

crelan

Rapport annuel 2024

Groupe Crelan

Introduction

Crelan et AXA Bank Belgium ont fusionné le 10 juin 2024. Depuis lors, le Groupe Crelan est représenté par deux marques : Crelan et Europabank.

Les chiffres repris dans ce rapport concernent, conformément à l'article 3:17 du Code des sociétés et associations, une version abrégée des comptes annuels officiellement publiés, clôturés au 31 décembre 2024, du Groupe Crelan, relatifs aux comptes annuels consolidés en IFRS. En ce qui concerne ces comptes annuels publiés, une attestation sans réserve a été délivrée par notre commissaire.

Les chiffres mentionnés dans ce rapport annuel peuvent concerner le Groupe Crelan dans son ensemble et les entités individuelles, à savoir la Banque Crelan et Europabank.

Pour la première fois le rapport annuel intégre une section États de durabilité. Cette section du rapport annuel a pour but de présenter la stratégie, les actions et les engagements de Crelan en matière de durabilité. Elle a été préparée conformément à la directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD) et aux exigences des normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards, ESRS) et vise à présenter l'approche et le point de vue de Crelan sur son rôle au sein de la société et vis-à-vis de l'environnement. Cette section complète les autres sections du rapport annuel qui sont axées sur l'information financière. Des liens sont fréquemment établis entre ces différentes parties.

En tant que banque coopérative profondément ancrée dans l'économie belge, Crelan a fait de la conduite éthique des affaires et du respect des personnes et de l'environnement une partie essentielle de ses activités. La section sur la durabilité est donc conçue pour permettre aux lecteurs d'identifier de manière transparente les incidences de Crelan sur divers thèmes de durabilité ainsi que de comprendre les actions et les engagements de Crelan en rapport avec ces incidences. Cette section remplace le rapport de durabilité et le rapport climatique que Crelan établissait précédemment, reflétant la volonté de s'aligner sur l'évolution des normes d'information et d'améliorer la qualité et la pertinence des informations ESG publiées.

Table des matières

Rapport annuel

Le regard du CEO sur l'année 2024 11
2024, un grand cru pour Crelan 12

Qui sommes-nous ? 13
Structure et actionnariat 16
Crelan et AXA Bank Belgium sont désormais Crelan ! 17
La fusion et après ? 17
2024 en un coup d'œil 21
Événements de 2024 23
Chiffres clés 2024 du Groupe Crelan 28

Rapport de gestion consolidé du Groupe Crelan, exercice 2024 30
Résultats et synergies du Groupe et de ses membres 31
Synergies 31
Résultats de Crelan SA 32
Résultats d'Europabank 34
Bilan et compte de résultat 36
Données comptables consolidées en IFRS 36
Solvabilité 40
Liquidité/financement 41

Corporate governance 42
Conseils d'Administration et Comité de Direction 43
Conseils d'Administration 43
CV du Comité de Direction et des CA 45
La composition des comités au 31/12/2024 46
Conseil d'Administration de la SC CrelanCo 53

Crelan, une banque en évolution 60
2024 d'un point de vue commercial 61
La marque Crelan : une grande banque, avec un service personnalisé 62
Sponsoring sportif 63
Une offre de produits élargie grâce à la collaboration au sein du groupe et à des partenariats 64
De l'attention pour les investissements durables 65
Un réseau d'agences professionnelles au service du client 65
Des centres de compétences pour le conseil aux entrepreneurs et aux agriculteurs 66
Élargissement de l'offre numérique 68
Initiatives envers le personnel 69
Recrutement et mobilité interne 69
Diversité et inclusion 69
Top employer : pour la neuvième fois consécutive 70
Élaboration d'ununne politique rh unique 70
Cohésion entre les collaborateurs 71
Politique de mobilité durable 72
Développements informatiques et projets en cours de développement 73
Finalisation du projet de fusion, d'intégration et de migration 73
Un environnement bancaire sûr et stable 73
Façonner le lieu de travail du futur 74
La gestion du portefeuille 74

Le Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr 75
Gestion générale des risques 76
Compliance 79
Audit interne 79
Inspection du Réseau 80

Crelan, une banque coopérative 81
Être une banque coopérative, c'est dans l'ADN de Crelan 82
Un cœur pour nos 296 751 coopérateurs 82
Un engagement social durable via notre CrelanCo Foundation 83
CrelanCo en quelques chiffres 86
Principaux risques et incertitudes 87

Événements notables après 2024 88

Remerciements 90

États de durabilité

Introduction 93

Informations générales à publier – ESRS 2 94

1. Base d'établissement 95
Périmètre de consolidation 95
Horizons temporels 95
Estimations concernant la chaîne de valeur et sources d'incertitude 96
Incorporation par référence 96

2. Gouvernance 97
Comités de Crelan : description et composition 97
Déclaration sur la diligence raisonnable 99
Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité 100

3. Stratégie 101
Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur 101
Activités dans les combustibles fossiles et activités controversées 102
Intégration des questions de durabilité dans la stratégie de Crelan 104
La chaîne de valeur de Crelan 105
Intérêts et points de vue des parties prenantes 107
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique 109

4. Gestion des incidences, des risques et des opportunités 113
Méthodes et hypothèses pour gérer les incidences, les risques et les opportunités 113
Thèmes de durabilité identifiés comme importants par Crelan 115

A. Pilier environnemental 116

A.1 – ESRS E1 changement climatique 117
1. Objectifs 117
2. Stratégie et gouvernance 117
Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique 117
Stratégie de Crelan en matière d'atténuation du changement climatique 117
Leviers de décarbonation de Crelan 119
Réduction des émissions propres de Crelan 119
Décarbonation du portefeuille de prêts de Crelan 120
Intégration des performances en matière de climat dans les systèmes d'incitation 120
3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités 122
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique 122
Processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, les risques et les opportunités importants liés au changement climatique 125
Processus général d'identification des incidences, des risques et des opportunités 125
Processus de gestion des incidences sur le changement climatique 125
Processus de gestion des risques liés à l'adaptation au changement climatique (risques physiques) 125
Processus de gestion des risques liés à l'atténuation du changement climatique (risques de transition) 126
Utilisation de l'analyse de scénarios 126
Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci 128
La politique ESG 128
La charte des risques C&E 129
Autres politiques pertinentes 129
Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique 130
Actions liées à l'atténuation des incidences négatives sur le changement climatique 130
Actions relatives à la gestion des risques liés au changement climatique 133
4. Métriques et cibles 134
Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci 134
Cibles de réduction des émissions de GES 134
Cibles / indicateurs de risque lié au changement climatique 135
Autres métriques et cibles 135
Consommation d'énergie et mix énergétique 136
Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2 et 3 et émissions totales de GES 137
Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone 140
Tarification interne du carbone 140
Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique 140
Risques de transition importants 141
Risques physiques importants 145
Incidences financières non identifiées comme importantes 148
5. Publication d'informations relatives à la taxonomie de l'UE 148

A.2 – Transition des PME 150
1. Objectifs 150
2. Stratégie et gouvernance 151
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique 151
3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités 152
Politiques liées à la transition des PME 152
Processus d'interaction avec les PME en ce qui concerne les incidences 153
Actions concernant les incidences importantes sur les PME, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant la transition des PME, et efficacité de ces actions 153

4. Métriques et cibles 157
Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants 157

B. Pilier social 158
B.1 – ESRS S1 effectifs de l'entreprise 159
1. Objectifs 159
2. Intégration Axa Bank Belgium (ABB)-Crelan 160
3. Stratégie 160
Intérêts et points de vue des parties prenantes 160
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique 162
Gestion des incidences, des risques et des opportunités 164
Politiques et actions liées aux effectifs de l'entreprise et efficacité de ces actions 164
Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants 171
Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations 171
4. Métriques et cibles 173
Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants 173
Caractéristiques des employés de l'entreprise 174
Couverture des négociations collectives et dialogue social 176
Métriques de diversité 176
Salaires décents 177
Protection sociale 177
Métriques de la formation et du développement des compétences 177
Métriques de santé et de sécurité 178
Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale) 178
Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme 179
B.2 – ESRS S4 consommateurs et utilisateurs finaux 180
1. Objectifs 180
2. Stratégie et gouvernance 181
Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique 181
3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités 183
Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux 183
Politique ESG 184
Politique d'intégrité 184
Politique de protection des données personnelles 185
Politique de sécurité 186
Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux 187
Canaux permettant aux consommateurs de faire part de leurs préoccupations 189
Processus et actions concernant les incidences et les risques pour les clients 190
4. Métriques et cibles 193
Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants 193
B.3 – Thème spécifique à l'entreprise : banque coopérative 194
1. Objectifs 194
2. Stratégie et gouvernance 195
Gouvernance en place concernant les activités bancaires coopératives 195
Incidences, risques et opportunités importants identifiés 195
3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités 196
Politiques relatives aux activités bancaires coopératives 196
Processus d'interaction avec les acteurs des activités bancaires coopératives en ce qui concerne les incidences 198
Actions concernant les incidences importantes sur les coopérateurs, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les activités bancaires coopératives et efficacité de ces actions 200
4. Métriques et cibles 202
Métriques liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants 202

C. Pilier relatif à la gouvernance 205
C.1 – ESRS G1 conduite des affaires 206
1. Objectifs 206
2. Stratégie et gouvernance 207
Conduite des affaires et intégrité dans la stratégie de Crelan 207
Rôle des organes de surveillance (Conseil d'Administration) 207
Rôle des organes de direction (Comité de Direction) 208
Organisation chez Crelan 208
L'expertise des organes dans les questions relatives à la conduite des affaires 209
3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités 210
Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique 210
Politiques mises en place pour gérer les incidences, les risques et les opportunités importants concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise 211
Aperçu des principales politiques liées à la conduite des affaires 211
Mécanismes pour identifier, signaler et examiner les préoccupations relatives aux comportements illicites ou contraires au code de conduite 218
Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin 218
Gestion des relations avec les fournisseurs 220
4. Métriques et cibles 222
Cibles et métriques concernant la conduite des affaires et le versement de pots-de-vin (cas de corruption ou de versement de pots-de-vin) 222

Annexe 1 – Liste des exigences de publication applicables 224
Annexe 2 – Liste des incidences, des risques et des opportunités (IRO) 228
Annexe 3 – Indicateurs de la Taxonomie de l'UE 232
Annexe 4 – Glossaire 254

Comptes annuels consolidés 2024

Bilan consolidé 258
Etat consolidé du résultat global 259
Tableau consolidé des flux de trésorerie 260
Tableau consolidé des variations des fonds propres 261

Annexes

1. Observations générales sur l'évolution du bilan et du compte de résultat 265
1.1. Observations générales sur l'évolution du bilan 265
1.2. Observations générales sur l'évolution du compte de résultat 266

2. Information générale 268
2.1. Dénomination officielle et forme juridique de l'entité 268
2.2. Le domicile et le pays dans lequel elle a été enregistrée et l'adresse de son siège social 268
2.3. Activités principales 268
2.4. Structure du groupe Crelan 269
2.5. Localisation géographique 270
2.6. Les collaborateurs du groupe 270
2.7. Evénements postérieurs à la date de clôture 270
2.7.1. Dividende 270
2.7.2. Événements importants survenus après la date de clôture du bilan 270

3. Déclaration de conformité IAS/IFRS 271
3.1. Nouvelles normes, interprétations et amendements entrant en vigueur au 1er janvier 2024 271
3.2. Normes, interprétations et amendements émis mais non encore en vigueur au 1er janvier 2024 272

4. Notes relatives au bilan 273
4.1. Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales 273
4.2. Actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation 273
4.3. Portefeuille d'investissement 274
4.4. Prêts et créances 276
4.4.1. Prêts et créances 276
4.4.2. Forbearance 282
4.4.3. Expositions performantes et non-performantes 283
4.4.3.1. Par type d'exposition 283
4.4.3.2. Par stage 284
4.5. Immobilisations corporelles 285
4.6. Goodwill et autres immobilisations incorporelles 286
4.7. Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés 287
4.8. Autres actifs et passifs 289
4.9. IFRS 16 289
4.10. Pillar II : impact IAS 12 292
4.11. Passifs financiers 292
4.11.1. Passifs financiers évalués au coût amorti 292
4.11.1.1. Dépôts 292
4.11.1.2. Titres de créance, y compris les obligations 293
4.11.1.3. Passifs subordonnés 293
4.11.1.4. Autres passifs financiers 294
4.11.1.5. Prêts tltro 294
4.11.2. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat 294
4.12. Provisions 295
4.13. Avantages du personnel 296
4.13.1. Avantages du personnel Crelan (et Europabank) 296
4.13.2. Avantages du personnel ex-AXA Bank Belgium 300
4.14. Dérivés (instruments dérivés) et traitement comptable 302
4.15. Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers 309
4.15.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti 309
4.15.2. Évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur 311
4.16. Compensation des actifs et passifs financiers 315
4.17. Fonds propres 317
4.18. Actifs grevés 318
4.19. Risque de crédit maximal 319

5. Notes relatives au compte de résultat 321
5.1. Produits et charges d'intérêt 321
5.2. Produits et charges d'honoraires et de commissions 322
5.3. Dividendes 322
5.4. Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat 323
5.5. Gains et pertes sur les actifs et passifs financiers comptabilisés en résultat, comptabilité de couverture et différences de change 323
5.6. Badwill 324
5.7. Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs 324

5.8. Autres produits et charges d'exploitation 324
5.9. Charges administratives 325
5.9.1. Charges de personnel 325
5.9.2. Dépenses générales et administratives 325
5.9.3. Contributions aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts 325
5.10. Dépréciations 326
5.11. Impôts sur les bénéfices 326
5.12. Honoraires des commissaires 327
5.13. Informations relatives aux parties liées 327
5.14. Information sectorielle 328

6. Notes relatives aux transactions hors bilan 330

7. Gestion des risques 331

7.1. Introduction 331
7.1.1. Gestion des risques pendant une procédure d'intégration et de migration, dans la perspective de la préparation du plan de transformation de la banque 331
7.1.2. Gestion des risques dans un contexte de crise 332
7.1.2.1. Gouvernance interne 332
7.1.3. Liquidité 333
7.1.4. Cadre de gestion des risques 333
7.2. Risque de solvabilité 337
7.2.1. Gestion 337
7.2.2. Cadre réglementaire 337
7.2.3. Engagements éligibles aux fonds propres 339
7.2.4. Exigences réglementaires de fonds propres 340
7.2.5. Titrisation – transfert de risque important 340
7.2.6. Ratios de capital 341
7.2.7. Capital économique 341
7.2.8. Ratio de levier 342
7.3. Risque de liquidité 343
7.3.1. Gestion du risque de liquidité 343
7.3.1.1. Politique de risque, cadre de limites et rapports 343
7.3.1.2. Politiques de gestion du risque de liquidité 344
7.3.2. Évaluation du coussin de liquidité 344
7.4. Risque de crédit 346
7.4.1. Gestion du risque de crédit 346
7.4.1.1. Management overlay 346
7.4.1.2. Politique de risque, cadre des limites et rapports 347
7.4.1.3. Portfolio 347
7.4.2. Exposition au risque de crédit 348
7.4.3. Qualité du crédit 348
7.4.3.1. Définition du défaut de paiement 348
7.4.3.2. Politique d'acceptation 349
7.4.3.3. Stages de la qualité du crédit 349
7.4.3.3.1. Performant – stage 1 349
7.4.3.3.2. Sous-performant – stage 2 349
7.4.3.3.3. Non performant – stage 3 349
7.4.3.4. Ajustements spécifiques et généraux pour risque de crédit 349
7.4.3.5. Atténuation du risque de crédit (CRM) 350
7.4.3.5.1. Principaux types de garanties reçues 350
7.4.3.6. Évolution du portefeuille en 2024 dans le contexte de l'évolution macroéconomique 351
7.4.4. Approche standardisée (STA) 351
7.4.4.1. Portefeuilles selon l'approche standard 351
7.4.4.1.1. Produits dérivés et (transaction(s)) de repo 351
7.4.4.1.2. Portefeuille d'investissement 351
7.4.4.1.3. Participations 352
7.4.4.1.4. Autres petits portefeuilles 352
7.4.5. Approche fondée sur la notation interne (NI) 352
7.4.5.1. Généralités 352
7.4.5.2. Modèles de notation interne 352
7.4.5.3. Pertes attendues (Expected Loss - EL) 353
7.4.5.4. Dépréciations 353
7.4.5.5. Mécanismes de contrôle des systèmes de notation 353
7.4.5.6. Expositions selon l'approche IRB 354
7.4.5.7. Planchers réglementaires 354
7.4.5.8. Réglementation spécifique belge 354
7.4.6. Perspectives macroéconomiques 354
7.4.6.1. Sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL) aux perspectives macroéconomiques 356
7.5. Risque de crédit de contrepartie 356
7.6. Risque de marché 358
7.6.1. Risque de taux d'intérêt "Banking Book" 358
7.6.1.1. Gestion du risque de taux d'intérêt 359
7.6.1.1.1. Politique de risques, cadre de limites et rapports 359
7.6.1.1.2. Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques 359
7.6.1.1.3. Exposition au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire 360
7.6.2. Risque de marché dans le portefeuille de négociation 360
7.6.2.1. Gestion du risque de marché 360
7.6.2.1.1. Politique de risques, cadre de limites et rapports 360

7.6.2.1.2 Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques 360
7.6.2.1.3 Expositions au risque de marché pour le portefeuille de négociation 361
7.6.3. Risque de change 361
7.7. Risque opérationnel 362
7.7.1. Gestion des risques opérationnels 362
7.7.1.1. Politique de risque, cadre de limites et rapports 362
7.7.1.2. Cadre de contrôle et d'atténuation des risques opérationnels 363
7.7.1.3. Risques de sécurité 363
7.7.1.4. Risques de conformité 365
7.8. Autres risques 366
7.8.1. Risque politique et réglementaire 366
7.8.2. Risque de modèle 366
7.8.3. Risque ESG 367
7.8.4. Risque lié à la pension 369
7.8.5. Risque commercial 369
7.8.6. Risque de règlement 369
7.8.7. Risque de titrisation 370

8. Sommaire des principes comptables pour le reporting financier 371

8.1. Généralités 371
8.2. La consolidation 371
8.3. Comptabilisation au bilan 372
8.3.1. Comptabilisation au / décomptabilisation du bilan 372
8.3.2. Date de transaction et date de règlement 372
8.4. Actifs financiers 373
8.4.1. Business model (modèle économique) 373
8.4.2. Flux de trésorerie contractuels de l'actif financier 373
8.4.4. Classifications 374
8.4.4.1. Actifs financiers détenus à des fins de négociation 374
8.4.4.2. Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat 374
8.4.4.3. Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat 374
8.4.4.4. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) 374
8.4.4.5. Actifs financiers au coût amorti 375
8.4.4.6. Reclassements 375
8.4.5. Réductions de valeur 375
8.4.5.1. Estimation du risque de crédit 376
8.4.5.2. Détermination de la réduction de valeur 376
8.4.5.3. Défaut de paiement 377
8.4.5.4. Dépréciations relatives à des actifs financiers achetés ou à des actifs financiers déjà dépréciés à l'origine 377
8.5. Passifs financiers 378
8.5.1. Passifs financiers détenus à des fins de négociation 378
8.5.2. Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat 378
8.5.3. Autres passifs financiers 379
8.6. Juste valeur des actifs et passifs financiers 379
8.7. Cessions-rétrocessions de titres 379
8.8. Garanties financières émises 379
8.9. Compensation d'un actif et d'un passif financiers 380
8.10. Dérivés et transactions de couverture 380
8.10.1. Comptabilisation et valorisation à la juste valeur 380
8.10.2. Couverture 380
8.10.3. Dérivés incorporés 381
8.11. Immobilisations corporelles 382
8.12. Autres immobilisations incorporelles 383
8.13. Aides d'état 383
8.14. Regroupements d'entreprises (IFRS 3) 383
8.15. Réduction de valeur d'actifs non financiers 384
8.16. Provisions et passifs éventuels 384
8.17. Produits et charges d'intérêt 385
8.18. Produits et charges de commissions 385
8.19. Dividendes 385
8.20. Gains et pertes réalisés et non réalisés 386
8.21. Impôts sur le résultat 386
8.22. Contrats de location 386
8.23. Avantages du personnel 387
8.24. Trésorerie, équivalents de trésorerie et flux de trésorerie 388
8.25. Effets des variations de taux de change 388
8.26. Fonds propres 389
8.27. Informations complémentaires 389
8.27.1. Principales sources d'incertitude de l'estimation 389
8.27.2. Événements postérieurs à la clôture du bilan 389
8.27.3. Changements d'estimations et de méthodes comptables 390

Rapport annuel





Le regard du CEO sur l'année 2024

2024, un grand cru pour Crelan

L'année 2024 restera gravée dans les mémoires comme une année exceptionnelle pour le Groupe Crelan. En effet, elle a vu l'aboutissement de la fusion et de l'intégration entre AXA Bank Belgium et Crelan. Une opération de grande envergure, préparée minutieusement depuis plusieurs années et qui a permis de créer une entité plus grande et plus solide.

Le succès de cette fusion et de cette intégration n'aurait pas été possible sans l'engagement et la collaboration de chacun : collaborateurs internes, agents bancaires et leurs équipes et, bien entendu, sans la confiance de nos clients.

Désormais, Crelan occupe une place de choix dans le paysage bancaire belge. Mais nous restons fidèles aux valeurs de proximité et de personnalisation qui sont les nôtres.

Aujourd'hui, Crelan se tourne résolument vers l'avenir. Après les phases de migration et de fusion, place désormais à la transformation de la banque. Il s'agit de développer encore la qualité de nos services, d'élargir notre offre digitale, de renforcer tous nos processus en matière de sécurité, de créer un écosystème coopératif.

Nous sommes pleinement conscients des défis qui nous attendent, mais aussi des opportunités qui s'offrent à nous. Dans un monde en constante évolution et incertitudes, nous demeurons particulièrement sensibles aux enjeux qui se jouent à l'extérieur, qu'il s'agisse des évolutions du marché, des avancées technologiques, de la situation au niveau géopolitique ou des changements sociaux et environnementaux.

Face à ces défis, notre priorité reste d'être à l'écoute de nos clients, particuliers, professionnels et agriculteurs et de les aider concrètement dans leur vie privée ou dans le développement de leurs activités professionnelles. En effet, En tant que banque belge coopérative, de proximité, Crelan prend ses responsabilités vis-à-vis de ses clients et de ses coopérateurs et reste à leurs côtés, pendant les moments difficiles également.

Notre ambition est claire : offrir des solutions toujours plus pertinentes, performantes et responsables, tout en poursuivant un développement harmonieux et durable.

L'année écoulée a posé les fondations solides sur lesquelles nous construirons demain, et nous sommes impatients de relever ensemble les défis à venir.

Ce rapport annuel témoigne de nos progrès, de notre stratégie pour l'avenir et de notre volonté de créer un impact positif, tant pour nos clients que pour l'ensemble de nos stakeholders.

Le Groupe enregistre un excellent résultat net de 192,3 millions d'euros pour 2024. La structure financière du Groupe Crelan reste très solide avec un ratio global de solvabilité élevé qui atteint 35,3 % et qui va très au-delà des exigences réglementaires.

Commercialement, le montant total de crédits accordés par le Groupe en 2024 a atteint 6,1 milliards d'euros et le portefeuille total de crédits s'élève à 49,5 milliards d'euros, et ce, malgré des conditions de marché difficiles tant pour les particuliers que pour les professionnels.

Ces beaux résultats sont le fruit de l'engagement au quotidien de nos agents et de nos collaborateurs du siège. Ils sont également portés par la confiance de nos 296.751 actionnaires coopérateurs et de nos 1,7 million de clients. Nous les en remercions.

Philippe Voisin,
CEO de Crelan



Qui sommes-nous ?

Le Groupe Crelan est composé de 4.327 collaborateurs enthousiastes - tant les membres du personnel que les agents bancaires indépendants et leurs collaborateurs - qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes pour 1,7 million de clients.

Le Groupe financier est constitué de la SC CrelanCo, de la SA Crelan, de la SA Europabank Il occupe la cinquième place en termes de total bilantaire parmi les banques de détail belges.

Pour le grand public, le Groupe Crelan est représenté par deux logos bancaires : Crelan, et Europabank.

crelanco

CrelanCo SC est **l'actionnaire unique à 100 %** du Groupe Crelan. Le capital social de cette société coopérative agréée est constitué par la participation de près de **296.751 actionnaires coopérateurs**. Ces derniers sont donc tous copropriétaires de notre Groupe bancaire.

Les racines coopératives de Crelan remontent aux années soixante et trouvent leur origine dans les liens étroits de la Banque avec le secteur agricole et horticole belge. Les premières caisses coopératives collectaient l'épargne des agriculteurs, ce qui permettait à la Banque d'accorder des crédits agricoles. À partir des années 1990, les caisses coopératives ont également rejoint l'actionnariat de Crelan, jouant un rôle important dans la privatisation de l'institution financière initialement publique. Depuis novembre 2015, toutes les anciennes caisses coopératives ont fusionné et CrelanCo en est l'actionnaire unique.

En plus d'être une coopérative, le Groupe Crelan est aussi un groupe bancaire 100 % belge dont le centre de décision se trouve dans son propre pays et dont la gamme de produits et services est exclusivement destinée au marché belge.

crelan

La banque Crelan est **une fédération d'établissements de crédit** constituée par la SA Crelan et par son actionnaire, la SC CrelanCo. La solidarité entre les deux est totale.

Crelan propose une large gamme de produits bancaires et d'assurance pour les particuliers, les indépendants et les PME. L'objectif de Crelan est d'offrir à ses clients des solutions globales plutôt que simplement des produits, avec des moyens de paiement, des produits d'épargne et d'investissement, des formes de crédit et des polices d'assurance vendues par des courtiers. À cette fin, Crelan utilise sa propre gamme de produits, qu'elle complète avec les produits de plusieurs partenaires, chacun étant une référence dans son domaine. Il s'agit en particulier de polices d'assurance non-vie d'AXA Belgium, de polices d'assurance-vie d'Allianz et de formules d'investissement d'Amundi, d'Econopolis Wealth Management et d'AXA Invest Managers.

En outre, la banque propose également une offre de produits et de services aux entrepreneurs et notamment une gamme de produits spécialisés aux agriculteurs et aux grandes entreprises du secteur agricole et horticole.

Lorsque l'on demande aux clients pourquoi ils choisissent Crelan, ils avancent invariablement la **relation de confiance** qu'ils entretiennent avec leur agent bancaire Crelan. Nous sommes fiers de mettre les conseils financiers à la portée de nos clients. Non seulement par le biais des canaux bancaires numériques, mais aussi grâce à notre réseau d'agents bancaires indépendants qui connaissent bien leur environnement local et leurs clients.

Plus de 680 agences sont accessibles pour nos clients chaque jour.

Des collaborateurs satisfaits donnent des clients satisfaits. C'est pourquoi Crelan accorde une attention constante au bien-être au travail. En 2024, la Banque a reçu le label de Top Employer pour la neuvième fois consécutive.

Des décisions durables et notre engagement social, notamment par le biais de la CrelanCo Foundation, vont de soi. Pour plus d'informations à ce sujet voir le chapitre B.3 - Entity specific topic: Cooperative Banking, page 194 du rapport portant sur les états de la durabilité.





europabank

Contrairement à ce que son nom indique, Europabank est une banque belge, dont le siège est à Gand. Elle fait partie du Groupe Crelan depuis 2004.

En tant que **filiale de Crelan**, Europabank propose une gamme spécifique de produits et de services pour les particuliers et les entrepreneurs. Elle est réputée pour sa **spécialisation dans le crédit à la consommation** pour les particuliers et les entrepreneurs

Les commerçants et les entrepreneurs connaissent aussi la Banque comme **prestataire de transactions avec les cartes de débit et les cartes de crédit Visa et MasterCard** ainsi qu'en tant que fournisseur de **leasing et de renting.**

La banque compte 47 agences.

Contrairement à Crelan, Europabank ne travaille pas avec un réseau d'agents bancaires indépendants, mais exclusivement avec du personnel salarié.

Au sein du Groupe, il existe une collaboration à la fois commerciale, technique et financière.

Chiffres au 31/12/2024

Entreprise	Nombre de collaborateurs	Nombre d'agences	Nombre de clients	Nombre d'actionnaires coopérateurs	Active en
Crelan	3.935*	680	1508.766	296.751	Belgique
Europabank	392	47	197.425	-	Belgique

*1.327 membres du personnel et 2.608 agents et leurs collaborateurs dans le réseau d'agences indépendantes

De plus amples informations à propos du Groupe Crelan sont disponibles sur www.crelan.be.

Structure et actionnariat

La SA Crelan forme avec la société coopérative agréée CrelanCo, une fédération d'établissements de crédit, au sein de laquelle la SA Crelan assume le rôle d'établissement central. Il existe une solidarité complète entre les deux entités de la fédération, ce qui explique pourquoi les résultats de la SA Crelan et ceux de la SC CrelanCo sont globalisés.

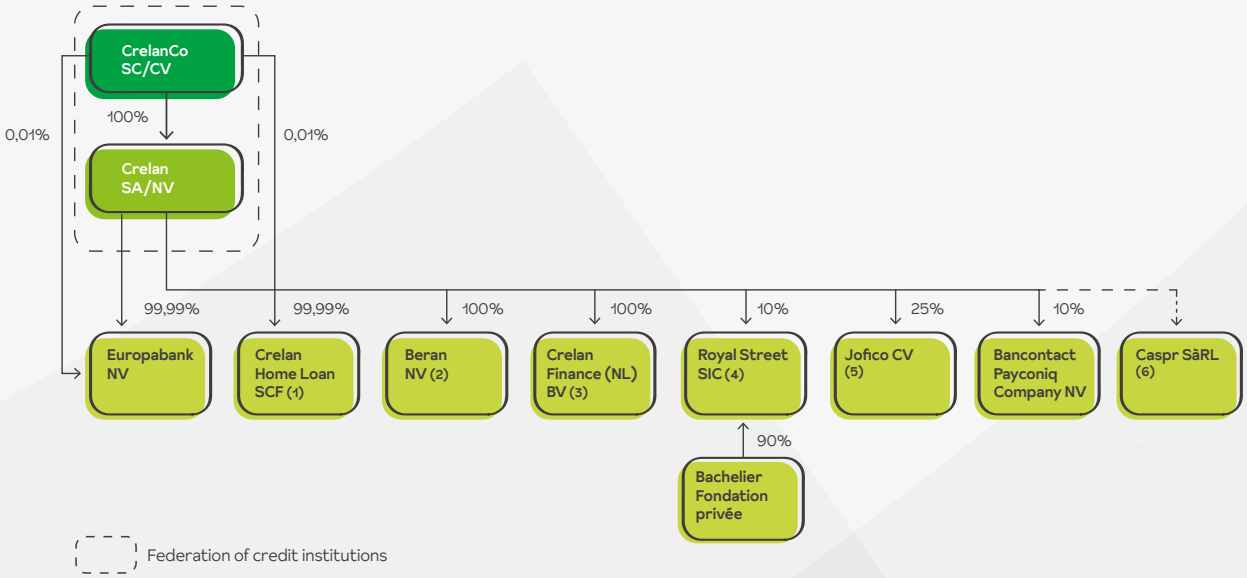
La SC CrelanCo détient 100 % des actions et droits de vote de la SA Crelan. Au 31 décembre 2024, le capital coopératif de CrelanCo était détenu par 296.751 actionnaires coopérateurs.

La gestion opérationnelle tant de la SA Crelan que de la SC CrelanCo est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan.

L'ensemble formé par la SA Crelan et la SC CrelanCo est dénommé dans le présent rapport « Crelan » ou « la Banque », alors que le vocable plus large « Groupe Crelan » ou « le Groupe » fait référence à toutes les entités ou filiales citées ci-dessous et comprises dans la consolidation par intégration globale.

Les comptes d'Europabank sont inclus dans le périmètre de consolidation du Groupe Crelan conformément à l'Arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crelan



(1) French special vehicle (SPV) issuing covered bonds backed by mortgage loans (name change upon approval)
(2) Belgian entity owning the land where the Berchem HQ is built upon
(3) Dutch special vehicle (SPV) issuing EMTN's (name change upon approval)
(4) Belgian special vehicle (SPV) issuing RMBS's (actually unused)
(5) Belgian cooperative company focusing on joint operations of ATM'
(6) Luxembourg special vehicle (SPV) issuing RMBS's. Although Crelan is not shareholder, it exercises control so that Caspr SàRL falls within the consolidation perimeter.

Crelan et AXA Bank Belgium sont désormais Crelan !



La fusion entre Crelan et AXA Bank Belgium est réalisée depuis le 10 juin 2024. Cette fusion est l'aboutissement d'un processus entamé avec l'acquisition d'AXA Bank Belgium par Crelan fin 2021. Elle est également le fruit d'un travail d'équipe fantastique.

Elle a permis de créer une entité financière plus robuste et capable de mieux servir nos clients et nos coopérateurs grâce à la mise en commun de nos expertises respectives. Désormais Crelan est entrée dans une nouvelle ère. En effet, elle est la 5e banque du pays tout en restant fidèle à ses valeurs de proximité.

Cette étape franchie, nous pouvons encore plus nous concentrer sur le développement de services financiers modernes et compétitifs pour nos clients, tout en demeurant fidèles à nos valeurs coopératives. Notre objectif est d'offrir, ensemble avec nos agents indépendants, des services de qualité qui répondent aux besoins de nos clients et coopérateurs.

La fusion et après ?

2024, une année d'exception

2024 restera une année exceptionnelle pour Crelan. Une année remplie de défis complexes et nombreux, mais surtout l'année au cours de laquelle nous avons finalisé la fusion entre Crelan et AXA Bank Belgium.

Nous avons tourné la page de cette fusion, mais l'histoire ne s'arrête pas là pour Crelan. Que du contraire, nous entamons à présent le chapitre de la transformation de la banque avec toujours comme objectif principal de donner la première place à nos clients et à nos coopérateurs.

Faire ce que l'on fait bien et prendre soin de nos actionnaires coopérateurs et de nos clients

« Cela fait 40 ans que j'assiste à l'évolution du Groupe Crelan. Deux éléments ont toujours été au cœur de cette évolution : faire ce que l'on fait bien sans prendre de risques inutiles et prendre soin des actionnaires coopérateurs et des clients. Cette philosophie fait partie de notre ADN et nous a permis d'arriver où nous sommes aujourd'hui. Le Conseil d'Administration reste fidèle à ces principes et souhaite le rester dans le futur. Une banque coopérative doit agir en bon père de famille pour défendre les intérêts de ses actionnaires coopérateurs, de ses clients et de ses collaborateurs. Ce sont eux qui ont permis l'aboutissement de ce magnifique projet de fusion, ce sont eux qui font la banque, une banque moderne et solvable qui dispose du savoir-faire et des ressources financières nécessaires pour relever avec confiance les défis de l'avenir, en collaboration avec nos agents indépendants, afin de continuer à offrir un excellent service à nos clients et à nos coopérateurs. Au nom du Conseil d'Administration, je tiens à les en remercier tous. »



Luc Versele, président du Conseil d'Administration de Crelan SA.

Place à l'avenir avec ambition et responsabilité

« 2024 a été une année d'exception pour Crelan. Elle a vu se concrétiser la fusion avec AXA Bank Belgium Cette fusion est une réussite collective dont nous pouvons être fiers. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux collaborateurs de Crelan pour leur engagement, à notre Conseil d'Administration pour sa vision et son soutien, ainsi qu'à nos coopérateurs et clients pour la confiance qu'ils accordent à la banque. Ensemble, nous avons su unir nos forces pour bâtir un avenir solide, tout en restant fidèles à nos valeurs coopératives. Place désormais à l'avenir, avec ambition et responsabilité, en préservant ce qui fait notre identité. »



Benoît Bayenet, Président du Conseil d'Administration de CrelanCo.

« L'aboutissement de l'opération de fusion inédite entre Crelan et AXA Bank Belgium prouve que la volonté mène au succès. Crelan a réussi sa migration et entame 6 mois après un projet de transformation. Ce véritable défi mérite d'être souligné. Nous avons 3 maîtres-mots pour 2025 : la cohésion, l'ouverture et la responsabilité. La cohésion car nous voulons servir encore mieux nos clients, l'ouverture vers les autres et vers un monde en pleine transformation, la responsabilité inhérente à une banque. »



Philippe Voisin, CEO de Crelan.

« La fusion entre AXA Bank Belgium et Crelan s'inscrit dans une vision à long terme qui renforce notre groupe bancaire et nous permet de répondre encore plus efficacement aux besoins de nos clients. Les banques sont tenues de réaliser des investissements importants, d'une part dans des services numériques qui doivent être performants et satisfaire aux besoins d'aujourd'hui, et d'autre part dans la mise en œuvre des réglementations qui sont en constante évolution ; alors que les marges bénéficiaires sont plutôt limitées. La taille d'une banque joue donc un rôle non négligeable. Crelan est désormais une banque deux fois plus grande qui fournit également des services à deux fois plus de clients. Ce qui nous permet d'assurer une meilleure rentabilité de nos investissements. »



Emmanuel Vercoustre, CFO

Vision 2030

Notre vision d'avenir repose sur 3 piliers :

- **Être un partenaire de confiance en offrant un service excellent à nos clients.**
- **Montrer notre engagement coopératif et développer une culture coopérative**
- **Avoir un impact significatif sur la société et contribuer à une société belge sociale et inclusive.**

« En tant que banque coopérative, nous souhaitons être un partenaire de confiance qui simplifie et protège la vie financière de ses clients, tout en ayant un impact significatif sur la société belge. Nous allons continuer à faire ce que nous faisons bien, notamment en matière de retail et de crédit logement, mais nous allons également nous tourner vers d'autres segments grâce à toutes les entités du groupe et à nos partenaires, AXA, Amundi, Alllianz et Econopolis. »



Pieter Desmedt, CRO de Crelan.

En route vers la transformation de notre réseau d'agences

« 2024 a été une année d'exception car parallèlement aux nombreuses opérations nécessitées par la migration, notre magasin est resté ouvert pendant les travaux, comme on dit. Il faut souligner que pendant cette année qui ne ressemblait à aucune autre, nous avons réalisé les objectifs que nous nous étions fixés. Il s'agissait d'objectifs en ligne avec nos objectifs habituels, pas plus indulgents que d'habitude. Nous remercions nos agents et leurs équipes pour ce tour de force.

Nos agences ont toutes connu un relooking afin de revêtir les couleurs de notre nouveau branding. Six mois après la fusion, ce relooking était une réalité. À présent, place à la transformation de notre réseau qui suit son cours de manière très positive. Il s'agit d'éviter d'avoir deux agences Crelan dans la même rue, mais surtout de créer des agences Crelan bien équipées et bien réparties dans tout le pays et composées de spécialistes de chaque métier. »



Joris Cnokaert, CCO.

En route vers la transformation de notre environnement IT

« En septembre 2024, nous avons lancé un plan de transformation indispensable au développement de notre banque. Il s'agit-là de jouer la deuxième mi-temps d'un match dont la fusion a constitué la première mi-temps. Ce plan est un plan ambitieux sur trois ans. Il a pour objectif de développer encore la qualité de nos services, d'élargir notre offre digitale, de renforcer tous nos processus en matière de sécurité, de créer un écosystème coopératif. »



Frédéric Mahieu, CIO.

Une harmonisation réussie du statut HR

« En 2024, nous sommes arrivés à un accord afin d'harmoniser les statuts RH des collaborateurs de Crelan et de l'ancienne AXA Bank Belgium. Aujourd'hui, nous formons une seule et même équipe, et depuis le 1er janvier 2025, nous évoluons tous sous ces nouvelles conditions harmonisées. En début d'année, nous avons lancé une nouvelle campagne d'employer branding, visant notamment à positionner Crelan comme un employeur de choix. »



Jean-Paul Grégoire CHRO.

2024 en un coup d'œil

Les marchés

Contexte

L'année 2024 s'annonçait comme celle d'un « atterrissage en douceur » — une métaphore illustrant le ralentissement palpable de la croissance économique à l'échelle mondiale, en particulier en Europe et aux États-Unis. L'idée était d'amorcer ce ralentissement (« l'atterrissage ») sans pour autant tomber dans une récession profonde, d'où la notion de « douceur ». Dans ce scénario, le marché de l'emploi devait subir un affaiblissement perceptible, mais sans rupture majeure. Ce fléchissement de la croissance était largement attendu, voire bienvenu dans une certaine mesure, car il aurait contribué à éliminer les derniers excès d'inflation.

On anticipait un début d'année marqué par un essoufflement suffisant des pressions inflationnistes dans les grandes économies développées, ouvrant ainsi la voie à un changement de cap des banques centrales, notamment la Banque centrale européenne (BCE) et la Réserve fédérale américaine (Fed). En effet, les années 2022 et 2023 avaient été dominées par une forte hausse des taux directeurs dans la zone euro, aux États-Unis et dans de nombreuses autres économies, en réponse à une inflation galopante. 2024 devait être l'année du « pivot » de la politique de taux. Aux États-Unis, la Fed avait en quelque sorte annoncé ce tournant à l'automne 2023. Les investisseurs obligataires avaient déjà pleinement anticipé ces réductions de taux, ce qui a entraîné une chute des taux du marché américain à la fin de 2023. Cependant, au cours du premier semestre de 2024, cette attente s'est heurtée à la réalité : la baisse des taux tant espérée tardait à se concrétiser. Face à ce report, les marchés obligataires ont dû ajuster leurs prévisions à plusieurs reprises, générant une volatilité notable.

L'une des principales raisons de cette évolution des attentes en matière de taux d'intérêt réside dans les taux de croissance américains, qui ont presque systématiquement dépassé les prévisions, ce qui a amené certains économistes à changer de discours, passant d'un « atterrissage en douceur » à un « non-atterrissage ». L'expansion économique américaine a continué à gagner en puissance au cours du second semestre de l'année, grâce, notamment, à d'importants programmes d'investissement gouvernementaux, à un marché du travail solide et à de conséquentes dépenses de consommation.

Dans la zone euro, il n'était pas question d'absence d'atterrissage. L'économie européenne a échappé de justesse à une récession, mais les bonnes nouvelles se sont arrêtées là. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, ont évité de peu une perte de vitesse de leur activité économique. Partout en Europe, l'industrie a fait face à des difficultés, en raison d'une combinaison de facteurs structurels et cycliques. Parmi les premiers, soulignons le lourd handicap financier par rapport aux États-Unis et à la Chine, notamment en matière d'approvisionnement énergétique. Les contraintes cycliques concernent le ralentissement de la croissance économique chez les principaux partenaires commerciaux, en particulier la Chine.

L'activité raisonnable dans le secteur des services, malgré un certain déclin au second semestre, a largement compensé la faiblesse de l'activité industrielle en Europe. Parallèlement, le fait que le marché du travail ne se soit pas affaibli de manière significative et que le pouvoir d'achat réel des consommateurs européens se soit amélioré, porté par la hausse des salaires et le recul de l'inflation, constitue un facteur positif. Cependant, les consommateurs européens n'ont pas été enclins à convertir ce pouvoir d'achat accru en consommation réelle, un des facteurs à l'origine de l'écart de croissance entre l'Europe et les États-Unis.

L'année 2024 a également été marquée par de nombreuses tensions géopolitiques. Les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient ont traîné en longueur, causant d'indicibles souffrances humaines, mais relativement peu de perturbations économiques. Les prix de l'énergie, qui constituaient le vecteur le plus probable de tensions entre les foyers géopolitiques et l'économie mondiale, ont continué à se comporter de manière contrôlée. Les cours du pétrole ont évolué entre 70 et 85 USD le baril (WTI). La pression géopolitique à la hausse sur les prix de l'or noir a été plus que compensée par une demande plus faible, notamment de la part de la Chine.

Si les conséquences de la situation géopolitique ont été limitées, les turbulences politiques « ordinaires » n'ont pas manqué. L'axe franco-allemand qui « tirait » l'Union européenne a été politiquement paralysé. L'impopulaire gouvernement Scholz n'a pas été en mesure de redresser l'économie allemande en difficulté et a été contraint de convoquer des élections, ce qui a encore retardé les indispensables politiques de relance. En France, le président Macron s'est retrouvé dans un bourbier politique après des élections législatives anticipées. Les marchés ne sont pas très indulgents à l'égard de ces péripéties politiques, et le différentiel de taux d'intérêt entre les obligations d'État françaises et allemandes s'est creusé, signe que les investisseurs exigeaient une prime de risque plus élevée sur les obligations des États membres chargés de dettes, à croissance lente et politiquement instables. La Belgique est restée, provisoirement, hors de la ligne de mire des marchés.

Des élections importantes étaient également à l'ordre du jour en dehors de l'Europe en 2024. 50 % de la population mondiale s'est rendue aux urnes et, dans de nombreux cas, les électeurs ont voté contre le ou les partis au pouvoir. En Inde, la plus grande démocratie du monde, le Premier ministre Modi a été confirmé dans

ses fonctions. Sous son ancien gouvernement, l'Inde est devenue une économie à croissance rapide, reprenant en partie le rôle joué par la Chine jusqu'à l'apparition de la pandémie de COVID. L'essor de l'économie chinoise est resté relativement faible. Le modèle de croissance — l'expansion d'une industrie rentable axée sur les exportations — qui s'était avéré pour le moins fructueux au cours des dernières décennies a cédé du terrain depuis l'épidémie de COVID. Les tentatives du gouvernement chinois pour opérer une transition vers un modèle économique davantage centré sur la consommation intérieure peinent à convaincre et à se concrétiser. Les marchés ont jugé les mesures de relance gouvernementales comme insuffisantes.

L'élection la plus cruciale a eu lieu aux États-Unis le 6 novembre. Donald Trump a non seulement reconquis la présidence, mais le Parti républicain a également remporté une majorité (bien que faible) au Sénat et à la Chambre des représentants. Ainsi, en prenant ses fonctions en janvier, l'administration Trump disposera d'un mandat solide pour mettre en œuvre une politique commerciale protectionniste qui façonnera l'économie mondiale pour les années à venir. L'intention annoncée d'instaurer une taxe universelle sur toutes les importations risque d'avoir des répercussions considérables, à la fois en raison du coût direct des droits de douane, mais surtout en raison de l'incertitude commerciale majeure qu'elle engendrera.

Impact sur les marchés

Au fil de l'année, un contraste marqué s'est dessiné entre les marchés obligataires et les marchés des actions. Ces derniers ont été portés par un optimisme quasi constant, tandis que le sentiment sur le marché des taux s'est métamorphosé à l'automne.

Les marchés obligataires ont entamé l'année dans l'espoir que la Fed et la BCE tiendraient rapidement leur promesse d'un assouplissement de leur politique monétaire qui s'est finalement fait attendre. En effet, l'inflation plus élevée que prévu, notamment aux États-Unis, a provoqué une nouvelle hausse des taux d'intérêt à court et à long terme. Les marchés ont ainsi été forcés de s'adapter en permanence en fonction des actualités concernant l'inflation et, aux États-Unis, des indicateurs de croissance et d'emploi plus robustes qu'escompté. Les marchés obligataires se sont calmés à partir de l'été, lorsque la BCE a été la première grande banque centrale à abaisser son taux directeur, tandis que la Fed a laissé entendre qu'elle était prête à suivre cette voie après l'été.

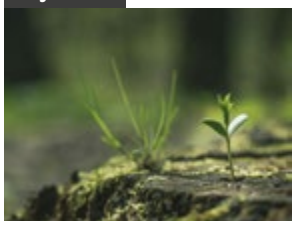
À l'automne, à mesure que les perspectives d'une victoire de Trump se renforçaient, le marché obligataire américain a commencé à intégrer ce que l'on appelle le « Trump trade » : un relèvement des taux d'intérêt du marché dans l'espoir d'une politique économique favorable à la croissance, mais potentiellement inflationniste. Le marché obligataire européen a, en partie, suivi cette tendance haussière. Les obligations ont clôturé l'année de manière globalement positive, mais avec des rendements plutôt modérés.

L'ambiance était totalement différente sur les marchés des actions, qui ont connu une année exceptionnelle, avec des prestations remarquables des marchés américains. Plus d'un an après le lancement de ChatGPT, le thème de l'intelligence artificielle (IA) continue de susciter l'intérêt des investisseurs. Plus de la moitié de la progression de l'indice S&P 500 (+23,31 %) est attribuable aux « Magnificent 7 », ces géants technologiques emblématiques. L'indice mondial MSCI World, largement dominé par le marché boursier américain, a gagné +19,19 % (en USD). En revanche, l'indice MSCI EMU, qui reflète la performance des actions de la zone euro, s'est contenté d'un rendement nettement inférieur (+10,34 % en EUR). Le marché boursier japonais s'est bien comporté (indice MSCI Japan +15,5 % en EUR), tout comme les marchés boursiers des pays émergents (indice MSCI Emerging Markets +15,3 % en EUR).

Enfin, soulignons la forte progression du cours de l'or, qui a bondi de 27 %, égalant ainsi le succès du marché boursier américain. Le dollar américain, quant à lui, s'est apprécié de 6,6 % par rapport à l'euro.

Événements de 2024

16 janvier



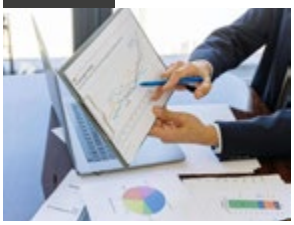
Crelan lance avec succès une **deuxième émission d'obligations vertes pour les investisseurs institutionnels.** Il s'agit d'une SNP (senior non-preferred note) sous la forme d'une obligation verte avec les caractéristiques suivantes : maturité de 8 ans avec une option d'achat après 7 ans, un coupon annuel fixe de 5,25% et un prix d'émission de 99,76 %. Nous avons ouvert un montant de 750 millions d'euros et cette offre a suscité beaucoup d'intérêt. Preuve de la solidité de Crelan et de la confiance des investisseurs institutionnels dans notre Groupe. L'offre a été sursouscrite 2,6 fois.

16 janvier



Crelan est T**op Employer en Belgique pour la 9e fois** consécutive. Le programme Top Employers Institute certifie les entreprises en fonction de leur participation et de leurs résultats à l'enquête « HR Best Practices Survey ».

6 février



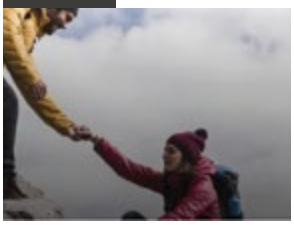
Lancement de **Fronteo PAT** dans le réseau Crelan, une nouvelle application facile, efficace et performante pour le traitement des dossiers PAT.

7 février



L'événement **Better Together** réunit plus de 800 collègues du Siège. Au menu de la soirée, un match de basket d'anthologie entre nos **Belgian Cats** et l'équipe nationale des États-Unis. Portées par un Sportpaleis plein à craquer, nos Belgian Cats ont failli rentrer dans l'histoire en battant des adversaires de légendes. Elles ont perdu de très peu, mais se sont qualifiées pour les Jeux Olympiques de Paris. Dans le cadre de cette campagne de qualification des Belgian Cats, des événements ont également été organisés à l'attention des agents bancaires et des coopérateurs de Crelan.

9 février



Lancement de **Care4u**, un programme d'assistance pour les collaborateurs et les managers. Ce programme destiné aux collaborateurs et à leurs familles permet d'accéder à des informations pratiques et des séances de conseil psychologique portant sur un large éventail de sujets.

24 au 25 février



Crelan participe aux **Agri Days de Tournai**, le second événement agricole wallon après la Foire de Libramont.

4 mars



Crelan présente ses **résultats annuels à la presse** et souligne la très belle performance réalisée en 2023, en dépit d'une conjoncture difficile et des incertitudes géopolitiques qui ont pesé sur les acteurs économiques. Le résultat opérationnel, en hausse de 74%, témoigne de la pertinence du positionnement de la banque : être une banque proche de ses clients grâce aux agences locales.

5 mars



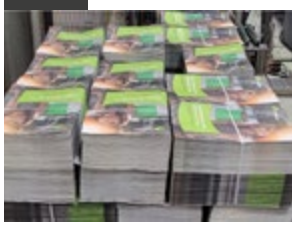
En collaboration avec **l'Université de Gand**, la **CrelanCo Foundation** organise un séminaire captivant. Il est consacré aux circuits courts et à « l'élargissement du secteur agricole et horticole ».

21 mars



Crelan est présente au **congrès de la FWA** dont le thème est **'Finances, entreprises, politiques... Comment faire de la durabilité l'alliée de l'agriculture ?'** Philippe Voisin, CEO de Crelan participe à la table ronde « Finance, durabilité et environnement ».

4 avril



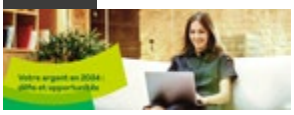
Les premiers Welcome Packs sont arrivés dans les boîtes aux lettres des clients AXA Bank Belgium. **820.000 Welcome Packs** sont distribués au total. Ils comportent u**ne lettre de Philippe voisin, une brochure d'information et une brochure commerciale** sur Crelan. L'objectif de cette opération de grande ampleur est de faciliter le passage à Crelan pour les clients AXA Bank Belgium.

11 avril



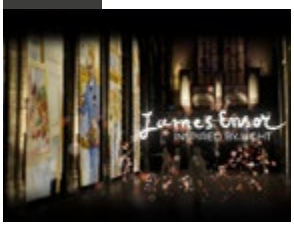
Les Ressources humaines et les partenaires sociaux sont parvenus à un **accord de principe sur l'uniformisation des conditions de travail** entre collègues de Crelan et d'AXA Bank Belgium.

18 avril



Webinaire Invest autour de la thématique **« Votre argent en 2024 : défis et opportunités »**

20 avril



Journée à Ostende, sur les traces d'Ensor. Cette journée familiale organisée par Together@Crelan rassemble 66 collaborateurs de la banque pour un moment de culture et de détente.

20 avril



32 tonnes de pièces rouges ou 300.685,49 euros récoltés pour la lutte contre le cancer à l'occasion de **l'Opération Pièces Rouges**. Merci aux agences Crelan pour leur soutien à cette belle action.

23 avril



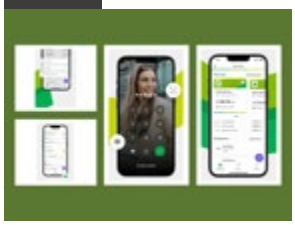
Crelan a réalisé avec succès sa première émission publique d'obligations Tier 2, destinée aux investisseurs institutionnels. Cet instrument de fonds propres réglementaires de catégorie 2 présente les caractéristiques suivantes : une maturité de 11 ans avec une option de remboursement anticipé après 6 ans, un coupon annuel fixe de 5,375 % et un prix d'émission de 99,715 %. L'émission, d'un montant de 300 millions d'euros, a suscité un vif intérêt, illustrant à la fois la solidité financière de Crelan et la confiance des investisseurs institutionnels dans notre Groupe. L'offre a été sursouscrite 10 fois, témoignant du succès de cette opération.

25 avril



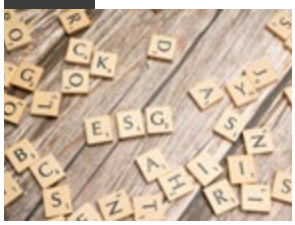
Assemblée générale de CrelanCo. Au cours de celle-ci, un dividende de 4,25 % a été approuvé, une augmentation du nombre maximal d'actions coopératives à souscrire a été annoncée et le premier rapport sur le climat de Crelan a été dévoilé. L'assemblée s'est terminée par une intervention du célèbre économiste d'entreprise Geert Noels qui a exposé ses réflexions sur la banque coopérative comme réponse durable et responsable dans le paysage bancaire belge.

29 avril



Crelan intègre Bancontact et Payconiq dans la Crelan Mobile app.

06 mai



Crelan se voit attribuer une **bonne note ESG par la société Morningstar Sustainalytics**.

26 mai



L'équipe de la CrelanCo Foundation brille aux **20 km de Bruxelles. 350 coopérateurs CrelanCo** courent ensemble **7.000 km** pour la bonne cause.

10 juin



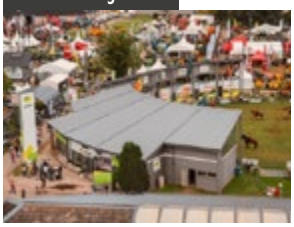
La **fusion et l'intégration IT entre Crelan et AXA Bank Belgium est officielle**. À 9 heures, Luc Versele, président du Conseil d'Administration de la SA Crelan, Benoît Bayenet, Président du Conseil d'Administration de la SC CrelanCo et Eugeen Dieltiëns, Secrétaire-Général de la SA Crelan, ont officiellement signé les documents finalisant la fusion. Après des mois de préparations intenses en coulisses, nous pouvons désormais accueillir les clients et agents provenant d'AXA Bank Belgium au sein de la famille Crelan.

13 juin



La première agence bancaire 'ex-AXA Bank Belgium' revêt les couleurs de Crelan.

26 au 29 juillet



88e édition de la Foire de Libramont. Crelan est le fidèle sponsor principal de ce grand événement pour le secteur agricole qui a réuni 200 000 visiteurs en 2024.

9 août



10 collaborateurs du Siège ont l'occasion de se rendre aux Jeux Olympiques de Paris. Une des dernières occasions d'admirer les frères Borlée, ambassadeurs de Crelan de longue date, dans une compétition.

31 août au 1er septembre



Crelan est présente à la **Foire de Battice**. Chaque année, cette foire accueille entre 20.000 et 25.000 visiteurs, 150 exposants et 2.000 animaux sur une superficie de 10ha dans le pays de Herve.

1er septembre

La CrelanCo Foundation annonce son soutien à une nouvelle cause nationale : **Classcontact et Bednet.** Ces deux associations permettent à des enfants malades de poursuivre leur scolarité en ligne et surtout de conserver le lien avec leurs amis et leur école.

14 septembre



Après plus de 13 ans de partenariat, **Crelan fait ses adieux à ses ambassadeurs sportifs, Kevin et Jonathan Borlée** lors du Mémorial Van Damme.

16 au 22 septembre



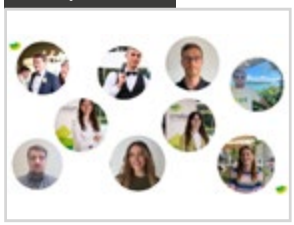
Semaine de la mobilité. Plusieurs initiatives sont lancées à cette occasion pour encourager les collaborateurs de la banque à se déplacer de manière durable.

17 septembre



De la mi-septembre à la mi-novembre, Crelan propose à ses collaborateurs de suivre un **atelier 'Climate Fresk'**. En **trois heures** seulement, les participants ont pu tout apprendre — ou du moins beaucoup plus que ce qu'ils ne savaient déja — sur le changement climatique et sur les gestes, petits ou grands, que chacun peut faire au quotidien pour sauver notre environnement.

19 septembre



Crelan accueille **6 nouveaux collaborateurs dans le cadre de son programme Young Graduate**. Ce parcours qui s'étale sur trois ans offre la possibilité à de jeunes diplômés d'acquérir une (première) expérience professionnelle dans le secteur bancaire. Les Young Graduates ont l'occasion de travailler sur divers projets au sein de différents départements et de différentes équipes. Au bout de trois rotations, le Young Graduate se voit confier un poste permanent au sein de notre banque.

29 septembre



Family Day CrelanCo à Pairi Daiza : 2000 coopérateurs se sont retrouvés dans ce magnifique parc animalier à cette occasion.

01 octobre

boost the brand

Lancement d'une **campagne Boost de Brand**. Son objectif, donner plus de substance à notre marque et positionner Crelan auprès des consommateurs comme le partenaire financier idéal pour les projets logement, les projets d'investissement et pour les entreprises.

03 octobre



Le **Crelan Investment Summit** a réuni pour la première fois tous les agents et des collaborateurs Invest, du siège et de chez nos partenaires AXA IM, Amundi, Econopolis, Allianz et CrelanCo. Une journée riche en présentations intéressantes et en ateliers inspirants.

08 octobre



Présentation de l'équipe de cyclocross Crelan-Corendon à Berchem. Sept prolongations de contrat sont à épingler ainsi que le recrutement de la championne italienne Sara Casasola.

15 octobre

Moody's

Moody's indique dans un communiqué de presse qu'elle **a relevé la note d'émetteur de Crelan de « A 3 » à « A 2 », avec des perspectives stables**. Différentes autres notations ont aussi bénéficié d'une hausse. La note « A2 » reflète le faible profil de risque de la banque.

17 octobre



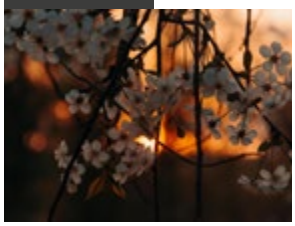
À l'occasion du **Youca Day**, plus de 15 000 élèves des écoles secondaires bruxelloises et flamandes se sont engagés à travailler une journée pour soutenir une action caritative. 16 d'entre eux ont passé une journée chez Crelan. Leur travail de « banquier d'un jour » leur a rapporté environ **1 000 euros**, une belle somme qui sera consacrée à des projets de jeunes dans le monde entier.

Novembre



Organisation **d'événements pour les comptables**, rassemblant ces derniers et nos agents. Sur le thème, « **Comptable, conseiller fiscal du futur ?** », l'équipe Go-to-Market Credit Business s'est rendue dans pas moins de 6 endroits en Belgique : 4 en Flandre (Bruges, Gand, Anvers et Heusden-Zolder) et 2 en Wallonie (Mons et Liège).

5 novembre



Campagne Invest d'automne, publicité dans la presse et mailings pour renforcer notre positionnement en tant que banque d'investissement.

10 novembre



Le **nouveau logo de Crelan** est installé sur le bâtiment de Berchem.

21 novembre



Take off Together, une magnifique fête rassemblant 2.000 participants, agents bancaires et collaborateurs de Crelan. Nous avons tous embarqué dans l'avion Crelan, à destination d'une nouvelle banque.

28 novembre



Présentation de Maureen et de Chloë, les **visages de Crelan** sur les réseaux sociaux.

11 décembre



Young@Crelan organise un événement inspirant autour de l'Intelligence Artificielle (IA) !

12 décembre



Annonce des résultats du **Bank Award**. **Crelan décroche la troisième place** dans la catégorie « Bank Award réseau d'agences »

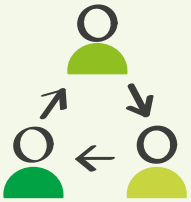
19 décembre



Des changements au sein du Comité de Direction de Crelan avec effet à partir du 1er mai 2025. Emmanuel Vercoustre notre actuel **Chief Financial Officer** souhaite relever de nouveaux défis en se consacrant, notamment, à des missions d'administrateur non exécutif et en mettant à profit ses compétences de médiateur. Il a donc décidé de quitter Crelan le 30 avril 2025. Le 1er mai 2025, **Pieter Desmedt**, notre actuel **Chief Risk Officer**, lui succédera au poste de CFO et **Tiny Ergo** sera notre nouveau **Chief Risk Officer**. Sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne.

Chiffres clés 2024 du Groupe Crelan

Collaborateurs, agences, actionnaires coopérateurs et clients



4.327

Collaborateurs



727

Agences



296.751

Actionnaires coopérateurs



1.706.191

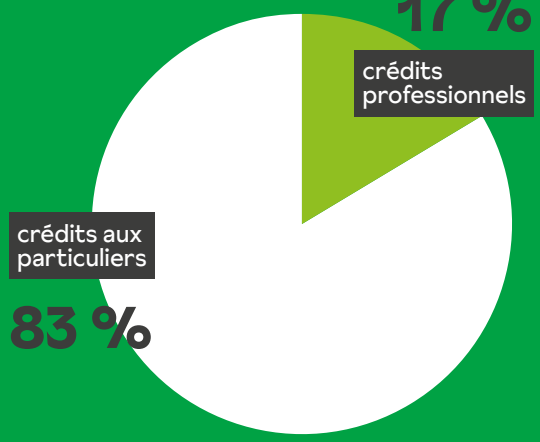
Clients

Répartition de l'encours crédits

Encours du crédit

47,46 milliards d'euros

Composition du portefeuille de crédits



* dont 25,88 % aux agriculteurs et aux horticulteurs

Chiffres clés consolidés

(En mio eur)*

	2024	2023	Évolution
Dépôts de la clientèle (y compris certificats subordonnés)*	44.265.65.	42.394.04	+ 4,4%
Crédits à la clientèle (IFRS)	48.723,81	48.433,53	+0,60 %
Prêts et créances	49.504,63	49.011,91	+1,00 %
Portefeuille financier	1.873,37	779,19	+58,41%
Fonds propres (y compris capital coopératif)	2.850,30	2.510,07	+11,94 %
Total des actifs	55.802,96	53.987,99	+3,25%
Résultat net	192,3	207,02	-7,67%

*Le chiffre de 2023 des « Dépôts de le clientèle (y compris les certificats subordonnés) » a été modifié car nous en avons changé la définition à partir de 2024.

Ratios consolidés

	2024	2023
Cost Income Ratio	73,60 %	66,70 %
Loan Loss Ratio	0,02 %	0,09 %
ROE	6,75 %	8,88 %
ROA	0,34%	0,38 %
Ratio de capital CET1	26,98%	25.48%
Tier 1	29,68 %	28,39 %
Ratio de capital CRD	35,30%	30,8%

* Chiffres corrigés

Légende

CIR (Cost Income Ratio) : représente les charges opérationnelles par rapport aux produits opérationnels. Indicateur d'efficacité.
(Pour chaque euro de revenus, le Groupe supporte des coûts de 73,60 cents)

Loan Loss Ratio : représente les pertes sur crédits par rapport au total du portefeuille de crédits. Indicateur de la qualité du portefeuille de crédits.
(Pour chaque euro de crédit non remboursé, le Groupe subit une perte de 0,02 cent pour le contentieux)

ROE (Return on equity) : représente le bénéfice net par rapport aux fonds propres. Indicateur de rentabilité.
(Pour chaque euro de fonds propres, le Groupe génère 6,75 cents de bénéfice net)

ROA (Return on Assets) : représente le bénéfice net par rapport au total des actifs. Indicateur de rentabilité.
(Pour chaque euro du total du bilan, le Groupe réalise 0,34 cent de bénéfice net)

Core Equity Tier 1 : Place les fonds propres de base par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques dans le bilan. Indicateur de solvabilité.
(Pour chaque euro de risque dans le bilan, le groupe dispose de 26,98 centimes de fonds propres de base pour se couvrir).

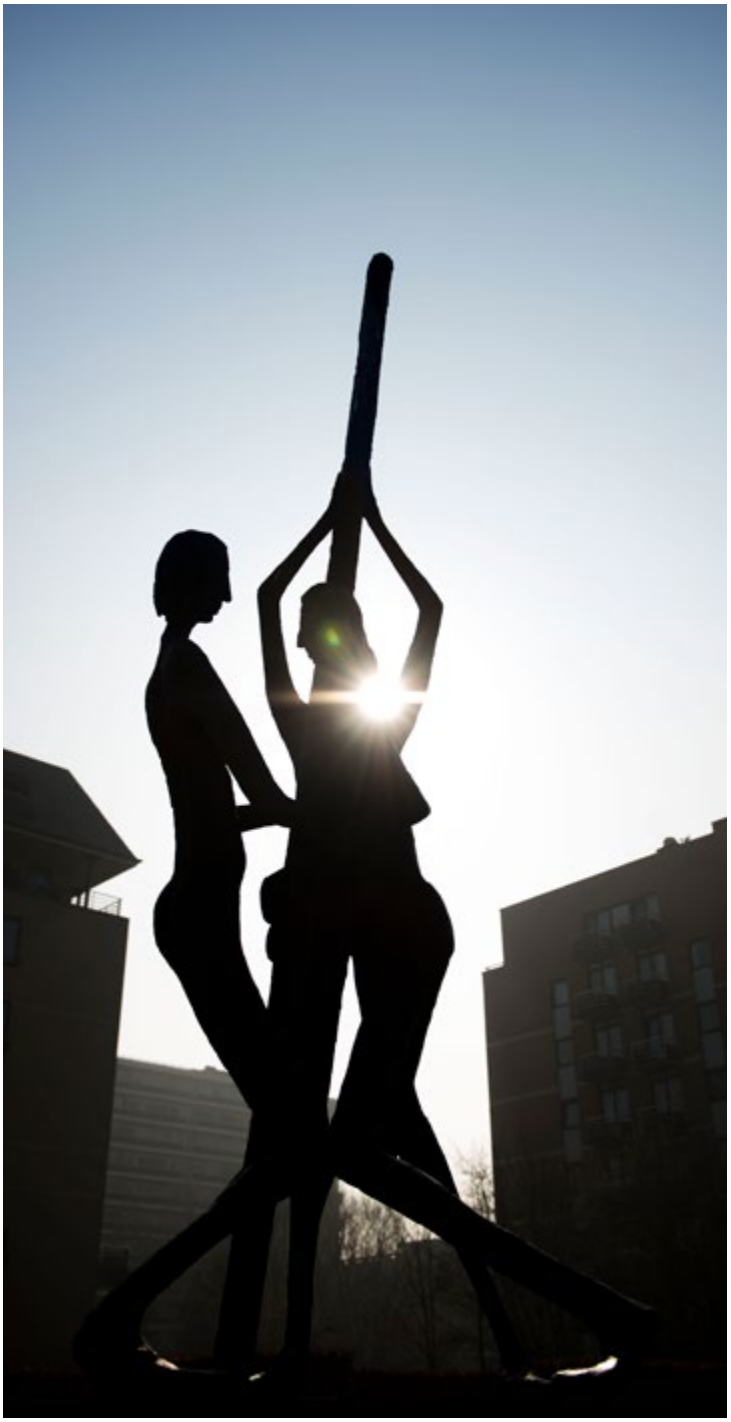
Tier 1 : représente les fonds propres de base et l'AT1 par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques dans le bilan. Indicateur de solvabilité.
(Pour chaque euro de risque au bilan, le Groupe dispose de 29,68 centimes de fonds propres de base au titre de couverture)

CRD = Ratio de capital total : place les fonds propres de base et les fonds propres AT1 et Tier 2 par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques dans le bilan. Indicateur de solvabilité.
(Pour chaque euro de risque dans le bilan, le groupe dispose de 35,30 centimes de fonds propres de base pour se couvrir).



Rapport de gestion consolidé du Groupe Crelan, exercice 2024

Résultats et synergies du Groupe et de ses membres



Synergies

Le Groupe Crelan est représenté par deux marques sur le marché belge : **Crelan** et sa filiale **Europabank**.

Deux banques ayant chacune des décennies d'expérience au compteur. En partageant cette expérience et en collaborant de manière ciblée sur les services et la gamme de produits, vous créez **un effet de levier au profit du Groupe Crelan et de ses clients**.

Cette collaboration s'exerce dans les domaines du crédit, du renting financier et du leasing, de l'offre de terminaux de paiement et du traitement des paiements.

Les entités du Groupe travaillent également en étroite collaboration sur des projets plus importants, tels que la définition d'une politique ESG (Environnement, Social, Gouvernance), la gestion du portefeuille bancaire, la gouvernance des risques et de l'audit... Les synergies commerciales des dernières années entre les différentes entités du Groupe Crelan se sont poursuivies.

Des informations plus détaillées à ce sujet figurent dans la description de la stratégie et du fonctionnement des deux banques dans le présent rapport annuel.

Résultats de Crelan SA

Actionnaires coopérateurs et clients

Au 31 décembre 2024, Crelan pouvait compter sur la confiance de **296.751 actionnaires coopérateurs et de 1.508.766 clients**.

Croissance sur tous les dépôts, les dépôts à court terme étant le principal moteur de croissance

Fin 2024, l'encours des dépôts de la clientèle se chiffrait à 42,4 milliards d'euros chez Crelan. Depuis juin 2024, la Banque centrale européenne a réduit le taux de dépôt à quatre reprises ; il passe ainsi de 4,00 % à 3,00 %. Étant donné que le taux d'intérêt à terme, stimulé par l'abaissement du taux de dépôt par la BCE, a continué à reculer, la croissance du nombre de comptes d'épargne a commencé à se redresser. Les comptes à terme, et en particulier ceux à court terme (jusqu'à 1 an), sont restés le produit de prédilection tout au long de l'année. Ce fut également le cas pour le réinvestissement du Bon d'État émis le 5/9/2023, soutenu par les taux très compétitifs à ce moment-là.

Conformément à la tendance du marché, l'encours des dépôts de la clientèle a progressé de 4,4 %, soit de 1,8 milliard d'euros.

Le portefeuille de **Packs a évolué à 906.172 comptes à vue**, représentant une croissance nette de 2 % ou 18.354 Packs. Ce résultat est affecté par un nombre accru de clôtures à la suite de la migration, et notamment par 5.000 Packs de clients des deux banques. Cette hausse provient principalement des **Packs particuliers**, tandis que le nombre de **Business Packs** est resté stable. Au sein de la famille des Packs, nous constatons un accroissement marqué des Economy Plus packs, une légère augmentation des Excellence packs et un recul des Performance packs. Cette évolution découle de l'annulation de cartes de crédit Visa Classic par des clients qui ne les utilisent pas ou les utilisent peu. En 2024, la **clientèle** a diminué de 0,5 %, passant à 1.508.766 clients, ce qui représente une perte de 7.244 clients.

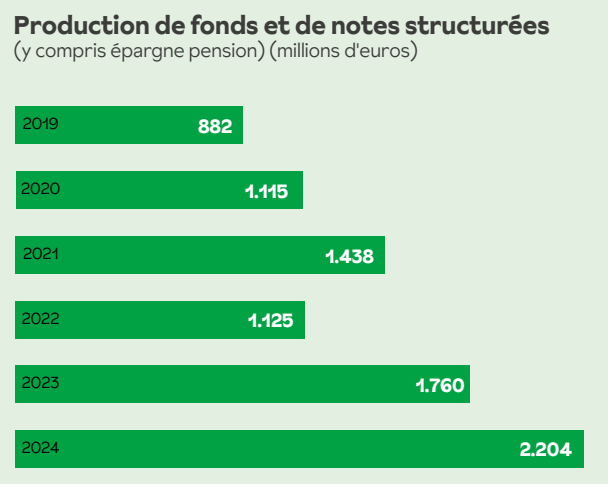
Malgré le ralentissement de la croissance des Packs et de la clientèle, les **revenus du Daily Banking** sont restés stables : ils atteignent **83,1 millions d'euros**, contre 83,3 millions d'euros en 2023.

Les principales évolutions concernant les dépôts de la clientèle en 2024 sont les suivantes :

- Le nombre de **comptes à vue particuliers a progressé de 2,9 %** pour s'établir à 1.103.645 et le nombre de **comptes à vue professionnels de 3,05 %** à 168.790. L'encours total des comptes à vue affiche une hausse de 1,7 % à 8,8 milliards d'euros.
- **L'encours des comptes à terme a augmenté de 992 millions d'euros** à 7,1 milliards d'euros.
- L'encours des comptes d'épargne a augmenté de **2,3 %** à 24,8 milliards d'euros.
- Le **portefeuille limité de bons de caisse a poursuivi son déclin, passant à 141 millions d'euros** ; ces produits n'étant plus proposés.

→ Production de fonds et de Notes : L'INCERTITUDE EST SOURCE DE PRUDENCE :

Production de fonds et notes (y compris épargne-pension) en milliards d'euros



Malgré le fait que 2024 ait été l'année de la migration, nous avons observé un vif intérêt pour les fonds et Notes, soutenu par un climat boursier favorable.

La production globale de fonds et de Notes (y compris l'épargne-pension) s'établit à 2,6 milliards d'euros en 2024, soit 36 % de plus qu'en 2023. Les montants significatifs arrivés à échéance sur les comptes à terme et du bon d'État ont été réinvestis avec succès à la fois par le biais de comptes à terme et par le biais de fonds et de Notes. Ainsi, plus de 10 % des 3,5 milliards d'euros arrivés à échéance à l'automne ont été réinvestis dans des fonds et des Notes.

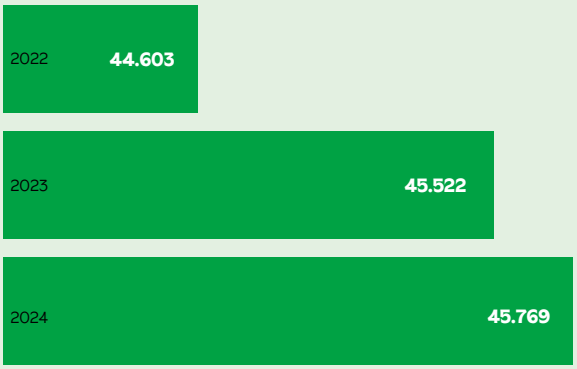
La production de fonds de 2024, soit 1,78 milliard d'euros, était environ 70 % plus élevée que celle de l'année précédente.

La baisse des taux a entraîné un intérêt un peu moindre pour les Notes structurées par rapport à 2023. La production de 453 millions d'euros représente une diminution de 20 % par rapport à 2023.

→ Évolution du portefeuille de crédits

L'encours total des crédits a légèrement augmenté de 0,5 % à 45,8 milliards d'euros en 2024.

Encours total des crédits
(en mio EUR)



L'encours des crédits logement a atteint 37,2 milliards d'euros, soit une hausse de 0,4 %. Celui des crédits à la consommation est resté quasiment stable à 1,4 milliard d'euros.

L'encours des crédits aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises a gagné 1,3 %, passant de 5,1 milliards d'euros en 2023 à 5,2 milliards d'euros en 2024, et l'encours des crédits agricoles a augmenté de 2,1 %, soit de 2 milliards d'euros en 2023 à 2,1 milliards d'euros en 2024.

→ Évolution de la production de crédits : 5,5 milliards d'euros de nouveaux crédits octroyés

En 2024, Crelan a accordé **5,5 milliards d'euros de crédits** à ses clients particuliers et professionnels. Ce résultat est inférieur de 300 millions d'euros à celui de 2023. Crelan a enregistré une progression de 20 % du volume de production des crédits agricoles et horticoles, mais une baisse des crédits logement (-5 %), des crédits à la consommation (-12 %) et des crédits aux indépendants et aux entreprises (-8 %).

→ Évolution des crédits chez les clients particuliers

Le **montant des crédits octroyés aux particuliers s'élève à 4.094 millions d'euros, soit une diminution de 6 % par rapport à 2023**.

Cette diminution trouve principalement son origine dans l'arrêt de la collaboration avec les courtiers en crédit depuis le début de 2024.

La production de crédits logement se chiffre à 3.621 millions d'euros, soit un déclin de 5 % par rapport à 2023. La différence de 179 millions d'euros correspond quasiment au volume de production des courtiers en crédit en 2023. Les agents Crelan ont partiellement compensé cette perte, mais ont également été confrontés à l'impact de la migration à la suite de laquelle les agents ex-AXA Bank Belgium ont dû se familiariser à une nouvelle application pour les crédits logement. Cependant, après un recul résultant de la période de migration, les volumes de l'automne 2024 sont revenus à un niveau comparable à ceux de 2023.

La baisse globale de 5 % combinée à une légère hausse du marché en 2024 (+5 %) se traduit par une part de marché pour les crédits logement réalisés de 11 % pour Crelan, soit 1,2 % de moins qu'en 2023. Parallèlement aux volumes de production, les parts de marché ont également augmenté depuis l'automne 2024 pour revenir au niveau de 2023.

La production de prêts à tempérament a gagné 12 % pour atteindre 473 millions d'euros.

D'une part, cette évolution est attribuable, comme déjà indiqué, à l'arrêt de la collaboration avec les courtiers en crédit, également pour les prêts à tempérament. Ils représentent 9 % du résultat total de la production de 2023.

D'autre part, elle est due à un nouveau fléchissement des prêts à la rénovation en 2024, que Crelan a également connu en 2023 après les volumes historiquement élevés de 2022. Crelan enregistre un résultat de production inférieur de 37 % au niveau des prêts à la rénovation par rapport à 2023. Une tendance qui se reflète également sur le marché. La modification de la réglementation et la normalisation des prix de l'énergie ont considérablement réduit l'attrait des consommateurs pour une rénovation énergétique.

Dans le domaine du financement automobile, le volume de production reste constant, mais Crelan constate un effet de basculement : moins de financement de véhicules d'occasion et plus de financement de véhicules traditionnels neufs ou récents, et en particulier de véhicules écologiques. Les primes spécifiques octroyées, en 2024, pour les véhicules zéro émission achetés par le consommateur privé, ont également joué un rôle. Le volume de production des prêts personnels augmente de 8 % par rapport au résultat de production de 2023.

Avec un marché en légère hausse (+2 % à la fin du mois de novembre), cela se traduit pour Crelan par une part de marché de 4,9 % contre 5,7 % en 2023.

→ Évolution des crédits chez les clients professionnels

Financement de projets agricoles et horticoles (segment AGRI)

La production du segment Agri progresse de 20 % par rapport à 2023 (387 millions en 2024 contre 323 millions en 2023). En 2023, le climat d'investissement était défavorable en raison de l'incertitude juridique créée par le jugement sur l'azote en Flandre. L'incertitude juridique s'étant (actuellement) dissipée, les agriculteurs et les horticulteurs ont à nouveau investi davantage, ce qui a entraîné une hausse de la production de 64 millions d'euros.

La part de la production de crédits agricoles par rapport à la production totale de crédit professionnel a pris de l'ampleur pour atteindre 27 % en 2024 contre 22 % en 2023. La majeure partie de la production (58 %) a été réalisée en Wallonie.

Financement aux indépendants et aux entreprises (segment PEI)

La production du segment PEI a reculé de 8 % en 2024 par rapport à l'année précédente (1.040 millions en 2024 contre 1.135 millions en 2023). Cette baisse s'explique principalement par l'année mouvementée à la suite de la migration. En effet, les agents ex-AXA Bank Belgium ont dû suivre une formation intensive avant la migration et ont eu besoin de temps après la migration pour maîtriser les nouveaux systèmes de Crelan (courbe d'apprentissage). Comme les agents ex-AXA Bank Belgium sont (actuellement) presque exclusivement actifs dans le segment PEI, la migration a eu un impact très limité sur le segment Agri.

Résultats d'Europabank

Résultats de production

Europabank a accordé **558,3 millions d'euros de crédits** en 2024. Cette production record est supérieure de 15,8 millions d'euros à celle de 2023.

La part des agences Crelan dans ce résultat s'élève à 89,7 millions d'euros, contre 95,0 millions d'euros en 2023.

Cette production record est à l'origine d'une progression de l'encours total des crédits de 8,3 % (130,5 millions d'euros).

Les dépôts ont augmenté de 129,4 millions d'euros (7,1 %).

En 2024, Europabank a également enregistré un bond dans le traitement des transactions par carte. Le **nombre de transactions par carte traitées** a grimpé de **24 %** sur une base annuelle. Le chiffre d'affaires annuel et le revenu annuel ont augmenté respectivement de 15 % et 21 % par rapport à 2023.

Résultats financiers

Europabank a clôturé l'année 2024 avec un bénéfice net de 23,9 millions d'euros selon les normes IFRS, un beau résultat. En 2023, la banque avait enregistré un bénéfice de 30,5 millions d'euros, soit le deuxième meilleur bénéfice de son histoire.

L'introduction d'un modèle de dépréciation adapté aux IFRS 9, entré en vigueur à la fin de 2024, est l'une des principales causes du recul du bénéfice. Par conséquent, les provisions pour pertes de crédit attendues ont été fortement revues à la hausse, ce qui a eu un impact négatif sur le résultat IFRS d'Europabank. L'introduction du nouveau modèle IFRS 9 a été recalculée sur l'ensemble du portefeuille et la provision supplémentaire de 9,5 millions d'euros est donc exceptionnelle et ponctuelle. À partir de 2025, cette provision reviendra à la normale. Une partie de cet impact, soit 4,5 millions d'euros, était auparavant généralement prévue par le biais d'un excédent de gestion qui pouvait être utilisé à cette fin.

En outre, Europabank doit se conformer aux exigences MREL depuis le 01/01/2024. Dans ce cadre, une dette Senior non privilégiée (SNP) de 35 millions d'euros a été contractée auprès de Crelan en juin 2024. Elle est assortie d'une charge d'intérêts notable qui influence le résultat de 2024.

Selon les normes BE GAAP, le résultat de la banque se chiffre à 23,3 millions d'euros, contre 29,8 millions d'euros en 2023.

Le ratio Cost Income pour 2024 s'élève à 61,2 %.

Abstraction faite de l'impact du modèle IFRS 9, le ratio s'établit à 58 %. Ce chiffre est et reste faible par rapport aux autres banques du paysage bancaire belge.

Le rendement des fonds propres est de 13,9 %, soit un excellent rendement. Sans l'incidence du nouveau modèle IFRS 9, il serait de 16,1 %.

Fonctionnement opérationnel

Europabank dispose de **47 agences**. Fin 2024, l'**effectif du personnel** comptait 369,1 ETP (équivalents temps plein), soit une hausse de 4,9 % par rapport à fin 2023. Parmi ceux-ci, 182,7 ETP travaillaient dans les agences et 186,4 au siège.

Par le biais **de la marque de courtage eb-Lease**, Europabank est fermement engagée dans une collaboration harmonieuse avec les agents Crelan. Ils peuvent ainsi proposer à leurs clients à la fois **des solutions de crédit spécifiques** d'Europabank et **des solutions de paiement pour le traitement des opérations par cartes**, soit une plus large gamme de produits. En 2024, le partenariat **en matière de leasing financier et de renting** comme formes alternatives de financement pour les clients professionnels s'est poursuivi. Plusieurs Business Days ont été organisés au cours desquels les agents Crelan ont participé à **des ateliers** interactifs dirigés par un spécialiste du crédit d'Europabank. Un moyen efficace d'aborder en profondeur cet aspect et de répondre aux questions des agents.

La digitalisation reste un pilier important pour Europabank. Deux nouvelles plateformes numériques ont vu le jour en 2024, en plus de la plateforme eb online. Ainsi, **eb ID** permet aux clients d'Europabank de gérer et d'actualiser à distance les données d'identité les concernant.

Ils peuvent aussi signer numériquement des documents depuis chez eux grâce à **eb sign**. Les clients des agents Crelan peuvent également utiliser eb sign lorsque, par exemple, ils contractent un crédit via eb-lease.

Enfin, un groupe de travail spécifique et un groupe de travail orienté sur la jeunesse poursuivent leurs travaux sur la **politique ESG** d'Europabank. Plusieurs actions ont été organisées en 2024 pour assurer un fonctionnement durable de la Banque et impliquer les collaborateurs de la banque. Grâce à ces efforts, notamment, Europabank a reçu **la charte Voka** « Entreprendre durablement » en 2024. En outre, la banque, en collaboration avec Crelan, contribue au **reporting CSRD** au niveau du Groupe Crelan.

Bilan et compte de résultat

Données comptables consolidées en IFRS

Règles d'évaluation

En ce qui concerne les modifications des règles d'évaluation pour l'exercice 2024, veuillez vous référer aux états financiers.

Bilan consolidé

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution des éléments les plus importants de l'actif et du passif consolidés et des fonds propres consolidés entre 2023 et 2024.

Actifs

Actifs (en mio EUR)	31/12/2023	31/12/2024	Δ	%
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts directement exigibles	5.566	5.507	-60	-1,1%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10	51	41	421,1%
Actifs financiers obligatoirement désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	7	5	-2	-23,1%
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	173	192	19	11,3%
– Actifs financiers évalués au coût amorti	49.612	51.181	1.569	3,2%
– Titres de créance	600	1.676	1.076	179,4%
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement)	49.012	49.505	493	1,0%
Dérivés utilisés pour la couverture	224	61	-162	-72,5%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	-2.007	-1.546	461	-23,0%
Immobilisations corporelles	85	90	5	5,8%
Goodwill et immobilisations incorporelles	42	47	5	11,6%
Investissements dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées	11	13	1	12,4%
Actifs d'impôts	70	26	-45	-63,6%
Autres actifs	196	178	-18	-9,3%
Total actifs	**53.988**	**55.803**	**1.815**	**3,4%**

Concernant la composition du bilan à l'actif, les actifs financiers évalués au coût amorti restent la composante la plus importante de l'actif (49,6 milliards d'EUR). Les liquidités et les comptes courants auprès des banques centrales constituent la deuxième composante la plus importante (5,6 millards d'EUR).

Le total des actifs a augmenté de 1. 815,0 millions d'euros en 2024. Du côté de l'actif, les augmentations les plus importantes en 2024 ont concerné les postes suivants : la portefeuille de titres (+ 1 076,2 millions d'EUR), des prêts et créances (+ 492,7 millions d'EUR) et l' augmentation des variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt (+ 460,7 millions d'EUR). Ces augmentations sont dues, d'une part, aux investissements supplémentaires dans le portefeuille de titres, à la modification de la juste valeur des éléments couverts en raison de la variation de la valeur de marché due à l'évolution des marchés financiers et, d'autre part, à la bonne production de prêts pour des actifs évalués au coût amorti, qui a dépassé les remboursements en 2024. En 2024, les nouveaux prêts s'élèvent à 6,1 milliards d'euros, principalement dans le segment des particuliers. Les liquidités et les comptes courants auprès des banques centrales, autre poste important de l'actif, sont restés stables à 5,5 milliards d'euros.

Les créances fiscales ont diminué de 45 millions d'euros par rapport à 2023.

Passifs

Passifs (en mio EUR)	31/12/2023	31/12/2024	Δ	%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22	25	3	12,5%
Passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	295	245	-50	-17,0%
Passifs financiers évalués au coût amorti	50.540	52.133	1.593	3,2%
Dépôts d'établissements de crédit	1.165	288	-876	-75,2%
— Dépôts d'établissements autres que de crédit	42.391	44.312	1.921	4,5%
— Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	6.378	6.660	282	4,4%
— Dettes subordonnées	205	509	303	147,8%
— Autres dettes financières	402	365	-37	-9,2%
Dérivés utilisés pour la couverture	17	7	-10	-60,8%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	15	57	42	272,1%
Provisions	299	253	-46	-15,4%
Passifs d'impôts	66	32	-34	-51,8%
Autres passifs	223	201	-22	-9,7%
Total passifs	**51.478**	**52.953**	**1.475**	**2,9%**

Le passif se compose à 98,5 % de dettes évaluées au coût amorti. La majeure partie de ce montant (83,7 % du total du bilan) concerne les dépôts de la clientèle.

Les obligations financières évaluées à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 50 millions d'euros en 2024 en raison de l'arrivée à échéance des EMTN (European Medium Term Notes). Aucune nouvelle émission n'a été réalisée en 2024.

Les passifs financiers évalués au coût amorti ont augmenté de 1. 593,0 millions d'euros. Les dépôts auprès d'établissements de crédit ont diminué de 876 millions d'euros en 2024. Les autres dépôts ont augmenté de 1. 920,9 millions d'euros. On observe une augmentation significative des comptes d'épargne et des comptes à terme. L'évolution significative de la dette incarnée par des titres de créance, y compris des obligations, comprend l'émission de “Senior Non-Preferred Bond" par Crelan pour 750 millions d'euros et la diminution de l'encours des “Covered Bonds” en 2024 de 403 millions d'euros. En 2024, la dette subordonnée a augmenté de 303 millions d'euros en raison de l'émission d'un nouvel emprunt subordonné.

Les provisions ont diminué de 52 millions d'euros par rapport à 2023. Les provisions liées au personnel (Jubilé, plan de pension, IAS19, etc.) ont diminué de 11 millions EUR. En outre, les autres provisions ont également diminué de 39 millions d'euros. Il s'agit principalement de reprises de provisions constituées pour l’intégration de AXA Bank Belgium en Crelan (par exemple, la transformation du réseau d'agents). Enfin, les provisions pour dettes et garanties données ont diminué de 2 millions d'euros.

Les obligations fiscales ont diminué de 34,3 millions d'euros par rapport à 2023.

Fonds propres

Fonds Propres (en EUR)	31/12/2023	31/12/2024	Δ	%
Capital émis	941	1.138	198	21,0%
— Capital libéré	941	1.138	198	21,0%
— Capital appelé non libéré	0	0	0	
Agio	0	0	0	
Autres instruments de capitaux propres émis	245	245	0	0,0%
Autres éléments du résultat global	-4	-2	2	-46,7%
Postes non reclassés en résultat	-7	-7	0	6,6%
— Gains/pertes actuariels pour les plans de pension	-13	-10	4	-27,7%
— Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-1	-3	-1	72,0%
— Variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat en raison de changements dans leur risque de crédit	8	5	-3	-37,2%
Postes susceptibles d'être reclassés dans le compte de résultat	2	5	2	97,5%
— Variations de la juste valeur des instruments de dette désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	5	2	97,5%
Réserves (y compris les résultats non distribués)	1.122	1.277	155	13,8%
Résultat de l'exercice	207	192	-15	-7,1%
Intérêts minoritaires	0	0	0	
Total des capitaux propres	**2.510**	**2.850**	**340**	**13,6%**
Total des passifs et des fonds propres				

Les fonds propres ont augmenté en raison de l'émission de nouvelles actions coopératives (augmentation nette de 198 millions d'euros) et du bénéfice net de 192 millions d'euros. Selon les normes IFRS, les coupons payés sur l'AT1 ont été déduits des fonds propres et un dividende de 43,8 millions d'euros a été alloué aux actionnaires coopérateurs grâce à l'important bénéfice net.

En 2024, le bénéfice s'élève à 192 millions d'euros.

Le ratio de capital CRD atteint 35,3 % à la fin de 2024, contre 30,8 % à la fin de 2023. Le ratio CET1 représente 27,0 % à la fin de 2024, par rapport à 25,5 % en 2023. Le ratio Tier 1 représente 29,7 % à la fin de 2024, par rapport à 28,4 % en 2023.

Résultat consolidé IFRS

Le tableau ci-dessous est une simplification de la version complète reprise dans les comptes annuels. Cette présentation est utilisée pour expliquer les résultats du Groupe Crelan, tant en interne au Conseil d'Administration et au Comité de direction qu'en externe aux investisseurs, à la BCE et au grand public.

En millions d'euros	2023	2024
Revenus d'intérêts nets	1037	880
Revenus de commissions et autres revenus	276	311
Produit net bancaire	1 313	1 191
Charges opérationnelles	-469	-490
Bank Levies	-117	-90
Commissions	-289	-297
Charges administratives et commissions	-875	-877
Charges pour risque de crédit et autres provisions	-51	3
Impôts sur le résultat opérationnel	-99	-57
Résultat opérationnel	288	260
Éléments spécifiques*	-81	-68
Bénéfice net	**207**	**192**

Revenus bancaires nets

Les **produits et charges financiers** ont **reculé de 157 millions d'euros** par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement par la hausse des coûts de financement et les mesures de réserves monétaires prises par la BCE. Des SNP et T2 supplémentaires ont été émis pour répondre aux exigences du MREL. Il s'agit de coussins de capital supplémentaires qui rendent la banque encore plus robuste et offrent ainsi une protection supplémentaire aux épargnants. Ces réserves supplémentaires ont également contribué à une évolution positive de la notation. En revanche, l'évolution de la marge commerciale a contribué positivement au produit net bancaire, principalement grâce à l'afflux de dépôts de détail et à l'impact de l'environnement des taux d'intérêt sur les dépôts de détail.

Les **revenus de commissions** ont connu une majoration de 20 millions d'euros, principalement dans le domaine de l'Invest, en raison de la hausse des commissions de portefeuille et dans le domaine des paiements grâce à l' activité des cartes chez Europabank. En outre, une partie de l'augmentation par rapport à 2023 s'explique par une perte exceptionnelle de 19,4 millions d'euros en 2023 due à la vente du portefeuille d'obligations de Crelan.

Charges administratives et commissions

Les charges administratives (y compris les amortissements) et les commissions prises ensemble sont restées quasiment stables par rapport à 2023 à 877 millions d'euros, mais il y a un certain nombre d'effets de compensation.

D'une part, les charges du personnel ontaugmenté de 9 millions d'euros, principalement à cause des indexations salariales. D'autre part, il y a un alourdissement global de 11 millions d'euros des c**harges opérationnelles générales**. Les principaux postes sont les suivants : hausse des frais de la BCE (+ 2,4 millions d'euros), d'installations (+ 5 millions d'euros) (par exemple les frais d'affranchissement) et d'opérations de paiement (+ 2,5 millions d'euros).

Cette augmentation a été plus que compensée par une diminution des **taxes bancaires** (-27 millions d'euros), le fonds de résolution unique (SRF) n'ayant procédé à aucune collecte supplémentaire compte tenu de l'objectif déjà atteint (1 % de dépôts couverts). En outre, la facture du FGD (Fonds de Garantie des Dépôts) a également été moins élevée en raison d'une base de bilan plus faible de la banque, compte tenu de la sortie temporaire des obligations d'État en 2023.

Le montant des **commissions** versées aux agents est supérieur de 8 millions d'euros par rapport à celui de 2023, malgré un revenu bancaire moins important. Le résultat de 2024 est difficilement comparable à celui de 2023 étant donné qu'un nouveau barème s'applique à tous les agents, qu'ils soient ex-AXA Bank Belgium ou Crelan, depuis le 1er janvier 2024.

Le ratio coût-revenu (CIR) est remonté à 73,6 % en 2024, contre 66,7 % en 2023, qui était une année exceptionnelle à cet égard.

Charges pour risque de crédit et autres provisions

Le coût du risque de crédit* a **diminué de 30 millions EUR** en 2024. Cette baisse du coût du risque de crédit s'explique principalement par des chiffres exceptionnellement élevés en 2023. Les chiffres plus élevés que la moyenne en 2023 étaient dus à des impacts négatifs expliqués par des éléments précédemment non récurrents tels que l'ajustement de la méthodologie de provisionnement pour les prêts en défaut de longue durée, une augmentation des overlays de gestion macroéconomique liés à la crise énergétique, et une harmonisation des modèles IFRS 9 et de la définition du défaut entre AXA Bank Belgium et Crelan. Comme ces éléments non récurrents ne se sont pas produits en 2024, le coût du risque de crédit observé en 2024 est à nouveau en ligne avec les chiffres historiques.

* Défini comme le montant total des dépréciations IFRS pour l'année de reporting.

Pour les **autres provisions**, la baisse de 21 millions d'euros s'explique principalement par la reprise des provisions liées aux coûts d'intégration d'AXA Bank Belgium à Crelan (par exemple, la transformation du réseau d'agents) et la reprise des provisions liées à la fraude et au phishing.

Résultat global

Le **résultat opérationnel** est ainsi passé de **288 millions d'euros à 260 millions d'euros**. Les principaux éléments à l'origine de cette baisse sont : le recul de 121 millions d'euros des produits financiers et opérationnels, partiellement compensé par la baisse de 54 millions d'euros des charges pour risque de crédit et des provisions, ainsi que le tassement des impôts pour 42 millions d'euros compte tenu l'utilisation des crédits d'impôt disponibles.

Ainsi, si l'on inclut en plus certains **éléments spécifiques*** comme les coûts et provisions pour l'intégration et les résultats de couverture (après impôts), on aboutit à un **résultat net de 192 millions d'euros, soit 15 millions d'euros de moins qu'en 2023**. Les éléments spécifiques, qui ont encore un impact positif par rapport à 2023, sont principalement des provisions, avec une reprise **des provisions** pour les couts de transformation (22,8 millions d'euros).

Solvabilité

Crelan

Le Groupe Crelan affiche de **solides ratios de fonds propres** au 31/12/2024, avec **un ratio CET1 de 27,0%** (25,5 % en 2023) et **un ratio CRD total de 35,3 %** (30,8 % en 2023), très largement supérieur aux niveaux réglementaires requis et très largement supérieur aux moyennes européennes.

Le capital a augmenté pour atteindre 2,97 milliards d'euros (2,51 milliards d'euros en 2023), principalement en raison d'une forte augmentation du capital coopératif et du bénéfice net en 2024. L'augmentation significative du capital coopératif en 2024 est en partie due au relèvement du plafond légal par coopérateur de 5.000 euros à 7.500 euros.

Les actifs pondérés ont augmenté de 8,415 milliards d'euros en 2023 à 9,078 milliards d'euros en 2024. En outre, Crelan a profité des conditions favorables du marché en émettant 300 millions d'euros de dette Tier 2 en avril 2024, renforçant ainsi de manière significative son ratio global de fonds prtopres.

Le ratio d'endettement s'établit à 4,71 % (4,34 % en 2023).



Liquidité/financement

Crelan

En 2024, Crelan a été en mesure de maintenir sa **réserve de liquidité à un haut niveau**, avec un ratio de couverture de liquidités de **196 %** au 31 décembre (188 % au 31 décembre 2023).

En termes de financement :

- Le financement Retail a augmenté de 1,8 milliard d'euros en un an, principalement en raison du redressement de l'activité qui avait été initialement réduite en 2023 à la suite de l'opération liée au Bon d'État d'août 2023. Cela a été possible grâce à une offre adaptée de comptes à terme lors de la nouvelle opération liée au Bon d'État en septembre 2024, ainsi que par l'échéance de l'émission de 2023. Crelan a également été active sur le marché institutionnel avec l'émission de 750 millions d'euros de dette senior non privilégiée en janvier, ainsi qu'une émission Tier-2 de 300 millions d'euros, comme mentionné ci-dessus.

Affectation du bénéfice des différentes entités du groupe

Le Conseil d'Administration de la SC CrelanCo proposera de **distribuer un dividende de 4,25 %** aux actionnaires coopérateurs pour un montant total de 43,8 millions d'euros. Dans le contexte actuel des taux d'intérêt, ce dividende constitue une rémunération très attractive pour ce type de placement.



Corporate governance



Conseils d'Administration et Comité de Direction

Crelan SA

Conseils d'Administration

Les changements suivants se sont produits au cours de l'année 2024 :

- La fin du mandat d'administrateur indépendant de **Agnes Van den Berge** au 25/04/2024
- La nomination en tant qu'administrateur indépendant de **Diane Rosen** au 10/06/2024



Conseil d'Administration de la SA Crelan au 31/12/2024



Luc Versele
Président



Benoît Bayenet
Vice-Président



Jan Annaert
Administrateur indépendant



Bernard De Meulemeester
Administrateur non exécutif



Xavier Gellynck
Administrateur non exécutif



Eric Hermann
Administrateur indépendant



Pierre Léonard
Administrateur non exécutif



Claude Melen
Administratrice non-exécutive



Sarah Scaillet
Administratrice non-exécutive



Marianne Streel
Administratrice non-exécutive



Paul Thysens
Administrateur indépendant



Hendrik Vandamme
Administrateur non exécutif



Diane Rosen
Administratice indépendante



Catherine Delanghe
Administratrice non-exécutive



Philippe Voisin
CEO



Joris Cnockaert
CCO



Pieter Desmedt
CRO



Jean-Paul Grégoire
COO/CHRO



Frédéric Mahieu
CIO



Emmanuel Vercoustre
CFO

Le Conseil d'Administration de la SA Crelan s'est réuni à treize reprises en 2024

Conformément à l'article 27 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit, un Comité de rémunération, un Comité de risque et de compliance, un Comité d'audit et un Comité de nomination soutiennent le Conseil d'Administration dans ses tâches.

La banque accorde beaucoup d'attention à ce que son Conseil d'Administration ait une composition équilibrée et une représentation adéquate de l'actionnaire coopérateur. C'est pourquoi dix représentants de la SC CrelanCo siègent également au Conseil d'Administration de la SA Crelan. Il se compose de 20 membres, mais aussi de 10 représentants de CrelanCo SC, de 4 administrateurs indépendants et de 6 membres du Comité de Direction.

Les quatre administrateurs indépendants – Jan Annaert, Eric Hermann, Diane Rosen et Paul Thysens - ont notamment pour tâche de garantir l'objectivité des décisions prises tant au sein du Conseil d'Administration que des comités dont ils assurent la présidence et dont ils sont membres. Ils contrôlent également le respect des règles en matière de gestion des risques, de compliance, d'éthique et de bonnes pratiques au sein de Crelan.

Monsieur **Luc VERSELE**, président du conseil d'administration de Crelan et vice-président de CrelanCo est licencié en Sciences Economique de l'Université de Gand. Il est également titulaire d'une licence spéciale en statistiques et en économétrie et a également été conseiller adjoint aux finances. Il a derrière lui une longue carrière au sein de Crelan, depuis la fin des années 1980. Il a exercé différente fonctions de direction, depuis la fonction de Directeur Général Adjoint de ce qui était alors l'Institut National de Crédit Agricole, jusqu'à la fonction de Président du Comité de Direction du Groupe Crédit Agricole, devenu Crelan, d'avril 2004 à avril 2017. Il est depuis Président du Conseil d'administration de la SA Crelan vice-président du Conseil d'administration de la SC CrelanCo.

Monsieur **Benoît BAYENET**, président du conseil d'administration de CrelanCo et vice-président de Crelan est Docteur en Sciences Economiques et Maître en Econométrie de l'Université Libre de Bruxelles. Il enseigne les Finances publiques à l'ULB et à l'UCL-ULG et est Vice-président de la Sogepa (Société wallonne de gestion et participations) SA et Président du Conseil central de l'économie. Ancien administrateur de la SCRL Agricaisse, il a été nommé administrateur de CrelanCo en octobre 2020 et administrateur de Crelan au 1er janvier 2022. Il a été désigné président du Conseil d'administration par l'Assemblée générale de CrelanCo et vice-président du Conseil d'administration de Crelan le 28 avril 2022.

Lors de sa réunion du 19 décembre 2023, le Conseil d'administration a formellement approuvé la politique de diversité et d'inclusion de la Banque. Cette politique répond aux exigences de la directive européenne du 22/10/2014 et de la loi du 23/03/2019 introduisant le Code des sociétés et des associations (article 7:86). Elle vise une composition équilibrée du Conseil d'administration et du Crelan Circle. Ce dernier se compose des membres du Comité de Direction, ainsi que de leurs directeurs.

L'expérience et les compétences des candidats sont des facteurs déterminants dans le processus de sélection et de nomination. Afin de favoriser la diversité au cours de ce processus, la liste finale de candidats sera toujours composée d'au moins trois personnes, dont au moins une appartient au genre sous-représenté.

Crelan vise à atteindre d'ici 2030 une représentation minimale de 33% du genre sous-représenté au sein du Conseil d'Administration dans son ensemble, et de 40 % parmi les administrateurs non exécutifs. Pour le Crelan Circle, cet objectif est également de 33 %. Le 31 décembre 2024, le genre sous-représenté était de 25 % pour l'ensemble du Conseil d'Administration, de 35,7 % pour les administrateurs non exécutifs et de 24 % pour le Cercle Crelan.

Outre la représentation des genres, un équilibre entre les membres néerlandophones et francophones aux Conseils d'Administration est également recherché, sans préjudice de l'expérience et des compétences des candidats potentiels disponibles. Toute proposition de nomination contraire à notre ambition doit être motivée par le Comité de nomination.

Composition des conseils d'Administration

Nombre de members exécutifs	6	30 %
Nombre de membres non exécutifs	14	70 %

[ESRS 2 – GOV-1, §21b]

Au 31/12/2024, aucun employé ou autre travailleur ne fait partie du Conseil d'administration.

[ESRS 2 – GOV-1, §21d]

Nombre de femmes	5	25 %
Nombre d'hommes	15	75 %

[ESRS 2 – GOV-1, §21e]

Nombre de membres indépendants	4	20 %
Nombre de membres non indépendants	16	80 %

Comité de Direction

Le tableau suivant résume la composition du Comité de Direction :

Nombre de femmes	-	-
Nombre d'hommes	6	100 %

La composition des comités au 31/12/2024

La gouvernance de ces comités consultatifs est alignée sur les règles applicables, en particulier, chaque comité est présidé par un administrateur indépendant et comprend également une majorité d'administrateurs indépendants au sens de l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations.

Sur la base des niveaux de formation et de la diversité des expériences professionnelles énumérés ci-dessous, le Conseil d'administration est en mesure de justifier la compétence individuelle et collective des membres des comités spécialisés.

Comité d'audit

Président	Agnes Van den Berge (indépendante)* Diane Rosen (indépendante)**
Membre	Claude Melen
Membre	Paul Thysens (indépendant)

* jusqu'au 25 avril 2024
** à partir du 10 juin 2024

Diane Rosen a un diplôme d'ingénieur commercial. Elle a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'auditeur. Elle a ensuite occupé divers postes dans les domaines de la banque commerciale, du risque et des ressources humaines au sein d'ING, et ensuite plusieurs mandats exécutifs auprès de CFE (Director international buildings construction) et BAM SA (HR & Finance director) pour finir sa carrière professionnelle active au sein de Group S (d'abord comme CHRO et après comme CFO). Elle était aussi, de juillet 2017 à avril 2023, administrateur non exécutif de Belfius Banque et membre de différents comités spécialisés.

Paul Thysens est titulaire d'un diplôme d'ingénieur nucléaire industriel et d'une maîtrise supplémentaire en General Management. Il a occupé diverses fonctions professionnelles au sein des départements informatiques de la Générale de Banque et de Fortis Banque, dont celle de CIO de Banca Nazionale del Lavoro (qui fait partie du groupe BNP Paribas) en Italie, avant de rejoindre Fortis Banque en Belgique, en tant que co-Head puis CIO (membre du Comité de Direction).

Claude Melen est titulaire d'un Master en gestion (orientation finance) et d'une année complémentaire en Analyse - contrôle - Audit. Elle a commencé sa carrière professionnelle en tant que reviseur d'entreprises et, après quelques étapes intermédiaires dans divers cabinets ministériels, elle est passée à la Cour des

comptes belge, successivement en tant que reviseur financier et premier reviseur (chargée du contrôle des comptes et des budgets de la Communauté française).

La mission du Comité d'audit consiste à assister le Conseil d'Administration dans sa mission de surveillance et de contrôle, notamment en ce qui concerne :

- le suivi du processus d'élaboration d'information financière ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Banque ;
- le suivi de l'Audit interne et de ses activités ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels (consolidés), en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur ;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur, en particulier en ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la Banque ou à une personne avec laquelle elle a un lien étroit.

Le Comité d'audit s'est réuni à sept reprises en 2024.

Il a, entre autres, examiné le suivi du Plan d'audit annuel 2023, l'état d'avancement des recommandations en suspens, la préparation du Plan d'audit annuel 2024, l'organisation du système de contrôle interne de la Banque et les activités de l'Audit interne, de la gestion des risques et de l'inspection du réseau d'agents, ainsi que les activités de surveillance exercées au sein du Comité d'audit d'Europabank.

En outre, précédant la fusion juridique du 10/06/2024, six réunions conjointes des Comités d'audit et des risques ont été organisées en 2024 avec pour objectif exclusif de suivre l'évolution des risques et des budgets du programme d'intégration et de migration.

Comité des risques et de compliance

Président	Eric Hermann (indépendant)
Membre	Jan Annaert (indépendant)
Membre	Bernard De Meulemeester

Le Comité des risques et de compliance s'est réuni à dix reprises en 2024.

Eric Hermann est titulaire d'un Master en sciences commerciales et financières et d'un Master en sciences de gestion. Il a rejoint le secteur bancaire au sein du groupe Paribas où il a occupé différents postes de direction dans plusieurs départements financiers. Après l'acquisition de Paribas par Artesia et plus tard par Dexia, il a occupé plusieurs postes dans la gestion des risques, successivement Head of Risk management Group, Head of Risk management Concepts & Strategy, membre du Conseil d'Administration chargé des risques, de la conformité, des contrôles internes et de l'audit, avant de devenir CRO de Belfius Banque. Il a été nommé administrateur indépendant d'AXA Bank Belgium le 31/12/2021.

Jan Annaert est titulaire d'un Master et d'un doctorat en sciences économiques appliquées. Il a rejoint le monde universitaire en tant que chercheur (assistant) à la KU Leuven, à l'Université d'Anvers et au Fonds flamand de la recherche scientifique avant de devenir maître de conférences en finance à l'université Erasmus de Rotterdam. Il est actuellement professeur de finance à l'Université d'Anvers et à l'Antwerp Management School. Il a été nommé administrateur indépendant d'AXA Bank Belgium le 31/12/2021.

Bernard De Meulemeester est titulaire d'un Master en sciences économiques appliquées, avec une spécialisation en « comptabilité ». Il a été auditeur externe agréé (IBR/IRE) et est également auditeur agréé par la Banque Nationale de Belgique pour l'audit des institutions financières, des compagnies d'assurance et des institutions de retraite professionnelle. Il fait état de 25 années d'expérience au sein de Deloitte dans des missions d'audit et de conseil pour des institutions de services financiers. Après avoir quitté Deloitte, il est devenu membre indépendant du Conseil d'Administration d'un certain nombre d'entreprises du secteur des services (notamment des banques et des compagnies d'assurance). Il a été nommé administrateur non exécutif d'AXA Banque le 01/01/2022.

Comité de rémunération

Président	Jan Annaert (indépendant)
Membre	Xavier Gellynck
Membre	Eric Hermann (indépendant)

Le Comité de rémunération s'est réuni à six reprises en 2024.

Les curriculums vitae des administrateurs indépendants sont brièvement présentés ci-dessus.

Xavier Gellynck est titulaire d'un Master en économie appliquée et en gestion d'entreprise, ainsi que d'un doctorat de l'Université de Gand. Il est professeur à l'Université de Gand, au département d'économie agricole. Il a également été expert au service de la Commission européenne sur les « Programmes d'assurance qualité et de certification des denrées alimentaires gérés dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement intégrée ». Il a été nommé administrateur non exécutif d'AXA Banque le 31/12/2021.

Comité de nomination

Président	Paul Thysens (indépendant)
Membre	Benoît Bayenet
Membre	Agnes Van den Berge (indépendante)* Diane Rosen (indépendante)**

* jusqu'au 25 avril 2024
** à partir du 10 juin 2024

Le Comité de nomination s'est réuni à six reprises en 2024.

Les curriculums vitae des administrateurs indépendants sont brièvement présentés ci-dessus.

→ Curriculums vitae des autres administrateurs

Monsieur **Philippe VOISIN** dispose notamment d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de Droit Public et d'un diplôme d'études approfondies (DEA) de Droit International Privé.

Il est le CEO de Crelan depuis fin avril 2017, après avoir été Chief Risk Officer depuis 2012.

Avant cela, monsieur Philippe Voisin a exercé différentes fonctions de direction au sein du Groupe Crédit Agricole de France depuis les années 1990, entre autres dans le domaine des crédits et des risques.

Monsieur **Jean Paul GRÉGOIRE** est licencié en Sciences Economiques appliquées. Il a fait toute sa carrière au sein de Crelan, notamment comme Directeur du réseau d'agence, Directeur marketing, Directeur commercial réseau sud, et comme Administrateur-directeur de la SA Crelan, depuis juillet 2014, successivement en tant Chief crédits, CFO a.i., CRO & CHRO, CCO et actuellement COO & CHRO.

Monsieur **Joris CNOCKAERT** est licencié en droit. Il est entré chez Crelan en 2009 et a exercé les fonctions de Directeur Private Banking et Secrétaire général. Il est Administrateur-Directeur de la SA Crelan depuis 2017, d'abord comme CRO & CHRO et depuis le 1er janvier 2022 en tant que CCO .

Avant cela il a travaillé pour la banque Nagelmackers 1747 – Delta Lloyd Bank, notamment comme responsable du département Private Banking et du département juridique.

Monsieur **Pieter DESMEDT** est docteur en Mathématiques de la KU Leuven. Il a commencé sa carrière comme process advisor en assurance-vie chez KBC. Il a ensuite occupé différents postes au sein de l'équipe Credit Risk du Groupe KBC qui ont permis d'acquérir une vaste expérience de la gestion des risques. En 2012, il a été nommé Credit Risk Manager pour KBC Consumer Finance Portfolio en Belgique. En février 2016, il a commencé en tant que Retail Credit Risk manager chez AXA Bank Belgium, où il a rejoint le Comité de Direction en tant que Chief Risk Officer (CRO) en janvier 2019. Il est CRO de Crelan depuis le 31/12/2021.

Monsieur **Emmanuel VERCOUSTRE** dispose d'un MBA de l'Insead (Institut européen d'administration des affaires) et d'un diplôme de l'École Supérieure de Commerce de Paris, avec un major en Finances.

Il a notamment travaillé pour le Crédit Commercial de France à Londres et Paris, et s'est spécialisé dans les activités de ALM, de funding, de product pricing et de trading. Il a rejoint le Groupe AXA en 1999 où il a occupé différents postes de responsabilité et de direction en matière de finances. Il a rejoint AXA Bank Belgium en tant que Head of Financial Services en décembre 2011 et est CFO de Crelan depuis le 31/12/2021.

Monsieur **Frédéric MAHIEU** est ingénieur civil en chimie et en informatique, et possède aussi un diplôme en administration des affaires. Il possède une connaissance et une expérience approfondies du monde ICT dans le secteur financier, ayant été responsable de multiples transformations et du volet informatique d'opérations de fusion ambitieuses chez successivement Fortis, BNP Paribas Fortis, le groupe BNP Paribas et BIL (Luxembourg). Il est CIO depuis le 28/12/2022.

Monsieur **Luc VERSELE** est licencié en Sciences Economique de l'Université de Gand. Il est également titulaire d'une licence spéciale en statistiques et en économétrie et a également été conseiller adjoint aux finances. Il a derrière lui une longue carrière au sein de Crelan, depuis la fin des années 1980. Il a exercé différentes fonctions de direction, depuis la fonction de Directeur Général Adjoint de ce qui était alors l'Institut National de Crédit Agricole, jusqu'à la fonction de Président du Comité de Direction du Groupe Crédit Agricole, devenu Crelan, d'avril 2004 à avril 2017. Il est depuis Président du Conseil d'administration de la SA Crelan vice-président du Conseil d'administration de la SC CrelanCo.

Monsieur **Benoît BAYENET** est Docteur en Sciences Economiques et Maître en Econométrie de l'Université Libre de Bruxelles. Il enseigne les Finances publiques à l'ULB et à l'UCL-ULG et est Vice-président de la Sogepa (Société wallonne de gestion et participations) SA et Président du Conseil central de l'économie. Ancien administrateur de la SCRL Agricaisse, il a été nommé administrateur de CrelanCo en octobre 2020 et administrateur de Crelan au 1er janvier 2022. Il a été désigné président du Conseil d'administration par l'Assemblée générale de CrelanCo et vice-président du Conseil d'administration de Crelan le 28 avril 2022.

Monsieur **Bernard DE MEULEMEESTER** est titulaire d'un Master en "Sciences économiques appliquées", spécialisation "Comptabilité". Il est expert-comptable certifié et également réviseur d'entreprises agréé par la BNB pour l'audit des institutions financières, des compagnies d'assurance et des institutions de retraite

professionnelle. Il a plus de 25 ans d'expérience dans des missions d'audit et de conseil pour des institutions de services financiers. Il a été nommé administrateur de CrelanCo le 1er janvier 2022 par l'Assemblée générale du 28 avril 2022.

Madame **Catherine DELANGHE** possède un Master en langues et littérature romanes de la KU Leuven ainsi que différents certificats, essentiellement dans les domaines de l'ESG, de la finance durable et de la gouvernance d'entreprise. Elle est également 'GUBERNA Certified Director'. Elle a effectué son parcours professionnel au sein de différentes banques internationales établies en Belgique, principalement dans la division gestion d'actifs, et siège en tant qu'administrateur indépendant dans plusieurs fonds d'investissement de Candriam. Elle a été nommée comme administratrice non-exécutive de Crelan SA le 11 janvier 2024 et de la SC CrelanCo lors de l'Assemblée générale du 25 avril 2024.

Monsieur **Xavier GELLYNCK** est licencié en sciences économiques appliquées et dispose aussi d'un Master of Business Administration, ainsi que d'un doctorat de l'université de Gand. Il a une longue expérience dans le domaine agro-alimentaire. Il est professeur à l'université de Gand, Department of Agricultural Economics. Il a aussi été General Manager de Agro-Business-Consultancy NV et expert pour la Commission européenne en ce qui concerne 'Food Quality Assurance and Certification Schemes managed within the integrated supply chain'. Il est administrateur au sein du Groupe Crelan depuis 2005.

Monsieur **Pierre LÉONARD** dispose d'un graduat en comptabilité et informatique et d'une licence en sciences économiques et sociales. Après une carrière de plus de 10 ans comme inspecteur principal au SFP Finances, il a travaillé 14 ans comme expert, conseiller ou chef de cabinet dans plusieurs cabinets ministériels pour passer à la fonction de responsable du service Investissements de la Sowalfin. Il est actuellement Invest manager auprès de la Socofe (l'outil d'investissement des pouvoirs locaux wallons dans la transition environnementale). Il a été nommé administrateur de Crelan le 1er mai 2022.

Monsieur **Hendrik VANDAMME** a une formation dans le secteur agricole et est agriculteur depuis 1989. Son engagement dans le domaine syndical et social l'ont mené à différentes fonctions d'administration au sein d'organisations agricoles, dont la fonction de Président national de l'Algemeen Boerensyndicaat.

Il est administrateur au sein du Groupe Crelan depuis 2010.

Madame **Marianne STREEL** dispose d'un Graduat en sciences juridiques et travaille à titre principal comme agricultrice. Elle exerce depuis de nombreuses années des fonctions d'administration au sein d'organisations agricoles de Wallonie et a étét Présidente de la Fédération Wallonne de l'Agriculture de janvier 2019 à octobre 2024. Elle est administratrice au sein du Groupe Crelan depuis 2011.

Madame **Claude MELEN** a une licence en Sciences de Gestion (orientation: Finance) et une année complémentaire Analyse – Contrôle – Révisorat. Elle a commencé sa carrière professionnelle comme stagiaire-réviseur d'entreprises, a travaillé dans différents cabinets ministériels ainsi qu'à la Cour des comptes de Belgique, d'abord comme auditrice financière (adjointe) et, entre janvier 2020 et janvier 2022, comme première auditrice-réviseuse (en charge du contrôle des comptes et budgets de la Communauté française). Elle est actuellement administratrice de Brussels South Charleroi Airport, Luminus et Ethias SA. Elle a été nommée administratrice de Crelan le 1er mai 2022.

Madame **Sarah SCAILLET** a une licence en droit et un master en Management Public. Elle a d'abord été au barreau de Bruxelles, puis a occupé différents postes au sein du SPF Sécurité sociale et de l'ONSS, notamment celui de directrice générale du service de contrôle des déclarations au sein de l'ONSS. Entre avril 2014 et août 2024, elle est était administratrice générale du SFP Pensions. Actuellement elle est directrice RH aux Cliniques Saint-Jean à Bruxelles. Elle a été nommée administratrice de Crelan le 1er mai 2022.

Conformément à l'article 62 § 2 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et conformément au règlement de la Banque Nationale en la matière, la Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées hors du Groupe Crelan par ses administrateurs et dirigeants effectifs. La liste au 31 décembre 2024 est la suivante :

	Fonctions au sein de Crelan SA	Entreprise dans laquelle le mandat externe a été repris	Siège	Type d'activité	Cotés	Fonctions au sein de cette entreprise
Luc Versele	Président du conseil d'administration	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Benoît Bayenet	Vice-président du conseil d'administration et membre du comité de nomination	La Financière du Bois SA	Rue de la Plaine 11, 6900 Marche-en-Famenne	Société d'investissement	Non	Président du conseil d'administration
Jan Annaert	Administrateur indépendant, président du comité de rémunération & membre du comité des risques et de compliance	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Bernard De Meulemeester	Administrateur non exécutif et membre du comité des risques et de compliance	Bernard De Meulemeester BV	Boerendreef 17, 2970 Schilde Belgique	Société patrimoniale	Non	Gérant
		Adviesbureau De Annes BV	Boerendreef 17, 2970 Schilde Belgique	Association d'assurances mutuelle	Non	Administrateur non-exécutif
		Xerius Association d'assurances mutuelle	Brouwersvliet 4, 2000 Anvers Belgique	Mutualité	Non	Administrateur non exécutif et membre du comité des risques
		Union Nationale des Mutualités Libres (Helan)	Route de Lennik 788A, 1070 Bruxelles Belgique	Compagnie d'assurances	Non	Administrateur non exécutif et membre du comité des risques
		SMA MLOZ Insurance	Route de Lennik 788A, 1070 Bruxelles Belgique	Compagnie d'assurances	Non	Administrateur non exécutif et membre du Comité des risques
Catherine Delanghe	Administrateur non-exécutif	Candriam Fund	Allée Scheffer 5, L-2520 Luxembourg Luxembourg	Fonds d'investissement	Non	Administrateur non exécutif
		Candriam sicavs	Route d'Arlon 19-21, L-8009 Strassen Luxembourg	Fonds d'investissement	Non	Administrateur non exécutif
Xavier Gellynck	Administrateur non-exécutif et membre du comité de rémunération	Thalix BV	Beekstraat 35, 9920 Lievegem	Management-vennootschap	Non	Gérant
Eric Hermann	Administrateur indépendant et président du comité des risques et compliance	Fonber SA	Les Gottes 1, 1390 Grez-Doiceau Belgique	Société de patrimoine	Non	Président du conseil d'administration
		Golf et Sporting Club de Grez-Doiceau SA	Les Gottes 1, 1390 Grez-Doiceau Belgique	Golf club	Non	Président du conseil d'administration

Pierre Leonard	Administrateur non exécutif	Sowafinal SA	Avenue Maurice-Destenay 13, 4000 Liège Belgique	Société d'investissement	Non	Administrateur non exécutif
		AWEX SA	Place Sainctelette 2, 1080 Bruxelles Belgique	Société d'investissement	Non	Administrateur non exécutif
		EWATE SA	Avenue Maurice-Destenay 13, 4000 Liège Belgique	Société d'investissement	Non	Administrateur non exécutif
		Société Publique de gestion de l'eau SA	Rue des Ecoles 17-19, 4800 Verviers Belgique	Société publique de l'eau	Non	Administrateur non exécutif
		Le Circuit de Spa-Francorchamps SA	Route du Circuit 55, 4970 Stavelot Belgique	Exploitation de circuit automobile	Non	Administrateur non exécutif
Claude Melen	Administrateur non exécutif et membre du comité d'audit	Ethias SA	Rue des Croisiers 24, 4000 Liège Belgique	Compagnie d'assurance	Non	Administrateur non exécutif et membre du comité d'audit et du comité des risques
		Luminus SA	Boulevard du Roi Albert II 7, 1210 Bruxelles Belgique	Fournissd'euros d'énergie	Non	Administrateur non exécutif
		Brussels South Charleroi Airport SA	Rue des Frères Wright 8, 6042 Charleroi Belgique	Exploitation d'aéroport	Non	Administrateur non exécutif et président du Comité d'audit
Sarah Scaillet	Administrateur non-exécutif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Diane ROSEN	Administrateur non exécutif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Marianne Streel	Administrateur non exécutif	Rhisnagri SA	Rue Godefroid 1A, 5000 Namur Belgique	Société patrimoniale	Non	Administrateur non exécutif
		La Ferme du Manoir SA	Rue du Spinoy 3, 5080 Rhisnes Belgique	Société patrimoniale	Non	Administrateur non exécutif
		Monjoie-Streel Société agricole	Rue du Spinoy 3, 5080 Rhisnes Belgique	Société agricole	Non	Gérant
		Metha'Org Wallonie SC	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Néant	Gérant	Administrateur non-exécutif
		Le Secrétariat des Assurances SC	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Courtier d'assurance	Non	Administratdeur non exécutif
		eFWA SRL	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Services TIC	Non	Administrateur non exécutif
		FWA Invest SRL	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Société d'investissement	Non	Administrateur non exécutif
		Maison de l'Agriculture et la Ruralité SA	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Consultance et conseils	Non	Administrateur non-exécutif
		Pleinchamp SRL	Chaussée de Namur 47, 5030 Gembloux Belgique	Maison d'édition	Non	Administrateur non exécutif

Paul Thysens	Administrateur indépendant, président du comité de nomination & membre du comité d'audit	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Hendrik Vandamme	Administrateur non exécutif	Immo-Conscience CV	Industrieweg 53, 8800 Roulers Belgique	Société patrimoniale	Non	Administrateur non exécutif
		Sopabe CV	Boulevard Anspach 111 bte 10, 1000 Bruxelles Belgique	Société d'investissement	Non	Administrateur non exécutif
		Boekhoudbureau ABS BV	Brusselsesteenweg 467, 9090 Melle	Bureau comptable	Non	Administrateur non exécutif
Agnes Van Den Berge	Administrateur indépendant	Food Tech Consult NV	Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles Belgique	Société de conseil	Non	Administrateur non exécutif
Philippe Voisin	Administrateur exécutif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Joris Cnockaert	Administrateur exécutif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pieter Desmedt	Administrateur exécutif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Paul Grégoire	Administrateur exécutif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Frédéric Mahieu	Administrateur exécutif	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Emmanuel Vercoustre	Administrateur exécutif	AXA Banque France SA	Rue Carnot 203-205, 94138 Fontenay-sous-Bois France	Organisme de crédit	Non	Administrateur non exécutif et membre du comité d'audit



Conseil d'Administration de la SC CrelanCo

La composition du Conseil d'Administration de la SC CrelanCo a subi les changements suivants en 2024 :

- La nomination en tant qu'administrateur non exécutif de **Catherine Delangh**e le 25/04/2024

Composition du Conseil d'Administration de la SC CrelanCo au 31/12/2024



Benoît Bayenet
Président



Luc Versele
Vice-Président



Bernard De Meulemeester
Administrateur non exécutif



Xavier Gellynck
Administrateur non exécutif



Claude Melen
Administratice non-exécutive



Marianne Streel
Administratice non-exécutive



Pierre Léonard
Administrateur non exécutif



Sarah Scaillet
Administratice non-exécutive



Hendrik Vandamme
Administrateur non exécutif

Le Conseil d'Administration de la SC CrelanCo s'est réuni à huit reprises en 2024.

Comité de Direction

La composition du Comité de Direction est restée inchangée en 2024. Elle était la suivante au 31 décembre 2024 :



Philippe Voisin
CEO



Joris Cnockaert
CCO



Pieter Desmedt
CRO



Jean-Paul Grégoire
COO/CHRO



Frédéric Mahieu
CIO



Emmanuel Vercoustre
CFO

Le Comité de Direction assure la gestion opérationnelle de la SC CrelanCo et de la SA Crelan.

europabank

Europabank

La composition du Conseil d'Administration d'Europabank a évolué comme suit en 2024 :

- La nomination en tant qu'administrateur non exécutif de **Sarah Scaillet** le 15/04/2024
- La fin du mandat d'administrateur indépendant de **Agnes Van den Berge** le 17/06/2024.
- La cooptation en tant qu'administrateur indépendant de **Diane Rosen** le 17/06/2024.
- La fin du mandat d'administrateur non exécutif de **Clair Ysebaert** le 17/06/2024.
- La nomination en tant qu'administrateur non exécutif de **Hendrik Vandamme** le 16/12/2024.
- La fin du mandat d'administrateur exécutif de **Gérald Bogaert** le 31/12/2024.

Le Conseil d'Administration se compose de onze membres : trois membres du Comité de Direction, deux administrateurs indépendants et six représentants de l'actionnaire principal Crelan SA.

Composition du Conseil d'Administration d'Europabank au 31/12/ 2024

Président :	Joris Cnockaert
Administrateurs :	Marc Claus (membre du Comité de Direction)
	Xavier Gellynck
	Jean-Paul Grégoire
	Sophie Hoozée (administrateur indépendant)
	Paul Malfeyt (président du Comité de Direction)
	Diane Rosen (administrateur indépendant)*
	Sarah Scaillet**
	Grete Schaekers (membre du Comité de Direction)
	Hendrik Vandamme
	Luc Versele

(* à partir du 17/06/2024) (** à partir du 15/04/2024) (*** à partir du 16/12/2024)

Le Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises en 2024.

Les Comités d'audit et de rémunération fonctionnent sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Composition du Comité de Direction d'Europabank au 31 décembre 2024

Président :	Paul Malfeyt
Membres :	Marc Claus
	Grete Schaekers

Rapport du commissaire

L'Assemblée générale statutaire de Crelan SA du 27 avril 2023 a décidé de reconduire la **Société de Reviseurs d'entreprises EY** en tant que commissaire aux comptes pour une période de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale d'avril 2026. EY est représentée par **Christel Weymeersch** et **Christophe Boschmans**.

La Société de Reviseurs d'entreprises EY contrôle donc les comptes consolidés du Groupe Crelan.

Modifications statutaires

Les statuts de Crelan SA ont été modifiés le 10 juin 2024 à l'occasion de l'augmentation de capital effectuée dans le cadre de la fusion par absorption de AXA Bank Belgium SA.

Les statuts de CrelanCo SC et Europabank SA sont restés inchangés.

Bonne gouvernance

Conformément à l'article 59, §2 de la loi bancaire et à la circulaire BNB_2011_09 du 20 décembre 2011 relative à l'évaluation du contrôle interne, les dirigeants effectifs de la Banque ont évalué son système de contrôle interne et la Banque a mis en place des contrôles permanents de deuxième et troisième ligne.

La Banque a transmis les rapports susmentionnés, en janvier 2025, à la Banque Nationale de Belgique après leur approbation par les Conseils d'Administration.

Conformément à la circulaire NBB_2022_23 introduisant un « Manuel de gouvernance pour le secteur bancaire », qui énonce les différentes dispositions en matière de gouvernance d'entreprise prévues par la loi bancaire, le mémorandum de gouvernance doit être revu chaque année pour en vérifier la conformité et être adapté en fonction des changements significatifs qui affectent la structure de gestion et l'organisation de l'établissement financier. La dernière version du mémorandum de gouvernance a été approuvée par le Conseil d'Administration le 19 décembre 2024.

Politique de rémunération

Le **Conseil d'Administration** a délégué un certain nombre de membres au **Comité de rémunération** afin de lui transmettre des recommandations en matière de rémunérations. Comme mentionné ci-dessus, le Comité de rémunération est présidé par un administrateur indépendant au sens de l'article 3, 83° de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

Les propositions du Comité de rémunération couvrent la rémunération des administrateurs exécutifs et non exécutifs de la Banque et de ses filiales, ainsi que la rémunération des personnes chargées des fonctions de contrôle indépendant et de ce que l'on appelle l'« Identified Staff ».

Le Comité de rémunération est constitué de manière à pouvoir exercer un jugement sain et indépendant sur la politique de rémunération, les pratiques de rémunération et ses incitants en termes de maîtrise des risques, d'exigences de fonds propres et de liquidité, et il s'acquitte de cette tâche de la manière suivante :

- En conseillant le Conseil d'Administration sur la sélection des fonctions identifiées comme appartenant à l'Identified Staff ;
- En conseillant le Conseil d'Administration quant à la politique de rémunération, en particulier pour les collaborateurs dont le travail a un impact important sur le profil de risque de l'institution (« Identified Staff »), et en veillant à ce que la politique de rémunération soit neutre du point de vue du genre et favorise l'égalité de traitement des collaborateurs des différents genres ;
- En préparant les décisions du Conseil d'Administration en matière de rémunération, en tenant compte des intérêts à long terme des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes, ainsi que de l'intérêt général ;
- En effectuant un contrôle direct sur la rémunération du personnel chargé des fonctions de contrôle indépendant ;
- En surveillant toutes les réglementations importantes relatives aux indemnités de rétention, aux bonus de départ et de bienvenue.

Afin de favoriser des pratiques et politiques de rémunération saines, le **Comité des risques** examine, sans préjudice des missions du Comité de rémunération, si les incitants prévus par le système de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité de la Banque, ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement des bénéfices dans le temps. Le Comité des risques contribue également à l'identification de l'« Identified Staff ».

La **fonction de compliance** analyse la manière dont la politique de rémunération influence le respect par

l'établissement de la législation, des règlements, des politiques internes et de la culture de risque, et signale au Conseil d'Administration tous les risques et les problèmes de non-conformité identifiés.

La fonction de compliance fournit des informations utiles, conformément à son rôle, pour la définition des bonus pools, des critères de performance et de l'attribution de primes, lorsqu'elle est préoccupée par leur impact sur le comportement du personnel et le niveau de risque des activités exercées. La fonction de compliance fournit également des informations pour l'identification de l'Identified Staff.

La politique de rémunération et l'identification de l'Identified Staff sont approuvées par le Conseil d'Administration sur avis de la fonction de compliance, du Comité des risques et du Comité de rémunération.

Compte tenu de l'article 67 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et ses arrêtés d'exécution, ainsi que du Règlement délégué (UE) No 2021/923 de la Commission du 4 mars 2014, le Conseil d'Administration a défini le périmètre de l'Identified Staff comme suit:

- **Catégorie 1 :** les membres du Conseil d'Administration ;
- **Catégorie 2 :** les membres du Higher Management ;
- **Catégorie 3 :** les membres du personnel dont la position implique une prise de risque déterminée conformément au Règlement délégué et aux autres règlements ;
- **Catégorie 4 :** les collaborateurs responsables des fonctions de contrôle opérationnel indépendantes ;
- **Catégorie 5 :** les membres du personnel déterminés conformément au Règlement délégué, dont la rémunération totale les place au même niveau de rémunération que le Higher Management et les personnes occupant un poste impliquant une prise de risque.

La politique de rémunération est structurée de manière à ce que l'enveloppe globale de rémunération soit répartie de manière équilibrée entre la composante fixe et une composante variable.

La composition de l'enveloppe globale est conçue de manière à ne pas encourager une prise de risque excessive. La composante fixe est suffisamment structurante pour récompenser les membres de l'Identified Staff pour leur travail, leur ancienneté, leur expertise et leur expérience professionnelle et représente une garantie contre la volatilité de la rémunération variable et, plus précisément, la probabilité de non-paiement d'une rémunération variable.

Rémunération fixe

Le salaire de base de l'Identified Staff est déterminé en tenant compte des responsabilités organisationnelles, telles que décrites dans la description du poste et du positionnement par rapport au référentiel externe. Le salaire de base peut également inclure des avantages en nature.

Les décisions relatives à l'évolution de la rémunération fixe de l'Identified Staff sont fondées sur des examens des performances (évaluations) et sur le positionnement par rapport au référentiel externe. Les augmentations individuelles sont accordées sur la base des principes suivants :

- un traitement équitable ;
- des règles strictes de délégation ; et
- un double contrôle systématique par la hiérarchie et le département des RH.

Chaque année, Crelan et AXA Banque déterminent le budget disponible pour l'évolution de la rémunération fixe, en fonction des résultats des deux entités (par rapport aux objectifs fixés) comme facteur déterminant. Si les résultats sont négatifs ou nettement inférieurs aux objectifs, l'évolution de la rémunération fixe peut être limitée aux augmentations réglementaires, légales et/ou contractuelles.

Les membres non exécutifs du Conseil d'Administration, du Comité de rémunération et de nomination et des autres Comités ne recevront qu'une rémunération annuelle fixe, versée en mensualités. Ils ne reçoivent pas de rémunération variable. La rémunération fixe couvre tous les frais, y compris les frais de déplacement, et son niveau dépend du rôle des administrateurs non exécutifs dans les différents comités spécialisés.

Rémunération variable

La rémunération variable de l'Identified Staff est déterminée selon les règles énoncées dans la Politique de rémunération et est alignée sur l'ensemble des risques et sur les performances de l'établissement, de l'unité opérationnelle et les performances individuelles.

Les prestations de l'équipe au sein de laquelle opère le membre de l'Identified Staff, ainsi que ses prestations individuelles sont examinées sur base d'une évaluation individuelle annuelle obligatoire par le supérieur hiérarchique portant au moins sur les éléments suivants :

- les réalisations qualitatives par rapport aux objectifs fixés ;
- le comportement professionnel au regard des valeurs, des exigences de conformité et des procédures applicables, en conformité avec les valeurs du Groupe ;

- la contribution à la gestion des risques, y compris le risque opérationnel ;
- les capacités de leadership du collaborateur (le cas échéant).

Le Conseil d'Administration, sur avis du Comité de rémunération, procédera à une évaluation supplémentaire pour tous les membres de l'Identified Staff en tenant compte des éléments suivants :

- la contribution au cadre de contrôle permanent ;
- l'implication dans les risques matériels et les décisions qui y sont liées ;
- le cas échéant, les incidents qui se seraient produits au cours de l'année et les mesures correctrices prises par la personne ou dans sa fonction de manager.

Cette évaluation peut avoir un impact sur la rémunération variable.

La rémunération variable de chaque membre de l'Identified Staff est limitée au montant le plus élevé des deux montants suivants :

- un montant égal à la rémunération fixe, sans que ce montant ne puisse excéder celui de la rémunération fixe et avec un maximum de 50 000 euros ;
- 50% de la rémunération fixe.

Cette limitation du rapport entre la rémunération fixe et la rémunération variable s'applique également à la rémunération variable en cas de dépassement des objectifs (« above target »).

La rémunération variable annuelle standard de l'Identified Staff, à l'exclusion des indemnités de départ et des commissions pour performances exceptionnelles, est limitée à un maximum de 30 % de la rémunération fixe. Sur proposition du Comité de rémunération, la rémunération variable peut être revue par le Conseil d'Administration.

Conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, la rémunération variable de l'Identified Staff comprend une part reportée (deferral) de minimum 40 % (pouvant aller jusqu'à 60 % pour les rémunérations variables les plus élevées).

Tant que la rémunération variable totale est inférieure à 50 000 euros brut et ne dépasse pas 1/3 de la rémunération annuelle totale, aucun paiement différé n'a lieu.

Le cas échéant, les reports se passent comme suit :

- l'acquisition de la rémunération variable reportée pour les membres du Comité de Direction et, si ceux-ci ne font pas partie du Comité de Direction, pour le Senior Management, est étalée sur 5 ans, 1/5e de la partie reportée étant acquis chaque année ;
- pour les autres membres de l'Identified Staff, l'acquisition des rémunérations variables reportées est étalée sur 4 ans, un quart de la part reportée de la rémunération étant acquis chaque année.

Au moins 50 % de la rémunération variable (tant la partie non reportée que la partie reportée) est composée d'un équilibre approprié entre :

- les instruments financiers liés à des actions ou à des instruments équivalents (« non-cash instruments ») ; et si nécessaire,
- d'autres instruments de capital prévus par la Loi.

Ces instruments sont soumis à une politique de détention appropriée, qui exige que le titulaire des instruments en conserve la propriété, et qui vise à ce que les incitants correspondent aux intérêts à long terme de Crelan et d'AXA Banque.

Les 50 % restants de la rémunération variable seront payés en espèces, le cas échéant, ou – conformément à l'article 284 des directives ABE – sous la forme d'autres avantages ne répondant pas au critère des instruments financiers.

Toutes les rémunérations variables font l'objet d'une réduction (**malus**) ou d'une récupération (**clawback)** pouvant aller jusqu'à 100% par entité concernée de la Banque, pendant la période maximale de report

Sur avis du Comité de rémunération, le Conseil d'Administration décidera de réduire (**malus**) ou de récupérer (**clawback)** les parties non acquises et non payées de la rémunération variable de l'ensemble ou de certains (anciens, le cas échéant) membres de l'Identified Staff si la Banque ou l'unité opérationnelle concernée réalise un rendement financier sur investissement réduit ou négatif, ou en cas de découverte de l'une des circonstances suivantes :

- le non-respect par l'Identified Staff des normes applicables en matière d'expertise et d'intégrité professionnelle ;
- la participation de l'Identified Staff à un mécanisme particulier ayant pour but ou pour effet de favoriser la fraude fiscale par des tiers ;
- toute circonstance impliquant que le paiement de la rémunération variable constitue une violation des bonnes pratiques de rémunération de la Banque, de sa stratégie de gestion des risques ou de son profil de risque limité à moyen.

En cas d'attribution d'une **indemnité de départ,** celle-ci ne doit jamais constituer une récompense pour un manquement ou un comportement inapproprié du collaborateur et ne doit refléter que les performances réalisées par celui-ci. En outre, une indemnité de départ supérieure à 12 mois de rémunération fixe ou, sur la base d'un avis motivé du Comité des rémunérations, supérieure à 18 mois de rémunération fixe ne peut être accordée que sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

Les exceptions prévues à l'article 12/1 de la loi bancaire s'appliquent aux indemnités de départ.

En 2024, la Banque a octroyé les rémunérations suivantes (Crelan /Europabank) :

Rémunération des administrateurs en 2024 (administrateurs non exécutifs et exécutifs)

Total des rémunérations (mio EUR)	Rémunération fixe	Rémunération variable
Administrateurs du Groupe Crelan	6,4 mio EUR	0,9 mio EUR

Rémunération totale de l'Identified Staff en 2024 (hors rémunération des administrateurs non exécutifs)

Les informations quantitatives reprises ci-après concernent les rémunérations attribuées pour l'exercice 2024 à l'Identified Staff au sens de la CRD IV et de la Loi bancaire belge, mais ne reflètent pas les rémunérations attribuées aux autres collaborateurs :

POPULATION	Fixed remuneration	Variable remuneration	Sign-on payment	Severance payment			
				Paid	Awarded	Highest awarded	
Executive Board Members	5.214.806 €	907.304 €	- €	- €	- €	- €	Amount (EUR)
	10	10	0	0	0	0	# people concerned
Higher management (beyond executive directors)	1.103.916 €	195.002 €	- €	- €	- €	- €	Amount (EUR)
	6	6	0	0	0	0	# people concerned
Other Identified Staff	2.139.374 €	266.712 €	- €	- €	- €	- €	Amount (EUR)
	13	13	0	0	0	0	# people concerned
Total	8.458.097 €	1.369.018 €	- €	- €	- €	- €	Amount (EUR)
	29	29	0	0	0	0	# people concerned

Population	Forms of variable remuneration (awarded)				Outstanding deferred remuneration		Deferred remuneration		
	Cash	Shares	Share linked instrum.	Other types	Vested	Unvested	Awarded	Paid out	Reduced
Executive Board Members	576.152 €	- €	- €	331.152 €	366.535 €	1.185.852 €	362.922 €	356.946 €	- €
Higher management (beyond executive directors)	195.002 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Other identified staff	266.712 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	1.037.866 €	- €	- €	331.152 €	366.535 €	1.185.852 €	362.922 €	356.946 €	- €

Évaluation de la gouvernance

Dans le cadre des obligations en matière de gouvernance pour les institutions financières, y compris les exigences « fit & proper » pour les administrateurs, le Comité de nomination a, en 2023, conformément à l'article 31 §2 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, évalué la structure, la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités.

Cette évaluation a été réalisée à l'aide de questionnaires écrits et d'entretiens individuels dans le but :

- de définir les attentes des administrateurs quant au rôle et au fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités ;
- de répertorier les compétences et l'expertise des profils de gouvernance présents ;
- d'identifier les pratiques de gouvernance au sein du Conseil d'Administration ;
- de suivre la mise en place des recommandations de l'évaluation précédente.

En ce qui concerne l'évaluation individuelle des membres du Conseil d'Administration, les compétences les plus fortes, ainsi que les compétences à développer, ont été identifiées pour chaque administrateur. Cette évaluation individuelle a également pris en compte une série d'autres paramètres tels que le taux de participation aux réunions et aux formations, les mandats externes, l'engagement en termes de temps et l'indépendance d'esprit.

Sur la base des résultats de cet exercice, le Comité de nomination a pu évaluer si toutes les connaissances, les compétences, la diversité et l'expérience étaient présentes et équilibrées et a formulé un certain nombre de points d'action à l'intention du Conseil d'Administration. Tous ces points d'action ont depuis été mis en œuvre ou sont en cours de réalisation.



Crelan, une banque en évolution

2024 d'un point de vue commercial

Une bonne dynamique commerciale dans un marché difficile

Les actions coopératives connaissent un fort succès

Le portefeuille total des dépôts de la clientèle augmente de 1,4 milliard d'euros sur un semestre pour atteindre 43,7 milliards d'euros.

Une production brute de 1,1 milliard d'euros de produits hors bilan confirme l'intérêt des clients pour notamment les fonds et les obligations et souligne la qualité de notre offre commerciale sur ce segment.

Le portefeuille total de produits hors bilan pour le groupe s'élève désormais à 16,5 milliards d'euros (+ 1,0 milliards d'euros par rapport au 31/12/23).

Les 6 premiers mois de l'année ont été caractérisés par un environnement macroéconomique dans lequel les obligations offraient des perspectives de rendement plus attrayantes. L'incertitude quant à l'inflation, les attentes du marché concernant d'éventuelles réductions des taux des banques centrales et les craintes d'une récession ont certes accompagné la volatilité.

Cela a conduit à un intérêt continu pour les comptes à terme et à un intérêt croissant pour les fonds obligataires et les produits structurés liés aux intérêts, contre une popularité quelque peu réduite des fonds mixtes. Notre offre est donc composée en conséquence, afin de toujours répondre aux besoins et aux exigences de nos clients.

Pour faire connaître notre offre en matière d'investissement, nous avons pris diverses initiatives au cours de la première partie de l'année 2024. En plus de campagnes publicitaires traditionnelles et numériques, nous avons également lancé notre propre chaîne de podcasts. Notre podcast 'l'Esprit financier', destiné aux investisseurs en phase de démarrage, a figuré pendant un certain temps dans le classement des podcasts les plus écoutés.

3,04 milliards d'euros de nouveaux crédits accordés à notre clientèle belge

Au cours du premier semestre de l'année, le Groupe Crelan a financé les ménages belges à hauteur de 2,12 milliards d'euros et de plus de 916 millions d'euros d'investissements pour les indépendants, PME et agriculteurs.

Cela signifie qu'au 30 juin 2023, le Groupe Crelan totalise un portefeuille de crédit de 49,5 milliards d'euros (+ 0,5 milliards d'euros par rapport au 31/12/23).

La part de marché des crédits logement se maintient malgré un marché particulièrement concurrentiel par rapport à la même période, l'année dernière.

Pour les prêts à tempérament, une nouvelle application de crédit moderne et efficace a été lancée depuis le mois de février.

La production de crédit du segment professionnel au cours des six premiers mois est tout à fait en ligne avec la même période en 2023.

Depuis la migration en juin, les clients professionnels des agents de l'ex-AXA Banque ont également accès à l'ensemble de la gamme de produits de Crelan.

Crelan attache une grande importance à la finance responsable et au climat. En ce qui concerne les prêts aux particuliers, des initiatives ont été prises afin d'aider les clients à rendre leur logement plus économe en énergie.

Élargissement des fonctionnalités de notre mobile app

Au cours des 6 premiers mois de 2024 : Payconiq a été intégré dans l'application de Crelan et la possibilité d'activer son compte via ITSME a été ajoutée.

Les clients ont désormais la possibilité d'ouvrir un compte d'épargne en ligne dans l'application.

La marque Crelan : une grande banque, avec un service personnalisé

Crelan est devenue la 5e banque de Belgique à la suite de l'absorption d'AXA Bank Belgium en juin 2024. En tant que grande banque, elle propose une gamme complète de produits ainsi qu'une plateforme numérique performante.

C'est pourquoi Crelan table sur un modèle d'agences facilement accessibles dans les villes et communes du pays. Les clients peuvent s'y rendre aisément et s'adresser à un agent ou à un expert qui a l'esprit d'entreprise, qui s'engage à fournir un service personnalisé de qualité et avec qui les clients peuvent nouer une relation de confiance sur le long terme.



Cette présence sur le terrain constitue un élément essentiel de la stratégie de marque.

Par conséquent, dans ses messages de marque diffusés en 2024, Crelan mettait en avant ses points forts : la relation personnelle entre l'agent bancaire et le client et sa plus-value en matière de conseils financiers avisés, le vaste réseau d'agences et la valeur ajoutée sociétale d'une banque coopérative.

Une campagne de marque out-of-home (en externe) est venue compléter le mix média classique (télévision, radio, presse, vidéo en ligne, réseaux sociaux, affichage, etc.) au premier trimestre. Elle a pleinement tiré parti du ton décalé qui fait désormais partie intégrante de la nouvelle identité de marque et qui imprègne toutes les communications publicitaires de Crelan depuis la fin de 2023.

Des recherches ont révélé que le public apprécie particulièrement le style de communication de Crelan. Par exemple, les messages publicitaires obtiennent de bons résultats sur des critères tels que la reconnaissance et le capital sympathie de la marque, tout en produisant un effet positif sur sa notoriété en général. Il s'agit donc d'un véritable atout pour la nouvelle identité de la marque.

Le concept entièrement repensé des façades des agences Crelan, lancé en 2023 en même temps que le nouveau logo, a continué à être déployé. Les façades des agences intégrées au réseau à la suite de la reprise d'AXA Banque en juin ont très rapidement revêtu les couleurs dynamiques de Crelan.

Sponsoring sportif

Crelan considère le sport comme un élément déterminant d'un mode de vie sain et équilibré et comme un facteur de cohésion sociale. Elle est donc heureuse d'apporter son soutien à des valeurs comme le fair-play et l'esprit d'équipe.

Crelan sponsorise depuis longtemps **plusieurs disciplines sportives**. La banque choisit consciemment des disciplines dans lesquelles il existe une **importante interaction entre les athlètes et les supporters**. Les athlètes sponsorisés sont professionnellement engagés dans leur discipline, visent des résultats et sont en même temps proches de leurs supporters. Ce sont des valeurs auxquelles Crelan s'identifie parfaitement.

Basket-ball

Crelan sur le terrain avec les **Belgian Cats et les Belgian Lions !**

Depuis mai 2019, Crelan soutient les Belgian Cats et les Belgian Lions, deux équipes nationales dont nous pouvons être fiers. En collaboration avec la Fédération Belge de Basket-ball, Crelan souhaite contribuer à construire le succès des Cats & Lions. Elle investit également dans l'avenir de ce sport et est l'unique sponsor des Young Belgian Cats & Lions. Le soutien professionnel des jeunes talents belges revêt une importance cruciale. Ces initiatives soulignent l'engagement à long terme de Crelan envers le basket-ball belge.

2024 a été une année exceptionnelle pour nos équipes nationales de basket-ball. Les Belgian Cats se sont qualifiées pour les Jeux olympiques où elles ont décroché une 4e place historique. Cet exploit sportif a été soutenu par les fans belges, qui ont rempli le Sportpaleis à quatre reprises pour les matchs joués en Belgique. Aux Jeux Olympiques, les matchs avaient des airs de rencontres à domicile, avec 17.000 supporters belges présents à Lille lors de la phase de groupes !

Les Belgian Cats sont clairement appréciées par les amateurs de sport.

S'ils ne se sont pas qualifiés pour les Jeux Olympiques, les Belgian Lions sont en bonne voie de l'être pour les Championnats d'Europe 2025.

Cyclo-cross

Crelan est active en tant que sponsor dans le cyclisme **depuis 2000**, initialement sous le nom de Crédit Agricole. La philosophie a toujours été de donner aux jeunes talents du cyclisme belge la possibilité de se développer et d'être entourés dans leur équipe par quelques valeurs stables.

En 2024 également, en tant que sponsor principal de l'équipe de cyclo-cross **Crelan-Corendon**, nous avons apprécié ses performances sur le terrain. L'équipe fait la part belle aux talents locaux.

En 2024, Sanne Cant a remporté son 15e et dernier titre consécutif chez les Dames Elite. Par respect pour le maillot tricolore, elle ne défendra pas son titre lors du championnat de Belgique de cyclo-cross 2025.

Collectivement, l'équipe s'est imposée dans la lutte pour la victoire au sein de l'élite masculine. Chez les dames, l'arrivée de Sara Cassasola a renforcé l'équipe, qui a également progressé pour atteindre le haut du classement.

Cyclisme

Depuis le 1er juillet **2022**, Crelan est le **partenaire bancaire de l'équipe belge World Tour Alpecin Deceuninck**. En 2024, Crelan a eu le privilège d'assister à 26 victoires, dont les performances remarquables de Jasper Philipsen avec ses trois victoires au Tour de France et sa consécration à Milan-San Remo. Mathieu Van der Poel s'est également illustré avec ses victoires au Tour des Flandres, à Paris-Roubaix et à l'E3 Classic. Le peloton a aussi vu les succès de Niels Vandeputte, Mathieu van der Poel et Ceylin Alvarado. Mathieu Van der Poel a décroché en 2024 son sixième titre mondial en cyclo-cross et son premier titre mondial en gravel.

Athlétisme

Depuis 2011, Crelan est le partenaire fidèle de la **famille Borlée**, qui figure parmi les leaders mondiaux du 400m et du 4x400m. En tant qu'ambassadeurs de la marque Crelan, **Kevin, Jonathan et Dylan** sont restés extrêmement accessibles et ouverts envers leurs supporters, même s'ils sont au sommet de l'athlétisme international depuis 10 ans. Et c'est justement ce que Crelan juge si important, à savoir fournir un service passionné et professionnel à ses clients dans une relation de confiance personnalisée.

L'année 2024 a marqué un tournant pour la famille Borlée. Jonathan, Kevin et Jacques ont pris leur retraite sportive. Jonathan, blessé, n'a pas pu prendre part à la compétition en 2024, tandis que Kevin a terminé sa carrière en beauté avec une nouvelle 4e place aux Jeux Olympiques de Paris.

C'est avec fierté que Crelan a fait ses adieux à la famille d'athlètes qu'elle a parrainée, lors du Memorial Van Damme, les remerciant pour des années d'une belle collaboration.

Les Vikings Crelan

Crelan entend également montrer l'exemple en encourageant et en facilitant la pratique du sport auprès de ses collaborateurs. C'est pourquoi la Banque soutient **les Vikings Crelan, une initiative sportive organisée par des membres du personnel pour les membres du personnel**. Grâce à un soutien financier et organisationnel, la Banque encourage les collaborateurs à faire du sport ensemble pendant leur pause déjeuner ou après les heures de travail.

Une offre de produits élargie grâce à la collaboration au sein du groupe et à des partenariats

Collaboration avec Europabank

Nous appliquons les connaissances spécifiques qu'Europabank a acquises dans le traitement des transactions par carte et en tant que fournisseur de services financiers de renting et de leasing à l'ensemble du Groupe.

Les agences Crelan peuvent ainsi proposer à leurs clients professionnels les **solutions de paiement** d'Europabank via des terminaux en ligne. Elles mettent ces clients en contact avec une agence Europabank liée à cet effet.

Les agences Crelan peuvent également adresser leurs clients à Europabank pour le **leasing et les crédits logement** si l'offre du partenaire correspond mieux aux besoins et au profil du client. En 2022, Eb-lease a encore élargi sa gamme de formules de renting aux voitures d'occasion, camionnettes, camions, véhicules agricoles et équipements professionnels (tels que des excavatrices et des chargeurs sur roues).

En 2024, l'accent a été mis sur les partenariats en matière de **leasing et de renting financiers** comme formes alternatives de financement pour les clients professionnels.

Collaboration avec des partenaires

Afin d'offrir à leurs clients cibles - familles privées, indépendants, professions libérales, PME et agriculteurs et horticulteurs - une gamme complète de services financiers, Crelan collabore avec un certain nombre de partenaires privilégiés, tous ayant une solide réputation dans leur domaine.

L'offre de la banque, à savoir les comptes et facilités de paiement, comptes d'épargne, bons de caisse, comptes à terme et de facilités de crédit est ainsi étendue grâce à des produits d'investissement et des formules d'assurance.

Partenariats pour les assurances vie et non-vie

Crelan a établi des partenariats avec AXA Belgium SA pour des solutions de qualité en matière d'assurance non-vie et d'assurance solde restant dû, et avec Allianz Benelux SA en matière d'assurance épargne et investissement. Dans ce cadre, les clients peuvent bénéficier des services des courtiers en assurances associés au réseau Crelan. Ceux-ci travaillent en toute indépendance dans l'intérêt de leurs clients, sans obligation de présenter les partenaires d'assurance de Crelan. Crelan, en revanche, en tant qu'agent d'assurance lié, ne propose les polices d'assurance d'AXA Belgium SA que dans ses propres bureaux au siège d'Anderlecht et de Berchem.

Partenariats pour les investissements bancaires

Crelan travaille en étroite collaboration avec **Econopolis Wealth Management**, la société de gestion de Geert Noels, depuis plus de dix ans. Ce partenariat couvre à la fois les compartiments de la SICAV Crelan Fund, dont Econopolis Wealth Management gère le portefeuille d'investissement, et les compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois Econopolis Funds.

Crelan poursuit également son partenariat avec **Amundi**. La banque commercialise une vaste sélection de fonds d'Amundi et de ses filiales. Amundi gère, en outre, le portefeuille d'investissement de la SICAV Crelan Invest avec trois fonds profilés - Conservative, Balanced et Dynamic - qui investissent dans un large éventail d'actifs diversifiés, chacun répondant à un profil d'investisseur particulier avec son approche spécifique du risque. Ils adhèrent également à une approche durable et éthique.

Le gestionnaire d'actifs **AXA IM (AXA Investment Manager)** fournissait depuis déjà un certain temps des fonds repris dans la gamme de produits d'AXA Banque. Depuis mai 2022, cette offre est également ouverte aux agents Crelan, donnant ainsi accès à une très vaste gamme aux clients de la banques.

Dans le domaine des produits structurés, Crelan collabore avec un certain nombre de partenaires privilégiés : BNP Paribas Asset Management, Crédit Suisse, Société Générale, Natixis, Goldman Sachs et CACIB.

En ce qui concerne l'épargne-pension fiscalisée, Crelan distribue trois fonds d'épargne-pension (**Crelan Pension Fund Sustainable Stability, Balanced en Growth**) qui agissent comme feeder des fonds d'épargne-pension de BNP Paribas. En novembre 2019, ce fonds avait reçu le label « Towards sustainability ».

De l'attention pour les investissements durables

Label de durabilité

La durabilité est de plus en plus importante pour les consommateurs, y compris pour les produits dans lesquels ils investissent.

Le terme « durabilité » pouvant souvent être interprété de différentes manières, la fédération du secteur financier, **Febelfin**, a élaboré une **norme de qualité** pour les produits financiers durables.

Les produits qui y répondent, et qui sont de préférence encore plus ambitieux, reçoivent un label de durabilité. Grâce à ce label, les consommateurs sont sûrs que le produit remplit un certain nombre d'exigences de qualité et que leur argent va à des entreprises qui sont également réellement engagées dans la durabilité.

En tant que banque coopérative belge, Crelan est attentive à la durabilité et à répondre à la demande croissante des clients en matière d'investissements socialement responsables.

En 2024, plus de 91 % des investissements de Crelan ont été réalisés dans des fonds d'investissement répondant aux critères des articles 8 et 9 de la réglementation SFDR, c'est-à-dire dans des fonds dans lesquels la durabilité fait explicitement partie des objectifs et des politiques d'investissement.

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Toujours dans le cadre des investissements durables, Crelan souhaite composer sa gamme de fonds de manière à ce que la majorité des fonds soient conformes aux articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Les règles SFDR sont conformes à la réglementation sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) issue du Plan d'action pour le financement durable publié par la Commission européenne en 2018.

Elles visent à créer plus de transparence sur la question de la durabilité et à fournir une protection adéquate aux investisseurs à cet égard. Ces règles s'appliquent depuis le 10 mars 2021 et imposent aux institutions financières, aux acteurs du marché et aux conseillers l'obligation de publier sur leurs sites internet des informations prédéfinies sur l'aspect durable de leurs investissements et de leurs politiques.

Selon l'article 6 du règlement SFDR, le prospectus dit OPCVM doit expliquer, au niveau du produit, comment l'acteur financier intègre les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et comment il évalue l'impact probable des risques de durabilité sur la performance du produit financier. Ces informations doivent être mises à la disposition de l'investisseur à un stade précontractuel. Même si, selon le participant financier, aucun risque de durabilité ne s'applique, cela doit être précisé brièvement.

Les articles 8 et 9 traitent spécifiquement des produits financiers qui promeuvent des caractéristiques sociales ou environnementales ou qui visent à investir de manière durable. Dans le cas de l'article 9, l'impact doit également pouvoir être mesuré. Pour les fonds qui relèvent de ces articles, les documents précontractuels et les rapports périodiques doivent fournir des informations supplémentaires à l'investisseur. Il est donc clair que ces produits présentent la meilleure garantie à l'investisseur durable. Crelan souhaite concentrer son offre d'investissements sur des fonds qui favorisent des caractéristiques environnementales ou sociales ou qui ont un objectif d'investissement durable et qui relèvent des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Actuellement , la gamme de fonds de Crelan se compose déjà de 89,20 % de fonds répondant aux exigences de l'article 8 et de 3,14% répondant aux exigences de l'article 9 de la réglementation SFDR.

Un réseau d'agences professionnelles au service du client

Le **réseau Crelan** comptait 680 agences réparties dans toute la Belgique au 31 décembre 2024, soit 45 de moins qu'en 2023.

Plus de 70 % des agences sont équipées d'un ou plusieurs terminaux de selfbanking, pour la plupart dotés de fonctionnalités étendues.

À l'exception de l'agence du siège social à Bruxelles et de celle du siège de Berchem, tous les points de vente de Crelan sont gérés par des agents indépendants. Ceux-ci connaissent bien le marché local et sont proches des clients.

La proximité, l'approche personnalisée et la continuité qu'offrent nos agents sont les atouts qui permettent à Crelan de se distinguer sur le marché. Outre les canaux numériques et les contacts avec des call centers, de nombreux clients considèrent toujours qu'il est important de pouvoir compter sur les conseils personnalisés d'un conseiller local de confiance qui connaît bien leur situation. À la suite de la fusion, des regroupements d'agences sont en cours afin d'éviter d'avoir pour ainsi dire deux agences dans la même rue et surtout pour rassembler tous les spécialistes des questions bancaires sous le même toit. L'objectif est de continuer à avoir des agences réparties dans toutes les régions car Crelan attache une très grande importance à une solide présence locale.

Des centres de compétences pour le conseil aux entrepreneurs et aux agriculteurs

Crelan souhaite se distinguer grâce à ses services de conseil dans le domaine bancaire. C'est pourquoi la Banque accorde une grande attention à la formation de conseillers compétents et aussi proches que possible du client. Crelan souhaite également être une référence dans le domaine des services de conseil pour les **clients professionnels** : les entrepreneurs dans le secteur agricole, horticole et alimentaire, les indépendants et professions libérales et les PME locales.

À cet effet, Crelan travaille avec des **centres de compétences spécialisés**. Il s'agit d'agents qui, en plus de conseiller les clients particuliers, ont également acquis un grand savoir-faire dans l'assistance aux clients professionnels et sont donc les mieux placés pour les orienter.

Les centres de compétences sont reconnaissables au « label » apposé sur la vitrine extérieure.

Par ailleurs, ils collaborent avec les agences dans les alentours ne disposant pas de ces connaissances. Dans ce cas, par exemple, les clients professionnels peuvent continuer à compter sur leur agence de confiance pour les services de base et se tourner vers le centre de compétences pour des conseils spécialisés. En fonction des besoins du client, l'agence prendra contact avec le centre de compétences le plus proche.

Le modèle commercial des agents indépendants proches du client offre encore une marge de croissance considérable, également dans le segment de la clientèle professionnelle.

Crelan continue donc à investir dans les connaissances et les compétences des collaborateurs par le biais de formations, dans le but d'augmenter encore le nombre de centres de compétences.

Accessibilité des agences

Essentielle pour renforcer et pérenniser nos relations avec les clients, l'accessibilité de nos agences revêt une importance capitale à nos yeux. C'est pourquoi nous nous engageons à rester proches de nos clients, à leur procurer un sentiment de sécurité et à être facilement reconnaissables. En 2024, nous avons pris des mesures significatives en vue d'optimiser nos services. En outre, la fusion en juin 2024 a contribué à l'expansion de notre réseau d'agences.

Nous demeurons proches de nos clients

Notre réseau d'agences s'est considérablement étendu à la suite de la fusion entre Crelan et AXA Bank Belgium en 2024, si bien que Crelan est désormais la banque qui compte le plus d'agences en Belgique. Cette expansion nous permet de mieux servir nos clients, tout en demeurant proches d'eux.

Grâce à notre vaste réseau d'agences bancaires et de guichets automatiques, nous sommes constamment à proximité. Les clients peuvent s'y rendre pour retirer de l'argent aux guichets automatiques entre 6 h et 23 h. Dans la plupart des agences, ils ont également la possibilité d'effectuer des dépôts. Les heures d'ouverture sont systématiquement tenues à jour, aussi bien sur la façade de l'agence que sur le site web.



Nous tenons à convertir nos agences en des espaces conviviaux pour prodiguer des conseils. Le rebranding des agences vise à créer une atmosphère plus transparente, plus agréable et plus spacieuse. L'agencement ouvert de l'accueil, les parois vitrées et le mobilier arrondi contribuent à cette nouvelle ambiance et procure une impression de modernité. Nous encourageons également nos agents à privilégier des matériaux respectueux de l'environnement, tels que le bois certifié FSC.

L'agence est ainsi le point de convergence de tous nos services à la clientèle. Les clients peuvent s'y rendre pour obtenir des conseils personnalisés et divers services liés à leurs besoins financiers.

Le concept de conseil ouvert et transparent s'inscrit parfaitement dans cette vision, faisant de lui le concept d'avenir de Crelan. Les clients se sentent rapidement à l'aise grâce au design accueillant et ouvert et des agences. Des salles fermées ont été aménagées pour que les clients puissent discuter d'affaires financières en toute confidentialité.

La plupart des transactions en espèces peuvent être traitées rapidement et efficacement à nos guichets automatiques, même en dehors des heures d'ouverture des agences.

Tous nos clients, qu'ils soient particuliers ou entrepreneurs, sont toujours les bienvenus à l'agence pour un conseil ou une transaction. L'agence vient parfaitement compléter nos services en ligne myCrelan et l'app Crelan Mobile.

Nos clients se sentent en sécurité

Nos agences bancaires sont sécurisées par des systèmes constamment mis à jour avec les dernières technologies. Nos clients sont donc accueillis dans un environnement sûr. Les caméras, la sécurité électronique et la vigilance constante de nos agents sont des éléments clés de cette sécurité accrue. Nous avons également accordé une attention particulière à l'éclairage de nos halls d'accueil en 2024, de manière à renforcer la sécurité et à améliorer le confort des clients pendant les heures d'ouverture.



Les clients nous reconnaissent facilement



Notre nouveau logo, notre figure de proue depuis 2024, fait désormais partie intégrante de notre image de marque. En 2024, la plupart de nos agences ont entièrement été rénovées pour s'aligner avec ce nouveau logo et cette image de marque modernisée. Le rebranding des publicités en façade, la décoration des guichets automatiques et des panneaux d'affichage créent une image dynamique, moderne et facilement reconnaissable, tout en restant fidèles à nos couleurs emblématiques et à notre nom. Ce projet de rebranding sera entièrement finalisé en 2025.

L'entrée de l'agence est clairement indiquée : le nom Crelan figure systématiquement au centre. Les distributeurs automatiques de billets sont également faciles à repérer grâce au logo 'cash' présent sur les panneaux d'affichage éclairés pendant la nuit.

Un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite

Le cahier des charges pour l'aménagement de nos agences inclut un chapitre dédié à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite : les personnes souffrant d'un handicap, les personnes âgées, les personnes temporairement immobilisées, les enfants, les parents avec poussettes, etc. Nos agences sont donc majoritairement conçues dans l'optique d'être accessibles à tous.

Élargissement de l'offre numérique

Lancement de nouvelles fonctionnalités dans la Crelan Mobile App

Le déploiement de la nouvelle application Crelan Mobile, qui avait débuté fin 2023, s'est déroulé en plusieurs vagues jusqu'en février 2024.

Le 31/03/2024 l'ancienne version de la Crelan Mobile App a été arrêtée.

En mai 2024, pour préparer la migration des clients digitaux AXA Banque Belgium, une nouvelle méthode d'enregistrement dans l'application a été lancée : itsme®. Un client peut désormais se connecter pour la première fois à la Crelan Mobile App via itsme®.

Payconiq by Bancontact est désormais intégré directement dans la Crelan Mobile app. Cela permet aux clients digitaux utilisant la Crelan Mobile app de payer en scannant un code QR chez un commerçant ou de rembourser un ami en scannant un code QR. Plusieurs millions de code QR ont depuis été scannés ou utilisés pour payer une facture.

Les clients existants peuvent désormais ouvrir des comptes d'épargne via la Crelan Mobile app.

Dès septembre 2024, les clients Crelan ont pu scanner des codes QR WERO. Il s'agit d'un code QR européen instantané. En 2025, les clients Crelan pourront également générer ces codes.

Rebranding myCrelan et myCrelan Pro

En mars 2024, la nouvelle identité de marque (rebranding) Crelan a été mise complètement en œuvre dans les outils de homebanking myCrelan et myCrelan Pro.

Lancement du nouveau digipass DP772 (01/2024)

Le nouveau digipass 772, doté de la technologie brevetée Cronto, offre une protection optimale contre les systèmes de fraude sophistiqués tels que le phishing, l'ingénierie sociale et les chevaux de Troie bancaires. L'appareil crée une signature électronique unique pour chaque transaction spécifique. Avec ce nouveau type de digipass, nous disposons d'un système de signature électronique hautement sécurisé qui est également extrêmement facile à utiliser pour les utilisateurs finaux. Les piles de ce digipass peuvent être remplacées, ce qui contribue à la durabilité.

Migration des clients digitaux AXA Banque Belgium

Les 08 et 09/06/2024, les clients AXA Banque Belgium ont migré vers les canaux digitaux Crelan.

Une partie des clients sélectionnés sur base de différents critères (y compris les clients habitant à l'étranger) avaient reçu un digipass DP772 et des codes d'activation et étaient invités à s'enregistrer dans les canaux digitaux Crelan dès le 10/06/2024.

L'autre partie des clients avaient été invités, via diverses communications, à télécharger la Crelan Mobile App et à s'enregistrer via itsme® ou via l'application AXA Banque Belgium, le 10/06/2024 dans les canaux digitaux Crelan.

Participation à l'éducation numérique

En 2024, les collaborateurs de Crelan ont poursuivi leur engagement dans certaines initiatives visant à promouvoit l'éducation numérique.

Une vaste initiative pour les seniors a eu lieu en Wallonie sous le nom de « J'adopte la banque numérique ». Febelfin, les EPNs (espaces publics numériques), l'Agence du numérique et le SPW (Service public de Wallonie) sont à l'origine de cette initiative. Les experts de Crelan ont apporté leur contribution à cette action et se sont adressés aux personnes présentes.



Initiatives envers le personnel

Au 31 décembre 2024, le Groupe Crelan comptait 1.719 membres du personnel, dont 1.327 travaillent pour Crelan et 392 pour Europabank.

En plus de ce personnel salarié réparti dans les différentes entités du Groupe, 2.608 collaborateurs travaillent dans le réseau d'agents de Crelan avec le statut d'agent délégué ou d'employé salarié d'un agent délégué. Cela porte le nombre total de collaborateurs du Groupe Crelan à 4.327

De plus amples informations sur la composition et la diversité de l'effectif de Crelan sont reprises dans le rapport CSRD, chapitre B.1 - ESRS S1 Own workforce, page 159 .

Recrutement et mobilité interne

Au total, 127 postes ont été pourvus en 2024.

Parmi ces postes vacants, 46 ont été pourvus grâce à la mobilité interne : des collaborateurs de la Banque ont choisi de relever un nouveau défi et développent ainsi de nouvelles compétences, diversifient leur carrière et, en fin de compte, contribuent activement à leur propre employabilité durable.

La banque a également attiré 81 nouveaux collaborateurs qui ont commencé à travailler dans ses différents départements. Ces nouveaux collègues ont été intégrés rapidement par le biais de séances d'information, de parrainage, de plans de formation et de moments d'accueil.

En outre, 6 jeunes diplômés ont été engagés dans le cadre de notre programme young graduates. Ils auront la possibilité de développer leurs compétences et de se familiariser avec nos valeurs en effectuant diverses missions dans différents départements de la banque. Ils ont également la possibilité de participer à un programme de formation intensif et varié.

Diversité et inclusion

Dans sa politique de ressources humaines et de recrutement, le Groupe Crelan s'efforce de refléter l'ensemble de la société et valorise la diversité. Chez Crelan, 52 % des collaborateurs sont des femmes et 48 % des hommes. 6 %% des collaborateurs de Crelan font partie de la tranche d'âge des 20-30 ans, 14 % de celle des 30-et 40 ans, 21 % appartient à la tranche d'âge des 40-50 ans, 40 % à celle des 50-60 ans et 19 % à celle des plus de 60 ans. En termes de niveau de formation, 36 % des collaborateurs sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire, 34 % sont diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire et 29 % de l'enseignement universitaire. 13 nationalités différentes sont représentées chez Crelan .

Pour rappel, le 19 décembre 2023, le Conseil d'Administration a approuvé une nouvelle politique de diversité et d'inclusion.

Cette politique contient toute une série d'engagements très concrets tels que :

- sélectionner, recruter et promouvoir sur la base du mérite et des compétences, sans discrimination fondée sur le genre, la race, la couleur, l'origine ethnique ou sociale, etc. ;
- sensibiliser les managers à l'égalité des chances de promotion et de développement au sein de l'entreprise et faire preuve de transparence à ce sujet ;
- évaluer les performances et les compétences au moyen de processus transparents ;
- éliminer tout écart de rémunération entre les hommes et les femmes ;
- ne laisser aucune place à des comportements clivants ou ambigus ni à aucune forme d'intimidation ou de harcèlement ;
- créer un environnement de travail respectueux où chacun est traité avec dignité et respect, et où les différences sont célébrées et valorisées ;
- adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ;
- proposer des formations et des informations sur l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein de notre banque.

Par ailleurs, cette politique prévoit également des quotas par genre pour les groupes suivants :

- le Crelan Circle (l'organe représentant les membres du Comité de Direction et leurs directeurs et senior managers) : au moins 33 % de femmes en 2027
- le Conseil d'Administration : au moins 33 % de femmes en 2027 (40 % de femmes parmi les administrateurs non exécutifs)

Top employer : pour la neuvième fois consécutive

En 2024, Crelan a de nouveau été reconnue comme Top Employer en Belgique.

L'organisation internationale Top Employer Institute a décerné ce label à Crelan après un examen approfondi de sa stratégie en matière de ressources humaines au sens le plus large du terme.

Ainsi, la façon dont Crelan accueille et intègre de nouveaux collaborateurs, ainsi que l'accompagnement de carrière, l'apprentissage et le développement, les performances, le salaire et les avantages sociaux, le bien-être et la santé, le lieu de travail numérique et physique, le restaurant d'entreprise, la politique de mobilité... sont des éléments abordés lors de l'examen.

Le programme Top Employers Institute certifie les entreprises en fonction de leur participation et de leurs résultats à l'enquête « HR Best Practices Survey ». Cette enquête couvre six grands domaines RH, répartis en 20 thématiques telles que la stratégie de gestion des talents, l'environnement de travail, le Talent Acquisition, la formation et le développement des compétences, le bien-être au travail, ou encore la diversité et l'inclusion.

Le programme a certifié et reconnu plus de 2.300 Top Employers dans 122 pays à travers cinq continents.

Chaque année, la barre pour recevoir et conserver ce label est placée un peu plus haut. La mesure dans laquelle Crelan continue à se développer en continu en tant qu'employeur et suit les dernières tendances et connaissances dans le domaine du travail dans ses politiques est un élément primordial dans ce cadre.

Crelan est particulièrement fière d'avoir pu obtenir à nouveau cette reconnaissance.

Par ailleurs, Crelan accorde également une grande importance aux opinions et aux expériences de ses collaborateurs. C'est pourquoi des enquêtes pulse sont organisées chaque trimestre. Ces courtes enquêtes périodiques auprès des collaborateurs permettent à la Banque de savoir comment cela se passe sur le terrain : comment vont les travailleurs, comment ils vivent leur contexte de travail au quotidien et de quoi ils ont besoin pour continuer à donner le meilleur d'eux-mêmes. En mesurant en permanence le « vécu» des collaborateurs, la banque, les ressources humaines et les managers ont l'opportunité de détecter rapidement les problèmes et d'accroître la satisfaction, l'engagement et l'implication des collaborateurs.

Élaboration d'une politique RH unique

Peu avant la fusion, au mois de mai 2024, les Ressources Humaines et les partenaires sociaux sont parvenus à conclure une convention collective de travail sur l'harmonisation des conditions de travail et une nouvelle classification des fonctions. Le but de cet accord était de **gommer les différences** entre les groupes de collaborateurs au sein de la banque en matière d'horaires, de règles de télétravail, de systèmes de rémunération, de plans cafétéria , de prix dans les restaurants d'entreprise, d'avantages sociaux...

Cette harmonisation des conditions de travail a constitué une étape importante pour la banque et ses collaborateurs. Elle a permis de poser les bases d'une politique salariale équitable, transparente, inclusive et attrayante pour les collaborateurs actuels et futurs.

Dans la deuxième partie de l'année, une campagne intensive de communication a été mené auprès des employés. Fin 2024, chaque collaborateur areçu plus d'informations quant à sa situation individuelle dans le nouveau statut harmonisé qui est entré en vigueur le 1er janvier 2025. Dans cette optique, la possibilité de convertir une voiture de société en budget légal de mobilité a également été introduite.

Formations

Crelan accorde une grande importance à la formation continue de ses collaborateurs. Grandir en tant que banque, en tant qu'équipe et en tant qu'individus, mais aussi en tant que leaders et coachs, telle est le fil rouge qui résume toutes les initiatives en matière de formation pour 2024.

Learning Together

Le projet « Learning Together » s'est poursuivi en 2024. Il a permis aux collaborateurs d'en savoir plus sur les nouvelles applications et processus bancaires, afin de se préparer à la migration de juin 2024. Dans le cadre de ce projet, des plans de formation ont été développés pour soutenir ce processus d'apprentissage de manière optimale et pour le mener à bien conjointement avec les « Learning Spocs » de l'entreprise.

Leadership

Crelan met l'accent sur le rôle essentiel de ses managers dans la promotion de la croissance, de l'engagement et de l'implication, et fait de l'investissement dans un leadership fort une priorité.

En 2024, la formation « Coaching to Outperform » a enseigné aux managers comment adopter un rôle de soutien et de coaching, ce qui permet d'améliorer les performances, de renforcer la motivation et de créer une atmosphère de travail plus positive.

Lors d'une formation approfondie, l'accent a également été mis sur la collaboration, la confiance et le renforcement de la dynamique d'équipe.

Grâce au programme 'start to lead', les nouveaux managers acquièrent les compétences de base nécessaires pour diriger efficacement : organisation et maintien d'une vue d'ensemble, communication, prise de décision, retour d'information, etc.

Un nouveau programme de « cohésion d'équipe » a aussi été lancé en 2024 ainsi qu'une formation obligatoire pour tous les managers portant sur le leadership inclusif.

Compétences futures

L'employabilité est une priorité essentielle pour Crelan. En plus de diverses formations bancaires techniques, des formations en compétences non techniques, en compétences numériques et des cours de langues ont été dispensés.

Parmi celles-ci : des ateliers Climat Fresk sur le changement climatique et la manière dont chacun peut contribuer à agir en faveur du climat, l'impact de la durabilité et de l'ESG sur l'intermédiation de crédit, une formation « MS Teams Collaboration » axée sur l'utilisation efficace de MS Teams pour renforcer la collaboration et la communication au sein des équipes, la gestion des stakeholders...

Crelan est persuadée que la formation continue de ses collaborateurs contribue à leur épanouissement tout en permettant d'atténuer les risques opérationnels et la perte de connaissances liée à la rotation du personnel.

Risque et sécurité

Crelan sensibilise en permanence ses collaborateurs aux risques et à la sécurité et veille à ce qu'ils soient au courant des dernières évolutions en la matière.

Ainsi, en 2024, des formations obligatoires en matière de compliance ont été organisées et une nouvelle plateforme d'apprentissage appelée « Phishing Tool » a été lancée. Elle permet de sensibiliser en permanence les collaborateurs et de les informer de manière cohérente sur les risques liés au phishing.

Bien-être

Depuis 2022, les collaborateurs de la Banque peuvent apprendre à améliorer leur résilience mentale grâce à la plateforme en ligne MindLab. Cette initiative s'est poursuivie en 2024.

Début 2024, la banque a également lancé un programme d'aide aux collaborateurs appelé Care4U. Il permet aux membres du personnel et aux membres de leur famille (vivant sous le même toit) de compter sur le soutien professionnel de psychologues cliniciens et de conseillers spécialisés 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ce programme comporte 4 volets : un volet émotionnel (problèmes au travail ou problèmes personnels), un volet pratique, un volet de coaching et un volet spécifique pour les managers.

Cohésion entre les collaborateurs

Crelan prend et favorise diverses initiatives pour renforcer la cohésion entre les collaborateurs.

Together@Crelan

Together@crelan est à l'origine d'activités culturelles et récréatives organisées par les collègues de Crelan, pour leurs collègues de Crelan et leurs familles. Ainsi en 2024, une journée à Ostende, une journée à Walibi et une visite de Bruxelles étaient au programme.

Young@Crelan

Young@Crelan regroupe les collaborateurs de Crelan jusqu'à 36 ans et leur permet de mieux se connaître. Cette association de jeunes collaborateurs organise également des activités ludiques et instructives pour le reste des collègues de la banque : le petit-déjeuner d'accueil des nouveaux collaborateurs, une distribution de glaces en été et des événements inspirants destinés à tous les collègues comme celui portant sur l'intelligence artificielle et son impact sur le monde bancaire organisé en décembre 2024.

SMILE

Depuis 2022, Crelan organise régulièrement des événements SMILE. Il s'agit d'afterworks organisés chaque fois par un autre département de la banque, pour la bonne cause. Cette initiative permet aux collègues de se réunir dans un cadre moins formel.

Teambuildings

Chaque équipe de Crelan a la possibilité d'organiser une activité de teambuilding une fois par an. L'occasion de renforcer les interactions sociales et le partage de connaissances.

Vikings@Crelan

L'objectif de Vikings est de promouvoir le sport et l'esprit de groupe entre collègues. Cette initiative permet aux collaborateurs de la banque de s'inscrire à une activité sportive organisée pendant la pause de midi ou juste après la fin de la journée de travail. Les collaborateurs de Crelan peuvent également eux-mêmes proposer des activités sportives à pratiquer entre collègues.

Politique de mobilité durable

Crelan encourage une flotte de véhicules écologiques et durables et s'engage activement à réduire les émissions de CO2.

C'est pourquoi la Banque ne propose plus que des véhicules électriques depuis octobre 2023.

Pour faciliter cette transition, Crelan a pris un certain nombre de mesures pour accompagner les collaborateurs au passage à 'lélectrique', notamment : cofinancer l'installation d'une borne de recharge à domicile, aligner les budgets de référence pour permettre de choisir une voiture de société dans une large gamme de véhicules électriques et même mettre en place un Green Fleet Bonus.

Dans cette optique, la possibilité de convertir une voiture de société en budget légal de mobilité a également été introduite.



Développements informatiques et projets en cours de développement

Finalisation du projet de fusion, d'intégration et de migration

Bien entendu, 2024 a été largement dominée par l'intégration et la migration d'AXA Banque vers Crelan, finalisées en juin 2024. Ce projet à grande échelle a été méticuleusement préparé par, entre autres :

- la mise à niveau de la majorité des applications Crelan qui faciliteront l'accueil des clients et agents d'AXA Banque, à savoir : la nouvelle application Mobile Banking, le nouveau portail d'accès aux applications bancaires dans les agences bancaires, la nouvelle application d'octroi de crédit à la consommation en agence, etc. ;
- le développement de solutions pour la migration des données qui ont ensuite été testées grâce à des exercices de simulation à partir du second semestre. De nombreux tests ont permis de valider les règles de migration.
- la consolidation de la maturité de la méthodologie de développement, d'essai et de gestion des projets.
- La répétition, à pas moins de 8 reprises du scénario de migration.

Un environnement bancaire sûr et stable

Crelan accorde une attention constante à la qualité du développement de son environnement informatique et met l'accent sur la sécurité de celui-ci.

Depuis 2023, la Banque a lancé un **programme de qualité IT** pour optimiser la stabilité et les performances des services informatiques pour son personnel et ses clients.

Les priorités ont été l'amélioration de la stabilité des systèmes et des applications, la réduction du nombre d'incidents critiques et une résolution plus rapide de ces derniers. Plusieurs actions, qui s'inscrivent dans une approche large, continue et constructive, ont été entreprises dans les domaines des processus, du personnel et de l'infrastructure. On trouve notamment parmi ces initiatives :

- Au niveau des processus, ceux relatifs aux incidents et aux changements ont été répertoriés et développés plus en détail. Dans le même temps, la gouvernance et la communication avec nos principaux fournisseurs ont également été renforcées.
- Au niveau de l'assistance, le service desk/user care ont été améliorés avec, entre autres, un nouveau système téléphonique, afin de réduire les temps d'attente et d'accélérer la capture, le traitement et la clôture des incidents. La collaboration transversale a été définie plus précisément de manière à ce que les problèmes puissent être résolus plus rapidement et que la communication à leur sujet soit plus efficace. Enfin, des phases de test supplémentaires pour et par les agents bancaires seront programmées à l'avenir pour les nouvelles releases.
- Au niveau de l'infrastructure, les composants informatiques critiques et vulnérables ont été modernisés, l'environnement Citrix a été stabilisé et une surveillance continue a été mise en place.
- L'adaptation et le déploiement de nouveaux pare-feu et l'élimination de la « dette technique » (ILR/ALR : Actualisation du cycle de vie de l'infrastructure et des applications) et l'introduction d'une feuille de route pour la sécurité informatique.

Outre ces activités prioritaires, le département informatique a également contribué aux projets suivants :

- Le déploiement de la nouvelle législation MiFID dans les systèmes et le renforcement des activités de screening des ordres SEPA transfrontaliers.
- La mise en place de la nouvelle identité de marque Crelan

Façonner le lieu de travail du futur

Dans le cadre de la stratégie sur la nouvelle façon de travailler (projet « new way of working »), les collègues de l'informatique ont assuré le déploiement des nouveaux postes de travail au siège et dans les agences.

L'introduction du nouvel environnement Citrix a été achevée et apporte des améliorations significatives en termes de temps de réponse pour les utilisateurs et augmente la sécurité.

Par ailleurs, la collaboration Microsoft Teams a été mise en œuvre afin de faciliter la collaboration en équipe et avec des collègues internes et externes.

Un nouvel intranet pour le siège et le réseau des agents a été conçu et déployé.



La gestion du portefeuille

Dans un environnement marqué par des incertitudes croissantes, la gestion prudente du portefeuille d'investissement constitue un pilier essentiel pour garantir la stabilité financière.

La gestion repose sur un cadre de limites strictes visant à équilibrer la recherche de rendement et la maîtrise des risques, tout en respectant les contraintes prudentielles et les objectifs stratégiques définis.

La diversification des actifs constitue une ligne de défense principale.

Dans le cadre d'une gestion prudente, seuls des investissements dans des obligations hautement liquides sont réalisés (HQLA de niveau 1). Ces actifs offrent une combinaison optimale de sécurité, de liquidité et de résilience en période de stress financier. Ces actifs liquides permettent, au besoin, de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie, mais également de protéger contre les risques de marché grâce à leur faible volatilité et à leur qualité de crédit élevée.



Le Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr

Au sein du Groupe Crelan, différents départements sont responsables de la gestion des risques. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des activités les plus importantes permettant de garantir que le Groupe Crelan est et reste un groupe bancaire sûr.

Gestion générale des risques

Le Risk Management se concentre sur différentes spécialisations :

- Identification, mesure, suivi et contrôle des risques crédit, financiers, opérationnels et de sécurité informatique ;
- Avis sur tous les grands dossiers de crédit ;
- Développement et validation de modèles internes utilisés dans le cadre de l'IRB (approche Internal Rating Based) et de l'IFRS 9 ;
- Préparation, coordination et validation des rapports réglementaires tels que le RACI (Rapport Annuel Contrôles Internes), l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), le Recovery Plan, le rapport du troisième pilier...

La banque a créé différents comités internes de risques pour organiser au mieux la gestion des risques. Ces comités contrôlent les risques crédit, financiers, opérationnels (y compris les contrôles permanents) et informatiques, ainsi que les risques liés aux entités.

La banque a également mis en place un Risk Appetite Framework qui tient compte d'un certain nombre d'indicateurs clés en matière de solvabilité, de liquidité, de rentabilité et d'autres paramètres du portefeuille crédit. Le respect des limites est contrôlé au moins une fois par trimestre.

Début 2022, la crise du covid-19 a cédé la place à la crise énergétique. Cette situation a contribué aux conflits géopolitiques qui ont eu un impact sur la situation macroéconomique. La banque a entrepris plusieurs analyses pour évaluer l'impact potentiel d'éventuelles pertes de crédits sur sa situation financière :

- L'identification des dossiers présentant un risque potentiel dans les segments professionnel et agricole ;
- L'analyse de la capacité de remboursement des clients particuliers ;
- L'analyse d'impact à l'aide du test de résistance de la BCE.

En 2024, la Banque dispose toujours d'un portefeuille de crédits sain et les répercussions de la crise énergétique sont restées limitées. Néanmoins, elle a opté pour une politique prudente et à la fin de l'année 2024, elle a constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques potentiels.

En 2024, la Banque a continué à accorder une grande attention à l'intégration de Crelan et d'AXA Bank Belgium qui a été achevée avec succès en juin 2024. Après la migration, l'accent a été mis sur l'after-care et le lancement d'un plan de transformation.

Risque de crédit

Crelan maîtrise le risque de crédit sur base de la politique en matière de crédit, d'une part, et sur un système de séparation des fonctions dans l'activité crédits, d'autre part. Divers comités suivent ainsi « la propension au risque ».

Les compétences en matière d'octroi de crédits sont réparties entre le Comité de Direction, le Comité des Engagements Crédits et les gestionnaires de crédit individuels (toujours selon le principe des quatre yeux) en fonction des différents niveaux d'encours crédit et de notation des clients.

Le Comité de Surveillance Crédits est compétent pour la gestion de l'encours crédit, notamment pour les crédits sur la « liste des crédits sous surveillance ». Le Comité des Provisions Crédits est compétent pour placer des clients sous statut de « défaut qualitatif », pour fixer et adapter des réductions de valeur, pour dénoncer des crédits et amortir des créances.

Les limites en matière de crédit sont actualisées tous les ans dans le cadre de l'évaluation globale du risque de crédit de la banque et sont approuvées par le Comité des risques et de compliance et le Conseil d'Administration.

Le risque de crédit est géré à l'aide de modèles de notation qui attribuent un score de crédit à chaque client. La notation du client est cruciale pour les décisions en matière d'octroi et de gestion des crédits. La performance de ces modèles est suivie régulièrement et les résultats sont validés et approuvés par le Lending Risk Committee (LRC).

Pour chaque dossier relevant de la compétence du Comité des Engagements Crédits et/ou du Comité de Direction, un avis indépendant du Risk Magement est indispensable.

Comme chaque année, la politique de crédit a été mise à jour en 2024 et validée par le Comité des risques et de compliance et par le Conseil d'Administration.

Risque de taux, de liquidité et de marché

Le suivi des risques financiers de toutes les entités bancaires du Groupe Crelan se déroule via un système centralisé. La structure du Groupe est de cette façon renforcée par le biais du suivi des risques financiers et toutes les filiales sont intégrées opérationnellement dans la politique financière et le suivi des risques du Groupe.

Le département BSM (Balance Sheet Management) est responsable du suivi du risque de taux, du risque d'option et du risque de liquidité au sein de la Banque. Le développement des modèles servant à l'identification, à l'analyse, à la surveillance et au rapportage de ces risques au sein de la Banque est réalisé par ce département. Le Risk Management joue le rôle de validateur de ces modèles.

Le risque de taux est couvert par des instruments financiers tels que les interest rate swaps, caps et swaptions.

Aussi bien l'écart de taux fixe interne que le rapportage réglementaire du risque de taux sont contrôlés par le Risk Management.

La responsabilité de la gestion et du rapportage des risques financiers, ainsi que le contrôle des limites applicables incombent en premier lieu aux différentes lignes d'activités. Le Risk Management se charge du contrôle en deuxième ligne de ces limites financières en validant de manière indépendante les données communiquées par le département BSM. Crelan souhaite ainsi exclure les erreurs dans les rapports destinés aux autorités de régulation, au Comité Balance Sheet Risk, au Comité de Direction et au Conseil d'Administration.

En 2023, la BCE a procédé à une inspection concernant la gestion du risque de taux par le Groupe Crelan. Elle a ensuite formulé un certain nombre de recommandations pour lesquelles la Banque met actuellement un plan d'action en oeuvre.

Risques opérationnels

Les activités du département Operational Risk Management sont axées sur la maîtrise des risques opérationnels et les pertes potentielles qui peuvent en découler. Ces risques concernent à la fois le fonctionnement interne et celui des parties externes. Des processus inadéquats ou défaillants, des erreurs humaines et des perturbations du système peuvent être à l'origine de ces risques.

Dès lors, l'équipe recueille et analyse les données sur les incidents opérationnels, surveille les indicateurs de risque et procède à des évaluations des risques. Elle veille également à ce que les différents processus de la Banque s'inscrivent dans un cadre de contrôle interne rigoureux et que ces derniers fassent régulièrement l'objet de tests indépendants pour garantir leur efficacité et leur bon fonctionnement.

Ce cadre de contrôle interne se fonde sur les lignes directrices élaborées par le département Operational Risk Management et a pour objectif de :

- décrire les processus à l'aide de flowcharts ;
- d'identifier les risques intrinsèques et les contrôles existants ;
- d'identifier les risques résiduels ;
- d'élaborer des mesures correctives appropriées pour les risques identifiés.

Risques liés à la sécurité informatique

Le secteur financier est souvent la cible des cybercriminels. La banque a le devoir de surveiller en permanence les menaces et d'anticiper les abus éventuels.

Depuis 2023, l'équipe IT Security Management s'est concentrée sur le renforcement de l'hygiène de base pour la cybersécurité et sur le maintien de la maturité sécuritaire de la Banque après l'intégration de Crelan et d'AXA Banque.

Les activités de sécurité sont divisées en deux niveaux : une première ligne qui se concentre sur le suivi opérationnel et une seconde ligne qui se concentre sur la description des risques, l'élaboration des politiques et la réalisation de contrôles. Ces contrôles ont été renforcés par la création d'un cadre de vérification de la sécurité et de la conformité.

Grâce à des formations continues à la sécurité pour les collaborateurs des sièges et du réseau d'agences Crelan s'engage à maintenir le niveau de sensibilisation interne à la (cyber)sécurité. Au cours du mois européen de la sécurité, l'équipe IT Security Management a organisé une « journée de la sécurité » avec des intervenants externes et des démonstrations pour attirer concrètement l'attention sur la culture de la sécurité. Ces initiatives se poursuivront en 2025.

La sécurité des infrastructures de la Banque a été intensifiée grâce à plusieurs projets qui font partie d'un programme d'amélioration continue qui implique des mesures et un suivi accrus. Ce programme est également axé sur les services électroniques à la clientèle et sur la sensibilisation des clients à la sécurité bancaire.

Les accords conclus avec les fournisseurs en matière de sécurité, notamment concernant la protection des données à caractère personnel et les activités externalisées ont été renforcés et font l'objet de contrôles stricts.

Bien entendu, ces éléments sont soumis à des contrôles répétés des premières, secondes et troisièmes lignes de défense.

Enfin, Crelan a continué à investir dans la préparation de l'infrastructure et de l'organisation futures de la banque en vue de l'intégration d'AXA Bank Belgium. Ces projets intègrent naturellement dès le départ une sécurité tournée vers l'avenir, sous l'œil vigilant de la deuxième ligne.

Plan de redressement

Crelan a élaboré un premier plan de redressement (recovery plan) selon les recommandations des autorités de contrôle.

Sur base des orientations de l'ABE, la Banque a développé plusieurs indicateurs de risque dans les domaines de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité. Pour chaque indicateur, des seuils d'alerte et un seuil critique de rétablissement ont été définis, de sorte qu'en cas de dépassement, des options de rétablissement puissent être enclenchées.

La banque a développé pour ce faire cinq scénarios : crise de solvabilité, crise de liquidité, scénario mixte, crise spécifique de la sécurité informatique et scénario ayant un impact sur le leverage ratio.

Pour ces cinq scénarios, une liste d'options de redressement possibles ont été identifiées. Elles peuvent être mises en œuvre rapidement et, si nécessaire, simultanément.

Dans chacun de ces cas, les options de redressement poursuivies permettent au Groupe de sortir de la zone de danger.

ICAAP / ILAAP

Ces rapports ont pour but de vérifier si la Banque dispose de fonds propres et de liquidités suffisants, ce qui est le cas.

En effet, la Banque est en mesure de supporter tous les risques découlant de ses activités grâce à un volume suffisant de fonds propres et sa position de liquidité est nettement supérieure aux minima légaux pour faire face aux scénarios de stress.

Le Groupe Crelan aborde l'adéquation du capital et des liquidités d'un point de vue réglementaire et économique (interne). En outre, la Banque définit clairement sa stratégie en matière de capital et de liquidités ainsi que les exigences minimales auxquelles elle doit répondre dans des conditions de marché normales et des conditions de stress.

Le Groupe Crelan dispose dès lors d'une position solide en termes de liquidités et de capital.

Qualité des données

La banque a lancé un projet majeur visant à établir et à mettre en œuvre des normes à l'échelle du groupe pour l'agrégation des données sur les risques et le reporting de tous les risques matériels au niveau du groupe.

En outre, en 2024, la banque a également défini sa stratégie à long terme pour améliorer structurellement le modèle d'architecture des données grâce à un data lake unique, comprenant un dictionnaire de données intégré, un référentiel de métadonnées, une taxonomie de données et l'infrastructure d'architecture des données envisagée.

Protection des données

Le rôle du Data Protection Office de Crelan est d'élaborer des politiques de protection des données, de contrôler leur application et de conseiller l'organisation. En 2024, Crelan a également pris de nouvelles mesures pour protéger les données à caractère personnel afin de continuer à gagner la confiance de ses clients et des autres parties prenantes. Le Data Protection Office suit également les risques liés à la protection des données, tels que le risque d'amendes et d'atteinte à la réputation, qui découlent du non-respect des lois, des réglementations et des normes.

Les différentes déclarations de confidentialité, y compris les messages relatifs aux cookies, ont été entièrement remaniées afin d'offrir une transparence optimale pour les clients, les agents de Crelan, les collaborateurs et les autres personnes concernées dont Crelan traite les données à caractère personnel.

Crelan s'appuie en outre sur l'approche visant à intégrer la protection de la vie privée dans la culture et les processus de la banque. D'une part, Crelan a continué à se concentrer sur le maintien et l'amélioration des compétences et de la vigilance de ses collaborateurs. Pour ce faire, elle a adopté une approche globale comprenant l'apprentissage en ligne, des modules de formation ciblés, des messages de sensibilisation et des publications sur l'intranet. D'autre part, de nouvelles mesures ont été prises pour parvenir à une gouvernance concluante, en veillant à ce que le Data Protection Office de Crelan soit impliqué dans tous les processus, projets, ajustements ou actions ayant un impact sur les données à caractère personnel.

Le cadre de protection de la vie privée a également été renforcé par des vérifications plus approfondies afin de s'assurer que toutes les exigences du GDPR sont correctement cochées. Cet aspect est également important pour montrer que nous sommes en conformité avec le GDPR.

Compliance

Prévention du blanchiment de capitaux

À la suite de la migration effectuée en juin 2024, les données des clients ex-axa banque sont intégrées au cadre de contrôle de crelan concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la détection de violations potentielles de sanctions et d'embargos. Compliance poursuit son projet à long terme visant à pérenniser ce cadre de contrôle à travers des évolutions technologiques supplémentaires.

Formation et sensibilisation

Comme les années précédentes, le département compliance a mis en place plusieurs initiatives en matière de formation et de sensibilisation. Outre les formations axées notamment sur les abus de marché et les délits d'initiés, compliance a organisé des formations pour rafraîchir les connaissances sur certains thèmes tels que le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, les sanctions et les embargos et les conflits d'intérêts. Le personnel des sièges et du réseau d'agences était tenu de terminer ces formations dans les délais impartis.

Par ailleurs, la newsletter mensuelle de compliance, destinée aux collaborateurs et au réseau d'agences, traite de divers sujets liés à la compliance et aux évolutions en la matière.

Enfin, la direction compliance bénéficie du soutien d'un réseau de correspondants compliance répartis dans toutes les autres directions de la banque.

Protection des investisseurs

Les mesures de protection des investisseurs et le cadre de contrôle y afférent ont davantage été renforcés conformément aux attentes réglementaires.

À la suite de la migration, l'allocation stratégique d'actifs, qui vise à vérifier que la composition des portefeuilles d'investissement des clients corresponde à leur profil d'investisseur, a été déployée en automne 2024 pour l'ensemble des clients investisseurs au sein de la banque.

Audit interne

La mission générale et les valeurs de l'Audit interne sont décrites dans la Charte d'Audit. Les rôles et responsabilités repris dans la Charte d'Audit et dans la Charte du Comité d'Audit sont en conformité avec la loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse et approuvés par le Conseil d'Administration.

L'Audit interne fournit au Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, et au Comité de Direction, d'une façon indépendante, une assurance raisonnable au sujet de la qualité et de l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques, des systèmes et processus de bonne gouvernance de la Banque. Dans ce contexte, le département Audit apporte des conseils d'amélioration et crée ainsi de la valeur ajoutée. Le responsable de l'Audit interne dépend du président du Comité d'Audit.

Le rayon d'action de l'Audit interne porte sur l'ensemble du Groupe.

Les missions de l'Audit interne, en 2024, ont couvert différents domaines parmi lesquels les modèles de crédit IRB, la Compliance, les Crédits, l'informatique... L'intégration d'AXA Bank Belgium a également requis une attention majeure, nécessitant des missions d'audit dédiées.

L'Audit interne procède aussi au suivi des mesures correctives. L'état d'avancement des recommandations fait l'objet d'un suivi et d'un rapport périodiques, tant au Comité de Direction qu'au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit.



Inspection du Réseau

Le département Inspection - qui est divisé en deux domaines : les agences et le siège - contrôle le bon fonctionnement des agences indépendantes en collectant des informations à différents niveaux. Celles-ci lui permettent de contrôler si la gestion des agences se fait selon les exigences de la Banque.

D'une part, une équipe d'inspecteurs du domaine Agences effectue des contrôles inopinés dans les agences qui portent notamment sur les éléments suivants : l'exactitude de l'encaisse, l'exhaustivité de l'administration de l'agence, le traitement des documents comptables, le respect de la législation en matière de conformité et des autres réglementations, le traitement des dossiers de crédit, le contrôle du respect des dispositions légales, le contrôle du respect des règles de sécurité déterminées par la Banque.

De plus, les inspecteurs se rendent également dans les agences pour réaliser des contrôles uniques de caisses, de coffres et d'audits spécifiques ou des inspections thématiques.

Dans le cadre du projet stratégique « Agences du futur », les inspecteurs travaillent en étroite collaboration avec l'équipe Network Transformation (Reprise) pour préparer et réaliser la fermeture et/ou la reprise d'un point de vente sur place.

En 2022, le département Inspection a commencé à travailler sur un modèle d'inspection harmonisé pour AXA Banque et Crelan. Ce modèle d'inspection repose sur trois piliers de contrôle : le bon fonctionnement administratif de l'agence, la santé financière et le respect des accords essentiels entre la Banque et ses agents mandatés. Ce modèle d'inspection harmonisé a été finalisé et validé en 2023.

En consultation avec l'équipe Network Management (Commissions), le département a élaboré un cadre unique qui implique que les constatations administratives et le non-respect des codes de conduite en général sont susceptibles d'avoir une incidence sur la commission de gestion de l'agent. Les constatations faites par le département Inspection et les enquêtes spéciales avec des constatations atypiques génèrent un score interne qui, selon les barèmes validés, aura un impact financier sur notre agent. Ces résultats sont déconnectés de la Charte Crelan et de la santé financière de l'agent.

En outre, ce modèle prévoit des contrôles de base périodiques (BCT) à partir du siège (HQ), des contrôles de gestion de caisse, des confirmations de solde, des contrôles après un éventuel hold-up, des contrôles à postériori, des SOI (prévention).

Ce modèle comprend aussi des vérifications de la santé financière des agents. Ils couvrent des aspects spécifiques tels que le screening préalable et des avis sur les candidats agents et les candidats collaborateurs d'agence. Le traitement des plaintes impliquant un agent ou un collaborateur d'agence se fait en concertation avec l'équipe Investigations.

De plus, le département Inspection est responsable de la préparation, de la mise à jour et de la coordination de la Charte de Crelan, décrivant les principaux accords entre la Banque et les agences indépendantes. Cette Charte fait actuellement l'objet d'une révision totale, axée sur la sensibilisation de nos agents. Les accords avec tous les domaines de la Banque y sont énumérés pour arriver à une collaboration correcte entre l'agent et la Banque (et chacun des domaines), de sorte que les dispositions légales et réglementaires soient respectées d'une part, et que, d'autre part, les clients soient servis correctement et efficacement. L'objectif est d'obtenir une image globale de la qualité de nos agents et de laisser chaque domaine prendre ses responsabilités pour élaborer des contrôles de première ligne.

La fréquence des contrôles et la nature des enquêtes et inspections sont dirigées à partir de ce que l'on appelle le modèle de qualité de l'Inspection. Les résultats des enquêtes génèrent un score de risque selon quatre catégories allant d'un risque faible à un risque élevé. Ce score de risque est attribué à chaque agence sur la base des éléments correspondant aux piliers susmentionnés du système de contrôle harmonisé : seule l'exactitude administrative et comptable a un impact sur la commission. Les autres piliers, tels que la santé financière et les constatations concernant la Charte de Crelan à travers tous les domaines, donnent une image globale de la qualité de nos agents.

Le COP (Comité pour le suivi du modèle de qualité des points de vente) suit, en première instance, les constatations des différents contrôles et détermine ensuite les actions correctives nécessaires en réaction aux éventuels signaux d'alerte. Le COP traite également les plaintes lorsque l'implication de l'agent est mise en question et discute de toute anomalie identifiée par une autre direction, afin de décider de l'action appropriée à prendre à l'égard de l'agent.

En cas de dépassement de pouvoir ou lorsque les constatations concernent plusieurs domaines, le COP renvoie le dossier au BAC (Comité d'intermédiation et conseil), qui dispose d'un plus grand pouvoir de décision. Le BAC est composé de deux membres du Comité de Direction et de représentants de Compliance, de la Direction Commerciale, des Affaires Juridiques et de l'Inspection. Les résultats des discussions au Comité BAC sont rapportés au Comité de Direction.



Crelan, une banque coopérative

Être une banque coopérative, c'est dans l'ADN de Crelan

Crelan est une banque belge coopérative, qui se concentre sur les tâches essentielles d'un banquier. Cela signifie qu'elle utilise les fonds qui lui sont confiés par les épargnants et les investisseurs pour accorder des crédits aux ménages privés et aux entrepreneurs en Belgique. En d'autres termes, Crelan ne tire pas de revenus de transactions spéculatives ou d'investissements étrangers, mais soutient pleinement les initiatives locales de ses clients.

Crelan a une longue histoire coopérative, qui remonte aux années 1960. La philiosophie coopérative est dans notre ADN et nous appliquons les principes coopératifs dans notre façon de pratiquer la banque, dans nos relations avec nos coopérateurs, nos clients et nos collaborateurs, ainsi que dans notre engagement social.

En plus d'avoir une histoire et un fonctionnement coopératifs, Crelan a naturellement aussi une structure coopérative, à travers son actionnaire CrelanCo, qui est une société coopérative. Crelan n'est donc pas cotée en bourse mais détenue par 296.751 clients qui sont devenus actionnaires coopérateurs de CrelanCo. Comme toute entreprise, elle entend se développer et créer de la valeur ajoutée, tout en plaçant toujours les intérêts de ses coopérateurs et des autres parties prenantes au premier plan. Le centre de décision de notre Groupe bancaire se trouve en Belgique. Dès lors, les choix du Groupe Crelan se font en fonction des souhaits et des besoins locaux, à long terme et sont bienveillants en vue de veiller, en bon père de famille, aux intérêts de la banque, de ses collaborateurs, de ses clients et de ses actionnaires coopérateurs.

La banque utilise les bénéfices réalisés pour verser un dividende à ses actionnaires coopérateurs, accorder des avantages à ses coopérateurs, et pour réinvestir dans son avenir et sa croissance. Conformément à son éthique coopérative, la banque réserve également une partie de ses bénéfices pour soutenir des projets sociaux et rendre ainsi quelque chose à la société.

L'identité coopérative constitue pour la banque l'un de ses principaux piliers stratégiques. Dès lors, la banque a créé une direction dédiée qui se concentre entièrement sur cette stratégie coopérative et sur la mise en pratique de son engagement coopératif vis-à-vis de ses coopérateurs, de la société et de la durabilité. Cette direction est dirigée par un Chief Cooperative Bank Officer, qui dépend directement du CEO de la Banque.

Un cœur pour nos 296.751 coopérateurs

Les actionnaires coopérateurs, qui ont donc souscrits des parts coopératives de CrelanCo, sont au nombre de 296.751. En tant qu'investisseurs dans l'avenir du Groupe Crelan, ils sont au cœur de notre stratégie et au centre de nos activités quotidiennes.

Depuis de nombreuses années, la banque propose une offre exclusive d'avantages et de services à ses actionnaires coopérateurs. Par exemple, ils obtiennent des réductions sur leurs produits bancaires chez Crelan et bénéficient de nombreux avantages auprès de partenaires externes grâce à nos CrelanCo Deals. Grâce à CrelanCo Connect, ils peuvent participer à un certain nombre d'événements sportifs, culturels et familiaux. En mai, par exemple, nous avons couru les 20 km de Bruxelles en compagnie de plus de 300 coopérateurs sportifs. Cette année, les amateurs de cyclo-cross et de basket ont également pu encourager leurs champions sportifs préférés via CrelanCo et bénéficier de l'hospitalité personnalisée de CrelanCo sur place. En septembre, nous avons organisé une journée familiale pour nos coopérateurs. Celle-ci a rassemblé 2.000 personnes dans le magnifique cadre du parc Pairi Daiza. Enfin, nous avons mis nos photographes amateurs 'in the picture' au sens propre comme au sens figuré, grâce à notre concours photo annuel. En effet, les photos qui ornent chaque année le calendrier Crelan ont toutes été prises par nos propres coopérateurs.

C'est la façon dont nous tenons à remercier nos coopérateurs pour leur engagement financier en tant qu'actionnaires, en plus du dividende annuel. Mais nous voulons aussi aller plus loin en termes d'implication des coopérateurs. Par le biais de nos newsletters mensuelles et par la section dédiée aux coopérateurs sur notre site web, nous cherchons à les impliquer activement et à les informer les premiers sur ce que fait « leur » banque.

Enfin, afin de concrétiser cet engagement coopératif, nous nous concentrons également sur une culture coopérative au siège, en particulier sur la transformation de nos valeurs coopératives en comportements quotidiens. Notre ambition est de faire vivre ces valeurs avec tous les collaborateurs du siège

et du réseau.

Grâce à cet engagement coopératif, nous nous efforçons d'améliorer la satisfaction de nos coopérateurs, parce que c'est là notre priorité.

Un engagement social durable via notre CrelanCo Foundation

En tant que banque coopérative, Crelan souhaite également contribuer activement à une société meilleure, plus forte et durable. C'est dans cet objectif que la banque a créé la « CrelanCo Foundation », une initiative qui apporte un **soutien financier** à des **associations**, des **bonnes causes** et des **projets** socialement pertinents et durables. La CrelanCo Foundation soutient ainsi des projets qui contribuent à l'un des trois objectifs suivants :

→ Promouvoir une société inclusive

Une société inclusive accorde une place à chacun de ses membres. Car c'est de la diversité et du respect de l'autre que naît la richesse. La CrelanCo Foundation soutient dès lors ses coopérateurs à travers des projets qui luttent contre la pauvreté, grâce à l'organisation d'activités intégrant des personnes handicapées et valides ou encore via une aide aux personnes défavorisées ou à nos aînés...

→ Promouvoir une société durable et écologique

Climat, protection de la nature, recyclage, gaz à effet de serre, mobilité... Ces sujets font la une des médias. Protéger la nature et l'environnement, c'est préserver la vie sur terre pour nos générations futures. La CrelanCo Foundation soutient également des projets qui contribuent au niveau local à ce défi global.

→ Promouvoir l'éducation qui favorise l'égalité des chances

L'éducation est essentielle pour réduire la pauvreté, favoriser l'égalité des chances, élever le niveau de santé, promouvoir le développement social et faire progresser la paix et la stabilité. C'est pourquoi la CrelanCo Foundation soutient les projets favorisant l'accès à l'information, l'apprentissage pour tous, le transfert de savoir, le partage d'avancées scientifiques qui font évoluer la société

Un engagement local pour et par les coopérateurs



Beaucoup de nos actionnaires coopérateurs sont personnellement impliqués dans des associations, des bonnes causes et des projets locaux. Afin de les encourager dans leur engagement sociétal, la banque soutient leurs projets grâce à un coup de pouce financier.

En 2024, la CrelanCo Foundation a ainsi soutenu 29 projets, pour un montant de 157.300 euros. Parmi ceux-ci, un camp de réinsertion pour les grands brûlés, le soutien à une association de chiens-guides pour personnes aveugles, un repair café...

Depuis le mois de septembre 2024, les coopérateurs ont également voix au chapitre et sont impliqués dans le processus de choix des projets retenus par la CrelanCo Foundation.

Trois comités de sélections, 2 en Flandre et 1 en Wallonie-Bruxelles, composés de coopérateurs habitant dans la région en question, se réunissent 2 fois par an afin de décider des projets retenus et du soutien financier attribué. Parmi ces coopérateurs se trouvent des agents bancaires Crelan, des collaborateurs du siège de la banque et des clients-coopérateurs.

Un engagement national pour les futures générations

CrelanCo Foundation s'engage aussi sur le plan national. Depuis le 1er septembre 2024, la CrelanCo Foundation soutient ClassContact et Bednet. Les deux associations offrent la possibilité d'enseigner à distance en ligne pour les élèves qui ne peuvent pas aller à l'école, que ce soit pendant de longues périodes ou de manière répétée. Le choix de ClassContact et de Bednet s'inscrit parfaitement dans l'objectif de la CrelanCo Foundation de promouvoir la connaissance et le développement ainsi que de soutenir l'inclusion sociale.

Chaires universitaires pour soutenir la transition durable en agriculture

Le secteur de l'agriculture et de l'horticulture est aujourd'hui confronté à de nombreux défis, et son avenir dépend de la façon dont il sera en mesure de les relever. La recherche universitaire sur l'innovation et la durabilité est essentielle à cet égard, ainsi que le partage de ces connaissances. C'est pourquoi la CrelanCo Foundation finance également des chaires dans deux facultés d'ingénieurs agronomes de premier plan en Belgique. Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans le principe coopératif de l'éducation et dans notre objectif ESG de soutien à la transition durable dans l'agriculture.

- **UGent :** la Chaire Crelan pour l'innovation et l'agriculture durable à l'UGent existe depuis 2015. Grâce à son important engagement social, elle s'efforce de maintenir un flux continu de connaissances vers les parties prenantes dans divers domaines.
- **Gembloux Agro-Bio Tech – ULiège :** la Chaire Crelan est active depuis 2017 et se concentre dès lors sur la transition durable dans l'agriculture. Elle vise à créer une dynamique collective entre les scientifiques et les acteurs du secteur agricole par la réflexion et la co-création de connaissances.

Ensemble, la CrelanCo Foundation et les chaires s'engagent ainsi à promouvoir la recherche scientifique mais également des solutions orientées vers la pratique pour une transition durable dans l'agriculture. Aussi, augmenter l'implication des agriculteurs et des jeunes dans ce cadre est un objectif que nous partageons.

Engagement envers le secteur agricole et horticole

Crelan est un partenaire historique et privilégié du secteur agricole et horticole. Fondée en 1937 sous le nom d'Institut National de Crédit Agricole, la banque a vu le jour dans le but de soutenir et de faire prospérer ce secteur essentiel. Dès les années 60, Crelan a opté pour une organisation coopérative. Depuis les années 90, elle a pris la décision stratégique de diversifier ses activités en s'adressant aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels, tout en maintenant et en renforçant sa relation privilégiée avec son public historique.

Aujourd'hui encore, les statuts stipulent que deux représentants d'organisations agricoles siègent au conseil d'administration de CrelanCo.

L'accent mis sur le secteur agricole et horticole au sein de Crelan se concrétise dans trois domaines.

a) Services bancaires et conseils pour le secteur agricole

Tout d'abord, nous proposons des produits et des services spécifiques au secteur agricole. Grâce à notre expertise approfondie, nous sommes en mesure d'offrir des solutions sur mesure, adaptées aux spécificités du secteur, avec une flexibilité accrue (par exemple, des crédits en période de sécheresse). À l'heure actuelle, la banque compte plusieurs experts en agriculture, tant au sein des agences qu'au siège social. Les agents qui ont acquis les connaissances nécessaires à propos de ce secteur grâce à des formations spécialement organisées à cet effet peuvent obtenir le label « Business Banker Agri ». Cela permet aux clients agricoles de savoir vers quelle agence se tourner pour obtenir des conseils spécialisés.

b) Un partenaire pour les salons et les associations sectorielles

Ensuite, en tant que banque pleinement engagée dans le secteur agricole, nous nous positionnons comme le partenaire officiel de plusieurs événements agricoles majeurs à travers le pays. En 2024, Crelan fut pour la 48e fois le principal partenaire de la plus grande foire agricole en plein air du pays : la Foire de Libramont. Cette foire est bien plus qu'une simple exposition, il s'agit d'une véritable célébration pour le secteur, mais aussi d'un événement incontournable pour les familles, les politiques, les responsables politiques et le grand public. À cette occasion, Crelan organise des visites thématiques afin de partager son expertise sur des sujets spécifiques de l'agriculture, tels que la robotique, la viticulture, et bien d'autres. Un petit-déjeuner est également organisé pour les coopérateurs. Avec ses 200.000 visiteurs, la Foire de Libramont est l'occasion idéale d'accroître la visibilité des valeurs coopératives au cœur de notre banque.



En outre, Crelan est partenaire de nombreux salons agricoles, tels que les Agridagen de Ravels (dont nous sommes également le sponsor principal), les Agridays à Tournai, Agro-Expo à Roulers, la Foire agricole de Battice, Agriflanders, les Werktuinendagen à Oudenaarde, etc. À travers ces événements, nous favorisons le transfert de connaissances et soutenons les échanges au sein du secteur.

Nous sommes également présents aux salons agricoles Agridays à Tournai et à l'Agro-Expo à Roulers. Soulignons que nous sommes également le principal sponsor de la Foire de Ravels.

Crelan soutient aussi diverses associations agricoles majeures, contribuant ainsi à défendre les intérêts du secteur. La banque est partenaire de l'ABS (Algemeen Boerensyndicaat) et de la FWA (Fédération wallonne de l'Agriculture) depuis de nombreuses années. En 2024, la banque a également annoncé qu'elle renouvelait son partenariat avec la FJA (Fédération des Jeunes Agriculteurs). Cette initiative renforce la collaboration entre Crelan et la FJA pour soutenir l'installation de jeunes agriculteurs et, plus généralement, pour se positionner comme une entité capable de conseiller les agriculteurs. Principalement connue pour son rôle de syndicat agricole, la FJA défend les intérêts des jeunes agriculteurs à différents niveaux politiques. La FJA partage également son expertise pointue en agriculture avec Crelan.

c) Engagement pour l'innovation durable dans l'agriculture

Le troisième domaine, et certainement pas le moindre, dans lequel Crelan est active et souhaite renforcer son rôle à l'avenir, est celui de la transition durable dans le secteur agricole. Pour soutenir cette démarche, un groupe de travail transversal a été créé au sein de la banque : « Agriculture, Sustainability & Innovation ». Ce groupe s'inscrit pleinement dans la vision coopérative de Crelan, qui entend assumer son rôle sociétal et contribuer activement à la création d'un monde vivable, vert et durable pour les générations actuelles et futures.

Crelan considère que le secteur agricole et horticole est une branche cruciale, capable de devenir le véritable moteur de l'innovation durable.

Le groupe de travail Agriculture, Sustainability & Innovation réfléchit à des initiatives et des projets destinés à aider nos clients agricoles dans leur transition durable, tout en explorant comment la banque peut jouer un rôle actif dans ce processus.

Cela inclut nos chaires susmentionnées, ainsi que notre soutien à l'ILVO (Institut de recherche sur l'agriculture, la pêche et l'alimentation). Grâce à son partenariat avec l'ILVO, Crelan s'engage à partager son expertise sur l'agriculture et le climat, notamment à travers des newsletters, de journées d'étude (sur le climat) et d' événements dédiés à nos clients.

Par ailleurs, Crelan s'engage activement dans le dialogue avec les clients agricoles sur la durabilité, en prenant le temps d'écouter les préoccupations du secteur et d'identifier comment la banque peut apporter son soutien. Lors des séminaires organisés pour nos clients agricoles, nous partageons également nos connaissances sur les initiatives durables en cours dans le secteur.

Microfinancement Par Le Biais D'incofin

Depuis 2015, Crelan collabore avec Incofin à travers une participation au capital du fonds. Le fonds Incofin octroie des moyens financiers à des institutions de microfinancement dans les pays du tiers-monde, qui sont sélectionnées, entre autres, sur base de leur impact sur le développement social de la population locale défavorisée. Les institutions de microfinancement utilisent ces moyens en accordant des "micro-crédits" à des projets locaux de petite envergure. Incofin apporte, de cette façon, une contribution importante au développement économique des pays du tiers-monde et veille à ce que ses fonds soient bien dépensés.

Journée d'action Youca : banquiers d'un jour pour une œuvre caritative

Le jeudi 17 octobre 2024, quelque 15.000 élèves des écoles secondaires bruxelloises et flamandes se sont engagés à travailler pour une association caritative pendant une journée. Et 17 d'entre eux se sont retrouvés chez Crelan.

Grâce à notre célèbre jeu Money-Poly et à un programme interactif, ils ont notamment été invités à en apprendre davantage sur Crelan en tant que banque et sur son ADN coopératif. Ensemble, ils ont réussi à résoudre 10 questions de réflexion et d'action pour une bonne cause, car leurs salaires, 960 euros au total, ont été entièrement reversés à des projets visant à soutenir des jeunes engagés à travers le monde, et plus précisément au Sénégal et en Belgique.

Assemblée générale des coopérateurs

Chaque année, les actionnaires coopérateurs sont conviés à l'Assemblée générale de CrelanCo. En 2024, elle s'est tenue le 25 avril. Outre les thèmes officiels de la partie statutaire, de nombreux sujets importants pour nos coopérateurs ont y été abordés, tel que l'annonce du dividende de 4,25 % pour 2024 et la présentation des projets soutenus par la CrelanCo Foundation. Les coopérateurs présents ont également eu l'occasion de poser leurs questions sur le fonctionnement et l'actualité de la banque. En guise de conclusion, Geert Noels, économiste renommé et auteur, a apporté des éclaircissements très instructifs sur le pouvoir de la loyauté et sur la manière dont elle est liée à la banque coopérative.

CrelanCo en quelques chiffres



296. 000

Actionnaires coopérateurs

Plus de 10.000 nouveaux coopérateurs en 2024





7502 euros

Maximum par coopérateur

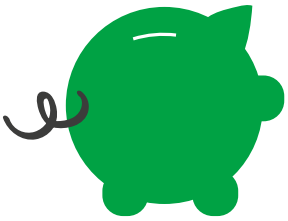


124 euros

Minimum pour devenir coopérateur

3 %
3 %
3 %
4 %
4,25 %

Dividendes des 5 dernières années



Pour en savoir plus sur la banque coopérative, voir le chapitre B.3 Entity specific topic: Cooperative Banking du rapport CSRD, pages 194 à 204.

Principaux risques et incertitudes

Le **risque d'exécution du programme d'Intégration et de Migration** (I&M), qui visait à intégrer AXA Bank Belgium dans Crelan et à migrer les données d'AXA Bank Belgium vers l'environnement Crelan, n'existe plus depuis le succès de la migration menée en juin 2024. La banque s'occupe aujourd'hui du suivi de cette migration et du lancement de la phase de Transformation. Outre certains projets commerciaux clés (Fronteo crédits logement, outils numériques, etc.), des ressources suffisantes doivent être allouées au développement d'une infrastructure informatique et de données orientée vers l'avenir, à la (cyber) sécurité et à l'optimisation et à l'industrialisation des processus AML et KYC.

En plus des risques liés au programme I&M, le **modèle d'entreprise** de la Banque représente un risque notable. Si la simplicité du modèle actuel constitue un réel avantage, elle entraîne également un manque de diversification. Par conséquent, la Banque court le risque que des conditions de marché défavorables ou une concurrence accrue sur certains marchés clés (par exemple, les crédits logement ou les produits d'investissement privés) affectent directement et sensiblement les revenus nets de la Banque. Le contexte macroéconomique influence la rentabilité de la Banque. En effet, elle cible le marché belge des particuliers et convertit l'épargne belge en crédits qui profitent à l'économie belge, principalement des crédits logement et, dans une moindre mesure, des crédits professionnels et des crédits à la consommation. En 2021, la pandémie de Covid-19 avait généré une forte incertitude quant aux conditions macroéconomiques. En 2022, le conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine a exercé une pression à la hausse sur les prix de l'énergie et a finalement provoqué une augmentation de l'inflation. Les tensions géopolitiques restent d'actualité en 2024, avec la poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine et la situation au Moyen-Orient.

L'impact à moyen terme des conflits géopolitiques sur la **qualité du portefeuille de crédits** demeure incertain.

L'importance d'une bonne gestion de la **position de liquidité** de la Banque a été soulignée cette année par l'échéance du Bon d'État populaire du gouvernement fédéral (émis en 2023 et d'une durée d'un an). Cela a donné lieu à une concurrence entre les banques pour conserver les fonds et en attirer de nouveaux. Le Groupe Crelan dispose de tampons de liquidités et de ressources suffisantes pour les reconstituer, mais il reste vigilant et surveille en permanence la position de liquidité.

L'évolution du **paysage bancaire belge** constitue un élément significatif du risque d'entreprise. Le comportement et les attentes des clients à l'égard de leur partenaire bancaire évoluent. S'il ne s'agit pas tant d'un risque que d'un fait, l'ampleur et la rapidité de ces changements demeurent incertaines. L'utilisation croissante de la technologie et la digitalisation des services bancaires impliquent également une attention particulière à la sécurité de l'information, au cyber-risque et au risque lié à l'électronique. Par ailleurs, les banques sont de plus en plus confrontées au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG), notamment en raison de l'impact négatif du changement climatique et du risque de transition qui y est associé.

L'influence du **cadre réglementaire et fiscal** sur les activités de la Banque est significative. Les modifications des réglementations ou des régimes fiscaux sont susceptibles d'avoir des retombées majeures, en particulier compte tenu de la simplicité de notre modèle d'entreprise et de notre concentration sur un nombre limité d'activités. Par exemple, le plancher réglementaire de 11 points de base sur les comptes d'épargne ou les règles prudentielles de la BNB visant à augmenter les exigences de fonds propres pour les crédits logement ont eu des effets structurels sur les banques de détail qui convertissent l'épargne en crédits logement. Parmi les autres exemples d'évolution des réglementations ou des normes, on peut citer les exigences MREL (exigences minimales pour les fonds propres et les passifs éligibles), la finalisation de Bâle IV, l'IFRS9, l'EMIR (le règlement européen sur les infrastructures de marché), la MiFID II, AMLD IV et V, le RGPD, le DORA (Digital Operational Resilience Act) ainsi que d'éventuelles nouvelles réglementations liées aux monnaies numériques des banques centrales.

En particulier, le Groupe Crelan s'engage à adopter une approche de tolérance zéro en matière de risques de mauvaise conduite et de compliance. À cette fin, nous mettons en œuvre un programme multidisciplinaire à l'échelle de la Banque qui allie formation, certifications, contrôles et récompenses ou sanctions.

En général, les risques sont suivis et gérés dans le cadre du niveau de tolérance au risque défini par le Conseil d'Administration et conformément à la gouvernance des risques prescrite (comme décrit ci-dessus dans le chapitre « Le Groupe Crelan, un groupe bancaire sûr »).

Événements notables après 2024

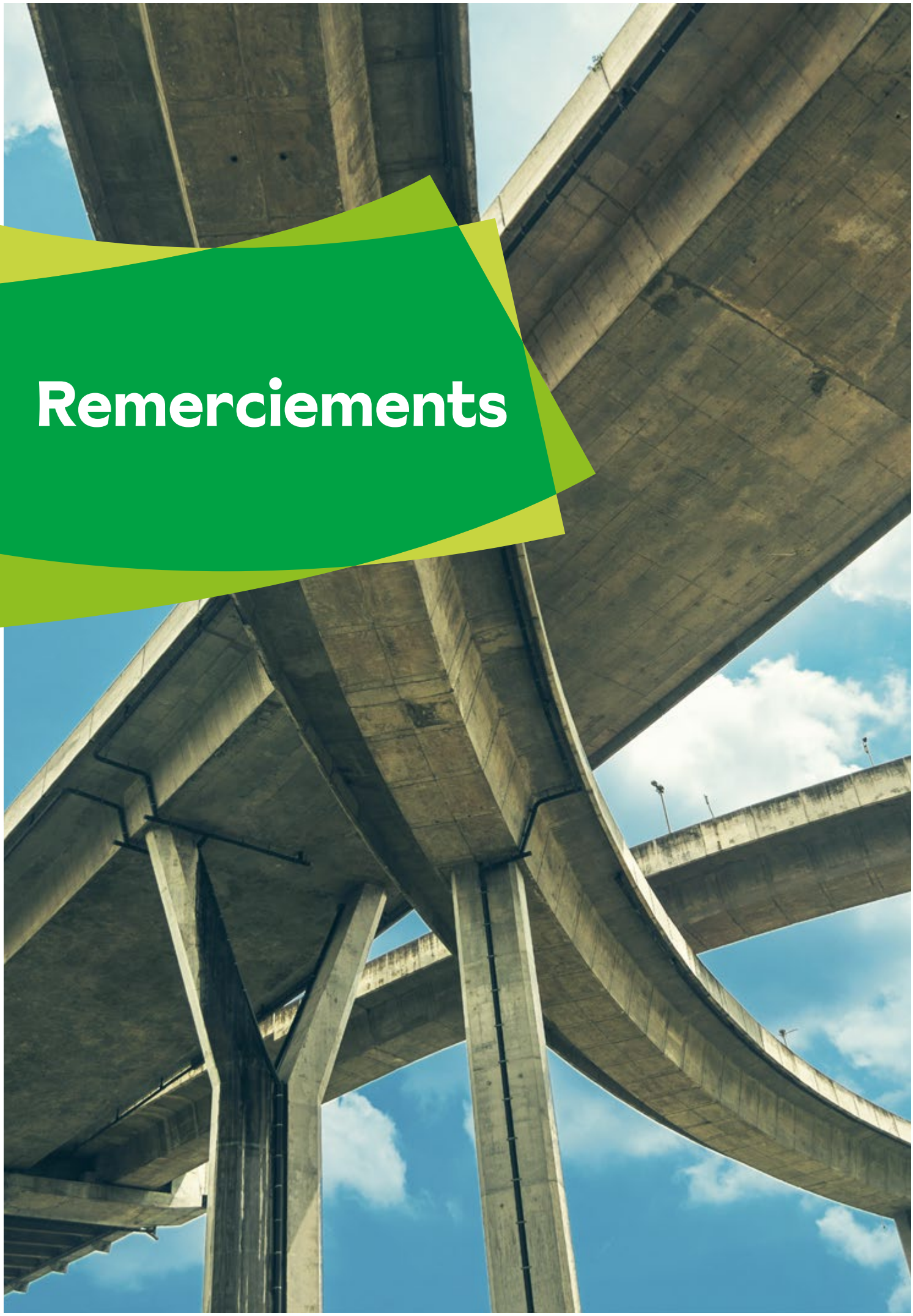


Depuis le 1er janvier 2025, Crelan a harmonisé et aligné les politiques RH existant à la fois chez Crelan et chez l'ancienne AXA Bank Belgium, créant ainsi une politique RH transparente et conforme au marché.

- 2025 est également l'année où Crelan lance sa feuille de route de transformation dont l'objectif est de continuer à améliorer et à renforcer la banque dans tous ses aspects, afin qu'elle soit à même de répondre aux besoins et aux attentes de ses clients et de ses agents bancaires.
- Le 14 janvier, Crelan a finalisé la vente de son siège social situé à Anderlecht. Cela signifie que depuis ce moment, Crelan n'est plus propriétaire, mais locataire de l'immeuble. Cela n'a pas d'impact direct sur les employés de Crelan. Le nouveau propriétaire du bâtiment est la SA GML Estate, spécialiste du développement immobilier résidentiel et industriel depuis 1990 en Belgique, en France et en Suisse.
- Des changements sont prévus au sein du Comité de Direction de Crelan avec effet à partir du 1er mai 2025. Emmanuel Vercoustre, notre actuel Chief Financial Officer, souhaite relever de nouveaux défis en se consacrant, notamment, à des missions d'administrateur non exécutif et en mettant à profit ses compétences de médiateur. Il a donc décidé de quitter Crelan le 30 avril 2025. Le 1er mai 2025, Pieter Desmedt, notre actuel Chief Risk Officer, lui succédera au poste de CFO et Tiny Ergo sera notre nouveau Chief Risk Officer.

Aucun autre événement notable n'est survenu depuis la date du bilan qui nécessite un ajustement des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2024 ou des notes y afférentes.

Remerciements



Le 10 juin 2024, la fusion entre Crelan et AXA Bank Belgium est devenue une réalité. Les deux banques ne font désormais plus qu'une et continueront à écrire leur histoire sous le nom de Crelan.

Le Groupe CRELAN a ainsi doublé de taille et est devenu le cinquième groupe financier en termes de total du bilan parmi les banques de détail belges.

Cette fusion est un nouveau jalon important dans la riche et longue histoire de CRELAN.

Elle permettra au Groupe CRELAN d'investir plus rapidement et plus efficacement dans les services qu'il propose, parce que ces services touchent à présent deux fois plus de clients.

À présent, après la fusion et sans transition, place à la transformation de la banque, un programme ambitieux à l'horizon 2027. Trois années pour développer des services meilleurs encore à l'attention de nos clients.

Nos agences ont toutes très vite revêtu les couleurs du nouveau branding Crelan. Cette étape a été achevée dans le courant de décembre 2024. Désormais, une étape de transformation de notre réseau d'agence est également en cours afin d'avoir des agences regroupant des spécialistes de tous les métiers bancaires sous le même toit, mais toujours bien réparties dans tout le pays.

Nous sommes très fiers du bon aboutissement de la fusion. Nous souhaitons faire honneur à la confiance que nous ont accordée les autorités de contrôle, la Banque Nationale de Belgique et la Banque centrale européenne qui nous ont toujours soutenu dans ce projet ambitieux.

Si CRELAN a pu franchir cette étape, c'est non seulement grâce à une politique réfléchie, mais aussi grâce aux efforts et au dévouement de ses collaborateurs et de ses agents et de leurs équipes et à la confiance que lui accordent ses clients et ses actionnaires coopérateurs.

Au nom de tous les membres des Conseils d'Administration de la SC CrelanCo et de la SA CRELAN, nous vous exprimons nos plus sincères remerciements.

Luc Versele
Président du Conseil d'Administration
Crelan SA

Benoît Bayenet
Président du Conseil d'Administration
CrelanCo SC

"Pas de travail d'équipe, pas de rêve."

Patrick Lencioni

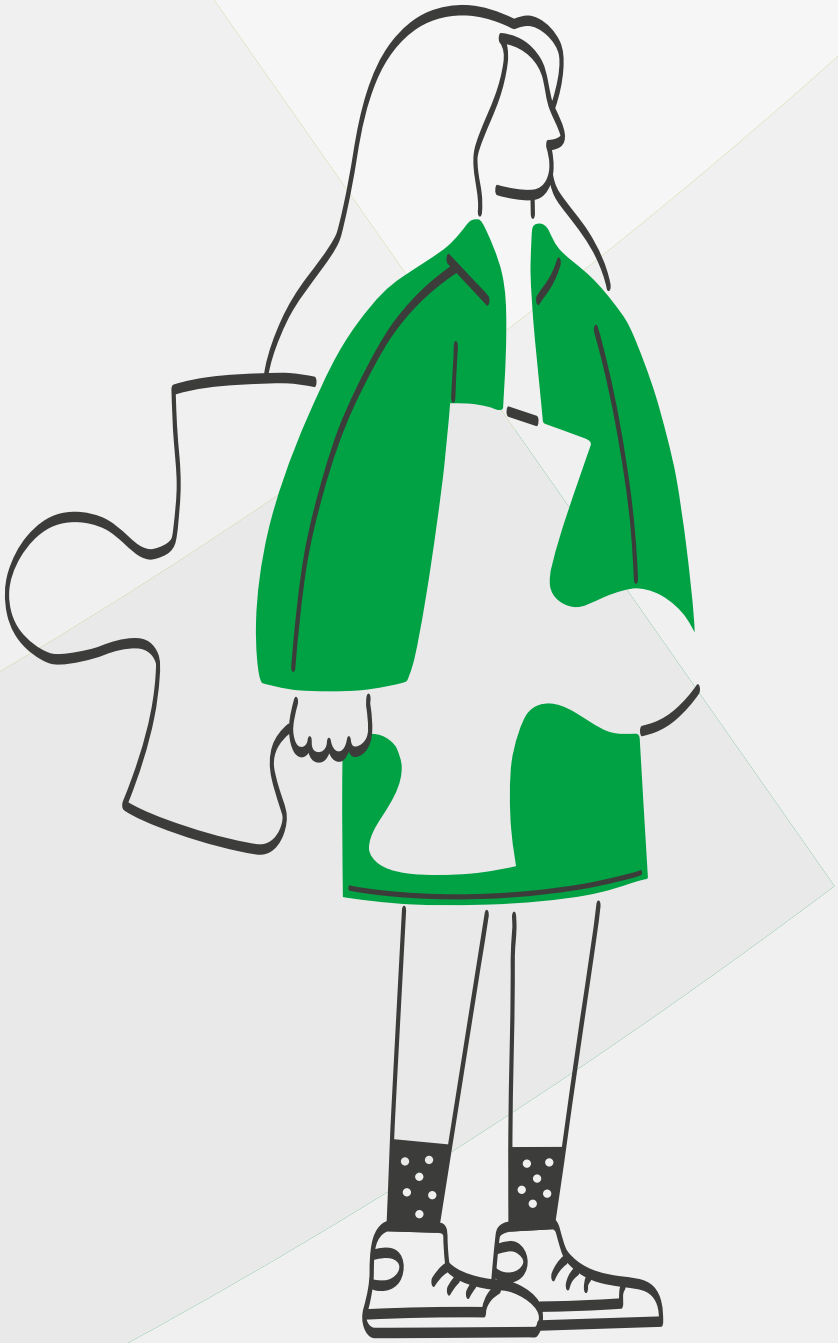
Le rapport annuel du Groupe CRELAN est édité en français, en néerlandais et en anglais.

Il peut être consulté sur www.Crelan.be.

Il est réalisé par le département Marketing & Communication et par le Secrétariat Général du Groupe CRELAN.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à : Eugeen Dieltiëns, Secrétaire-Général general.office@Crelan.be.

États de durabilité



Introduction

Cette section du rapport annuel (« états de durabilité ») a pour but de présenter la stratégie, les actions et les engagements de Crelan en matière de durabilité. Elle a été préparée conformément à la directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD) et aux exigences des normes européennes d'information en matière de durabilité (European Sustainability Reporting Standards, ESRS) et vise à présenter l'approche et le point de vue de Crelan sur son rôle au sein de la société et vis-à-vis de l'environnement. Cette section complète les sections précédentes du rapport annuel qui sont axées sur l'information financière.

En tant que banque coopérative profondément ancrée dans l'économie belge, Crelan a fait de la conduite éthique des affaires et du respect des personnes et de l'environnement une partie essentielle de ses activités. Cette section sur la durabilité est conçue pour permettre aux lecteurs d'identifier de manière transparente les incidences de Crelan sur divers thèmes de durabilité ainsi que de comprendre les actions et les engagements de Crelan en rapport avec ces incidences. Tout au long de ce rapport, les lecteurs auront un aperçu des progrès et des réalisations de Crelan, ainsi que des domaines dans lesquels elle peut encore s'améliorer dans le cadre du parcours qu'elle a entrepris afin de créer de la valeur à long terme pour les parties prenantes et de contribuer à un écosystème financier plus durable et plus inclusif.

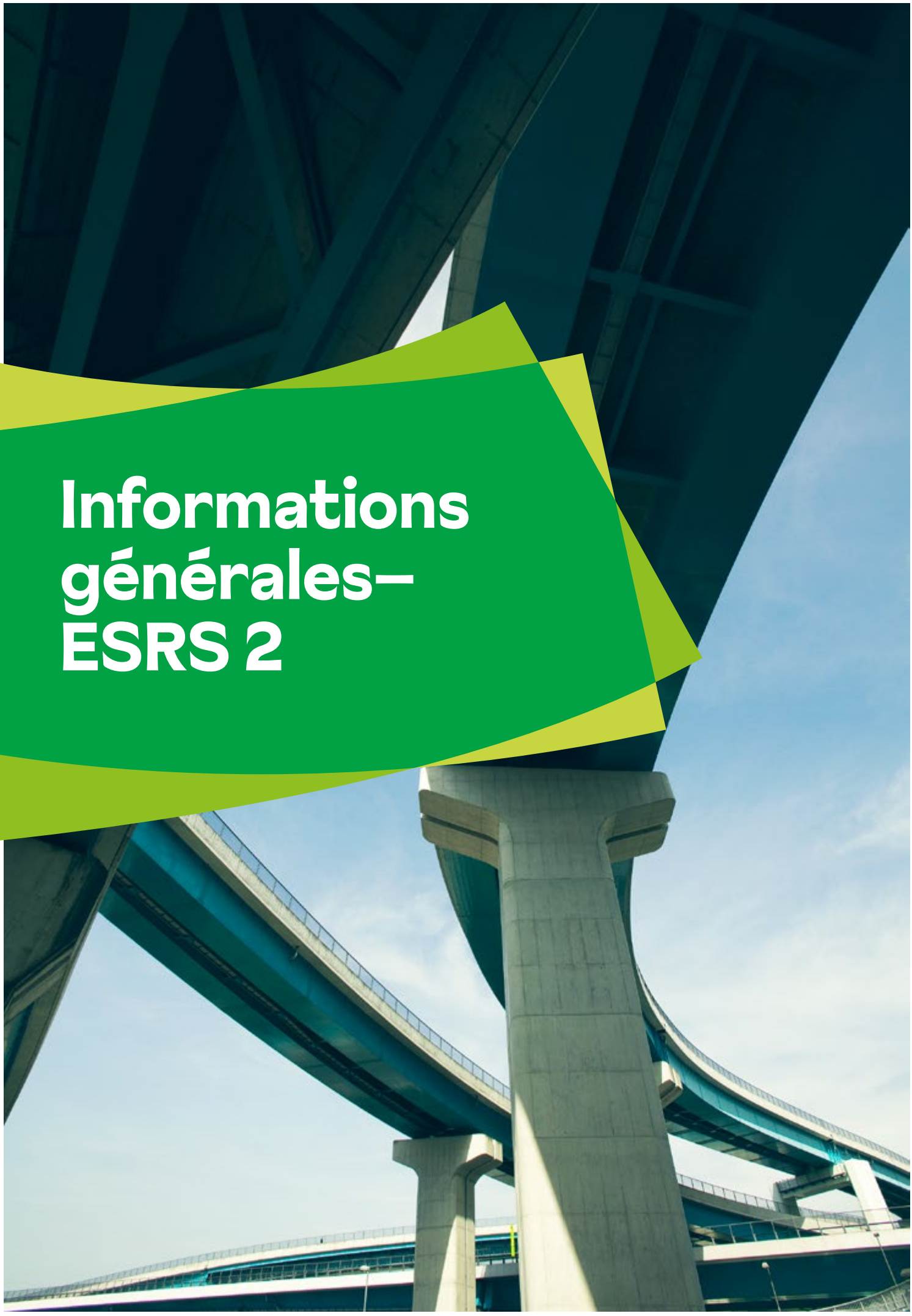
Ce chapitre remplace le rapport de durabilité et le rapport climatique que Crelan établissait précédemment, reflétant la volonté de s'aligner sur l'évolution des normes d'information et d'améliorer la qualité et la pertinence des informations ESG publiées. Ce rapport est basé sur la législation applicable au 31/12/2024, et n'incorpore pas les impacts de l' « Omnibus package » proposé par la Commission Européenne en février 2025. Crelan adaptera les prochains rapports le cas échéant afin de se conformer à l'évolution de la législation.

Le contenu de ce rapport a été élaboré à partir de l'évaluation de la double importance (ou double matérialité, « DMA ») réalisée en 2024, qui a servi de base pour l'identification et la hiérarchisation des thèmes ESG importants pour les activités et les parties prenantes de Crelan. La structure de cette partie se compose des sections et sous-sections suivantes :

- informations générales à publier, y compris la stratégie globale en matière de durabilité et le processus de réalisation de la DMA (et ses résultats) ;
- questions environnementales, y compris la norme thématique sur le climat ainsi que le chapitre spécifique de l'entité relatif à la transition des PME ;
- questions sociales, couvrant les employés, les clients ainsi que le chapitre spécifique de l'entité sur les coopérateurs ;
- questions de gouvernance, qui couvrent les questions relatives à la conduite des affaires et aux relations avec les fournisseurs.

Un glossaire de toutes les abréviations utilisées dans cette section est fourni à l'*Annexe 4 – Glossaire*.

Informations générales– ESRS 2



1.

Base d'établissement

Périmètre de consolidation

Le Groupe Crelan est une banque 100 % belge avec des racines 100 % coopératives. La structure organisationnelle du Groupe Crelan et son périmètre de consolidation sont détaillés dans la section « Qui sommes-nous ? » des états financiers.

Le périmètre des états de durabilité consolidés est le même que pour les états financiers. Plus précisément, le périmètre de cette section comprend Crelan SA, Europabank et les filiales. Les chiffres présentés sont consolidés, sauf mention contraire. De même, les aspects descriptifs présentés s'appliquent à l'ensemble du Groupe Crelan, sauf indication contraire. Dans le reste du présent document, le Groupe Crelan est désigné par « Crelan », et les filiales ou entités du groupe sont explicitement mentionnées (par exemple, Crelan SA ou Europabank) lorsque cela s'avère nécessaire.

Le périmètre de ce rapport couvre non seulement les activités de Crelan, mais aussi les domaines de la chaîne de valeur de Crelan où des incidences, des risques ou des opportunités importants pourraient se produire pour divers thèmes de durabilité. La chaîne de valeur en amont (qui permet à Crelan de fonctionner) et la chaîne de valeur en aval (activités liées au marketing, à la distribution et à la vente des produits financiers de Crelan aux clients) sont toutes deux prises en compte. Une description spécifique de la chaîne de valeur de Crelan est fournie dans la section 3 *Stratégie* ci-après.

Horizons temporels

Lors de la réalisation de l'exercice d'évaluation de la double importance (DMA) et de la publication d'informations sur les horizons temporels, les horizons de temps définis par l'ESRS 1, section 6.4, ont été utilisés (car ils ont été jugés pertinents), à savoir :

(a) pour l'horizon temporel à court terme : la période choisie par Crelan comme période de référence dans ses états financiers (un an) ;

(b) pour l'horizon temporel à moyen terme : jusqu'à cinq ans à compter de la fin de la période de référence à court terme visée au point (a) ;

(c) pour l'horizon temporel à long terme : plus de cinq ans.

L'analyse de la résilience décrite dans le chapitre *Pilier environnemental* utilise les mêmes horizons temporels.



Estimations concernant la chaîne de valeur et sources d'incertitude

La chaîne de valeur d'une institution bancaire comme Crelan, qui finance un large éventail de clients et d'activités, est complexe et implique de multiples parties prenantes. Crelan a décidé d'adopter une approche progressive pour impliquer les acteurs de la chaîne de valeur, en se concentrant dans un premier temps sur les produits et services pour lesquels elle a estimé que des incidences, des risques ou des opportunités (IRO) importants sont les plus susceptibles de se produire.

Pour ces produits et services, plusieurs IRO importants ont été identifiés dans la chaîne de valeur, principalement en aval, au moyen des financements accordés à l'économie.

Pour évaluer ces IRO et rendre compte des métriques associées, des estimations portant sur des informations relatives à la chaîne de valeur ont été utilisées. Cela concerne principalement la norme E1 – Changement climatique, pour laquelle seules des informations partielles sur la chaîne de valeur sont disponibles, ce qui constitue la principale source d'incertitude identifiée dans le présent rapport. Ces estimations portent sur :

- Les émissions de GES issues des activités financées (en référence aux points de données couverts dans le chapitre *Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2 et 3 et émissions totales de GES)*. En raison du manque de données, Crelan s'appuie sur des estimations dans les domaines suivants : facteurs d'intensité (utilisation des facteurs d'intensité du PCAF pour les expositions des entreprises / prêts aux entreprises, prêts hypothécaires et souverains), utilisation des scores estimés des certificats de performance énergétique (CPE ou PEB) pour les prêts hypothécaires (pour la plupart des expositions) et estimation de la surface des biens immobiliers. L'utilisation de ces estimations peut entraîner des écarts entre les émissions de GES réelles et les émissions déclarées, mais ces indicateurs sont considérés comme représentatifs des émissions réelles financées par Crelan. La méthodologie utilisée pour chaque catégorie d'émissions de périmètre 3 est clairement décrite au chapitre *A.1 – ESRS E1 Changement climatique* ;
- Les risques financiers causés par les facteurs des risques de transition et des risques physiques, qui reposent sur les scores estimés des CPE, ainsi que sur des modèles internes estimant comment les contreparties pourraient être affectées par divers scénarios (y compris des inventaires des risques physiques). Étant donné que les scores estimés des CPE sont utilisés pour la majorité du portefeuille, les résultats pourraient être influencés par l'indicateur. Toutefois, au niveau du portefeuille, Crelan estime que le risque de rapporter une information erronnée est limité.

En outre, Crelan a utilisé plusieurs variables dans l'estimation des thèmes importants, en raison du manque de données. C'est principalement le cas pour les autres thèmes environnementaux (pollution, eau, biodiversité, déchets) et le thème spécifique à l'entité « transition des PME », pour lesquels le volume de données disponibles est limité et a dû être complété par des évaluations qualitatives / d'experts.

Même si les informations publiées sur la base de ces indicateurs donnent une représentation juste et fiable des IRO matériels de Crelan, plusieurs initiatives ont été lancées pour améliorer l'exactitude de ces informations. Notamment :

- Crelan augmente progressivement la proportion de crédits hypothécaires pour lesquels un certificat de performance énergétique est disponible (collecté pour tous les nouveaux crédits) ;
- en parallèle, Crelan améliore progressivement sa capacité à mesurer les émissions de périmètre 3 de son portefeuille (perfectionnement des estimations et des méthodologies) ;
- enfin, Crelan investit dans le développement de nouvelles méthodologies pour mieux appréhender les données sur les incidences et les risques de ses clients sur diverses dimensions ESG (en se concentrant d'abord sur les clients PME, tel que décrit dans le chapitre « Transition des PME »).

Incorporation par référence

Les exigences suivantes ont été incorporées par référence dans les états de durabilité :

- exigence de publication GOV-1 – Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (point 21) : la composition, la description et l'expérience des organes d'administration, de direction et de surveillance sont décrites dans la section « Corporate governance » des états financiers.

2. Gouvernance

Comités de Crelan : description et composition

La description des organes de surveillance et de direction de Crelan (respectivement le Conseil d'Administration et le Comité de direction, et leurs sous-comités), de même que leur composition, la description de l'expérience de leurs membres et le CV résumé de ceux-ci figurent dans la section « Corporate governance » des états financiers. Cette description prouve que les membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction ont une expérience avérée dans les secteurs et les produits dans lesquels Crelan est active.

Pour s'assurer que l'expérience des membres du Conseil d'Administration et du Comité de direction reste pertinente et s'adapte à l'évolution de l'environnement commercial, une matrice de compétences annuelle est créée afin d'évaluer s'il existe des lacunes en matière de connaissances et de compétences, ce qui permet d'identifier les formations nécessaires (et/ou d'autres systèmes de renforcement de l'expérience de ces organes). Ces dernières années, la durabilité a été un sujet de premier plan (aux côtés d'autres sujets tels que le numérique, la gouvernance d'une banque coopérative, la culture du risque, le risque lié à la conduite des affaires, le serment bancaire, les perspectives économiques et la politique de crédit). Les membres du Conseil d'Administration et Comité de direction ont suivi un programme de formation spécifique, garantissant que le niveau de compétence dans ces domaines répondait aux attentes de Crelan. Le Secrétariat Général coordonne ce programme, qui est revu chaque année.

Le Comité de nomination (sous-comité du Conseil d'Administration) veille à ce que des connaissances suffisantes sur les thèmes ESG soient présentes au niveau le plus élevé de l'organisation, cest-à-dire au. Conseil d'Administration et au Comité de direction.

Rôles et responsabilités des organes de direction et de surveillance

Le cadre de gouvernance ESG de Crelan garantit que les responsabilités et les pouvoirs de décision pour les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont clairement définis à tous les niveaux de l'organisation. Outre le Conseil d'Administration et le Comité de direction définis ci-avant, le Comité de pilotage ESG (en tant que sous-comité du Comité de direction) joue un rôle important dans la prise de décision relative aux questions de durabilité.

Les organes ont différents niveaux de responsabilité en ce qui concerne la gestion des incidences, des risques et des opportunités en matière de durabilité :

- le **Conseil d'Administration** assume l'ultime responsabilité des performances de Crelan en matière de durabilité. Le Conseil d'Administration est directement impliqué dans l'élaboration et l'examen de la stratégie (ESG) de Crelan et dans sa mise en œuvre. Il a le dernier mot sur les mesures à prendre concernant les opportunités, les risques et les incidences ESG ;
- le **Comité de direction** est responsable de la gestion opérationnelle générale de Crelan, y compris des aspects ESG. Le Chief Executive Officer (CEO) est directement responsable du Cooperative Bank Office, qui intègre l'ESG Office. Le CEO est invité au Comité de pilotage ESG et délègue sa présidence au Chief Cooperative Bank Officer (qui est directement rattaché au CEO) ;
- le **Comité de pilotage ESG** (« ESG Steerco ») est présidé par le Chief Cooperative Bank Officer (CCBO) et comprend treize membres, tels que le Head of ESG, le Head of Customer Journey, le Head of Risk Reporting et le Head of Green Bond Program, entre autres. Ces membres représentent les principaux départements impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ESG de Crelan. Le Comité de pilotage ESG est principalement chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie ESG, ainsi que de la cohérence entre les différents projets ESG. Il

se réunit tous les deux mois et rend compte des progrès accomplis au Comité de direction.

Il existe plusieurs comités supplémentaires, qui visent à aborder les thèmes ESG depuis leur point de vue respectif (par exemple, le Comité d'audit surveille le processus de publication d'informations en matière de durabilité, le Comité de rémunération intègre les performances par rapport aux métriques / cibles ESG dans la politique de rémunération, le Comité de nomination élabore la politique de diversité et d'inclusion et veille à ce qu'elle soit respectée, et le Risk and Compliance Committee est responsable des questions réglementaires et relatives aux risques).

L'approbation des cibles de durabilité définies dans le présent rapport suit cette gouvernance, avec une approbation finale par le Conseil d'Administration. Les cibles présentées dans les chapitres suivants de ce document ont été approuvées par le Conseil d'Administration de décembre 2024 (pour les cibles applicables en 2025).

Les rôles et responsabilités des organes sont officialisés dans les memorandums de gouvernance de Crelan et d'Europabank. Les mandats et responsabilités en lien avec la durabilité sont officialisés dans une politique spécifique, la « politique ESG », décrite plus en détails plus bas dans ce document.

Rôle des organes en ce qui concerne les compétences et l'expertise en matière de durabilité

La composition des comités est revue périodiquement, au moins une fois par an, afin de s'assurer qu'ils sont à même de remplir leur rôle de surveillance et qu'ils possèdent les compétences nécessaires à cet effet (cf. la matrice de compétences décrite ci-avant, dont le suivi est assuré par le Comité de nomination). L'expertise en matière de durabilité est évaluée dans le cadre de l'examen annuel des compétences. En outre, un membre du Conseil d'Administration possédant une expertise spécifique en matière de durabilité garantit un niveau d'expertise adéquat au plus haut niveau de la gouvernance en place.

La gouvernance ESG de Crelan est intégrée dans la gouvernance interne de Crelan, et suit donc la hiérarchie de communication (comme pour la surveillance des risques et les contrôles internes). Ce cadre est lui-même constitué par le modèle des trois lignes de défense, qui définit la hiérarchie de communication, les contrôles et les procédures structurant la gestion des risques au sein de Crelan. Le Conseil d'Administration assume l'ultime responsabilité des performances de Crelan en matière de durabilité. Ses rôles comprennent notamment :

- l'examen de l'orientation stratégique de Crelan sur le plan de la durabilité, y compris une analyse des facteurs ESG qui font partie de l'environnement commercial dans lequel Crelan opère et la définition de l'appétence au risque ESG (définissant le profil des risques ESG que Crelan est prête à prendre);
- la validation et l'examen des indicateurs clés de risque (KRI) et des indicateurs clés de performance (KPI), y compris ceux liés aux thèmes ESG (données issues des rapports trimestriels produits par les équipes Risk et Finances);
- la validation de la liste des exclusions ESG décrivant les exclusions des activités de Crelan pour des raisons ESG ;
- l'approbation des déclarations réglementaires de Crelan, y compris celles liées aux enjeux ESG : rapport annuel conforme à la CSRD, modèles ESG dans le Rapport sur les risques (pilier III);
- chaque année, l'évaluation de la fonction Compliance, en examinant également son implication dans les thématiques ESG.

Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

Crelan a mis en place un système de rémunération visant à intégrer des considérations de durabilité dans la rémunération variable des cadres supérieurs de Crelan SA (Comité de direction et membres du « Crelan Circle »)[1]. Ce système de rémunération est proposé par le Comité de rémunération (responsable de ces questions) et approuvé par le Conseil d'Administration.

Ce programme contient plusieurs dimensions, qui contribuent ensemble au niveau du programme d'incitation offert. Les critères pris en compte dans le programme, ainsi que leur pondération, sont approuvés chaque année par le Comité de rémunération.

En 2024, l'une des dimensions était liée à l'ESG et visait à intégrer les progrès réalisés dans le cadre du plan ESG défini par Crelan chaque année. Ces progrès ont été évalués à travers un certain nombre de dimensions, telles que :

- l'enrichissement des données ESG (par exemple, les scores des CPE / PEB);
- le développement de produits ESG (par exemple, offre d'investissement, obligations vertes);
- la réussite des initiatives ESG (par exemple, l'élaboration d'une feuille de route pour la réduction des émissions de carbone, la mise au point de scores ESG);
- le lancement d'initiatives spécifiques en matière de diversité et d'inclusion.

1 Ce programme n'est pas encore applicable à Europabank.

En 2024, la part des considérations ESG dans le programme était de 5 %. Le pourcentage de la rémunération variable varie selon les membres du Crelan Circle et du Comité de direction et atteint environ 18 % et 30 % en 2024 (respectivement*). Le programme couvre la totalité de la rémunération variable pour le Crelan Circle et ⅔ de cette rémunération pour le Comité de direction. [* chiffres en attente d'approbation par le Conseil d'Administration en Avril 2025]

Cette intégration constitue une première étape dans la prise en compte des incitations ESG dans la rémunération, ouvrant la voie à un processus qui va continuer à évoluer à l'avenir. Pour 2025, la pondération des considérations ESG dans la rémunération variable du Comité de direction a été augmentée à 10%.

Déclaration sur la diligence raisonnable

En tant qu'institution financière de premier plan, Crelan est soumise à diverses exigences de diligence raisonnable. Elle a établi des processus afin d'évaluer, d'une part, l'incidence de ses activités sur la société dans son ensemble (ce qui provient de Crelan) et, d'autre part, l'incidence de l'environnement commercial sur ses activités (ce qui provient de l'extérieur). Cette approche permet de veiller à ce qu'un système de gestion des risques solide soit en place pour garantir la résilience du modèle économique de Crelan.

Les informations relatives à la diligence raisonnable sont réparties dans plusieurs sections du présent document. Le tableau suivant présente un résumé des éléments clés du processus de diligence raisonnable et des sections du présent rapport où le lecteur trouvera des informations complémentaires :

Éléments clés de la diligence raisonnable	Sections de la déclaration relative à la durabilité
Intégration de la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	Décrite d'un point de vue général dans l'ESRS 2, chapitre « Intégration des questions de durabilité dans la stratégie de Crelan », en décrivant en particulier la manière dont Crelan a défini une stratégie ESG qui aborde les thèmes importants identifiés
Consultation des parties prenantes touchées dans toutes les étapes clés de la diligence raisonnable	Décrite d'un point de vue général dans l'ESRS 2, chapitre « Intérêts et points de vue des parties prenantes », et détaillée dans les chapitres thématiques, par exemple dans les sous-chapitres « Processus de consultation des PME / consommateurs / effectifs de l'entreprise au sujet des incidences » (Chapitres Transition des PME, Consommateurs et utilisateurs finals, Effectifs de l'entreprise) et « Intérêts et points de vue des parties prenantes » (Chapitre Effectifs de l'entreprise)
Identification et évaluation des incidences négatives	Décrites d'un point de vue général dans l'ESRS 2 et détaillées dans chaque chapitre thématique dans les sous-chapitres « Gestion des incidences, des risques et des opportunités »
Mise en œuvre de mesures visant à remédier à ces incidences négatives	
Suivi de l'efficacité de ces efforts et communication	Décrits dans chaque chapitre thématique dans les sous-chapitres « Gestion des incidences, des risques et des opportunités ». Lorsqu'il existe un mécanisme de suivi de l'efficacité (ou « boucle de rétroaction »), le mécanisme est décrit en même temps que les mesures. Lorsqu'une métrique et une cible sont définies pour un thème donné, elles sont décrites dans les sous-chapitres « Métriques et cibles » de chaque norme thématique

Crelan suit l'évolution de la réglementation en matière de diligence raisonnable dans le domaine de la durabilité et adaptera ses systèmes de diligence raisonnable afin de se conformer aux réglementations à venir (notamment la directive en ce qui concerne le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité).

Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Pour ce premier rapport, Crelan a identifié les principaux risques liés à la publication d'informations en matière de durabilité, à savoir (i) l'exhaustivité du rapport (et le respect des exigences de publication) et (ii) l'exactitude des informations publiées. Un ensemble de contrôles a été instauré dans le but d'atténuer ces risques et de garantir l'exactitude, la fiabilité, le caractère fidèle et l'exhaustivité des informations figurant dans le présent rapport. Ces contrôles sont basés sur les contrôles existants pour les rapports externes (par exemple, les rapports réglementaires et le rapport de contrôle interne).

Plus précisément, les contrôles mis au point comprennent des examens des informations publiées et des vérifications de l'exhaustivité par rapport aux exigences de la CSRD et des ESRS. En outre, une gouvernance spécifique a été élaborée pour produire le présent rapport, afin de définir les responsabilités de chaque section au sein des départements de Crelan. Des directeurs de Crelan ont été désignés comme responsables de chaque chapitre et ont confirmé que les informations présentées étaient exactes et représentatives de l'organisation de Crelan. Plusieurs états d'avancement ont été présentés à un « Comité de pilotage CSRD » désigné afin de suivre les progrès réalisés. La validation finale a eu lieu au niveau du Conseil d'Administration et du Comité de direction. Enfin, le Data Office de Crelan a été impliqué dans l'exercice, son rôle étant de veiller à ce que les points de données quantitatives publiés répondent aux exigences minimales de gouvernance des données de Crelan. Ces contrôles seront progressivement intégrés dans le programme global de gestion des données de Crelan.



3.

Stratégie

Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Stratégie globale de Crelan

La finalité de Crelan est guidée par la vision “together, for better, from client to members”, mettant en avant l’importance de contribuer avec les clients et coopérateurs à un monde meilleur. Ainsi, la vision de Crelan en tant que banque coopérative est d’être un partenaire de confiance qui simplifie et protège les finances de ses clients, tout en exerçant un impact sur la société belge. La stratégie visant à réaliser cette ambition repose sur trois piliers :

- partenaire de confiance : gagner la confiance des clients par l’excellence du service ;
- engagement coopératif : construire une culture coopérative qui renforce la loyauté des clients ;
- contribution à la société : contribuer à une société belge sociale, inclusive et vivable.

La stratégie ESG de Crelan est directement liée à la stratégie globale de Crelan et intégrée dans ces piliers stratégiques, ce qui garantit que l’ambition et les valeurs ESG développées dans la stratégie ESG sont bien intégrées (et contrôlées), comme décrit ci-après.

Principaux produits et marchés

Le modèle économique de Crelan est structuré autour d’une ligne d’activités principale : la banque de détail belge.

Crelan se compose principalement de deux banques de détail belges (Crelan SA et Europabank), qui sont axées sur le **financement** de détail (par le biais des dépôts de détail), les **prêts** (par le biais des prêts de détail standard tels que les prêts hypothécaires, les prêts professionnels et les prêts à la consommation), et la facilitation des **possibilités d’épargne et d’investissement** (en agissant en tant que distributeur de fonds d’investissement). Pour fournir ses services bancaires, Crelan s’appuie sur un réseau d’agences bancaires (principalement tenues par des agents indépendants dans le cas de Crelan SA). Le tableau suivant donne un aperçu du positionnement de Crelan sur le marché pour ces trois produits.

Financement de détail **1,7 million de clients** **44,2 milliards d’euros de dépôts de clients**	Crelan s’engage activement avec ses clients particuliers et professionnels afin d’attirer et de gérer leurs dépôts. L’accent mis sur les dépôts de détail souligne l’engagement de Crelan à répondre aux besoins financiers des particuliers, des ménages et des professionnels au sein de la communauté.
Prêts **47,4 milliards d’euros de prêts en cours**	Crelan a pour mission de fournir des solutions de prêt sur mesure aux particuliers, aux clients professionnels et aux petites entreprises, afin de répondre à leurs aspirations et à leurs besoins financiers. Grâce à une approche centrée sur le client, Crelan vise à offrir des services de prêt responsables et personnalisés qui permettent aux clients d’atteindre leurs objectifs et d’investir dans leur avenir.
Épargne et investissements **16,5 milliards d’euros d’investissements hors bilan**	Crelan s’engage à aider ses clients à atteindre leurs objectifs en matière d’épargne et d’investissements. L’approche personnalisée de Crelan vise à permettre aux clients de faire fructifier leur épargne et de prendre des décisions d’investissement éclairées, ce qui contribue à renforcer leur sécurité financière et les aide à poursuivre leurs aspirations à long terme.

Le marché principal de Crelan (en tant que Groupe) est donc le marché de détail en Belgique, couvrant à la fois les ménages belges, les professionnels indépendants et les petites entreprises. Europabank dispose d'un modèle économique spécifique axé sur les clients présentant un profil de risque plus élevé.

Le tableau suivant présente une ventilation des produits inscrits au bilan de Crelan[2] :

Exposition (en milliards €)	2024
Prêts hypothécaires	37,9
Crédits à la consommation	1,6
Prêts agricoles	2,0
Prêts professionnels (PME et indépendants)	5,9

Nombre total de salariés

Crelan peut compter sur plus de 4 327 professionnels pour fournir ses services, principalement en Belgique, dont 2 608 professionnels du réseau d'agents indépendants travaillant avec Crelan SA.

Revenus totaux de Crelan

Compte tenu de son modèle économique, la majeure partie des revenus de Crelan provient des intérêts nets sur les prêts octroyés. Le tableau suivant présente une ventilation des revenus par type d'activité (aligné avec les états financiers):

Groupe Crelan (Conso IFRS) en millions d'euros	Année 2024
Marge commerciale	964,3
ALM + trésorerie	-84,1
Intérêts nets	**880,2**

Investissements	152,9
Daily banking	107,0
Crédits	12,4
Assurance	24,2
Recouvrements et autres	13,6
Produits d'honoraires et de commissions	**310,1**

Activités dans les combustibles fossiles et activités controversées

En tant que groupe financier se concentrant uniquement sur des activités financières, Crelan n'a pas (dans ses activités propres) d'activités importantes dans le secteur des combustibles fossiles ou dans des secteurs controversés.

Dans sa chaîne de valeur, Crelan a mis en place des critères d'exclusion stricts visant à garantir que certaines activités (portant atteinte aux facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance dans la société) sont exclues de ses services bancaires ou de ses activités propres telles que l'approvisionnement en biens et en services ainsi que le sponsoring. Une politique d'exclusion ESG est en place (la dernière version a été approuvée par le Conseil d'Administration en février 2025) et détaille, par catégorie de services et d'activités, les activités exclues par Crelan (en se concentrant sur les quatre leviers définis dans la politique ESG décrite ci-après). Plutôt que d'opter pour une approche basée uniquement sur l'exclusion, Crelan estime que l'interaction avec les contreparties peut générer de meilleurs résultats sur le plan de la durabilité. Par conséquent, la politique d'exclusion ESG suit une approche axée sur l'interaction pour les activités clés où les efforts sont susceptibles d'engendrer d'excellents résultats sur le plan de la durabilité et une approche axée sur l'exclusion pour les activités non essentielles pour lesquelles l'interaction et les efforts ne produiraient que peu de résultats sur le plan de la durabilité. Par exemple, des exclusions sont intégrées dans la politique de crédit pour certaines activités néfastes. Dans l'approche axée sur l'interaction, une distinction est opérée entre les relations contractuelles nouvelles et existantes.

2 Ces chiffres diffèrent légèrement des chiffres rapportés dans les états financiers dû par exemple à des éléments techniques comme les ajustements IFRS3 non repris dans cette table

Le tableau suivant résume l'approche appliquée pour chaque levier défini dans la politique ESG :

Levier : Crelan en tant que ...	Activité relevante	Impact sur la contrepartie	Nombre de contreparties	Action en termes d'exclusion ou engagement?
Entreprise	Achat de biens et services	Principalement immatériel: Crelan est rarement une source substantielle de revenus pour ses fournisseurs	Elevé, mais concentration dans approximativement 100	Exclusion en premier lieu ("Exclusion-first"), mais engagement dans les relations les plus matérielles
	Sponsoring / marketing Fondation CrelanCo	Matériel, au vu des potentielles dépendances significatives envers Crelan	Bas	Exclusion en premier lieu
Prêteur	Prêts aux petites entreprises	Matériel, Crelan étant probablement un prêteur significatif pour ses clients (voir le seul)	Très élevé	Engagement en premier lieu pour les contrats et relations existants, exclusion pour les nouveaux
Conseiller en investissement	Conseils en investissements aux petites entreprises et clients privés	Principalement immatériel, les clients de Crelan étant rarement des investisseurs substantiels dans ces sociétés	Très élevé	Exclusion en premier lieu, avec engagement encouragé des asset managers
Contrepartie institutionnelle	Portefeuille d'investissement propre	Principalement immatériel, Crelan n'étant probablement pas un investisseur significatif pour les sociétés et pays dans lesquels les investissements sont faits	Bas	Exclusion uniquement

La politique d'exclusion ESG est disponible sur le site web de Crelan.

Intégration des questions de durabilité dans la stratégie de Crelan

En tant que banque coopérative, Crelan reconnaît qu'elle a un rôle à jouer dans la transition vers une économie plus durable. Ce rôle s'inscrit dans les trois piliers de la stratégie de Crelan décrits précédemment, qui sont liés à la stratégie ESG mise au point par Crelan et officialisée en 2024 au travers de la politique ESG validée par le Conseil d'Administration. Cette politique est alignée sur la politique d'intégrité de Crelan, qui définit les rôles fondamentaux de l'intégrité au sein de Crelan (et de son code de conduite).

Plus précisément, Crelan a défini quatre leviers qui lui permettent, en tant que banque et organisation, de jouer un rôle significatif pour la société, ses employés, coopérateurs et clients :

Crelan en tant qu'entreprise

Crelan est une entreprise qui exerce des activités économiques en Belgique. Elle emploie des effectifs. Cette perspective couvre la manière dont l'entreprise traite ses collaborateurs et dont ses activités (bâtiments, mobilité, etc.) ont une incidence sur les personnes / l'environnement. L'objectif de Crelan est de créer une incidence positive sur ses employés, ses clients, ses coopérateurs, ainsi que sur la nature et la société.

Crelan reconnaît son rôle de banque coopérative par l'application de principes coopératifs, lesquels sont détaillés dans la politique ESG. Ces principes sont également détaillés dans la section « Banque coopérative » du présent rapport.

Crelan en tant que prêteur

Crelan propose des financements aux particuliers, aux indépendants et aux PME en Belgique. Elle contrôle la manière dont elle informe les clients sur les actifs ou les activités nécessitant un financement. Elle décide également d'accorder (ou non) un tel financement et en fixe les conditions. Crelan supporte en outre les conséquences des prêts non productifs liés aux aspects ESG. L'objectif de Crelan est d'intégrer les dimensions ESG dans ses pratiques de prêt, en mettant l'accent sur la contribution à l'atténuation du changement climatique pour les ménages et en aidant les petites entreprises à transformer leur modèle économique.

Crelan en tant que conseiller en investissement

Crelan accompagne les clients dans leurs choix d'investissement et dans l'intégration des facteurs ESG dans de tels choix. Crelan informe ses clients sur la manière dont les facteurs ESG influencent la valeur de leurs investissements et sur la manière dont leurs investissements créent une incidence ESG. Crelan prend également en compte les préférences des clients en matière d'ESG et les conseille sur les produits pertinents. L'objectif de Crelan est de faciliter la sélection de produits qui répondent aux préférences ESG de ses clients et donc de proposer une offre inclusive à ces clients.

Crelan en tant que contrepartie institutionnelle

Crelan interagit avec d'autres contreparties institutionnelles au travers de l'émission d'obligations sur le marché. L'objectif de Crelan est d'exploiter de manière optimale les solutions de financement durable pour collecter des capitaux auprès des investisseurs institutionnels (au moyen du programme d'obligations vertes, Green Bond Program).

Pour chaque levier de la stratégie ESG, Crelan a procédé à une évaluation afin de déterminer le type d'action, de service ou de produit nécessaire pour activer ces leviers. Cette analyse a débouché sur le développement de nouveaux produits, offres ou services qui contribuent au rôle actif de Crelan dans la transition (entre autres des prêts à la rénovation, des conditions de financement avantageuses pour les prêts verts, la proposition de produits d'investissement verts aux clients, la mise au point de scores ESG, ou encore la mise en œuvre d'un outil spécifique, Setle, pour l'identification des domaines d'amélioration pour les particuliers). Ces initiatives / actions sont décrites dans les sections thématiques du présent rapport.

Enfin, Crelan a défini des métriques financières et non financières pour contrôler l'exécution de la stratégie globale, ainsi que des métriques ESG spécifiques pour assurer le suivi de la stratégie ESG. Les métriques ESG applicables en 2024 et 2025 sont décrites dans chaque chapitre thématique du présent rapport.

D'un point de vue transversal, Crelan surveille sa note de risque ESG obtenue auprès de Sustainalytics. Fin 2024, la note de Crelan indiquait un risque faible.



La chaîne de valeur de Crelan

La chaîne de valeur d'une banque coopérative comme Crelan, qui finance un large éventail de clients / d'activités par l'intermédiaire d'un réseau d'agents, est complexe et implique de multiples parties prenantes. Crelan a décidé d'appliquer une approche progressive pour impliquer les acteurs de la chaîne de valeur, en se concentrant d'abord sur les produits et services pour lesquels des IRO importants sont les plus susceptibles de se produire. Ces produits et services sont les suivants :

- prêts hypothécaires (résidentiels belges);
- dépôts de détail;
- prêts aux petites et moyennes entreprises (PME); et
- produits d'investissement.

Pour ces services clés, Crelan a analysé les acteurs importants impliqués dans cette chaîne de valeur, c'est-à-dire la gamme d'activités, de ressources et de relations liées au modèle économique de Crelan et à l'environnement externe dans lequel elle opère. La chaîne de valeur consolidée, présentée dans le tableau ci-après, a été finalisée sur la base d'un jugement professionnel et structurée autour de trois couches (chaîne de valeur en amont, activités propres et chaîne de valeur en aval) et de trois types de considérations (activités, relations et ressources).

	En amont (ressources)	Activités propres	En aval (résultats obtenus)
Activités	— Financement — Supervision — Développement et mise à disposition de produits d'assurance-vie, d'assurance dommages et d'assurance-crédit — Développement et mise à disposition de produits d'investissement — Fourniture de services critiques / essentiels (ressources humaines, systèmes de paiement, de trésorerie et de règlement, services pour les paiements en ligne et en espèces, consultance informatique, consultance, règlement de titres)	— Développement de produits, marketing et ventes — Financement (dépôts, émission de titres de créance) — Octroi de prêts — Services (y compris la gestion des défauts de crédit) — Opérations transversales : RH, informatique, finances, risque, juridique, émission de titres de créance, etc. ↓ — Prêts hypothécaires — Autres prêts de détail — Dépôts de détail — Prêts aux PME — Services de paiement aux institutions autres que de microfinance — Services de trésorerie — Distribution de fonds d'investissement — Distribution de produits d'assurance (assurance-vie, assurance dommages et assurance-crédit)	— Activités liées à l'utilisation de biens immobiliers — Activités liées à l'utilisation d'autres produits de prêts (machines, véhicules et autres projets de PME) — Facilités de paiement pour les PME (service spécifique d'Europabank) — Épargne — Investissements (des clients des solutions de gestion de patrimoine et d'investissement)
Relations	— Investisseurs (détenteurs d'obligations de Crelan) — Organismes de réglementation et de surveillance (par exemple, BCE, FSMA) et agences gouvernementales — Réseau d'agents (et d'employés qui travaillent au sein du réseau d'agents) — Autres partenaires (assureurs, gestionnaires d'actifs, ILVO, universités, etc.) — Auditeur externe — Agences de notation (par exemple, Moody's, S&P) — Fournisseurs de services critiques / essentiels — Fournisseurs d'autres biens et services (par exemple, données, voyages d'affaires, fournitures de bureau, agences de recouvrement de crédit, etc.) — Médias, ONG — Autres acteurs des marchés financiers (contreparties de produits dérivés)	— Coopérateurs (actionnaires) — Conseil d'Administration et Comité de direction — Employés (à savoir, les membres du personnel qui font partie de la masse salariale de Crelan)	— Clients — Emprunteurs (particuliers, professionnels, agriculteurs) — Déposants — Clients des solutions de gestion de patrimoine et d'investissement — Preneurs d'assurance — Entreprises détenues
Ressources	— Financement (par exemple, obligations, TLTRO, mises en pension de titres, émissions retail, certificats, etc.) et autres instruments financiers (par exemple, produits dérivés) — Données — Systèmes informatiques	— Installations (bâtiments / bureaux, infrastructure informatique, etc.) — Flotte de véhicules — Données	— Biens immobiliers — Machines / véhicules (agricoles) — Ressources assurées — Données — Énergie

Intérêts et points de vue des parties prenantes

La coopération avec les parties prenantes est un élément clé tant de la stratégie de Crelan que de l'évaluation de la double importance. Au sein de ses différentes lignes d'activités, Crelan interagit avec de multiples parties prenantes et définit des canaux de coopération / de consultation spécifiques.

Ces canaux consistent en des consultations et enquêtes périodiques (proactives) et des systèmes de réclamation / requête (réactifs) (par lesquels les parties prenantes peuvent faire part de leurs préoccupations). Le tableau suivant donne des exemples de systèmes de consultation pour plusieurs parties prenantes clés (non exhaustif). De plus amples détails sur ces canaux sont fournis dans les sections spécifiques du présent document consacrées à la description des incidences de Crelan sur chacun des groupes de parties prenantes identifiés.

Parties prenantes	Quelles sont les approches permettant de recueillir les points de vue de ces parties prenantes ?
Employés	Enquêtes de satisfaction trimestrielles auxquelles l'ensemble du personnel est invité à participer
Clients	L'avis des clients est recueilli par des canaux proactifs (enquête, mesures d'engagement des clients) et par des canaux réactifs (canaux de réclamation examinés par un service spécialisé)
Superviseurs / organes réglementaires	Dans le cadre de la gestion des risques, le Conseil d'Administration, le Comité de direction, le Comité d'audit et le Comité des risques communiquent avec divers organismes de réglementation et de surveillance afin de s'acquitter des obligations réglementaires de Crelan
Coopérateurs	Les coopérateurs sont invités à une assemblée générale annuelle, au cours de laquelle ils peuvent faire part de leurs commentaires et de leurs questions au Conseil d'Administration de CrelanCo. Les comités de la CrelanCo Foundation permettent également aux coopérateurs de décider des projets locaux qui bénéficient du soutien de Crelan.
Employés du réseau d'agents indépendants	Dans le cadre de réunions bimestrielles (ou mensuelles, selon les besoins) avec l'organe consultatif commun, les agents participent activement aux discussions sur des sujets directement ou indirectement liés aux barèmes de commissions ou à d'autres coûts supportés par les agents. En outre, Crelan facilite l'interaction avec les agents par l'intermédiaire de conseils consultatifs, qui offrent une plateforme pour des discussions approfondies sur des sujets commerciaux. Des réunions régulières avec les agents sont organisées, notamment des événements après le travail, des événements de lancement et des réunions des ventes, qui offrent aux agents la possibilité d'interagir avec les employés et les cadres internes.

L'exercice d'évaluation de la double importance s'est appuyé sur ces canaux existants et sur les informations obtenues à partir de ces mécanismes par type de partie prenante (par exemple, les clients, les agents, les coopérateurs, les régulateurs, les principaux fournisseurs). Une approche d'interaction spécifique a été définie afin de recueillir les points de vue de chaque type de partie prenante (les approches sont décrites plus en détail dans la section *Gestion des incidences, des risques et des opportunités*).

La coopération avec les parties prenantes sert plusieurs finalités pour le modèle économique de Crelan :

- modèle économique durable : la coopération avec les parties prenantes garantit un modèle économique durable en intégrant les intérêts et les points de vue des parties prenantes dans la chaîne de valeur. Cette approche inclusive aide Crelan à prendre des décisions éclairées qui tiennent compte des divers besoins et préoccupations des parties prenantes, ce qui conduit à une représentation équitable de leurs intérêts et favorise la confiance et la collaboration ;
- amélioration des relations : la coopération efficace avec les parties prenantes favorise l'amélioration des relations avec les membres de la chaîne de valeur. En créant une culture de communication ouverte et de retour d'information, Crelan peut solliciter activement les contributions et le retour d'information des parties prenantes, démontrant ainsi son engagement à écouter et à répondre à leurs préoccupations. Cette approche permet d'améliorer la collaboration, d'instaurer la confiance et de créer un sentiment d'objectif commun et de partenariat au sein de la chaîne de valeur.

Les résultats de la coopération avec les parties prenantes fournissent des informations importantes qui permettent à Crelan d'optimiser sa stratégie de durabilité et d'identifier les actions prioritaires qui comptent pour les parties prenantes. Plusieurs systèmes de retour d'information sont en place, pour les canaux de communication tant formels qu'informels avec les parties prenantes :

1. Canaux de communication formels :

- les résultats des enquêtes de satisfaction et les réclamations des clients sont examinés aux niveaux décisionnels pertinents, ce qui garantit que les points de vue et les préoccupations des clients sont pris en compte dans les décisions de Crelan ;
- les examens des questions de réglementation et de surveillance sont traités par les sous-comités appropriés, conformément aux processus de compliance respectifs ;
- une collaboration permanente est maintenue avec les filiales, afin de s'assurer que leur contribution est prise en compte dans les décisions de Crelan ;
- la consultation des employés a lieu à plusieurs reprises au cours de l'année et sert à définir les priorités en matière de ressources humaines.

2. Canaux de communication informels :

- les discussions informelles avec les clients ont lieu au sein des agences de Crelan et peuvent ensuite constituer des sources d'information pertinentes pour définir les priorités pour les clients ;
- des conversations informelles ont lieu régulièrement avec les partenaires commerciaux afin de recueillir leurs commentaires.

Les chapitres thématiques de ces déclarations relatives à la durabilité fournissent des détails supplémentaires sur les canaux de communication existants entre Crelan et ses parties prenantes.

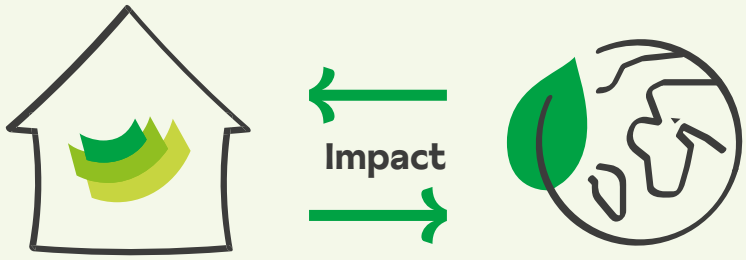
Le retour d'information recueilli par les différents canaux de coopération avec les parties prenantes est transmis au niveau décisionnel pertinent par des canaux de communication tant formels qu'informels, sur une base ad hoc en raison de la spécificité du sujet et des différents besoins liés à ce retour d'information. Les intérêts et les points de vue des parties prenantes sont transmis aux membres de la direction et aux cadres supérieurs par les canaux de communication susmentionnés, et ils sont pris en compte dans le processus décisionnel relatif à la stratégie et au modèle économique.

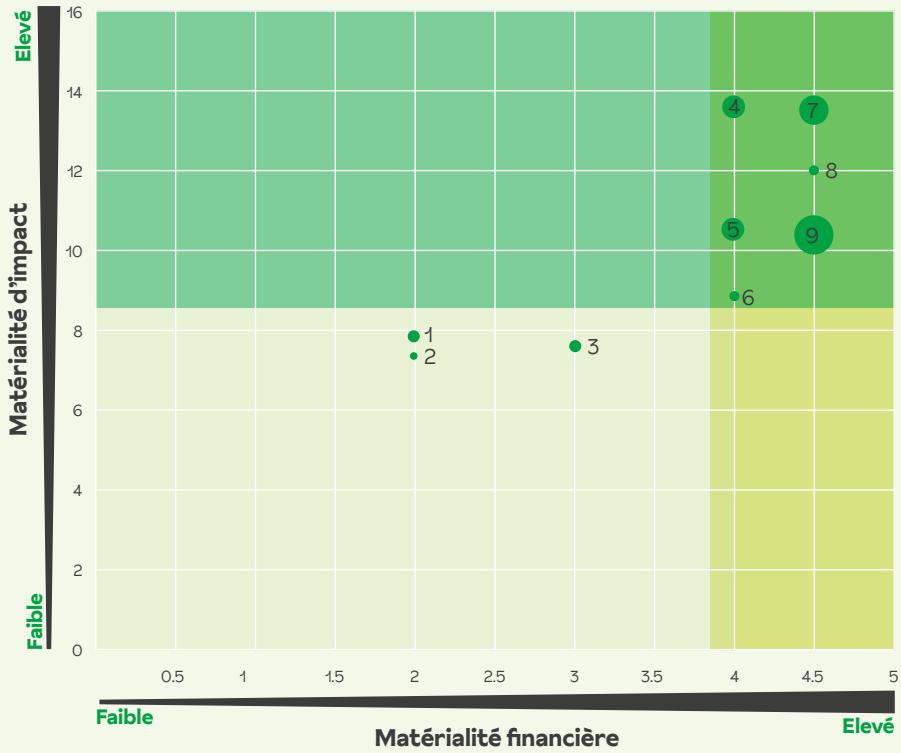
Crelan s'est fixée pour objectif de développer une approche structurée pour la coopération avec les parties prenantes dans les années à venir.



Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Ci-après, la représentation visuelle des questions de durabilité en fonction de leur niveau d'importance (la taille des bulles reflète le nombre d'IRO importants identifiés pour chaque thématique) :





1. Utilisation des ressources et économie circulaire(E5)
2. Communautés affectées (S3)
   Ressources aquatiques et marines(E3)
3. Biodiversité & écosystèmes (E4)
   Pollution (E2)
   Travailleurs dans la chaîne de valeur(S2)
4. Effectifs de l'entreprise (S1)
5. Conduite des affaires (G1)
6. Financement transition SME
7. Changement climatique (E1)
8. Banque coopérative
9. Consommateurs et utilisateurs finaux (S4)

En couleur: sujets matériels

Le tableau suivant présente un résumé des principaux canaux de transmission pour chaque activité commerciale de Crelan, y compris l'endroit de la chaîne de valeur et l'horizon temporel où ils devraient se matérialiser. La liste complète des incidences, des risques et des opportunités considérés comme importants par Crelan est disponible à l'*Annexe 2*.

Questions de durabilité les plus pertinentes	Canaux de transmission vers les personnes ou incidence sur l'environnement	Activités de Crelan / Groupe de produits				Horizons temporels	Composant de la chaîne de valeur (AM : en AMont, AV : en AVal, AP : Activités Propres)
		AP	BPa	BPr	GA / GP		
Adaptation au changement climatique	Augmentation ou diminution de la consommation d'énergie de Crelan (périmètres 1 et 2), contribution au financement d'activités améliorant la résilience climatique et respectueuses du climat (périmètre 3)		X	X	X	Court, moyen terme	AM, AP, AV
Atténuation du changement climatique		X	X	X	X	Court, moyen terme	
Santé, sécurité et bien-être des employés	Développement de programmes de bien-être et de formation, amélioration du dialogue social, introduction de pratiques de travail flexibles, développement de pratiques visant à diversifier les effectifs	X				Court terme	AP
Gestion des talents		X				Court, moyen terme	
Diversité, équité et inclusion		X				Court terme	
Droits sociaux des travailleurs		X				Court terme	
Marketing responsable et bonne gestion des produits	Amélioration des pratiques en matière de confidentialité des données afin de protéger les données des clients	X	X	X	X	Court, moyen terme	AP, AV
Inclusion financière		X	X	X		Court, moyen terme	AM, AP, AV
Protection des données, sécurité et cybersécurité		X				Court terme	AP, AV
Conduite des affaires et gouvernance d'entreprise	Adhésion à des règles strictes pour l'éthique des affaires Introduction de critères ESG dans la sélection des fournisseurs	X				Court, moyen terme	AM, AP
Partenaires commerciaux et gestion des tiers		X		X	X	Court terme	AM, AP
Banque coopérative	Maintien d'une offre sur mesure pour les coopérateurs et amélioration de la valeur ajoutée pour eux	X	X	X		Court, moyen terme	AM, AV, AP
Financement de la transition des PME	Soutien de la transition vers un modèle économique plus durable			X		Court, moyen terme	AM, AP, AV

AP : activités propres | BPa : banque pour les particuliers | BPr : banque pour les professionnels | GA / GP gestion des actifs, gestion du patrimoine

Les incidences financières escomptées décrites dans le tableau ci-avant peuvent être importantes à court, moyen ou long terme au travers de divers canaux, y compris :

- la **génération de revenus :** augmentation de la part de marché créée par le développement de nouveaux produits et le développement de la clientèle actuelle ;
- le **risque ayant trait à la réputation :** perte de réputation affectant l'image de Crelan et donc la clientèle en raison, entre autres, des incidences négatives générées par les activités de Crelan (et/ou de l'action limitée sur ces incidences) ;
- le **risque de crédit :** augmentation du risque de crédit des contreparties dans le portefeuille de prêts ou d'investissements (pertes ou provisions pour risque de crédit) résultant d'une diminution de la solvabilité causée par des risques de transition ou des risques physiques ;
- le **risque opérationnel :** augmentation des incidents perturbant les opérations de Crelan, y compris les erreurs humaines, les cyberattaques ou les dommages aux actifs physiques dus à des risques physiques ;
- le **risque commercial :** perte de parts de marché causée par un positionnement inadéquat sur des sujets ou des tendances clés ;
- les **sanctions réglementaires et de surveillance :** risque de recevoir des amendes pour non-respect des obligations réglementaires.

Le tableau suivant résume les principaux risques et opportunités identifiés qui sont susceptibles de se présenter à court ou moyen terme :

Thème de durabilité	Incidences financières actuelles et escomptées
Adaptation au changement climatique	– Opportunité de flux de revenus liés à la production de nouveaux prêts visant à aider les particuliers / PME à rendre leurs actifs climatiquement résilients. – Risques financiers (crédit) causés par les expositions aux clients eux-mêmes exposés à des risques physiques (interruption de l'activité, dommages aux actifs).
Atténuation du changement climatique	– Risque financier (crédit) causé par les facteurs de risque de transition associés à la fois au portefeuille de prêts hypothécaires (financement de prêts hypothécaires dont les garanties sont des biens immobiliers résidentiels présentant un risque de transition) et au portefeuille des PME (garanties présentant un risque de transition et/ou incapacité des clients à opérer dans un scénario de transition). – Opportunités d'augmentation des revenus / des parts de marché (et de réduction des risques liés au changement climatique) en finançant (par la fourniture d'informations (cf. Setle) et par des efforts en matière de produits et de tarifs) l'acquisition de RRE avec un bon score de CPE, l'exécution de rénovations, et les voitures économes en énergie.
Banque coopérative	– Opportunités de renforcer l'aspect coopératif en augmentant la participation des membres au travers de l'assemblée générale, des comités de la CrelanCo Foundation et des sondages, et en renforçant la coopération des membres grâce à CrelanCo Connect et à une communication coopérative efficace. – Opportunité pour Crelan d'attirer et de fidéliser des coopérateurs en partageant les bénéfices avec eux et en leur soumettant une proposition de valeur forte basée sur des services supplémentaires, des produits attrayants et des avantages spécifiques.
Financement de la transition des PME	– Opportunité d'augmentation des revenus / de la part de marché grâce à des prêts aux PME qui participent à la croissance économique des communautés locales. – Opportunité de créer un segment privilégié (politique de crédit) pour les entreprises actives dans la mise en œuvre d'améliorations environnementales (isolation, pompes à chaleur, etc.).
Marketing responsable et bonne gestion des produits	– Risque que Crelan ne joue pas son rôle / ne mette pas son discours en pratique / n'agisse pas conformément à sa stratégie (différence entre la parole et les actes) et/ou que des concurrents réussissent mieux dans ce rôle, ce qui entraînerait un départ des coopérateurs ou des clients vers ces concurrents, avec pour conséquence un risque commercial (ou un risque réputationnel). Il se peut que Crelan ne soit pas suffisamment active dans la communication des actions entreprises / des produits offerts.

Protection des données, sécurité et cybersécurité	– Risque commercial / risque réputationnel / risque opérationnel pour Crelan résultant d'une utilisation inappropriée des données des clients causée par des facteurs internes ou externes. – Risque commercial / risque réputationnel / risque opérationnel lié à des attaques cybernétiques affectant la capacité de Crelan à fournir des services à ses clients (perte d'accès à leurs services bancaires).
Inclusion financière	– Opportunité d'augmentation des revenus grâce à la production (contrôlée) de prêts à des emprunteurs individuels qui auraient des difficultés à obtenir un financement ailleurs, permettant au Groupe Crelan (par l'intermédiaire d'Europabank) de proposer une offre complète à ses clients (et donc d'augmenter sa base de clients).
Conduite des affaires et gouvernance d'entreprise	– Risque que Crelan n'applique pas (en temps voulu) les obligations légales et réglementaires. – Incidence négative sur les clients en raison d'un conflit d'intérêts mal géré.
Gestion des talents	– Risque que des membres (clés) du personnel deviennent indisponibles en raison d'un stress ou d'une surcharge de travail subi(e) pendant une période prolongée, entraînant des problèmes opérationnels et de continuité

Les risques et les opportunités identifiés peuvent se matérialiser à des moments et des fréquences divers. Les risques et les opportunités identifiés à court terme sont les plus susceptibles de générer un risque d'ajustement important au cours de la prochaine période de déclaration annuelle.

Crelan a mis en place un cadre de gestion des risques solide pour faire face à ces risques, en veillant à ce que les risques émergents soient correctement pris en compte et surveillés. L'objectif de ce cadre est d'identifier, d'évaluer, de gérer et d'atténuer tout risque important susceptible d'avoir une incidence sur la stratégie et le modèle économique de Crelan. Les détails de ce cadre global de gestion des risques sont disponibles dans la section « Gestion générale des risques » des états financiers. Les composants de ce cadre sont décrits dans les chapitres thématiques du présent document (lors de la description des mesures de gestion des risques prises pour chaque thème de durabilité).

Crelan a identifié des thèmes spécifiques à l'entité qui devront faire l'objet de publications supplémentaires par rapport aux publications en vertu des ESRS : la banque coopérative et le financement de la transition des PME. La liste des IRO importants relatifs aux thèmes spécifiques à l'entité est disponible à l'Annexe 2 du rapport. Il convient de noter que, Crelan ayant identifié ses incidences, risques et opportunités pour la première fois en 2024, il n'y a pas de changement à signaler par rapport à la période précédente.



4.

Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Méthodes et hypothèses pour gérer les incidences, les risques et les opportunités

D'un point de vue général, Crelan a suivi les exigences méthodologiques spécifiées dans les ESRS et le guide de mise en œuvre de l'EFRAG sur l'évaluation de la matérialité (*Materiality Assessment Implementation Guidance*) pour réaliser son évaluation de la double matérialité.

Plus précisément, Crelan a suivi les étapes suivantes :

Étape	Description
Identification d'une liste de thèmes ESG pertinents	En partant de la liste des thèmes ESG couverts dans l'ESRS 1 – Appendice A et d'une recherche documentaire sur mesure, Crelan a inventorié et regroupé les sous-thèmes ESG en une liste gérable et adaptée de sujets liés aux activités commerciales de Crelan (à savoir, les thèmes ESG de Crelan), qui a été utilisée comme base pour identifier les IRO.
Identification des incidences, des risques et des opportunités (IRO) potentiels pour chacun de ces thèmes	Pour chacun des thèmes ESG de Crelan définis à l'étape 1, Crelan a identifié une liste d'IRO pertinents qui a fait l'objet d'une évaluation de l'importance. Cette liste d'IRO a été établie sur la base de recherches documentaires et d'analyses d'experts, en utilisant une combinaison de données internes (par exemple, des analyses de risques) et externes (par exemple, des études de marché). Crelan a réparti son modèle économique en activités clés (banque pour les particuliers, banque pour les professionnels, gestion du patrimoine et activités propres) afin de générer des IRO homogènes au sein de ces activités. L'identification des IRO était axée sur les domaines de la chaîne de valeur où de tels IRO sont jugés susceptibles de se produire, sur la base de la nature des activités, des relations d'affaires, des zones géographiques ou d'autres facteurs pertinents.

Évaluation de l'importance de ces IRO sur la base de critères objectifs prédéfinis	Chacun des IRO identifiés a été évalué selon la méthodologie spécifiée dans le guide de l'EFRAG sur l'évaluation de l'importance. Plus précisément : – Les incidences ont été évaluées sur la base de plusieurs dimensions : ampleur, étendue, irrémédiabilité et probabilité. Pour chaque dimension, un score a été attribué, ce qui permet de comparer les incidences identifiées (et de hiérarchiser les IRO par dimension). Des critères objectifs ont été définis pour chaque dimension, ce qui permet de comparer les scores. – Les risques et les opportunités ont été évalués sur la base de plusieurs dimensions : gravité et probabilité. Crelan s'est appuyée sur des analyses existantes (par exemple, des exercices de gestion des risques) et les a complétées par des recherches supplémentaires si nécessaire. Le cas échéant, Crelan a aligné les définitions de l'importance sur les analyses internes afin de garantir la cohérence (et de permettre la comparaison avec d'autres types de risques). L'attribution d'un score aux IRO par thème de durabilité a permis d'évaluer (le cas échéant) les interactions entre les incidences, les risques et les opportunités au sein de ce thème. L'attribution d'un score à chaque incidence est le résultat d'une combinaison d'informations quantitatives (lorsqu'elles étaient disponibles) et d'informations qualitatives (basées sur le retour d'expérience des experts). L'importance au niveau des thèmes a été définie en attribuant au thème le score maximum d'importance du point de vue de l'incidence et du point de vue financier des IRO sous-jacents.
Validation de la procédure et des résultats	La gouvernance ESG définie dans la section 2 Gouvernance a été appliquée pour valider le processus et les résultats de l'exercice, avec validation finale par le Conseil d'Administration. L'intégration des incidences, des risques et des opportunités en matière de durabilité dans les processus globaux de Crelan est détaillée dans la politique ESG, qui se réfère spécifiquement à ces IRO et garantit que les thèmes importants identifiés dans la DMA sont bien intégrés dans la stratégie ESG globale. En outre, les risques climatiques sont intégrés dans le cadre de gestion des risques de Crelan. Parallèlement, les risques sociaux et de gouvernance font déjà partie du cadre de gestion des risques, ce qui garantit une intégration complète des risques en matière de durabilité dans la gestion traditionnelle des risques.

Pour ce premier exercice, Crelan a décidé de **donner la priorité à l'utilisation des connaissances internes** pour représenter les points de vue des parties prenantes. Les points de vue de chaque groupe de parties prenantes ont été recueillis à l'aide d'une combinaison de recherches documentaires, de rapports sectoriels et de consultations avec des experts internes. Chaque groupe de parties prenantes a été associé à un expert interne, ce qui a permis d'intégrer leurs idées dans l'évaluation. Cette démarche permet de mettre en relation les approches de coopération en cours avec les parties prenantes (mises en œuvre par des experts internes) et la DMA. Lors des exercices suivants, Crelan identifiera les points méthodologiques qui pourraient être améliorés, tels que l'interaction (comme par exemple la consultation des fédérations sectorielles).

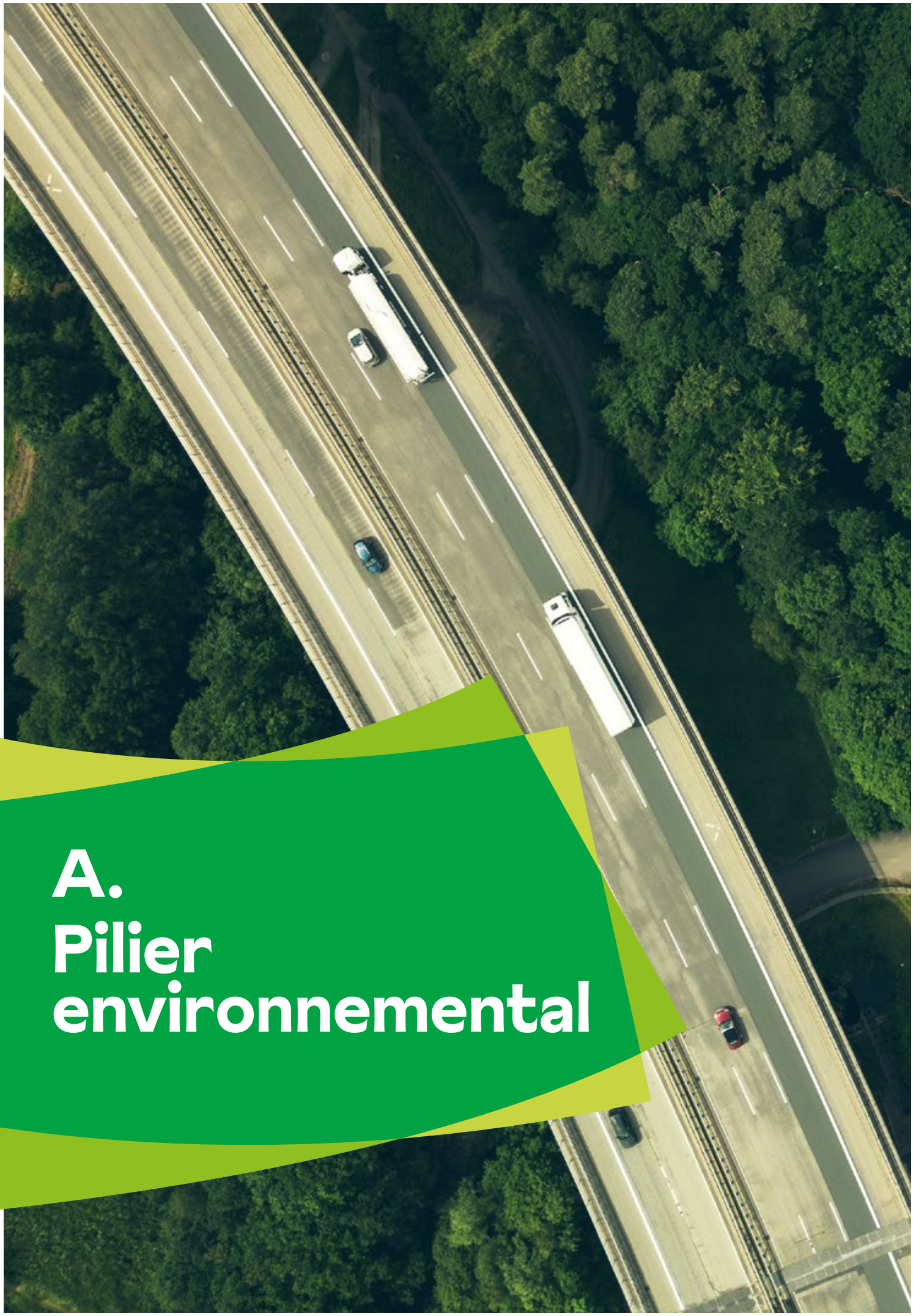
Thèmes de durabilité identifiés comme importants par Crelan

À l'issue de la DMA, les thèmes de durabilité suivants ont été considérés comme importants :

ESRS	Thèmes de durabilité de Crelan
Changement climatique (E1)	Atténuation du changement climatique
	Adaptation au changement climatique
Effectifs de l'entreprise (S1)	Santé, sécurité et bien-être des employés
	Gestion des talents
	Diversité, équité et inclusion (DEI)
	Droits sociaux des travailleurs
Consommateurs et utilisateurs finals (S4)	Marketing responsable et bonne gestion des produits
	Protection des données
	Cybersécurité
	Inclusion financière
Conduite des affaires (G1)	Conduite des affaires et gouvernance d'entreprise
	Partenaires commerciaux et gestion des tiers
/ (spécifique à l'entité)	Financement de la transition des PME
	Banque coopérative

Pour chaque thème de durabilité couvert par une ESRS, une analyse a été menée afin de déterminer quelles exigences de publication au sein de la norme étaient applicables sur la base des résultats de la DMA. Par exigence de publication, et pour chaque point de données, Crelan a évalué si la question sous-jacente était liée à un thème / IRO important. La liste des exigences de publication applicables (y compris celles mentionnées dans d'autres législations de l'UE) qui en résulte est disponible à l'Annexe 1.





A. Pilier environnemental

A.1

ESRS E1 Changement climatique

1. Objectifs

Crelan reconnaît le besoin urgent d'une transition sociétale vers un monde plus durable du point de vue du changement climatique. En tant que banque coopérative qui s'est engagée à avancer ensemble vers un monde meilleur (going together for better), Crelan comprend le double rôle que jouent les banques en alimentant le changement climatique d'une part, et en aidant à relever les défis qui en découlent d'autre part.

L'objectif de ce chapitre est de fournir une vue d'ensemble transparente des activités de Crelan liées au changement climatique et de permettre aux lecteurs de ces États de durabilité de comprendre :

- comment Crelan influe sur le changement climatique en ce qui concerne les incidences positives et négatives importantes ; y compris les efforts passés, actuels et futurs visant à atténuer le changement climatique ;
- la nature, le type et l'étendue des risques et opportunités importants de Crelan découlant de son incidence sur le changement climatique et de sa dépendance à l'égard de celui-ci, ainsi que la manière dont Crelan gère ces risques et opportunités ;
- les mesures prises par Crelan pour adapter sa stratégie et son modèle économique afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

2. Stratégie et gouvernance

Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Stratégie de Crelan en matière d'atténuation du changement climatique

Crelan vise à contribuer activement aux efforts d'atténuation et d'adaptation liés au changement climatique, tant par ses activités propres qu'à travers sa chaîne de valeur.

- En tant qu'entreprise responsable, Crelan s'engage à réduire son empreinte environnementale en réduisant autant que possible et en verdissant l'utilisation de l'énergie dans ses bureaux et par ses voitures de société. Crelan intègre également les conséquences du changement climatique dans son cadre de gestion des risques.
- En tant que prêteur, Crelan fournit à ses clients des informations sur l'incidence sur le climat de leurs décisions d'investissement dans les activités, les biens immobiliers et les solutions de mobilité, et leur propose des produits adaptés, dans le but de contribuer à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Crelan développe également des produits de prêt destinés à fournir à l'économie le financement nécessaire pour soutenir la transition.
- En tant que conseiller en investissement, Crelan aide ses clients à faire des choix d'investissement, à comprendre l'incidence de leurs investissements et à accéder à des produits qui répondent à leurs préférences ESG (y compris climatiques).

— Enfin, en tant que contrepartie institutionnelle, Crelan renforce la diversification de ses sources de financement à l'appui de ses objectifs environnementaux, notamment par son programme d'obligations vertes.

Grâce à ces initiatives, Crelan entend gérer au mieux son double rôle de contributeur au changement climatique d'une part et de contributeur aux solutions à ce défi d'autre part. Ce faisant, Crelan participe activement à l'effort collectif pour un avenir plus durable.

Pour réaliser cette ambition, Crelan a défini un ensemble d'engagements, approuvés par le Conseil d'Administration, en faisant une distinction entre les obligations de résultat et de moyens, ce qui reflète la dépendance de Crelan à l'égard de certains facteurs externes pour réaliser ses ambitions. En général, les pouvoirs publics jouent un rôle crucial dans le soutien de la transition durable par l'instauration de cadres politiques. Au-delà de la politique gouvernementale, Crelan dépend aussi du caractère durable des décisions de ses clients. Crelan peut fournir des informations, stimuler la réflexion axée sur la durabilité et intégrer les considérations ESG dans ses propres décisions de crédit et d'investissement, mais ce sont toujours les clients qui prennent la décision finale quant à leurs propres actions. En reconnaissant que la lutte contre le réchauffement climatique nécessite des efforts collectifs, Crelan souhaite souligner que les progrès en matière de transition climatique dépendent de la collaboration entre les pouvoirs publics, les industries, les institutions financières et les clients.

Pour s'assurer que Crelan joue son rôle de facilitateur des flux financiers afin de soutenir la transition de l'économie, plusieurs engagements ont été définis, comme le montre le tableau ci-après :

Levier de la stratégie	Type d'engagement	Description de l'engagement
En tant qu'entreprise	**Obligation de résultat**	— Crelan s'engage à réduire sa propre empreinte environnementale, à rester une banque résiliente, à continuer de soutenir l'économie belge, et à inciter ses fournisseurs à réduire eux aussi leur empreinte environnementale. — Crelan intègre les conséquences du changement climatique dans son cadre de gestion des risques.
En tant que prêteur	**Obligation de moyens**	— Crelan entend soutenir la société dans sa transition vers une trajectoire alignée sur l'accord de Paris, mais reconnaît qu'une implication plus large de la société est nécessaire pour atteindre les objectifs de cet accord. — Crelan fournit à ses clients des informations sur l'incidence du changement climatique sur leurs décisions d'investissement dans les activités, les biens immobiliers et les solutions de mobilité. Cela incite les clients à réduire leur vulnérabilité au changement climatique à court et à long terme. — Crelan propose des produits de crédit et d'investissement à des prix compétitifs, en tirant parti de la demande croissante de solutions résilientes au changement climatique.
En tant que conseiller en investissement	**Obligation de résultat**	— Crelan vise à intégrer les considérations ESG (y compris liées au changement climatique) dans les investissements proposés aux clients, afin de garantir que ces derniers puissent avoir une incidence à la hauteur de leurs ambitions, et que la valeur de leurs investissements soit protégée contre les risques ESG (y compris liés au changement climatique). Crelan informe ses clients sur la manière dont les facteurs ESG influencent la valeur de leurs investissements et sur la manière dont leurs investissements créent une incidence ESG. Crelan prend également en compte les préférences des clients en matière d'ESG et conseille des produits pertinents.
En tant que contrepartie institutionnelle	**Obligation de résultat**	— Crelan inclut les investisseurs institutionnels dans cette démarche grâce à son programme d'obligations vertes, saisissant ainsi l'opportunité de renforcer la diversification de ses sources de financement.

Ces objectifs sont officialisés dans la politique ESG de Crelan, approuvée par le Conseil d'Administration en 2024. En ce qui concerne les objectifs climatiques, la stratégie de Crelan s'articule autour de deux initiatives clés qui permettent d'organiser les actions et d'allouer les ressources :

- la **réduction des émissions propres de Crelan**, principalement par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments de Crelan, l'électrification de sa flotte et le recours aux sources d'énergie verte. Crelan s'engage à atteindre le zéro émissions nettes pour les émissions de périmètres 1 et 2 d'ici 2030, afin de s'aligner sur les objectifs climatiques mondiaux de limitation du réchauffement de la planète à 1,5°C. Crelan entend concrétiser cet engagement principalement en réduisant les émissions brutes et en compensant les émissions restantes. L'ambition zéro net d'ici 2030 pour les émissions propres (périmètres 1 et 2) signifie :
  - l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de réduction des émissions ; et
  - la compensation des émissions résiduelles (max. 10 % par rapport à la référence de 2023).
- la **réduction de ses émissions dans le portefeuille de prêts**, qui représente la plus grande part de ses émissions de GES, en se concentrant en priorité sur le portefeuille de prêts hypothécaires (c'est-à-dire la part la plus importante du portefeuille de prêts de Crelan). Les mesures prises pour atteindre ces objectifs sont décrites plus en détail dans les sections suivantes.

Leviers de décarbonation de Crelan

Crelan a identifié plusieurs leviers de décarbonation qui contribueront à la réalisation des objectifs et de l'ambition de réduction des émissions de carbone. Ces leviers sont répartis en deux groupes : ceux qui contribuent à réduire les émissions propres de Crelan et ceux qui contribuent à décarboner le portefeuille de prêts de Crelan. Les actions associées à ces leviers et leurs contributions à la réduction des émissions de GES de Crelan sont présentées dans les chapitres Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique et Métriques et cibles, respectivement.

Réduction des émissions propres de Crelan

Les leviers de décarbonation suivants contribuent à la réduction des émissions propres de Crelan :

- amélioration de **l'efficacité énergétique des bâtiments de Crelan :** les émissions de GES provenant des bâtiments représentent la plus grande part de l'empreinte propre de Crelan (périmètre 1 / 2). L'amélioration de l'efficacité énergétique de ces bâtiments, soit par la rénovation, soit par le déménagement vers des bâtiments ayant une meilleure performance énergétique, est considérée comme un levier de décarbonation important ;
- **électrification de la flotte** (et promotion des solutions de mobilité alternatives) : les émissions de GES provenant des voitures de société ou des actifs loués représentent une part importante des émissions de GES propres de Crelan. Le passage à une flotte de véhicules électriques est un levier important pour réduire les émissions associées à la flotte de véhicules de Crelan ;
- **recours aux sources d'énergie verte :** les émissions de périmètre 2 provenant de l'achat d'électricité peuvent être réduites par une renégociation des contrats d'énergie, par une plus grande utilisation de sources d'énergie verte, et par l'utilisation d'énergie autoproduite (par exemple au moyen de panneaux solaires). Crelan utilise des sources d'énergie verte pour son électricité depuis 2024 (et s'engage à continuer de le faire) ;
- engagement des **fournisseurs informatiques externes** (chez lesquels Crelan externalise son infrastructure informatique) à réduire leur propre empreinte (incluse dans les émissions de périmètre 3 de Crelan).

Décarbonation du portefeuille de prêts de Crelan

Pour les institutions financières, la réduction des émissions de GES financées est considérée comme un levier de décarbonation essentiel permettant d'aligner l'économie sur l'accord de Paris. Crelan considère la décarbonation de son portefeuille de prêts comme un domaine de travail essentiel et, dans ce contexte, a rejoint le partenariat pour la comptabilité carbone (Partnership for Carbon Accounting Financials) en 2024, ce qui permettra de poursuivre le travail et les progrès dans ce domaine. Crelan s'est d'abord concentrée sur son portefeuille (de prêts hypothécaires) destiné aux biens immobiliers résidentiels, puisqu'il s'agit du portefeuille le plus important en ce qui concerne l'exposition et qu'il est plutôt homogène, même s'il se compose d'un grand volume de prêts de faible montant.

Crelan détient une part de marché d'environ 12 % sur ce marché et peut donc contribuer (tout en n'étant pas le leader dans ce segment) à la transition vers un immobilier résidentiel plus efficace en énergie, soutenant ainsi l'économie dans cet effort.

Les biens immobiliers financés par des prêts hypothécaires résidentiels sont potentiellement porteurs d'émissions de GES verrouillées en raison de l'inefficacité énergétique des biens existants. Ces émissions pourraient compromettre la concrétisation de l'ambition de Crelan de réduire les émissions de GES. Pour atténuer ces risques, Crelan accroît le financement des rénovations à haut rendement énergétique. Plus précisément, Crelan a défini les leviers de décarbonation suivants et a lancé des initiatives liées à ceux-ci :

- **proposer des prêts à la rénovation et intégrer les critères du certificat de performance énergétique (CPE) dans sa politique de crédit**, avec l'objectif de proposer ces produits à un prix attractif pour les clients. Crelan vise à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de carbone en incitant les propriétaires à rénover le parc immobilier résidentiel qui ne répond pas aux critères d'efficacité énergétique et en stimulant l'acquisition de biens immobiliers répondant à de meilleures normes d'efficacité énergétique, qui représentent actuellement une part limitée du marché immobilier belge ;
- **sensibiliser** les clients à la nécessité d'une transition et leur offrir les outils nécessaires pour comprendre cette transition et agir en conséquence. La plateforme Setle est un outil clé de sensibilisation. Setle est une application de rénovation tout-en-un, qui permet de calculer avec le client le coût approximatif des rénovations esthétiques et énergétiques. L'outil permet de voir l'évolution du CPE en comparant les scores avant et après une rénovation, mais il génère aussi un rapport. Ce calcul de prix sert également de preuve d'investissement lors d'une demande de prêt immobilier. Sur la base de ces informations, l'agent Crelan peut discuter avec le client de la solution qui s'avère optimale aujourd'hui et à l'avenir, avec ou sans financement de Crelan.

Parallèlement, Crelan accorde de l'importance à l'intégration de considérations sociales dans ses offres de crédit, en tenant compte non seulement des critères environnementaux mais aussi des critères sociaux dans le processus d'octroi des prêts. Cette transition inclusive est facilitée en adaptant les calendriers de remboursement et en se concentrant sur le segment des primo-accédants à la propriété.

Les leviers de décarbonation se concentrent actuellement sur le portefeuille destiné aux biens immobiliers résidentiels. Le reste des émissions provient d'autres portefeuilles, principalement celui des prêts aux PME. Au sein de ce portefeuille, les prêts au secteur agricole représentent la plus grande part des émissions, malgré leur taille relativement limitée dans le bilan total. La définition d'une trajectoire de réduction des émissions de GES pour ce secteur pose plusieurs problèmes, dus d'une part à la diversité des pratiques agricoles (qui ont des profils différents d'émissions de GES et sont soumises à des politiques différentes), et d'autre part à l'existence d'une multitude de petites entités souvent actives dans des pratiques agricoles mixtes, ce qui complique l'attribution de facteurs d'émissions précis. Malgré ces obstacles, Crelan reste déterminée à promouvoir l'agriculture durable par la coopération avec ses clients, la collaboration avec les parties prenantes et le financement d'initiatives gouvernementales en faveur de la transition, tout en continuant à peaufiner son approche de la gestion des émissions de GES dans le secteur agricole (en intégrant une perspective ESG plus holistique, comme décrit dans le chapitre *A.2 – Transition des PME*).

Les objectifs et les engagements définis ci-avant sont décrits dans une série de documents / politiques officiels qui ont été approuvés par le Conseil d'Administration de Crelan. Ils seront intégrés dans un plan de transition global que Crelan officialisera par la suite (et publiés dans les états de durabilité portant sur l'exercice 2026 au plus tard) en tenant compte des exigences formulées dans le cadre de CRR3 / CRD6.

Intégration des performances en matière de climat dans les systèmes d'incitation

Comme décrit au chapitre *Informations générales à publier – ESRS 2, Comités de Crelan : description et composition*, Crelan a défini un programme d'incitation incluant des considérations ESG, faisant dépendre la rémunération variable de la réalisation d'objectifs ESG. Pour la première fois en 2024, une sous-composante de la dimension ESG portait sur l'ambition climatique, à savoir l'objectif de mettre en œuvre un plan d'action

pour atteindre le zéro net pour les périmètres 1 et 2 d'ici 2030. En 2024, le programme prévoyait une pondération d'environ 1 % pour les considérations de réduction des émissions de GES. Cette intégration constitue une première étape dans la prise en compte des cibles climatiques dans la rémunération, ouvrant la voie à un processus qui continuera à évoluer à l'avenir (puisque la maturité des cibles climatiques est également amenée à évoluer).

Pour l'année 2025, les objectifs définis comprennent une cible sur l'utilisation de la plateforme Setle, considérée comme un élément clé pour stimuler la décarbonation du portefeuille de prêts. La pondération attribuée au climat sera augmentée par rapport à 2024.

Investissements dans des activités liées au charbon, pétrole et gaz et lien avec la Taxonomie Européenne

Au cours de la période de référence, Crelan n'a pas investi de montants CapEx dans des activités liées au charbon, au pétrole ou au gaz (étant donné que les activités propres de Crelan n'impliquent pas ces secteurs). Du point de vue du financement, la stratégie de transition de Crelan évite explicitement de financer des projets liés aux combustibles fossiles (voir également la politique d'exclusion ESG sous *Informations générales à publier – ESRS 2*), et Crelan n'a jamais été un acteur actif sur ces marchés (étant donné l'accent mis sur les PME locales belges dans son portefeuille de prêts professionnels).

Crelan s'engage globalement à aligner ses activités économiques, y compris les montants CapEx et OpEx, sur les critères établis dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission. Crelan concentre ses dépenses d'investissement dans des projets tels que les bâtiments et rénovations écologiques, qui sont des éléments clés de la taxonomie de l'UE. En particulier, pour le portefeuille de prêts hypothécaires, Crelan a l'ambition d'améliorer progressivement son pourcentage d'alignement sur ces critères (à mesure que la disponibilité des données / méthodologies permettant d'évaluer l'alignement pour ce portefeuille augmentera, parallèlement au volume des prêts éligibles).

Crelan n'est pas exclue des indices de référence de l'UE « accord de Paris », car elle n'est pas active dans des secteurs d'exclusion.



3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

À partir de son évaluation de la double importance, Crelan a identifié les incidences, les risques et les opportunités importants liés au changement climatique suivants :

Sous-sujet	Chaîne de valeur (CV)/ activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Atténuation du changement climatique (y compris l'énergie)	AP	Impact positif	Impact positif sur l'atténuation du changement climatique grâce aux initiatives prises par Crelan pour réduire sa propre empreinte carbone.
	CV	Impact positif	Impact positif sur l'atténuation du changement climatique grâce aux initiatives prises par Crelan pour réduire l'empreinte carbone de ses émissions financées.
	AP	Impact négatif	Impact négatif de Crelan en raison de la consommation quotidienne d'énergie contribuant aux émissions directes et indirectes de GES des opérations de Crelan sur les scopes 1, 2 et 3.
	CV	Impact négatif	Impact négatif sur l'atténuation du changement climatique par le financement d'investissements et/ou la proposition de produits d'investissements financiers à des clients qui ne sont pas alignés sur les ambitions du changement climatique.
	CV	Risque	Risque financier (crédit) lié aux risques de transition, facteurs associés à la fois au crédit immobilier (financement de prêts hypothécaires adossés à des garanties immobilières résidentielles à risque de transition) et au portefeuille des PME (garanties à risque de transition et/ou incapacité des clients à opérer dans un scénario de transition).
	CV	Opportunité	Opportunités d'augmentation des revenus/parts de marché (et de réduction des risques liés au climat) en finançant (par la fourniture d'informations (réf. Setle) et les efforts de produits et de prix) l'acquisition de RRE avec un bon score EPC ou l'exécution de rénovations, ainsi que de voitures économes en énergie.
Adaptation au changement climatique	CV	Impact positif	Impact positif de Crelan sur l'amélioration de la résilience/ adaptation de la société au changement climatique en aidant les investisseurs clients à réorienter leur capital vers des produits d'investissement qui ont un impact positif significatif sur notre société pour s'adapter et être résiliente au changement climatique.
	CV	Impact négatif	Impact négatif de Crelan sur la résilience/adaptation de la société au changement climatique en proposant (même involontairement) aux investisseurs clients des produits d'investissement qui ont un impact négatif important sur notre société pour s'adapter et être résilient au changement climatique.
	CV	Opportunité	Opportunité de flux de revenus liés à la production de nouveaux prêts visant à accompagner les particuliers/PME à rendre leurs actifs résilients au climat.
	CV	Risque	Risques financiers (crédit) liés à des expositions à des clients exposés à des risques physiques (perturbation d'activité, dommages à des actifs).

Au sein de Crelan, plusieurs analyses sont en place pour contribuer collectivement à l'évaluation de la résilience des activités de Crelan au changement climatique :

- évaluations de la matérialité : depuis 2020, Crelan a mené plusieurs évaluations de matérialité des risques afin de déterminer les risques importants susceptibles de se matérialiser dans les catégories de risques financiers existantes (dans un contexte plus large de mise en œuvre du guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement). Ces exercices visent à démontrer la résilience des activités de Crelan dans divers scénarios de changement climatique et à identifier les domaines dans lesquels Crelan est exposée à des risques ;
- tests de résistance : Crelan a participé au premier test de résistance sur les risques liés au climat (Climate Stress Test, CST) mené par la BCE en 2022, et a mené par la suite plusieurs tests internes de résistance sur les risques physiques / de transition ;
- Internal Capital / Liquidity Adequacy Assessment Process (ICAAP / ILAAP) : les scénarios climatiques sont intégrés dans l'ICAAP / ILAAP de Crelan depuis 2023, dans le but d'évaluer si des capitaux / liquidités supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les risques futurs causés par les facteurs climatiques.

Les paragraphes suivants résument les principales caractéristiques et les résultats de ces exercices (ci-après dénommés « analyse de la résilience »).

a) Portée de l'analyse de la résilience :

La portée de l'analyse de la résilience de Crelan englobe à la fois les risques climatiques physiques (inondations, canicule, tempête, sécheresse) et de transition (changements politiques, prix de l'énergie). Cette analyse se penche sur la manière dont les activités commerciales de Crelan pourraient être affectées dans les différents scénarios envisagés. L'analyse se concentre sur les activités propres de Crelan et sur sa chaîne de valeur en aval, principalement le financement immobilier (résidentiel / commercial) et les prêts professionnels (y compris dans le secteur agricole).

Pour une institution financière, les principaux risques susceptibles d'émerger des facteurs de risque climatiques sont le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de liquidité et le risque de marché. Crelan considère les risques climatiques comme des vecteurs des catégories de risques existantes. L'analyse de la résilience couverte par Crelan comprend une évaluation de ces risques et de la manière dont la position financière de Crelan pourrait être menacée. Compte tenu du modèle économique de Crelan, l'un des principaux facteurs de risque pris en compte est le risque accru de défaut des contreparties dont les activités pourraient être affectées par un scénario climatique spécifique. Pour les prêts hypothécaires (c'est-à-dire le principal produit inscrit au bilan de Crelan), il s'agit du risque de dépréciation de la valeur des biens immobiliers assortis d'un CPE faible (ce qui influence la perte en cas de défaut (LGD, loss given default), mais aussi la probabilité de défaut (PD, probability of default) lorsque des rénovations sont nécessaires ou en raison de dépenses énergétiques plus élevées), ainsi que du risque que le bien immobilier soit exposé à des événements à risque physique (par exemple, des inondations).

L'analyse évalue les risques selon les horizons temporels à court terme (1 an), à moyen terme (1-5 ans), à moyen-long terme (5-10 ans) et à long terme (plus de 10 ans), conformément à l'ambition d'analyser l'incidence de différents scénarios sur les activités de Crelan. Ces horizons temporels sont alignés sur ceux de l'évaluation de la double importance décrits dans la section des informations générales à publier, à l'exception de la distinction entre le moyen-long terme et le long terme, qui a été introduite pour faire suite aux commentaires des organes de surveillance.

b) Méthode d'analyse de la résilience et moment où elle a été effectuée :

L'analyse de la résilience est intégrée dans le cadre de gestion des risques de Crelan depuis 2022 et s'appuie sur l'analyse de scénarios climatiques. Une mise à jour de l'analyse a été effectuée en 2024. Cette analyse utilise des modèles de test de résistance sur les risques liés au climat pour évaluer les incidences potentielles sur une diversité de périodes, de portefeuilles et de zones géographiques. Les scénarios s'appuient sur des normes mondiales, telles que le réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et/ou des scénarios définis par la BCE et inspirés du NGFS (dans le cadre du test de résistance sur les risques liés au climat de la BCE de 2022 et de la publication par la BCE de ses propres exercices d'analyse de scénarios). L'analyse identifie et mesure les risques pour le modèle économique de Crelan, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes (risques physiques) et les changements de réglementation ou de marché ainsi que le risque réputationnel (risques de transition).

c) Résultats de l'analyse de la résilience et de l'analyse de scénarios :

L'analyse de scénarios indique que Crelan est confrontée à des risques de transition importants dans des secteurs tels que l'immobilier, où l'inefficacité énergétique pourrait affecter la valeur des actifs financés. Les risques physiques tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier les inondations, peuvent également constituer une menace pour les portefeuilles agricole et immobilier. Les tests de résistance dans le cadre

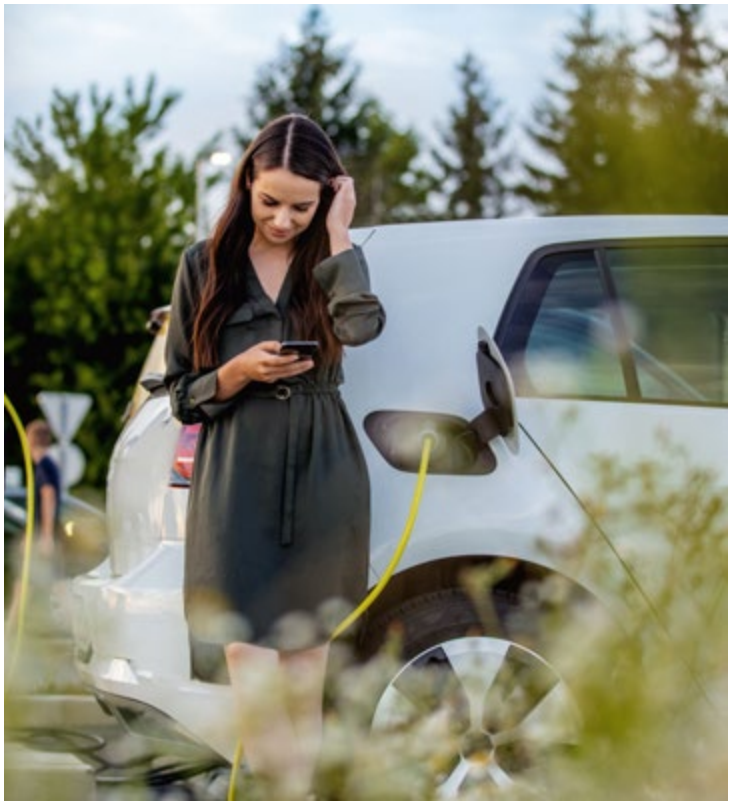
de divers scénarios climatiques (y compris ceux du NGFS) montrent que les portefeuilles de Crelan sont modérément vulnérables à ces risques (le principal risque important identifié étant le risque de crédit dû aux facteurs de risque de transition dans le portefeuille de prêts hypothécaires de détail). Les résultats renforcent l'importance de la stratégie de Crelan visant à intégrer les considérations climatiques dans ses procédures et décisions de crédit, et à poursuivre ses efforts de financement des rénovations à haut rendement énergétique afin d'améliorer le portefeuille de prêts hypothécaires et d'exclure le financement des secteurs à plus forte intensité de carbone. L'objectif de Crelan dans le futur est de maintenir sa résilience en révisant continuellement ses pratiques de gestion des risques et en alignant sa stratégie sur l'évolution des réglementations climatiques (y compris la formation des employés à ces questions).

Le tableau suivant résume la manière dont les différents scénarios envisagés pourraient se matérialiser en risque financier ou en opportunité financière pour Crelan.

	Risques financiers	Opportunités financières
Crelan en tant qu'entreprise	Plaintes pour écoblanchiment, avec pour conséquence une atteinte à la réputation ou des sanctions financières	Excellente réputation de la marque, permettant d'attirer des talents et des partenaires commerciaux
Crelan en tant que prêteur	Pertes de crédit sur les financements accordés aux clients qui sont affectés par la transition durable ou des conséquences du changement climatique	Augmentation des volumes de prêts en raison des projets de transition pour les clients existants et nouveaux + diminution des pertes de crédit
Crelan en tant que contrepartie institutionnelle	Sanctions financières ou exigences accrues en matière de capital en cas de non-conformité + pas d'accès (avantageux) aux marchés financiers	Accès (à de meilleures conditions) aux marchés financiers pour le financement de la transition
Crelan en tant que conseiller en investissement	Perte de chiffre d'affaires due à l'absence d'une offre de produits adéquate	Attraction de nouveaux clients grâce à des conseils et des produits sur mesure

d) Incertitudes liées à l'exercice :

Comme décrit ci-avant, l'utilisation de scénarios à long terme et la modélisation des incidences financières attendues dans ces scénarios à long terme comportent une incertitude inhérente quant à leur résultat (étant donné la difficulté à déterminer comment le bilan / le modèle économique de Crelan ou de la société / de l'économie en général évoluera à long terme). Le résultat financier de l'analyse de la résilience a été complété par une évaluation d'experts afin d'atténuer cette incertitude.



Processus permettant d'identifier et d'évaluer les incidences, les risques et les opportunités importants liés au changement climatique

Processus général d'identification des incidences, des risques et des opportunités

Conformément à son engagement en faveur de la durabilité, Crelan accorde une attention accrue à la compréhension de ses incidences sur le climat, tout en gérant les risques liés au changement climatique. Un processus a été appliqué pour identifier les domaines dans lesquels les activités de Crelan, y compris ses activités de financement, ont une incidence sur l'adaptation au changement climatique et sur l'atténuation de celui-ci, et pour identifier les risques et opportunités susceptibles d'émerger en raison du changement climatique. Ces incidences identifiées ont été déterminantes pour façonner la stratégie globale de Crelan, permettant d'officialiser les leviers stratégiques décrits dans la politique ESG.

Du point de vue de la gestion des risques, comme décrit précédemment, au sein du cadre de gestion des risques de Crelan, les risques liés au changement climatique sont considérés comme des vecteurs de risques existants, vecteurs qui se manifestent par des canaux de transmission, entraînant des risques opérationnels, de crédit, de liquidité et de marché. L'intégration des facteurs de risque C&E dans le cadre de gestion des risques de Crelan s'est accélérée à partir de 2022, conformément à l'engagement d'adhérer au guide de la BCE relatif aux risques C&E, permettant ainsi à Crelan de gérer efficacement les incidences du changement climatique et d'y répondre dans ses opérations et ses activités financières.

Dans le cadre d'une approche proactive de la gestion des risques, Crelan surveille et s'adapte en permanence à l'évolution des conditions du marché et des cadres réglementaires découlant des facteurs liés au climat, ce qui lui permet d'atténuer les risques et d'identifier les opportunités de la transition vers une économie plus durable. En outre, la compréhension et l'évaluation de ces risques par Crelan soulignent son engagement en faveur de pratiques bancaires responsables et durables, alignées sur ses objectifs stratégiques en matière de lutte contre les incidences du changement climatique, tels qu'officiellement disposés dans la politique ESG.

Processus de gestion des incidences sur le changement climatique

Le processus d'identification et de gestion de l'incidence de Crelan sur le changement climatique est principalement axé sur la réduction de ses émissions de GES, conformément à l'engagement d'atteindre le zéro net pour les émissions de périmètres 1 et 2 d'ici 2030. Crelan mesure ses émissions de GES selon trois périmètres :

- les émissions de périmètre 1 correspondent aux émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées, telles que la consommation de carburant des véhicules de l'entreprise ;
- les émissions de périmètre 2 correspondent aux émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité, de chauffage ou de refroidissement achetés pour ses bâtiments ;
- les émissions de périmètre 3, plus difficiles à contrôler, comprennent les émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur, y compris les émissions financées, et dans les activités des clients.

Crelan utilise ces données relatives aux émissions pour façonner sa stratégie d'atténuation de l'incidence sur le climat, en promouvant des solutions efficaces sur le plan énergétique dans ses activités propres et en finançant des projets qui contribuent à l'atténuation du changement climatique. Crelan s'oriente également vers l'offre de produits financiers verts, tels que les crédits énergétiques et les obligations vertes, afin d'aider ses clients à réduire leur empreinte carbone. Ces éléments sont décrits dans les sections précédentes.

Processus de gestion des risques liés à l'adaptation au changement climatique (risques physiques)

Crelan identifie les risques physiques liés au climat dans l'ensemble de ses activités et de sa chaîne de valeur en envisageant des scénarios climatiques à émissions élevées. Ces risques comprennent principalement les phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les canicules et les tempêtes, qui pourraient avoir une incidence directe sur les activités de Crelan et la valeur des actifs qu'elle finance, en particulier dans les secteurs de l'immobilier et de l'agriculture. Le processus d'identification prend en compte les vulnérabilités géographiques et sectorielles, en se concentrant sur les actifs ou les secteurs les plus exposés aux risques liés au climat.

Par exemple, les clients du secteur agricole sont vulnérables à l'évolution des cycles de précipitaitons et aux conditions météorologiques extrêmes, qui peuvent avoir une incidence négative sur le rendement des cultures et du bétail. Les actifs immobiliers, en particulier lorsque des prêts hypothécaires sont octroyés pour des biens situés dans des zones inondables, sont également menacés par l'augmentation de la fréquence et de la gravité des inondations. Crelan procède à des évaluations continues pour identifier ces risques et élabore des stratégies pour en atténuer les

incidences. Crelan évalue la manière dont ses actifs et ses activités commerciales sont exposés à ces risques liés au climat, en utilisant par exemple des analyses de scénarios pour mesurer les risques physiques auxquels sont exposés les portefeuilles de Crelan.

La sensibilité de Crelan à ces risques est évaluée par des tests de résistance dans le cadre de différents scénarios climatiques, en se concentrant sur l'incidence économique et financière potentielle des risques climatiques (et en utilisant une combinaison de ces scénarios ainsi que des événements historiques tels que les inondations de 2021). Crelan a depuis intégré le risque d'inondation dans ses critères d'évaluation du crédit pour les prêts immobiliers et agricoles. Sur la base de ces scénarios, Crelan évalue les pertes potentielles qui pourraient résulter, par exemple, de dommages matériels (pour les biens situés dans des zones à risque d'inondation).

Processus de gestion des risques liés à l'atténuation du changement climatique (risques de transition)

Crelan identifie les opportunités et risques de transition liés au changement climatique en analysant les changements réglementaires, technologiques et de marché qui découlent de la transition vers une économie à faible intensité de carbone. Il s'agit entre autres d'évaluer l'incidence des nouvelles réglementations climatiques, les progrès réalisés dans le domaine des énergies renouvelables et des technologies d'efficacité énergétique, et l'évolution de la demande de produits verts sur le marché.

Crelan utilise des analyses de scénarios afin d'évaluer l'impact des risques de transition. Plus précisément, Crelan considère un scénario visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C, en se concentrant sur la manière dont ses activités, ses actifs et ses clients peuvent être affectés par ces événements de transition. Cela inclut des risques tels que l'augmentation des coûts de mise en conformité due à des réglementations environnementales plus strictes ou des actifs échoués dans des industries à forte intensité de carbone. Les opportunités identifiées comprennent la croissance de la finance verte, comme l'octroi de prêts pour des rénovations à haut rendement énergétique, des projets d'énergie renouvelable et l'agriculture durable. Le résultat de ces analyses de scénarios est utilisé pour évaluer le profil de risque de Crelan et façonner la stratégie.

Crelan évalue son exposition aux risques de transition en examinant ses portefeuilles de prêts et d'investissements, en particulier dans les secteurs susceptibles d'être soumis à des pressions réglementaires ou de marché importantes au cours de la transition climatique. Ces secteurs comprennent l'immobilier, où la demande de logements économes en énergie augmente, et l'agriculture, où les nouvelles technologies et les pratiques durables deviennent essentielles à la viabilité à long terme.

Crelan concrétise ses opportunités en développant des produits financiers verts tels que des prêts pour la rénovation énergétique, des obligations vertes et des produits d'investissement alignés sur les principes ESG. Cette approche permet à Crelan de tirer parti de la demande croissante de solutions financières durables tout en gérant les risques associés à un paysage réglementaire et à un marché qui évoluent.

Utilisation de l'analyse de scénarios

Comme précité, Crelan utilise l'analyse de scénarios climatiques pour étayer son évaluation des risques physiques et de transition. Ces scénarios comprennent des tests de résistance pour différents avenirs climatiques, allant des scénarios à émissions élevées aux scénarios visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Les scénarios sont appliqués à court, court-moyen, moyen-long et long terme, ce qui permet à Crelan d'anticiper l'évolution des incidences du changement climatique.

Le tableau suivant donne un aperçu des scénarios qui ont été utilisés par Crelan pour l'évaluation des risques et opportunités liés au changement climatique décrits dans les sections précédentes (avec une attention particulière pour ceux utilisés dans l'évaluation de l'importance). Les détails des scénarios publics peuvent être consultés sur le site web du NFGS (version IV) ou de la BCE.

	Risque affecté	CT	CT-MT	MT-LT	LT
Risque de transition	Risque de crédit	BCE : Transition accélérée	BCE : Transition poussée tardive	BCE : Transition poussée tardive	NGFS : transition retardée du NiGEM
	Risque de marché	BCE : Transition accélérée	BCE : Transition poussée tardive	BCE : Transition poussée tardive	NGFS : transition retardée du NiGEM
	Risque de liquidité	Scénario adapté			
	Risque opérationnel	Scénario adapté			
Risque physique	Risque de crédit	Politiques actuelles du NGFS NiGEM + test de résistance climatique de la BCE + ajustements Crelan			
	Risque de marché	Politiques actuelles du NGFS NiGEM			
	Risque de liquidité	Scénario adapté			
	Risque opérationnel	Scénario adapté			

Les résultats de ces analyses de scénarios ont renforcé l'engagement de Crelan à réduire les émissions liées à ses activités, à soutenir ses clients dans leur transition durable et à se détourner des secteurs à forte intensité de carbone (contribuant ainsi à l'ambition et aux engagements climatiques globaux).



Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Crelan a mis en œuvre un ensemble complet de politiques pour gérer les incidences, les risques et les opportunités importants en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci. Ces politiques sont conçues pour intégrer les principes ESG (et plus spécifiquement le climat) dans l'ensemble de l'organisation et pour supporter la contribution de Crelan aux accords globaux tels que l'accord de Paris.

Le tableau suivant donne un aperçu des principales politiques en place chez Crelan (auxquelles d'autres politiques sont liées, telles que le cadre global de gestion des risques et le cadre d'appétence au risque) :

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Périmètre	Niveau d'approbation
Politiques cadres	Politique ESG	Matérialité d'impact Matérialité financière	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique Énergie	Document cadre résumant la gouvernance et l'ambition ESG (y compris le climat)	Crelan	Conseil d'administration
	Charte des risques Climatiques & Environnementaux (C&E)	Matérialité financière (risques)	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique	Description de l'organisation des risques et du processus de gestion des risques C&E	Crelan	Chief Risk Officer
Politiques connectés	Politique de crédit	Matérialité d'impact Matérialité financière	Atténuation du changement climatique Énergie	Règles d'acceptation de crédit (y compris les critères d'efficacité énergétique)	Crelan SA*	Conseil d'admnistration
	Acceptation des garanties / collatéraux	Matérialité financière	Atténuation du changement climatique Énergie Adaptation au changement climatique	Règles d'évaluation et d'acceptation des collatéraux / garanties (y compris la prise en compte des facteurs d'efficacité énergétique)	Crelan SA	Conseil d'admnistration
	Politique d'exclusion ESG	Matérialité d'impact Matérialité financière	Atténuation du changement climatique	Critères d'exclusion des contreparties/clients/ fournisseurs sur la base des impacts ESG (y compris le climat)	Crelan	Conseil d'admnistration
	Prise de position sur l'intégration des facteurs ESG dans le conseil en investissement	Matérialité d'impact	Atténuation du changement climatique	Critères d'inclusion des risques ESG et des préférences ESG des clients dans le conseil en investissement	Crelan SA	Comité de direction

* d'autres politiques existent chez Europabank avec des caractéristiques similaires

Deux politiques sont au centre de la stratégie de Crelan en matière de changement climatique : la politique ESG et la charte des risques liés au climat et à l'environnement (C&E). Un résumé du contenu de ces politiques est fourni ci-après. En plus de ces politiques, des actions et des procédures sont en place et sont décrites dans les sections suivantes de ce chapitre.

La politique ESG

La finalité de cette politique ESG est de présenter l'approche globale de Crelan en matière d'intégration de la durabilité dans sa gouvernance, sa stratégie et ses activités. Elle sert de cadre d'orientation à Crelan pour aligner ses activités sur la gestion de l'environnement, la responsabilité sociale et les principes de bonne gouvernance.

Dans cette politique, Crelan a établi un cadre de gouvernance complet pour traiter les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris le changement climatique. Le Conseil d'Administration assume l'ultime responsabilité des performances en matière de durabilité et supervise l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie ESG, y compris la définition de l'appétence au risque,

l'approbation des objectifs et l'évaluation des fonctions Compliance. Des sous-comités conseillent le Conseil d'Administration sur les questions liées à l'ESG, telles que la définition de l'appétence au risque, l'information en matière de durabilité et l'intégration dans la politique de rémunération. Crelan dispose également de sous-comités et de comités qui travaillent spécifiquement sur les risques liés au changement climatique, et qui se chargent notamment du suivi des métriques des risques physiques et de transition liés au changement climatique, de l'intégration des facteurs ESG dans les activités de prêt, de la gestion du portefeuille d'investissements de Crelan en fonction de critères ESG et de la définition d'un cadre des obligations vertes.

La politique ESG définit également la stratégie ESG de Crelan, qui englobe les engagements décrits dans les sections précédentes.

La charte des risques C&E

L'objectif de cette charte des risques C&E est de décrire la procédure de gestion des risques C&E au sein du Groupe Crelan.

Les principaux points de la charte sont les suivants :

- rôles et responsabilités : la charte documente clairement les rôles et responsabilités de chaque ligne de défense au sein du Groupe Crelan en ce qui concerne les risques C&E ;
- procédure d'évaluation des risques : Crelan utilise une procédure d'évaluation des risques en quatre étapes afin d'identifier, de mesurer, d'évaluer et de publier des informations sur les risques C&E. Cette procédure comprend un exercice annuel d'identification des risques et la définition d'indicateurs clés de risque (KRI) et des limites correspondantes pour mesurer et surveiller les risques ;
- tests de résistance : Crelan définit régulièrement des scénarios de résistance C&E qui sont calculés à intervalles réguliers afin d'évaluer l'incidence des risques C&E dans des conditions défavorables ;
- procédure d'examen et de validation : la charte demande un examen régulier des risques C&E identifiés et une évaluation de l'efficacité des mesures d'atténuation ;
- agrégation de données et systèmes informatiques : Crelan vise à renforcer la disponibilité et la qualité des données pour la gestion des risques C&E. Le département Data supervise l'exécution de la feuille de route des données C&E et tient à jour le dictionnaire des données ESG, la propriété des données, ainsi que leur provenance et leur traçabilité.

La charte met l'accent sur le respect des réglementations et sur la nécessité de disposer d'un système solide de notification des exceptions et des non-conformités.

Elle souligne également la nécessité d'une révision et d'une approbation régulières pour assurer le maintien de la cohérence avec les pratiques et les réglementations actuelles.

La charte des risques C&E couvre à la fois l'**atténuation du changement climatique** et l'**adaptation à celui-ci au** travers des risques de transition et des risques physiques, respectivement, et implique une catégorisation claire entre les risques de transition et les risques physiques lors de l'exercice d'identification des risques.

Autres politiques pertinentes

Outre la politique ESG et la charte des risques C&E, qui précisent la vision et la stratégie de Crelan en matière d'ESG et de changement climatique, Crelan a intégré des éléments relatifs à l'ESG / au climat dans diverses politiques existantes (notamment conformément à l'idée selon laquelle les facteurs du changement climatique sont des vecteurs des risques existants et doivent donc être pris en compte dans les politiques existantes).

Les politiques suivantes ont été mises à jour pour intégrer les considérations climatiques :

- **politique de crédit :** la politique de crédit décrit les critères généraux et spécifiques utilisés par Crelan lors de l'octroi d'un crédit, ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes. Toutes les parties prenantes, y compris les agents, les analystes de crédit, Segment Journey et les experts commerciaux, sont tenues de connaître et d'appliquer la politique de crédit, qui est détaillée dans divers manuels spécifiques. Les considérations climatiques ont été intégrées dans la politique de crédit, dans le cadre du plan d'action élaboré pour intégrer les attentes du guide de la BCE relatif aux risques C&E ainsi que les exigences des orientations de l'ABE sur l'octroi et le suivi des prêts. Deux mises à jour majeures ont été effectuées, portant sur l'atténuation du changement climatique et sur l'énergie. Tout d'abord, la liste des produits proposés (et acceptés par Crelan) a été mise à jour pour prendre en compte l'ambition de Crelan à stimuler les crédits « verts », tels que les prêts à la rénovation et les prêts mobilité. Des références explicites ont été rajoutées concernent les conditions permettant de considérer un crédit comme « verts » ainsi que les exigences en termes d'achat de propriétés avec une faible efficacité énergétique (nécessitant des fonds pour la rénovation). Ensuite, de nouvelles exigences en matière d'octroi de prêts ont été intégrées, imposant aux clients qui cherchent des fonds pour financer l'achat de biens à faible efficacité énergétique de prouver qu'ils disposent de fonds suffisants pour les rénovations (et/ou de demander simultanément un prêt à la rénovation supplémentaire).

- **politique d'évaluation des garanties :** la politique d'évaluation des garanties est liée à la politique de crédit et spécifie les principes appliqués par Crelan pour évaluer et accepter les garanties (à la fois les biens immobiliers et les biens mobiliers), afin d'assurer une évaluation précise et cohérente de toutes les garanties. D'un point de vue financier et compte tenu des risques, Crelan vise à maintenir des valeurs d'actifs exactes afin d'éviter les biais dans les évaluations de portefeuille et de se conformer aux attentes réglementaires. Le risque climatique est intégré principalement au cours de la procédure d'acquisition du crédit, pendant laquelle l'efficacité énergétique et le risque physique sont tous deux explicitement pris en compte lors de la détermination de la valeur de la garantie pour pouvoir mener à bien la procédure d'approbation du crédit. Après l'acquisition, la valeur de la garantie est régulièrement mise à jour pour refléter les évolutions générales du marché et, dans certains cas, les facteurs de risque climatique sont réexaminés dans le cadre d'une réévaluation complète ;
- **politique d'exclusion ESG :** la politique d'exclusion ESG a été élaborée en 2024[3] et approuvée début 2025 par le Conseil d'Administration. Elle sert à « chapeauter » toutes les autres politiques en définissant la vision de Crelan sur les activités / clients / fournisseurs qui doivent être exclus en raison de considérations ESG (incl. Considérations liées au climat). Cette politique est mise en œuvre par toutes les fonctions (crédit, investissement, marketing, etc.) dans le cadre des politiques propres à leur fonction. Des informations détaillées sont fournies dans le chapitre *Informations générales– ESRS 2* ;
- **déclaration sur l'intégration des facteurs ESG dans les conseils en investissement :** l'objectif de cette déclaration est de décrire l'approche mise en œuvre par Crelan en tant que conseiller financier concernant l'intégration des risques liés à la durabilité et la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, conformément aux articles 3 et 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le SFDR). La déclaration définit les principes directeurs pour l'ensemble des produits financiers proposés par Crelan (fonds d'investissement, fonds de pension, obligations, titres de dette structurée). Le principe sous-jacent repose sur l'idée que la bonne combinaison de critères financiers et non financiers dans la sélection des produits d'investissement apporte une valeur ajoutée aux clients de Crelan (ainsi qu'une incidence).

Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique

Afin de mettre en œuvre les politiques en matière de changement climatique décrites dans la section précédente, les actions de Crelan visant à atténuer son **incidence négative sur le changement climatique** sont axées sur deux domaines principaux : la *réduction des émissions liées à ses activités* (émissions propres) et l'approche concernant les *émissions financées* (en particulier au sein de son portefeuille de prêts hypothécaires). En outre, comme décrit ci-avant, Crelan vise à garantir une gestion adéquate des **risques climatiques**. Chaque domaine fait l'objet d'un plan d'action détaillé, dont les responsables supervisent des aspects spécifiques de la mise en œuvre. Les actions déployées dans ces domaines sont décrites ci-après.

Actions liées à l'atténuation des incidences négatives sur le changement climatique

1. Réduction des émissions liées aux activités

Comme décrit au chapitre Crelan decarbonization levers, Crelan a défini des leviers de décarbonation visant à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de carbone dans ses activités propres.

Plusieurs actions associées à ces leviers ont été lancées en 2023 et 2024 :

- **car policy :** une nouvelle politique impose l'utilisation exclusive de véhicules électriques dans la flotte de l'entreprise pour tous les employés, conformément à l'objectif de Crelan de réduire autant que possible les émissions de GES liées au transport. Cette initiative a débuté en octobre 2023 chez Crelan SA avec le remplacement des véhicules à moteur à combustion par des véhicules électriques, et une politique similaire sera applicable à partir de 2025 chez Europabank. Compte tenu de la durée moyenne d'un leasing, qui est d'environ quatre ans, Crelan s'attend à ce que sa flotte soit intégralement composée de véhicules électriques d'ici 2030 ;
- **efficacité énergétique des immeubles de bureaux :** en 2022, Crelan a entamé un examen de tous ses bâtiments. Crelan a ainsi identifié un certain nombre d'actions visant à améliorer leur efficacité énergétique (y compris des rénovations et/ou des déménagements). Cet exercice a été

3 Il convient de noter que la politique de crédit excluait déjà certains types d'activités depuis de nombreuses années. En 2024, Crelan dispose pour la première fois d'une politique d'exclusion ESG globale, couvrant différentes activités.

mené avec le soutien d'un expert externe en gestion immobilière, afin que Crelan puisse identifier les bonnes actions, à savoir celles dont l'incidence est la plus significative. En conséquence, Crelan a mis en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, telles que l'éclairage LED et l'installation de panneaux solaires au siège de Berchem, ce qui s'est traduit par une réduction importante de la consommation d'électricité et de gaz en 2023 et 2024. Un audit a été réalisé pour évaluer les autres améliorations et travaux de rénovation à prévoir dans les bureaux de Berchem (avec l'aide d'un consultant externe), ce qui a permis l'identification de plusieurs scénarios visant à réduire les émissions de ce bâtiment. En 2024, un nouveau bâtiment économe en énergie a été trouvé pour remplacer les bureaux de Gembloux. Le déménagement prévu en 2025 contribuera encore à réduire la consommation d'énergie (et les émissions de GES). Le bâtiment, de type « zéro net », sera équipé de technologies permettant à la fois de soutenir un fonctionnement durable (panneaux solaires, pompe thermique, système de recyclage de l'eau, etc.) et d'optimiser le bien-être des travailleurs dans les bureaux. Enfin, un projet a été lancé pour trouver des moyens de réduire la consommation d'énergie dans les bureaux d'Anderlecht, tandis que Crelan cherche également un nouveau bâtiment accessible par les transports publics dans le centre de Bruxelles. Une décision concernant le nouveau bâtiment sera prise en 2025. Chez Europabank, la décision a été prise de veiller à ce que tous les bâtiments appartenant à Europabank (siège et agences) aient un score A sur leur CPE d'ici 2030 ;

- **énergie renouvelable et approvisionnement en énergie verte :** l'installation de panneaux solaires sur les sites de Berchem et Anderlecht a permis la production de 138 MWh d'énergie renouvelable en 2024. Crelan envisage encore d'autres projets afin de continuer à réduire sa dépendance à l'égard des sources d'énergie non renouvelables. En outre, un processus de modification des contrats d'électricité avec les fournisseurs a démarré en 2022, entraînant un transfert progressif des contrats d'électricité d'AXA Bank Belgium (anciennement) et de Crelan vers des contrats d'énergie verte (afin de contribuer à la réduction des émissions de périmètre 2), conformément à l'engagement de Crelan de s'approvisionner en électricité à partir de sources d'énergie verte.

Ces efforts sont coordonnés par le département Facilities de Crelan, en collaboration avec l'ESG Office. Un budget spécifique a été débloqué pour les rénovations, et plusieurs ressources internes ont travaillé sur ces actions (avec l'aide, le cas échéant, de consultants externes).

2. Émissions financées

Comme décrit au chapitre *Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique*, Crelan a défini un plan d'action pour réduire les émissions liées à ses activités de financement, en commençant par son portefeuille de prêts hypothécaires (qui représente plus de 80 % du portefeuille de prêts). Afin de garantir la définition d'objectifs crédibles pour ce portefeuille, Crelan a mis sur pied les actions suivantes :

- **mesure des émissions de GES :** en 2024, Crelan a décidé de devenir membre du partenariat pour la comptabilité carbone (PCAF). À ce titre, Crelan s'engage à suivre les normes du PCAF pour la mesure des émissions financées et la publication d'informations à ce sujet. Afin de mesurer les émissions liées au portefeuille de prêts hypothécaires, Crelan a défini une méthodologie qui s'appuie sur le certificat de performance énergétique (CPE ou PEB) des biens immobiliers (financés par ces prêts hypothécaires). Une initiative de collecte de données a été lancée en 2023, dans le but d'augmenter la proportion du portefeuille pour laquelle des CPE sont effectivement disponibles. Pour les biens immobiliers pour lesquels Crelan ne dispose pas de CPE, Crelan a mis au point une méthodologie afin d'approximer les valeurs de ces CPE, en utilisant entre autres des statistiques régionales. En 2024, Crelan a fait appel à un fournisseur de données tiers afin d'obtenir des approximations plus précises des CPE, basées sur des informations spécifiques à l'actif plutôt que sur des informations régionales. En collaboration avec le fournisseur tiers, Crelan continuera à investir dans l'amélioration de la qualité des données utilisées pour mesurer les émissions de GES. Pour le portefeuille de prêts professionnels, Crelan utilise les facteurs d'intensité des émissions du PCAF, en l'absence de données réelles fournies par les clients, étant donné que Crelan finance principalement des indépendants et des petites entreprises qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour la publication d'informations sur leurs émissions et qui ne sont pas soumis à l'obligation en la matière ;
- **définition d'une trajectoire pour aligner les émissions sur le scénario conforme à l'accord de Paris :** en 2023, Crelan a réalisé un exercice pour identifier quelle trajectoire d'intensité serait appropriée pour le portefeuille de prêts hypothécaires afin d'atteindre l'objectif de Crelan de soutenir la transition de la société vers un scénario à 1,5 °C, en guise de première étape pour orienter les actions et le portefeuille. Crelan a opté pour le scénario 1,5 °C du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) et a déterminé les niveaux de réduction de l'intensité qui correspondraient ce scénario. Bien que cette trajectoire serve de guide indiquant la manière dont le portefeuille de Crelan devrait évoluer pour s'aligner sur le scénario 1,5 °C, elle met en lumière la dépendance

de Crelan à l'égard de la société dans son ensemble pour réaliser son ambition. Étant donné le rôle de Crelan en tant qu'intermédiaire financier plutôt que propriétaire immobilier, la réussite de Crelan dans le soutien à la transition climatique dépend de la collaboration entre les pouvoirs publics, les industries et les clients. Crelan considère qu'il n'est pas réaliste de s'engager à atteindre un objectif « zéro net » sur les émissions financées en tant qu'institution financière en l'absence d'accélération de la transition chez les autres parties prenantes (pouvoirs publics, secteur du bâtiment, propriétaires immobiliers). Des exemples d'accélération de la transition seraient la décarbonation du réseau énergétique en Belgique ou une intensification structurelle et forte des efforts de rénovation. Pour Crelan, sur la base d'une intensité de référence de 70 kg CO_2e/ m²/ an en 2023, l'alignement du portefeuille sur la trajectoire à 1,5 °C nécessiterait une diminution de l'intensité du portefeuille à 21 kg CO_2e/m²/ an d'ici 2033. Compte tenu des niveaux actuels d'efficacité énergétique en Flandre et en Wallonie (73 et 76 kg CO_2e/m²/an, respectivement[4]) et du fait qu'il n'existe pas encore de politique régionale visant à accélérer la transition (et à s'aligner sur le scénario à 1,5 °C), un tel alignement impliquerait que Crelan finance exclusivement les projets assortis des meilleurs CPE jusqu'en 2033, ce qui n'est pas considéré comme réaliste.
Crelan a donc décidé de surveiller ses progrès vers la trajectoire envisagée, mais de ne pas s'engager à atteindre un objectif spécifique de décarbonation pour ce portefeuille d'ici 2030 ou 2050. Cette décision ne remet pas en cause l'ambition de Crelan de respecter l'obligation de moyens qu'elle a pris (à savoir de fournir aux clients les moyens de financement et les outils nécessaires pour réaliser cette transition, et de poursuivre ses efforts, comme le montrent le partenariat avec Setle et l'engagement de Crelan au sein du PCAF visant à améliorer la qualité des estimations), qui reste pleinement d'actualité. Cette décision pourrait être revue à l'avenir. En 2025, Crelan définira une nouvelle série d'objectifs reflétant ce qui précède ;

- **développement d'un ensemble adéquat de produits pour soutenir cette ambition** (par exemple, les prêts à la rénovation) et/ou ajustement des conditions d'accès à ces produits (par exemple, extension de la durée du prêt hypothécaire pour les bons CPE) pour faire en sorte qu'un grand nombre de clients puissent en bénéficier (caractère inclusif de la transition) ;
- définition des **actions à effet catalyseur** déployées à partir de fin 2024, visant à soutenir la réalisation de l'ambition, qui consistent en :
  - la sensibilisation des clients de Crelan à l'importance des rénovations vertes, en mettant l'accent sur la proposition de valeur pour Crelan. Dans le cadre de ces actions, Crelan a investi dans une nouvelle plateforme, Setle, qui est en cours de déploiement dans les agences et qui aidera les agents à identifier, avec le client, les domaines dans lesquels ce dernier bénéficierait le mieux de ces rénovations. La plateforme permettra à Crelan, en collaboration avec les clients, de monter un dossier (justification économique) qui sous-tend les rénovations, d'obtenir un aperçu de l'impact des rénovations sur l'efficacité énergétique du bien et d'identifier les travaux de rénovation permettant de bénéficier de subventions du gouvernement ;
  - l'élaboration de campagnes de marketing spécifiques ciblant les éléments susmentionnés.



Ces efforts sont coordonnés par l'ESG Office, avec la contribution active des fonctions commerciales (en particulier, les départements Credit et Risk). Plusieurs ressources internes ont travaillé sur ces actions (avec l'aide de consultants externes sur des éléments thématiques).

Enfin, pour les clients professionnels, Crelan a mis au point des scores ESG qui intègrent des composantes climatiques, ce qui donne les moyens au Front office de Crelan d'identifier les besoins de transition de ces clients et de leur proposer des solutions. Ces scores tiennent compte de domaines tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'exposition aux risques physiques liés au changement climatique. Pour plus de détails, voir le chapitre *A.2 – Transition* des PME.

4 Sources : https://www.vlaanderen.be/statistiek-vlaanderen/energie/energiescore-van-bestaande-woningen ; https://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/MEN%2010.html

Actions relatives à la gestion des risques liés au changement climatique

En 2021 / 2022, Crelan a élaboré un plan d'action visant à mettre en œuvre toutes les attentes formulées dans le guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement (C&E) d'ici 2024. Ce plan d'action a été présenté à la BCE et les progrès réalisés font l'objet d'un suivi périodique.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, les mesures suivantes ont été prises pour veiller à ce que les risques liés au changement climatique soient correctement identifiés, suivis et gérés par Crelan :

- la réalisation de plusieurs évaluations de l'importance relative au changement climatique et de tests de résistance visant à déterminer comment les facteurs de risque liés au changement climatique pourraient se matérialiser en risques pour les activités de Crelan (voir le chapitre *Processus général d'identification des incidences, des risques et des opportunités*) ;
- l'intégration des risques liés au changement climatique dans la taxonomie des risques de Crelan et l'élaboration d'une charte des risques C&E définissant les procédures et la gouvernance en place pour gérer les risques C&E ;
- l'intégration des considérations climatiques dans l'évaluation des garanties, en veillant à ce que les garanties présentant des risques liés au changement climatique plus élevés soient évaluées en conséquence ;
- l'élaboration d'indicateurs clés de risque pour surveiller les risques identifiés, en intégrant les limites de l'appétence au risque et le contrôle périodique de ces indicateurs dans le cadre de l'examen trimestriel des risques ; et
- l'adaptation des systèmes informatiques de Crelan pour mieux collecter et agréger les données C&E, tout en établissant un cadre complet de gouvernance des données afin de garantir l'exactitude et la pertinence des données ESG dans l'ensemble de l'organisation (ce point comprend le dictionnaire des données ESG).

Des informations supplémentaires sur la manière dont Crelan gère ses risques, y compris les risques liés aux facteurs de risque ESG / climatiques, sont fournies chaque année dans le Rapport sur les risques (pilier III) de Crelan.



4. Métriques et cibles

Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

Cibles de réduction des émissions de GES

Comme décrit au chapitre *Transition plan for climate change mitigation*, Crelan a défini un objectif « zéro net » d'ici 2030 pour ses émissions de GES de périmètres 1 et 2. Ces périmètres comprennent les émissions liées aux activités propres de la banque, telles que la consommation d'énergie dans les immeubles de bureaux et les émissions de sa propre flotte de véhicules.

Les postulats utilisés pour générer ce tableau sont conformes à ceux décrits dans la section Gross Scopes 1, 2t et émissions totales de GES.

Le tableau suivant donne un aperçu des valeurs de référence et des valeurs cibles jusqu'en 2030 pour les émissions des périmètres 1 et 2 :

Ton CO_2e	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	Baseline		Projections					
Émissions Crelan (électricité + chauffage)	655,1	730	303,32	286,22	319,27	319,27	319,27	123,41
Emissions Europabank (électricité + chauffage)	379,6		379,6	379,6	327,6	275,6	223,6	171,6
Flotte Crelan	1.478,5	1.073	949,7	534,2	221,3	10,8	0,0	0,0
Flotte Crelan	455,5		364,4	291,5	218,6	145,7	72,8	0,0
Refrigérants Crelan	NEW	74,0						
Refrigérants Europabank	NEW							
Total	**2.968,70**	**1.877**	**1.997,02**	**1.491,52**	**1.086,72**	**751,37**	**615,67**	**295,01**
Réduction par rapport à la base de référence	**NA**	**-37%**	**-33%**	**-50%**	**-63%**	**-75%**	**-79%**	**-90%**

Parallèlement, Crelan reconnaît que des cibles liées aux émissions de GES du portefeuille de prêts hypothécaires sont nécessaires, alors que les cibles d'intensité définies en 2023 (alignés sur le scénario à 1,5 °C) ne sont pas réalistes. De nouvelles cibles sont donc en cours d'élaboration et seront finalisées en 2025.

Cibles / indicateurs de risque lié au changement climatique

Crelan a mis au point un ensemble de métriques des risques (« indicateurs de risque ») pour la gestion des risques climatiques et assure leur suivi au moyen d'un cadre complet. Ces indicateurs sont intégrés dans le Quarterly Risk Report (QRR) et font l'objet d'un suivi par l'équipe Entreprise Risk Management (ERM), qui est chargée de recueillir les données de toutes les équipes sur les indicateurs clés de risque, y compris ceux liés aux risques climatiques. L'équipe ERM met à jour le QRR tous les trimestres, en intégrant les contributions des autres équipes, et le présente au Comité de direction, au Risk and Compliance Committee (RCC) et au Conseil d'Administration à des fins de discussion et de prise de décision. Cette démarche montre que Crelan adopte une approche proactive du suivi des risques climatiques et les intègre dans son cadre global de gestion des risques.

Les indicateurs clés de risque suivants ont été définis, couvrant à la fois les risques physiques et les risques de transition (pour des raisons de confidentialité, les chiffres ne sont pas communiqués) :

- **risques physiques :** Crelan surveille trimestriellement sa nouvelle production dans les zones à haut risque d'inondation. Une limite a été définie, garantissant que Crelan contrôle son exposition dans ces zones et gère ainsi le risque de crédit important identifié ;
- **risques de transition :**
  - Crelan surveille son exposition aux risques élevés liés aux prêts hypothécaires dont les garanties sont des biens immobiliers assortis d'un CPE faible (F ou G). Une limite a été définie, garantissant que Crelan contrôle son exposition dans ces catégories (et, parallèlement, que Crelan peut définir des mesures correctives pour ses clients), et gère ainsi le risque de crédit important identifié. Des rapports périodiques sur le volume de ces crédits sont rédigés à l'intention du superviseur local ;
  - En outre, Crelan a défini un indicateur de risque lié au volume de prêts verts éligibles, qui sont nécessaires pour son programme d'obligations vertes. Ce volume fait l'objet d'un suivi trimestriel et est utilisé pour surveiller le risque de liquidité.

Il convient de noter que les progrès accomplis en vue de la réalisation de l'objectif relatif aux émissions de GES de périmètres 1 et 2 font également l'objet d'un suivi au moyen d'un indicateur clé de risque.

Autres métriques et cibles

Une série de cibles supplémentaires ont été définies par Crelan. Elles contribuent aux actions visant à réduire les incidences négatives de Crelan sur le changement climatique, même si elles ne sont pas spécifiquement liées à un scénario climatique en particulier :

- utilisation de Setle : n^{bre} de simulations / n^{bre} de demandes de prêts avec des objectifs pertinents (particuliers). Une cible de 14 % est prévue pour 2025, et de plus de 20 % pour 2030 (à adapter en fonction de l'expérience acquise en 2025) ;
- pourcentage de prêts verts dans le nbre total de prêts accordés. Une cible de 20 % est prévue pour 2025, et de plus de 20 % pour 2030 (à adapter en fonction de l'expérience acquise en 2025) ;
- pourcentage de clients contactés à propos de l'efficacité énergétique. Une cible de 10 % est prévue pour 2025, et de plus de 10 % pour 2030 (à adapter en fonction de l'expérience acquise en 2025) ;
- pourcentage des employés concernés (cadres supérieurs, membres du Comité de pilotage ESG, décideurs en matière de crédit, Product Managers, etc.) ayant suivi une formation sur le changement climatique. Une cible de 90 % est prévue pour 2025 ;
- pourcentage de tous les employés qui ont suivi l'événement annuel de Crelan relatif aux dernières évolutions en matière d'ESG. Une cible de 90 % est prévue pour 2025. Cette cible fait également l'objet d'un suivi dans le cadre de la gestion des risques au moyen d'un indicateur clé de risque.

Enfin, une série de métriques supplémentaires sont contrôlées sans qu'elles soient liées à des cibles spécifiques. Parmi ces métriques, on retrouve les indicateurs de risque lié au changement climatique pour les fonds d'investissement distribués par Crelan.

Au moins cinq fois par an, le Chief Cooperative Bank Officer rend compte directement au Conseil d'Administration de Crelan SA de la mise en œuvre du plan d'action relatif aux risques liés au climat et à l'environnement (dans le cadre du guide de la BCE) et des progrès accomplis dans les différents projets liés à l'ESG.

Il convient de noter qu'il n'existe pas encore de métrique ou de cible spécifique liée aux indicateurs de la taxonomie de l'UE, présentés dans la section Publication d'informations relatives à la taxonomie de l'UE.

Consommation d'énergie et mix énergétique

Le tableau suivant présente un résumé de la consommation d'énergie de Crelan en MWh pour l'ensemble de ses activités en 2024. Les principaux domaines d'utilisation de l'énergie sont les immeubles de bureaux, la flotte de véhicules et les autres installations liées aux activités de Crelan. Dans le cadre de sa stratégie de durabilité, Crelan se concentre d'une part sur la réduction de la consommation globale d'énergie grâce à des mesures d'efficacité énergétique et d'autre part sur le passage à des sources d'énergie renouvelables dans toute la mesure du possible.

		Consolidé	
Consommation et mix énergétique		**MWh**	**% total**
Consommation totale d'énergie (MWh)		7.792,59	
Consommation totale d'énergie fossile (MWh)		3.946,08	51%
Consommation d'origine nucléaire (MWh)			
Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh)		3.783,81	49%
Desquels	Consommation de carburant pour les sources renouvelables, y compris la biomasse (comprenant également les déchets industriels et municipaux d'origine biologique, le biogaz, l'hydrogène renouvelable, etc.) (MWh)		
	Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (MWh)	3.578,95	
	La consommation d'énergie renouvelable non combustible (MWh) autoproduite	204,86	



Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2 et 3 et émissions totales de GES

Le tableau suivant donne un aperçu des émissions de GES de Crelan. Il couvre les périmètres 1, 2 et 3, et les émissions sont mesurées en tonnes métriques équivalent CO_2 (CO_2e). Le tableau fait la distinction entre les activités propres et les émissions financées.

Il convient de noter que l'objectif « zéro net » pour les périmètres 1 et 2 est basé sur les mêmes limites que le tableau ci-après (mais couvre uniquement les émissions de périmètres 1 et 2).

Activités propres :

Vue d'ensemble des émissions de GES (chiffres en tCO_2eq)	Base localisation	Base marché
Émissions de GES du périmètre 1		
Emissions brutes des GES de portée 1	1877	1877
Pourcentage des émissions de GES du périmètre 1 provenant de systèmes de commerce d'émissions régulés	0%	0%
Émissions de GES du périmètre 2		
Émissions de GES brutes du périmètre 2 (tCO_2eq)	711	0
Total des émissions brutes indirectes (périmètre 3) de GES		
Émissions totales de GES (hors périmètre 3, catégorie 15)	1633	1533
1 Biens et services achetés	7	7
3 Activités liées au carburant et à l'énergie (non incluses dans le périmètre 1 ou 2)	548	448
4 Transport et distribution en amont	175	175
5 Déchets générés dans les opérations	2	2
6 Voyages d'affaires	92	92
7 Trajets domicile-travail des employés	809	809
Émissions totales de GES (hors pérmiètre 3 cat. 15)		
Émissions totales de GES (tCO_2eq)	4221	3410

Les émissions de GES de périmètre 1 reflètent les émissions directes provenant de sources possédées ou contrôlées par Crelan, y compris la combustion de carburant et d'autres activités sous contrôle opérationnel de Crelan. Elles ont été calculées à l'aide du protocole des GES et couvrent les émissions de Crelan provenant des installations (par exemple, gaz naturel, consommation d'autres carburants, réfrigérants) et des véhicules de l'entreprise (voitures possédées / en leasing). Il convient de noter qu'aucune émission de périmètre 1 n'est liée aux émissions biogènes de CO2 résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse, qui doivent être communiquées séparément des émissions de GES de périmètre 1.

Les émissions de GES de périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité, de chauffage et de refroidissement achetés ou acquis et utilisés dans le cadre de nos activités. Elles ont été calculées à l'aide du protocole des GES. L'approche pour calculer les émissions de périmètre 2 provenant de l'électricité achetée comprend deux méthodes : la méthode fondée sur le marché et la méthode fondée sur la localisation. La méthode fondée sur le marché quantifie les émissions en fonction des types d'électricité que Crelan a effectivement achetés, tels que l'électricité grise provenant de combustibles fossiles ou l'électricité verte provenant de sources renouvelables, l'électricité verte ne produisant aucune émission si elle s'accompagne de garanties d'origine. La méthode fondée sur la localisation quantifie les émissions sur la base de l'intensité moyenne des

émissions du mix d'électricité du réseau sur lequel Crelan s'approvisionne, en tenant compte à la fois des sources fossiles et des sources renouvelables. La méthode fondée sur la localisation quantifie les émissions sur la base de l'intensité moyenne des émissions du mix d'électricité du réseau sur lequel l'organisation s'approvisionne, en tenant compte à la fois des sources fossiles et des sources renouvelables.

Les émissions de GES de périmètre 3 englobent toutes les autres émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur en amont et en aval, en dehors des périmètres 1 et 2. Le périmètre 3 comprend les émissions des fournisseurs, des clients et des autres partenaires tiers de Crelan, et reflète l'incidence plus large de ses activités commerciales. Pour Crelan, les catégories suivantes ont été identifiées comme étant les plus importantes et ont été définies comme étant prioritaires :

- cat. 1 : biens et services achetés (pour les émissions des centres de données / de l'infrastructure informatique externalisée, directement obtenues des fournisseurs) ;
- cat. 3 : Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les périmètres 1 et 2), c'est-à-dire émissions " well-to-tank "
- cat. 4 : transport et distribution en amont (pour le transport de documents et argent, émissions directement obtenues des fournisseurs)
- cat. 5 : déchets produits lors de l'exploitation (dans les bâtiments de Crelan) ;
- cat. 6 : voyages d'affaires, y compris les émissions provenant du transport des employés pour les voyages d'affaires (véhicules n'appartenant pas à Crelan) ;
- cat. 7 : déplacements domicile-travail des salariés, y compris les émissions provenant du transport des employés pour les déplacements domicile-travail (véhicules n'appartenant pas à Crelan) ;
- cat. 15 : investissements (examinés en détail dans la section suivante).

Les émissions liées aux centres de données non opérés (périmètre 3, cat. 14) ne sont actuellement pas incluses. De même, les émissions liées aux voitures de société électriques de Crelan / Europabank lorsque celles-ci ne sont pas chargées dans les bâtiments de Crelan/ Europabank ne sont pas prises en compte. Finalement, pour les voitures de société d'Europabank, un facteur d'émission moyen basé sur les voitures thermiques est utilisé pour dériver les émissions (périmètre 1 / 2) lorsque le type de carburant n'est pas connu.

Les autres catégories ont été considérées comme moins prioritaires, compte tenu des activités de Crelan en tant qu'institution financière.

Les émissions de périmètre 3 (sauf cat. 15) sont dans une large mesure basées sur les données primaires des fournisseurs auxquelles des facteurs d'intensité spécifiques ont été appliqués. Dans l'ensemble, ces émissions sont calculées conformément aux exigences spécifiées dans la CSRD et l'ESRS E1-6 et conformément au protocole des GES.

Émissions financées :

(tCO_2eq)	2024		
Émissions financées (scope 3, cat. 15)	**Périmètre 1**	**Périmètre 2**	**Périmètre 3**
15 Investissements	**2.453.569,5**		
15 a) Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	861.703,2		n/a
15 b) Prêts à des contreparties professionnelles non financières	1.172.876,3	113.816,4	911.631,9
15 c) Obligations souveraines (incl. UTCATF)	305.173,5	n/a	n/a
15 c) Obligations souveraines (excl. UTCATF)	309.061,5	n/a	n/a

Pour Crelan, la catégorie 15 du périmètre 3 est la plus importante, conformément à l'incidence importante identifiée sur l'atténuation du changement climatique à travers la chaîne de valeur de Crelan. Les émissions de périmètre 3 des investissements ont été calculées à l'aide de la méthodologie suivante, en ayant recours à plusieurs indicateurs :

- portefeuille de prêts hypothécaires : application de la méthodologie du PCAF (partie A « Émissions financées ») pour les portefeuilles de prêts hypothécaires, en appliquant le facteur de conversion du PCAF (CO_2e / kWh/m²/an) et la surface moyenne des biens immobiliers belges sur le score réel ou estimé du CPE des biens immobiliers financés par les prêts hypothécaires (sur le portefeuille à la fin de 2024). La note de qualité des données selon le PCAF est de 5 ;
- prêts aux entreprises : application de la méthodologie du PCAF (partie A « Émissions financées ») pour ces instruments et utilisation des facteurs d'intensité du PCAF de l'ensemble de données Exiobase Assets exprimées en tCO_2e /m EUR d'exposition. Il s'agit de l'option 3c de la méthodologie, qui se traduit par une note de qualité des données de 5. Crelan déclare séparément les émissions de périmètres 1, 2 et 3. Pour l'agrégation des différentes catégories d'actifs, Crelan utilise uniquement les périmètres 1 et 2, étant donné l'incertitude inhérente et la grande variabilité des émissions de périmètre 3 ;
- dette souveraine : application de la méthodologie du PCAF (partie A « Émissions financées ») pour ces instruments et utilisation des facteurs d'intensité du PACF. Pour la dette souveraine, Crelan déclare uniquement les émissions de périmètre 1, et obtient une note de qualité des données de 1 selon le PCAF. Les émissions sont déclarées à la fois en incluant et en excluant l'UTCATF. Pour l'agrégation des différentes catégories d'actifs, c'est le chiffre incluant l'UTCATF qui est utilisé. Il s'agit de l'option 1a de la méthodologie du PCAF, qui se traduit par une note de qualité des données de 1 ;
- autres investissements (par exemple, obligations sécurisées, expositions de contrepartie sur le plan financier ou des liquidités, produits dérivés) : non inclus dans les calculs ci-avant car considérés comme non importants et/ou en raison de la nature à court terme et volatile des actifs.
- Crelan n'est pas un gestionnaire d'actifs, et n'est que distributeur de fonds gérés par des tiers. Par conséquent, Crelan ne rapporte pas les émissions financées liées au actifs hors bilans sous gestion. Les émissions financées rapportées concernent uniquement les émissions liées aux actifs sur le bilan de Crelan.

Enfin, le tableau suivant présente les émissions de GES par produit net de Crelan. La ventilation des produits nets est présentée dans le tableau ci-après et alignée sur les états financiers :

Vue d'ensemble de l'intensité des GES par revenu net	**2024**
Revenus nets utilisés pour calculer l'intensité des GES	**2.836**
Intérêts à recevoir et revenus assimilés	2.505
Revenus de valeurs mobilières	1
Commissions à recevoir	276
Bénéfice net ou perte nette sur les opérations financières	12
Autres produits d'exploitation	41
Chiffre d'affaires net (autres)	**-2.643**
Chiffre d'affaires net total (dans les états financiers)	**192**

Périmètres 1, 2 et 3 des GES de Crelan (hors émissions financées)	
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (tCO_2eq/mln€)	**1,5**
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par chiffre d'affaires net (tCO_2eq/mln€)	**1,2**

Émissions de GES 1, 2 et 3 de Crelan (y compris les émissions financées)	
Émissions totales de GES (basées sur la localisation) par chiffre d'affaires net (tCO_2eq/mln€)	**867**
Émissions totales de GES (basées sur le marché) par chiffre d'affaires net (tCO_2eq/mln€)	**866**

Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Crelan n'a pas eu recours à la compensation carbone au cours de l'année 2024, car les premières mesures prises visaient à réduire les émissions brutes de Crelan (sur lesquelles Crelan a concentré ses efforts pour apporter une solution structurelle aux émissions de GES). Cependant, consciente du fait que la compensation carbone est un outil nécessaire pour atteindre un objectif « zéro net » d'ici 2030, Crelan mettra en place un programme de compensation carbone au plus tard en 2030 (qui fera l'objet d'une publication d'informations dans les prochains états de durabilité).

Tarification interne du carbone

Crelan n'a pas mis en place de mécanisme officiel de tarification du carbone, car la nature de son fonctionnement en tant qu'institution financière n'implique pas d'activités à forte intensité de carbone. D'autres mécanismes plus appropriés ont été mis en place pour permettre à Crelan de réorienter ses financements vers des activités / clients ayant une meilleure incidence sur le climat (par exemple, l'intégration des facteurs climatiques dans les politiques de crédit). En outre, Crelan adopte généralement une perspective plus large que la seule question du carbone lorsqu'elle prend des décisions de crédit. Elle tient ainsi compte de multiples facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (voir par exemple les scores ESG élaborés pour les clients professionnels, dont il est question au chapitre *A.2 – Transition des PME*).

Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique

Cette section vise à présenter les incidences financières escomptées du changement climatique pour Crelan, en mettant l'accent sur les risques physiques et de transition importants (les incidences financières liées aux opportunités sont uniquement couvertes d'un point de vue qualitatif dans ce premier rapport).

Comme décrit dans la section Actions related to the management of climate-related risks, Crelan a effectué plusieurs évaluations de l'importance des risques C&E couvrant une série de scénarios climatiques et d'horizons temporels. Crelan note que, en ce qui concerne le risque lié au changement climatique, elle a mis au point ces dernières années une approche précise et quantitative, afin de répondre aux attentes fixées dans le guide de la BCE relatif aux risques C&E. Les résultats de cet exercice quantitatif diffèrent légèrement de ceux de l'évaluation de la double importance, car cette dernière combine des données quantitatives et qualitatives pour évaluer l'importance des incidences, des risques et des opportunités sur tous les thèmes ESG. Les résultats de l'évaluation de l'importance des risques C&E ont montré que les risques de transition ont atteint le seuil d'importance pour les risques, et plus particulièrement le risque de transition lié aux crédits au sein du portefeuille de prêts hypothécaires de détail. L'incidence du risque physique sur le risque de crédit, et des risques de transition et physiques sur d'autres types de risques ou de portefeuilles (marché, liquidité, risques opérationnels) n'ont pas atteint le seuil d'importance pour les risques.

Les incidences financières identifiées dépendent des horizons temporels.

- Dans un premier temps, à court terme, Crelan peut être confrontée à des défis immédiats liés à des événements météorologiques. Ces événements peuvent avoir une incidence sur les garanties et les actifs physiques, comme lors des inondations en Belgique au cours de l'été 2021. En outre, des changements réglementaires rapides liés aux politiques environnementales peuvent nécessiter des adaptations et des mesures de mise en conformité rapides.
- Dans un deuxième temps, à court-moyen terme (un à cinq ans), on s'attend à ce que les risques les plus importants soient les risques de transition. Les changements de politique et la dynamique du marché associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone posent des défis en matière de conformité réglementaire, de considérations d'investissement, de volatilité des marchés et de résilience opérationnelle. Cependant, on s'attend également à ce que des risques physiques apparaissent, car la fréquence croissante des événements liés au climat aura une incidence sur les valeurs financières associées aux actifs et aux investissements (par exemple, la valeur de marché d'actifs tels que les biens immobiliers). Ces événements sont aussi susceptibles de perturber les chaînes d'approvisionnement, ce qui peut, à son tour, avoir une incidence sur la valeur financière des entreprises et sur les investissements associés à ces chaînes d'approvisionnement.
- En outre, à moyen-long terme, Crelan doit anticiper les implications des réglementations et des mécanismes de tarification du carbone, mais aussi, en même temps, les opportunités qui se présenteront pour les investissements dans les pratiques durables, notamment les énergies renouvelables et les technologies vertes. S'ajoute à cela le fait que l'évolution des préférences des consommateurs en faveur de produits et de services respectueux de l'environnement pourrait

devenir un facteur important influençant la demande à long terme.

— Enfin, au-delà de dix ans, sur le long terme donc, Crelan s'attend à être potentiellement exposée au risque d'échouage des actifs physiques, c'est-à-dire à une dépréciation significative des actifs en raison des incidences sur le changement climatique. De plus, on s'inquiète des risques systémiques mondiaux, où des perturbations économiques et financières généralisées peuvent se produire, en raison de défis climatiques cumulatifs et interconnectés.

La section suivante présente l'approche et les hypothèses utilisées pour réaliser les évaluations, ainsi qu'un résumé des résultats axé sur les risques importants identifiés.

Risques de transition importants

En appliquant la méthodologie décrite ci-avant, Crelan a défini des aspects descriptifs correspondant à chacun des scénarios envisagés dans l'analyse. Ces aspects descriptifs ont été adaptés au type de risque concerné, en veillant à ce qu'un lien adéquat puisse être établi entre le scénario et les paramètres de chaque risque sous-jacent.

Le tableau suivant résume les aspects descriptifs sélectionnés par type de risque pour évaluer l'importance :

Risque concerné	Portefeuille concerné	Aspect descriptif (scénario de stress)
Risque de crédit	Prêts hypothécaires de détail	Augmentation des prix de l'énergie, accélération des investissements
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (LOA) / prêts à tempérament	
Risque de marché	Portefeuille des entreprises	Pression sur le portefeuille d'obligations d'entreprise
	Portefeuille souverain	Augmentation des spreads
	Portefeuille d'obligations sécurisées («covered bonds»)	Pression sur le portefeuille d'obligations sécurisées
Risque de liquidité	Prêts hypothécaires de détail	Pas assez d'actifs éligibles dans le cadre du programme d'obligations vertes
	Prêts hypothécaires de détail	Pas de cadre des obligations vertes
	Prêts hypothécaires de détail	Nouvelle réglementation ayant une incidence sur l'éligibilité des actifs en tant que HQLA (High-Quality Liquid Assets) par la titrisation
	Prêts hypothécaires de détail	Valeur insuffisante pour les actifs couverts par le Covered Bond Program
	Prêts hypothécaires de détail	Modification des conditions d'éligibilité des garanties par la banque centrale
Risque opérationnel	Tous les portefeuilles	Surveillance accrue et pression temporelle avec des amendes réelles
	Externe	Écoblanchiment par les vendeurs / fournisseurs
	Externe / interne	Incidence de la stratégie ESG de Crelan sur la réputation
	Interne	Écoblanchiment (par Crelan)
	Agriculture	Incidence d'un financement à forte intensité d'azote sur la réputation des clients et du personnel

Pour chaque type de risque, Crelan a déterminé l'incidence que le scénario pourrait avoir sur l'évaluation du risque d'un point de vue qualitatif à l'aide d'une matrice d'évaluation de la gravité / probabilité. Les résultats ont servi de base pour réaliser l'évaluation de la double importance décrite dans *Informations générales– ESRS 2*, ce qui a permis de déterminer les risques importants décrits dans *Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique*.

En outre, Crelan a procédé à une évaluation quantitative des risques identifiés, en se concentrant sur les risques considérés comme les plus importants. Le tableau ci-après donne un aperçu des risques dépassant le seuil d'importance (MT, pour Materiality Threshold en anglais) aux différents horizons temporels définis.

Portefeuille concerné	Narratif du scénario de stress	Impact			
		CT	CT-MT	MT-LT	LT
Risque de crédit					
Prêts hypothécaires aux particuliers	Augmentation des prix de l'énergie, accélération des investissements	>MT	>MT	>MT	<MT
Agriculture		<MT	<MT	<MT	<MT
Autres prêts professionnels		<MT	<MT	<MT	<MT
Prêts à la consommation (PAT)		<MT	<MT	<MT	<MT
Risque de marché					
Portefeuille souverain	Augmentation des spreads (portefeuille souverain)	<MT	<MT	<MT	<MT
Risk de liquidité					
Prêts hypothécaires aux particuliers	Pas assez d'actifs éligibles sous le Green Bond Program	<MT	<MT	<MT	<MT
Risque opérationnel					
Tout le portefeuille	Surveillance accrue et pression temporelle avec des amendes effectives	<MT	<MT	<MT	<MT

À court terme, Crelan est principalement exposée à des risques importants en raison de son portefeuille de prêts hypothécaires de détail. Pour ce portefeuille, la performance énergétique joue un rôle toujours plus important dans l'évaluation d'un bien immobilier. Les biens immobiliers dont la valeur du CPE est moins bonne sont susceptibles de perdre de la valeur à l'avenir, ce qui a une incidence sur le niveau de la perte en cas de défaut (LGD, loss given default). La consommation supplémentaire d'énergie pour ce type de logement peut également avoir une incidence négative sur la capacité à payer (CTP, capacity to pay) et la probabilité de défaut (PD, probability of default), compte tenu de la forte hausse des prix de l'énergie. En fin de compte, ces facteurs de risque affectent le risque de crédit de ce portefeuille.



Le tableau suivant présente une ventilation de l'exposition de Crelan garantie par des biens immobiliers selon les différentes catégories de CPE de cex biens (tableau extrait du Rapport sur les risques (pilier III) de Crelan, template 2.CC Trans-BB.RE collateral) :

Secteur de la contrepartie		Valeur comptable brute totale (en MEUR)						
			Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés)					
			0; <= 100	> 100; <= 200	> 200; <= 300	> 300; <= 400	> 400; <= 500	> 500
	CODE	a	b	c	d	e	f	g
TOTAL UE	1	45.418,36	2.004,16	4.928,72	12.643,24	16.596,10	4.137,35	1.533,09
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2	6.567,74	92,54	246,00	987,53	3.187,56	312,38	20,54
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3	38.850,62	1.911,62	4.682,72	11.655,71	13.408,54	3.824,97	1.512,55
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	4	-	-	-	-	-	-	-
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé	5	6.717,26	-	-	1.157,98	5.559,28	-	-
TOTAL non-UE	6	61,09	3,44	9,37	18,86	24,24	3,41	-
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	7	0,07	-	-	-	-	-	-
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	8	61,02	3,44	9,37	18,86	24,24	3,41	-
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9	-	-	-	-	-	-	-
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé	10	5,04	-	-	3,81	1,23	-	-

Secteur de la contrepartie	Valeur comptable brute totale (en MEUR)								
	Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sansle label du certificat de performance énergétique des sûretés	
	A	B	C	D	E	F	G		Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé
	h	i	j	k	l	m	n	o	p
TOTAL UE	1.894,36	4.533,52	9.288,47	12.275,21	10.076,76	3.727,14	1.252,60	2.370,30	92%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	77,94	237,72	756,66	1.989,69	1.589,35	229,95	74,75	1.611,68	74%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	1.816,42	4.295,81	8.531,81	10.285,52	8.487,41	3.497,19	1.177,85	758,62	95%
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé								-	0%
TOTAL non-UE	2,91	5,49	10,04	13,63	11,49	8,20	7,91	1,41	97%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	0,07	0%
Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	2,91	5,49	10,04	13,63	11,49	8,20	7,91	1,35	97%
Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m2 des sûretés) estimé								-	0%

Les chiffres sont présentés en millions d'euros.

Ce modèle présente les montants bruts comptables des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels et des garanties immobilières reprises pour tous les secteurs de contrepartie, y compris les sociétés non financières et les ménages.

Efficacité énergétique (colonnes b-g) :
Dans la mesure du possible, le niveau d'efficacité énergétique a été estimé. Pour cette estimation, la valeur EPC réelle a été utilisée (lorsqu'elle était disponible) en combinaison avec les classes de notation par région en Belgique. En l'absence d'étiquette EPC réelle, l'étiquette EPC estimée a été utilisée.

Label / étiquette PEB de la garantie (colonne h-n) :
À partir du rapport de décembre 2024, Crelan a encore enrichi son ensemble de données basé sur le fournisseur Gudrun.
Pour les garanties pour lesquelles l'étiquette PEB est disponible, l'étiquette PEB la plus récente accessible a été utilisée. Lorsqu'un bien ou un prêt couvre plusieurs bâtiments avec des labels EPC différents, le prêt est divisé entre les garanties correspondantes et leurs valeurs.
Dans le cas où une étiquette PEB est manquante, une estimation a été effectuée sur la base du score NUTS et du type de propriété.

Risques physiques importants

Crelan a estimé les incidences financières résultant des risques physiques en appliquant une approche similaire à celle utilisée pour les risques de transition, à savoir en effectuant une analyse de scénarios dans laquelle des scénarios spécifiques sont définis par type de risque.

Le tableau suivant résume les aspects descriptifs sélectionnés par type de risque :

Risque concerné	Portefeuille concerné	Aspect descriptif (scénario de résistance)
Risque de crédit	Prêts hypothécaires de détail	Inondations
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (prêts à tempérament)	
	Prêts hypothécaires de détail	Sécheresse
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (prêts à tempérament)	
	Prêts hypothécaires de détail	Autres (tempêtes / canicules / incendies de forêt)
	Agriculture	
	Autres prêts professionnels	
	Prêts à la consommation (prêts à tempérament)	
Risque de marché	Portefeuille des entreprises	Pression sur le portefeuille des entreprises
	Portefeuille souverain	Augmentation des spreads
	Portefeuille d'obligations sécurisées	Pression sur le portefeuille d'obligations sécurisées
Risque de liquidité	Dépôts de détail et de gros	Prélèvement de fonds en raison d'inondations
	Prêts hypothécaires de détail	Pas assez d'actifs éligibles dans le cadre du programme d'obligations vertes
Risque opérationnel	Tous les portefeuilles	Événements à risque physique, affectant la résilience opérationnelle
	Événement de piratage informatique	Événement de piratage informatique

Pour chaque type de risque, Crelan a déterminé l'incidence que le scénario pourrait avoir sur l'évaluation du risque d'un point de vue qualitatif à l'aide d'une matrice d'évaluation de la gravité / probabilité. Les résultats ont servi de base pour réaliser l'évaluation de la double importance décrite dans *Informations générales– ESRS 2,* ce qui a permis de déterminer les risques importants décrits dans *Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie* et le modèle économique.

En outre, Crelan a procédé à une évaluation quantitative des risques identifiés, en se concentrant sur les risques considérés comme les plus importants. Le tableau ci-après donne un aperçu des risques dépassant le seuil d'importance (MT, pour Materiality Threshold en anglais) aux différents horizons temporels définis.



		Impact			
Portefeuille	**Narratif du scénario de stress**	**CT**	**CT-MT**	**MT-LT**	**LT**
Risque de crédit					
Prêts hypothécaires aux particuliers	Inondations	<MT	<MT	<MT	<MT
Agriculture		<MT	<MT	<MT	<MT
Autres prêts professionnels		<MT	<MT	<MT	<MT
Prêts à la consommation (LOA)		<MT	<MT	<MT	<MT
Agriculture	Sécheresse	<MT	<MT	<MT	<MT
Autres prêts professionnels					
Risque de marché					
Portefeuille souverain	Augmentation des spreads (portefeuille souverain)	<MT	<MT	<MT	<MT

Des conditions météorologiques plus extrêmes dues au changement climatique peuvent avoir une incidence sur la probabilité de défaut (PD) et la capacité à payer (CTP). Les dommages causés par des événements tels que des inondations extrêmes peuvent obliger les clients à utiliser leur budget pour les primes d'assurance et les réparations nécessaires, ce ce qui impacte la PD et la CTP. De plus, la valeur des garanties des prêts diminue également.

Le tableau suivant présente une ventilation de l'exposition soumise au risque physique (tableau extrait du Rapport sur les risques (pilier III) de Crelan, template 5.CC Physical risk) :

		Valeur comptable brute (Mln EUR)					
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique					
			Ventilation par tranche d'échéance				
			<= 5 ans	> 5 year <= 10 ans	> 10 year <= 20 ans	> 20 ans	Maturité moyenne pondérée
CODE	a	b	c	d	e	f	g
1	A – Agriculture, sylviculture et pêche	826,62	110,70	129,16	167,05	5,16	20,83
2	B – Industries extractives	0,57	1,42	-	0,18	-	4,78
3	C – Industrie manufacturière	261,47	74,56	52,14	89,82	0,75	13,33
4	D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	13,38	8,55	1,57	3,10	-	6,28
5	E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	19,37	3,96	1,65	5,76	0,01	9,92
6	F - Construction	836,98	232,85	113,16	284,22	3,19	14,87
7	G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	732,73	185,36	145,17	245,74	4,37	15,19
8	H – Transports et entreposage	147,37	39,40	11,52	23,47	0,90	10,62
9	L – Activités immobilières	715,39	62,88	101,11	514,91	4,04	26,80
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	38.911,74	383,09	639,37	2.647,07	1.435,00	20,33
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	6.567,96	172,92	238,72	376,98	17,97	16,22
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-

		Valeur comptable brute (Mln EUR)							
		dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
		Dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	Dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	Dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dont expositions en stage 2	Dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
								Dont expositions en stage 2	Dont expositions non performantes
CODE	a	h	i	j	k	l	m	n	o
1	A – Agriculture, sylviculture et pêche	213,01	184,91	14,14	41,95	17,46	-7,17	-0,42	-6,61
2	B – Industries extractives	-	-	-	-	-	-0,00	-	-
3	C – Industrie manufacturière	-	-	217,27	24,87	3,93	-1,83	-0,39	-1,34
4	D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	-	-	13,22	2,03	1,21	-0,56	-0,02	-0,51
5	E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	-	-	11,38	0,02	0,39	-0,02	-0,00	-0,02
6	F - Construction	-	-	633,42	64,27	12,66	-4,74	-0,86	-3,62
7	G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	-	-	580,64	44,90	8,62	-5,77	-0,59	-4,94
8	H – Transports et entreposage	-	-	75,29	7,60	1,69	-0,91	-0,09	-0,78
9	L – Activités immobilières	-	-	682,94	96,75	15,00	-3,73	-1,33	-2,06
10	Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,25	63,47	4.940,82	520,59	72,24	-14,98	-4,89	-9,39
11	Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	269,16	168,28	369,15	77,35	17,02	-8,31	-0,86	-7,17
12	Sûretés saisies	-	-	-	-	-	-	-	-

Commentaires / notes :

Les lignes 10 à 12 de ce modèle présentent la valeur comptable brute des prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et résidentiels, ainsi que des sûretés immobilières saisies, pour tous les secteurs de contrepartie, y compris les entreprises non financières et les ménages.

Valeur comptable brute (colonne b) :
Toutes les zones géographiques sont couvertes, c'est-à-dire les pays membres et non membres de l'UE. Aucune distinction géographique n'est faite, 99 % des expositions étant situées dans l'UE.
La ligne 13 est supprimée car elle ne présente aucune exposition. L'exposition au risque physique est présentée aux lignes 10 et 11, et la majorité de l'exposition aux entreprises non financières est incluse aux lignes 1 à 9.

Dont expositions sensibles aux effets des événements physiques liés au changement climatique (colonnes c à o) :
Le groupe Crelan a identifié les risques de sécheresse et de chaleur, ainsi que les risques d'inondation, comme des risques physiques.
Pour chaque type de risque, une méthode différente a été développée pour identifier le risque physique potentiel.

Le risque de sécheresse et de chaleur a été déterminé sur la base de la cartographie des codes NACE établie par la BCE. Les codes sectoriels A, B, C, D, E, F, G, H et L sont concernés par le risque de sécheresse et de chaleur .
À compter de décembre 2024, le risque d'inondation a été déterminé sur la base des calculs de Gudrun.

Fin 2024, le groupe Crelan n'était pas en mesure de distinguer les risques physiques aigus et chroniques ; par conséquent, tous les risques physiques ont été déclarés comme « aigus et chroniques ».
Pour le risque de sécheresse et de chaleur, une exemption a été accordée au secteur agricole. En fonction du type d'activité, une distinction a été établie entre les risques aigus, chroniques et « aigus et chroniques ».

Incidences financières non identifiées comme importantes / matérielles

Comme indiqué ci-avant, les principaux risques importants identifiés par Crelan sont liés au risque de crédit de détail. Bien qu'ils n'aient pas été identifiés comme importants, les risques physiques et de transition peuvent également entraîner des risques opérationnels, de marché et de liquidité pour Crelan. Par ailleurs, les facteurs de risque physique liés aux inondations, aux incendies de forêt, aux canicules et aux tempêtes sur le risque de crédit ont été considérés comme non importants.

5. Publication d'informations relatives à la taxonomie de l'UE

La préparation de la publication d'informations relatives à la taxonomie de l'UE est basée sur la consolidation prudentielle du Groupe Crelan, conformément au cadre réglementaire des entreprises financières. Cette consolidation est conforme au règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil et au règlement d'exécution (UE) 2021/451 de la Commission (FINREP). La publication d'informations intègre en outre les exigences du règlement délégué complétant l'article 8 du règlement établissant la taxonomie de l'UE (règlement délégué 2021/2178 sur le contenu et la présentation des informations).

La taxonomie de l'UE est un système de classification conçu pour identifier les activités économiques qui contribuent de manière substantielle à la durabilité environnementale. Elle fournit des critères clairs devant être respectés par une activité économique pour que celle-ci puisse être considérée comme durable du point de vue de l'environnement. Il s'agit des critères suivants :

- contribuer de manière significative à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux de l'UE ;
- veiller à ne pas causer de préjudice important (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs environnementaux ;
- respecter des garanties minimales en matière de normes sociales et de gouvernance ;
- respecter les critères d'examen technique associés aux objectifs environnementaux spécifiques de l'UE.

Dans le cadre de l'engagement permanent du Groupe Crelan en faveur de la transparence et de la finance durable, Crelan suit l'évolution du cadre de la taxonomie de l'UE afin de s'assurer que ses activités sont alignées sur les objectifs environnementaux de la taxonomie.

Les six objectifs environnementaux de l'UE sont les suivants :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation au changement climatique
3. Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
4. Transition vers une économie circulaire
5. Prévention et réduction de la pollution
6. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Ce cadre taxonomie est essentiel pour guider les stratégies d'investissement durable de Crelan, qui s'efforce de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources.

Pour les établissements de crédit, la taxonomie de l'UE est pertinente du point de vue du financement. Cela signifie qu'en général, les activités de financement d'un établissement de crédit sont durables si elles financent des activités alignées sur la taxonomie de l'UE. L'activité principale de Crelan est axée sur deux segments : les PME et la banque de détail. Actuellement, les PME ne doivent pas publier d'informations au titre de la taxonomie de l'UE, ce qui place le portefeuille de prêts de détail au cœur de l'objectif principal de Crelan. Plus précisément, le financement de logements résidentiels économes en énergie et les investissements dans l'efficacité énergétique ou dans les énergies renouvelables liées aux logements résidentiels et aux transports privés peuvent désormais être considérés comme contribuant potentiellement à l'objectif environnemental de l'UE, à savoir l'atténuation du changement climatique. Crelan fait état d'une certaine éligibilité et d'un alignement mineur dans ses actifs non essentiels (tels que l'exposition aux obligations sécurisées émises par des établissements de crédit dans le portefeuille d'investissements).

Les contreparties ayant des activités économiquement viables ne peuvent pas causer de préjudice important à l'un des six objectifs environnementaux de l'UE (DNSH). Pour les prêts hypothécaires aux ménages, le critère DNSH consiste à s'assurer qu'aucun préjudice important n'est causé à l'objectif environnemental relatif à l'adaptation au changement climatique. Le financement de la propriété d'un bâtiment économe en énergie mais exposé à des risques physiques importants et pour lequel aucun plan d'adaptation n'a été mis en place ne répond pas aux critères d'alignement.

Dans le cadre de l'évaluation des activités économiques durables sur le plan environnemental, il est exigé que l'activité économique soit exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du règlement établissant la taxonomie de l'UE (règlement UE 2020/852). Selon la FAQ publiée en 2023 par la Commission européenne, pour les expositions de

prêts de détail, il n'est pas nécessaire de vérifier si les garanties sociales minimales sont respectées, sauf si l'actif financé peut être retracé jusqu'à un seul producteur. Ce n'est pas le cas pour les biens immobiliers. Par conséquent, ce critère est considéré comme rempli.

Crelan déclare un Green Asset Ratio qui n'est pas sensiblement supérieur à 0 %. Ce résultat est le même que l'année dernière. Lors de l'évaluation des activités éligibles au titre de la taxonomie et alignées sur la taxonomie pour les entreprises financières et non financières, les informations publiées par les différentes contreparties sont requises. Il est généralement difficile d'obtenir des informations totalement fiables sur les principales catégories d'actifs de détail. Pour Crelan aussi, il s'agit d'un défi et, à ce stade, il n'est pas possible d'avoir une confiance totale dans la qualité des données et l'interprétation réglementaire appropriées pour rendre compte conformément à la taxonomie de l'UE. Crelan a dès lors décidé de faire preuve de prudence et de ne pas considérer de prêts "alignés" dans les chiffres des rapports formels / obligatoires liés à la taxonomie. Toutefois, dans un souci de transparence, Crelan suit la recommandation de la Commission européenne d'ajouter des rapports volontaires sur la base de son interprétation actuelle des données dont elle dispose. À mesure que le régulateur apportera des éclaircissements et que le marché améliorera les exigences et la qualité des données ainsi que l'interprétation de la réglementation, Crelan intégrera progressivement de plus grands volumes de prêts alignés dans son rapport formel / obligatoire.

Pour cette déclaration volontaire, Crelan se concentre sur les prêts hypothécaires de détail, qui constituent son plus grand portefeuille. Crelan a appliqué les critères suivants

- critère d'examen technique (TSC) (section 7.7 sur l'atténuation du changement climatique) : dans la méthodologie de sélection des actifs verts de son Green Bond Framework, Crelan a présenté sa méthodologie (basée sur des données publiques) pour définir les 15 % d'immeubles résidentiels les plus économes en énergie en Belgique. De ce pool, Crelan a retiré les prêts pour lesquels le premier prélèvement a été effectué après le 1er janvier 2022 en tant qu'indicateur de la date limite de la taxonomie de l'UE basée sur la date d'octroi du permis de construire du 1er janvier 2021;
- ne pas causer de préjudice important (DNSH) : Crelan exclut les prêts liés à des actifs situés dans des zones à haut risque d'inondation, sur la base de sources de données publiques, conformément à l'annexe aux modèles ESG des rapports sur les risques (pilier III);
- garanties sociales minimales : comme expliqué ci-avant, cela ne s'applique pas aux prêts hypothécaires de détail.

Déclaration volontaire – indicateur relatif à l'atténuation du changement climatique	31 décembre 2024
Prêts aux ménages dont les garanties sont des biens immobiliers résidentiels (en millions d'euros)	38 060,52
Total du pool d'actifs verts (en millions d'euros)	4 472,11
Exclusion des prêts dont le premier prélèvement a été effectué après le 1er janvier 2022 (en millions d'euros)	1591,01
Indicateur des prêts conformes au TSC (en millions d'euros)	2 881,10
Exclusion des prêts liés à un risque élevé d'inondation (en millions d'euros)	311,64
Indicateur de l'alignement (en millions d'euros)	2 569,46
Indicateur de l'alignement / total des prêts aux ménages dont les garanties sont des biens immobiliers résidentiels (en %)	6,8%
Dénominateur Green Asset Ratio (en millions d'euros)	55.802,96
Indicateur du Green Asset Ratio (en %)	4,6%

Les indicateurs détaillés de la taxonomie de l'UE sont fournis à l'Annexe 3 – Indicateurs de la taxonomie de l'UE.

A.2

Transition des PME

1. Objectifs

L'engagement de longue date du Groupe Crelan sur le marché des PME, avec des racines profondément ancrées dans le secteur agricole, a évolué au fil du temps pour englober un large éventail d'industries (qui répondent aux critères spécifiés dans la politique d'exclusion ESG, tels que définis dans *Informations générales – ESRS 2*). L'intégration stratégique avec AXA Bank Belgium a renforcé cette étendue, en consolidant la présence et la portée sectorielle du Groupe Crelan désormais unifié. Ce réseau renforcé a permis à Crelan de s'engager plus pleinement auprès d'un éventail toujours plus grand de petites et moyennes entreprises.



Dans son rôle global, Crelan reconnaît l'équilibre complexe entre la facilitation de la croissance sectorielle d'une part et les répercussions environnementales potentielles que certains secteurs peuvent présenter d'autre part. Par exemple, les pratiques agricoles traditionnelles, les processus de fabrication et les activités de construction sont souvent associés à des empreintes environnementales significatives, en raison notamment de la consommation de ressources et de la production de déchets. En tant que bailleur de fonds de ces industries, Crelan sait que ses pratiques de prêt peuvent intrinsèquement exercer un impact sur les pratiques opérationnelles et l'empreinte environnementale de ces PME.

Consciente de cette réalité, Crelan cherche activement à transformer ce défi en une opportunité de promouvoir la résilience et la gestion de l'environnement, se considérant comme une force instrumentale dans la transition verte des PME (y compris celles actives dans le secteur agricole).

Crelan s'efforce d'atteindre cet objectif en encourageant et en finançant l'adoption de pratiques durables, qui peuvent aller de méthodes de production plus propres à des investissements dans des technologies d'efficacité énergétique.

Ce chapitre vise à fournir des détails sur le double rôle de Crelan sur le marché des PME. D'une part, Crelan soutient ces secteurs et leurs clients dans leurs activités, qui ont des incidences potentielles négatives sur divers domaines environnementaux et, d'autre part, elle travaille à faire partie de la solution en soutenant ces PME dans leur transition vers des pratiques durables. Cette section est structurée comme suit :

- Tout d'abord, une description de l'approche générale adoptée pour identifier les IRO réels et potentiels importants liés aux PME est fournie, ainsi que les résultats de cette analyse ;
- Ensuite, les IRO importants identifiés et associés au thème sont présentés, ainsi que les politiques, les procédures et les actions entreprises pour les gérer ;
- Enfin, les métriques et les cibles utilisées pour surveiller ces IRO sont décrites.

2. Stratégie et gouvernance

Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

La procédure d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants est décrite dans *General disclosures – ESRS 2*. Cette procédure a permis à Crelan d'identifier les IRO importants suivants liés à la transition des PME :

Sous-thème	Chaîne de valeur (CV)/ activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Transition des PME	CV	Impacts positifs	Impact positif de Crelan en soutenant la recherche et l'enseignement en innovation agricole, la recherche, les circuits courts et le transfert de connaissances aux parties prenantes (agents).
	CV	Impacts positifs	Impact positif du financement des PME dont les activités contribuent au développement économique/bien-être des communautés locales (PME locales)
	CV	Impacts négatifs	Impact négatif (potentiel) de Crelan, en finançant des investissements de PME sans critères sur la biodiversité et les écosystèmes et/ou qui ont un impact négatif significatif sur la biodiversité et les écosystèmes
	AP / CV	Opportunités	Opportunité de créer un segment privilégié pour les entreprises actives dans la mise en œuvre d'améliorations environnementales (isolation, pompes à chaleur...)
	AP / CV	Opportunités	Opportunité d'augmentation des revenus/parts de marché grâce à des prêts aux PME participant à la croissance économique des collectivités locales.

Il convient de noter que des risques importants liés au changement climatique ont été identifiés pour les clients PME (risque de crédit lié à la transition vers une économie neutre en carbone). Ces risques sont décrits au chapitre *A.1 – ESRS E1 Changement climatique*, qui est consacré à ce thème environnemental particulier. Le présent chapitre se concentre sur la transition du modèle économique des PME d'un point de vue E, S et G plus holistique.

3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Politiques liées à la transition des PME

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Scope	Niveau d'approbation
Politiques cadre	Politique ESG	Matérialité d'impact	Toutes les activités de Crelan (y compris les prêts aux PME)	Décrit l'approche globale de Crelan pour intégrer le développement durable dans sa stratégie et ses opérations afin notamment de promouvoir une société durable en soutenant les PME	Crelan	Conseil d'administration
	Politique de crédit	Matérialité d'impact Matérialité financière	Tous les crédits accordés (y compris ceux aux PME)	La politique décrit les critères généraux et spécifiques sur lesquels Crelan met l'accent lors de l'évaluation des demandes de crédit	Crelan SA*	Conseil d'administration

* Une politique similaire s'applique chez EB

La stratégie de Crelan concernant le financement du marché des PME est officialisée dans plusieurs politiques interconnectées. En particulier, la politique ESG et la politique de crédit sous-tendent la manière dont Crelan finance ce groupe de clients.

Un résumé du contenu clé de ces politiques est fourni ci-après.

1. Politique ESG

La politique ESG de Crelan comporte une section spécifique visant à soutenir la transition des PME vers davantage de durabilité. L'objectif de cette politique est d'intégrer la durabilité dans la stratégie et les opérations globales de Crelan afin de promouvoir une société durable en soutenant les PME. En établissant un cadre opérationnel clair, Crelan offre un meilleur soutien aux PME dans leur parcours complexe vers des pratiques commerciales plus durables.

En outre, la politique ESG établit une distinction entre les différents niveaux d'engagement de Crelan, à savoir ceux où Crelan peut directement obtenir des résultats et ceux où elle engagera des ressources dans le but d'atteindre des cibles spécifiques tout en n'ayant qu'un contrôle limité sur les résultats. Cette distinction est particulièrement pertinente pour les PME, car Crelan peut exercer une incidence significative sur les domaines qu'elle contrôle, tout en soutenant les PME dans des domaines où des efforts sociétaux plus larges sont requis. Cette partie de la politique ESG de Crelan décrit comment Crelan identifie l'étendue de son influence et adapte ses engagements en conséquence, en équilibrant les actions qu'elle contrôle et les domaines dans lesquels elle soutiendra des efforts plus larges.

Cette approche est particulièrement importante pour soutenir les PME sur la voie de la durabilité, en veillant à ce que, bien qu'un soutien direct soit fourni dans la mesure du possible, il y ait également un effort concerté pour prôner et contribuer à des changements systémiques plus larges nécessaires à la réussite globale. La politique ESG reconnaît que la transition des PME vers la durabilité demande des efforts collectifs, nécessitant une action coordonnée de toutes les parties prenantes privées et publiques.

2. Politique de crédit

La politique de crédit englobe les critères généraux et spécifiques mis en avant par Crelan dans la procédure d'octroi de crédits. En particulier, la politique décrit le rôle et les responsabilités des différentes parties prenantes impliquées, ainsi que les critères d'acceptation des crédits, conformément à la stratégie de Crelan.

Cette politique a été progressivement mise à jour en 2023 et 2024 pour intégrer des considérations ESG et refléter la stratégie correspondante. La dernière version de la politique, approuvée fin 2024 et applicable à partir de janvier 2025, comprend un chapitre consacré aux critères ESG dans l'octroi de crédits, afin de faire le lien avec la stratégie ESG. Tout d'abord, la politique intègre des exigences spécifiques concernant la prise en compte

des critères ESG (y compris les scores ESG) dans la procédure d'évaluation du crédit. Ensuite, la politique définit une liste d'exclusions, à savoir la liste des secteurs que Crelan n'est pas disposée à financer conformément à la politique ESG décrite dans *Informations générales – ESRS 2* (par exemple, les jeux d'argent, les armes, le tabac, le pétrole et le gaz lorsque des conditions spécifiques ne sont pas remplies). Enfin, la politique fournit des informations spécifiques sur les prêts verts ainsi que les critères à respecter pour qu'un prêt soit considéré comme un « crédit vert », ce qui permet de développer et de promouvoir ce type de crédits.

Dans le cadre des efforts continus pour améliorer les procédures de demande de crédit, Crelan envisage l'intégration du questionnaire relatif aux scores ESG dans l'application informatique utilisée par les agents et les analystes de Crelan. Cette intégration permettrait aux employés de gagner en précision et en efficacité lors de l'examen et du traitement des demandes de crédit.

Processus d'interaction avec les PME en ce qui concerne les incidences

Comme décrit dans la section S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux, Crelan a mis en place un système pour recueillir l'avis des clients en utilisant des canaux proactifs et réactifs. Les mécanismes s'appliquent à tous les clients, y compris les PME, qui peuvent exprimer leurs préoccupations et leurs besoins au travers de ces canaux.

Parallèlement, Crelan reconnaît que la sensibilisation aux questions de durabilité n'est pas uniforme parmi les clients, et que seul un nombre limité de préoccupations ont été soulevées de manière proactive par les clients PME sur ces questions. Dans ce contexte, Crelan a complété les systèmes traditionnels de contact avec les clients par une nouvelle initiative, composée de plusieurs étapes :

- en 2024, Crelan a organisé diverses séances de formation pour ses employés et ses agents sur les questions de durabilité afin de leur permettre d'entamer des discussions à ce sujet avec les clients. Par exemple, plusieurs « journées entrepreneuriat » ciblant spécifiquement les agents spécialisés dans les clients du segment de l'entrepreneuriat ont été organisées au cours de l'année 2024, en mettant l'accent sur la durabilité. Ce programme de formation a été considéré comme un élément essentiel des actions de Crelan à l'égard des PME, puisque les agents sont les premiers à discuter avec les clients ;
- en 2024 et 2025, Crelan a organisé et continuera d'organiser des présentations sur cette thématique. Par exemple, plusieurs journées clients ont été organisées en mettant l'accent sur des aspects spécifiques de la durabilité qui concernent les clients PME. En outre, des campagnes sont mises sur pied afin de sensibiliser davantage les clients aux questions de durabilité, en soulignant les incidences qui pourraient toucher leurs activités ainsi que les divers systèmes existants leur permettant de tirer le meilleur parti de cette transition. Par exemple, pour accroître la visibilité (et l'utilisation) de la majoration de la déduction pour les investissements verts (qui entrera en vigueur en 2025), Crelan a développé une campagne et des supports de communication spécifiques ciblant les clients concernés et les clients potentiels, comprenant des mailings bimensuels et la création d'une page spécifique sur le site web de Crelan avec des vidéos expliquant clairement ces systèmes.

Enfin, comme décrit dans le chapitre suivant (sur les actions entreprises), Crelan a mis au point un système de scores ESG, qui est l'élément central de son plan d'action pour mesurer et gérer les incidences (et les risques) pour les clients PME. L'utilisation de questionnaires impliquera une discussion avec les clients, ce qui servira de première étape débouchant sur d'autres discussions et interactions avec ces derniers sur des thèmes de durabilité pertinents pour eux (et les risques correspondants). Crelan a entamé ce processus en 2024 en se concentrant sur les clients les plus importants et poursuivra le travail auprès des autres clients dans les années à venir.

Actions concernant les incidences importantes sur les PME, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant la transition des PME, et efficacité de ces actions

D'un point de vue général, les actions de Crelan liées à la transition des PME sont axées sur les points suivants :

- gérer les incidences identifiées (y compris les incidences négatives générées par les clients de Crelan sur l'environnement) et promouvoir la transition vers des entreprises plus durables ; et
- créer des opportunités pour Crelan de se positionner en tant que partenaire de confiance pour la transition, et donc d'améliorer sa part de marché dans le secteur des PME.

Crelan reconnaît que l'accompagnement des clients vers le démarrage de leur transition est un processus à long terme, qui doit être divisé en actions concrètes et tangibles, garantissant à la fois une vision à long terme d'un problème structurel et des solutions tactiques qui répondent aux besoins immédiats des clients.

Dans ce contexte, ces dernières années, Crelan a défini des actions axées sur les points suivants :

- tout d'abord, sensibiliser les employés et les agents de Crelan aux incidences et aux risques auxquels sont confrontés les clients PME dans divers domaines ESG, afin que ces employés et agents puissent à leur tour interagir efficacement avec les clients à propos de ces sujets ;
- ensuite, améliorer la mesure des incidences et des risques ESG pour les clients PME, dans le but de mieux identifier les clients qui sont plus vulnérables à certains thèmes de durabilité ou dont les incidences sont plus importantes, et développer des solutions sur mesure pour les soutenir. C'est pourquoi Crelan a mis au point les scores ESG en 2024 ;
- enfin, Crelan continue d'aider ses clients à prendre des mesures immédiates dans les domaines qui ont une incidence sur eux, notamment :
    - en soutenant les clients sur des sujets thématiques, tels que la recherche et l'innovation dans le secteur agricole, ou en soutenant les clients lorsqu'ils sont confrontés à des événements qui affectent temporairement leurs activités ;
    - en améliorant l'offre de crédit afin de promouvoir les crédits associés à des objectifs respectueux de l'environnement ;
    - en collaborant avec le secteur agricole afin d'évaluer comment améliorer la procédure pour les clients agriculteurs;
    - en organisant des réunions avec des fédérations de clients agriculteurs (la Fédération Wallonne de l'Agriculture – FWA, et l'Algemeen Boerensyndicaat – ABS) afin de discuter des scores ESG et d'initier des efforts pour développer des questionnaires spécifiques au secteur agricole.

À moyen et à long terme, des initiatives supplémentaires seront mises au point pour intégrer pleinement ces initiatives tactiques dans les procédures quotidiennes de Crelan (une fois le niveau de maturité souhaité atteint).

Les paragraphes suivants décrivent les principales actions entreprises en 2024.

Sensibiliser le secteur des PME aux préoccupations de durabilité

Comme décrit ci-avant, Crelan a investi dans diverses initiatives visant à sensibiliser ses employés, ses agents et, en fin de compte, ses clients. Plusieurs présentations ou journées clients ont été organisées, afin d'aborder divers thèmes de durabilité qui touchent ces clients (voir ci-avant).

Mise au point des scores ESG

Une condition préalable à la mise en place d'une stratégie robuste à long terme est l'identification des principaux risques et incidences du portefeuille, et des questions les plus critiques pour les clients PME de Crelan.

C'est pourquoi en 2023 / 2024, Crelan a mis au point un système de scores ESG adapté aux clients professionnels, permettant de définir un score ESG pour chaque entreprise. Le questionnaire correspondant a été déployé pour la première série de clients en 2024, sur la base de trois sous-systèmes de scores adaptés à trois secteurs différents.

L'objectif des scores ESG est double :

- premièrement, évaluer les risques ESG associés à la clientèle commerciale de Crelan, afin que Crelan puisse surveiller ces risques et prendre des mesures pour les gérer ;
- deuxièmement, apporter un soutien à ces clients en leur fournissant des services et des conseils sur mesure lors d'entretiens individuels.

Un programme de formation a été élaboré pour les agents du Front office de Crelan afin de les sensibiliser à l'importance du système de scores ESG et de les former à son utilisation.

Ce système permettra à Crelan de collecter progressivement des informations sur ses clients PME, d'interagir avec eux et d'identifier les domaines dans lesquels des mesures supplémentaires doivent être prises. Les scores couvrent les dimensions E, S et G, évaluant par exemple l'exposition au risque d'inondation, les efforts en matière d'efficacité énergétique, les initiatives de réduction de l'incidence environnementale, le respect des réglementations régissant la sécurité des produits, le bien-être des employés, etc.

Un plan de déploiement a été mis sur pied et fait l'objet d'un suivi dans le cadre des métriques et cibles ESG définies par Crelan pour 2025 (les cibles pour chaque année sont précisées dans Métriques et cibles).

Soutenir les clients par rapport à leurs besoins thématiques

Crelan reconnaît que les clients PME sont confrontés à des besoins immédiats auxquels il faut répondre en développant parallèlement une action plus structurelle. Les paragraphes suivants détaillent les actions entreprises pour contribuer à la transition des PME et positionner Crelan en tant que partenaire de ce marché des PME.



Soutenir la recherche et l'éducation dans le domaine de l'innovation agricole, les circuits courts et le transfert de connaissances aux parties prenantes

Crelan contribue activement à l'innovation, à la recherche et à l'éducation au travers d'initiatives qui soutiennent les pratiques durables et les progrès dans le secteur agricole. Par exemple, par l'intermédiaire de la CrelanCo Foundation, Crelan soutient deux chaires dans des universités belges de premier plan : une première au sein de la faculté de bio-ingénierie de l'Université de Gand (UGent) et une seconde au sein de la faculté Gembloux Agro-Bio Tech de l'Université de Liège (ULiège). Les deux chaires se concentrent sur la recherche en matière de durabilité et d'innovation agricole, ainsi que sur le transfert de nouvelles connaissances au secteur agricole, aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes telles que les agents directement impliqués dans la mise en œuvre de pratiques durables.

Grâce à ces partenariats et aux initiatives lancées dans les deux universités, Crelan contribue au développement de pratiques agricoles durables.

Améliorer l'offre de crédit afin de créer un segment privilégié dans sa politique de crédit pour les entreprises activement engagées dans des améliorations respectueuses de l'environnement

Une opportunité importante s'offre à Crelan de créer un segment privilégié dans sa politique de crédit pour les entreprises activement engagées dans des améliorations respectueuses de l'environnement, telles que l'isolation et les pompes à chaleur. Cette initiative s'inscrit parfaitement dans la stratégie plus large de Crelan axée sur la durabilité, en soutenant les entreprises qui contribuent à l'efficacité énergétique et à la préservation de l'environnement.

Afin d'intégrer sa stratégie climatique et environnementale dans diverses initiatives, Crelan propose des prêts verts pour aider les clients à accroître leur efficacité énergétique et à préserver ou améliorer la valeur de leurs biens et de leurs activités. Crelan propose le financement ÉCO-Énergie aux clients privés et professionnels en Belgique. Ces prêts, proposés à des taux d'intérêt avantageux, sont spécifiquement destinés aux investissements dans l'efficacité énergétique. Les projets éligibles comprennent le remplacement de chaudières, l'investissement dans l'énergie verte (chauffe-eau solaires, panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur et géothermie), les travaux d'isolation (toits, murs, sols et vitrages isolants), l'installation d'interrupteurs et de robinets thermostatiques et la réalisation d'audits énergétiques. Non seulement les taux d'intérêt des financements ÉCO-Énergie sont moins élevés, mais dans certains cas ils sont aussi déductibles fiscalement, ce qui les rend encore plus attractifs.

En outre, Crelan facilite l'achat de nouveaux véhicules moins polluants en proposant des conditions plus avantageuses aux particuliers et aux professionnels qui achètent des voitures électriques ou hybrides. Cette initiative favorise la transition vers une économie plus durable en réduisant les émissions et en promouvant des solutions de transport plus propres.

Crelan propose également une gamme de produits spécialisés et destinés aux agriculteurs, aux horticulteurs et aux grandes entreprises des secteurs

de l'agriculture et de l'horticulture. Par exemple, le prêt professionnel PAT est un type de prêt à tempérament spécialement conçu pour les entreprises. Il a donc été pensé pour répondre aux besoins financiers des professionnels, des entrepreneurs et des entreprises. Ce prêt permet à l'emprunteur de financer divers investissements (y compris des investissements durables) et dépenses professionnels, tels que l'achat d'équipements, l'investissement dans une entreprise ou d'autres coûts liés aux activités professionnelles, aux moyens de paiements réguliers et fixes sur une période prédéterminée.

Enfin, comme indiqué ci-avant, Crelan intègre les scores ESG dans ses décisions de crédit et reflète les critères d'exclusion ESG formulés dans la politique d'exclusion ESG.

En créant un segment privilégié pour les entreprises qui s'engagent dans des améliorations environnementales, Crelan peut contribuer à promouvoir la durabilité. Cette stratégie est non seulement bénéfique pour l'environnement, mais elle aide aussi les clients à réaliser des économies financières et opérationnelles à long terme grâce à des investissements durables.

Opportunités d'augmentation des revenus / de la part de marché grâce à des prêts aux PME qui participent à la croissance économique des communautés locales

Crelan cherche activement à augmenter ses revenus et sa part de marché en accordant des prêts aux PME qui contribuent à la croissance économique des communautés locales. Consciente du rôle essentiel que jouent les PME dans la vitalité économique et la création d'emplois, Crelan a mis au point une série de produits et de services financiers spécialement conçus pour soutenir ces entreprises. Voici quelques moyens mis en œuvre par Crelan pour atteindre cet objectif :

- tout d'abord, Crelan fait preuve de flexibilité à l'égard des PME pendant les périodes difficiles. Crelan offre la possibilité de suspendre le remboursement du principal des prêts pendant une période allant jusqu'à un an afin d'alléger la pression temporaire sur la trésorerie des clients. Cette possibilité a notamment été utilisée pour soutenir les entreprises agricoles et horticoles touchées par une sécheresse prolongée. La volonté de Crelan de mettre en œuvre des mécanismes similaires lors de périodes marquées par des conditions environnementales changeantes démontre son engagement à soutenir les PME dans des situations fluctuantes ;
- en réponse à la crise énergétique, Crelan a participé aux mesures de soutien énergétique des pouvoirs publics et du secteur bancaire à l'intention des ménages et a étendu ce soutien en proposant des mesures similaires aux clients professionnels. Fin 2022, Crelan a lancé des prêts énergétiques assortis de conditions spécifiques spécialement conçus pour les clients professionnels en proie à des difficultés en raison de la hausse des prix de l'énergie. Bien que cette mesure ait initialement été conçue comme une initiative de soutien ponctuelle, Crelan reste ouverte à la discussion concernant les difficultés financières de ses clients. Crelan souhaite les aider en accordant un éventuel crédit d'exploitation supplémentaire afin d'assurer la continuité de leurs activités, ce qui revient à offrir aux PME un filet de sécurité financier crucial en période de crise ;
- en outre, Crelan soutient activement la durabilité environnementale par ses initiatives en matière d'obligations vertes. Crelan émet une série d'euro-obligations, y compris des obligations vertes, pour financer ou refinancer des prêts verts bénéfiques pour l'environnement. Les produits de ces obligations sont utilisés pour soutenir des projets tels que des bâtiments écologiques et des solutions de transport propres. En plus de contribuer à l'atténuation du changement climatique, cette démarche permet aussi d'exploiter le marché croissant des investissements durables, attirant ainsi des clients et des investisseurs soucieux de l'environnement. En outre, Crelan investit dans les innovations locales en soutenant les PME innovantes qui transforment des marchés existants ou qui se lancent sur de nouveaux marchés ;
- Crelan propose une large gamme de produits et de services financiers adaptés aux divers besoins des PME. En proposant des prêts et des services de soutien personnalisés, Crelan renforce les relations avec ses clients, ce qui se traduit par une fidélisation de la clientèle à plus long terme et des revenus plus stables. Le volume plus important de prêts aux entreprises par rapport aux prêts aux particuliers débouche également sur des produits d'intérêts plus élevés par client, ce qui contribue à augmenter les revenus de Crelan. Grâce à des conditions de prêt flexibles, à la participation aux mesures de soutien, à l'investissement dans des projets durables et à des partenariats locaux solides, Crelan favorise non seulement la croissance des PME, mais renforce également sa propre stabilité financière et sa présence sur le marché ;
- Crelan soutient les PME avec le prêt à tempérament professionnel, une option de financement pour divers investissements mobiliers et immobiliers à destination professionnelle. Ce produit couvre notamment l'achat de véhicules d'entreprise, l'acquisition d'équipements, le fonds de roulement, les investissements dans des mesures d'économie d'énergie et le paiement d'impôts. En fonction de l'objet de l'investissement, le crédit peut prendre la forme d'un forfait ou de plusieurs tranches. Grâce à cette option de financement flexible et à la vérification requise de l'investissement, Crelan soutient les entreprises dans leur croissance et leur développement.

4. Métriques et cibles

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

En 2024, Crelan a atteint son objectif d'avoir plus de 100 clients PME évalués et associés à un score ESG. Cette cible avait été définie comme une première étape dans le déploiement du système de scores ESG à plus large échelle.

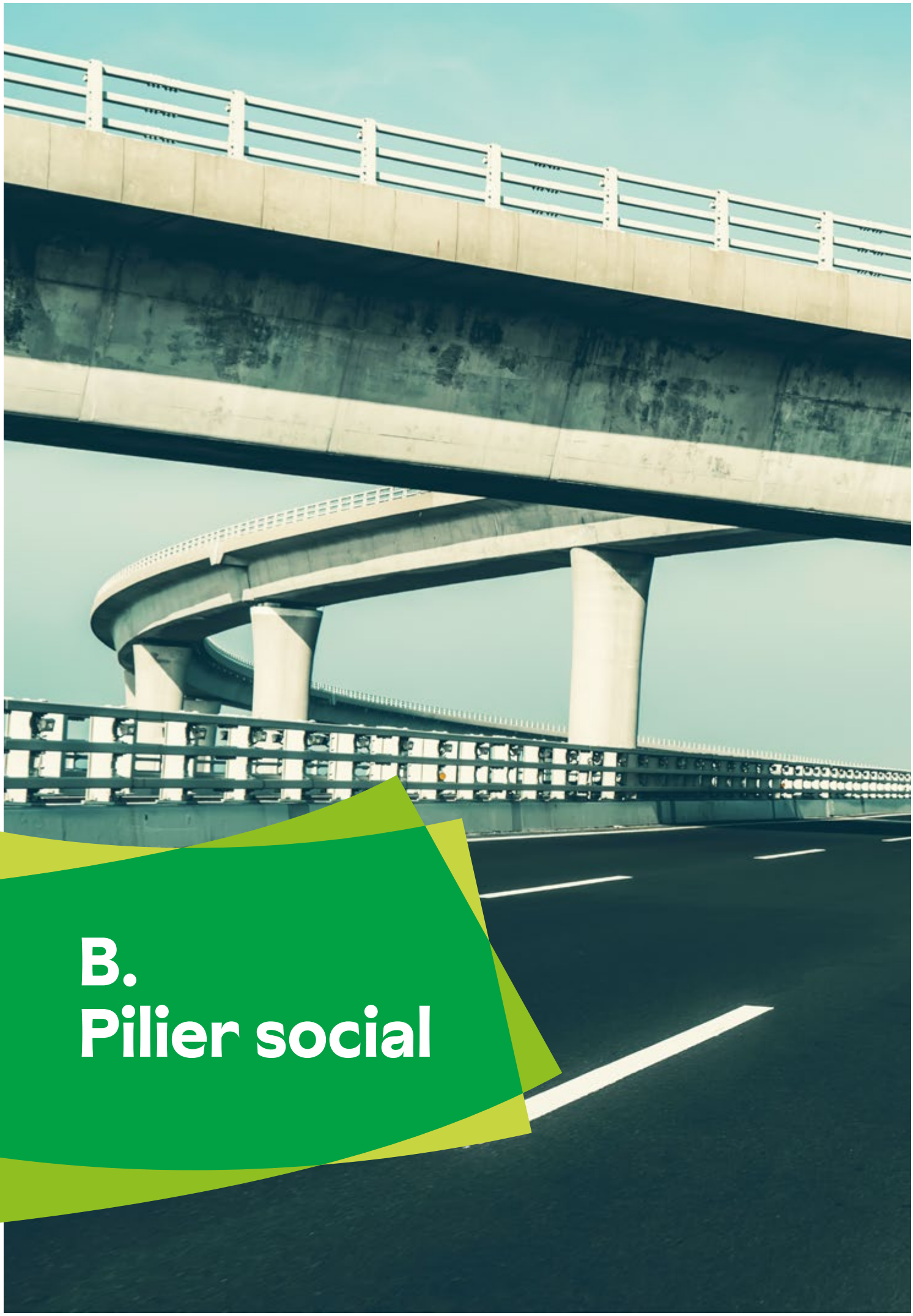
Une nouvelle série de cibles a été définie et sera applicable à partir de 2025 (cibles pour Crelan SA, car Europabank possède ses propres cibles concernant ce thème) :

- mise en œuvre des scores ESG :
  - cible 2025 : min. 500 clients évalués et associés à un score ESG, dont 90 % des 200 clients ayant l'exposition au crédit la plus importante (et évaluation et attribution d'un score ESG pour toutes les demandes d'un montant supérieur à 1 million d'euros) ;
  - cible 2030 : tous les clients soumis à un examen annuel et application du système de scores ESG à toutes les demandes de crédit d'investissement. En outre, intégration du système de scores ESG dans les politiques de crédit et de risque, ainsi que dans l'approvisionnement.
- nombre de clients contactés / nombre de clients avec opt-in et capacité financière adéquate : 10 % en 2025.

Une cible sur les initiatives de transition financière sera mise au point en 2025 et déployée en 2026.

Enfin, il existe également un KRI sur la mise en œuvre du système de scores ESG (pour des raisons de confidentialité, les chiffres ne sont pas communiqués).





B.
Pilier social

B.1

ESRS S1 Effectifs de l'entreprise

1. Objectifs

Avec un effectif considérable de plus de 1600 équivalents temps plein, dont la grande majorité bénéficie de contrats à durée indéterminée, Crelan accorde une importance toute particulière à son personnel, qui est l'un des piliers de sa vision stratégique. À une époque marquée par de profonds changements sociétaux, environnementaux et technologiques, Crelan reconnaît sa responsabilité dans le soutien apporté à ses employés et à son réseau élargi de clients et de parties prenantes dans le cadre de la transition vers des solutions durables et efficaces. Pour relever ces défis complexes, Crelan a besoin de l'engagement de l'ensemble de son personnel, dans toutes les divisions et fonctions de l'organisation. Le département des ressources humaines (RH / HR) joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de stratégies qui donnent la priorité au personnel.



L'objectif de ce chapitre est d'expliquer l'influence des activités commerciales de Crelan sur les employés et de décrire :

- la manière dont les opérations et les pratiques de Crelan exercent une incidence importante sur les effectifs, en fournissant une description des incidences, risques et opportunités importants identifiés en lien avec les effectifs ;
- les mesures proactives prises pour éviter ou modifier toute incidence négative que les opérations pourraient avoir sur les employés et pour promouvoir les facteurs importants concernant les questions sociales et les droits de l'homme (tels que les conditions de travail, l'égalité des chances et les droits liés au travail), y compris une description des politiques et des procédures en place ;
- la composition de la main-d'œuvre au moyen d'un ensemble de métriques et de cibles.

Bien que les politiques ou actions internes puissent varier entre les entités du Groupe Crelan, telles que Crelan SA et Europabank, les principes généraux décrits dans ce chapitre s'appliquent à toutes les entités. C'est pourquoi les sections suivantes se concentrent sur Crelan SA (et CrelanCo), même si des initiatives similaires existent également au sein d'Europabank.

Tous les chiffres présentés sont consolidés.

2. Intégration Axa Bank Belgium (ABB)-Crelan

En 2024, le paysage bancaire belge a été marqué par l'intégration de Crelan et d'Axa Bank Belgium (ABB). Cette intégration a montré toute l'importance des aspects humains et sociaux dans les processus de fusion et d'acquisition. Dès le début, Crelan a opté pour une approche proactive, en veillant à répondre aux incertitudes liées à de tels changements.

Crelan a fait preuve d'une bonne compréhension de la dynamique de travail en donnant la priorité au dialogue avec ses employés. Le fait que l'accord sur le lancement du processus d'intégration ait été directement validé par les partenaires sociaux témoigne d'une volonté mutuelle de progresser ensemble. Cet accord, marqué par l'absence de conflit, est le résultat d'une culture d'entreprise forte dans laquelle la prise en compte des employés est un principe fondamental.

Aujourd'hui, l'accent est mis sur l'harmonisation des politiques du personnel, avec l'objectif clair non seulement de fusionner deux entités bancaires, mais aussi d'unir les cultures d'entreprise et les valeurs respectives pour créer un ensemble cohérent et équilibré où chaque employé trouve sa place et peut continuer à se développer au sein de Crelan. Un nouveau cadre d'emploi a été élaboré et les différentes conditions de travail des deux banques, telles que les heures de travail, le télétravail, la rémunération, les avantages sociaux, les congés, la mobilité, etc... ont été harmonisés dans une convention collective de travail qui a été signée par tous les syndicats et qui est applicable à tous les employés. Le nouveau cadre d'emploi et les conditions de travail harmonisées sont entrés en vigueur le 1er janvier 2025, soutenus par un vaste plan de communication axé sur les personnes et assorti de procédures d'appel si nécessaire.

Le parcours est long et complexe, mais l'approche humaine et inclusive de Crelan devrait permettre une intégration réussie, le capital humain restant le fondement essentiel de la structure de Crelan. En préservant le bien-être et en répondant aux attentes de ses employés, Crelan fait preuve d'une ferme détermination à s'établir non seulement comme une institution financière de premier plan, mais aussi comme un employeur de choix, remarquable par sa capacité à mener à bien une transformation en tenant compte de ses employés. Les efforts se poursuivront, en mettant l'accent sur le développement du leadership et les évolutions de carrière.

Enfin, l'intégration de Crelan et d'ABB pose des défis importants en matière d'harmonisation des données pour la publication des informations sociales en vertu de l'ESRS S1, les politiques et les données étant encore en cours d'actualisation. En cette phase de transition, certaines informations sociales ne sont pas encore publiées, les systèmes de mesure et les indicateurs devant encore être unifiés par les deux entités auparavant indépendantes (cf. métriques ci-après pour lesquelles des dispositions transitoires sont utilisées). Néanmoins, Crelan s'engage à communiquer ouvertement ces lacunes temporaires, soulignant ainsi son engagement en matière de transparence et de responsabilité sociale. L'équipe responsable de la publication des informations travaille à l'élaboration d'un cadre cohérent qui reflète fidèlement la réalité sociale de la banque nouvellement fusionnée.

3. Stratégie

Intérêts et points de vue des parties prenantes

La collecte des points de vue des employés est un élément important des actions de Crelan en matière de ressources humaines, car ces points de vue aident à identifier les thèmes considérés comme importants par ces employés ainsi que les besoins d'évolution et de nouvelles actions. Ces points de vue sont recueillis au travers d'une série de mécanismes internes, qui sont résumés ci-après.

Pulse Survey

Des enquêtes trimestrielles, intitulées Pulse Surveys, sont organisées pour évaluer l'expérience quotidienne du travail chez Crelan. L'objectif principal de ces enquêtes est de recueillir l'avis des employés sur un certain nombre d'indicateurs d'engagement essentiels tels que la stratégie, le respect et la reconnaissance, l'inclusion, l'implication et le bien-être. Les résultats des enquêtes sont partagés et abordés au sein de chaque équipe, ce qui permet de célébrer les réussites et d'identifier les domaines d'amélioration. Cette démarche encourage les employés à exprimer leurs préoccupations et à donner leur avis sur les projets stratégiques qui ont une incidence directe sur eux.

Dialogue social

Le dialogue social chez Crelan est organisé en trois niveaux distincts, chacun impliquant une coopération avec des partenaires sociaux, parmi lesquels les syndicats et les représentants de l'employeur.
Ce système de dialogue social est fortement institutionnalisé et fermement ancré dans la législation. Sa structure se présente comme suit :

- **Niveau national :**
  - fournit un cadre à toutes les entreprises privées en Belgique sur divers sujets, tels que la politique de télétravail ;

- négocie tous les deux ans l'accord intersectoriel comprenant des dispositions sur la progression des salaires et d'autres accords de programme.

— **Niveau sectoriel (commission paritaire) :**

- établit un cadre sectoriel pour des sujets tels que les procédures de licenciement. Dans le cas de Crelan, ce travail est guidé par la commission paritaire nº 310 pour les banques. En tant qu'employeur, Crelan est mandaté pour participer à cette commission paritaire ;
- transpose et met en œuvre l'accord intersectoriel à l'échelle du secteur au travers de conventions collectives de travail qui concernent tous les membres de la commission paritaire.

— **Niveau de l'entreprise :**

- facilite le dialogue social sur des questions spécifiques à l'entreprise, telles que l'impact social des plans de restructuration ;
- met en œuvre les accords sectoriels au niveau de l'entreprise, ce qui peut impliquer la négociation de conventions collectives de travail pour l'ensemble ou une partie du personnel de l'entreprise, conformément au droit du travail belge ;
- interagit avec trois organes (conseil d'entreprise, comité pour la prévention et la protection au travail et délégation syndicale) qui ont des compétences différentes en matière d'information, de consultation et de négociation sur des sujets financiers, économiques, sociaux, de bien-être, de santé et de sécurité au sein de l'entreprise. En mai 2024, les entreprises belges ont dû renouveler leurs organes de concertation sociale en organisant des élections sociales. Bien que la date de ces élections ait été antérieure à celle de la fusion légale, Crelan est parvenue à un accord avec tous les syndicats d'ABB et de Crelan pour établir seulement trois organes sociaux, au lieu de six, représentant l'ensemble des employés. Cette démarche démontre l'engagement de Crelan en faveur de relations sociales constructives et l'importance accordée à la représentation des travailleurs.

Initiatives du réseau d'employés (réseautage / «networking»)

Les initiatives du réseau d'employés encouragent la diversité, la convivialité et le bien-être des employés. Elles créent des espaces de discussion conviviaux dans différents domaines et deviennent des canaux de diffusion d'informations et d'idées nouvelles.

Ainsi, Together@Crelan favorise un sens aigu de la communauté au sein de l'entreprise en organisant et en soutenant financièrement des activités familiales, sportives et culturelles. Parmi ces activités, citons le très apprécié Family Day à Walibi organisé en 2024, qui a permis de renforcer les valeurs de coopération et l'esprit d'équipe. De même, Young@Crelan, par son initiative « Fun, Inspire & Connect », encourage le réseautage et un environnement de travail positif en organisant des événements tels que des petits-déjeuners pour les nouveaux employés et des moments conviviaux. Ces initiatives sont précieuses pour favoriser la cohésion d'équipe, surtout lorsque les collaborateurs sont souvent en télétravail.

SMILE

En 2022, Crelan a introduit des sessions SMILE mensuelles. Il s'agit d'événements qui se déroulent après le travail et qui sont chaque fois organisés par un département différent de Crelan. Cette initiative offre aux employés la possibilité de se rencontrer en dehors des environnements de travail traditionnels, tandis que l'équipe organisatrice désigne une bonne cause pour chaque session. Les participants paient leurs propres boissons, et Crelan verse une somme équivalente au montant total collecté, tous les bénéfices étant ensuite reversés à l'organisation caritative sélectionnée. En outre, les employés sont encouragés à proposer et à organiser des initiatives caritatives supplémentaires lors de ces événements SMILE. Les sessions SMILE se poursuivront en 2025, car elles contribuent considérablement de manière considérable à l'implication des employés.

Team buildings et événements annuels pour l'ensemble du personnel

Des sessions de team building et des événements annuels d'entreprise sont organisés pour favoriser la cohésion et l'implication des équipes. Chaque année, chaque équipe de Crelan a la possibilité de mettre sur pied une activité de team building, dont l'objectif est de faciliter les interactions informelles et d'apprendre aux participants à se connaître. En outre, Crelan organise une fête annuelle pour tous les membres du personnel. Cet événement est aussi l'occasion de communiquer les initiatives et les projets stratégiques.

Accords d'équipe

Les équipes de Crelan sont encouragées et aidées à formuler des accords d'équipe, qui servent à renforcer l'implication des employés en promouvant une culture d'appropriation, de transparence, de soutien et de confiance. En établissant des attentes claires et un environnement propice à la collaboration et au retour d'information, les accords d'équipe aident les employés à se sentir impliqués dans leur travail et au sein de leur équipe, ce qui accroît la motivation et l'engagement.

Speak-up / système de notification éthique / cadre de lancement d'alertes

En outre, Crelan a mis en place un mécanisme complet, composé d'un système de notifications étiques et d'un cadre de lancement d'alertes, qui permet aux employés de faire part de leurs préoccupations concernant des problèmes importants, des risques pour le bien-être ou des violations des politiques et réglementations de l'entreprise. Ce système permet au personnel de Crelan de soulever des questions importantes d'une manière sécurisée et en bénéficiant d'un soutien, ce qui garantit une culture de responsabilisation et d'intégrité au sein de l'organisation.

Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Comme décrit dans *General disclosures – ESRS 2*, Crelan a mené une évaluation de la double importance visant à identifier les incidences, risques et opportunités (IRO) importants en lien avec les thèmes de durabilité. Le tableau ci-après présente les résultats de cet exercice, en mettant l'accent sur les IRO qui affectent les effectifs de Crelan. Le périmètre des incidences, risques et opportunités (IRO) importants et des informations à publier couvre tous les employés de Crelan. Aucun IRO important n'étant lié à des non-salariés, ces derniers ne sont pas inclus dans le champ d'application. En outre, compte tenu de la composition de la main-d'œuvre de Crelan, les incidences positives ne se produisent pas dans des pays ou des régions spécifiques, mais sont réparties entre tous les employés.

Sous-thème - conditions de travail	Chaîne de valeur (CV) / activités propres (AP)	Type d'IRO	IRO description
Dialogue Social	AP	Impact positif	Impact positif sur le dialogue social et les conditions de travail grâce à une collaboration constructive avec les conseils d'entreprise et les syndicats et à la consultation des travailleurs afin d'identifier et de suivre les préoccupations et les besoins des employés.
Santé, sécurité et bien-être des employés	AP	Impact positif	Impact positif sur le bien-être des employés grâce à des programmes de bien-être ayant un impact sur la santé mentale/physique et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée
	AP	Risque	Risque que le personnel (clé) devienne indisponible en raison d'un stress / surcharge pendant une période plus longue, ce qui entraîne des problèmes opérationnels et de continuité.
Sous-thème - Égalité des chances et des chances pour tous	**Chaîne de valeur (CV) / activités propres (AP)**	**Type d'IRO**	**Description de l'IRO**
Diversité, équité et inclusion (DEI)	AP	Impact positif	Impact positif sur la diversité sur la main-d'œuvre (sexe, âge, capacités)
Développement des compétences et formation (gestion des talents)	AP	Impact positif	Impact positif grâce à la formation et au développement des compétences des employés de tous les niveaux

Cette évaluation a permis d'identifier quatre sous-thèmes sur lesquels Crelan a un IRO matériel et qui sont alignés sur les valeurs générales de Crelan en tant que banque coopérative :

- **le dialogue social :** Crelan souligne l'importance du dialogue social, fortement institutionnalisé et ancré dans la législation. Ce dialogue structuré englobe les niveaux national, sectoriel et de l'entreprise, ce qui garantit un cadre global pour répondre aux préoccupations des employés ;
- **la santé, la sécurité et le bien-être des employés :** Crelan s'engage à prévenir les accidents sur le lieu de travail et donne la priorité au bien-être de ses effectifs. Crelan applique des politiques rigoureuses de bien-être au travail et accorde une grande importance à la sécurité des employés, dans le but de réduire autant que possible les accidents et de promouvoir le bien-être mental et physique ;
- **la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) :** Crelan s'efforce de mettre fin à la discrimination et de favoriser la diversité et l'inclusion, en alignant ses politiques sur les lois européennes et nationales et en apportant un soutien supplémentaire aux groupes de travailleurs vulnérables. Crelan s'engage à promouvoir la diversité à la fois en interne, en créant une culture de respect sur le lieu de travail où chacun est valorisé, et en externe, au travers de partenariats et en s'impliquant auprès des communautés ;
- **l'apprentissage et le développement (L&D) :** Crelan met l'accent sur le développement professionnel continu en se concentrant sur le renforcement des compétences permettant d'atteindre l'excellence dans le secteur bancaire. Crelan valorise l'apprentissage par l'expérience, en proposant des programmes de formation à tous les niveaux qui favorisent la résolution de problèmes, le travail d'équipe et la collaboration.

Ce chapitre est axé sur la stratégie, les politiques et les actions en lien avec ces quatre thèmes.

Il convient de noter qu'aucun IRO important lié aux droits de l'homme (y compris au travail des enfants et au travail forcé) n'a été identifié au cours de l'évaluation de la double importance. Cette conclusion est principalement motivée par le fait que Crelan opère dans un secteur hautement réglementé, qui présente un risque limité de problèmes liés aux droits de l'homme pour ses travailleurs, et uniquement en Belgique, où les droits sociaux sont intégrés dans les lois nationales.

En Belgique, l'intégration des cadres internationaux en matière de droits de l'homme, tels que les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, se fait par une approche globale dans le cadre de la réglementation nationale.

Le droit belge intègre ces normes mondiales dans son cadre juridique, en veillant à ce que la législation nationale soit conforme aux engagements internationaux. Par exemple, le gouvernement belge promulgue des lois et des politiques qui reflètent les principes énoncés dans ces cadres internationaux, y compris la garantie de pratiques de travail équitables, la protection des droits des travailleurs et la promotion de la responsabilité sociale des entreprises.

Bien que Crelan n'ait pas identifié ce thème comme un sous-thème important pour sa propre main-d'œuvre, en raison de la faible probabilité que de tels événements se produisent et de l'application de la législation belge, son programme de durabilité Intègre implicitement un profond respect des droits de l'homme (de manière générale, Crelan n'accepte pas et condamne le travail forcé et le travail des enfants). Cela garantit que Crelan protège la dignité, la liberté et le respect des individus au sein de l'organisation, de ses partenaires commerciaux et des sociétés au sens large pour lesquelles elle travaille. Cet engagement s'étend au respect des réglementations en matière d'emploi et de travail et englobe les partenaires et les communautés de Crelan.

Bien qu'il soit peu probable que des incidents liés aux droits de l'homme se produisent dans le cadre des activités de Crelan, cette dernière met à la disposition de son personnel une plateforme permettant de signaler les problèmes et garantit une résolution rapide et efficace en cas d'incidence négative sur les droits de l'homme.

Bien qu'il soit peu probable que des incidents liés aux droits de l'homme se produisent dans le cadre des activités de Crelan, cette dernière met à la disposition de son personnel une plateforme permettant de signaler les problèmes et garantit une résolution rapide et efficace en cas d'incidence négative sur les droits de l'homme.

Les chapitres suivants présentent en détail les politiques, procédures et actions mises en œuvre par Crelan pour faire face aux incidences, risques et opportunités importants identifiés.



Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Politiques et actions liées aux effectifs de l'entreprise et efficacité de ces actions

Crelan a développé un cadre solide pour aborder les quatre sous-thèmes identifiés comme importants. Ce cadre se compose de trois piliers complémentaires :

- **les politiques de Crelan :** dans le cadre de son engagement à respecter les normes les plus élevées de concertation sociale, de santé et de sécurité sur le lieu de travail, d'apprentissage et de développement, ainsi qu'à favoriser une culture de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion, Crelan a élaboré un ensemble de politiques visant à garantir que ces normes sont officialisées et intégrées dans sa culture ;
- **la législation belge :** le droit du travail prévoit des dispositions strictes et des protections des droits de l'homme pour les employés, garantissant un traitement équitable, la non-discrimination, de même que la santé et la sécurité sur le lieu de travail ;
- **les conventions collectives de travail (CCT) :** elles sont soit définies au niveau sectoriel, soit spécifiques à Crelan.

Ces trois piliers sont complémentaires et contribuent ensemble à promouvoir un lieu de travail inclusif, à donner la priorité au bien-être des employés et à améliorer la qualité globale de l'environnement professionnel de Crelan. En novembre 2019, Crelan a signé la charte de Febelfin sur la diversité dans le secteur financier, démontrant ainsi son engagement et son respect permanents vis-à-vis des règles communes du secteur financier. La reconnaissance de Crelan comme Top Employer pour la neuvième année consécutive en 2024 reflète ces efforts, ainsi que le respect intégral de Crelan à l'égard des lignes directrices et principes internationaux en matière de ressources humaines.

Le tableau ci-après fournit la liste des principales politiques liées au personnel de Crelan. Il convient de noter qu'il existe d'autres politiques connexes, telles que la politique de rémunération ou la politique d'intégrité, qui ne sont pas décrites plus avant dans ce chapitre. Les CCT existantes (sectorielles et au sein de Crelan) ne sont pas non plus détaillées dans le tableau bien qu'elles contribuent au cadre mis en place pour générer les incidences.

Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Scope*	Niveau d'approbation
Politique de bien-être (et politique de bien-être psychosocial)	Matérialité d'impact	Diversité et inclusion	La politique vise à préserver le bien-être et la sécurité au travail, assurer le respect de la législation et de s'efforcer de s'améliorer continuellement par l'éducation, la préparation aux situations d'urgence et la protection contre le harcèlement au travail.	Crelan	Conseil d'administration
Politique de prévention des accidents du travail	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être	La politique établit des normes élevées pour maintenir la sécurité et le bien-être dans toutes les installations de Crelan et parmi ses employés	Crelan	
Politique de diversité et d'inclusion (D&I)	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être	La politique définit l'engagement pris par Crelan en matière de diversité et d'inclusion.	Crelan	
Réglementation du travail	Matérialité d'impact	Diversité et inclusion Santé, sécurité et bien-être Concertation sociale Apprentissage et développement	Le règlement vise à protéger les droits des travailleurs et garantir des conditions de travail équitables	Crelan	
Politique de travail à domicile	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être	Les politiques visent à favoriser la flexibilité et la confiance permettant aux employés de travailler en fonction de leurs besoins et de leur situations individuelles	Crelan	
Politique de mobilité	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être		Crelan	
Code de conduite	Matérialité d'impact	Santé, sécurité et bien-être	Le code établit les comportements attendus et les normes éthiques des employés au sein de l'organisation, guidant leur conduite professionnelle et leur prise de décision éthique.	Crelan	

* Le champ d'application de ces politiques s'applique à Crelan SA et CrelanCo, mais Europabank a mis en place des politiques similaires

Les chapitres suivants présentent un résumé des principales actions et initiatives associées à chaque sous-thème identifié comme matériel lié aux effectifs de l'entreprise. Dans les paragraphes suivants, les politiques et actions sont présentées ensemble, afin d'offrir une vue consolidée liée à ces sous-thèmes (y compris l'impact des conevntions collectives de travail et de....).

L'équipe des ressources humaines de Crelan est responsable des questions liées aux effectifs de l'entreprise et veille à garantir la diversité des équipes et le caractère sain de l'environnement de travail. Au sein du Groupe, plus de 40 professionnels travaillent dans le département des ressources humaines. Ils sont répartis en plusieurs sous-équipes chargées de sujets spécifiques (par exemple, l'apprentissage et le développement). L'équipe de direction des ressources humaines se réunit toutes les semaines pour établir des lignes directrices générales concernant des aspects tels que le recrutement, l'évolution de carrière et la diversité sur le lieu de travail, tout en veillant au respect des exigences légales.

Dialogue social

Comme indiqué précédemment, Crelan met l'accent sur la valeur du dialogue social, une pratique fermement ancrée dans la législation et institutionnalisée aux niveaux national, sectoriel et de l'entreprise. Ce dialogue structuré fournit un cadre pour répondre aux préoccupations des employés. Au niveau sectoriel, au sein de la commission paritaire no 310, Crelan participe à l'adaptation des accords nationaux au secteur bancaire. Les discussions propres à l'entreprise se déroulent au sein du comité d'entreprise et du comité pour la prévention et la protection au travail. Les CCT spécifiques à l'entreprise sont négociées au sein de la délégation syndicale. Elles sont axées sur le bien-être, la sécurité et les conditions de travail générales de notre personnel.

Ces méthodes de travail contribuent à garantir une collaboration harmonieuse avec les représentants des travailleurs et à mettre en place des canaux adéquats permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations. L'efficacité de ces actions peut être évaluée au moyen de divers mécanismes, tels que le suivi de l'évolution des protestations, plaintes ou grèves des employés (il n'y en a pas eu en 2024).

Santé, sécurité et bien-être des employés

Crelan s'engage à prévenir les accidents sur le lieu de travail et à assurer le bien-être de ses employés, deux éléments importants de ses principes bancaires éthiques et coopératifs qui mettent l'accent sur la proximité, le respect, la responsabilité et la solidarité.

Plusieurs politiques et initiatives sont mises en œuvre pour réduire autant que possible les accidents et promouvoir le bien-être mental et physique.

Tout d'abord, deux politiques sont en place pour aborder spécifiquement le thème du bien-être sur le lieu de travail :

- dans sa déclaration de politique sur le bien-être au travail, Crelan s'engage à préserver le bien-être et la sécurité, à veiller au respect de la législation et à viser l'amélioration continue par l'éducation, la préparation aux situations d'urgence et la protection contre le harcèlement sur le lieu de travail. La politique complète la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. Dans sa politique sur le bien-être, Crelan s'engage notamment à donner la priorité au bien-être de ses employés en mettant en œuvre le plan de prévention global et les plans d'action annuels, en favorisant une culture dans laquelle les employés peuvent exprimer leurs opinions en toute confiance et en veillant à ce que le bien-être soit intégré dans tous les départements avec le soutien de la hiérarchie. Cette politique souligne l'importance d'accorder une attention permanente à la sécurité des employés et des clients, de respecter les engagements réglementaires et volontaires, d'assurer la sécurité des pratiques et des infrastructures et d'offrir une formation complète aux employés. Elle met également l'accent sur la préparation aux situations d'urgence, la protection contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail, l'amélioration continue des mesures de bien-être, la communication ouverte et le respect des normes environnementales. Cette politique est complétée par une politique spécifique sur le bien-être psychosocial des employés, qui met en exergue l'ambition de Crelan de faire en sorte que les employés se sentent bien au travail et que le travail ait une incidence positive sur leur bien-être mental et physique général.
  Crelan reconnaît les risques opérationnels inhérents au stress et à la surcharge des employés, qui peuvent également exacerber les erreurs humaines dans les activités bancaires. Des mesures proactives prises dans le cadre de politiques globales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des employés permettent d'atténuer efficacement ces risques. En outre, les stratégies de Crelan en matière d'attraction et de rétention des talents garantissent le maintien d'une main-d'œuvre solide, ce qui permet de pérenniser l'excellence du service et de soulager la pression sur les membres de l'équipe en place ;
- la politique de prévention des accidents du travail établit une norme élevée pour le maintien de la sécurité et du bien-être sur tous les sites de Crelan et parmi ses employés.

En outre, une série d'initiatives et d'actions ont été mises en œuvre pour concrétiser ces politiques et stratégies, dans le but de promouvoir le bien-être et de créer un environnement de travail sûr. Ces actions permettent à Crelan d'améliorer le bien-être de ses employés et sont réexaminées périodiquement afin d'évaluer le type d'actions supplémentaires nécessaires. Un résumé des principales initiatives est présenté dans les paragraphes suivants.

MindLab

Depuis son lancement en 2022, la plateforme en ligne MindLab offre aux employés la possibilité d'améliorer leur résilience mentale à leur meilleure convenance et dans le lieu de leur choix. En 2023, la décision a été prise d'améliorer la plateforme en introduisant MindLab Premium, qui offre une vaste gamme de ressources telles que des podcasts et des formations spécialisées. En 2024, ce précieux outil consacré au bien-être est resté à la disposition de tous les employés.

Care@Crelan et Care4U

Crelan a déployé une politique visant à donner la priorité au bien-être de ses employés, en mettant l'accent sur le soutien aux collaborateurs qui réintègrent le lieu de travail après une absence prolongée. La politique Care@Crelan vise à faciliter une communication régulière avec les employés pendant leur maladie, avec leur consentement, afin de combler le fossé qui pourrait se creuser entre eux et l'environnement de travail pendant leur absence.

En outre, Crelan propose le programme d'aide aux employés Care4U : les membres du personnel et leur famille proche ont ainsi accès, sept jours sur sept et à toute heure du jour et de la nuit, à des psychologues cliniciens et à des conseillers spécialisés. Care4U comprend quatre composantes principales, à savoir un soutien émotionnel en cas de problèmes professionnels et personnels, une assistance pratique, un coaching et un soutien spécialisé pour les managers.

Autres initiatives

En plus des initiatives axées sur le bien-être psychosocial, de nombreuses autres initiatives dans le contexte du bien-être des employés de Crelan ont été organisées ces dernières années. En voici quelques exemples :

- l'importance de la déconnexion est un point central tout au long de l'année, en particulier durant les dernières semaines de l'année. Les initiatives en la matière sont basées sur la convention collective de travail existante concernant le droit à la déconnexion, que Crelan applique au sens large. Divers conseils et astuces, dont certains émanent des employés eux-mêmes, sont mis en évidence. Une attention particulière est également accordée au rôle des managers dans la protection des frontières entre le travail et la vie privée ;
- tous les employés (pas seulement les groupes à haut risque) sont invités à se faire vacciner gratuitement contre la grippe ;
- l'initiative Vikings@Crelan a été déployée dans le but de permettre aux employés de faire de l'exercice ensemble pour leur bien-être et leur santé, en mettant l'accent sur l'importance de faire du sport ;
- fin 2023, en collaboration avec le service de prévention externe, Crelan a lancé une enquête complète sur le bien-être psychosocial des employés. Les résultats de cette enquête ont été analysés en 2024 et ont donné lieu à un plan de communication ainsi qu'au lancement d'actions spécifiques. La communication a couvert une série de sujets visant à sensibiliser les employés aux mécanismes mis en place pour améliorer leur bien-être, qui portent entre autres sur la gestion des urgences médicales, les services fournis par Care4U, les lignes de soutien internes et externes pour le bien-être émotionnel (comme les personnes de confiance et les HR Business Partners), l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et l'importance de faire usage du droit à la déconnexion ;
- Enfin, la politique de Crelan en matière de télétravail et de mobilité encourage la flexibilité et la confiance, permettant aux employés de travailler en fonction de leurs besoins individuels et de leur situation.

L'efficacité des actions en faveur du bien-être et de la sécurité est contrôlée par divers moyens, tels que les réunions semestrielles entre les personnes de confiance (c'est-à-dire les employés de Crelan désignés comme premier point de contact pour les employés qui souhaitent exprimer une préoccupation ou un problème). Ces personnes de confiance jouent un rôle clé en permettant aux employés d'exprimer leurs préoccupations, et en leur présentant les différents outils et canaux mis à leur disposition pour qu'ils puissent transmettre leurs préoccupations et procéder à une remontée d'informations. Les réunions semestrielles sont l'occasion pour les personnes de confiance de faire part de leur point de vue sur le fonctionnement du programme et, sur la base du retour d'information reçu, de suggérer des améliorations des actions entreprises.

Diversité, équité et inclusion (DEI)

Crelan veille au respect de la législation européenne et nationale en matière de prévention de la discrimination et de soutien à la diversité et à l'inclusion. Crelan a mis en place un soutien spécial pour les groupes vulnérables au sein de sa main-d'œuvre et explique la manière dont les règles sont mises en œuvre pour favoriser un lieu de travail équitable et inclusif. En mettant en œuvre les initiatives suivantes, Crelan s'efforce de créer un environnement de travail inclusif et diversifié, de promouvoir l'égalité des chances et d'éliminer la discrimination grâce à des pratiques de promotion transparentes et équitables.

Crelan promeut activement la diversité tant au sein de l'organisation que dans ses engagements externes. Elle aspire à incarner une culture de la diversité et de l'inclusion, en forgeant des partenariats solides avec diverses communautés dans différents domaines sociaux (éducation financière, soutien aux personnes issues de communautés défavorisées, etc.). En interne, Crelan s'engage à créer un environnement de travail inclusif et diversifié où chaque personne est respectée et appréciée. Reconnaissant que la diversité et l'inclusion sont essentielles pour favoriser l'innovation, la créativité et la réussite à long terme de Crelan, Crelan a signé la charte de Febelfin sur la diversité dans le secteur financier en novembre 2019, s'engageant ainsi à respecter les règles communes du secteur financier.

La diversité dans les pratiques de promotion est tout aussi importante que la diversité dans le recrutement. Elle consiste à veiller à ce que les opportunités de promotion soient identiques pour tous les membres de l'organisation, indépendamment de leurs origines, de leur sexe, de leur âge ou de toute autre caractéristique personnelle.

L'un des principaux objectifs de la diversité dans les pratiques de promotion est de garantir l'équité et l'égalité des chances permettant à chaque individu de développer ses compétences et de faire évoluer sa carrière. Cela implique que les décisions de promotion soient fondées sur le mérite, les compétences et les performances, et ne soient pas influencées par des préjugés ou du favoritisme. Le département des ressources humaines surveille les questions de diversité et d'inclusion et, à ce titre, il a le pouvoir d'intervenir dans les cas où des préjugés sont observés parmi les managers.

L'amélioration de la diversité dans la gouvernance d'entreprise revêt une grande importance pour Crelan et ses dirigeants, qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la diversité et de l'inclusion. Des cibles spécifiques en matière de diversité au niveau des cadres (supérieurs) et du Conseil d'Administration ont été définies et sont décrites dans la section Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants .

La politique de diversité et inclusion (D&I) définit l'engagement pris par Crelan en matière de diversité et d'inclusion. En outre, Crelan s'engage à :

- baser ses procédures de sélection, de recrutement et de promotion sur le mérite et les compétences, indépendamment du sexe, de la couleur, de l'origine ethnique ou sociale, des caractéristiques génétiques, de la langue, de la religion ou des convictions, des opinions politiques ou de toute autre opinion, de l'appartenance à une minorité nationale, de la fortune, de la naissance, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle ;
- sensibiliser régulièrement les recruteurs à la politique de diversité de Crelan, afin de refléter la diversité de la société dans laquelle Crelan opère ;
- encourager les managers à faire preuve d'ouverture d'esprit en rappelant que chaque individu doit avoir les mêmes chances de promotion et d'évolution au sein de l'entreprise ;
- évaluer les performances et les compétences sur la base de critères clairs et objectifs. Cet engagement prend la forme d'évaluations régulières, d'objectifs mesurables et de procédures transparentes d'examen des performances ;
- promouvoir la transparence et une communication ouverte concernant les opportunités de promotion, de formation et d'évolution ;
- éliminer tout écart de rémunération éventuel entre les hommes et les femmes ;
- interdire tout comportement qui sème la discorde ou crée de la confusion, ainsi que toute forme d'intimidation ou de harcèlement ;
- créer un environnement de travail respectueux, où chacun est traité avec dignité et respect, et où les différences sont célébrées et valorisées ;
- pratiquer une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination ;
- fournir des formations et des informations sur l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein de Crelan.

Afin de souligner l'importance de cet engagement pour Crelan, un membre du Comité de direction a été nommé responsable de la diversité et de l'inclusion (D&I). Crelan a également mis en place un comité de pilotage, présidé par le responsable de la diversité et de l'inclusion (manager D&I) et composé de divers représentants de tous les domaines d'activités de Crelan. Ce comité est chargé de transposer la stratégie D&I en actions en lançant diverses initiatives et projets au sein de Crelan. Ses membres sont les ambassadeurs de la stratégie D&I dans toute l'entreprise.

Le Cooperative Bank Office soutient également le responsable de la diversité et de l'inclusion (manager D&I) dans la transposition de cette stratégie D&I conformément aux valeurs coopératives et à l'engagement social, pour les clients, les agents et la société dans son ensemble.

L'efficacité des actions en matière de diversité et d'inclusion fait l'objet d'un suivi au travers de différents canaux, tels que les tableaux de bord D&I publiés sur Crelanet ou les métriques et cibles de diversité contrôlés, qui servent de base de discussion au sein des comités de pilotage D&I et sur la base desquels de nouvelles initiatives peuvent être définies, le cas échéant.

Procédures mises en œuvre pour prévenir la discrimination, et l'atténuer et intervenir lorsqu'un cas est détecté

Crelan a mis en place un ensemble complet de procédures visant à prévenir la discrimination, et à l'atténuer et à intervenir lorsqu'un cas est détecté, et ce, afin de garantir un lieu de travail diversifié et inclusif. Ces procédures sont soutenues par la politique d'intégrité, qui rappelle à tous les employés leur responsabilité d'agir de manière éthique et de signaler tout problème.

Les HR Business Partners jouent un rôle central dans la lutte contre les comportements discriminatoires. Les employés peuvent signaler les problèmes par différents canaux, notamment les RH, les personnes de confiance ou leur manager, selon leur préférence. La discrimination peut être identifiée grâce aux signalements des employés ou par les managers qui sont formés pour reconnaître les comportements inappropriés et réagir le cas échéant. Cette responsabilité est officialisée dans un document qui décrit le rôle du manager sur le plan de la détection et du traitement des problèmes.

Lorsqu'un problème est détecté, les personnes de confiance ou les HR Business Partners prennent des mesures immédiates pour le résoudre. Ils travaillent en étroite collaboration avec la personne concernée afin de proposer des solutions appropriées, qui peuvent aller d'actions informelles à des mesures disciplinaires officielles, si nécessaire. La personne concernée est libre de choisir les mesures qu'elle souhaite voir appliquer. En cas d'officialisation du problème, une procédure officielle est suivie, assurant que toutes les étapes sont traitées conformément aux politiques de Crelan et apportant une réponse claire et structurée.

Ces procédures sont conçues pour garantir non seulement que Crelan s'engage en faveur de la diversité et de l'inclusion, mais aussi qu'elle dispose d'un cadre clair qui fixe les responsabilités en matière de traitement et de résolution de tout problème de discrimination qui viendrait à se produire.

Formation et développement des compétences (gestion des talents)

Crelan considère l'apprentissage non seulement comme un investissement stratégique contribuant à la réussite à long terme de Crelan, mais aussi comme un élément essentiel de la culture d'entreprise qui permet aux employés d'atteindre leurs objectifs personnels et professionnels.

Crelan mise sur la formation d'une main-d'œuvre qualifiée capable d'exceller dans le secteur bancaire, en reconnaissant que la réussite et la satisfaction des effectifs dépendent en grande partie du fait que chaque employé comprend parfaitement son rôle et de l'existence d'opportunités d'évolution de carrière.

Crelan a mis en place des programmes de formation et de développement des compétences pour les employés à tous les niveaux.

Grandir en tant que banque, en tant qu'équipe et en tant qu'individus, mais aussi en tant que leaders et coachs, telle est la phrase clé qui résume toutes les initiatives en matière de formation. Cet engagement à promouvoir le développement personnel et professionnel sous-tend la vision de Crelan en matière d'apprentissage et de développement (L&D), matérialisée par des plateformes d'apprentissage accessibles et des initiatives permanentes. Ancrée dans l'éthique coopérative, la vision de Crelan en matière d'apprentissage est fondée sur des efforts de collaboration visant à servir au mieux les intérêts des clients, avec des services locaux classiques complétés par des techniques modernes, illustrant l'essence coopérative de Crelan. Ces aspects soulignent l'importance primordiale du développement personnel au sein de Crelan.

Afin de concrétiser cette volonté de développement personnel, Crelan a décidé de se concentrer sur les points suivants :

- les talents et les ambitions des employés, en considérant l'apprentissage comme un atout et un investissement pour l'avenir ;
- la mise à disposition d'opportunités et de possibilités permettant aux employés de donner le meilleur d'eux-mêmes et de progresser dans ce qu'ils font ;
- l'enthousiasme et la motivation des employés à travailler de manière indépendante sur leurs propres talents et opportunités d'évolution ;
- le dialogue entre le manager et l'employé sur les opportunités d'évolution dans un climat d'apprentissage positif ;
- la promotion d'une dynamique d'apprentissage qui influence positivement le pouvoir de changement ;
- le partage des connaissances, des compétences et des idées qui renforcent les équipes et l'organisation.

Plateformes d'apprentissage

Les employés bénéficient d'un accès gratuit à diverses plateformes d'apprentissage, ce qui leur permet d'entamer un processus d'apprentissage ciblé et flexible. Cet aspect est d'autant plus important que les employés recherchent de plus en plus l'autonomie et la personnalisation de leurs opportunités d'apprentissage et de développement. Grâce aux plateformes de formation, souvent axées sur le microapprentissage, Crelan soutient le développement professionnel de ses employés dans le cadre d'une culture d'apprentissage positive.

Les plateformes d'apprentissage à la disposition des employés incluent:

- **My Talent Tool :** un système de gestion des formations permettant de gérer, d'organiser, de suivre et de soutenir toutes les activités d'apprentissage ;
- **Elan+ :** une plateforme d'apprentissage pour le secteur financier axée sur les sujets bancaires et les compétences personnelles ;
- **Learning agencies platform :** axée sur les sujets bancaires ;
- **GoodHabitz :** une plateforme d'apprentissage consacrée aux compétences personnelles, notamment les compétences numériques, les compétences de leadership, les compétences commerciales, la communication, etc. ;
- **MindLab :** axée sur la résilience mentale et le bien-être psychosocial ;
- **FinSourceOne :** axée sur les sujets bancaires en ce qui concerne l'obligation légale de formation pour les personnes en contact avec le public et les personnes chargées de la distribution au sein de Crelan ;
- **LinkedIn Learning :** une plateforme d'apprentissage pour les employés en charge de l'informatique et de la sécurité, axée principalement sur les compétences techniques.

Thèmes et initiatives clés au cours de l'année écoulée

Projet « Learning Together »

Pour faciliter l'intégration Crelan-AXA Bank Belgium, il était essentiel que les employés échangent des connaissances sur les différentes applications et procédures bancaires afin de promouvoir l'optimisation des services. Le projet « Learning Together » a été lancé dans le but d'aider les employés à se familiariser avec les nouvelles applications et procédures bancaires qui leur sont destinées. En collaboration avec les Learning SPOC de chaque département de Crelan, des plans de formation ont été élaborés pour soutenir et réussir la mise en œuvre de ce processus d'apprentissage.

Leadership

Crelan met fortement l'accent sur le rôle de ses leaders dans la promotion de la croissance, de l'implication et de l'engagement. Investir dans un leadership fort est donc une priorité pour Crelan. Des séances de coaching ont eu lieu, axées sur divers aspects du leadership (et adaptées à l'ancienneté des managers). Ces séances aident les managers à se concentrer sur le développement des membres de leur équipe, ce qui est bénéfique non seulement pour les performances, mais aussi pour le bien-être et la satisfaction au travail des employés. Grâce à cette formation, les managers peuvent apporter une contribution essentielle à la mise en place d'une culture d'apprentissage permettant aux employés de se sentir valorisés et motivés à donner le meilleur d'eux-mêmes.

En outre, des formations obligatoires sur le leadership inclusif ont été mises en place dans le but de promouvoir la culture de Crelan en matière d'égalité et de respect, en sensibilisant les managers aux préjugés inconscients et en leur fournissant les compétences nécessaires pour embrasser diverses perspectives.

Enfin, un nouveau programme de cohésion d'équipe a été lancé afin d'améliorer la collaboration et de renforcer les liens entre les managers et leurs équipes, permettant ainsi aux membres des équipes de travailler plus efficacement ensemble.

Compétences futures

L'employabilité est l'une des grandes priorités de Crelan. Outre diverses formations bancaires techniques, des formations sur des compétences non techniques, sur des compétences numériques, ainsi que des cours de langue ont été donnés. Les temps forts de ces formations au cours de l'année écoulée ont été les suivants :

- les ateliers 'La Fresque du Climat" portant sur le changement climatique et la manière dont chacun peut contribuer à améliorer celui-ci ;
- une formation sur l'incidence de la durabilité et de l'ESG sur l'intermédiation de crédit ;
- une formation MS Teams Collaboration, axée sur l'utilisation efficace de MS Teams pour renforcer la collaboration et la communication au sein des équipes ;
- une formation à la gestion des parties prenantes, qui vise l'acquisition de connaissances et de compétences permettant de nouer et d'entretenir efficacement des relations avec diverses parties prenantes.

Risques et sécurité

Crelan reconnaît que le fait de favoriser l'épanouissement des employés contribue à atténuer les risques opérationnels associés aux erreurs humaines et à la perte de connaissances due à la rotation du personnel. Crelan veille à atténuer les risques et à promouvoir la sécurité grâce à diverses formations sur la Compliance et à l'introduction d'une nouvelle plateforme d'apprentissage baptisée « Phishing Tool », qui sert à sensibiliser en permanence les employés et à les informer constamment sur les risques et les mesures de sécurité.

Principaux thèmes des initiatives futures

- Crelan s'engage à optimiser les parcours de carrière, et à permettre aux employés de diriger leur propre évolution professionnelle, avec le soutien de la hiérarchie. Les initiatives garantissent un accès équitable aux possibilités d'avancement professionnel et favorisent l'amélioration des compétences individuelles.
- Crelan s'engage à mettre en œuvre une nouvelle procédure de gestion des performances centrée sur un système de suivi et de retour d'information continus et basée sur des objectifs fonctionnels et de développement.
- Crelan s'engage, en tant que banque coopérative, à se concentrer sur les thèmes suivants et à les intégrer dans le plan de formation 2025 : diversité et inclusion, leadership, cohésion d'équipe, ESG et durabilité, compétences futures comme la gestion des données, conformité et sécurité, compétences numériques.

L'engagement de Crelan en faveur du développement professionnel reflète sa conviction de l'importance de donner aux employés les moyens de concrétiser leur plein potentiel, contribuant ainsi efficacement à la durabilité de Crelan et à son rôle dans le paysage global de la durabilité. Grâce à l'apprentissage et au développement continus, Crelan vise non seulement à améliorer les carrières individuelles, mais aussi à faire progresser l'ensemble du secteur en agissant comme une entité financière socialement responsable.

Par ces actions, Crelan vise à former une main-d'œuvre qualifiée et collaborative, à fournir un accès à diverses plateformes d'apprentissage pour le développement des employés et à promouvoir leur évolution tant personnelle que professionnelle. Le contrôle de l'efficacité de ces actions prend diverses formes, notamment les enquêtes de satisfaction envoyées aux participants après chaque formation ou les discussions annuelles menées avec le segment d'activité pour identifier les besoins. Ces éléments contribuent à l'évaluation du programme de formation et à son adaptation / révision le cas échéant.

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les travailleurs de l'entreprise et leurs représentants

Crelan s'engage à partager la manière dont elle écoute les opinions de ses employés lorsqu'elle prend des décisions ou planifie des activités susceptibles de les affecter. Ces communications avec le personnel passent par de multiples mécanismes, dont les spécificités et l'efficacité sont détaillées dans la section Intérêts et points de vue des parties prenantes .

- Crelan interagit à la fois directement avec les employés individuels et par l'intermédiaire des représentants officiels des travailleurs. Cette double approche garantit une contribution complète des employés au processus décisionnel.
- L'interaction avec les employés a lieu à différents stades, notamment lors de la formulation de la stratégie, lors de l'élaboration des politiques et dans les processus opérationnels. Crelan utilise de multiples méthodes d'interaction, telles que des enquêtes, des réunions publiques et des consultations régulières, pour répondre aux divers besoins et préférences du personnel. Cette interaction est structurée de manière à être fréquente et suivie afin de maintenir un dialogue ouvert et constructif.
- Le département des ressources humaines, dirigé par le Chief Human Resources Officer, garantit que les avis des employés sont intégrés dans les politiques et les stratégies opérationnelles.
- Crelan respecte les termes de ses politiques et de ses conventions collectives de travail, qui renforcent son engagement en faveur des droits de l'homme et fournissent une méthode structurée pour connaître les points de vue de ses effectifs. Ces accords renforcent la capacité à comprendre les préoccupations et les aspirations des employés et à y répondre.
- Pour évaluer l'efficacité de ses interactions avec son personnel, Crelan surveille et examine les résultats de ces dialogues. Le retour d'information, la mise en œuvre d'initiatives et les réunions de suivi garantissent que les interactions sont porteuses et conduisent à une amélioration continue.

Par ces points énumérés, Crelan démontre son engagement à prendre en compte les points de vue de son personnel et à créer un environnement d'entreprise collaboratif et progressif.

Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations

Crelan s'engage à promouvoir un environnement de travail où le bien-être des employés est une priorité et où ils trouvent le soutien nécessaire. Le règlement de travail de Crelan interdit tout acte impliquant un risque psychosocial, y compris les actes de violence, le harcèlement moral et le harcèlement sexuel au travail. Cette interdiction s'étend également aux tiers qui interagissent avec les travailleurs dans l'exercice de leur travail (par exemple, les clients, les agents, les fournisseurs). L'entreprise a mis en place des procédures claires pour gérer et adresser les incidences négatives sur ses effectifs, en veillant à ce

que des canaux soient mis à leur disposition pour faire part de leurs préoccupations. Cette démarche est considérée comme fondamentale pour maintenir un environnement de travail équitable et juste.

Approche générale et procédures pour la réparation

Comme décrit plus haut, il existe des procédures formelles et informelles permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations. Elles sont clairement décrites sur Crelanet, afin de permettre aux employés de choisir le canal le plus approprié à cet effet. Afin de donner le ton, Crelan a explicitement demandé aux managers, dans les procédures relatives aux responsabilités hiérarchiques, de prendre en compte le bien-être des employés, de veiller à les aider à signaler les problèmes qui les affectent et d'intervenir lorsqu'un problème est signalé. Le suivi des incidents et la remontée d'informations à leur sujet suivent une procédure bien établie et définie soit par la loi, soit par des règles internes au sein de Crelan (en fonction du type de problème). Une réponse formelle est apportée lorsqu'une plainte officielle est déposée (comme l'exige la loi). Les procédures en place garantissent que l'ambition de Crelan sur les questions sociales de même que les différentes politiques sont correctement mises en œuvre dans les processus opérationnels.

Conformément aux réglementations européenne et belge, Crelan a établi une politique de lancement d'alertes disponible pour tout employé confronté à des actes illégaux, à un comportement contraire à l'éthique et/ou à une faute grave.

Canaux spécifiques mis en place pour faire part des préoccupations ou des besoins et mécanisme concernant les plaintes

Un employé qui s'estime victime d'un préjudice psychologique, éventuellement accompagné de dommages physiques résultant de risques psychosociaux au travail, peut d'abord s'adresser à sa hiérarchie. La hiérarchie est en effet directement habilitée à proposer une solution pour résoudre le problème. Le travailleur peut également s'adresser au HR Business Partner. Si cette intervention n'aboutit pas au résultat escompté ou si le travailleur ne souhaite pas recourir aux structures sociales habituelles de l'entreprise, il peut utiliser les procédures prévues à cet effet dans le règlement de travail.

Les personnes de confiance, qui étaient au nombre de sept chez Crelan en 2024, jouent un rôle important dans ces procédures. Ces personnes de confiance sont les premiers points de contact pour les employés confrontés à des problèmes psychosociaux. Elles veillent à ce que les employés puissent choisir le canal de signalement le plus adapté à leur problème.

En outre, Crelan a mis en place des politiques visant à protéger les individus, y compris les représentants des travailleurs, contre toute forme de représailles lorsqu'ils utilisent les canaux de signalement. Il s'agit là d'un élément essentiel de l'engagement de Crelan en faveur d'une conduite des affaires équitable et éthique.

Enfin, le travailleur peut également chercher une solution en s'adressant à un membre du comité pour la prévention et la protection au travail ou à un représentant syndical.

L'employeur veille à ce que les travailleurs victimes d'un acte de violence ou de harcèlement moral ou sexuel au travail bénéficient d'un soutien psychologique approprié de la part du service externe pour la prévention et la protection au travail et de Care4U (programme d'aide aux employés).

Procédures soutenant la disponibilité des canaux

Crelan garantit la disponibilité des canaux de communication au travers de son règlement de travail, qui fournit les informations de contact des parties internes et externes, ainsi que par une série de procédures structurées conçues pour favoriser l'accessibilité. Deux fois par an, des réunions formelles sont organisées avec les personnes de confiance afin d'évaluer l'efficacité des canaux, d'identifier les domaines d'amélioration et d'aborder toute augmentation de la demande ou tout problème qu'elles pourraient rencontrer. En outre, chaque année, Crelan communique avec ses employés pour leur faire savoir qui sont les personnes de confiance et leur rappeler les procédures à suivre en cas de discrimination. L'efficacité des canaux est également abordée dans le rapport annuel de Crelan consacré à la prévention, rapport qui est inclus dans le rapport annuel afin de garantir la transparence et l'amélioration continue.

Surveillance et suivi des questions soulevées et efficacité des canaux

Crelan mène régulièrement des enquêtes internes et utilise des systèmes de retour d'information afin d'évaluer si les employés connaissent et font confiance à ces structures pour faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins. S'assurer que les employés ont confiance dans ces procédures est crucial pour leur efficacité et constitue un objectif permanent pour l'entreprise.

Concrètement, Crelan procède au suivi du nombre d'interactions avec les personnes de confiance, ainsi qu'au suivi du nombre d'appels à Care4U.

Crelan évalue l'efficacité des solutions de réparation mises en place grâce à une boucle de rétroaction structurée dans les domaines clés.

- En ce qui concerne l'apprentissage et le développement, Crelan surveille la participation, organise des enquêtes de satisfaction et mène des discussions annuelles avec les directeurs pour s'assurer que les programmes de formation répondent à l'évolution des besoins.
- Dans le domaine de la diversité et de l'inclusion, les plans d'action sont examinés lors des réunions du comité de pilotage et les progrès sont suivis au moyen de rapports semestriels sur les tableaux de bord.
- Les initiatives en matière de bien-être sont évaluées sur la base de la participation des employés et de leur retour d'information, tandis que la paix sociale est mesurée par l'éventuelle survenue de grèves. Aucune grève n'ayant eu lieu en 2024, les efforts de Crelan peuvent être considérés comme fructueux. Ces métriques fournissent des informations régulières permettant de peaufiner et de renforcer les initiatives de Crelan.



4. Métriques et cibles

Étant donné les travaux en cours pour harmoniser les politiques et les données relatives aux employés de Crelan et d'ABB, des raccourcis temporaires et des mesures d'introduction progressive ont été utilisés. Les mesures d'introduction progressive sont appliquées conformément à l'ESRS 1 Disposition transitoire : Liste des exigences en matière de publication d'informations introduites par étapes. Les mesures d'introduction progressive permettent de reporter les exigences de publication ou les points de données dans la déclaration relative à la durabilité au titre de l'ESRS (pour la première année).

Les parties prenantes sont informées en conséquence de ces choix, ce qui contribue au respect de l'engagement de Crelan à publier des informations exactes et justes pendant cette période d'intégration. Les dispositions d'introduction progressive ont été utilisées pour les exigences de publication suivantes : satisfaction des employés (S1-7), personnes handicapées (S1-12), métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (S1-15).

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Crelan a défini une cible pour le thème de la diversité et de l'inclusion, et plus précisément une cible concernant la diversité et l'inclusion pour ses cadres supérieurs. La validation des cibles par les cadres supérieurs garantit que ces parties prenantes ont été consultées au cours du processus de fixation des cibles.

Sous-thème	Portée	Description de l'objectif d'ici 2027	Année 2024
Diversité et inclusion au sein de la haute direction	Crelan (Crelan SA & CrelanCo)	Atteindre une représentation minimale de 33 % du sexe sous-représenté dans le « Crelan Circle » (c'est-à-dire les cadres supérieurs qui dirigent la banque)	28%
		Atteindre une représentation minimale de 33 % du sexe sous-représenté dans l'ensemble du conseil d'administration	25%
		Atteindre une représentation minimale de 40 % du sexe sous-représenté parmi les administrateurs non exécutifs du conseil d'administration	36%
	Europabank	Atteindre une représentation minimale de 20 % du genre sous-représenté au sein du Comité de direction	15%
		Atteindre une représentation minimale de 33 % du sexe sous-représenté dans l'ensemble du conseil d'administration,	36%

Grâce à ces cibles, Crelan souhaite générer une incidence positive sur la diversité des effectifs. Toute nomination empêchant d'atteindre l'objectif minimal établi doit être clairement motivée, les raisons devant impérativement être liées aux compétences et à l'expérience.

Au-delà de la représentation des sexes, l'ambition est également d'assurer la parité entre néerlandophones et francophones, sans pour autant négliger l'expérience et les compétences des candidats disponibles. Toute proposition de nomination contraire à l'ambition de Crelan doit être dûment justifiée par le Comité de nomination.

Aucune cible n'est actuellement explicitement en place pour d'autres thèmes (mais cette situation pourrait évoluer à l'avenir).

Caractéristiques des employés de l'entreprise

Les informations ci-après donnent une image de la main-d'œuvre de Crelan, en effectifs et en équivalents temps plein (ETP), y compris du nombre d'employés, de leur sexe, de leur type de contrat et de la rotation des effectifs.

Nombre total de salariés :

	Consolidé		Crelan (Crelan SA + CrelanCo)		Europabank	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
Nombre total d'employés	1796	1618	1400	1248	396	370
Par genre						
Homme	884	823	671	614	213	209
Femme	912	795	729	634	183	161
Autre	0	0	0	0	0	0
Non signalé	0	0	0	0	0	0
Par pays						
Belgique	1796	1618	1400	1248	396	370
Nombre moyen de salaries au cours de l'annee (ETP)	**1710,8**	**1599,3**	**1326,2**	**1241,7**	**384,6**	**357,6**

Nombre total de salariés par type de contrat :

	Consolidé					Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europa-bank
Nombre total d'effectifs par type de contrat	Total	Homme	Femme	Autre	Non signalé	Total	Total
Effectifs	1.796	884	912	-	-	1.400	396
ETP	1.618	843	774	-	-	1.248	370
Salariés permanents							
Effectifs	1.784	881	903	-	-	1.388	396
ETP	1.606	840	766	-	-	1.236	370
Salariés temporaires							-
Effectifs	12	3	9	-	-	12	-
ETP	12	3	9	-	-	12	-
Salariés au nombre d'heures non garanti	-	-	-	-	-		-
Effectifs	-	-	-	-	-	-	-
ETP	-	-	-	-	-	-	-

Nombre total de départs par type de départ :

	Consolidé					Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europa-bank
Effectifs	Total	Homme	Femme	Autre	Non signalé	Total	Total
Nombre total de départs	123	44	43	0	0	87	36
Départs volontaires	46	16	11	0	0	26	20
Départs à la retraite	49	18	23	0	0	42	7
Licenciements	16	8	1	0	0	9	7
Autres départs	12	2	8	0	0	10	2

Rotation des effectifs :

	Consolidé					Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europa-bank
Chiffres pour 2024	Total	Homme	Femme	Autre	Non signalé	Total	Total
Taux de rotation (effectifs)	7%	3%	3%	0%	0%	6%	9,1%
Taux de rotation (ETP)	7%	4%	3%	0%	0%	6%	9,3%
Taux de rotation volontaire (ETP)	3%	2%	1%	0%	0%	2%	5,3%
Taux de rotation volontaire (ETP) (y compris les départs à la retraite)	5%	3%	3%	0%	0%	4%	6,8%

Couverture des négociations collectives et dialogue social

En 2024, 100 % des employés de Crelan étaient couverts par des conventions collectives et le dialogue social. Crelan n'a pas d'employés en dehors de la Belgique. Ces chiffres sont conformes à l'engagement de Crelan d'avoir une incidence sur ses employés par le dialogue social. Crelan n'a pas légalement de comité d'entreprise européen (CEE), car ses activités se limitent exclusivement à la Belgique. Les accords sont conclus avec les comités d'entreprise et syndicats belges.

Taux de couverture	Couverture des négociations collectives	Dialogue social
	Salariés-EEE	Représentation sur le lieu de travail/EEE
0-19%		
20-39%		
40-59%		
60-79%		
80-100%	Belgique	Belgique

Métriques de diversité

Les tableaux suivants résument les principales métriques de diversité chez Crelan, à savoir la répartition des genres au niveau des cadres supérieurs et la diversité des âges parmi les employés. Crelan définit les cadres supérieurs comme les personnes se situant un et deux niveaux en dessous de ses organes d'administration et de surveillance.

Il convient de noter que les chiffres de diversité au sein de Crelan évolueront en 2025 en raison de nouvelles nominations affectant la composition des différents comités. Au niveau du Comité de direction, la nouvelle composition annoncée en décembre 2024 amènera (après approbation des autorités de contrôle) à une proportion de femmes de 17% (c'est-à-dire 1/6). Au niveau du Conseil d'Administration, la proportion de femmes augmentera à 32% (en attendant de nouvelles nominations). Finalement, au niveau N-1 du Comité de direction (c'est-à-dire le Crelan Circle), les nominations (connues à ce jour) amèneront à une proportion de femmes de 27%.

Répartition des genres au niveau de l'encadrement supérieur :

	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)		Europabank	
Nombre de personnes/% Nombre de personnes	Total	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Membres du conseil d'administration*	25	18	7	15	5	8	4
% des membres du conseil d'administration	100%	72%	28%	75%	25%	67%	33%
Membres du comité de direction*	10	9	1	6	0	3	1
% des membres du comité de direction	100%	90%	10%	100%	0%	75%	25%
Comité exécutif niveau N-1	58	47	11	28	9	19	2
% du niveau N-1	100%	81%	19%	76%	24%	90%	10%
Comité de direction niveau N-1	153	107	46	58	26	49	20
% du niveau N-2	100%	70%	30%	69%	31%	71%	29%

* sans doublons

Diversité des âges parmi les employés :

	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)			Europabank		
Effectifs	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme
Nombre total d'employés	1796	884	912	1400	671	729	396	213	183
Moins de 30 ans	150	80	70	83	37	46	67	43	24
30-50 ans	708	348	360	532	250	282	176	98	78
Plus de 50 ans	938	456	482	785	384	401	153	72	81

Salaires décents

Crelan s'engage fermement à promouvoir des salaires décents et l'égalité salariale, en veillant à ce que les travailleurs, hommes et femmes, reçoivent la même rémunération pour leurs contributions. Crelan offre un salaire décent à tous ses employés, et des analyses périodiques sont menées et coordonnées par les RH pour évaluer la décence des salaires offerts aux employés.

Protection sociale

En 2024, tous les employés de Crelan bénéficiaient d'une protection sociale.

Métriques de la formation et du développement des compétences

Dans les tableaux suivants, Crelan fournit des données sur les opportunités de formation et de développement des compétences offertes aux employés. Crelan s'engage à favoriser le développement professionnel, l'amélioration des compétences et l'employabilité à long terme de ses employés. Les informations présentées quantifient la participation aux évaluations du développement et le nombre moyen d'heures de formation. Les informations sont détaillées par genre. Ces chiffres incluent tant les formations formelles que les formations informelles. Les chiffres relativement élevés d'Europabank sont principalement expliqués par un plus grand nombre d'heures de formations informelles enregistrées dans les systèmes (par rapport à Crelan).

	Consolidé			Crelan (Crelan SA + CrelanCo)	Europa-bank
(moyennes sur base des effectifs)	Homme	Femme	Total	Total	Total
Pourcentage de salariés faisant l'objet d'évaluations régulières de leurs performances et du développement de leur carrière	92,8%	90,9%	91,8%	89,5%	100,0%
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	49,3	42,6	45,9	28,6	107,0

Métriques de santé et de sécurité

Les métriques ci-après donnent un aperçu de l'efficacité des actions préventives de Crelan en matière de santé et de sécurité des employés. Les chiffres sont cohérents avec le type d'activités menées par Crelan. En effet, l'industrie financière n'est pas considérée comme présentant un risque élevé pour la sécurité des employés. La définition d'accident du travail ou maladie professionnelle est alignée avec la loi du 10/04/1971 sur les accidents du travail.

Chiffres pour 2024	Consolidé
% des effectifs couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité	100%
Nombre d'accidents du travail enregistrés	17
Taux d'accidents du travail (taux de fréquence : nombre d'accidents par million d'heures travaillées)	7,18
Jours perdus en raison d'accidents du travail	885

Aucun décès dû à un accident professionnel ou à une maladie professionnelle et aucun cas de maladie professionnelle comptabilisable n'a été recensé en 2024. En 2024, un total de 885 jours (calendrier) ont été perdus suite à des accidents de travail, dont 510 chez Crelan et 375 chez Europabank. Le nombre chez Crelan est principalement dû à 2 accidents ayant causé une absence exceptionnellement longue (215 et 242 jours), résultant en une forte augmentation par rapport aux chiffres de 2023 (où 2 jours perdus avaient été comptabilisés) Finalement, il est à noter que le taux d'accident du travail rapporté dans la table inclut également les accidents ayant causé une incapacité de d'un jour ou moins. En filtrant sur les accidents ayant causé une incapacité de plus d'un jour (i.e. indicateur utilisé en interne par Crelan et Europabank), la fréquence diminue en dessous de 3 accidents par million d'heures travaillées. Le nombre d'heures travaillées utilisé pour déterminer les chiffres ci-dessus provient du secrétariat social.

Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

Le tableau suivant résume l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire la différence de niveau moyen de rémunération entre les salariés femmes et hommes (à l'exclusion des salariés inactifs). Les chiffres sont basés sur le salaire mensuel brut moyen des femmes et des hommes (à l'exclusion des salariés inactifs).

		Crelan (Crelan SA + CrelanCo)		
	Consolidé	ex-Crelan	ex-ABB	Europabank
Écart de rémunération entre les sexes (en %)	12,3	15,0	13,0	5,1
Écart de rémunération entre les sexes ajusté (en %)		2,6	2,2	

Les effectifs de Crelan SA (et CrelanCo) se composent de deux populations distinctes : (1) les anciens employés d'ABB et (2) les anciens employés de Crelan, qui ont travaillé jusqu'au 31 décembre 2024 avec des fonctions et selon des grilles de rémunération différents. À partir de janvier 2025, les deux populations travailleront sous le même statut unifié, avec la même classification des fonctions et selon la même grille de rémunération, sur la base d'une convention collective de travail établie à l'échelle de l'entreprise. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes en 2024 est évalué d'abord en calculant un écart de rémunération non corrigé, qui représente la différence brute entre les salaires moyens (avec correction sur la base des équivalents temps plein) des employés féminins et masculins. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes non corrigé ne tient pas compte des facteurs susceptibles d'influencer les salaires, tels que les fonctions et l'expérience. Par conséquent, un écart de rémunération entre les femmes et les hommes corrigé est calculé selon la méthode statistique proposée par Eurostat.

L'analyse montre que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes non corrigé s'explique en grande

partie par les différences entre les caractéristiques moyennes des employés féminins et masculins au sein des deux populations : 81 % de l'écart peut être expliqué pour les anciens employés d'AXA Bank Belgium et 86 % de l'écart peut être expliqué pour les anciens employés de Crelan. Il en résulte un écart de rémunération entre les femmes et les hommes corrigé de 2,2 % pour AXA Bank Belgium et de 2,6 % pour Crelan. Il convient de noter que les chiffres relatifs à l'écart de rémunération corrigé doivent être interprétés avec prudence et ne constituent pas une mesure directe de l'inégalité de rémunération entre les salariés féminins et masculins. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes corrigé est l'écart résiduel ou l'écart qui subsiste après correction en fonction des caractéristiques observées chez les travailleurs féminins et masculins (fonctions et expérience). Outre le genre, il se peut que d'autres facteurs non (encore) reconnus influencent les différences de rémunération. Si cela devait être le cas, l'incidence de ces facteurs se retrouve également dans l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes corrigé.

Le tableau suivant résume le ratio de rémunération totale, défini comme le rapport entre la rémunération de la personne la mieux payée et la rémunération de l'employé médian (sur la base des salaires bruts mensuels y compris les avantages en nature, le double pécule de vacances et hors rémunération variable).

		Crelan (Crelan SA + CrelanCo)		
Ratio de rémunération totale	**Consolidé**	**ex-Crelan**	**ex-ABB**	**Europabank**
Rapport de la rémunération totale annuelle des salariés les mieux rémunérés par rapport à la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée)	3,31	3,28	1,84	2,50

Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme

Les tableaux suivants présentent les incidents et les plaintes liés au travail au sein des effectifs de Crelan en 2024, ainsi que les amendes, les sanctions ou les indemnisations importantes infligées dans ce contexte (Tels que repris dans les états financiers de Crelan). Aucun incident grave en matière de droits de l'homme, aucun cas de non-respect des principes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, ni aucune amende liée à ces incidents n'ont été communiqués. Ces chiffres sont cohérents et confirment les aspects descriptifs fournis dans les sections précédentes de ce chapitre.

Chiffres pour 2024	**Consolidé**
Nombre total de cas de discrimination signalés au cours de la période considérée	2
Nombre de plaintes	25
Montant total des amendes, sanctions et indemnités importantes	0



B.2

ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finaux



1. Objectifs

En tant que groupe bancaire coopératif belge, Crelan s'efforce d'établir une relation à long terme avec ses clients et place la relation et la proximité avec le client au cœur de sa stratégie. La structure coopérative de Crelan renforce l'importance de générer un impact positif et de la valeur pour les clients, étant donné que Crelan constitue une fédération bancaire avec CrelanCo SC comme actionnaire, et qu'uniquement les client de Crelan peuvent souscrire à des actions de CrelanCo SC Avec plus de 1,7 million de clients, Crelan peut avoir des incidences positives et négatives importantes sur ces clients et peut être confrontée à des risques ou opportunités spécifiques. Ces incidences / risques / opportunités (IRO) liés aux clients peuvent provenir de diverses perspectives. Crelan a identifié quatre domaines importants dans lesquels les clients pourraient être affectés :

- la protection des données personnelles des clients ;
- le maintien des services bancaires et la résilience face aux cybermenaces ;
- la fourniture d'un service bancaire inclusif ;
- les pratiques de marketing responsables et transparentes.

L'objectif de ce chapitre est de décrire la stratégie de Crelan en rapport avec ces sujets et la manière dont les divers IRO identifiés sont gérés. Plus précisément, le chapitre est structuré comme suit :

- tout d'abord, une description de l'approche générale adoptée pour identifier les IRO réels et potentiels importants sur les clients pour chacun de ces (sous-)thèmes est fournie, ainsi que les résultats de cette analyse ;
- ensuite, les politiques mises en place pour gérer les IRO identifiés sont décrites, ainsi que les canaux permettant aux clients de faire part de leurs préoccupations et les mesures prises pour rendre ces politiques / stratégies opérationnelles ;
- enfin, les métriques et les cibles utilisées par Crelan pour surveiller ces IRO sont décrites.

2. Stratégie et gouvernance

Incidences, risques et opportunités importants et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Afin d'identifier les IRO potentiels liés aux clients et aux utilisateurs finaux, Crelan a organisé plusieurs ateliers et entretiens avec des experts internes sélectionnés pour représenter les intérêts et les points de vue des clients sur chacun des sous-thèmes (comme décrit dans Intérêts et points de vue des parties prenantes). Pour une institution bancaire comme Crelan, les consommateurs et les utilisateurs finaux sont principalement les clients de Crelan, impliqués dans la chaîne de valeur de Crelan au travers des divers produits et services bancaires auxquels ils souscrivent. Il s'agit notamment des clients qui utilisent Crelan comme banque pour leurs opérations bancaires quotidiennes, des clients qui contractent des crédits et de ceux qui reçoivent des conseils en matière d'investissement. Par conséquent, des experts représentant les points de vue de ces parties prenantes ont été consultés pour identifier les IRO dans le cadre de l'évaluation de la double importance. Ces experts sont également ceux qui sont chargés des différents canaux de communication avec ces clients dans les procédures quotidiennes, ce qui permet de tirer parti de ces procédures existantes pour la DMA.

Au cours de cet exercice, Crelan a pris en compte les points de vue de l'ensemble de sa clientèle, tout en tenant compte du fait que différents groupes de clients pourraient être affectés à différents niveaux par un sujet spécifique. Considérant que la gravité des incidences (potentielles) pourrait ne pas être répartie de manière égale, Crelan a pris soin de refléter les points de vue des clients vulnérables dans l'analyse. Le tableau suivant résume les groupes de consommateurs qui ont fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'analyse :

Thèmes et sous-thèmes	Groupe de clients pris en compte
Protection des données personnelles	Tous les clients
Cybersécurité	Tous les clients (adaptation de l'approche par procédure, mais application uniforme à tous les clients)
Inclusion financière	Tous les clients, avec une attention particulière pour les clients à risque, c'est-à-dire ceux : — dont les compétences numériques sont moindres ; — qui sont moins bien informés sur les produits financiers ; — qui rencontrent des difficultés financières (temporaires / permanentes) ; — qui risquent de ne pas être acceptés par d'autres banques.
Marketing responsable	Tous les clients et les consommateurs cibles

Dans le chapitre suivant, des détails sont fournis sur la manière dont Crelan gère les IRO identifiés décrits ci-avant. Pour les thèmes qui ont une incidence importante sur Crelan ou inversement, Crelan fait le lien entre l'évaluation de la double importance et la formulation de la stratégie globale de Crelan.

Sous-sujet	Chaîne de valeur (CV)/ activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Marketing responsable et gestion responsable des produits	AP / CV	Impact positif	Impact positif sur les clients en offrant des conseils justes et des informations transparentes, rendus possibles grâce au modèle de proximité mis en place chez Crelan et ancré dans la stratégie de Crelan (à travers notamment un large réseau d'agents).
	AP	Risque	Risque que Crelan ne joue pas son rôle/ne joigne pas le geste à la parole/n'exécute pas conformément à sa stratégie (différence entre « ce qui est dit et ce qui est fait ») et/ou que les concurrents réussissent mieux dans ce rôle, ce qui entraînerait une fuite de coopérateurs ou de clients vers ces concurrents, ce qui entraînerait un risque commercial (risque de réputation). Cela inclut le fait que Crelan n'est pas suffisamment actif dans la communication sur les actions entreprises / les produits proposés.
Protection des données	AP	Risque / Impact négatif	Risque commercial/réputationnel/opérationnel pour Crelan résultant d'une utilisation inappropriée des données des clients causée par des facteurs internes ou externes.
Cybersécurité	AP	Risque / Impact négatif	Risque commercial/réputationnel/opérationnel lié aux attaques de cybersécurité affectant la capacité de Crelan à fournir des services à ses clients (perte d'accès à leurs services bancaires).
Inclusion financière	AP / CV	Impact positif	Impact positif de l'orientation stratégique de Crelan sur la proximité avec ses clients, permettant à la fois un accès aux services de Crelan à tous les clients en fonction de leurs besoins et une connaissance des clients (à travers la relation avec les agents locaux).
	AP / CV	Impact positif	Impact positif de Crelan via la conception et l'accès aux produits pour améliorer l'inclusion, en particulier pour les clients appartenant à des catégories en risque d'exclusion financière
	AP / CV	Opportunité	Opportunité d'augmenter les revenus par la production (contrôlée) de prêts à des emprunteurs individuels qui auraient des difficultés à accéder à des financements ailleurs, en veillant à ce que le Groupe Crelan (par le biais d'Europabank) puisse proposer une offre complète à ses clients (et donc augmenter sa base de clients)

Dans le chapitre suivant, des détails sont fournis sur la manière dont Crelan gère les IRO identifiés décrits ci-avant. Pour les thèmes qui ont une incidence importante sur Crelan ou inversement, Crelan fait le lien entre l'évaluation de la double importance relative et la formulation de la stratégie globale de Crelan.

3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Les thèmes qui affectent les clients sont pris en compte dans diverses politiques traitant chacune d'un thème. La politique ESG sert de politique globale, définissant la vision holistique de Crelan sur les questions liées à l'ESG, y compris celles qui concernent les clients. Ces politiques sont complétées par un certain nombre de procédures, décrites dans la section *Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux*.

Les principales politiques relatives aux clients et aux utilisateurs finaux sont résumées dans le tableau ci-après :

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Scope	Niveau d'approbation
Politiques globales	Politique ESG	Matérialité d'impact Matérialité financière	Inclusion financière Confidentialité des données Marketing responsable	Document cadre résumant la gouvernance et les ambitions en termes de thématiques ESG (y compris les aspects sociaux impactant les clients).	Crelan	Conseil d'administration
	Politique de protection des données	Matérialité d'impact Matérialité financière	Confidentialité des données	Établit les exigences minimales et les responsabilités en matière de protection des données personnelles.	Crelan	Security & Privacy Risk Committee (délégué du Comité de direction)
	Politique de sécurité	Matérialité d'impact Matérialité financière	Sécurité (y compris cyber)	Décrit l'objectif et la mission en termes de sécurité, les principaux objectifs de sécurité, le processus de gestion des risques de sécurité et définit le système de gestion intégrée de la sécurité et les politiques de sécurité propres au domaine.	Crelan SA*	Conseil d'administration
Politiques connectées	Politique de crédit	Matérialité d'impact Matérialité financière	Inclusion financière	Règles d'acceptation de crédit (y compris les critères d'efficacité énergétique)	Crelan SA*	Conseil d'administration
	Politique d'intégrité	Matérialité d'impact Matérialité financière	Inclusion financière Confidentialité des données Marketing responsable	Constitue la pierre angulaire de l'engagement en matière de comportement éthique et de respect des exigences réglementaires	Crelan	Conseil d'administration
	Charte marketing	Matérialité d'impact	Marketing responsable	Charte destinée aux agents et reflétant la guidance marketing de Crelan qui doivent être respectés	Crelan SA	Marketing & Communication
	Politiques de sécurité diverses	Matérialité d'impact Matérialité financière	Sécurité	Politiques couvrant divers aspects de la sécurité (physique, système, résilience opérationnelle, RH, classification de l'information, etc.)	Crelan SA*	Varie

* des politiques similaires existent chez Europabank

Dans la section suivante, un résumé de ces politiques est fourni, et nous expliquons la manière dont elles sont liées aux incidences, risques et opportunités identifiés pour ces sujets.

Politique ESG

Comme indiqué dans les chapitres précédents, la finalité de la politique ESG est de présenter l'approche globale de Crelan en matière d'intégration de la durabilité dans sa stratégie et ses activités.

La politique ESG comprend une série d'engagements et d'actions concernant les consommateurs et les utilisateurs finaux. Notamment :

- Crelan souhaite préserver un large accès aux services financiers par l'intermédiaire de canaux numériques et d'agences locales ; (*obligation de résultat – en tant qu'entreprise*)
- Crelan souhaite accompagner la société dans une transition juste, en veillant à ce que les moins privilégiés conservent un accès équitable aux produits bancaires ; (*obligation de moyens – en tant que prêteur, en tant que conseiller en investissement*)
- Crelan évite les produits et services trop complexes, s'assure que le client comprend le produit / service proposé et son prix, et que le produit / service est adapté au client ; (*obligation de résultat – en tant que prêteur, en tant que conseiller en investissement*)
- la configuration de son réseau de distribution (agents indépendants et exclusifs) est orientée vers l'établissement de relations à long terme avec ses clients. En effet, dans cette configuration, les agents prennent le temps d'informer les clients et de gérer leur santé financière ; (*obligation de moyens – en tant qu'entreprise*)
- Crelan accompagne les clients dans leurs décisions d'investissement en intégrant des facteurs ESG dans la réflexion. Crelan informe ses clients sur la manière dont les facteurs ESG pourraient influencer la valeur de leurs investissements et sur la manière dont ces investissements créent une incidence ESG. Crelan prend également en compte les préférences des clients en matière d'ESG et conseille des produits pertinents. Crelan sélectionne des produits avec plusieurs degrés d'intégration ESG pour couvrir tous les types de préférences des clients en matière d'ESG ; (*obligation de moyens – en tant que prêteur, en tant que conseiller en investissement*)
- Crelan est vigilante en ce qui concerne la sécurité des données et la cybersécurité, car des violations dans ces domaines peuvent induire des incidences négatives graves pour les clients, d'autres tiers et Crelan elle-même. (*obligation de moyens – en tant qu'entreprise*)

Politique d'intégrité

Crelan s'engage à être un **employeur responsable et honnête**, et cet engagement s'étend à son interaction avec **les clients et les partenaires.** Pour Crelan, entretenir la confiance avec les employés, les clients et les autres parties prenantes est crucial pour sa réussite à long terme.

La politique d'intégrité de Crelan est la pierre angulaire de son engagement en faveur d'un comportement éthique et du respect des exigences réglementaires. Elle met l'accent sur la protection des intérêts des clients en définissant des exigences et des procédures strictes régissant les interactions avec ces derniers. Elle comprend des lignes directrices à l'intention des employés afin de garantir le respect des politiques de Crelan.

Du point de vue des consommateurs et des utilisateurs finaux, la politique couvre notamment les exigences concernant :

- la protection des données : Crelan s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de protection de la vie privée des clients. Cet engagement garantit que les données personnelles et financières des clients sont traitées avec le plus grand soin et la plus grande confidentialité, conformément aux réglementations relatives à la protection de la vie privée, et ce, afin de protéger ces données contre toute violation ou utilisation abusive potentielle. Cette ambition est transposée dans des politiques de confidentialité des données spécifiques qui fournissent des exigences / des lignes directrices plus détaillées (voir ci-après) ;
- les efforts publicitaires et de marketing : Crelan s'engage à fournir des informations claires et précises dans ses communications publicitaires et à éviter toute communication illicite ou trompeuse à l'égard des clients. En outre, dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, Crelan souligne qu'il est important de prendre des précautions, d'agir avec prudence et de fournir des informations et des conseils appropriés aux clients. De même, dans le cadre de l'octroi de crédits, Crelan s'engage à agir avec honnêteté, équité, transparence et professionnalisme. Cette ambition a notamment été transposée dans une charte marketing destinée aux agents, tandis qu'une politique globale de marketing (responsable) est en cours d'élaboration (et sera déployée en 2025) pour structurer l'initiative relative au marketing dans tous les départements (reflétant la nouvelle organisation de Crelan) ;
- l'inclusion financière : Crelan s'engage à créer un environnement qui promeut l'égalité et qui interdit la discrimination. Cet engagement couvre à la fois l'attitude vis-à-vis des clients et celle vis-à-vis des employés. Crelan s'oppose fermement aux comportements contraires à l'éthique tels que la violence, le harcèlement et la discrimination. Crelan

attend de sa direction, de ses employés et de ses agents qu'ils s'engagent fermement à prévenir et à lutter contre de tels comportements, favorisant ainsi un lieu de travail inclusif et respectueux pour tous. Nous considérons un environnement inclusif et respectueux des employés comme le fondement d'une offre de services inclusifs et respectueux aux clients. Crelan se positionne comme un fournisseur proactif de services bancaires inclusifs, qui se concentre sur un large accès aux produits et services financiers pour tous les clients, complété par des initiatives ciblées pour des groupes et des circonstances spécifiques. Le modèle de proximité de Crelan joue un rôle important à cet égard, Crelan mettant un point d'honneur à assurer la proximité (à la fois géographiquement et sur le plan de la relation) avec ses clients, et ce, entre autres grâce à son réseau d'agents.

Politique de protection des données personnelles

La politique de protection des données personnelles souligne l'importance de se conformer aux exigences du règlement général sur la protection des données (RGPD), de mettre en œuvre des mesures de sécurité, de faire preuve de diligence raisonnable lors du partage de données avec des tiers et de favoriser la compétence, la formation et la sensibilisation des employés et des autres parties prenantes. Toutes ces mesures sont conçues pour réduire autant que possible le risque de violation des données et pour protéger les droits des personnes concernées.

Plus précisément :

- la politique de protection des données personnelles contient plusieurs exigences et justifications essentielles relatives au traitement des données à caractère personnel. Elle souligne l'importance de la transparence et de la limitation de la collecte et du traitement des données à caractère personnel à des fins spécifiées et légitimes, en évitant tout traitement supplémentaire incompatible avec les objectifs déclarés. En outre, la politique insiste sur l'importance de respecter les limitations de la conservation, en veillant à ce que les données à caractère personnel ne soient pas conservées plus longtemps que nécessaire. Cette approche vise à diminuer le risque d'utilisation inappropriée des données à caractère personnel et à limiter le risque de violation des données en réduisant autant que possible la quantité de données traitées ;
- par ailleurs, la politique met l'accent sur une gouvernance et des procédures solides en matière de protection des données personnelles afin de garantir l'application des principes du RGPD et le respect des obligations qui en découlent. Crelan veille également à ce que la protection des données personnelles soit intégrée dans la mise au point de nouvelles activités de traitement ou à chaque fois que des changements sont mis en œuvre. Cette pratique est conforme à l'objectif d'intégrer les bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles dans l'organisation, en limitant le risque d'utilisation inappropriée des données à caractère personnel ;
- la sensibilisation et la formation sont deux autres aspects cruciaux. Afin de contribuer au respect des obligations de Crelan, il est essentiel que les employés et les agents possèdent les compétences requises. C'est pourquoi Crelan veille à ce que des formations adéquates et des séances de mise à jour des connaissances soient proposées à intervalles réguliers (tant à ses employés qu'à ses agents) ;
- enfin, la nécessité de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel est également incluse dans la politique. L'accès aux données à caractère personnel doit être limité au personnel autorisé et des contrôles de sécurité sont mis en place pour empêcher l'accès aux informations et leur partage lorsqu'ils sont interdits. Ces mesures sont essentielles pour atténuer le risque de violation des données.



Politique de sécurité

La politique de sécurité témoigne de l'engagement de Crelan à protéger ses actifs, qu'il s'agisse de son personnel, de ses opérations commerciales, de son infrastructure informatique ou de ses informations. Étant donné son statut de banque systémique opérant sur un marché complexe et strictement réglementé, Crelan fait l'objet d'une surveillance minutieuse pour s'assurer qu'elle applique des normes de sécurité rigoureuses permettant de protéger les données personnelles et financières de ses clients et de garantir à ces derniers un accès continu aux services bancaires. Pour répondre à ces exigences, la direction de Crelan veille à imposer les obligations nécessaires à l'institution, à ses procédures et à son personnel, ainsi qu'à établir une gouvernance solide en matière de sécurité, un système intégré de gestion de la sécurité et des procédures efficaces de gestion des risques de sécurité. Le Chief Security Officer a pris soin de documenter les exigences essentielles nécessaires à la réalisation de la stratégie et des obligations réglementaires de Crelan dans un ensemble complet de politiques de sécurité, organisées au sein du paysage des politiques de sécurité.

La politique de sécurité souligne que Crelan doit assurer la protection adéquate de ses actifs d'une manière rentable et basée sur les risques en fonction de leur importance, en intégrant les réglementations internes et externes pertinentes et les normes du secteur. Cette inclusion dans la politique de sécurité démontre l'engagement de Crelan à adopter des mesures de sécurité alignées sur les normes réglementaires et sectorielles afin de protéger ses actifs et de garantir la sécurité opérationnelle. En mettant l'accent sur une approche rentable et basée sur les risques, la politique de sécurité montre la volonté de Crelan d'aligner les mesures de sécurité sur le niveau de risque et l'importance de ses actifs, tout en respectant les normes réglementaires et sectorielles. Cette approche est essentielle pour garantir que les mesures de sécurité sont proportionnelles aux risques et que les ressources sont utilisées à bon escient afin d'assurer une efficacité et une protection optimales.

Paysage des politiques de sécurité

Security Policy

Security Risk Management Policy

Security Principles

Organisationnel

- Résilience opérationnelle — Operational Resilience Policy
- Contrôles des accès — Identity & Access Management Policy
- Sécurité des actifs — Asset Management Security Policy
- Conformité — Compliance Security Policy
- Relations avec tiers — Third Party Security Policy

Physique

- Sécurité physique et de l'environnement — Physical Security Policy

Technique

- Sécurité de l'information et incidents — IS Event Management Policy
- Acquisition, développement et maintenance des systèmes — System acquisition, development and maintenance Policy
- Sécurité des connections — Logging Policy
- Sécurité du réseau — System and Network Security Policy
- Cryptographie — Cryptography Policy

Personnes

- Sécurité Ressources Humaines — Human Resources Security Policy

Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux

Crelan a mis en place divers mécanismes pour recueillir les points de vue de ses clients et pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations. Crelan interagit avec ses clients soit directement, soit indirectement (entre autres par l'intermédiaire de son réseau d'agents). Il existe à la fois des mécanismes proactifs et réactifs, qui permettent à Crelan de recueillir les commentaires des clients comme il se doit. Ces mécanismes s'adressent à tous les clients, y compris ceux identifiés comme étant plus vulnérables (*cf. Stratégie et gouvernance)*.

Le retour d'information reçu des clients au travers des différents canaux permet de définir ou de perfectionner la stratégie de Crelan et d'identifier les mesures à prendre. De plus, ce retour d'information est pris en compte lors de l'examen périodique de la stratégie. Les mesures prises à la suite de ce retour d'information peuvent être soit proactives (c'est-à-dire que le retour d'information des clients est pris en compte dans la définition de nouvelles stratégies et la mise au point de nouveaux produits), soit réactives (c'est-à-dire que le retour d'information des clients issu de plaintes est transféré à qui de droit conformément aux procédures de notification définies pour chaque thème).

Ces divers mécanismes d'interaction ont lieu à plusieurs étapes de la relation avec le client, puisqu'il existe des mécanismes à utiliser lors de l'accueil du client, d'autres au cours de la relation existante avec le client et d'autres encore à la fin de cette relation. À chaque mécanisme correspond une fréquence spécifique, qui dépend des besoins précis (selon qu'il s'agit de la prise en compte d'une plainte ad hoc ou de l'organisation d'enquêtes semestrielles, par exemple).

Le tableau suivant donne un aperçu des différents mécanismes mis en place pour recueillir les points de vue des clients :

Type de mécanisme	Mécanisme	Description
Canaux permettant aux clients de faire part de leurs préoccupations	**Accès à des agents expérimentés en la matière**	Le principal point de contact des clients est l'agent qui a suivi une formation sur le RGPD et qui a reçu des instructions sur la manière de traiter les demandes relatives à la confidentialité. Si nécessaire, ou en cas de questions, les agents peuvent contacter le DPOffice (délégué à la protection des données).
	Dépôt de plainte	Les clients peuvent déposer une plainte sur le site web public www.crelan.be, dans la section « Contact / Plaintes ». Si la plainte porte sur la protection des données à caractère personnel, le service Gestion de plaintes contactera le DPOffice.
	Accès à la hot-line consacrée à la protection des données à caractère personnel	Les clients peuvent écrire à l'adresse www.privacy@crelan.be pour poser leurs questions, faire part de leurs préoccupations, introduire une réclamation ou s'ils souhaitent exercer leurs droits en vertu du RGPD. Les clients sont informés de cette possibilité dans les déclarations des confidentialité mentionnées ci-après.
Informations destinées aux clients	**Informations sur l'utilisation des données à caractère personnel**	Les clients reçoivent une déclaration de confidentialité lorsqu'ils rejoignent la clientèle de Crelan et à chaque fois que Crelan recueille de nouvelles données à caractère personnel ou traite des données à caractère personnel à de nouvelles fins. Ces déclarations de confidentialité renvoient également à la version complète de la politique de confidentialité qui donne une vue d'ensemble du traitement des données à caractère personnel chez Crelan, disponible sur le site web public www.crelan.be, dans la section « Liens directs / Privacy ».

Enquête	**Enquêtes destinées aux clients qui quittent la banque**	Crelan organise des enquêtes auprès de ses clients et des clients qui ont récemment quitté la banque. L'enquête ne comporte pas de questions spécifiques relatives à la protection des données à caractère personnel, mais tout commentaire à ce propos peut être transmis au DPOffice.
	Customer Care pour les aspects numériques	Service d'assistance accessible aux clients pour leur permettre de poser des questions ou de faire part de leurs préoccupations concernant les questions numériques. Les plaintes des clients sont conservées pendant une période spécifique, afin de permettre à Crelan d'enquêter sur ces préoccupations et de définir des réponses adéquates pour améliorer son incidence sur les clients. Un programme de coaching a été mis sur pied pour les agents du département Customer Care afin qu'ils puissent mieux répondre aux demandes et aux questions des clients. Les clients dont les demandes ne peuvent pas être traitées par le service sont redirigés vers les agents.
	Customer Excellence	Diverses initiatives ont été mises en place pour mesurer la satisfaction des clients et identifier les tendances dans l'opinion des clients à l'égard de Crelan. Ces initiatives comprennent, par exemple, le suivi du Net Promoter Score (NPS) global et de ses moteurs, de l'image du segment de détail (par exemple sur les réseaux sociaux) et de l'intention d'achat. Ensemble, ces indicateurs permettent de se faire une idée de l'opinion des clients. Des recherches ad hoc sont périodiquement menées pour approfondir la connaissance de l'opinion des clients sur des sujets spécifiques.



Les retours d'information recueillis lors de ces échanges (tant réactifs que proactifs) avec les clients sont partagés avec les équipes Customer Journey et utilisés pour définir leur stratégie et leur feuille de route. Plus précisément :

- les rapports trimestriels contenant les plaintes des clients sont partagés avec diverses parties prenantes (par exemple, le personnel commercial, le Comité de direction, Compliance) ;
- le Customer Care pour les aspects numériques est en contact avec les segments Operations et Commercial afin d'assurer un transfert adéquat de ces informations des clients (et d'améliorer les procédures le cas échéant) ;
- plusieurs conseils consultatifs des agents sont organisés avec les agents pour échanger des informations, y compris sur les problèmes soulevés par les clients et sur lesquels il convient de travailler ;
- les enquêtes auprès des clients sont partagées avec l'équipe Segment Journey impliquée dans l'étude, pour intégration dans sa stratégie et sa feuille de route.

La responsabilité de l'interaction avec les parties prenantes incombe aux différentes fonctions chargées des contacts avec les clients, à savoir :

- le Customer Journey, qui relève de chaque fonction, et qui vise à définir l'approche marketing pour chaque segment de clientèle (et les actions liées à la mise en œuvre de cette approche). L'alignement global des approches marketing dans toutes les fonctions est coordonné par le département en charge du marketing et des communications, placé sous la responsabilité finale du CCO ;
- le Data Privacy Office (et ses représentants de première ligne), chargé de centraliser les plaintes des clients et de définir une réponse adéquate en cas d'incident. Le Data Privacy Office est placé sous la responsabilité finale du Chief Risk Officer (CRO) et du Security & Privacy Risk Committee (organe délégué du Comité de direction) ;
- le département de la sécurité pour les questions de sécurité (placé sous la responsabilité finale du CRO) et le Security & Privacy Risk Committee (organe délégué du Comité de direction) ;
- enfin, l'ESG Office (placé sous la responsabilité finale du Chief Cooperative Bank Officer et du CEO) est informé (et consulté) pour vérifier que les mesures prises à l'égard des clients sont conformes à la stratégie ESG globale.

Canaux permettant aux consommateurs de faire part de leurs préoccupations

Comme indiqué ci-avant, Crelan a principalement identifié des incidences positives (ou des risques positifs) liées à ses clients. C'est dû au fait que Crelan a mis en place une procédure solide pour identifier les préoccupations des clients à un stade précoce, ce qui permet de transmettre ces préoccupations à qui de droit dès le départ (cf. section précédente).

Pour s'assurer que les clients puissent faire confiance à ces procédures de notification (et qu'ils puissent être protégés lorsqu'une telle remontée d'informations se produit), Crelan a développé un ensemble de politiques et de mécanismes de protection, tel que décrit dans la section *C.1 – ESRS G1 Conduite des affaires*.

Les canaux de remontée des préoccupations sont facilement accessibles dans un endroit prévu à cet effet sur le site web de Crelan. Les canaux sont accessibles de différentes manières (par voie numérique, par téléphone, en personne par l'intermédiaire des agents) afin de garantir que tous les clients puissent trouver le canal qui répond le mieux à leurs besoins. L'existence de ces canaux est fréquemment rappelée aux clients (par exemple dans la newsletter). Tous les canaux sont spécifiques à Crelan, et les partenaires commerciaux (en particulier les agents chargés de la relation avec les clients) soutiennent leur utilisation. Les agents étant le premier point de contact pour les clients, ils peuvent les rediriger vers le canal le plus approprié. En outre, les clients sont incités à faire part de leurs préoccupations sur le site web ou par l'intermédiaire des agents, une approche qui est renforcée par le modèle de proximité de Crelan.

Le retour d'information reçu des clients est utilisé et fait l'objet d'un suivi à différents niveaux :

- les résultats de l'enquête annuelle sont utilisés pour réviser la stratégie et identifier les actions spécifiques nécessaires pour chaque type de client ;
- les plaintes sont examinées individuellement et, si nécessaire, transmises plus haut dans la hiérarchie.

Les plaintes relatives à la confidentialité des données suivent un mécanisme spécifique prescrit par le RGPD (art. 12-23, 33-34). Plus précisément, le DPOffice (délégué à la protection des données) gère toutes les préoccupations, les questions, les violations, ainsi que tous les incidents et autres aspects liés à la confidentialité des données à caractère personnel. Les plaintes sont gérées par le service correspondant conformément à la procédure existante. Le DPOffice apporte sa contribution lorsqu'une plainte concerne la confidentialité des données. Dans certains cas, les préoccupations ou les plaintes peuvent indiquer un potentiel d'amélioration de certaines procédures de Crelan. Différentes mesures peuvent être prises :

- traiter le problème ;
- créer un risque (à traiter conformément aux processus de gouvernance de la gestion des risques) ;
- planifier des actions d'amélioration dans la feuille de route.

Ce contrôle (et ce suivi) permet également à Crelan de vérifier que les clients ont effectivement accès à ces canaux et qu'ils les utilisent.

Processus et actions concernant les incidences et les risques pour les clients

Les politiques définies dans le chapitre précédent sont rendues opérationnelles par un ensemble d'actions et de processus, adaptés à chacun des sous-thèmes affectant les clients. Dans ce chapitre, un résumé de ces actions est fourni pour chaque sous-thème ESG. Ces actions ont été conçues pour traiter les sous-thèmes spécifiques identifiés comme importants et les IRO qui y sont associés. Globalement, ces actions contribuent à produire des incidences positives pour les clients et/ou à atténuer les incidences (négatives) qui pourraient résulter des activités de Crelan. Plus précisément, ces actions contribuent à garantir que la confidentialité des données à caractère personnel des clients est respectée, que les services de Crelan restent accessibles et robustes face aux menaces extérieures, que ces services sont inclusifs et que les clients reçoivent des informations transparentes.

Actions liées à la confidentialité des données

La charte de gouvernance en matière de confidentialité décrit les rôles des trois lignes de défense en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel. Dans ce contexte, elle décrit également les responsabilités des principaux domaines d'activité de première ligne, qui sont des parties prenantes clés et qui contribuent à la poursuite du développement de la maturité de Crelan en matière de confidentialité des données.

Afin de s'assurer qu'une appropriation et des responsabilités suffisantes sont définies pour ce thème, Crelan a nommé un délégué à la protection des données (DPO), qui fait partie du DPOffice (au sein de la direction de la sécurité). Le DPO rend compte du statut de la confidentialité des données au sein de l'organisation au Comité des risques liés à la sécurité et à la protection des données à caractère personnel, un organe officiel délégué du Comité de direction, au CRO et au Comité de direction.

Crelan procède à une autoévaluation annuelle afin de déterminer le niveau de conformité au RGPD, d'identifier les besoins d'amélioration et d'en assurer le suivi. Sur la base de ces informations, une feuille de route pluriannuelle est établie.

Les risques liés à la protection des données à caractère personnel sont signalés et font l'objet d'un suivi conformément à la méthodologie de Crelan en matière de risques opérationnels, qui sert à évaluer l'efficacité du cadre (et les améliorations à apporter).

Ce cadre contribue à atténuer le risque d'utilisation inappropriée des données à caractère personnel et le risque de violation des données, et ainsi à éviter une incidence négative sur Crelan ou ses clients.

Plusieurs ressources sont affectées au suivi des questions de confidentialité des données dans les différentes lignes d'activités.

Actions liées à la cybersécurité

Crelan met tout en œuvre pour assurer une gestion solide des risques de cybersécurité en adoptant (et en adaptant) la norme ISO 27001, une référence internationale en matière de management de la sécurité de l'information. Cette norme guide les organisations dans la gestion et l'atténuation des risques de sécurité (y compris la sécurité de l'information) dans un cadre structuré. Crelan utilise la norme ISO 27001 comme base de son système de gestion de la sécurité, qui est conçu pour assurer le traitement systématique de ces risques, démontrant ainsi l'engagement de Crelan à protéger ses données et ses processus.

Les actions de cybersécurité de Crelan vont au-delà des exigences de base de la norme ISO 27001 et englobent un éventail plus complet de risques de sécurité. La stratégie de cybersécurité de Crelan met davantage l'accent sur les éléments de sécurité humaine et physique, élargissant ainsi la portée de la protection au-delà des seuls systèmes d'information. Cette approche intégrée permet à Crelan de s'attaquer à un large éventail de vulnérabilités et d'anticiper les problèmes de sécurité de manière plus globale.

Pour renforcer encore son dispositif de sécurité, Crelan intègre des exigences légales et réglementaires supplémentaires dans son système de gestion, en adaptant ses pratiques aux exigences spécifiques du secteur financier. En se conformant aux lois applicables telles que le règlement sur la résilience opérationnelle numérique (DORA), Crelan s'assure que sa stratégie de cybersécurité est non seulement solide, mais aussi conforme à la législation spécifique au secteur. Cette conformité est vitale, car le secteur financier est régi par des exigences légales strictes en matière de cyberrésilience et de protection des données.

Au niveau opérationnel, Crelan a structuré son approche de cybersécurité au moyen d'un modèle bien défini de trois lignes de défense. Ce modèle implique

plusieurs équipes qui supervisent quinze domaines distincts allant de la gestion des identités et des accès à la fourniture de logiciels sécurisés. Ces équipes sont chargées de l'évaluation des risques, de la surveillance continue et de la mise en œuvre des mesures de sécurité. En accord avec les lignes directrices établies par l'Autorité bancaire européenne (ABE), cette approche structurée permet à Crelan d'identifier, de signaler et de gérer efficacement les risques de cybersécurité, protégeant ainsi l'institution et ses clients contre les cybermenaces potentielles.

Le cadre ainsi mis en place permet de réduire le risque d'incidents de sécurité et donc de protéger les clients contre les incidences négatives qui pourraient résulter de tels incidents. Plusieurs ressources sont affectées au suivi des questions de sécurité dans les différentes lignes d'activités.

Actions liées au marketing responsable

Au sein de Crelan, le département chargé du marketing et des communications coordonne les campagnes de marketing de bout en bout en collaboration avec les différents départements chargés des actions de marketing et du Go to Market avec les clients (fonctions « Go to Market » / « Customer Journey » de chaque département), avec l'objectif qu'une approche commune soit développée. La définition d'une stratégie (et d'une approche) marketing adéquate pour chaque segment cible relève de la responsabilité du Customer Journey au sein des département Credits, Daily & Digital Banking, Savings & Investments, et du Cooperative Bank Office. Crelan a mis en place des équipes de marketing pluridisciplinaires, permettant aux personnes concernées de travailler ensemble pour mettre en œuvre des projets et assurer l'alignement entre les initiatives, tout en permettant une communication marketing sur mesure pour chaque segment de clientèle ou produit de Crelan.

Un certain nombre d'initiatives ciblées ont eu lieu au cours de l'année 2024, telles que :

- au sein du département Savings & Investments : plusieurs initiatives destinées à différents groupes de clients décrivant les opportunités d'investissement, ainsi que des formations de base pour les clients ayant besoin d'en apprendre davantage sur les possibilités d'investissement ;
- au sein du département Credits : plusieurs campagnes visant à promouvoir les crédits proposés par Crelan, avec un accent particulier sur les nouveaux types de crédits offerts aux clients (par exemple, les prêts à la rénovation, les prêts vélo) ou aux groupes de clients (par exemple, les entreprises et les particuliers). Des séances de sensibilisation ou de formation ont également été proposées aux agents et aux clients ;
- au sein du département Daily & Digital Banking : des campagnes ont été organisées pour différentes catégories de clients, afin d'adapter le message (et l'offre) pour ces clients (par exemple, par catégorie d'âge) ;
- au sein du Cooperative Bank Office : une communication spécifique vise à fournir des informations transparentes sur les avantages et les initiatives destinés aux coopérateurs.

Au cours de ces campagnes de communication et de marketing, Crelan a veillé à promouvoir suffisamment les actions entreprises sur le plan de la durabilité (et les produits mis au point), afin de s'assurer que les clients sont correctement informés sur ces produits et peuvent prendre des décisions éclairées en la matière. En outre, Crelan a veillé à utiliser une combinaison adéquate de canaux de marketing (newsletter, événements sur site) qui correspondent le mieux aux besoins des clients, avec l'ambition de faire preuve de transparence. Enfin, comme décrit précédemment, une charte marketing destinée aux agents est en place, l'objectif étant que les principes de marketing établis par Crelan soient correctement transposés à la fin de la chaîne de valeur, dans les interactions des agents avec les clients.

Afin de s'assurer que les initiatives de marketing respectent les règles en application, des contrôles sont effectués au niveau de la première et de la deuxième ligne. Pour la première ligne, ces contrôles relèvent de la responsabilité de l'équipe Go to Market et de l'équipe chargée du marketing et des communications. L'objectif de ces contrôles est de s'assurer que Crelan respecte les réglementations pour chaque produit qu'elle propose à ses clients, y compris les paiements, les crédits à la consommation (par exemple, la directive concernant les contrats de crédit aux consommateurs) et les produits d'investissement (par exemple, MiFID, SFDR). Une procédure de consultation est disponible auprès du département juridique en cas de questions spécifiques. En 2024, des procédures ont été mises en place pour demander l'avis de l'ESG Office en cas de questions spécifiques à l'ESG (dans le but de transmettre un message approprié aux clients).

En respectant ces réglementations et en ayant une communication marketing équilibrée et examinée en interne par différents départements, Crelan soutient des pratiques de marketing transparentes et adaptées qui profitent aux clients et donc soutiennent la création d'incidences positives pour ces derniers.

Démontrant son engagement envers les pratiques de marketing (responsables), Crelan prévoit de continuer à perfectionner son approche collaborative en développant conjointement une politique de marketing (responsable) en 2025 (y compris l'officialisation des rôles et des responsabilités en la matière). Cette politique à venir établira fermement la volonté de l'organisation de mener des initiatives de marketing de manière responsable et éthique, en mettant un accent particulier sur la transparence dans sa publication d'informations et en s'alignant sur les valeurs fondamentales défendues par Crelan.

Actions liées à l'inclusion financière

Pour Crelan, l'inclusion financière va de l'accès aux services bancaires et aux produits financiers (crédits et investissements) à la fourniture d'informations correctes à propos de ces produits (y compris l'organisation de formations le cas échéant), garantissant ainsi aux clients un accès aux services appropriés en fonction de leurs besoins. Cette approche permet à Crelan de générer des incidences positives pour ses clients, de même que des opportunités grâce au positionnement d'Europabank sur un segment d'activité spécifique (ce qui permet d'élargir la clientèle de Crelan en tant que groupe).

Plusieurs actions ont été lancées pour concrétiser cette stratégie / vision. La plupart des actions sont applicables à tous les clients de Crelan, mais c'est sur les clients à risque d'exclusion financière qu'elles ont la plus grande incidence. Ces actions génèrent des incidences positives sur les clients, en contribuant à ce qu'ils aient tous accès aux services et produits bancaires qui répondent à leurs besoins.

Action	Description
Proximité avec les clients	Grâce à son vaste réseau d'agents, Crelan se distingue sur le marché en proposant des services de proximité à ses clients, qui ont accès à des agences dans les zones urbaines et rurales. De plus, les agents de Crelan ont construit des relations à long terme avec leurs clients. Ce réseau est particulièrement important pour les personnes qui utilisent très peu les outils numériques, puisqu'elles ont ainsi accès aux services et produits de Crelan dans leur agence locale.
Services bancaires de base	En proposant des comptes bancaires sans frais conformément aux dispositions légales, Crelan s'assure que les services bancaires fondamentaux sont mis à la disposition de tous les clients, garantissant ainsi que l'inclusion financière n'est pas seulement un concept, mais une réalité.
Produits sur mesure pour les clients aux diverses périodes de leur vie (et lors des changements importants)	En reconnaissant les défis financiers auxquels sont confrontés les clients qui vivent de grands changements (par exemple, un premier emploi, l'arrivée d'un enfant, la décision de vivre ensemble) et en adaptant son offre de produits en fonction de ces changements (par exemple, en appliquant des critères de prêt flexibles avec des échéances plus longues), Crelan élimine les obstacles à l'accès aux services financiers et permet aux clients concernés de bénéficier d'une inclusion optimale.
Accessibilité des produits d'investissement	En proposant des produits d'investissement même pour les plus petits budgets, Crelan offre la possibilité à un large éventail de clients d'accéder aux investissements, y compris ceux disposant d'un capital limité. Crelan travaille également sur des produits, tels qu'un nouveau compte d'épargne, pour faire en sorte que les personnes qui ne peuvent pas investir puissent tout de même obtenir un rendement sur leur épargne.
Critères d'acceptation flexibles chez Europabank	Donner accès à des produits financiers (y compris des crédits) à des acteurs de l'économie qui sont soit en difficulté financière, soit actifs dans des secteurs plus volatils, est au cœur du modèle économique d'Europabank. Bien qu'Europabank ne se différencie pas nécessairement par le type de produits qu'elle propose, elle se distingue par les critères d'acceptation qui permettent à ces groupes de clients (à risque d'exclusion financière) d'accéder à ces services. En plus de fournir ces services, Europabank s'engage à trouver la bonne solution pour chaque client (en établissant un équilibre entre les besoins de financement et la prime de risque associée / le coût de l'emprunt), et à aider ses clients à stabiliser leur situation financière. Cette approche confère à Crelan / Europabank un positionnement spécifique sur le marché, ce qui lui permet de s'adresser à une clientèle plus large et de générer des opportunités.

Crelan évalue périodiquement l'efficacité des mesures prises, ainsi que la nécessité d'en élaborer de nouvelles. Cette approche a notamment été mise en évidence dans la réaction rapide de Crelan aux crises / incidents affectant ses clients, et dans sa capacité à fournir un soutien et des services sur mesure à ses clients durant ces événements. Parmi les exemples de mesures mises en place par Crelan, citons les mesures de soutien spécifiques telles que la suspension exceptionnelle du remboursement du capital des prêts en cours lors des inondations en Wallonie, le soutien aux clients agricoles lors de la maladie de la langue bleue, mais aussi lors des sécheresses qui ont eu lieu en Belgique.

La vision et les actions entreprises par Crelan en matière d'inclusion financière sont étroitement liées à ses racines coopératives, qui sont décrites dans le chapitre *B.3 – Thème spécifique de l'entité : banque coopérative*.

Plusieurs ressources travaillent sur ces sujets, tant au niveau du siège que des agences (y compris plus de 2 600 agents indépendants dans les agences de Crelan SA). Ce sujet étant traité dans le cadre d'une approche plus globale de la clientèle, il nous est impossible d'estimer les ressources avec précision.



4. Métriques et cibles

Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Crelan surveille les thèmes décrits dans cette section à l'aide de plusieurs métriques. Par exemple, les métriques suivantes sont appliquées et ont été définies pour s'assurer que les risques associés à ces thèmes sont gérés comme il se doit :

- en ce qui concerne la confidentialité des données, Crelan contrôle le nombre d'initiatives de formation et de sensibilisation des employés et des agents (avec une cible d'au moins cinq). Le statut de la métrique était « vert » en 2024, ce qui signifie que la cible a été atteinte ;
- sur le plan de la cybersécurité, Crelan surveille le pourcentage de temps pendant lequel les services de Crelan ont été interrompus en raison d'une cyberattaque (avec une cible de 0 %). La métrique était égale à 0 % en 2024 ;
- concernant l'inclusion financière, un élément important suivi par Crelan est sa proximité avec les clients. Le suivi de cette proximité passe par différents indicateurs qualitatifs et quantitatifs, tels que le vaste réseau d'agences en Belgique ou le nombre de ressources au service des clients dans ces agences (plus de quatre par agence) ;
- enfin, les initiatives de marketing responsable sont contrôlées par une combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, y compris un suivi des plaintes des clients, ou des métriques spécifiques telles que le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous.

Les cibles définies en matière de confidentialité des données et de cybersécurité reflètent l'évaluation de l'équipe chargée de la sécurité et de la protection des données quant au niveau de contrôle nécessaire pour atténuer les risques associés. Ce point n'est pas directement lié à la coopération avec les clients, mais découle plutôt d'une évaluation plus globale, qui porte notamment sur les incidences potentielles et les risques pour les clients.

B.3

Thème spécifique à l'entreprise banque coopérative

1. Objectifs

Crelan SA et la société coopérative agréée CrelanCo sont solidement associées au sein d'une fédération d'établissements de crédit, qui est reconnue par le droit bancaire belge et dont Crelan SA est l'institution centrale. Cette entité, qui fait partie de leur stratégie globale, se caractérise par un fort sentiment d'unité et de soutien mutuel, reflétant leurs efforts conjoints et leurs réalisations communes au sein de la structure coopérative.

L'importance du thème « banque coopérative » pour Crelan, en tant que thème spécifique à l'entité, est directement liée au fait que son modèle coopératif est ancré dans son ADN. Ce modèle influence de nombreuses décisions et incidences au sein de l'organisation, soulignant l'engagement de Crelan envers son identité coopérative. Crelan déploie des efforts considérables pour renforcer sa durabilité environnementale et sociale, qui est ancrée dans sa structure coopérative, son approche stratégique et ses opérations locales. En tant qu'entité entièrement belge, Crelan donne la priorité aux activités bancaires de base et à l'utilisation des fonds des clients pour soutenir les prêts locaux. (L'entité n'a pas ou très peu d'activités à l'étranger.) En tant que banque coopérative, Crelan n'est pas cotée en Bourse et vise la solidité, la sécurité et une croissance régulière. Les bénéfices sont réinvestis dans la banque, ses actionnaires coopérateurs et ses employés, ce qui témoigne de la priorité accordée aux intérêts locaux et de processus décisionnels privilégiant une approche à long terme.

Cette volonté d'appliquer un modèle bancaire coopératif se reflète dans l'engagement de Crelan en faveur de la responsabilité sociale et du développement communautaire durable. Cette approche est résumée dans un ensemble de principes fondamentaux inclus dans la politique ESG, elle-même conçue pour promouvoir la coopération et soutenir le bien commun.

Au cœur de ce modèle se trouve le principe de l'adhésion volontaire et ouverte, qui permet aux clients individuels de devenir actionnaires de CrelanCo, renforçant ainsi l'incidence de la coopérative sur la société. Le contrôle démocratique des membres est un autre aspect essentiel, qui permet aux actionnaires coopérateurs de participer activement aux processus de prise de décision et de gouvernance. En outre, le modèle bancaire coopératif de Crelan met l'accent sur la distribution durable des bénéfices, la résilience financière et le soutien aux communautés. L'autonomie et l'indépendance de CrelanCo, entièrement détenue par les actionnaires coopérateurs, permettent de prendre des décisions stratégiques qui donnent la priorité aux besoins locaux et aux intérêts des communautés.

Par ailleurs, Crelan accorde beaucoup d'importance à l'éducation, à la formation et à la diffusion d'informations afin de promouvoir un état d'esprit coopératif parmi ses parties prenantes. Crelan s'engage à promouvoir une culture coopérative dans l'ensemble de son organisation, en veillant à ce que ses valeurs coopératives guident les actions de tous les employés.

En outre, elle encourage activement la collaboration avec d'autres coopératives et communautés afin de soutenir l'entrepreneuriat coopératif et la participation des communautés.

Ce chapitre vise à fournir des détails sur les incidences, les risques et les opportunités (IRO) de Crelan associés à son modèle économique coopératif. Cette section est structurée comme suit :

- tout d'abord, la stratégie et la gouvernance en place pour les activités bancaires coopératives sont décrites ;
- ensuite, les IRO importants identifiés et associés aux activités bancaires coopératives sont présentés, ainsi que les politiques, les procédures et les actions entreprises pour gérer ces IRO ;
- enfin, les métriques et les cibles utilisées pour surveiller ces IRO sont décrites.

2. Stratégie et gouvernance

Gouvernance en place concernant les activités bancaires coopératives

Pour Crelan, l'engagement social, le soutien aux communautés et le caractère responsable du soutien au développement économique revêtent une importance fondamentale. Crelan défend des causes qui aident et renforcent les communautés locales et soutient activement une série d'initiatives communautaires conformes à ses principes coopératifs. Cette volonté d'engagement social souligne l'approche proactive de Crelan pour exercer une incidence positive et encourager la solidarité au sein des communautés où elle est active.

En 2023, Crelan a continué de renforcer son orientation coopérative en créant un nouveau département centré sur l'engagement des coopérateurs et des personnes et sur l'ESG, dirigé par un Chief Cooperative Bank Officer qui est directement rattaché au CEO. Cette organisation reflète et soutient la stratégie de Crelan, en mettant en pratique l'engagement coopératif et en répondant aux besoins de ses communautés locales. Au 31 décembre 2024, CrelanCo comptait 296 751 actionnaires coopérateurs. L'engagement coopératif de Crelan à l'égard de ses actionnaires coopérateurs se traduit par trois domaines d'accent stratégique : une proposition de valeur réservée aux coopérateurs, l'engagement et la participation des membres, et une contribution à la communauté et à l'éducation.

Incidences, risques et opportunités importants identifiés

La procédure d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants est décrite dans *Informations générales – ESRS 2*. Cette procédure a permis à Crelan d'identifier les risques importants suivants liés aux activités bancaires coopératives :

Sous-thème	Chaîne de valeur (VC) / activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Banque coopérative	AP / CV	Impact postif	Impact positif de l'ADN coopératif de Crelan : avoir du sens pour la société, en agissant localement et en étant proche de ses clients et de la communauté grâce à sa stratégie de proximité, à travers le mécénat, à travers le soutien à l'éducation et à travers la fondation CrelanCo
	AP / CV	Opportunité	Opportunités de renforcer la coopérative en augmentant la participation des membres par le biais de l'assemblée générale, des comités et des sondages de la Fondation CrelanCo et en améliorant l'engagement des membres grâce à CrelanCo Connect et à une communication coopérative engageante.
	AP / CV	Opportunité	Opportunité pour Crelan d'attirer et de fidéliser les coopérateurs en partageant les avantages avec les coopérateurs et grâce à une proposition de valeur forte pour les coopérateurs qui offre des services supplémentaires, des produits avantageux et des avantages supplémentaires.

Les politiques, actions et métriques associées à ces IRO identifiés sont décrites dans les chapitres suivants.

3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Politiques relatives aux activités bancaires coopératives

Crelan a mis en place un ensemble de politiques et d'initiatives visant à officialiser et concrétiser l'influence bénéfique qu'elle exerce au sein de la communauté locale et à l'égard de ses coopérateurs, tout en recherchant activement de nouvelles opportunités alignées sur ses valeurs fondamentales. La liste des politiques liées aux activités bancaires coopératives est fournie dans le tableau suivant :

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Scope	Niveau d'approbation
Politique cadre	Politique ESG	Matérialité d'impact	Banque coopérative	Décrit l'approche globale de Crelan en matière d'intégration de la durabilité dans sa stratégie et ses opérations	Crelan	Conseil d'administration
Politique liée	Statuts de la Banque coopérative	Matérialité d'impact	Banque coopérative	Structure, composition et responsabilités du Cooperative Bank Office	Crelan	Comité de direction
Règlements	Statuts de CrelanCo	Matérialité d'impact	Banque coopérative	Contient des règles internes et des accords de l'entité juridique CrelanCo	CrelanCo	Conseil d'administration
	Statuts de Crelan	Matérialité d'impact	Banque coopérative	Contient des règles internes et des accords de l'autorité juridique Crelan	Crelan SA	Conseil d'administration
Initiative CrelanCo	CrelanCo Foundation	Matérialité d'impact	Banque coopérative	La CrelanCo Foundation est une initiative qui regroupe les activités de la banque liées à l'engagement social et aux causes caritatives. C'est la façon dont la banque met en pratique les principes coopératifs de préoccupation pour la communauté et l'éducation, et s'aligne sur les ambitions de Crelan de promouvoir la responsabilité sociale et le développement des communautés locales. Par le biais de la CrelanCo Foundation, un soutien financier est accordé à des associations, des organisations caritatives et des projets locaux qui ont un impact social. En impliquant ses actionnaires coopérateurs dans la nomination et la sélection des projets locaux à soutenir, la banque vise à rendre l'engagement de ses actionnaires.	CrelanCo	Conseil d'administration CrelanCo

1. Statuts de Crelan et de CrelanCo

Les statuts de Crelan, publiés le 10 juin 2024, et ceux de CrelanCo, en vigueur depuis le 20 janvier 2020, font du modèle coopératif la pierre angulaire de la gouvernance, de l'organisation et des activités de Crelan.

CrelanCo est une société coopérative entièrement détenue par un grand nombre d'actionnaires coopérateurs. CrelanCo agit en tant qu'actionnaire de Crelan. Chaque actionnaire de CrelanCo est indirectement copropriétaire de Crelan. Cette structure de gouvernance, qui est ancrée dans les principes d'une banque coopérative, est clairement décrite dans les statuts.

Les coopérateurs ont également un droit de vote à l'assemblée générale. En outre, les actionnaires coopérateurs ont la possibilité de percevoir un dividende annuel, comme le disposent les statuts, puisque CrelanCo partage ses bénéfices avec ses coopérateurs.

Ce modèle favorise une approche pour tous les clients de Crelan axée sur la proximité et le conseil personnalisé, avec un engagement supplémentaire et des avantages bancaires pour les actionnaires coopérateurs. De plus, par l'intermédiaire de CrelanCo, les membres bénéficient de divers avantages financiers et non financiers, ainsi que de la possibilité de participer aux processus décisionnels de Crelan.

Cette approche inclusive est un gage de transparence et de responsabilisation dans le processus décisionnel.

2. Politique ESG

Le 24 septembre 2024, Crelan a franchi une étape importante en adoptant une politique ESG qui officialise son engagement envers les valeurs des banques coopératives, guidées par les principes de l'ACI (Alliance coopérative internationale). La politique définit la durabilité conformément au rapport Brundtland et aligne sa définition sur le septième principe coopératif, intitulé Engagement envers la communauté. La politique décrit la gouvernance ESG, le cadre réglementaire et la stratégie ESG de haut niveau de Crelan.

Comme décrit dans *Informations générales– ESRS 2*, l'objectif principal de la politique ESG de Crelan est de fournir des orientations claires sur la manière dont Crelan aligne ses opérations sur les objectifs de développement durable. La stratégie ESG de Crelan est alignée sur ses principes coopératifs et fait office de cadre dynamique qui s'adapte aux cycles annuels de planification stratégique, garantissant un engagement continu en faveur de la durabilité et des pratiques responsables.

3. Statut du Cooperative Bank Office

Le Cooperative Bank Office a été créé avec l'objectif clair de renforcer la stratégie coopérative de Crelan en intégrant la stratégie ESG et en asseyant l'identité coopérative. La section Cooperator & People Engagement et l'ESG Office jouent tous deux un rôle dans cette intégration.

Ce département stratégique a été conçu pour fonctionner en collaboration avec tous les départements de Crelan, de même qu'avec les Conseils d'administration de CrelanCo et de Crelan, sous la supervision directe du CEO.

À la tête du Cooperative Bank Office se trouve le Chief Cooperative Bank Officer, chargé d'une responsabilité plurielle qui englobe l'engagement des coopérateurs et des personnes, la gouvernance coopérative et la gestion ESG.

Département Cooperator & People Engagement

Au sein du (sous-)département Cooperator & People Engagement, l'équipe Cooperator Engagement met tout en œuvre afin de renforcer la proposition de valeur coopérative, de promouvoir l'engagement des coopérateurs et d'appuyer la communication à ce sujet. En outre, cette équipe se concentre sur la promotion de la marque coopérative et sur l'amélioration de la visibilité de Crelan en tant que banque coopérative. Son objectif est d'accroître la satisfaction des coopérateurs et de les fidéliser, ainsi que d'augmenter le nombre de coopérateurs en en attirant des nouveaux.

Parallèlement, la cellule People Engagement s'attache à établir une culture coopérative cohérente et à transposer les valeurs coopératives de Crelan dans le fonctionnement quotidien. Le fil conducteur est de faire en sorte que ces valeurs soient intrinsèquement ancrées au sein de chaque membre du personnel, tant au siège qu'au sein du réseau.

Le Comité de pilotage des activités bancaires coopératives supervise la mise en œuvre de la stratégie coopérative, et contrôle le suivi et assure l'alignement des projets des différents domaines au sein de Crelan. Le Chief Cooperative Bank Officer préside le Comité de pilotage des activités bancaires coopératives, est directement rattaché au CEO et soumet les résultats du Comité de pilotage des activités bancaires coopératives au Comité de direction.

Au moins cinq fois par an, le Chief Cooperative Bank Officer rend compte directement au Conseil d'Administration de Crelan SA de la mise en œuvre de la stratégie coopérative et des progrès accomplis dans les différents projets coopératifs.

ESG Office et Comité de pilotage ESG

La composante ESG du Cooperative Bank Office est mise en œuvre par l'ESG Office. L'ESG Office est intégré au Cooperative Bank Office et est responsable du suivi central et de la surveillance de tous les projets ESG. L'ESG Office est également chargé de coordonner le plan d'action relatif aux risques liés au climat et à l'environnement (dans le cadre du guide de la BCE), plan d'action qui fait partie du plan ESG global. À ce titre, l'ESG Office supervise l'avancement de tous les projets ESG par l'intermédiaire des groupes de travail ESG et du Comité de pilotage ESG.

Le Comité de pilotage ESG supervise le suivi et la mise en œuvre de la stratégie ESG, contrôle le suivi du plan d'action relatif aux risques liés au climat et à l'environnement (dans le cadre du guide de la BCE) et assure l'alignement des projets au sein des différents groupes de travail. Le Chief Cooperative Bank Officer (CCBO) préside le Comité de pilotage ESG, tandis que l'ESG Office en assure le secrétariat. Le CCBO soumet les résultats du Comité de pilotage ESG au Comité de direction.

Au moins cinq fois par an, le Chief Cooperative Bank Officer rend compte directement au Conseil d'Administration de Crelan de la mise en œuvre du plan d'action relatif aux risques liés au climat et à l'environnement (dans le cadre du guide de la BCE) et des progrès accomplis dans les différents projets liés à l'ESG.

Le rôle crucial du Cooperative Bank Office dans la réalisation des ambitions de la stratégie coopérative de Crelan est souligné par sa contribution significative à la promotion de l'ESG et à l'alignement des activités bancaires coopératives.

Processus d'interaction avec les acteurs des activités bancaires coopératives en ce qui concerne les incidences

L'importance de l'incidence positive de l'ADN coopératif de Crelan pour la société est concrétisée grâce à diverses initiatives qui mettent l'accent sur la présence locale, le soutien à l'éducation et l'implication active des communautés par l'intermédiaire de la CrelanCo Foundation. Crelan a mis en place plusieurs canaux d'interaction avec les coopérateurs à propos des incidences identifiées, qui permettent également de recueillir leurs points de vue sur les actions susceptibles d'avoir une incidence sur eux. Comme expliqué ci-avant, l'interaction avec les actionnaires est un élément clé de la politique ESG, puisque Crelan vise à promouvoir la participation des membres.

Cette interaction passe par plusieurs canaux :

- participation des actionnaires coopérateurs à l'assemblée générale ;
- stratégie de proximité de Crelan ;
- réunions de contrôle périodiques avec les agents ;
- participation active des représentants des actionnaires coopérateurs aux comités de la CrelanCo Foundation et à ses décisions, la CrelanCo Foundation étant l'organisation caritative qui vise à financer des initiatives ayant une incidence sur les coopérateurs et les communautés locales ;
- communication spécifique à l'intention des actionnaires, comprenant des enquêtes, des sondages et des newsletters ;
- promotion proactive de partenariats et d'adhésions dans divers domaines du secteur bancaire.

Ces canaux sont décrits plus en détail dans les paragraphes suivants.

Participation des coopérateurs à l'assemblée générale

L'une des grandes priorités de Crelan est de renforcer l'implication et la participation des actionnaires coopérateurs lors de l'assemblée générale de CrelanCo. Pour ce faire, Crelan fait en sorte de proposer un programme attrayant, en invitant par exemple des intervenants externes à venir s'exprimer sur des sujets actuels et pertinents tels que le modèle coopératif. En impliquant activement les coopérateurs dans l'assemblée générale, Crelan favorise un environnement démocratique dans lequel les membres peuvent exprimer leurs opinions, voter sur des questions importantes et influencer la direction que prend la coopérative. Cette participation garantit que les stratégies et les initiatives de Crelan reflètent les intérêts collectifs de ses membres.

À plus large échelle, l'objectif est d'explorer les collaborations potentielles entre Crelan et les organisations coopératives nationales et internationales.

Stratégie de proximité

Crelan s'engage à créer une proximité et une interaction avec ses clients grâce à un vaste réseau d'agences indépendantes et à un service personnalisé. Crelan travaille en étroite collaboration avec plus de 907 agents bancaires indépendants qui, avec leurs équipes, reçoivent les clients dans 680 agences. Ces entrepreneurs indépendants sont inextricablement liés aux communautés dans lesquels ils vivent et travaillent. Ils prodiguent leurs conseils dans le meilleur intérêt des clients, avec lesquels ils cherchent à construire une relation durable basée sur la confiance, et non sur des objectifs de profit à court terme. Trois termes clés caractérisent les conseils ainsi prodigués : l'honnêteté, la compétence et la personnalisation.

Réunions de contrôle avec les agences

Crelan promeut une culture de coopération et de participation également avec ses agences indépendantes. Afin d'optimiser la proposition de valeur à l'intention des coopérateurs, mais aussi l'engagement coopératif et l'engagement des communautés locales, les contributions des agences sur ces thèmes sont importantes. Afin de recueillir ces contributions, des réunions de discussion périodiques sont organisées avec une représentation d'agents qui comptent un grand nombre d'actionnaires parmi leurs clients. Lors de ces réunions, les contributions aux nouvelles initiatives et le retour d'information sur les initiatives prévues à l'égard des coopérateurs sont recueillis.

CrelanCo Foundation

Les valeurs coopératives de Crelan l'amènent non seulement à s'engager dans des activités bancaires durables, mais aussi à exercer une incidence positive sur la société. À cet effet, Crelan apporte un soutien financier à des projets socialement pertinents et durables qui améliorent la situation de la communauté. Par l'intermédiaire de la CrelanCo Foundation, Crelan soutient des projets locaux d'actionnaires coopérateurs dans les domaines de l'information et de l'éducation, de l'inclusion sociale, de la durabilité et de l'environnement.

Afin d'accroître la participation démocratique des coopérateurs, un nouveau modèle de gouvernance a été mis en place, établissant trois comités régionaux de la CrelanCo Foundation. Chaque comité, responsable de la sélection des projets dans la région concernée, est composé de treize membres, dont un président, trois représentants de Crelan (deux membres du Cooperative Bank Office et le directeur commercial régional) et neuf actionnaires coopérateurs (clients, agents et membres du personnel) de la région concernée. Cette structure garantit que les projets locaux sont alignés sur les objectifs de la CrelanCo Foundation et répondent aux besoins spécifiques de chaque région.

La représentation des diverses parties prenantes au sein des comités permet d'inclure tous les points de vue dans la prise de décision. Ce fonctionnement assure aussi la transparence des processus décisionnels des comités, puisque toutes les parties prenantes peuvent voir comment les décisions sont prises et quels projets sont sélectionnés.

Communication spécifique à l'intention des coopérateurs

Crelan a également élaboré un plan de communication complet qui fait la distinction entre les canaux de communication généraux disponibles pour tous les clients et les canaux spécifiques destinés aux coopérateurs. Cette distinction garantit une communication efficace et ciblée, répondant aux besoins spécifiques de chaque groupe.

Pour commencer, Crelan fournit des vidéos, des webinaires et des dépliants, qui sont mis à la disposition des agents et des employés sur l'intranet. Ces supports sont accessibles à tous au sein de l'organisation, ce qui permet de sensibiliser les employés, de les impliquer dans la stratégie coopérative de Crelan, et ainsi de renforcer la culture d'entreprise coopérative.

Pour les actionnaires coopérateurs, cependant, il existe un niveau supplémentaire de communication ciblée. Par exemple, sur le site web de Crelan, une page réservée aux coopérateurs a été prévue. Elle tient compte des restrictions de la FSMA et est spécialement pensée pour répondre aux besoins d'information des actionnaires. En outre, la newsletter mensuelle pour les coopérateurs est envoyée à tous les actionnaires coopérateurs de CrelanCo, même les nouveaux. Cette newsletter, envoyée le premier jeudi de chaque mois, dresse un tableau complet des offres de CrelanCo : avantages, réductions, sorties, bons plans restos, événements CrelanCo Connect, concours, possibilités de vote, de même que des informations sur la CrelanCo Foundation et d'autres informations destinées aux actionnaires. Des newsletters supplémentaires peuvent être envoyées à l'occasion d'événements importants ou pour partager des informations liées au statut d'actionnaire coopérateur, notamment concernant l'assemblée générale annuelle.

Grâce à ces interactions permanentes proposées à tous les actionnaires, Crelan veille à ce que les coopérateurs soient bien informés au sujet des missions et activités de Crelan, ce qui favorise la transparence et la participation active au sein du cadre coopératif.

Partenariats

La CrelanCo Foundation soutient deux chaires consacrées à la recherche sur la durabilité dans l'agriculture et au partage des connaissances ainsi acquises avec les parties prenantes, l'une à l'Université de Gand et l'autre à l'Université de Liège (faculté Gembloux Agro-Bio Tech). De cette manière, Crelan peut également bénéficier des résultats de cette recherche et recueillir de nouvelles idées.

Au-delà des activités sociales de la CrelanCo Foundation, Crelan s'engage activement dans divers partenariats et adhésions dans différents domaines bancaires afin d'acquérir de l'expertise, de faciliter le partage des connaissances et d'améliorer sa réputation en tant qu'organisation experte. Ces partenariats stratégiques sont alignés sur les objectifs commerciaux de Crelan et répondent à des défis ESG spécifiques. Parmi les exemples notables, citons la collaboration avec l'ILVO (Institut flamand de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'alimentation) dans le cadre des activités Customer Journey Credits et l'adhésion à Women in Finance dans le cadre des ressources humaines.

Actions concernant les incidences importantes sur les coopérateurs, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes concernant les activités bancaires coopératives et efficacité de ces actions

Crelan adopte une approche globale et stratégique pour gérer les incidences sur ses actionnaires, en se concentrant sur des initiatives et des programmes conçus pour produire des résultats positifs et atténuer les effets négatifs. Ces actions portent sur des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui influencent le bien-être de ses coopérateurs, faisant de Crelan une banque coopérative forte et solidaire.

Ces initiatives peuvent être classées comme suit :

- actions et initiatives visant à générer des incidences pour les actionnaires coopérateurs ;
- actions et initiatives visant à accroître l'attractivité de Crelan pour les actionnaires coopérateurs.

Actions visant à générer des incidences pour les coopérateurs

Comme décrit ci-avant, Crelan a défini une structure organisationnelle visant à interagir avec les coopérateurs et, par conséquent, à concevoir des actions qui ont une incidence sur ces actionnaires.

La CrelanCo Foundation est un élément central de l'incidence exercée sur les coopérateurs et la société, par le soutien à des projets pertinents et des actions caritatives qui ont des effets tangibles sur trois objectifs clés : l'inclusion sociale, la durabilité et l'éducation.

À cette fin, la CrelanCo Foundation a défini trois domaines de travail : des projets de coopérateurs locaux, une action caritative nationale et des chaires universitaires.

- Les projets locaux répondant à des critères spécifiques sont soumis par les coopérateurs au comité de la CrelanCo Foundation pour évaluation et obtention d'un soutien financier.
- À l'échelle nationale, la CrelanCo Foundation soutient ClassContact et Bednet, deux organisations qui, en collaboration avec des écoles, facilitent l'enseignement en ligne pour les enfants incapables de se rendre à l'école pendant de longues périodes. Ce partenariat avec des écoles favorise l'inclusion sociale et l'éducation.
- En collaboration avec les chaires universitaires à l'UGent et à l'ULiège, Crelan a organisé des événements éducatifs pour les actionnaires coopérateurs, les clients agricoles, les étudiants et diverses parties prenantes, permettant ainsi à toutes les parties de bénéficier des résultats et des nouvelles perspectives de la recherche universitaire dans les domaines de la durabilité et de l'agriculture.



En outre, par l'intermédiaire de CrelanCo Connect, la banque organise divers événements qui renforcent le sentiment d'appartenance et de communauté parmi ses membres. Par exemple, en 2024, Crelan a organisé :

- la participation de 350 coopérateurs aux 20 km de Bruxelles, ce qui a permis de récolter 7 000 euros pour la bonne cause ;
- un petit-déjeuner coopératif et des visites guidées sur la Foire de Libramont ;
- un concours photo ;
- le CrelanCo Family Day ;
- divers événements sportifs et conviviaux (Mémorial Van Damme, matchs des Belgian Cats et des Belgian Lions, cyclo-cross).

Actions visant à accroître l'attractivité de Crelan pour les coopérateurs

Attirer des coopérateurs et assurer la stabilité et la croissance du capital coopératif sont des éléments importants de la stratégie de Crelan. Crelan cherche à être financièrement attrayante pour ses actionnaires et à leur apporter une valeur ajoutée financière. Plusieurs actions et initiatives sont en place et sont considérées comme complémentaires des actions entreprises pour générer une incidence positive sur ces communautés (permettant d'assurer l'attrait à la fois financier et social de Crelan pour les coopérateurs).

Par la distribution de dvidendes annuels corrects, CrelanCo cherche à récompenser ses coopérateurs comme il se doit au fil des ans. Année après année, Crelan a réussi à verser des dividendes substantiels à ses membres. Le tableau suivant en donne un aperçu :

Année	Dividende
2018	3%
2019	3%
2020	3%
2021	3%
2022	4%
2023	4,25%

Crelan a créé une page web spécifique, pour les coopérateurs, afin de les sensibiliser aux initiatives prises par Crelan qui génèrent de la valeur pour les actionnaires coopérateurs (l'objectif étant que les coopérateurs soient au courant de ces initiatives et puissent en bénéficier). La page décrit, par exemple, les avantages offerts aux coopérateurs sur la contribution mensuelle des différents packs de paiement de Crelan, ainsi que l'initiative d'achat groupé d'énergie en partenariat avec Wikipower (initiative lancée par un expert en énergie pour grouper les achats d'électricité afin de réduire les coûts pour les clients).

La coopération avec les coopérateurs améliore considérablement le modèle économique de Crelan en favorisant la loyauté, l'implication des communautés et la croissance durable. Le sentiment d'appartenance motive les coopérateurs à continuer de s'impliquer et d'investir dans la réussite de Crelan. Une base stable de membres loyaux est cruciale pour garantir la viabilité à long terme du projet de Crelan. Ces initiatives sont étroitement liées à celles qui ont une incidence positive sur les actionnaires (et qui sont décrites ci-avant), renforçant ainsi la présence et la réputation de Crelan. En faisant la promotion des valeurs et des services de Crelan, ces initiatives attirent de nouveaux membres, donnant une meilleure assise à la banque coopérative et positionnant Crelan comme une entité socialement responsable. Les coopérateurs permettent en outre à Crelan de tirer parti de leurs vastes réseaux pour faciliter les partenariats stratégiques, stimulant ainsi la croissance et la création de valeur.

Suivi de l'efficacité de ces actions

Crelan assure le suivi de l'efficacité de ses mesures en surveillant la participation. Le succès des événements organisés et l'utilisation des avantages offerts témoignent de la façon dont Crelan peut mobiliser ses actionnaires coopérateurs par des événements destinés aux communautés combinés à un avantage économique.

Crelan recueille également les commentaires des coopérateurs lors des assemblées générales, au moyen d'enquêtes et lors de réunions de contrôle avec les agents. Le retour d'information des coopérateurs est essentiel pour comprendre l'incidence des stratégies de Crelan et procéder aux ajustements nécessaires. En intégrant activement les commentaires des coopérateurs, Crelan s'assure que ses actions restent efficaces et en phase avec les besoins des communautés. Ce dialogue permanent permet d'identifier les problèmes émergents et d'assurer une gestion proactive, ce qui favorise une relation constructive et transparente avec les coopérateurs.

L'efficacité globale de ces mesures peut être évaluée de différentes manières, mais la plus importante est l'évolution du nombre d'actionnaires coopérateurs et le taux de pénétration des actionnaires de CrelanCo parmi les clients privés de Crelan.

4. Métriques et cibles

Métriques liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants

Les métriques relatives à l'engagement coopératif se concentrent sur la mesure de la valeur ajoutée créée pour les coopérateurs grâce à la collaboration, à la communication et au travail d'équipe entre les départements. En assurant le suivi de métriques telles que les taux de participation aux projets coopératifs et la mise en œuvre réussie d'initiatives de coopération, Crelan peut évaluer ses efforts coopératifs.

En outre, les métriques financières concernant la structure coopérative permettent à Crelan de suivre l'efficacité de ses actions et comportements coopératifs, ainsi que leur incidence sur la performance et la productivité. Le taux de dividende de 4,25 % pour 2024 est un indicateur direct de la performance financière de la structure et de la stratégie coopératives communes entre Crelan et CrelanCo.

Dans l'ensemble, ces métriques permettent à Crelan de mesurer et de comprendre les avantages tangibles de sa stratégie coopérative, d'identifier les possibilités d'amélioration, d'innovation et de croissance et d'adopter une approche plus éclairée et plus stratégique pour assurer la réussite de l'organisation.

Les métriques et cibles suivantes, associées aux activités bancaires coopératives, sont incluses dans la liste des métriques et cibles et ont fait l'objet d'un suivi périodique par Crelan en 2024 :

Métriques relatives à la structure coopérative

Objectifs	Métriques	Justifications
Surveiller l'évolution annuelle du capital coopératif	Fin 2024, le capital coopératif de CrelanCo s'élevait à 1144 462 euros. Cela représente une augmentation de 21,67 % du capital coopératif au cours de l'année 2024.	Renforce l'assise financière, permet de maintenir la stabilité et d'améliorer la capacité à financer divers projets et initiatives
Surveiller l'évolution annuelle du nombre de coopérateurs	Fin 2024, CrelanCo comptait 296 751 actionnaires coopérateurs. Parmi les clients privés de la banque, 20,3 % sont également des actionnaires coopérateurs.	Assure une large portée aux activités bancaires coopératives et amplifie l'influence de la banque, permettant aux individus de bénéficier de ses services et de son soutien
Distribuer les dividendes en fonction des résultats et de la performance de la banque	Distribution aux coopérateurs d'un dividende annuel de 4,25 %* pour 2024.	Garantit aux membres des rendements équitables et durables, reflétant la volonté de récompenser leur engagement et leur loyauté

* Dividende soumis à l'approbation de l'assemblée générale de CrelanCo le 24 avril 2025.

Métriques et cibles relatives à l'engagement des coopérateurs

Objectifs	Métriques	Justifications
Surveiller le soutien en faveur de projets sociaux locaux et nationaux	En 2024, la CrelanCo Foundation a soutenu 31 projets sociaux à l'échelle locale et nationale, pour un montant total de 257 278 euros. Cible 2024 : / Cible 2025 : / Cible 2030 : /	Assure une contribution tangible en faveur de la communauté, en créant une incidence positive à l'échelle nationale et à l'échelle locale, sous l'impulsion des coopérateurs
Sensibiliser aux valeurs coopératives et renforcer la culture coopérative pour les différentes parties prenantes de Crelan et de CrelanCo	En 2024, Crelan a organisé 29 initiatives et événements pour les étudiants, les employés ou les agents, dans lesquels les activités bancaires et la culture coopératives ainsi que la sensibilisation sont des objectifs explicites. Cible 2024 : 3 Cible 2025 : 10 Cible 2030 : 10	Renforce les connaissances en matière d'activités bancaires et d'identité coopératives au sein de l'organisation et à l'extérieur
Offrir des réductions et des avantages aux actionnaires coopérateurs et organiser des événements à leur intention	En 2024, au moins 88 avantages différents et 26 événements ont été offerts aux coopérateurs. Cible 2024 : 50 avantages et 8 événements Cible 2025 : / Cible 2030 : /	Augmente la satisfaction et la fidélisation des actionnaires coopérateurs existants et attire de futurs actionnaires coopérateurs
Informer personnellement les coopérateurs à propos de leur banque ainsi que de tous les aspects et avantages liés à leur adhésion à CrelanCo	En 2024, Crelan a envoyé 15 newsletters spécifiques à ses actionnaires coopérateurs au sujet des avantages, des événements et des sondages proposés par CrelanCo, et de l'actualité de la banque. Cible 2024 : 12 Cible 2025 : 12 Cible 2030 : 12	Accroît l'engagement, la satisfaction et la fidélisation des actionnaires coopérateurs existants
Impliquer les coopérateurs au sein de CrelanCo par des points de contact participatifs	En 2024, 4 initiatives et réunions ont été organisées au cours desquelles les coopérateurs ont pu donner leur avis, poser des questions et influencer les décisions de CrelanCo. Cible 2024 : 2 Cible 2025 : 7 Cible 2030 : 7	Accroît l'engagement et la participation des actionnaires coopérateurs existants

Afin de continuer à renforcer sa stratégie coopérative, le Conseil d'Administration de CrelanCo a défini une nouvelle stratégie pour 2025-2030. Par conséquent, un nouvel ensemble de métriques et de cibles permettant de suivre la réalisation du plan d'action coopératif sera également mis en place à partir de 2025 :

- les métriques relatives à la structure coopérative continueront d'être suivies de la même manière en 2025 ;
- les métriques et cibles relatives à l'engagement coopératif seront partiellement modifiées. Les cibles 2025-2030 sont mentionnées pour les métriques retenues ;
- en outre, deux nouvelles métriques et cibles ont été définies concernant les avantages offerts par CrelanCo aux coopérateurs et l'engagement auprès des communautés et l'éducation.

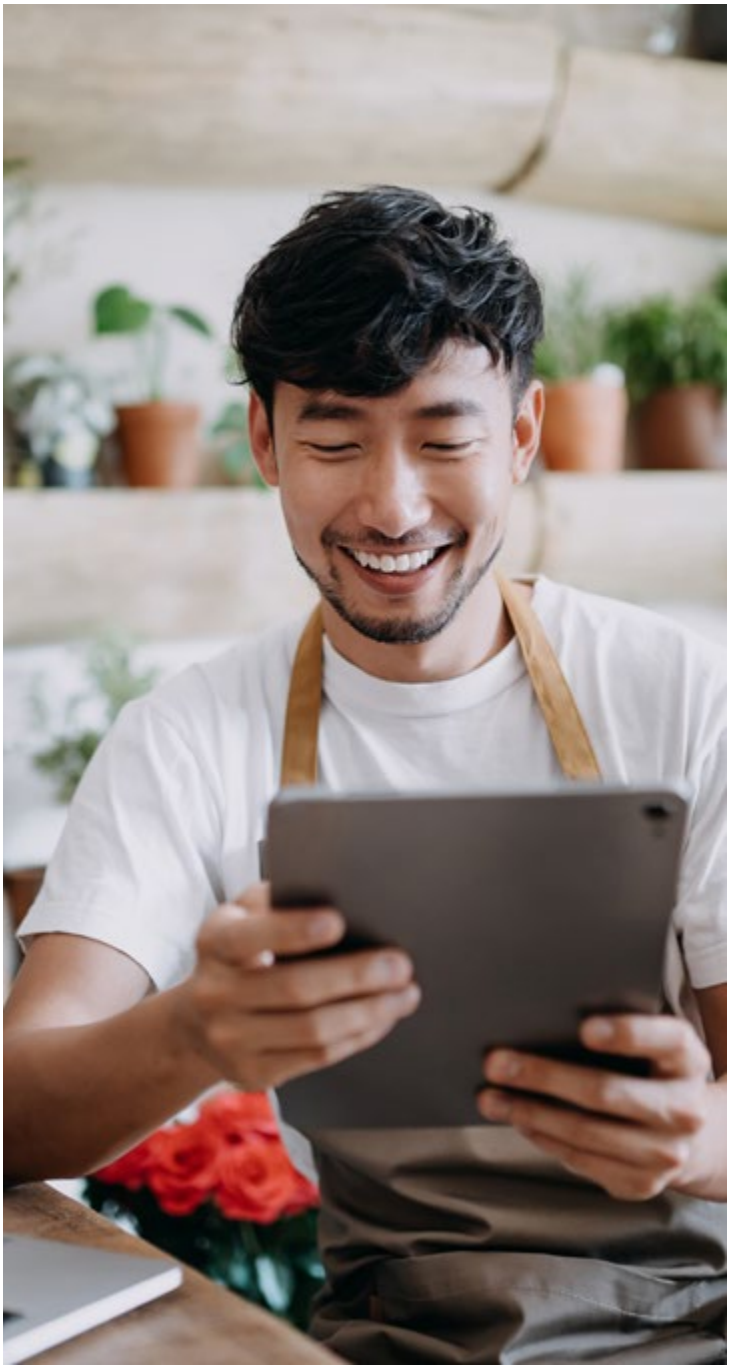




C.
Pilier relatif à la gouvernance

C.1

ESRS G1 Conduite des affaires



1. Objectifs

Crelan accorde la plus grande importance à la conduite des affaires, car celle-ci jette les bases d'une gestion saine et responsable, laquelle est essentielle pour maintenir l'intégrité, la stabilité et la confiance au sein de Crelan ainsi que de la part des parties prenantes de Crelan. En tant qu'institution financière réglementée et significative, Crelan adhère à des règles et des lois strictes en matière de conduite des affaires. Avec la gouvernance comme principe fondamental, la conduite des affaires de Crelan est fondée sur des valeurs telles que la rigueur, l'honnêteté, la discrétion, l'intégrité et la loyauté dans toutes les relations, ainsi que sur un sens aigu des responsabilités et du respect à l'égard des collègues, des agents liés et de leurs employés. L'engagement de Crelan en matière de professionnalisme garantit que les ordres des clients sont exécutés avec précision et soin, en respectant les principes de non-discrimination et de transparence à leur égard. C'est par ces pratiques que Crelan vise à préserver la confiance du public dans Crelan et la dignité des rôles respectifs.

Une gouvernance efficace assure la surveillance et la responsabilisation nécessaires pour favoriser un fonctionnement durable et responsable. Une telle gouvernance fournit le cadre qui étaye les processus décisionnels, la gestion des risques et la conformité réglementaire, et renforce la capacité à s'adapter aux évolutions du marché tout en maintenant les normes d'intégrité les plus élevées.

L'objectif de ce chapitre est de détailler les politiques, les processus et les mesures que Crelan a mis en place pour établir une conduite des affaires et une gouvernance saines et rigoureuses.

2. Stratégie et gouvernance

Conduite des affaires et intégrité dans la stratégie de Crelan

La stratégie de Crelan est de se positionner comme une banque coopérative centrée sur le marché belge. Crelan vise à se différencier par un service personnalisé et l'établissement de relations à long terme avec ses clients. Crelan met tout en œuvre afin d'être un partenaire financier fiable pour ses clients, en offrant une vaste gamme de services et de produits bancaires tout en privilégiant des pratiques bancaires durables et responsables. L'intégrité et la gouvernance sont des éléments clés de la stratégie de Crelan, car elles sont essentielles pour instaurer la confiance avec les clients, les employés, les parties prenantes, les agents liés et leurs employés. En outre, Crelan étant une entité réglementée, des pratiques de gouvernance solides l'aident à gérer efficacement les risques, à garantir le respect des réglementations et à prendre des décisions éclairées et cohérentes avec la vision à long terme de Crelan et ses valeurs.

La protection de la réputation de Crelan est plus qu'une question de procédures et de contrôles ; elle est profondément ancrée dans la participation active et l'engagement de ses employés, de ses agents liés et de leurs employés. Chaque employé et agent de Crelan est encouragé à incarner un code d'éthique professionnelle rigoureux qui répond aux attentes de nos parties prenantes et du grand public.

La politique d'intégrité de Crelan formule les valeurs fondamentales de la culture d'entreprise de Crelan. Il s'agit d'un document primordial pour tous les employés, les agents liés et leurs employés. Cette politique, associée à l'approche proactive de la conformité, constitue une base solide pour la gouvernance durable et la culture d'entreprise de Crelan.

Crelan fait d'une gouvernance à la fois bonne et durable la pierre angulaire de ses activités, ce qui lui permet de soutenir ses objectifs stratégiques grâce au leadership de son Conseil d'Administration. Les principales parties prenantes dans ce domaine sont la direction et les actionnaires, représentés par le Conseil d'Administration. En outre, les employés, les agents, les fournisseurs, les clients et la communauté au sens large sont des parties prenantes importantes dans le cadre de gouvernance de Crelan.

Les paragraphes suivants décrivent les rôles et l'organisation des organes de surveillance et de direction de Crelan. Cette section se concentre sur Crelan SA (c'est-à-dire la société mère), tout en notant qu'Europabank (en tant que banque indépendante) possède également son propre Conseil d'Administration et son propre Comité de direction.

Rôle des organes de surveillance (Conseil d'Administration)

Chez Crelan, le Conseil d'Administration définit l'orientation stratégique générale et assure la surveillance, y compris la tâche essentielle d'approuver les politiques et stratégies clés qui guident les objectifs à long terme de l'organisation. Le Conseil d'Administration a également d'importantes responsabilités en matière de surveillance financière. Il approuve les états financiers et les budgets, garantissant ainsi la santé et la responsabilité financières de Crelan. Pour garantir une bonne gestion des risques, le Conseil d'Administration supervise les politiques et les pratiques destinées à protéger les actifs de Crelan et à préserver sa réputation.

En ce qui concerne l'examen des performances, le Conseil d'Administration évalue l'efficacité du Comité de direction et des cadres supérieurs, en veillant à ce que le leadership soit optimal pour atteindre les objectifs stratégiques de Crelan.

Le Conseil d'Administration de Crelan entretient également une communication ouverte et efficace avec les principales parties prenantes, dont les actionnaires, les régulateurs et les clients. En interagissant avec ces groupes, le Conseil d'Administration veille à ce que les intérêts de toutes les parties soient pris en compte et à ce que Crelan opère de manière transparente et responsable.

Le Conseil d'Administration prend l'initiative de promouvoir l'intégrité de Crelan. Il veille à ce que Crelan dispose de politiques d'intégrité appropriées et de valeurs d'entreprise adéquates. Ces objectifs, valeurs et codes sont communiqués à l'ensemble de Crelan. Leur respect est encouragé par le Conseil d'Administration et le Comité de direction. Afin d'appliquer ces valeurs, le Comité de direction lui-même impose des règles de conduite strictes et de haut niveau et donne le bon exemple (tone at the top).

Le Conseil d'Administration veille à ce que le Comité de direction prenne les mesures nécessaires pour que Crelan dispose en permanence d'une fonction Compliance adéquate et indépendante, dans le but d'assurer le respect des dispositions légales relatives à l'intégrité de Crelan par l'ensemble de l'institution, ses administrateurs, le Comité de direction, les employés et agents de Crelan, ainsi que leurs collaborateurs.

Au moins une fois par an, le Conseil d'Administration évalue si les risques de non-conformité sont suffisamment identifiés et contrôlés et, si nécessaire ou souhaité, prend des initiatives pour gérer ou atténuer ces risques de manière appropriée.

Le Conseil d'Administration a créé plusieurs sous-comités chargés de superviser des domaines spécifiques importants au sein de Crelan. Un aperçu de ces sous-comités est fourni ci-après :

- le Risk and Compliance Committee (RCC) joue un rôle essentiel en conseillant le Conseil d'Administration lorsqu'il s'agit de définir l'appétence de Crelan au risque ESG. Dans le cadre du Quarterly Risk Report, le RCC surveille avec diligence les risques ESG et fournit des informations précieuses au Conseil d'Administration ;
- le Comité d'audit est chargé de superviser le processus de publication d'informations en matière de durabilité et son assurance externe, et de rendre compte des résultats au Conseil d'Administration. En outre, le Comité d'audit veille à ce que les fonctions de contrôle de la qualité et d'audit internes intègrent efficacement les facteurs ESG et examine attentivement l'indépendance et la qualité des vérificateurs pour la publication d'informations au titre de la CSRD ;
- le Comité de rémunération, quant à lui, se concentre sur l'intégration des performances par rapport aux indicateurs clés de performance (KPI) et aux indicateurs clés de risque (KRI) ESG dans la politique de rémunération. Le Comité de rémunération surveille de près l'équité salariale et traite des questions telles que l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes, en veillant à ce que les pratiques de rémunération de Crelan soient conformes à ses engagements en matière d'ESG ;
- le Comité de nomination est chargé d'établir et de maintenir des politiques de diversité et d'inclusion au sein de Crelan. En outre, le Comité de nomination souligne l'importance de disposer d'une connaissance suffisante des questions ESG à tous les niveaux de l'organisation, et en particulier au niveau du Conseil d'Administration et du Comité de direction. À cet égard, le Comité de nomination se base sur une matrice de compétences complète qui met en correspondance les compétences des membres du Conseil d'Administration et des cadres supérieurs avec les exigences, y compris les questions ESG pertinentes.

Rôle des organes de direction (Comité de direction)

Organisation chez Crelan

Le Comité de direction exerce tous les pouvoirs de gestion, à l'exception de la détermination de la politique et de la stratégie générales de l'entreprise et des actions réservées exclusivement au Conseil d'Administration.

Les tâches réservées exclusivement au Comité de direction sont la gestion et l'administration quotidiennes de Crelan dans le cadre de la politique et de la stratégie générales, des projets d'entreprise et des budgets établis ou approuvés par le Conseil d'Administration. La mise en œuvre des stratégies et des politiques définies par le Conseil d'Administration est au cœur de son rôle. Le Comité de direction récupère ces initiatives stratégiques pour les traduire en actions, naviguant parmi les complexités de l'environnement bancaire pour atteindre les objectifs de Crelan.

Plus précisément, ces responsabilités comprennent la préparation des budgets et des plans stratégiques qui contribuent au développement de Crelan, la préparation et la formulation des plans d'activité et des budgets, l'organisation et la gestion des activités de Crelan conformément à l'environnement général des affaires et des entreprises, l'élaboration de la stratégie, l'établissement d'objectifs pour Crelan, y compris concernant la position financière, l'exposition aux risques et la croissance des activités, et leur alignement sur les performances de l'entreprise et, enfin, la direction et la gestion de l'ensemble des unités, départements et services de Crelan.

Le Comité de direction est composé de six membres, nommés par le Conseil d'Administration. Tous les membres du Comité de direction font partie du Conseil d'Administration en tant que dirigeants effectifs. Le Comité de direction informe régulièrement le Conseil d'Administration, au moins une fois par an par écrit, au sujet des principaux points de la politique stratégique globale, des risques généraux et financiers, ainsi que des systèmes de gestion et de contrôle de l'entreprise.

Plusieurs sous-comités existent chez Crelan, chacun ayant ses propres responsabilités en matière d'ESG et de gestion des risques, par exemple :

- le Lending Risk Committee (LRC) est chargé de surveiller le risque de crédit, y compris les métriques des risques physiques et de transition liés au changement climatique, et d'intégrer les facteurs ESG dans les activités de prêt. Le Credit Commitment Committee (CCC) est un sous-comité du LRC, qui se concentre sur les dossiers de crédit plus importants et plus complexes et intègre les facteurs ESG dans la procédure d'examen ;
- le Balance Sheet Risk Committee (BSRC) est chargé d'intégrer les critères ESG dans la gestion du portefeuille d'investissements de Crelan et de contrôler la conformité avec les métriques réglementaires et le cadre des obligations vertes. Le Capital and Funding Committee (CFC) est un sous-comité du BSRC et est chargé de surveiller l'incidence potentielle des facteurs ESG sur les exigences réglementaires de Crelan ;
- le Green Bond Committee (GBC) définit et examine le cadre des obligations vertes, veille au respect de la réglementation et gère les risques associés aux actifs verts éligibles ;
- l'Audit, Risk and Compliance Committee (ARCC) surveille l'incidence des facteurs ESG sur les risques opérationnels, y compris les risques liés à la réputation, à la conformité, aux informations et à la sécurité. L'ARCC se charge également de l'audit interne pour les questions ESG ;

- le Customer Invest Risk Committee (CIRC) supervise l'intégration de l'ESG dans les produits d'investissement et des préférences en matière de durabilité dans les conseils d'investissement ; il est également responsable du processus NAP en ce qui concerne les produits d'investissement destinés aux clients ;
- le Security & Privacy Risk Committee (SPRC) supervise les questions relatives aux risques liés à la sécurité et à la confidentialité, y compris la protection des données à caractère personnel et la sécurité informatique.

Enfin, il existe un certain nombre de sous-comités (relevant du CHRO) au sein de chaque fonction, tels que :

- le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) est un organe consultatif axé sur la politique sociale, la prévention des risques et la sécurité au travail, y compris la protection contre les facteurs environnementaux et les substances et produits dangereux. Les sous-comités collaborent pour veiller à ce que les questions ESG soient intégrées dans les procédures opérationnelles et de gestion des risques de Crelan, afin de promouvoir des pratiques responsables et durables dans l'ensemble de l'entreprise ;
- le comité d'entreprise de Crelan est un organe mixte placé sous la responsabilité hiérarchique du CHRO, composé de représentants de la direction et de représentants élus du personnel, qui dispose principalement de pouvoirs d'information dans le domaine économique et financier, d'une part, et dans le domaine social, d'autre part. Le comité d'entreprise contribue ainsi à une prise de décision équilibrée, prenant en compte à la fois les intérêts des employés et les objectifs de Crelan.

L'expertise des organes dans les questions relatives à la conduite des affaires

L'expertise individuelle et collective des membres du Conseil d'Administration est assurée par plusieurs facteurs. Avant toute chose, le Comité de nomination procède à une évaluation complète et approfondie de l'aptitude des membres du Conseil d'Administration. Le Comité est composé de manière à pouvoir donner un avis éclairé et objectif sur la composition et le fonctionnement des organes de direction et d'indépendance, en particulier sur l'expertise individuelle et collective de leurs membres, leur disponibilité, leur intégrité, leur réputation et leur indépendance d'esprit.

Le rôle du Comité est de fournir une analyse de l'aptitude des candidats à la nomination, d'examiner la répartition des connaissances, des compétences, de l'expérience ainsi que la diversité au sein du Conseil d'Administration, et d'évaluer périodiquement les connaissances, les compétences, l'expérience, le niveau d'implication et la présence constatée de chaque administrateur. L'objectif de ces évaluations est de fournir un retour d'information au Conseil d'Administration. Enfin, le Comité supervise l'élaboration d'un programme de formation complet.

En outre, Crelan dispose d'un Secrétariat Général qui assure des fonctions de soutien pour garantir le bon fonctionnement de l'entreprise. Le Secrétariat Général est dirigé par le Secrétaire Général, qui rend compte au CEO.

Le Secrétariat Général est chargé de la tâche importante de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle du respect de la gouvernance d'entreprise de Crelan et de certains principes de conduite des affaires, qui proviennent de diverses sources, y compris des politiques, des lois, des circulaires et des meilleures pratiques. Ces principes couvrent plusieurs aspects importants, tels que l'évaluation individuelle et collective de la compétence et de l'honorabilité, les mandats externes des membres du Conseil d'Administration, les prêts et crédits accordés aux membres du Conseil d'Administration et le mémorandum sur la gouvernance.

Enfin, au niveau du Conseil d'Administration et du Comité de direction, l'accent est mis sur une compréhension approfondie de la conduite des affaires, grâce à la mise en œuvre d'une matrice de compétences complète qui aligne les compétences des membres du Conseil d'Administration et des cadres supérieurs sur les exigences de l'organisation.



3. Gestion des incidences, des risques et des opportunités

Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

La procédure d'identification et d'évaluation des incidences, des risques et des opportunités importants est décrite dans le chapitre *Informations générales– ESRS 2*. Crelan, en tant que membre de Febelfin, est consultée, mais ne participe pas directement à des activités de lobbying. Par conséquent, aucun IRO n'a été identifié concernant l'influence politique et les activités de lobbying.

Cette procédure a permis à Crelan d'identifier les risques importants suivants liés à la conduite des affaires et à la gouvernance :

Sous-thème	Chaîne de valeur (CV) / activités propres (AP)	Type d'IRO	Description de l'IRO
Gouvernance et conduite des affaires	AP	Impact positif	Impact positif sur la réalisation d'objectifs ESG grâce à l'établissement d'un lien entre la rémunération variable du Comité de direction et les objectifs ESG.
	AP	Impact positif	Impact positif de Crelan en intégrant les valeurs ESG dans la culture d'entreprise grâce à la centralisation, la communication et l'alignement sur toutes les politiques ESG internes.
	AP	Impact positif	Impact positif de Crelan à travers l'amélioration de l'éthique et de la transparence de la société grâce à une politique d'intégrité forte et strictement appliquée
	AP	Risque	Risque pour Crelan de ne pas appliquer (en temps opportun) les obligations légales et réglementaires
	AP	Impact négatif	Incidence négative sur les clients en raison d'une mauvaise gestion des conflits d'intérêts
	AP / CV	Impact positif	Impact positif potentiel de Crelan sur l'engagement ESG des partenaires commerciaux grâce à la mise en œuvre de considérations ESG lors de la sélection des partenaires commerciaux.

Les politiques, actions et métriques associées à ces IRO identifiés sont décrites dans les chapitres suivants.

Politiques mises en place pour gérer les incidences, les risques et les opportunités importants concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise

Aperçu des principales politiques liées à la conduite des affaires

Crelan a mis en œuvre un ensemble complet de politiques pour gérer ses incidences, risques et opportunités liés à la gouvernance. Le tableau suivant donne un aperçu des politiques en place chez Crelan :

	Nom de la politique	Focus sur	Couverture	Contenu	Portée	Niveau d'approbation
Politiques globales	Mémorandum de gouvernance	Matérialité d'impact	Gouvernance d'entreprise Conduite des affaires	Description des rôles et responsabilités des organes de la banque	Crelan*	Conseil d'administration
	Charte de conformité	Matérialité d'impact	Gouvernance d'entreprise Conduite des affaires	Définition de la fonction Conformité, formalisation de ses principales responsabilités et descriptio de ses principales caractéristiques au sein de la Banque.	Crelan*	Approuvé par le Comité de direction de la Banque et validé par le Conseil d'administration
	Politique d'intégrité	Matérialité d'impact	Gouvernance d'entreprise Conduite des affaires	Définition de la politique d'intégrité de la Banque, telle que définie par le Comité de direction, qui englobe les objectifs stratégiques, les valeurs de l'entreprise et les lignes directrices en matière d'intégrité.	Crelan*	Conseil d'administration
	Politique de lutte contre la corruption et les pots-de-vin	Matérialité d'impact	Conduite des affaires	Définition des interdictions relatives aux pots-de-vin et à la corruption dans les opérations menées par la banque et en son nom.	Crelan*	Comité de direction
	Politique de signalement	Matérialité d'impact	Conduite des affaires	Définition du mécanisme de signalement anonyme et identification des mesures nécessaires à la protection du lanceur d'alerte.	Crelan*	Comité de direction
Politiques connectées	Politique de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT)	Matérialité d'impact et matérialité financière	Conduite des affaires	Définition des obligations en matière de LBC/FT applicables à une banque	Crelan*	Conseil d'administration
	Politique en matière de conflits d'intérêts	Matérialité d'impact et matérialité financière	Conduite des affaires	Définition d'un cadre de gestion des conflits d'intérêts conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.	Crelan*	Comité de direction
	Politique en matière prévention fiscale	Matérialité d'impact	Conduite des affaires	Cette politique empêche de manière proactive les clients, les employés et l'organisation d'enfreindre les lois fiscales.	Crelan*	Conseil d'administration
	Politique de formation	Matérialité d'impact	Conduite des affaires	Défintion d'un plan / cadre de formation pour les employés	Crelan*	Conseil d'administration
	Politique en matière de cadeaux et divertissements	Matérialité d'impact et matérialité financière	Conduite des affaires	Définition des dispositions prises par la banque en matière de cadeaux et d'invitations.	Crelan*	Comité de direction
	Politique de gestion des risques liés aux fournisseurs	Matérialité d'impact	Gestion des achats / fournisseurs	Définition d'un cadre de gestion des risques liés aux fournisseurs et de la politique d'approvisionnement de Crelan, visant à identifier, évaluer et atténuer efficacement les risques associés aux fournisseurs tiers afin d'assurer la sécurité et la fiabilité des opérations commerciales, et d'intégrer des critères de sélection des fournisseurs (y compris les critères ESG)	Crelan*	Comité de direction
	Politique liée aux achats / fournisseurs (procurement)	Matérialité d'impact	Gestion des achats / fournisseurs		Crelan*	Comité de direction

* politiques au niveau du groupe

Dans les paragraphes suivants, le contenu des politiques clés est expliqué, en donnant des détails sur la manière dont Crelan agit sur chaque sous-thème considéré comme pertinent pour la conduite des affaires / la conformité.

0. Politique d'intégrité

La politique d'intégrité, approuvée par le Conseil d'Administration le 20 août 2024, sert de base à la définition de la vision de Crelan concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise. En tant que telle, elle sert à garantir que le code de conduite de Crelan est pleinement mis en œuvre afin de préserver les valeurs et l'intégrité de Crelan, et à favoriser la confiance parmi ses parties prenantes. En établissant des attentes comportementales et des normes éthiques transparentes, la politique d'intégrité favorise un environnement de travail constructif dans lequel les employés, les agents liés et leurs employés sont à même de prendre des décisions éthiques et d'agir dans le meilleur intérêt de Crelan et de ses clients.

La culture d'entreprise de Crelan est élaborée et promue au moyen d'ateliers, d'événements et d'enquêtes trimestrielles (Pulse Surveys) qui donnent la priorité au retour d'information des employés et à l'interaction avec eux. Les initiatives telles que le projet « Change & Culture », les activités de sensibilisation à la diversité et à l'inclusion, et les programmes d'apprentissage et de développement contribuent à construire une équipe forte et soudée, dotée d'objectifs clairs. En outre, la formation en matière de compliance améliore les pratiques de travail et la culture d'entreprise, en fournissant aux employés, aux agents liés et à leurs employés les compétences essentielles pour préserver l'intégrité, gérer les conflits, protéger la confidentialité et lutter contre la criminalité financière, ce qui permet en fin de compte de préserver la réputation de Crelan.

Par ailleurs, dans l'environnement financier dynamique et hautement réglementé d'aujourd'hui, ces lignes directrices sont essentielles pour garantir la conformité avec les normes juridiques et sectorielles et pour traiter les éventuels problèmes éthiques, conflits d'intérêts et comportements inappropriés. À leur tour, les principes énoncés dans la politique d'intégrité servent à guider la prise de décision à tous les niveaux de l'organisation et sont essentiels pour garantir que les activités de Crelan sont menées avec intégrité.

La politique d'intégrité comprend des lignes directrices spécifiques sur une série de questions importantes, y compris l'éthique, la non-discrimination ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption, le versement de pots-de-vin et les conflits d'intérêts. Elle communique clairement l'engagement de Crelan en faveur d'un comportement éthique. En outre, elle sert d'outil d'évaluation culturelle et est revue et mise à jour chaque année pour garantir l'alignement sur les activités de Crelan et les évolutions réglementaires.

Comme indiqué dans la section Métriques et cibles, Crelan a mis en place un tableau de bord des KPI de la culture en matière de risques et de conformité, qui fait l'objet d'un suivi actif et de rapports transmis au Conseil d'Administration pour la supervision de la culture d'entreprise.

La politique se compose d'une section introductive qui présente les valeurs fondamentales de Crelan, son champ d'application et ses méthodes de mise en œuvre, ainsi que des politiques et procédures spécifiques pour chaque domaine d'activité. Les paragraphes suivants résument les principaux aspects de chaque politique.

1. Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

En tant que banque, Crelan joue un rôle important dans la lutte contre le blanchiment d'argent et effectue des contrôles stricts visant à empêcher que les transactions financières soient exploitées pour dissimuler des fonds acquis illégalement. C'est pourquoi cette question est placée en tête de la politique d'intégrité et fait l'objet d'une attention particulière au sein de la fonction Compliance. La politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a été approuvée par le Comité de direction le 10 juillet 2023.

Crelan s'engage à adopter une approche solide en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en utilisant une stratégie basée sur les risques pour se conformer efficacement aux exigences réglementaires. Crelan a déployé des systèmes complets dans toutes ses entités pour détecter les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces systèmes sont régis par un ensemble de normes et de contrôles. Leur mise à jour systématique est assurée grâce à la vigilance des employés, à des programmes de formation obligatoires et à des outils automatisés en constante évolution. En outre, un système renforcé de prévention et de détection est également mis en œuvre dans l'ensemble de l'organisation (politique du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment d'argent).

Les efforts de Crelan pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes se reflètent dans sa politique d'acceptation des clients. En effet, Crelan a une faible appétence au risque en ce qui concerne le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et, par conséquent, n'est pas disposée à nouer ou à poursuivre des relations d'affaires avec des clients si elle n'a pas l'assurance raisonnable que le client en question n'utilisera pas ses produits ou ses services à des fins de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme. Cette politique d'acceptation des clients est connue au sein de chaque entité du Groupe Crelan et des agents liés.

2. Politique en matière d'évasion fiscale

Le strict respect des réglementations fiscales est essentiel à l'intégrité des institutions financières. Par conséquent, Crelan ne s'engagera dans aucune transaction ou pratique visant à aider les clients ou d'autres personnes à se soustraire à leurs obligations fiscales ou à tromper les autorités fiscales.

Grâce à sa politique ciblée en matière d'évasion fiscale (adoptée par le Comité de direction le 1er janvier 2022), Crelan vise à exclure les mécanismes particuliers qui permettraient ou encourageraient l'évasion fiscale par des tiers en tant qu'objectif ou conséquence. Cette politique devrait tenir compte de la liste non exhaustive des types de pratiques décrites dans la Circulaire NBB_2021_16 du 6 juillet 2021 relative aux mécanismes particuliers. Crelan reconnaît que, outre la possibilité de sanctions, l'introduction de mécanismes particuliers pourrait avoir une incidence significative sur la position financière de Crelan. Une telle introduction serait susceptible d'affecter sa capacité à rester solvable et liquide, ce qui pourrait compromettre sa capacité à poursuivre ses activités.

Crelan s'abstient de s'impliquer dans des transactions ou des pratiques qui pourraient amener des clients ou d'autres personnes à se soustraire à leurs obligations fiscales ou à fournir des informations trompeuses aux autorités fiscales. L'identification du risque fiscal dans le cadre de la politique de prévention fiscale est intégrée dans l'évaluation des risques de non-conformité de Crelan, en tenant compte de la législation fiscale en vigueur et des circulaires émises par la BNB.

Dans le cadre de sa politique d'intégrité, Crelan a élaboré une politique de conformité fiscale destinée à préserver sa réputation en matière fiscale en garantissant l'adoption systématique d'un comportement sain sur le plan fiscal. Cela inclut le respect de l'échange automatique d'informations financières dans le cadre du Point de contact central (PCC) ou de la norme commune de déclaration (Common Reporting Standard – CRS).

Grâce à un processus d'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits (NAP), Crelan s'assure que, lors de l'élaboration de nouveaux produits et services pour les clients, l'attention requise est accordée à la mise en œuvre correcte de la fiscalité et, par conséquent, à l'évitement des mécanismes particuliers. En outre, des lignes directrices ont été établies pour les employés de Crelan, et le leadership effectif concernant les politiques en matière d'évasion fiscale doit établir des contrôles internes appropriés et les réviser au moins une fois par an.

La politique en matière d'évasion fiscale et les mécanismes particuliers sont explicitement inclus dans la formation initiale des nouveaux employés. Cette formation couvre à la fois les dispositions légales et réglementaires ainsi que les orientations de politique et les exemples pratiques des différents types de mécanismes particuliers.

Les procédures nécessaires à la mise en œuvre de cette politique et des lignes directrices seront établies au sein des différents départements concernés, ainsi que des contrôles appropriés de première et de deuxième ligne.

Chez Crelan, la fonction Compliance est responsable de la coordination de la mise en œuvre de la politique en matière d'évasion fiscale et de la coordination de l'évitement des mécanismes particuliers. En cas de problèmes graves ou urgents, le Compliance Officer les signale au membre du Comité de direction responsable de la conformité. De plus, Crelan veille à ce que ses employés soient correctement informés et à ce que ses politiques soient publiées sur les canaux de communication appropriés en interne.

3. Conflits d'intérêts

Dans l'exercice de leurs activités quotidiennes, les entités de Crelan rencontrent inévitablement des situations dans lesquelles différents intérêts convergent (bien que dans la plupart des temps ces intérêts convergent). La politique en matière de conflits d'intérêts est conçue pour éviter de porter atteinte aux intérêts des clients et/ou à la réputation de Crelan. Cette politique a été approuvée par le Comité de direction le 22 février 2023.

Crelan a élaboré des procédures et pris des mesures raisonnables pour identifier, prévenir et contrôler les conflits d'intérêts potentiels. Par exemple, Crelan identifie et tient à jour une liste de situations impliquant des conflits d'intérêts potentiels avec ses clients que Crelan elle-même et/ou ses employés / agents liés ou leurs employés sont susceptibles de rencontrer dans le cadre de leurs activités. Cette liste constitue l'inventaire des conflits d'intérêts qui est mis à jour chaque année. Crelan attend de tous ses employés, agents liés et de leurs employés qu'ils soient capables de reconnaître les conflits d'intérêts lorsqu'ils surviennent et qu'ils connaissent les mesures à prendre s'ils sont eux-mêmes impliqués dans un conflit d'intérêts. Une formation obligatoire est régulièrement organisée pour tous les employés, les agents liés et leurs employés. La vérification des conflits d'intérêts a lieu au début de chaque réunion du Conseil d'Administration.

4. Lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin

La politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin fait partie du cadre de gouvernance de Crelan en matière de compliance. La politique de lutte contre la corruption de Crelan a été approuvée par le Comité de direction le 10 juillet 2023 et elle est révisée au moins deux fois par an pour s'assurer qu'elle reste à jour et exacte.

Crelan applique une tolérance zéro à l'égard de toute forme de corruption ou de versement de pots-de-vin, ainsi que de toute forme de fraude dans les marchés publics ou de toute autre pratique trompeuse ou collusoire dans le cadre de l'engagement de fournisseurs et/ou de parties

liées. Lorsque les membres du Conseil d'Administration, les employés, les agents liés et leurs employés agissent au nom de Crelan, ils doivent faire preuve de discernement quant à ce qui peut être considéré comme disproportionné, avantageux ou excessif en matière de rémunération, de cadeaux, de dons ou de traitement préférentiel injustifié.

Les rôles et responsabilités liés à la prévention, à l'identification et au signalement de la corruption et du versement de pots-de-vin sont alignés sur le modèle des trois lignes de défense défini par Crelan. En guise de première ligne, chaque responsable de département est chargé de la gestion des risques de corruption et de versement de pots-de-vin et doit s'assurer que des contrôles internes adéquats sont en place pour prévenir et détecter de telles activités. La deuxième ligne est assurée par la fonction Compliance, qui est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de la communication de cette politique. La dernière ligne de défense revient à la fonction d'audit interne, qui est chargée de fournir une assurance indépendante en matière de corruption et de versement de pots-de-vin.

La politique de lutte contre la corruption de Crelan est conforme à la convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) et aux principes énoncés dans cette convention. La politique reflète les principes d'état de droit, d'intégrité, de transparence et de responsabilité tels qu'énoncés dans la CNUCC. En outre, la politique vise à promouvoir des pratiques efficaces pour prévenir la corruption conformément aux obligations de chaque État Partie en vertu de la CNUCC.

Au sein de Crelan, les fonctions les plus exposées au risque de corruption et de versement de pots-de-vin comprennent principalement les fonctions qui ont un contact direct avec les clients et les fournisseurs, telles que les vendeurs, mais aussi les agents.

La politique de Crelan en matière de cadeaux souligne l'importance de la prudence dans les interactions de ses employés, de ses agents liés et de leurs employés avec des agents publics ou d'anciens agents publics. Ces personnes occupent des positions d'influence de par l'exercice de fonctions législatives, administratives ou judiciaires, ou par la représentation d'agences gouvernementales et d'entreprises publiques, et sont donc les plus exposées au risque de corruption. Il est strictement interdit à nos employés d'accorder des avantages, directement ou indirectement, dans l'intention d'influencer ou de tenter d'influencer ces personnes.

La politique de Crelan en matière de lutte contre le blanchiment d'argent contient également des instructions strictes sur la nécessité de faire preuve de la plus grande vigilance dans les relations avec les personnes politiquement exposées (PPE), qui impliquent un risque de corruption plus élevé.

5. Lanceurs d'alerte

Crelan est soumise aux exigences légales de la directive (UE) 2019/1937 et à sa transposition en droit belge (*loi du 28 novembre 2022 sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé*) et se conforme donc aux politiques de protection des lanceurs d'alerte. Ci-après, ces textes sont désignés comme la « loi sur la protection des lanceurs d'alerte ».

Afin de garantir le respect de la politique d'intégrité et de promouvoir l'efficacité des contrôles internes, Crelan a mis en place des canaux permettant aux membres du personnel et aux autres parties prenantes de signaler d'éventuelles violations de la politique et des mesures d'application, ainsi que d'autres comportements contraires à l'éthique ou illégaux. Crelan a mis en place une politique de lancement d'alertes qui comprend des procédures de signalement des activités illégales, comportements contraires à l'éthique et fautes graves présumés à un responsable indépendant chargé de ces signalements. Crelan reconnaît l'importance de protéger les lanceurs d'alerte de toute conséquence négative liée à leurs signalements.

Toute forme de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte est interdite (licenciement, suspension, évaluation de performance négative, coercition, intimidation, etc.). Crelan veille à ce que les lanceurs d'alerte aient accès à des mesures de soutien si nécessaire, conformément à la loi applicable transposant la directive (UE) 2019/1937 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, et à sa transposition en droit belge (*loi du 28 novembre 2022 sur la protection des personnes qui signalent des violations au droit de l'Union ou au droit national constatées au sein d'une entité juridique du secteur privé*).

La procédure de signalement par les lanceurs d'alerte se déroule comme suit: dès réception d'un signalement, le responsable impartial chargé des signalements, qui est le seul destinataire de tous les signalements, en accuse réception au lanceur d'alerte dans un délai de sept jours calendrier, sauf si le lanceur d'alerte choisit explicitement de ne pas être contacté ou si un contact compromettrait son anonymat. L'accusé de réception sert de reconnaissance du transfert d'informations mais ne confirme pas la classification en tant que signalement d'une infraction. Le responsable impartial chargé des signalements procédera à une première évaluation du signalement et communiquera avec le lanceur d'alerte pour obtenir des informations supplémentaires ou des clarifications si nécessaire.

Si le responsable impartial chargé des signalements détermine que les informations reçues constituent un signalement au sujet d'une infraction réelle ou potentielle, il le confirmera au lanceur d'alerte, sauf demande contraire de celui-ci ou si une telle confirmation risque de compromettre son anonymat. Le signalement, accompagné d'un résumé anonyme, sera transmis au Comité des signalements pour un examen plus approfondi.

Sur la base des recommandations du responsable impartial chargé des signalements, le Comité des signalements prendra une décision sur la classification des risques et les mesures de suivi. Dans un délai d'un mois à compter du signalement, le lanceur d'alerte sera informé de la réception du dossier ou de son traitement. En outre, un rapport décrivant les mesures de suivi et les résultats de l'enquête sera envoyé au lanceur d'alerte dans les trois mois suivant le signalement.

Si le lanceur d'alerte n'est pas satisfait de la décision ou du rapport, il peut en faire part au responsable impartial chargé des signalements, qui en informera le Comité des signalements. Sur la base des recommandations du responsable impartial chargé des signalements, le Comité des signalements décidera de prendre d'éventuelles mesures supplémentaires, et le tout sera communiqué au lanceur d'alerte.

La politique de lancement d'alertes s'applique à toutes les parties prenantes internes et externes qui ont le droit de signaler des irrégularités conformément aux règles applicables en la matière. Les parties prenantes internes comprennent les employés, le personnel externe, les agents liés et leurs employés, les actionnaires et les personnes appartenant à l'organe d'administration, de direction ou de surveillance de l'entreprise, y compris les bénévoles et les stagiaires rémunérés et non rémunérés. Les parties prenantes externes comprennent les anciens employés, les candidats, les contractants, les fournisseurs et les clients de Crelan. Les mesures de protection du lanceur d'alerte s'appliquent également aux personnes physiques qui assistent confidentiellement le lanceur d'alerte pendant la procédure de signalement (les « facilitateurs »), ainsi qu'aux tiers liés au lanceur d'alerte qui pourraient être victimes de représailles dans un contexte professionnel.

La politique de lancement d'alertes joue un rôle essentiel pour façonner la culture d'entreprise de Crelan en créant un environnement qui valorise la transparence, le comportement éthique et la responsabilité. Cette politique permet aux personnes au sein de l'organisation de s'exprimer et de signaler les fautes professionnelles potentielles, les activités illégales ou d'autres problèmes graves sans craindre de représailles. En fournissant un mécanisme officiel permettant aux employés et aux parties prenantes de s'exprimer et de soulever des problèmes, Crelan fait en sorte que l'intégrité et le comportement éthique soient des priorités sur le lieu de travail.

6. Non-discrimination

Chez Crelan, la diversité va au-delà de la non-discrimination : elle permet d'améliorer la collaboration et d'obtenir de meilleurs résultats au sein des équipes. L'approche de Crelan en matière de diversité ne s'arrête pas à la nationalité et au sexe. Elle englobe aussi plusieurs autres aspects, tels que l'âge, la langue, la personnalité et les compétences, entre autres.

Chaque employé est tenu de signer un code d'éthique professionnelle lors de son entrée en fonction au sein de l'entreprise. Ce code interdit explicitement toute discrimination fondée sur l'ethnie, la nationalité, le sexe, l'âge, le handicap physique, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou les croyances philosophiques ou religieuses. Le code souligne que toute violation de ce principe est totalement incompatible avec les valeurs de Crelan et peut donner lieu à des sanctions internes, comme indiqué dans le règlement de travail, et à des sanctions pénales, comme prévu par la loi. Crelan s'engage à favoriser un environnement de travail où la diversité est célébrée et où la discrimination est condamnée sans équivoque.

7. Gestion des risques liés aux fournisseurs (et « Vendor Risk Framework » – VRF)

Le département Procurement de Crelan s'engage à veiller à ce que tous les accords contractuels respectent les réglementations, en particulier le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA) concernant l'utilisation de prestataires tiers de Services numériques / ITC. Dans le cadre de la gestion des risques, il est essentiel pour Crelan de reconnaître, d'évaluer et d'atténuer les risques liés aux fournisseurs. L'organisation assume la responsabilité globale des services fournis aux clients, que ces services soient externalisés ou non. Chez Crelan, la gestion des risques liés aux fournisseurs est guidée par des principes clés visant à défendre les valeurs de l'organisation tout au long des procédures d'approvisionnement et à utiliser une approche fondée sur les risques et les valeurs pour faire les bons choix.

Dans toutes les activités d'approvisionnement, plusieurs mesures sont prises pour garantir la conformité et la transparence. Il s'agit entre autres de l'utilisation des modèles de contrat standard de Crelan ou des clauses minimales pour les contrats, de l'utilisation de la plateforme d'approvisionnement approuvée Ivalua ainsi que d'outils de transparence, de la mise en œuvre d'une procédure unique pour tout le cycle de vie d'approvisionnement, de la séparation des tâches afin d'éviter les conflits d'intérêts, du suivi et du signalement des exceptions pour garantir la conformité, et de l'adoption d'une approche d'approvisionnement durable vis-à-vis des fournisseurs via le cadre ESG. La conduite des affaires fait partie intégrante de la procédure de sélection des fournisseurs et est appliquée dans le cadre des procédures globales

d'approvisionnement, d'établissement de contrats avec les fournisseurs et de renouvellement de ces contrats.

La procédure d'approvisionnement de Crelan implique l'identification, l'évaluation et la sélection de fournisseurs adéquats et adaptés aux exigences spécifiques de l'entreprise. Cette procédure comprend l'examen des fournisseurs afin d'évaluer leur santé financière, la non-inclusion sur les listes de sanctions, les médias défavorables et les personnes politiquement exposées (PPE), ainsi que l'évaluation des scores ESG si nécessaire. La procédure d'établissement de contrats et de renouvellement de ces contrats commence après la finalisation de la procédure d'approvisionnement, qui comprend l'évaluation des risques. La procédure d'établissement et de renouvellement des contrats englobe la validation et l'approbation des contrats et le renouvellements sur la base de la politique d'approbation et de signature.

La procédure de gestion des risques liés aux fournisseurs est intégrée à toutes les étapes du cycle de vie d'approvisionnement, sous la direction du Procurement & Outsourcing Committee (POC), qui dispose d'un pouvoir de décision officiel sur les questions d'approvisionnement et d'externalisation, y compris concernant les risques liés aux fournisseurs. En outre, l'Audit, Operational Risk, Internal Control and Compliance Committee (ARCC) supervise la gestion des risques non financiers, y compris les risques liés aux fournisseurs, en étant régulièrement informé des progrès, des changements et des problèmes.

Crelan fait la distinction entre l'approvisionnement en biens et en services critiques et non critiques sur la base du Vendor Risk Framework (VRF) et de l'appétence au risque de Crelan tel que déterminé par le tri effectué par l'entreprise / le demandeur. Une approche différenciée basée sur le risque est alors appliquée à la procédure du cycle de vie d'approvisionnement.

L'accord contractuel avec les fournisseurs tiers fait l'objet d'un contrôle et d'un suivi à plusieurs niveaux au sein de la plateforme d'approvisionnement. Différents facteurs tels que l'entité contractante, la validité et le statut de l'accord, la hiérarchisation, la clause de lutte contre la corruption, la clause de réponse de l'entreprise, la clause de confidentialité des données, la clause de sécurité informatique ainsi que d'autres considérations sont pris en compte.

En outre, des cadres contractuels DORA spécifiques ont été développés pour les composants des prestataires tiers de services TIC sur la base d'une analyse interne détaillée de la législation. Parmi ces cadres, citons Addendum Dora, MSA Dora, et SaaS Dora. Cette approche globale de la gestion des risques liés aux fournisseurs garantit que les activités d'approvisionnement de Crelan sont conformes à la réglementation et reflètent l'engagement de l'organisation en matière de transparence et de pratiques éthiques.

8. Politique de formation

Crelan reconnaît l'importance d'établir un cadre de gestion des risques solide afin d'identifier et de traiter proactivement les risques de non-compliance. Par conséquent, Crelan a élaboré une politique de formation visant à définir les ambitions et les exigences en matière de formation à la compliance. Cette politique s'applique aux agents liés et à leurs employés, ainsi qu'à tous les employés de Crelan, y compris les membres du Comité de direction et du Conseil d'Administration (pour autant qu'ils agissent dans le cadre de leur mandat avec Crelan).

L'objectif de la politique est de définir une formation complète en matière de compliance afin de respecter les lois et les réglementations, et de renforcer ainsi la capacité des employés à gérer et à atténuer les risques inhérents aux activités bancaires en leur fournissant les compétences nécessaires par cette formation.

Le département Compliance, en collaboration avec le département Learning, veille à ce que les agents, leurs employés et tous les employés de Crelan soient correctement formés à la compliance et informés sur les questions y afférentes. Les formations portent sur la prévention du blanchiment d'argent et la lutte contre celui-ci, les sanctions et les embargos, la diligence raisonnable et les pratiques de marché équitables, la publicité et le marketing des produits bancaires, la politique en matière d'évasion fiscale, le suivi du traitement des plaintes, la politique d'intégrité et la déontologie, les principes de lutte contre la discrimination, les conflits d'intérêts, les règles de confidentialité, les principes d'externalisation de la garde et la MiFID.

En ce qui concerne la fréquence des formations, Crelan veille à ce que chaque nouvel employé soit tenu de suivre un programme de formation à la conformité peu de temps après son entrée en fonction dans l'entreprise. En outre, une formation est organisée périodiquement pour tous les employés dans les différents domaines liés à la conformité. La formation peut prendre diverses formes, notamment des séances données en classe et l'apprentissage en ligne. Des formations externes sont également proposées.

Pour garantir le respect des exigences en matière de formation, les ressources humaines ou l'équipe Commercial Support préparent un rapport énumérant les noms des employés, des agents liés et de leurs employés qui ont ou n'ont pas participé aux sessions de formation. Ce rapport est ensuite distribué aux managers, qui peuvent l'utiliser pour contrôler la participation des employés et intervenir lorsque des formations obligatoires n'ont pas été suivies.

Un plan de formation est préparé sur une base annuelle, définissant les formations à fournir dans les différents domaines liés à la conformité et pour les différents groupes cibles. Tous les employés sont tenus de participer à toutes les formations de base en matière de conformité (voir tableau).

Formation	Groupe cible	Fréquence
Politique d'intégrité et d'éthique	Employés du bureau principal et de la succursale	Annuel
MIFID	Employés du bureau principal et de la succursale	Tous les deux ans
Conflits d'intérêts	Employés du bureau principal et de la succursale	Annuel
Abus de marché et délits d'initiés	Employés du bureau principal et de la succursale	Tous les deux ans
AML + Sanctions & Embargos	Employés du bureau principal et de la succursale	Annuel
Politique de prévention Taks (incl. les mécanismes spéciaux)	Employés du bureau principal et de la succursale	Tous les deux ans

En plus de la formation systématique de ses employés, Crelan mène des activités de sensibilisation régulières. Celles-ci comprennent la diffusion d'informations générales à tous les employés par l'intermédiaire de divers canaux, tels que des newsletters sur l'intranet dédié à la conformité, des réunions, des ateliers, etc. Grâce à ces activités, Crelan s'assure que les agents et les employés sont et restent informés des risques liés à la compliance, y compris des tendances, des typologies et de l'approche de Crelan en matière d'atténuation et de gestion de ces risques. Chaque nouvel employé est tenu de suivre un programme de formation à la compliance lorsqu'il rejoint Crelan.

Dans le cadre de la priorité accordée par Crelan à l'amélioration des normes opérationnelles et à la promotion d'une éthique d'entreprise forte, la formation à la conformité permet aux employés, aux agents et à leurs employés d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à la mise en œuvre efficace de pratiques saines, y compris en matière d'intégrité, de résolution des conflits, de protection des informations sensibles et de lutte contre la criminalité financière. En mettant en place et en perpétuant les meilleures pratiques professionnelles, Crelan non seulement protège ses intérêts à long terme et renforce sa réputation, mais elle cultive également la confiance avec les parties prenantes telles que les clients, les partenaires commerciaux et les équipes internes. Crelan reconnaît qu'un manque de sensibilisation aux protocoles compliance peut exposer les employés à des violations involontaires, ce qui peut entraîner des conséquences financières et des sanctions réglementaires.

La fonction Compliance est responsable de l'élaboration de la politique de formation et de sensibilisation et d'un plan de formation annuel pour tous les employés de Crelan. Elle veille également à ce que cette politique soit correctement mise en œuvre en effectuant les contrôles nécessaires.

En outre, Crelan a mis en place un réseau de correspondants compliance. Ce réseau renforce le lien entre la première ligne de défense et la fonction Compliance (deuxième ligne de défense). Un réseau fonctionnel et efficace de correspondants compliance contribue à la culture en matière de compliance au sein de Crelan. L'objectif de ces correspondants est d'évaluer les risques de non-compliance liés aux activités de leur département, de sensibiliser les équipes concernées à la portée de la politique d'intégrité de Crelan, d'aborder les recommandations et d'élaborer et de mettre en œuvre eux-mêmes un plan d'action.

Le correspondant compliance est chargé de coordonner la mise au point et le déploiement des contrôles compliance au niveau opérationnel (première ligne). Ce rôle implique de fournir des mises à jour régulières aux cadres supérieurs et au département Compliance sur les résultats et les tendances des contrôles.

De plus, le correspondant compliance joue un rôle actif dans l'identification et l'évaluation des risques liés à la compliance, et contribue ainsi à l'évaluation annuelle des risques de non-conformité. En cas d'identification d'un risque de non-conformité nouveau ou accru, le correspondant compliance est tenu d'en informer immédiatement la fonction Compliance. Il incombe également au correspondant de conformité de sensibiliser les participants aux réunions d'équipe et de direction aux questions couvertes par la politique d'intégrité de l'entreprise. Le cas échéant, le correspondant compliance peut préparer une note de sensibilisation. En outre, il est chargé de formuler des recommandations et d'élaborer des plans d'action à l'intention de sa direction afin d'atténuer les risques de non-conformité identifiés. Enfin, le correspondant compliance doit assurer le suivi des changements réglementaires, rédiger des rapports à leur sujet et communiquer leur incidence potentielle.

Mécanismes pour identifier, signaler et examiner les préoccupations relatives aux comportements illicites ou contraires au code de conduite

Au niveau des employés, des agents liés et de leurs employés

Plusieurs mécanismes sont en place pour garantir que les comportements qui ne sont pas conformes au code de conduite (et aux politiques internes) sont dûment identifiés, signalés et examinés.

C'est principalement le Comité de direction qui est responsable de la mise en œuvre de la politique d'intégrité et de la gestion du risque de non-conformité. Cette mise en œuvre nécessite un système de contrôle interne efficace et bien adapté, avec plusieurs lignes de défense, à commencer par le contrôle interne des services opérationnels, commerciaux et de soutien. Parmi les attributions du Comité de direction, on trouve aussi l'élaboration et le déploiement de mesures spécifiques, ainsi que la surveillance de leur application correcte, le tout visant à mettre en œuvre la politique d'intégrité.

Ensuite, au niveau de la deuxième ligne de défense, on retrouve la fonction Compliance, qui identifie, documente et évalue les risques associés aux obligations de conformité. La fonction Compliance évalue la pertinence et l'efficacité des mesures existantes au sein de Crelan en matière de conformité (procédures, contrôles et lignes directrices), identifie toute déficience potentielle et propose, si nécessaire, des actions visant à modifier et/ou à améliorer ces mesures existantes. En particulier, les contrôles de conformité aux exigences de la politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin sont effectués au moyen d'une surveillance continue et de tests périodiques (sur la base des exigences internes de Crelan). La supervision, basée sur les risques, des employés, des agents et des activités de leurs employés visant à détecter les cas de non-respect des exigences de la politique fait partie du cadre de contrôle global de la politique de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin.

Enfin, un mécanisme de notification est en place pour garantir que les cas de non-conformité puissent être signalés et fassent l'objet d'un suivi approprié (comme décrit ci-avant). Si les clients ne sont pas satisfaits du service ou s'ils ont une plainte à formuler, ils peuvent contacter le service clientèle de Crelan.

Les employés, agents indépendants et leurs employés sont tenus d'informer la fonction Compliance rapidement, c'est-à-dire dès que cela est raisonnablement possible, lorsqu'ils savent ou soupçonnent, ou lorsqu'il y a des motifs raisonnables de savoir ou de soupçonner, qu'une autre personne ou entité est impliquée dans des agissements constituant des cas de corruption ou de versement de pots-de-vin.

Dans les cas où une remontée d'informations est nécessaire, les clients peuvent lancer une procédure de plainte structurée, dans le cadre de laquelle leurs préoccupations font l'objet d'un examen approfondi et sont traitées par le département Compliance de Crelan. Le Head of Compliance est habilité à demander indépendamment des conseils au président du Risk and Compliance Committee, au président du Conseil d'Administration, à l'auditeur accrédité ou aux autorités de surveillance sans en informer au préalable le Comité de direction. En outre, des entretiens trimestriels sont prévus entre le Head of Compliance, le président du Risk and Compliance Committee et le président du Conseil d'Administration. Par ailleurs, le Head of Compliance a le pouvoir de contester les décisions relatives à la conformité prises par d'autres départements à un niveau hiérarchique plus élevé.

Crelan fournit également des informations transparentes sur la manière dont les clients peuvent contacter les autorités compétentes, si nécessaire, afin de s'assurer que tout problème est résolu de manière adéquate. Ce mécanisme complet de notification souligne l'engagement de Crelan en faveur de la satisfaction des clients et de la gestion attentive des litiges.

Au niveau des fournisseurs

Comme expliqué dans la section Gestion des relations avec les fournisseurs , l'intégrité des fournisseurs de Crelan est un élément clé pour soutenir la chaîne de valeur de bout en bout. C'est pourquoi chaque fournisseur est tenu de se conformer au code de conduite des fournisseurs de Crelan, qui a été élaboré en 2024.

Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin

La section *Mécanismes pour identifier, signaler et examiner les préoccupations relatives aux comportements illicites* ou contraires au code de conduite décrit les mécanismes en place pour la détection et l'identification des systèmes qui ne sont pas conformes au code de conduite et aux politiques internes, y compris les cas de corruption et les versements de pots-de-vin. En particulier, le rôle de la fonction Compliance en tant que deuxième ligne de défense dans l'enquête (et, si nécessaire, la remontée d'informations) des cas de corruption et des versements de pots-de-vin (notamment au travers du rapport de conformité) est un élément central de la gouvernance en place sur les questions de conformité, et garantit l'indépendance entre les enquêteurs et la chaîne de gestion concernée par la question.

Toute personne représentant Crelan est censée remplir son devoir de vigilance. Crelan a rédigé une procédure sur l'obligation de signaler les transactions et les faits atypiques, qui explique la marche à suivre par les employés, les agents liés et leurs employés dans leur rôle de première ligne de défense. La première ligne de défense repose sur la supervision des relations avec les clients par les employés, les agents liés et leurs employés qui sont en contact direct avec les clients. L'agent ou l'employé remplit le formulaire de signalement interne et le remet à l'AMLCO, qui s'occupe de la supervision de deuxième ligne.

Dans leur rôle de deuxième ligne de défense, les analystes AML examinent les rapports internes de la première ligne et effectuent également un contrôle a posteriori des transactions. Crelan a élaboré plusieurs scénarios pour effectuer son contrôle des transactions. Les scénarios ont été élaborés en tenant compte de la taille et de la complexité de l'entité, de la catégorie de risque du client, etc.

Dans son rôle de première ligne de défense, l'équipe antifraude enquête sur tous les types de fraudes externes qui passent par le compte du client. Pour ce faire, l'équipe utilise l'outil Safer Payments et les rapports internes reçus de la part des agents. L'équipe d'examen des crédits détecte et enquête sur les fraudes au crédit en se basant sur les contrôles et les rapports des autres services du département Credits. Enfin, l'équipe d'inspection enquête sur les fraudes éventuelles au sein des agences. En deuxième ligne, l'équipe chargée des enquêtes et de la prévention des fraudes enquête sur les fraudes commises par les CEO, ou par les employés, sur les fraudes à l'identité et les fraudes au crédit, sur la base de rapports émanant d'une autre institution financière.

Comme indiqué précédemment, Crelan a mis en place des procédures dans son cadre de conformité pour enquêter de manière approfondie sur les cas de corruption, de versement de pots-de-vin et de non-conformité dans la conduite des affaires. Crelan a créé le comité d'arbitrage et de conseil, placé sous la responsabilité hiérarchique du Chief Risk Officer (CRO) afin de traiter et de gérer efficacement ces questions.

En outre, comme indiqué précédemment, Crelan a mis en œuvre une politique de lancement d'alertes afin de proposer un canal approprié pour la notification des fautes professionnelles critiques, améliorant ainsi la transparence et la prise de responsabilités dans le traitement de ces questions. Par ailleurs, Crelan organise des formations sur les conflits d'intérêts, qui couvrent également la politique en matière de cadeaux, l'objectif étant d'atténuer les problèmes de corruption.

Il existe plusieurs canaux de communication permettant de s'assurer que les employés, les agents liés et leurs employés sont informés des politiques existantes (et de leurs mises à jour). Tout d'abord, au sein de Crelan, toutes les politiques importantes, y compris la politique d'intégrité, la politique de lancement d'alertes, la politique en matière de conflits d'intérêts et la politique d'exécution des ordres, sont stockées sur Crelanet (intranet), ce qui permet aux employés, aux agents liés et à leurs employés d'accéder à la version la plus récente de ces politiques. Pour s'assurer que les politiques atteignent le public visé, Crelanet permet de les filtrer en fonction du public cible. Chaque employé, chaque agent lié et chaque employé de celui-ci peut ainsi voir quelles politiques sont pertinentes pour son poste.

Parallèlement, les mises à jour de ces politiques sont régulièrement communiquées via l'intranet ou les newsletters internes, telles que la newsletter sur la conformité envoyée chaque mois, qui constitue un canal important de communication en matière de conformité. En outre, Crelan a mis en place un réseau de « correspondants compliance » au sein de chaque fonction, qui sont les représentants de la fonction Compliance dans chaque département, dans le but d'ancrer la connaissance de ces politiques dans chaque fonction (et de définir les besoins de formation le cas échéant). Enfin, un programme de formation est en place pour s'assurer que les employés, les agents liés et leurs employés sont informés de ces politiques et en connaissent le contenu (voir ci-après).

Grâce à une communication active et ciblée via Crelanet, associée à une formation sur mesure, Crelan s'efforce de garantir que tous les employés, tous les agents liés et tous leurs employés ont une connaissance approfondie des règles de Crelan en matière de conduite des affaires et de conformité et sont en mesure d'en appliquer les principes de manière efficace et cohérente dans leurs activités quotidiennes.

Afin de réduire le risque d'incidents, un programme de formation spécifique a été mis en place pour sensibiliser les employés, les agents liés et leurs employés à ces questions, en veillant (i) à ce que leur comportement reflète le code de conduite et les politiques internes, et (ii) à ce qu'un comportement inadéquat puisse être repéré et signalé (par exemple, en passant par le mécanisme de lancement d'alertes décrit dans le présent document). Cette formation à la conduite des affaires doit être suivie par tous les employés, tous les agents et tous leurs employés, quel que soit leur poste et dans toutes les régions. Toutes les fonctions impliquant un contact direct avec les clients ou les fournisseurs, telles que les vendeurs et les fonctions Credit et Compliance, sont exposées à un risque plus élevé de corruption ou de versement de pots-de-vin. Toutefois, la formation étant obligatoire pour tous les employés, Crelan ne prévoit pas de formation spécifique pour les postes à haut risque.

La fonction Compliance aide le Comité de direction à former les employés de Crelan aux questions de compliance. Elle sert de point de contact pour les employés qui ont des questions relatives à la compliance.

En outre, des programmes de formation complets sont systématiquement mis en place pour permettre aux cadres supérieurs, au personnel, aux agents indépendants et aux employés de ces agents liés d'acquérir les connaissances essentielles de la législation belge en matière AML / CFT.

Le programme de formation est défini chaque année et s'adresse à tous les employés, tous les agents indépendants et tous leurs employés. En 2024, le programme de formation à la conformité comprenait des formations sur la lutte contre le blanchiment d'argent (AML), les conflits d'intérêts, la déontologie et le devoir de discrétion, et le système de lancement d'alertes. Le tableau suivant fournit un résumé de la couverture de ces formations (chiffres pour Crelan SA).

Années 2023-2024	Année	Pourcentages d'agents et d'employés ayant terminé	Pourcentages des employés du siège ayant terminé	Fréquence des formations
Formation générale MiFID	2023 CrelanCo Fondation	89,52%	89,98%	Tous les 2 ans
Formation générale AML	2023	89,76%	89,11%	Annual
Formation générale sur les sanctions et les embargos	2023	89,45%	90,73%	Annual
Conflits d'intérêts	2023	91,54%	84,39%	Annual
Mécanismes spéciaux	2023	89,59%	90,29%	Tous les 2 ans
Conflits d'intérêts	2024	En cours	En cours	Annuel
Lutte contre le blanchiment d'argent et sanctions & embargos	2024	En cours	En cours	Annuel
Déontologie et devoir de discrétion	2024	Début: décembre 2024	Début: décembre 2024	Annuel
Abus de marché	2024	93,00%	87,67%	Tous les 2 ans

Enfin, dans le cadre du programme de formation décrit dans les chapitres précédents, les membres du Conseil d'Administration ont reçu en 2023 et 2024 des formations sur des questions clés de compliance, telles que la lutte contre le blanchiment d'argent, la culture du risque, les risques liés aux fournisseurs, les risques liés à la conduite des affaires et le serment bancaire.

Gestion des relations avec les fournisseurs

Dans le cadre de ses activités commerciales, Crelan collabore avec un réseau diversifié de fournisseurs externes, dont les contributions sont essentielles à la chaîne de valeur de Crelan. Ces fournisseurs sont issus de différentes régions géographiques, et prennent la forme d'organisations de tailles et de types divers, chaque fournisseur apportant un ensemble unique de complexités. Crelan veille à l'intégrité dans la sélection des fournisseurs et leur surveillance continue en respectant strictement sa procédure d'appel d'offres et le Vendor Risk Framework (VRF). Le VRF mesure efficacement le niveau de dépenses et l'importance des risques associés à chaque fournisseur, renforçant ainsi l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement de Crelan.

La politique d'approvisionnement de Crelan est la pierre angulaire de son approche de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement. Elle souligne l'importance de la conformité réglementaire, de l'approvisionnement stratégique et de la durabilité. En adhérant rigoureusement aux orientations de l'ABE et au DORA, Crelan garantit que ses activités d'approvisionnement ne répondent pas seulement aux exigences légales, mais qu'elles respectent aussi les normes les plus élevées du secteur. Au sein de ce cadre stratégique, l'approvisionnement s'aligne sur les valeurs fondamentales de Crelan et opère la distinction entre les biens et services critiques et non critiques afin d'établir des priorités et de gérer efficacement les risques.

Les risques financiers et opérationnels sont soigneusement contrôlés grâce à des protocoles financiers rigoureux, notamment la politique « No Purchase Order no Pay », qui souligne la nécessité d'obtenir des approbations budgétaires officielles avant toute activité d'approvisionnement. Cette politique est complétée par une structure de gouvernance comprenant des comités clés chargés de superviser les décisions d'approvisionnement et de gérer les relations

avec les fournisseurs, ce qui renforce la transparence et garantit la prise de responsabilités.

Reconnaissant l'importance de la sécurité de l'information, Crelan utilise des modèles de contrat standard qui comprennent des clauses obligatoires de protection des données. Cette pratique garantit un engagement cohérent en matière de confidentialité et de sécurité dans tous les accords conclus avec les fournisseurs.

Étant consciente des risques en matière de réputation et de durabilité, Crelan intègre les critères ESG dans sa procédure d'évaluation et de sélection des fournisseurs. Cette intégration reflète l'engagement de Crelan en faveur de pratiques d'approvisionnement éthiques et de partenaires qui tiennent compte de ses objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le département Procurement est chargé de veiller à ce que les fournisseurs respectent ces normes éthiques, en soutenant les propriétaires de contrats dans leur engagement avec des fournisseurs conformes qui défendent des pratiques durables.

Le département Procurement de Crelan s'est engagé à élaborer une stratégie d'approvisionnement durable, soulignant l'importance de favoriser les pratiques durables parmi ses partenaires. Cette stratégie a été validée par le Comité de direction de Crelan fin 2024.

Conformément à cette mission, Crelan a développé un cadre ESG pour réduire autant que possible les risques associés à sa base de tiers. Cette démarche a commencé en 2023, avec un projet pilote lancé sur plusieurs appels d'offres importants, Crelan ayant décidé d'intégrer des critères ESG préliminaires au travers d'un premier questionnaire ESG pour la sélection des fournisseurs. En 2024, la réussite de ce projet pilote a inspiré la mise en place d'une stratégie d'approvisionnement durable conforme aux ambitions ESG de l'entreprise.

La stratégie repose sur trois piliers, qui ont été pensés pour répondre à l'incidence de la double importance sur l'entreprise :

- le premier pilier consiste à renforcer la diligence raisonnable dans la sélection des partenaires commerciaux, en mettant l'accent sur la lutte contre le blanchiment d'argent, sur le changement climatique et sur les droits de l'homme. Il s'agit notamment d'évaluer le score ESG de l'offre et d'allouer 10 % du résultat final à ce critère ;
- le deuxième pilier consiste à mettre en œuvre des obligations contractuelles en matière d'ESG et un code de conduite des fournisseurs, qui comprend des dispositions relatives à une procédure de lancement d'alertes ;
- le troisième pilier se concentre sur la démonstration du suivi et de la maîtrise des risques liés aux fournisseurs par l'utilisation de métriques et d'indicateurs.

Cette stratégie s'applique de manière spécifique :

- pour tous les achats ayant une incidence liée à la double importance (y compris l'incidence ESG et l'importance en vertu du VRF) : ces achats doivent faire l'objet d'une procédure d'évaluation, qui comprend la vérification du score ESG du fournisseur, l'attribution d'une pondération de 10 % au score ESG dans le cadre d'un appel d'offres, la mise en œuvre de clauses ESG standard et l'ajout d'un code de conduite au contrat, ainsi qu'un suivi actif au moyen d'une vérification annuelle du score ESG ;
- pour tous les achats ayant une incidence critique en vertu du VRF : la stratégie exige de vérifier le score ESG du fournisseur, score qui se verra attribuer une pondération de 10 % en cas d'appel d'offres.

Le département Procurement a identifié quatre catégories d'achats ayant une incidence liée à la double importance : l'énergie, la flotte de véhicules, la consultance à l'étranger et le centre de données avec des solutions basées sur le cloud. Dans le cadre de la procédure d'approvisionnement, ces achats seront soumis à la procédure d'évaluation ESG et à l'attribution d'un score ESG telles que précitées. Crelan vise ainsi à développer une stratégie d'approvisionnement durable en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- l'établissement d'un score ESG pour chaque fournisseur, calculé sur la base de leur propre maturité ESG ;
- l'intégration des exigences de performance ESG dans les démarches d'approvisionnement en produits / services, en fonction du type de service / produit à fournir ; et
- l'intégration de la dimension ESG dans le Vendor Risk Framework (VRF) général de Crelan, qui hiérarchise et gère les risques liés aux fournisseurs dans toute l'organisation conformément aux réglementations et aux ambitions de Crelan.

En ce qui concerne la planification, la stratégie de durabilité sera déployée par ordre de priorité et par vagues itératives qui permettront une boucle de rétroaction, l'amélioration des processus et le perfectionnement de la stratégie en fonction de l'évolution du marché (en se concentrant d'abord sur les achats critiques).

Les systèmes opérationnels en place pour la sélection des fournisseurs sont mis à jour et automatisés pour refléter la nouvelle stratégie et permettre son déploiement. Un appel d'offres a été lancé par Crelan au quatrième trimestre 2024 afin de sélectionner le meilleur partenaire pour le calcul des scores ESG, et pour le suivi numérique de ceux-ci à l'aide de la plateforme d'approvisionnement (Ivalua).

L'efficacité de la procédure sera contrôlée grâce à la définition de métriques et de cibles spécifiques (voir *Métriques et cibles*).

4. Métriques et cibles

Cibles et métriques concernant la conduite des affaires et le versement de pots-de-vin (cas de corruption ou de versement de pots-de-vin)

Comme indiqué précédemment, Crelan aborde de manière proactive la question de la corruption et du versement de pots-de-vin dans différents domaines au travers de son cadre de conformité. Cette approche montre que la corruption et le versement de pots-de-vin ne sont pas les principaux facteurs de risque pour Crelan puisqu'il n'y a pas d'incidents. En outre, l'absence d'incidents souligne l'efficacité des mesures actuelles de Crelan, ce qui réduit la nécessité d'établir un plan d'action spécifique à cet égard. Les mesures existantes (telles que la politique de lutte contre le blanchiment d'argent) garantissent la prise en compte de ces questions.

Crelan a mis en place un certain nombre de métriques visant à contrôler que le cadre et les politiques décrits dans ce chapitre sont effectivement mis en œuvre et que les cas de comportement contraire à l'éthique peuvent être identifiés et traités.

Outre les cas individuels et les procédures prévisionnelles en place par type de thème, Crelan a mis au point un tableau de bord des KPI de la culture en matière de risques et de conformité, qui fait l'objet d'un suivi trimestriel et de rapports transmis au Risk and Compliance Committee et, en fin de compte, au Conseil d'Administration. Chaque indicateur est associé à une limite, qui correspond à un niveau d'alerte ou d'alerte précoce. Les métriques suivantes sont reprises dans le tableau de bord (comme dans les autres chapitres, les chiffres associés aux indicateurs de risque des métriques confidentielles ne sont pas communiqués dans ce rapport) :

- pourcentage de recommandations d'audit en retard (cette métrique fait ensuite l'objet d'un contrôle et d'un suivi par le département d'audit interne);
- pourcentage de plans d'actions en retard liés à des risques opérationnels élevés ou très élevés ;
- pourcentage annuel d'évaluations de contrôle de la qualité de la première ligne validées;
- pourcentage de contrôles de conformité non effectués;
- pourcentage de membres du personnel en retard pour les formations obligatoires;
- nombre de violations de la politique d'intégrité;
- nombre de signalements par des lanceurs d'alerte faisant état de problèmes au sein de Crelan;
- pourcentage de la rémunération variable qui dépend directement du risque et de la conformité.

Dans son rôle de deuxième ligne de défense, la fonction Compliance effectue également des contrôles périodiques de la mise en œuvre adéquate de la charte de conformité. Tous les trimestres, les résultats de ces contrôles sont communiqués aux organes de direction et de surveillance. Chaque année, un rapport est produit à l'intention des organes de surveillance, reflétant l'évaluation du statut de la fonction Compliance. Enfin, des rapports périodiques sont également établis à l'intention des autorités.

Métriques concernant les condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption

Le tableau suivant résume le nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

	2024	2023
nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	0
Montant pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption (€)	0 €	0 €

Comme le montre le tableau, Crelan n'a connu aucun cas d'infraction et ne s'est vu infliger aucune amende au cours de l'année 2024, ce qui souligne la solidité du cadre en place.

Métriques et cibles concernant la sélection des fournisseurs

Une métrique spécifique a été définie afin de contrôler l'efficacité de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'approvisionnement durable, et cette métrique a été rattachée à une cible. La métrique concerne le pourcentage de fournisseurs critiques ayant fait l'objet d'une vérification du score ESG. Une cible de 50 % a été définie pour 2025.



Annexes

Annexe 1

Liste des exigences de publication applicables

Référence ESRS	Exigence de publication	Autre réglementation ESG	Chapitre du rapport
Général			
BP	BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité		ESRS 2 : Informations générales à publier
	BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières		ESRS 2 : Informations générales à publier
ESRS 2	GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		ESRS 2 : Informations générales à publier
ESRS 2	GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes		ESRS 2 : Informations générales à publier
	GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation		ESRS 2 : Informations générales à publier
	GOV-4 : Déclaration sur la diligence raisonnable		ESRS 2 : Informations générales à publier
	GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité		ESRS 2 : Informations générales à publier
	SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur		ESRS 2 : Informations générales à publier
	SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées		ESRS 2 : Informations générales à publier
	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		ESRS 2 : Informations générales à publier
	IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants		ESRS 2 : Informations générales à publier
	IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise		ESRS 2 : Informations générales à publier

Environnement			
ESRS 2	GOV-3 : Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation		Chapitre A.1 : Changement climatique
ESRS 2	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		ESRS 2 : Informations générales à publier
ESRS 2	IRO-1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants		ESRS 2 : Informations générales à publier
E1	E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-6 : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES		Chapitre A.1 : Changement climatique
	E1-9 : Incidences financières escomptées des risques physiques et de transition importants et opportunités potentielles liées au changement climatique		Chapitre A.1 : Changement climatique
	Exigence de publication minimum	Taxonomie de l'UE	Chapitre A.1 : Changement climatique
Social			
ESRS 2	SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties intéressées		ESRS 2 : Informations générales à publier
ESRS 2	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		ESRS 2 : Informations générales à publier
S1	S1-1 : Politiques liées aux effectifs de l'entreprise		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les effectifs de l'entreprise et leurs représentants		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-3 : Procédures de réparation des incidences négatives et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise

	S1-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les effectifs de l'entreprise		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non salariés faisant partie des effectifs de l'entreprise		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise, introduction progressive
	S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-9 : Métriques de diversité		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-10 : Salaires décents		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-11 : Protection sociale		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-12 : Personnes handicapées		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise, introduction progressive
	S1-13 : Métriques de la formation et du développement des compétences		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-14 : Métriques de santé et de sécurité		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-15 : Métriques d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise, introduction progressive
	S1-16 : Métriques de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
	S1-17 : Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme		Chapitre B.1 : Effectifs de l'entreprise
S4	SBM-3 : Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique		ESRS 2 : Informations générales à publier
	S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finaux
	S4-2 : Processus d'interaction au sujet des incidences avec les consommateurs et utilisateurs finaux		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finaux
	S4-3 : Procédures visant à remédier aux incidences négatives et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finaux

	S4-4 : Actions concernant les incidences importantes sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques importants et à saisir les opportunités importantes		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finaux
	S4-5 : Cibles liées à la gestion des incidences négatives importantes, à la promotion des incidences positives et à la gestion des risques et opportunités importants		Chapitre B.2 : Consommateurs et utilisateurs finaux
Gouvernance			
ESRS 2	GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
ESRS 2	IRO 1 : Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
G1	G1-1 : Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
	G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
	G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
	G1-4 : Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin		Chapitre C.1 : Conduite des affaires
	G1-5 : Influence politique et activités de lobbying		Non important
	G1-6 : Pratiques en matière de paiement		Non important

Annexe 2

Liste des incidences, des risques et des opportunités (IRO)

	Couche d'activité	Type d'IRO	AP / CV	Description de l'IRO
E1 – Changement climatique	Activités propres	Incidences positives	AP	Incidence positive sur l'atténuation du changement climatique grâce aux initiatives prises par Crelan pour réduire sa propre empreinte carbone.
		Incidences négatives	AP	Incidence négative de Crelan par sa consommation quotidienne d'énergie, qui contribue aux émissions directes et indirectes de GES de périmètres 1, 2 et 3 des activités de Crelan.
	Banque pour les particuliers	Incidences négatives	CV	Incidence négative sur l'atténuation du changement climatique par le financement d'investissements et/ou la proposition de produits d'investissement à des clients qui ne sont pas en phase avec les ambitions en matière de changement climatique.
		Risques	CV	Risque financier (crédit) causé par les facteurs de risque de transition associés à la fois au portefeuille de prêts hypothécaires (financement de prêts hypothécaires dont les garanties sont des biens immobiliers résidentiels présentant un risque de transition) et au portefeuille des PME (garanties présentant un risque de transition et/ou incapacité des clients à opérer dans un scénario de transition).
		Risques	CV	Risques financiers (crédit) causés par les expositions aux clients eux-mêmes exposés à des risques physiques (interruption de l'activité, dommages aux actifs).
		Opportunités	CV	Opportunités d'augmentation des revenus / des parts de marché (et de réduction des risques liés au changement climatique) en finançant (par la fourniture d'informations (cf. Setle) et par des efforts en matière de produits et de tarifs) l'acquisition de RRE avec un bon score de CPE, l'exécution de rénovations, et les voitures économes en énergie.
	Banque pour les particuliers et banque pour les professionnels	Opportunités	CV	Opportunité de flux de revenus liés à la production de nouveaux prêts visant à aider les particuliers / PME à rendre leurs actifs climatiquement résilients.

E1 – Changement climatique	Gestion du patrimoine et des actifs	Incidences positives	CV	Incidence positive sur l'atténuation du changement climatique grâce aux initiatives prises par Crelan pour réduire l'empreinte carbone de ses émissions financées.
		Incidences positives	CV	Incidence positive de Crelan sur l'amélioration de la résilience / de l'adaptation de la société au changement climatique en aidant les clients investisseurs à réorienter leur capital vers des produits d'investissement qui ont une incidence positive importante sur notre société en matière d'adaptation et de résilience au changement climatique.
		Incidences négatives	CV	Incidence négative de Crelan sur la résilience / l'adaptation de la société au changement climatique par la proposition (même involontaire) aux clients investisseurs de produits d'investissement qui ont une incidence négative importante sur notre société en matière d'adaptation et de résilience au changement climatique.
S1 – Effectifs de l'entreprise	Activités propres	Incidences positives	AP	Incidence positive sur les réalisations ESG en établissant un lien entre la rémunération variable des membres du Comité de direction et les cibles ESG.
		Incidences positives	AP	Incidence positive potentielle de Crelan sur l'engagement ESG des partenaires commerciaux par la prise en compte de considérations ESG lors de la sélection des partenaires commerciaux.
		Incidences positives	AP	Incidence positive de Crelan par l'intégration des valeurs ESG dans la culture d'entreprise de Crelan par la centralisation, la communication et l'alignement sur toutes les politiques ESG internes.
		Incidences positives	AP	Incidence positive de Crelan par l'amélioration de l'éthique et de la transparence de la société grâce à une politique d'intégrité forte appliquée avec rigueur.
		Risques	AP	Risque que Crelan n'applique pas (en temps voulu) les obligations légales et réglementaires.
G1 – Conduite des affairesActivités propres	Activités propres	Incidences positives	AP	Incidence positive sur les réalisations ESG en établissant un lien entre la rémunération variable des membres du Comité de direction et les cibles ESG.
		Incidences positives	AP	Incidence positive potentielle de Crelan sur l'engagement ESG des partenaires commerciaux par la prise en compte de considérations ESG lors de la sélection des partenaires commerciaux.
		Incidences positives	AP	Incidence positive de Crelan par l'intégration des valeurs ESG dans la culture d'entreprise de Crelan par la centralisation, la communication et l'alignement sur toutes les politiques ESG internes.
		Incidences positives	AP	Incidence positive de Crelan par l'amélioration de l'éthique et de la transparence de la société grâce à une politique d'intégrité forte appliquée avec rigueur.
		Risques	AP	Risque que Crelan n'applique pas (en temps voulu) les obligations légales et réglementaires.
	Toutes les couches	Incidences négatives	AP / CV	Incidence négative sur les clients en raison d'un conflit d'intérêts mal géré.

S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux	**Activités propres**	Risques / Incidences négatives	AP	Risque commercial / risque réputationnel / risque opérationnel lié à des attaques cybernétiques affectant la capacité de Crelan à fournir des services à ses clients (perte d'accès à leurs services bancaires).
	Banque pour les particuliers	Opportunités	CV	Opportunité d'augmentation des revenus grâce à la production (contrôlée) de prêts à des emprunteurs individuels qui auraient des difficultés à obtenir un financement ailleurs, permettant au Groupe Crelan (par l'intermédiaire d'Europabank) de proposer une offre complète à ses clients (et donc d'augmenter sa base de clients).
	Banque pour les professionnels	Incidences positives	CV	Incidence positive de l'accent stratégique mis par Crelan sur la proximité avec ses clients, qui permet à la fois un accès aux services de Crelan à tous les clients en fonction de leurs besoins et une connaissance des clients (grâce à la relation avec les agents locaux).
	Banque pour les particuliers, banque pour les professionnels, gestion du patrimoine et des actifs	Incidences positives	CV	Incidence positive sur les clients en offrant des conseils justes et des informations transparentes, grâce au modèle de proximité mis en place et intégré dans la stratégie de Crelan (notamment au travers d'un vaste réseau d'agents).
		Risques / Incidences négatives	CV	Risque commercial / risque réputationnel / risque opérationnel pour Crelan résultant d'une utilisation inappropriée des données des clients causée par des facteurs internes ou externes.
	Toutes les couches	Risques	AP / CV	Risque que Crelan ne joue pas son rôle / ne mette pas son discours en pratique / n'agisse pas conformément à sa stratégie (différence entre la parole et les actes) et/ou que des concurrents réussissent mieux dans ce rôle, ce qui entraînerait un départ des coopérateurs ou des clients vers ces concurrents, avec pour conséquence un risque commercial (ou un risque réputationnel). Il se peut que Crelan ne soit pas suffisamment active dans la communication des actions entreprises / des produits offerts.
		Incidences positives	AP / CV	Incidence positive de Crelan par la mise au point de produits visant à améliorer l'inclusion, et la fourniture d'un accès à ces produits, en particulier pour les clients appartenant à des catégories à risque d'exclusion financière.
Banque pour les professionnels	**Toutes les couches**	Opportunités	AP / CV	Opportunité pour Crelan d'attirer et de fidéliser des coopérateurs en partageant les bénéfices avec eux et en leur soumettant une proposition de valeur forte basée sur des services supplémentaires, des produits attrayants et des avantages spécifiques.
		Opportunités	AP / CV	Opportunités de renforcer l'aspect coopératif en augmentant la participation des membres au travers de l'assemblée générale, des comités de la CrelanCo Foundation et des sondages, et en renforçant la coopération des membres grâce à CrelanCo Connect et à une communication coopérative efficace.
		Incidences positives	AP / CV	Incidence positive de l'ADN coopératif de Crelan, qui souhaite être utile à la société en agissant à l'échelle locale et en étant proche de ses clients et de la communauté grâce à sa stratégie de proximité, son sponsoring, son soutien à l'éducation et la CrelanCo Foundation.

Financement de la transition des PME	**Banque pour les professionnels**	Incidences positives	AP / CV	Incidence positive de Crelan par le soutien à la recherche et à l'éducation dans le domaine de l'innovation agricole, aux circuits courts et au transfert de connaissances aux parties prenantes (agents).
		Incidences positives	AP / CV	Incidence positive du financement des PME dont les activités contribuent au développement économique / au bien-être des communautés locales.
		Incidences négatives	AP / CV	Incidence négative (potentielle) de Crelan par le financement des investissements de PME qui n'appliquent pas de critères en matière de biodiversité et d'écosystèmes et/ou qui ont une incidence négative importante sur la biodiversité et les écosystèmes.
		Opportunités	CV	Opportunité de créer un segment privilégié (politique de crédit) pour les entreprises actives dans la mise en œuvre d'améliorations environnementales (isolation, pompes à chaleur, etc.).
		Opportunités	CV	Opportunité d'augmentation des revenus / de la part de marché grâce à des prêts aux PME qui participent à la croissance économique des communautés locales.

Annexe 3

Indicateurs de la taxonomie de l'UE

→ 0. Résumé des indicateurs clés de performance (ICP) à publier par les établissements de crédit en vertu de l'article 8 du règlement sur la taxonomie
→ 1. Actifs pour le calcul du GAR
→ 2. Renseignements sur le secteur des GAR
→ 3. ICP GAR Encours
→ 4. ICP GAR Flux
→ 5. ICP des expositions hors bilan

0. Résumé des indicateurs clés de performance (ICP) à publier par les établissements de crédit en vertu de l'article 8 du règlement sur la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environmental	ICP****	ICP*****	% de couverture (sur l'actif total)***	% des actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3, et annexe V, section 1.1.2)	% des actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1, et annexe V, section 1.2.4)
ICP principaux	Ratio d'actifs verts (GAR)	13.339,540	0,03%	0,03%	88,07%	8,74%	11,93%
		Total des activités écologiquement durables	ICP	ICP	% de couverture (sur l'actif total)	% des actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3, et annexe V, section 1.1.2)	% des actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1, et annexe V, section 1.2.4)
ICP supplémentaires	GAR (flux)	9.989.481,39	0,23%	0,23%	N/A	N/A	N/A
	Portefeuille de négociation*		N/A	N/A			
	Garanties financières		0	0			
	Actifs sous gestion		0	0			
	Frais et commissions percus**		N/A	N/A			

* Pour les établissements de crédit qui ne remplissent pas les conditions de l'article 94, paragraphe 1, du CRR ou les conditions énoncées à l'article 325 bis, paragraphe 1, du CRR
**Revenus de frais et commissions provenant de services autres que les prêts et les actifs sous gestion
Les établissements fournissent des informations prospectives relatives à ces indicateurs clés de performance, y compris des informations relatives aux objectifs, ainsi que des explications pertinentes sur la méthodologie appliquée.
*** % des actifs couverts par l'ICP par rapport au total des actifs bancaires
****sur la base d' ICP de chiffre d'affaires de la contrepartie
*****sur la base de l'ICP de CAPEX de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles l'ICP de chiffre d'affaires est utilisé
Remarque 1 : Dans tous les modèles de rapport : les cellules ombrées en noir ne doivent pas être signalées.
Note 2 : Les ICP Frais et commissions percus (feuille 6) et Portefeuille de négociation (feuille 7) ne s'appliqueront qu'à partir de 2026. L'inclusion des PME dans ces indicateurs clés de performance ne s'appliquera qu'à la condition d'un résultat positif d'une analyse d'impact.

1. Actifs pour le calcul du GAR (turnover) - PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
EUR		Date de référence de la divulgation T																														
		Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HFT éligibles au calcul du GAR	44.265.726.670,18	39.668.865.181,54	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24	40.953,29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39.668.906.134,83	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
2	Entreprises financières	1.588.273.048,21	100.298.034,41	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24	40.953,29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100.338.987,70	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
3	Établissements de crédit	1.067.747.356,83	100.298.034,41	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24	40.953,29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100.338.987,70	13.339.540,29	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
4	Prêts et avances	780.834.498,18	11.041.209,89	564.199,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0	0				0				0				0				11.041.209,89	564.199,75	0,00	0,00	0,00
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	286.760.400,60	89.256.824,53	12.775.340,54	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24	40.953,29	0	0	0	0				0				0				0				89.297.777,81	12.775.340,54	9.007.129,50	62.074,15	60.243,24
6	Instruments de capitaux propres	152.458,05	0	0	0	0	0	0	0		0	0				0				0				0				0	0		0	0
7	Autres sociétés financières	520.525.691,38	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
8	Dont entreprises d'investissement	139.286.028,42	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	125.018.432,22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	14.267.596,20	0	0		0	0	0	0		0	0				0				0				0				0	0		0	0
12	Dont sociétés de gestion	3.032.448,37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	3.032.448,37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0	0	0		0	0				0				0				0				0	0		0	0
16	Dont entreprises d'assurance	2.138.532,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	2.138.532,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0	0	0		0	0				0				0				0				0	0		0	0
20	Entreprises non financières	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Prêts et avances	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	0	0,00	0		0	0	0	0		0	0				0				0				0				0	0		0	0
24	Ménages	42.464.355.981,95	39.568.567.147,13	0	0	0	0	0	0	0	0					0												39.568.567.147,13	0	0	0	0
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	38.060.524.407,07	35.615.023.354,13	0	0	0	0	0	0	0	0					0												35.615.023.354,13	0	0	0	0
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	3.436.031.188,00	3.436.031.188,00	0	0	0	0	0	0	0	0					0												3.436.031.188,00	0	0	0	0
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	665.694.416,00	517.512.605,00	0	0	0	0																					517.512.605,00	0	0	0	0
28	Financement d'administrations locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
29	Financement du logement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	213.088.140,02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9.500,00		0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts par le dénominateur)	4.877.891.928,26																										0	0	0	0	0
33	Entreprises financières et non financières	4.556.588.156,35																														
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	4.556.588.156,35																														
35	Prêts et avances	4.556.588.156,35																														
36	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3.781.767.632,45																														
37	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	0																														
38	Obligations	0																														
39	Instruments de capitaux propres	0																														
40	Contreparties de pays tiers non soumises à des obligations de divulgation de la NFRD	0,00																														
41	Prêts et avances	0																														
42	Obligations	0																														
43	Instruments de capitaux propes	0,00																														
44	Dérivés	111.046.676,00																														
45	Prêts interbancaires à vue	121.155.589,83																														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	89.101.506,08																														
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)	0,00																														
48	Total des actifs GAR	49.143.618.598,44	39.668.865.181,54	13.339.540	9.007.130	62.074	60.243	40.953	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39.668.906.134,83	13.339.540	9.007.130	62.074	60.243
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	6.659.343.135,62																														
50	Souverains	1.362.020.303,70																														
51	Exposition sur banques centrales	5.296.245.455,10																														
52	Portefeuille de négociation	1.077.376,82																														
53	Total des actifs GAR	55.802.961.734,06	39.668.865.181,54	13339540	9007130	62074	60243	40953	0	0	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39668906134,83	13339540	9007130	62074	60243
Expositions hors bilan - Entreprises soumises à des obligations de publication de la NFRD																																
54	Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
55	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
56	Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
57	Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0

1. Actifs pour le calcul du GAR (turnover) - PARTIE 2

		ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk
EUR		Date de référence de la divulgation T-1																														
		Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et resources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	43.936.152.739,06	42.562.425.753,22																									42.562.416.253,22				
2	Entreprises financières	1.713.652.391,95	16.035.807,62																									16.035.807,62				
3	Établissements de crédit	625.378.959,13	16.035.807,62																									16.035.807,62				
4	Prêts et avances	577.851.784,00	8.512.142,57																									8.512.142,57				
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	47.527.175,13	7.523.665,05																									7.523.665,05				
6	Instruments de capitaux propres																															
7	Autres sociétés financières	1.088.273.432,82																														
8	Dont entreprises d'investissement	153.529.081,46																														
9	Prêts et avances	143.116.509,81																														
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																															
11	Instruments de capitaux propres	10.412.571,65																														
12	Dont sociétés de gestion	111.414.229,09																														
13	Prêts et avances	111.414.229,09																														
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																															
15	Instruments de capitaux propres																															
16	Dont entreprises d'assurance	42.510.356,09																														
17	Prêts et avances	42.510.356,09																														
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																															
19	Instruments de capitaux propres																															
20	Entreprises non financières	151.674.310,81																														
21	Prêts et avances	151.674.310,81																														
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																															
23	Instruments de capitaux propres																															
24	Ménages	42.070.816.536,30	42.546.380.445,60																									42.546.380.445,60				
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	37.782.140.471,17	41.935.838.100,53																									41.935.838.100,53				
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	3.465.148.559,00																														
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	610.542.345,07	610.542.345,07																									610.542.345,07				
28	Financement d'administrations locales																															
29	Financement du logement																															
30	Autres financements d'administrations locales																															
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9.500,00	9.500,00																									9.500,00				
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts par le dénominateur)	10.041.575.037,25																										42.562.425.753,22				
33	Entreprises financières et non financières	4.162.788.681,83																														
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	4.162.788.681,83																														
35	Prêts et avances	0,00																														
36	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0,00																														
37	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	38.257,92																														
38	Obligations	0,00																														
39	Instruments de capitaux propres	0,00																														
40	Contreparties de pays tiers non soumises à des obligations de divulgation de la NFRD	38.257,92																														
41	Prêts et avances	232.653.244,75																														
42	Obligations	80.524.793,78																														
43	Instruments de capitaux propes	104.941.772,64																														
44	Dérivés																															
45	Prêts interbancaires à vue	48.517.099.489,98																														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie																															
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)	5.461.171.130,78																														
48	Total des actifs GAR	53.977.727.776	42.562.425.753																													
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	5.470.887.837,70																														
50	Souverains	53.987.987.327,68																														
51	Exposition sur banques centrales																															
52	Portefeuille de négociation																															
53	Total des actifs GAR	53.987.987.327,68	42.562.425.753,22																													
Expositions hors bilan - Entreprises soumises à des obligations de publication de la NFRD																																
54	Garanties financières																															
55	Actifs sous gestion																															
56	Dont titres de créance																															
57	Dont instruments de capitaux propres																															

1. Ce modèle comprend des informations relatives aux prêts et avances, aux titres de créance et aux instruments de fonds propres du portefeuille bancaire à l'intention des entreprises financières, des entreprises non financières (SNF), y compris les PME, des ménages (y compris l'immobilier résidentiel, les prêts à la rénovation et les prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement immobilier).
2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes doivent être prises en considération : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers non commerciaux obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et les sûretés immobilières obtenues par les établissements de crédit par prise de possession en échange de l'annulation des dettes.
3. Les banques ayant des filiales en dehors de l'UE devraient fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties non européennes. En ce qui concerne les expositions en dehors de l'UE, bien qu'il existe des défis supplémentaires en termes d'absence d'exigences et de méthodologie communes en matière de publication, étant donné que la taxinomie de l'UE et la NFRD ne s'appliquent qu'au niveau de l'UE, compte tenu de la pertinence de ces expositions pour les établissements de crédit ayant des filiales en dehors de l'UE, ces établissements devraient publier un GAR distinct pour les expositions en dehors de l'UE, dans la mesure du possible, sous forme d'estimations et de fourchettes, à l'aide de valeurs substitutives et en expliquant les hypothèses, les mises en garde et les limites.
4. En ce qui concerne les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions générées après la date d'application de la publication d'informations

1. Actifs pour le calcul du GAR (CapEx) - PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
EUR		Date de référence de la divulgation T																														
		Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HFT éligibles au calcul du GAR	44.265.726.670,18	39.668.514.128,23	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0	0	0																	39669393477,81	13510743,47	9007129,502	56918,74766	95047,88
2	Entreprises financières	1.588.273.048,21	99.946.981,10	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0	0	0																	100826330,68	13510743,47	9007129,502	56918,74766	95047,88
3	Établissements de crédit	1.067.747.356,83	99.946.981,10	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0	0	0																	100826330,68	13510743,47	9007129,502	56918,74766	95047,88
4	Prêts et avances	780.834.498,18	11.083.739,63	594.616,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0	0																	11083739,63	594616,3928	0	0	0
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	286.760.400,60	88.863.241,48	12.916.127,08	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0	0	0																	89742591,06	12916127,08	9007129,502	56918,74766	95047,88
6	Instruments de capitaux propres	152.458	0	0		0	0	0	0		0																	0	0		0	0
7	Autres sociétés financières	520.526.691,38	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
8	Dont entreprises d'investissement	139.286.028,42	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
9	Prêts et avances	125.018.432,22	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
11	Instruments de capitaux propres	14.267.596,20	0	0		0	0	0	0		0																	0,00	0		0	0
12	Dont sociétés de gestion	3.032.448,37	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
13	Prêts et avances	3.032.448,37	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0			0	0	0																	0	0	0	0	0
15	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0	0	0		0																	0	0		0	0
16	Dont entreprises d'assurance	2.138.532,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
17	Prêts et avances	2.138.532,17	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
19	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0	0	0		0																	0	0		0	0
20	Entreprises non financières	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0		0	0	0
21	Prêts et avances	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
23	Instruments de capitaux propres	0	0	0		0	0	0	0	0	0																	0		0	0	0
24	Ménages	42.464.355.981,95	39.568.567.147,13	0	0	0	0	0	0	0	0																	39568567147,13	0	0	0	0
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	38.060.524.407,07	35.615.023.354,13	0	0	0	0	0	0	0	0																	35615023354,13	0	0	0	0
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	3.436.031.188,00	3.436.031.188,00	0	0	0	0		0	0	0																	3436031188	0	0	0	0
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	665.694.416,00	517.512.605,00	0	0	0	0																					517512605,00	0	0	0	0
28	Financement d'administrations locales	0	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
29	Financement du logement	0	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	213.088.140	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9.500,00	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts par le dénominateur)	4.877.891.928,26																										0	0	0	0	0
33	Entreprises financières et non financières	4.556.588.156,35																														
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	4.556.588.156,35																														
35	Prêts et avances	4.556.588.156,35																														
36	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	3.781.767.632,45																														
37	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00																														
38	Obligations	0																														
39	Instruments de capitaux propres	0																														
40	Contreparties de pays tiers non soumises à des obligations de divulgation de la NFRD	0,00																														
41	Prêts et avances	0																														
42	Obligations	0																														
43	Instruments de capitaux propes	0,00																														
44	Dérivés	111.046.676,00																														
45	Prêts interbancaires à vue	121.155.589,83																														
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	89.101.506,08																														
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)	0,00																														
48	Total des actifs GAR	49.143.618.598,44	39.668.514.128,23	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0	0	0																	39669393477,81	13.510.743	9007129,502	56918,74766	95047,88
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	6.659.343.135,62																														
50	Souverains	1.362.020.304																														
51	Exposition sur banques centrales	5.296.245.455,10																														
52	Portefeuille de négociation	1.077.376,82																														
53	Total des actifs GAR	55.802.961.734,06	39.668.514.128,23	13.510.743,47	9.007.129,50	56.918,75	95.047,88	879.349,58	0	0	0																	39669393477,81	13510743,47	9007129,502	56918,74766	95047,88
Expositions hors bilan - Entreprises soumises à des obligations de publication de la NFRD																																
54	Garanties financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
55	Actifs sous gestion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
56	Dont titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0
57	Dont instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0				0				0				0	0	0	0	0

1. Actifs pour le calcul du GAR (CapEx) - PARTIE 2

		ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk
EUR		Date de référence de la divulgation T-1																														
		Valeur comptable totale (brute)	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et resources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)			TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)			
					Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes		Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	43.936.152.739,06	42.562.425.753,22																													
2	Entreprises financières	1.713.652.391,95	16.035.807,62																													
3	Établissements de crédit	625.378.959,13	16.035.807,62																													
4	Prêts et avances	577.851.784,00	8.512.142,57																													
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	47.527.175,13	7.523.665,05																													
6	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00																													
7	Autres sociétés financières	1.088.273.432,82	0,00																													
8	Dont entreprises d'investissement	153.529.081,46																														
9	Prêts et avances	143.116.509,81	0,00																													
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00																													
11	Instruments de capitaux propres	10.412.571,65	0,00																													
12	Dont sociétés de gestion	111.414.229,09																														
13	Prêts et avances	111.414.229,09	0,00																													
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00																													
15	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00																													
16	Dont entreprises d'assurance	42.510.356,09																														
17	Prêts et avances	42.510.356,09	0,00																													
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00																													
19	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00																													
20	Entreprises non financières	151.674.310,81																														
21	Prêts et avances	151.674.310,81	0,00																													
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00	0,00																													
23	Instruments de capitaux propres	0,00	0,00																													
24	Ménages	42.070.816.536,30	42.546.380.445,60																													
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	37.782.140.471,17	41.935.838.100,53																													
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	3.465.148.559,00	0,00																													
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	610.542.345,07	610.542.345,07																													
28	Financement d'administrations locales	0,00	0,00																													
29	Financement du logement	0,00	0,00																													
30	Autres financements d'administrations locales	0,00	0,00																													
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	9.500,00	9.500,00																													
32	Actifs exclus du numérateur pour le calcul du GAR (couverts par le dénominateur)	10.041.575.037,25	0,00																													
33	Entreprises financières et non financières																															
34	PME et entreprises non financières (autres que les PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD																															
35	Prêts et avances																															
36	Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux																															
37	Dont prêts à la rénovation de bâtiments																															
38	Obligations																															
39	Instruments de capitaux propres																															
40	Contreparties de pays tiers non soumises à des obligations de divulgation de la NFRD																															
41	Prêts et avances																															
42	Obligations																															
43	Instruments de capitaux propes																															
44	Dérivés																															
45	Prêts interbancaires à vue																															
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie																															
47	Autres catégories d'actifs (p. ex. goodwill, matières premières, etc.)																															
48	Total des actifs GAR	53.977.727.776,31	42.562.425.753,22																													
49	Autres actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR																															
50	Souverains																															
51	Exposition sur banques centrales																															
52	Portefeuille de négociation																															
53	Total des actifs GAR	53.987.987.327,68	42.562.425.753,22																													
Expositions hors bilan - Entreprises soumises à des obligations de publication de la NFRD																																
54	Garanties financières																															
55	Actifs sous gestion																															
56	Dont titres de créance																															
57	Dont instruments de capitaux propres																															

1. Ce modèle comprend des informations relatives aux prêts et avances, aux titres de créance et aux instruments de fonds propres du portefeuille bancaire à l'intention des entreprises financières, des entreprises non financières (SNF), y compris les PME, des ménages (y compris l'immobilier résidentiel, les prêts à la rénovation et les prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement immobilier).
2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes doivent être prises en considération : les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les actifs financiers non commerciaux obligatoirement à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et les sûretés immobilières obtenues par les établissements de crédit par prise de possession en échange de l'annulation des dettes.
3. Les banques ayant des filiales en dehors de l'UE devraient fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties non européennes. En ce qui concerne les expositions en dehors de l'UE, bien qu'il existe des défis supplémentaires en termes d'absence d'exigences et de méthodologie communes en matière de publication, étant donné que la taxinomie de l'UE et la NFRD ne s'appliquent qu'au niveau de l'UE, compte tenu de la pertinence de ces expositions pour les établissements de crédit ayant des filiales en dehors de l'UE, ces établissements devraient publier un GAR distinct pour les expositions en dehors de l'UE, dans la mesure du possible, sous forme d'estimations et de fourchettes, à l'aide de valeurs substitutives et en expliquant les hypothèses, les mises en garde et les limites.
4. En ce qui concerne les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions générées après la date d'application de la publication d'informations

2. Renseignements sur le secteur des GAR - PARTIE 1

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab
	Répartition par secteur - niveau NACE à 4 chiffres (code et étiquette)	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non financières non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]		Valeur comptable [brute]	
		Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Durable sur le plan environnemental (CCM)	Mn EUR	Ecologiquement durable (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)	Mn EUR	Ecologiquement durable (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)
	Répartition par code NACE et par objectifs environnementaux pour les entreprises non financières (soumises à la NFRD ≥ 500 salariés)																									0	0		
1	0110-Culture de cultures non pérennes																									0,00	0		
2	0111-Culture de céréales (sauf le riz), de légumineuses et d'oléagineux																									0,00	0		
3	0113-Culture de légumes et de melons, de racines et de tubercules																									0,00	0		
4	0119-Culture d'autres cultures non pérennes																									0,00	0		
5	0124-Culture des fruits à pépins et des fruits à noyau																									0,00	0		
6	0129-Culture d'autres cultures pérennes																									0,00	0		
7	0130-Multiplication des plantes																									0,00	0		
8	0141-Élevage de bovins laitiers																									0,00	0		
9	0142-Élevage d'autres bovins et de buffles																									0,00	0		
10	0143-Élevage de chevaux et d'autres équidés																									0,00	0		
11	0145-Élevage des ovins et caprins																									0,00	0		
12	0146-Élevage des porcs																									0,00	0		
13	0149-Élevage d'autres animaux																									0,00	0		
14	0150-Polyculture																									0,00	0		
15	0161-Activités d'appui à la production végétale																									0,00	0		
16	0162-Activités de soutien à la production animale																									0,00	0		
17	0163-Activités post-récolte																									0,00	0		
18	0210-Sylviculture et autres activités forestières																									0,00	0		
19	0220-Journalisation																									0,00	0		
20	0311-Pêche maritime																									0,00	0		
21	0322-Aquaculture en eau douce																									0,00	0		
22	0702-																									0,00	0		
23	0899-Autres industries extractives n.c.a.																									0,00	0		
24	1011-Transformation et conservation des viandes																									0,00	0		
25	1012-Transformation et conservation de la viande de volaille																									0,00	0		
26	1013-Production de produits à base de viande et de volaille																									0,00	0		
27	1020-Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques																									0,00	0		
28	1031-Transformation et conservation des pommes de terre																									0,00	0		
29	1032-Fabrication de jus de fruits et de légumes																									0,00	0		
30	1041-Fabrication d'huiles et de graisses																									0,00	0		
31	1051-Exploitation de laiteries et de fromagerie																									0,00	0		
32	1052-Fabrication de glaces																									0,00	0		
33	1061-Fabrication de produits de mouture à grains																									0,00	0		
34	1071-Fabrication du pain ; Fabrication de pâtisseries fraîches et de gâteaux																									0,00	0		
35	1082-Fabrication de cacao, de chocolat et de sucreries																									0,00	0		
36	1089-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.																									0,00	0		
37	1091-Fabrication d'aliments préparés pour animaux d'élevage																									0,00	0		
38	1105-Fabrication de la bière																									0,00	0		
39	1107-Fabrication de boissons gazeuses ; Production d'eaux minérales et d'autres eaux embouteillées																									0,00	0		
40	1392-Fabrication d'articles textiles confectionnés, à l'exclusion des vêtements																									0,00	0		
41	1399-Fabrication d'autres textiles n.c.a.																									0,00	0		
42	1413-Fabrication d'autres vêtements d'extérieur																									0,00	0		
43	1610-Sciérage et rabotage du bois																									0,00	0		
44	1623-Fabrication d'autres matériaux de construction charpenterie et menuiserie																									0,00	0		
45	1629-Fabrication d'autres produits en bois ; Fabrication d'articles en liège, paille et matériaux à tresser																									0,00	0		
46	1712-Fabrication du papier et du carton																									0,00	0		
47	1811-Impression de journaux																									0,00	0		
48	1812-Autres imprimeries																									0,00	0		
49	2012-Fabrication de colorants et pigments																									0,00	0		
50	2030-Fabrication de peintures, vernis et revêtements similaires, d'encres d'imprimerie et de mastics																									0,00	0		
51	2041-Fabrication de savons et détergents, de produits de nettoyage et de polissage																									0,00	0		
52	2042-Fabrication de parfums et de produits de toilette																									0,00	0		
53	2110-Fabrication de produits pharmaceutiques de base																									0,00	0		
54	2311-Fabrication de verre plat																									0,00	0		
55	2370-Taille, façonnage et finition de la pierre																									0,00	0		

2. Renseignements sur le secteur des GAR - PARTIE 2

56	2445-Autres métaux non ferreux																					0,00	0		
57	2453-Coulée de métaux légers																					0,00	0		
58	2511-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures																					0,00	0		
59	2512-Fabrication de portes et fenêtres en métal																					0,00	0		
60	2529-Fabrication d'autres réservoirs, réservoirs et récipients en métal																					0,00	0		
61	2550-Forgeage, pressage, emboutissage et profilage des métaux ; métallurgie des poudres																					0,00	0		
62	2561-Traitement et revêtement des métaux																					0,00	0		
63	2562-Usinage																					0,00	0		
64	2599-Fabrication d'autres ouvrages en métaux n.c.a.																					0,00	0		
65	2640-Fabrication d'électronique grand public																					0,00	0		
66	2732-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques et électriques																					0,00	0		
67	2740-Fabrication d'équipements d'éclairage électrique																					0,00	0		
68	2790-Fabrication d'autres équipements électriques																					0,00	0		
69	2812-Fabrication d'équipements hydrauliques																					0,00	0		
70	2813-Fabrication d'autres pompes et compresseurs																					0,00	0		
71	2830-Fabrication de machines agricoles et forestières																					0,00	0		
72	2899-Fabrication d'autres machines et appareils spéciaux n.c.a.																					0,00	0		
73	2910-Fabrication de véhicules à moteur																					0,00	0		
74	2920-Fabrication de carrosseries pour véhicules automobiles ; Fabrication de remorques et semi-remorques																					0,00	0		
75	2932-Fabrication d'autres pièces et accessoires pour véhicules automobiles																					0,00	0		
76	3092-Fabrication de bicyclettes et de voitures pour invalides																					0,00	0		
77	3099-Fabrication d'autres matériels de transport n.c.a.																					0,00	0		
78	3102-Fabrication de meubles de cuisine																					0,00	0		
79	3212-Bijouterie et articles assimilés																					0,00	0		
80	3213-Fabrication de bijouterie de fantaisie et d'articles connexes																					0,00	0		
81	3250-Fabrication d'instruments et de fournitures médicales et dentaires																					0,00	0		
82	3312-Repair of machinery3312-Réparation de machines																					0,00	0		
83	3320-Installation de machines et d'équipements industriels																					0,00	0		
84	3511-Production d'électricité																					0,00	0		
85	3514-Commerce de l'électricité																					0,00	0		
86	3700-Assainissement																					0,00	0		
87	3811-Collecte des déchets non dangereux																					0,00	0		
88	3822-Traitement et élimination des déchets dangereux																					0,00	0		
89	3900-Activités d'assainissement et autres services de gestion des déchets																					0,00	0		
90	4110-Développement de projets de construction																					0,00	0		
91	4120-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels																					0,00	0		
92	4211-Construction de routes et d'autoroutes																					0,00	0		
93	4211-Construction de routes et d'autoroutes																					0,00	0		
94	4222-Construction de projets d'utilité publique pour l'électricité et les télécommunications																					0,00	0		
95	4291-Construction de projets hydrauliques																					0,00	0		
96	4299-Construction d'autres projets de génie civil n.c.a.																					0,00	0		
97	4311-Démolition																					0,00	0		
98	4312-Préparation du site																					0,00	0		
99	4321-Installation électrique																					0,00	0		
100	4322-Installation de plomberie, chauffage et climatisation																					0,00	0		
101	4329-Autre installation de construction																					0,00	0		
102	4331-Plâtrage																					0,00	0		
103	4332-Installation de menuiseries																					0,00	0		
104	4333-Revêtements de sol et de mur																					0,00	0		
105	4334-Peinture et vitrage																					0,00	0		
106	4339-Autres travaux d'achèvement et de finition de bâtiments																					0,00	0		
107	4391-Activités de toiture																					0,00	0		
108	4399-Autres activités spécialisées dans le secteur de la construction n.c.a.																					0,00	0		
109	4510-Vente de véhicules à moteur																					0,00	0		
110	4511-Vente d'automobiles et de véhicules automobiles légers																					0,00	0		
111	4519-Vente d'autres véhicules à moteur																					0,00	0		
112	4520-Entretien et réparation de véhicules à moteur																					0,00	0		
113	4532-Commerce de détail de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles																					0,00	0		
114	4540-Vente, entretien et réparation de motocycles et de pièces et accessoires connexes																					0,00	0		

| | | |

| | | |

| | | |

2. Renseignements sur le secteur des GAR - PARTIE 6

264	7911-Activités d'agence de voyages																								0,00	0			
265	8010-Activités de sécurité privée																								0,00	0			
266	8110-Activités de soutien aux installations combinées																								0,00	0			
267	8121-Nettoyage général des bâtiments																								0,00	0			
268	8122-Autres activités de nettoyage de bâtiments et industrielles																								0,00	0			
269	8129-Autres activités de nettoyage																								0,00	0			
270	8130-Activités de services d'aménagement paysager																								0,00	0			
271	8211-Activités combinées de services administratifs de bureau																								0,00	0			
272	8219-Photocopies, préparation de documents et autres activités spécialisées d'appui administratif																								0,00	0			
273	8230-Organisation de congrès et de salons																								0,00	0			
274	8299-Autres activités de services d'appui aux entreprises n.c.a.																								0,00	0			
275	8424-Activités de sécurité et d'ordre public																								0,00	0			
276	8430-Obligations de sécurité sociale																								0,00	0			
277	8551-Éducation sportive et récréative																								0,00	0			
278	8552-Éducation culturelle																								0,00	0			
279	8559-Autres services d'enseignement n.c.a.																								0,00	0			
280	8560-Activités de soutien éducatif																								0,00	0			
281	8610-Activités hospitalières																								0,00	0			
282	8621-Activités d'exercice de la médecine générale																								0,00	0			
283	8622-Activités d'exercice de la médecine spécialisée																								0,00	0			
284	8623-Activités de la pratique dentaire																								0,00	0			
285	8690-Autres activités de santé humaine																								0,00	0			
286	8710-Activités de soins infirmiers en établissement																								0,00	0			
287	8720-Activités de soins en établissement pour le retard mental, la santé mentale et la toxicomanie																								0,00	0			
288	8730-Activités de soins en établissement pour les personnes âgées et handicapées																								0,00	0			
289	8790-Autres activités de soins en établissement																								0,00	0			
290	8810-Activités d'action sociale sans hébergement pour les personnes âgées et handicapées																								0,00	0			
291	8891-Activités de garde d'enfants																								0,00	0			
292	8899-Autres activités de travail social sans logement n.c.a.																								0,00	0			
293	9001-Arts de la scène																								0,00	0			
294	9002-Activités de soutien aux arts de la scène																								0,00	0			
295	9003-Création artistique																								0,00	0			
296	9101-Activités de bibliothèque et d'archives																								0,00	0			
297	9102-Activités musées																								0,00	0			
298	9200-Jeux de hasard et de hasard																								0,00	0			
299	9311-Exploitation d'installations sportives																								0,00	0			
300	9312-Activités des clubs sportifs																								0,00	0			
301	9313-Installations de fitness																								0,00	0			
302	9319-Autres activités sportives																								0,00	0			
303	9329-Autres activités d'amusement et de loisirs																								0,00	0			
304	9412-Activités des organisations professionnelles																								0,00	0			
305	9491-Activités des organisations religieuses																								0,00	0			
306	9499-Activités d'autres organisations affiliées n.c.a.																								0,00	0			
307	9511-Réparation d'ordinateurs et de matériel périphérique																								0,00	0			
308	9521-Réparation d'électronique grand public																								0,00	0			
309	9525-Réparation de montres, d'horloges et de bijoux																								0,00	0			
310	9529-Réparation d'autres objets personnels et domestiques																								0,00	0			
311	9601-Lavage et nettoyage (à sec) des produits textiles et de la fourrure																								0,00	0			
312	9602-Hairdressing and other beauty treatment																								0,00	0			
313	9602-Coiffure et autres soins de beauté																								0,00	0			
314	9604-Activités de bien-être physique																								0,00	0			
315	9609-Autres services personnels n.c.a.																								0,00	0			
316	9700-Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique																								0,00	0			
317	9810-Activités indifférenciées de production de biens des ménages privés pour leur propre usage																								0,00	0			

1. Les établissements de crédit publient dans ce modèle des informations sur les expositions du portefeuille bancaire à l'égard des secteurs couverts par la taxinomie (4 niveaux de détail des secteurs de la NACE), en utilisant les codes NACE pertinents, sur la base de l'activité principale de la contrepartie
2. La répartition sectorielle entre les contreparties de la NACE est fondée exclusivement sur la nature de la contrepartie immédiate. Le classement des expositions encourues conjointement par plus d'un obligataire est effectué sur la base des caractéristiques de l'obligataire qui étaient les plus pertinentes, ou déterminantes, pour que l'établissement accorde l'exposition. La répartition des expositions encourues conjointement par les codes NACE est déterminée par les caractéristiques de l'obligataire le plus pertinent ou déterminant. Les établissements publient les informations par code NACE avec le niveau de désagrégation requis dans le modèle

3. ICP GAR Encours (turnover) - PARTIE 1

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur l'encours des prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts, et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les informations relatives au GAR (ratio d'actifs verts des activités « éligibles ») sont accompagnées d'informations sur la proportion du total des actifs couverts par le GAR
3. Les établissements de crédit peuvent, en plus des informations incluses dans ce modèle, indiquer la proportion d'actifs finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie). Ces informations enrichiraient les informations sur les indicateurs clés de performance relatifs aux actifs écologiquement durables par rapport au total des actifs couverts
4. Les établissements de crédit dupliquent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence de la divulgation T																														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion of total assets covered
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes		
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	89,62%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	89,62%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	
2	Entreprises financières	6,31%	0,84%	0,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	6,32%	0,84%	0,57%	0,00%	0,00%	
3	Etablissements de crédit	9,39%	1,25%	0,84%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	9,40%	1,25%	0,84%	0,01%	0,01%	
4	Prêts et avances	1,41%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1,41%	0,07%	0,00%	0,00%	0,00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	31,13%	4,46%	3,14%	0,02%	0,02%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%																	31,14%	4,46%	3,14%	0,02%	0,02%	
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
7	Autres sociétés financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8	Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
12	Dont des sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
16	Dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
20	Entreprises non financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
24	Ménages	93,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	93,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	93,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	93,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	77,74%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																										
28	Financement d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
29	Financement du logement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
32	Total des actifs GAR	80,72%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	80,72%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	

3. ICP GAR Encours (turnover) - PARTIE 2

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur l'encours des prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts, et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les informations relatives au GAR (ratio d'actifs verts des activités « éligibles ») sont accompagnées d'informations sur la proportion du total des actifs couverts par le GAR
3. Les établissements de crédit peuvent, en plus des informations incluses dans ce modèle, indiquer la proportion d'actifs finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie). Ces informations enrichiraient les informations sur les indicateurs clés de performance relatifs aux actifs écologiquement durables par rapport au total des actifs couverts
4. Les établissements de crédit dupliquent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

		ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk
% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence de la divulgation T-1																														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont une part en prêts spécialisés	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HFT éligibles au calcul du GAR	96,87%																														
2	Entreprises financières	0,94%																														
3	Etablissements de crédit	2,56%																														
4	Prêts et avances	1,47%																														
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	15,83%																														
6	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
7	Autres sociétés financières	0,00%																														
8	Dont entreprises d'investissement	0,00%																														
9	Prêts et avances	0,00%																														
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%																														
11	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
12	Dont des sociétés de gestion	0,00%																														
13	Prêts et avances	0,00%																														
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%																														
15	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
16	Dont entreprises d'assurance	0,00%																														
17	Prêts et avances	0,00%																														
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%																														
19	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
20	Entreprises non financières	0,00%																														
21	Prêts et avances	0,00%																														
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%																														
23	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
24	Ménages	100,00%																														
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00%																														
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%																														
27	Dont prêts pour véhicules à moteur																															
28	Financement d'administrations locales	0,00%																														
29	Financement du logement	0,00%																														
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%																														
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	100,00%																														
32	Total des actifs GAR	78,85%																														

3. ICP GAR Encours (CapEx) - PARTIE 1

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur l'encours des prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts, et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les informations relatives au GAR (ratio d'actifs verts des activités « éligibles ») sont accompagnées d'informations sur la proportion du total des actifs couverts par le GAR
3. Les établissements de crédit peuvent, en plus des informations incluses dans ce modèle, indiquer la proportion d'actifs finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie). Ces informations enrichiraient les informations sur les indicateurs clés de performance relatifs aux actifs écologiquement durables par rapport au total des actifs couverts
4. Les établissements de crédit dupliquent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence de la divulgation T																														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion of total assets covered
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes		
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	89,61%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	89,62%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	
2	Entreprises financières	6,29%	0,85%	0,57%	0,00%	0,01%	0,06%	0,00%	0,00%	0,00%																	6,35%	0,85%	0,57%	0,00%	0,01%	
3	Établissements de crédit	9,36%	1,27%	0,84%	0,01%	0,01%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%																	9,44%	1,27%	0,84%	0,01%	0,01%	
4	Prêts et avances	1,42%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	1,42%	0,08%	0,00%	0,00%	0,00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	30,99%	4,50%	3,14%	0,02%	0,03%	0,31%	0,00%	0,00%	0,00%																	31,30%	4,50%	3,14%	0,02%	0,03%	
6	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
7	Autres sociétés financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8	Dont entreprises d'investissement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
11	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
12	Dont des sociétés de gestion	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
13	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
15	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
16	Dont entreprises d'assurance	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
17	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
19	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
20	Entreprises non financières	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
21	Prêts et avances	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
23	Instruments de capitaux propres	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%																	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
24	Ménages	93,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	93,18%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	93,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	93,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	77,74%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																										
28	Financement d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
29	Financement du logement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
32	Total des actifs GAR	80,72%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%																	80,72%	0,03%	0,02%	0,00%	0,00%	

3. ICP GAR Encours (CapEx) - PARTIE 2

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur l'encours des prêts, calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts, et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les informations relatives au GAR (ratio d'actifs verts des activités « éligibles ») sont accompagnées d'informations sur la proportion du total des actifs couverts par le GAR
3. Les établissements de crédit peuvent, en plus des informations incluses dans ce modèle, indiquer la proportion d'actifs finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie qui sont durables sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie). Ces informations enrichiraient les informations sur les indicateurs clés de performance relatifs aux actifs écologiquement durables par rapport au total des actifs couverts
4. Les établissements de crédit dupliquent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

		ag	ah	ai	aj	ak	al	am	an	ao	ap	aq	ar	as	at	au	av	aw	ax	ay	az	ba	bb	bc	bd	be	bf	bg	bh	bi	bj	bk
% (par rapport au total des actifs couverts au dénominateur)		Date de référence de la divulgation T-1																														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					Proportion du total des actifs couverts
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont une part en prêts spécialisés	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HFT éligibles au calcul du GAR	96,87%																														
2	Entreprises financières	0,94%																														
3	Etablissements de crédit	2,56%																														
4	Prêts et avances	1,47%																														
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	15,83%																														
6	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
7	Autres sociétés financières	0,00%																														
8	Dont entreprises d'investissement	0,00%																														
9	Prêts et avances	0,00%																														
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%																														
11	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
12	Dont des sociétés de gestion	0,00%																														
13	Prêts et avances	0,00%																														
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%																														
15	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
16	Dont entreprises d'assurance	0,00%																														
17	Prêts et avances	0,00%																														
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%																														
19	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
20	Entreprises non financières	0,00%																														
21	Prêts et avances	0,00%																														
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0,00%																														
23	Instruments de capitaux propres	0,00%																														
24	Ménages	100,00%																														
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00%																														
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%																														
27	Dont prêts pour véhicules à moteur																															
28	Financement d'administrations locales	0,00%																														
29	Financement du logement	0,00%																														
30	Autres financements d'administrations locales	0,00%																														
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	100,00%																														
32	Total des actifs GAR	78,85%																														

4. ICP GAR Flux (turnover)

1. L'établissement doit répartir dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur les flux de prêts calculés (nouveaux prêts sur une base nette) sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements de crédit reproduisent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
EUR		Valeur comptable brute	Date de référence de la divulgation T					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
			Atténuation du changement climatique (CCM)																														
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des nouveaux actifs couverts
				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)				
					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont utilisation du produit	Dont activités habilitantes			Dont finan-cement spécialisé	Dont activités habili-tantes			Dont finan-cement spécialisé	Dont activités habilitan-tes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitan-tes			Dont finan-cement spécialisé	Dont activités habili-tantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HFT éligibles au calcul du GAR		3.925.549.214,69	9.989.481,39	6.798.531,23	7.659,53	5.926,72	22.978,58	0	0	0																	3925572193	9989481,391	6798531,235	7659,526614	5926,715546	
2	Entreprises financières	240753272,79	70.757.530,69	9.989.481,39	6.798.531,23	7.659,53	5.926,72	22.978,58	0	0	0																	70780509	9989481,391	6798531,235	7659,526614	5926,715546	
3	Établissements de crédit		70.757.530,69	9.989.481,39	6.798.531,23	7.659,53	5.926,72	22.978,58	0	0	0																	70780509	9989481,391	6798531,235	7659,526614	5926,715546	
4	Prêts et avances			0					0																			0	0	0	0	0	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	240.753.272,79	70.757.530,69	9.989.481,39	6.798.531,23	7.659,53	5.926,72	22.978,58	0																			70780509	9989481,391	6798531,235	7659,526614	5926,715546	
6	Instruments de capitaux propres		0	0		0	0	0	0		0																	0	0		0	0	
7	Autres sociétés financières			0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
8	Dont entreprises d'investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
9	Prêts et avances			0					0																			0	0	0	0	0	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
11	Instruments de capitaux propres			0					0																			0	0		0	0	
12	Dont des sociétés de gestion		0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
13	Prêts et avances			0					0																			0	0	0	0	0	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
15	Instruments de capitaux propres			0		0	0	0	0		0																	0	0		0	0	
16	Dont entreprises d'assurance		0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
17	Prêts et avances			0					0																			0	0	0	0	0	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
19	Instruments de capitaux propres			0		0	0	0	0																			0	0		0	0	
20	Entreprises non financières		0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
21	Prêts et avances			0					0																			0	0	0	0	0	
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
23	Instruments de capitaux propres			0		0	0	0	0		0																	0	0		0	0	
24	Ménages	4.136.122.917	3.854.791.684	0	0	0	0	0	0	0	0																	3854791684	0	0	0	0	
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3.580.911.137,00	3.580.911.137,00	0	0	0	0	0	0	0	0																	3580911137	0	0	0	0	
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	432.158.818,00	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	273.880.547,00	273.880.547,00	0	0	0	0																					273880547	0	0	0	0	
28	Financement d'administrations locales		0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
29	Financement du logement		0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
30	Autres financements d'administrations locales		0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux		0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0	0	0	0	0	
32	Total des actifs GAR	4376876189,79	3.925.549.214,69	9989481,391	6798531,235	7659,526614	5926,715546	22978,57984	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3925572193	9989481,391	6798531,235	7659,526614	5926,715546	0

4. Flux KPI GAR (CapEx)

1. L'établissement doit répartir dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur les flux de prêts calculés (nouveaux prêts sur une base nette) sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements de crédit reproduisent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

			a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
EUR		Valeur comptable brute	Date de référence de la divulgation T																														
			Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation aux changements climatiques (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					Proportion du total des nouveaux actifs couverts
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)				
					Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont utilisation du produit	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes		
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																																
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HFT éligibles au calcul du GAR			10055759,25	6798531,235	2553,175538	12698,96267	474536,1934	0	0	0																	474536,19	10055759,25	6798531,235	2553,175538	12698,96267	
2	Entreprises financières	240753272,79		10055759,25	6798531,235	2553,175538	12698,96267	474536,1934	0	0	0																	474536,19	10055759,25	6798531,235	2553,175538	12698,96267	
3	Établissements de crédit			10055759,25	6798531,235	2553,175538	12698,96267	474536,1934	0	0	0																	474536,19	10055759,25	6798531,235	2553,175538	12698,96267	
4	Prêts et avances			0					0																			0,00	0	0	0	0	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	240.753.272,79	70.872.330,48	10.055.759,25	6.798.531,23	2.553,18	12.698,96	474.536,19	0																			71346866,68	10055759,25	6798531,235	2553,175538	12698,96267	
6	Instruments de capitaux propres			0		0	0	0	0		0																	0,00	0		0	0	
7	Autres sociétés financières			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
8	Dont entreprises d'investissement			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
9	Prêts et avances			0					0																			0,00	0	0	0	0	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
11	Instruments de capitaux propres			0					0																			0,00	0		0	0	
12	Dont des sociétés de gestion			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
13	Prêts et avances			0					0																			0,00	0	0	0	0	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
15	Instruments de capitaux propres			0		0	0	0	0		0																	0,00	0		0	0	
16	Dont entreprises d'assurance			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
17	Prêts et avances			0					0																			0,00	0	0	0	0	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
19	Instruments de capitaux propres			0		0	0	0	0																			0,00	0		0	0	
20	Entreprises non financières			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
21	Prêts et avances			0					0																			0,00	0	0	0	0	
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
23	Instruments de capitaux propres			0		0	0	0	0		0																	0,00	0		0	0	
24	Ménages	4.136.122.917,00	3.854.791.684,00	0	0	0	0	0	0	0	0																	3854791684,00	0	0	0	0	
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3.580.911.137,00	3.580.911.137,00	0	0	0	0	0	0	0	0																	3580911137,00	0	0	0	0	
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	432.158.818,00	0,00	0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	273.880.547,00	273.880.547,00	0	0	0	0																					273880547,00	0	0	0	0	
28	Financement d'administrations locales			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
29	Financement du logement			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
30	Autres financements d'administrations locales			0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00	0	0	0	0	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																	0,00	0	0	0	0	
32	Total des actifs GAR	4376876189,79	3854791684,00	10055759,25	6798531,235	2553,175538	12698,96267	474536,1934	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3855266220	10055759,25	6798531,235	2553,175538	12698,96267	0

4. Flux KPI GAR (turnover)

1. L'établissement doit répartir dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur les flux de prêts calculés (nouveaux prêts sur une base nette) sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements de crédit reproduisent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
% (par rapport au flux total des actifs éligibles)		Date de référence de la divulgation T							Climate Change Adaptation (CCA)			Eau et ressources marines (WTR)			Économie circulaire (EC)				Pollution (PPC)			Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Climate Change Mitigation (CCM)																														
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des nouveaux actifs couverts
			Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					
				Dont finance-ment spécialisé	Dont tran-sitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont finan-cement spécia-lisé	Dont activités habilitan-tes			Dont finan-cement spécialisé	Dont activités habili-tantes				Dont finan-cement spécia-lisé	Dont activités habilitantes			Dont finan-cement spécialisé	Dont tran-sitoire	Dont activités habilitan-tes	
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR	0,00%																									0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
2	Entreprises financières	29,39%																									29,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
3	Etablissements de crédit	0,00%																									0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
4	Prêts et avances	0,00%																									0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	29,39%																									29,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
6	Instruments de capitaux propres																										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
7	Autres sociétés financières																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
8	Dont entreprises d'investissement																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
9	Prêts et avances																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
11	Instruments de capitaux propres																										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
12	Dont des sociétés de gestion																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
13	Prêts et avances																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
15	Instruments de capitaux propres																										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
16	Dont entreprises d'assurance																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
17	Prêts et avances																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
19	Instruments de capitaux propres																										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
20	Entreprises non financières																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
21	Prêts et avances																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
23	Instruments de capitaux propres																										0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	
24	Ménages																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00%																									100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%																									0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	100,00%																									100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
28	Financement d'administrations locales																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
29	Financement du logement																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
30	Autres financements d'administrations locales																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
32	Total des actifs GAR																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

4. Flux KPI GAR (CapEx)

1. L'établissement doit répartir dans ce modèle les indicateurs clés de performance des GAR sur les flux de prêts calculés (nouveaux prêts sur une base nette) sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements de crédit reproduisent ce modèle pour les publications fondées sur les revenus et les dépenses d'investissement

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
% (par rapport au flux total des actifs éligibles)		Date de référence de la divulgation T																														
		Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Économie circulaire (EC)				Pollution (PPC)			Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)					
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des nouveaux actifs couverts
			Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-aligned)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					
				Dont finance-ment spécialisé	Dont tran-sitoire	Dont activités habilitantes		Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités ha-bilitantes			Dont finan-cement spécia-lisé	Dont activités habilitan-tes			Dont finan-cement spécialisé	Dont activités habili-tantes			Dont finan-cement spécia-lisé	Dont activités habilitantes			Dont finan-cement spécialisé	Dont tran-sitoire	Dont activités habilitan-tes		
	GAR - Actifs couverts au numérateur et au dénominateur																															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres non HfT éligibles au calcul du GAR																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
2	Entreprises financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
3	Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
4	Prêts et avances																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
5	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
6	Instruments de capitaux propres	0	0		0	0	0	0		0																	0,00%	0,00%		0,00%		
7	Autres sociétés financières																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
8	Dont entreprises d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
9	Prêts et avances																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
10	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
11	Instruments de capitaux propres		0																								0,00%	0,00%		0,00%		
12	Dont des sociétés de gestion		0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
13	Prêts et avances																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
14	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
15	Instruments de capitaux propres																										0,00%	0,00%		0,00%		
16	Dont entreprises d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
17	Prêts et avances																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
18	Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
19	Instruments de capitaux propres																										0,00%	0,00%		0,00%		
20	Entreprises non financières	0		0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
21	Prêts et avances																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
22	Titre de créance, y compris dont l'utilisation du produit est spécifique (UoP)																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
23	Instruments de capitaux propres																										0,00%	0,00%		0,00%		
24	Ménages	0		0	0	0	0	0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
25	Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100,00%		0	0	0		0	0	0																	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
26	Dont prêts à la rénovation de bâtiments	0,00%		0	0	0		0	0	0																	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
27	Dont prêts pour véhicules à moteur	100,00%		0	0	0																					100,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
28	Financement d'administrations locales																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
29	Financement du logement																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
30	Autres financements d'administrations locales																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0		Dont financement spécialisé																							0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		
32	Total des actifs GAR																										0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		

5. ICP des expositions de hors bilan (turnover)

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des expositions hors bilan (garanties financières et actifs sous gestion) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements dupliquent ce modèle afin de publier les indicateurs clés de performance des stocks et des flux pour les expositions hors bilan

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence de la divulgation T																													
		Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0																					

5. ICP des expositions de hors bilan (CapEx)

1. L'établissement présente dans ce modèle les indicateurs clés de performance des expositions hors bilan (garanties financières et actifs sous gestion) calculés sur la base des données publiées dans le modèle 1, sur les actifs couverts et en appliquant les formules proposées dans le présent modèle
2. Les établissements dupliquent ce modèle afin de publier les indicateurs clés de performance des stocks et des flux pour les expositions hors bilan

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	r	s	t	u	v	w	x	z	aa	ab	ac	ad	ae
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)		Date de référence de la divulgation T																													
		Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)				Eau et ressources marines (WTR)				Economie circulaire (EC)				Pollution (PPC)				Biodiversité et écosystèmes (BIO)				TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
		Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
			Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)					Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)				Proportion du total des actifs couverts finançant les secteurs pertinents de la taxonomie (alignée sur la taxonomie)			
				Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont activités habilitantes			Dont financement spécialisé	Dont transitoire	Dont activités habilitantes
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Annexe 4

Glossaire

Terme	Définition
ABB	Axa Bank Belgium
AML / CFT	Anti-Money Laundering /Combating the Financing of Terrorism Lutte contre le blanchiment d'argent / le financement du terrorisme
CCT	Convention collective de travail
CFC	Capital and Funding Committee
Crelan Circle	Cadres supérieurs qui dirigent Crelan
CRREM	Carbon Risk Real Estate Monitor
CRR3 / CRD6	Règlement et directive relatifs aux exigences de fonds propres
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive Directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises
CST	Climate Stress Test Test de résistance sur les risques liés au climat
CTP	Capacity to pay Capacité à payer
DEI	Diversité, équité et inclusion
DMA	Double Materiality Assessment Évaluation de la double importance
DNSH	Do No Significant Harm Ne pas causer de préjudice important (critères à prendre en compte dans le cadre de la taxonomie de l'UE)
DORA	Digital Operational Resilience Act Règlement sur la résilience opérationnelle numérique
DPO	Data Protection Officer Délégué à la protection des données
ABE	Autorité bancaire européenne
BCE	Banque centrale européenne
CPE	Certificat de performance énergétique
ESG	Environnement, social, gouvernance
EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group (groupe chargé de l'élaboration des ESRS)
GES	Gaz à effet de serre
ICAAP / ILAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process / Internal Liquidity Adequacy Assessment Process

IRO	Incidence, risque, opportunité
KPI	Key Performance Indicator Indicateur clé de performance
KRI	Key Risk Indicator Indicateur clé de risque
L&D	Learning & Development Apprentissage et développement
LGD	Loss Given Default Perte en cas de défaut
NAP	New activities and products Approval Process Processus d'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits
NAPC	New Activities and Products Committee Comité des nouvelles activités et des nouveaux produits
NCD	Norme commune de déclaration
NGFS	Network for Greening the Financial System Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier
OIT	Organisation internationale du travail
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials Partenariat pour la comptabilité carbone
PLOA	Professional Loan on Installment Prêt à tempérament professionnel
PME	Petites et moyennes entreprises
RCC	Risk and Compliance Committee
RGPD	Règlement général sur la protection des données
Risques C&E	Risques liés au climat et à l'environnement
RRE	Residential Real Estate Biens immobiliers résidentiels
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers
TLTRO	Les TLTRO (targeted longer-term refinancing operations) sont des opérations de l'Eurosystème qui fournissent des financements aux établissements de crédit
VRF	Vendor Risk Framework Cadre de gestion des risques liés aux fournisseurs

Comptes annuels consolidés 2024



→ Bilan consolidé

→ Etat consolidé du résultat global

→ Tableau consolidé des flux de trésorerie

→ Tableau consolidé des variations des fonds propres

Bilan Consolidé

Actifs (en EUR)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie, comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	4.1.	5.506.502.551	5.566.112.903
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	4.2.	50.633.925	9.716.707
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.	5.021.024	6.526.593
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	4.3.	192.150.748	172.661.185
Actifs financiers au coût amorti		51.180.835.378	49.611.915.035
Titres de créance	*4.3.*	*1.676.200.500*	*600.006.711*
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement)	*4.4.*	*49.504.634.878*	*49.011.908.324*
Dérivés utilisés pour la couverture	4.14.	61.490.127	223.665.533
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	-1.545.889.387	-2.006.576.306
Immobilisations corporelles	4.5.	89.613.050	84.691.819
Goodwill et immobilisations incorporelles	4.6.	46.519.327	41.675.353
Investissements dans les filiales, les coentreprises et les entreprises associées		12.686.000	11.282.364
Actifs d'impôts	4.7.	25.597.054	70.334.761
Autres actifs	4.8.	177.801.935	195.981.383
Total actifs		**55.802.961.732**	**53.987.987.330**

Passifs (en EUR)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	4.2.	25.094.677	22.299.112
Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.11.2.	245.191.620	295.405.427
Passifs financiers au coût amorti		52.133.266.915	50.540.241.806
Dépôts d'établissements de crédit	*4.11.1.1.*	*288.312.880*	*1.164.677.515*
Dépôts d'établissements autres que de crédit	*4.11.1.1.*	*44.311.535.648*	*42.390.668.879*
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	*4.11.1.2.*	*6.659.927.289*	*6.377.702.359*
Dettes subordonnées	*4.11.1.3.*	*508.602.470*	*205.245.661*
Autres dettes financières	*4.11.1.4.*	*364.888.628*	*401.947.392*
Dérivés utilisés pour la couverture	4.14.	6.615.971	16.879.274
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	56.754.502	15.252.824
Provisions	4.12.	252.543.177	*298.681.649*
Passifs d'impôts	4.7.	31.986.164	66.319.932
Autres passifs	4.8.	201.207.903	*222.841.273*
Total passifs		**52.952.660.929**	**51.477.921.297**

Fonds Propres (en EUR)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capital émis		1.138.290.597	940.638.816
Capital libéré	*4.17.*	*1.138.290.597*	*940.638.816*
Capital appelé non libéré		*0*	*0*
Agio		0	0
Autres instruments de capitaux propres émis	4.17.	244.670.115	244.559.551
Autres éléments du résultat global (OCI)		-2.187.060	-4.099.980
Postes non reclassés en résultat		-6.937.867	-6.506.047
Gains/pertes actuariels pour les plans de pension	*4.17.*	-9.616.150	-13.301.963
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*4.17.*	-2.500.631	-1.454.118
Variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat imputables à des variations de leur risque de crédit	*4.17.*	5.178.914	8.250.034
Éléments pouvant être reclassés en résultat		4.750.807	2.406.067
Variations de la juste valeur des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*4.17.*	*4.750.807*	*2.406.067*
Réserves (y compris les bénéfices non distribués)	4.17.	1.277.258.962	1.121.950.890
Résultat de l'exercice	4.17.	192.268.189	207.016.756
Intérêts minoritaires		0	0
Total des Capitaux Propres		**2.850.300.803**	**2.510.066.033**
Total Capitaux Propres et total Passifs		**55.802.961.732**	**53.987.987.330**

Etat consolidé du résultat total

Etat des résultats réalisés et non-réalisés (en EUR)	Note	31/12/2024	31/12/2023
Activités ordinaires			
Produits et charges financiers et opérationnels		910.515.674	1.039.908.667
Produits d'intérêt	5.1.	2.505.428.185	1.875.802.386
Charges d'intérêt	5.1.	-1.682.110.162	-888.125.423
Dividendes	5.3.	572.367	303.195
Produits d'honoraires et de commissions	5.2.	276.485.642	255.329.513
Charges d'honoraires et de commissions	5.2.	-242.890.187	-242.726.483
Profits ou (-) pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net	5.4.	4.894.694	-15.520.013
Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net	5.5.	1.217.656	27.998.989
Profits ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net		-4.855.108	-8.240.807
Profits ou (-) pertes sur actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net		17.745	123.257
Profits ou (-) pertes résultant de la comptabilité de couverture, net	5.5.	7.527.267	3.816.929
Différence de change [profits ou (-) pertes], net	5.5.	2.996.147	2.193.931
Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente, net	5.7.	366.918	9.648
Autres produits d'exploitation	5.8.	41.096.351	29.112.104
Autres charges d'exploitation	5.8.	-231.841	-168.559
Charges administratives		-634.481.559	-589.979.264
Charges de personnel	5.9.1.	-203.477.608	-193.880.227
Autres charges administratives	5.9.2.	-431.003.951	-396.099.037
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	5.9.3.	-32.570.036	-47.047.875
Amortissements		-22.902.485	-23.708.644
Immobilisations corporelles	4.5.	-16.797.034	-17.385.528
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	4.6.	-6.105.451	-6.323.116
Profits ou (-) pertes sur modification, net		61.525	147.659
Provisions	4.12.	40.903.295	-52.410.495
Dépréciations	5.10.	-21.089.933	-50.643.669
Dépréciations d'actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		-21.089.933	-50.643.669
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)		*0*	*0*
Actifs financiers au coût amorti		*-21.089.933*	*-50.643.669*
Dépréciations d'immobilisations corporelles		0	0
Goodwill négatif comptabilisé en résultat		0	0
Profits ou (-) pertes sur des actifs non courants, ou des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente		0	0
TOTAL DES PROFITS OU (-) PERTES DES ACTIVITÉS POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS ET INTÉRÊTS MINORITAIRES		240.436.481	276.266.379
Charges ou (-) produits d'impôt sur les produits ou pertes des activités poursuivies	5.11.	-48.168.292	-69.249.623
Impôts exigibles		*-36.095.566*	*-79.558.925*
Impôts différés		*-12.072.726*	*10.309.302*
PROFIT OU (-) PERTE, NET		192.268.189	207.016.756
Etat des résultats non-réalisés			
Résultats non réalisés pouvant être reclassés à l'avenir dans les résultats réalisés		-726.380	-504.839
Réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (OCI)		-3.071.120	*-673.118*
Impôt sur le revenu relatif aux éléments transférables au profit ou (-) à la perte		2.344.740	168.279
Résultats non réalisés qui ne seront jamais inclus dans les résultats obtenus		2.639.300	-9.379.906
Profits ou (-) pertes actuariels sur régimes à prestations définies		3.685.814	*820.891*
Variations de la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat attribuables à des changements dans leur risque de crédit		0	-1.420.255
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	-11.433.759
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés		-1.046.514	2.653.217
Total des résultats non-réalisés (net)		1.912.920	-9.884.745
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année		194.181.109	197.132.011

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(Produits d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en compte de résultat)	0	
Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisées en compte de résultat	48.168.291	69.
Gains ou pertes de change latents	0	
Résultat de l'évaluation par le biais du compte de résultat	-1.217.656	-27.
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT	**1.685.486**	**123.**
Amortissements	21.498.848	25.
Dépréciations	21.089.933	50.
Provisions nettes (reprises)	-40.903.295	52.
Résultat net sur vente d'immobilisations corporelles	0	
Autres ajustements	**-399.821**	**-5.**
Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels	**240.504.489**	**369.**
Diminution (augmentation) du fonds de roulement (hors trésorerie et équivalents de trésorerie) :	**-680.313.955**	**-1.805.**
Diminution (augmentation) des actifs d'exploitation (hors trésorerie et équivalents de trésorerie) :	**-1.469.580.956**	**-694.**
Diminution (augmentation) des comptes courants auprès de banques centrales	0,00	
Diminution (augmentation) des actifs financiers au coût amorti	-1.589.948.753	-913.
Diminution (augmentation) des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	-17.144.823	68.
Diminution (augmentation) des actifs financiers détenus à des fins de négociation	-40.917.219	2.
Diminution (augmentation) des actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.505.569	
Diminution (augmentation) des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	
Diminution (augmentation) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture	162.175.406	101.
Diminution (augmentation) des autres actifs (définition du bilan)	14.748.864	46.
Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):	**789.267.001**	**-1.110.**
Augmentation (diminution) des dépôts des établissements de crédit et des banques centrales	-876.364.635	-223.
Augmentation (diminution) des dépôts (autres que ceux des établissements de crédit)	1.924.717.456	-220.
Augmentation (diminution) des titres de créance incorporés, y compris les obligations	282.224.930	427.
Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de négociation	4.013.221	13.
Augmentation (diminution) des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-50.213.806	-80.
Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture	-429.448.545	-1.077.
Augmentation (diminution) des autres passifs financiers	-40.909.450	77.
Augmentation (diminution) des autres passifs (définition du bilan)	-24.752.170	-27.
	-439.809.466	**-1.435.**
Impôts sur le résultat (payés) remboursés	-36.339.578	-86.
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	**-476.149.044**	**-1.521.**

ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	31/12/2024 en EUR	31/12/ en EU
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels)	-21.718.265	-17.
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels	0	
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles)	-10.949.426	-
Produits de la cession de coentreprises, d'entreprises associées et de filiales, nets des liquidités acquises	0	
(Paiements en espèces pour l'investissement dans les coentreprises, les entreprises associées et les filiales, nets des liquidités acquises)	0	
Autres entrées de trésorerie provenant des activités d'investissement	0	
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**-32.667.691**	**-18.**

ACTIVITES DE FINANCEMENT	31/12/2024 en EUR	31/12/ en EU
(Dividendes versés)	-38.682.207	-35.
(Intérêts payés AT1)	-13.120.000	-13.
Entrées de trésorerie provenant de l'émission de passifs subordonnés	303.356.809	-3.
(Sorties de trésorerie pour rembourser des dettes subordonnées)	0	
Remboursements en espèces provenant de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres	-29.376.815	-23.
Entrées de trésorerie provenant de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres	227.028.597	51.
(Autres sorties de trésorerie liées à des activités de financement)	0	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	**449.206.384**	**-24.**
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie	0	

	31/12/2024 en EUR	31/12/ en EU
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**-59.610.351**	**-1.564.**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	**5.566.112.903**	**7.130.**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	**5.506.502.552**	**5.565.**
Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	0	
Fonds en caisse	89.101.506	104.
Avoirs auprès des banques centrales	5.296.245.456	5.380.
Actifs financiers au coût amorti	121.155.590	80.
Actifs financiers financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice	**5.506.502.552**	**5.565.**
Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe	467.251.149	445.
Facilités de financement non appelées (avec ventilation, si important)	0	
Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels:	0	
Produits d'intérêts reçus	2.505.428.183	1.875.
Dividendes reçus	572.367	
Charges financières payées	1.662.110.161	883.

Tableau consolidé des variations des fonds propres

	Capital social	Autres instruments de capitaux propres émis	Autres éléments du résultat global (OCI)	Réserves (y compris les résultats non distribués)	Résultat de l'exercice	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2024	**940.638.816**	**244.559.551**	**-4.099.980**	**1.121.950.890**	**207.016.756**	**2.510.066.033**
Émission d'actions ordinaires	197.651.781	0	0	0	0	197.651.781
Dividendes	0	0	0	-51.802.207	0	-51.802.207
Autre augmentation ou (-) diminution des fonds propres	0	110.564	0	93.523	0	204.087
Transferts entre composantes des fonds propres	0	0	0	207.016.756	-207.016.756	0
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année	0	0	1.912.920	0	192.268.189	194.181.109
Solde de clôture au 31 décembre 2024	**1.138.290.597**	**244.670.115**	**-2.187.060**	**1.277.258.962**	**192.268.189**	**2.850.300.803**

	Capital social	Autres instruments de capitaux propres émis	Autres éléments du résultat global (OCI)	Réserves (y compris les résultats non distribués)	Résultat de l'exercice	Total
Solde d'ouverture au 1er janvier 2023	**895.456.452**	**244.400.438**	**4.655.594**	**367.314.442**	**682.192.266**	**2.194.019.192**
Émission d'actions ordinaires	16.842.015			0		16.842.015
Dividendes				-39.834.643		-39.834.643
Autre augmentation ou (-) diminution des fonds propres		771.508		682.191.903	-682.192.266	771.145
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année			1.129.169		158.199.554	159.328.723
Solde de clôture au 31 décembre 2023	**912.298.467**	**245.171.946**	**5.784.763**	**1.009.671.702**	**158.199.554**	**2.331.126.432**

Abréviations

ABE : Autorité Bancaire Européenne
ABS : Asset-Backed Securities
ALM : Asset & Liability Management
ALMM : Additionnal Liquidity Monitoring Metrics
AML/CFT : Anti-Money Laundering and Combating the Financing of Terrorism
ARCC : Audit Risk & Compliance Committee
AT1 : Additionnal Tier 1
ATM : Automated Teller Machine
AVD : Ajustement de la Valeur de la Dette
BCBS : Basel Committee on Banking Supervision
BCE : Banque Centrale Européenne
BEPS : Base Erosion and Profit Shifting
BIA : Business Indicator Approach
BNB : Banque Nationale de Belgique
BSRC : Balance Sheet Risk Committee
CAD : Capital Adequacy
CBCB : Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire
CCF : Credit Conversion Factor
CCR : Counterparty Credit Risk
CCyB : Countercyclical Capital Buffer
CDS : Credit Default Swap
CFC : Capital and Funding Committee
CIR : Crelan Insurance
CO : Compliance Officer
COREP : Common Solvency Ratio Reporting
CRD : Capital Requirements Directive
CRO : Chief Risk Officer
CRR : Capital Requirements Regulation
CSA : Credit Support Annex
CSO : Chief Security Officer
CTP : Capacity To Pay
CTT : Convention Collective de Travail
CTX : Contentieux
CVA : Credit Valuation Adjustment
DBO : Defined Benefit Obligation
DFR : Deposit Facility Rate
DORA : Digital Operational Resilience Act
DPD : Days Past Due
DPO : Data Protection Officer
DTA : Deferred Tax Assets = Actifs d'impôts différés
DVA : Debit Valuation Adjustment
EAD : Exposure At Default
EB : Europabank
EBA : European Banking Authority
EBTB : Erosion de la Base d'imposition et transfert des bénéfices
ECAP : Economic Capital Requirements

ECB : European Central Bank
ECL : Expected Credit Loss
EL : Expected Loss
EMIR : European Market Infrastructure Regulation
EMTN : European Medium Term Notes
EONIA : Euro OverNight Index Average
ERM : External Risk Management
ESG : Environmental, Social and Governance
ESTER : European Short Term Rate
ETP : Equivalent Temps Plein
EUR : Euro
FATCA : Foreign Account Tax Compliance
FSMA : Financial Services and Markets Authority
FVOCI : Fair Value through Other Comprehensive Income
FVPL : Fair Value through Profit and Loss
GDP : Gross Domestic Product
GDPR : General Data Protection Regulation
GMRA : Global Repurchase Master Agreement
GRC : Governance, Risk, and Compliance
HQLA : High Quality Liquid Asset
HTC : Hold-to-Collect
IAS : International Accounting Standards
IBNR : Incurred But Not Reported
ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process
IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee
IFRS : International Financial Reporting Standards
ILS : Internal Liquidity Stress
IPC : Irrevocable Payment Commitment
IPL : Indice des Prix des Logements
IRB : Internal Ratings Based
IRRBB : Interest Rate Risks for the Banking Book
IRS : Interest Rate Swap
ISDA : International Swap and Derivatives Association
ISMS : Information Security Management System
JST : Joint Supervisory Teams
KPI : Key Performance Indicator
KRI : Key Risk Indicator
LCH : London Clearing House
LCR : Liquidity Coverage Ratio
LGD : Loss Given Default
LL : Lease Liabilities
LRC : Lending Risk committee
MBS : Mortgage-Backed Securities
MIFID : Markets in Financial Instruments Directive
MREL : Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities
MRO : Main Refinancing Operation
MtM : Mark to Market

NII : Net Interest Income
NIS : Network and Information Security
NPL : Non-Performing Loans
NSFR : Net Stable Funding ratio
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
OCI : Other Comprehensive Income
OCR : Overall Capital Requirements
OFR : Own Fund Requirements
OLO : Obligation Lineaire Obligaties
OR : Operational Risk
ORM : Operational Risk Management
O-SII : Other Systemically Important Institution
OTC : Over-The-Counter
PD : Probability of Default
PEB : Performance Energétique des Bâtiments (certificat de performance énergétique)
PIB : Produit Intérieur Brut
PME : Petite ou Moyenne Entreprise
POCI : Purchased or Originated Credit-Impaired
PUC : Projected Unit Credit
QRR : Quarterly Risk Report
RAF : Risk Appetite Framework
RDI : Revenu Définitivement Imposé
REPO : Sale and Repurchase Agreement
RMSA : Risk & Monitoring Self-Assessment
RoU : Right-of-Use
RP : Risk Presentation
RWA : Risk-Weighted Asset
SA : Société Anonyme
SC : Société Coopérative
SCF : Société de Crédit Foncier
SCRL : Société Coopérative à Responsabilité Limitée
SEC-IRBA : Securitisation – Internal Ratings-Based Approach
SI : Solvency Indicator
SICR : Significant Increase in Credit Risk
SME : Scénarios Macro-Economiques
SNP : Senior Non Preferred
SPPI : Solely Payments of Principal and Interest
SREP : Supervisory Review and Evaluation Process
SRT : Significant Risk Transfer
SSRB : Sectoral Systemic Risk Buffer
STA : Standardised Approach
STeLF : Short-Term Liquidity Framework
TLOF : Total Liabilities and Own Funds
TLTRO : Targeted Longer-Term Refinancing Operation
TREA : Target based on Risk Weighted Assets
TRIM : Targeted Review of Internal Models
USD : US Dollar
VaR : Value-at-Risk

1.

Observations générales sur l'évolution du bilan et du compte de résultat

Observations générales sur l'évolution du bilan

En ce qui concerne la composition de l'actif du bilan, les actifs financiers évalués au coût amorti restent la principale composante de l'actif. La trésorerie et les comptes courants auprès des banques centrales constituent la deuxième composante la plus importante.

Le total bilantaire a augmenté de 1.815,0 millions d'EUR en 2024. À l'actif, les plus fortes augmentations en 2024 concernent les rubriques suivantes : Portefeuille Titres (+ 1.076,2 millions d'EUR), Prêts et Créances (+492,7 millions d'EUR) et augmentation des variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt (+460,7 millions d'EUR). Ces augmentations sont dues, d'une part, aux investissements supplémentaires dans le portefeuille de titres, à la variation de la juste valeur des positions couvertes en raison de la variation de la valeur de marché due à l'évolution des marchés financiers et, d'autre part, à la bonne production de crédits, pour les actifs évalués au coût amorti, qui a dépassé les remboursements en 2024. En 2024, les nouveaux prêts se sont élevés à 6,1 milliards d'EUR, principalement dans le segment des particuliers. Les liquidités et les comptes courants auprès des banques centrales, l'autre poste important de l'actif, sont restés stables à 5,5 milliards d'EUR.

Les actifs d'impôts ont diminué de -45 millions d'EUR par rapport à 2023.

Le passif du bilan est constitué à 98,5 % de passifs évalués au coût amorti. La majeure partie de ce montant (83,7 % du total bilantaire) concerne les dépôts de la clientèle.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ont diminué de 50 millions d'EUR en 2024 suite aux échéances d'EMTN (European Medium Term Notes). Aucune nouvelle émission n'a eu lieu en 2024.

Les passifs financiers évalués au coût amorti ont augmenté de +1.593,0 millions d'EUR. Les dépôts des établissements de crédit ont diminué de 876 millions d'EUR en 2024, tandis que les autres dépôts ont augmenté de 1.920,9 millions d'EUR. Nous constatons une augmentation significative des comptes d'épargne et des comptes à terme. L'évolution importante de la rubrique "Dettes représentées par un titre de créance, y compris les obligations" comprend l'émission d'une obligation "SNP" (Senior Non Preferred) par Crelan pour 750 millions d'EUR et la diminution de l'encours des "obligations sécurisées" en 2024 avec 403 millions d'EUR. En 2024, la dette subordonnée a augmenté de 303 millions d'EUR en raison de l'émission d'un nouveau prêt subordonné.

Les Provisions affichent une diminution de 46 millions d'EUR par rapport à 2023. Les provisions liées au personnel (Jubilé, plan de pension, IAS 19, etc.) ont diminué de 11 millions d'EUR. En outre, les autres provisions ont également diminué de 33 millions d'EUR. L'une des principales explications de cette baisse est la reprise de la provision constituée pour la transformation du réseau d'agents. Enfin, les provisions pour risques et garanties données ont diminué de 2 millions d'EUR.

Les dettes fiscales ont diminué de 34,3 millions d'EUR par rapport à 2023.

Les fonds propres ont augmenté en raison de l'émission de parts coopératives supplémentaires (augmentation nette de 198 millions d'EUR) et d'un bénéfice net de 192 millions d'EUR. Selon les normes IFRS, les coupons payés sur l'AT1 ont été déduits des fonds propres et, grâce au solide bénéfice net, un dividende de 43,8 millions d'EUR est alloué aux associés coopérateurs.

Le bénéfice s'élève à 192,3 Millions d'EUR.

Le ratio de fonds propres CRD était de 35.3 % à fin 2024, par rapport à 30.8 % à fin 2023. Le ratio tier 1 était de 29.7% à la fin de 2024, contre 28.4% fin 2023.

Observations générales sur l'évolution du compte de résultat

Revenus bancaires nets

Les **produits et charges financiers ont reculé de 157 millions d'EUR** par rapport à 2023. Cette diminution s'explique principalement par la hausse des coûts de financement et les mesures de réserves monétaires prises par la BCE. Des SNP et T2 supplémentaires ont été émis pour répondre aux exigences du MREL. Il s'agit de coussins de capital supplémentaires qui rendent la banque encore plus robuste et offrent ainsi une protection supplémentaire aux épargnants. Ces réserves supplémentaires ont également contribué à une évolution positive de la notation. En revanche, l'évolution de la marge commerciale a contribué positivement au produit net bancaire, principalement grâce à l'afflux de dépôts de détail et à l'impact de l'environnement des taux d'intérêt sur les dépôts de détail.

En outre, en 2023 également, une partie du résultat de la trésorerie était due à la hausse des taux d'intérêt à court terme, ce qui ne se reproduira pas à plus long terme.

Les revenus de commissions ont augmenté de 20 millions d'EUR, principalement dans le domaine de l'Invest, en raison de la hausse des commissions de portefeuille. En ce qui concerne les paiements, il y a également les bons chiffres grâce à l'activité des cartes de crédit chez Europabank. En outre, une partie de l'augmentation par rapport à 2023 s'explique par une perte unique en 2023 de 19,4 millions d'EUR due à la vente du portefeuille d'obligations de Crelan.

Charges administratives et commissions

Les **charges administratives (y compris les amortissements) et les commissions** prises ensemble sont restées quasiment stables par rapport à 2023 à 877 millions d'EUR, mais il y a un certain nombre d'effets de compensation.

En ce qui concerne les charges administratives, d'une part, les **charges de personnel** ont augmenté de 9 millions d'EUR, principalement à cause des indexations salariales. D'autre part, il y a un alourdissement global de 11 millions d'EUR des **charges opérationnelles générales**. Les principaux postes sont les suivants : hausse des frais de la BCE (+ 2,4 millions d'EUR), d'installations (+ 5 millions d'EUR) (par exemple les frais d'affranchissement) et d'opérations de paiement (+ 2,5 millions d'EUR).

Cette augmentation a été plus que compensée par une diminution des **taxes bancaires** (-27 millions d'EUR), le fonds de résolution unique (SRF) n'ayant procédé à aucune collecte supplémentaire compte tenu de l'objectif déjà atteint (1 % de dépôts couverts). En outre, la facture du FGD (Fonds de Garantie des Dépôts) a également été moins élevée en raison d'une base de bilan plus faible de la banque, compte tenu de la sortie temporaire des obligations d'État en 2023.

En revanche, le montant des commissions versées aux agents est supérieur de 8 millions d'EUR par rapport à celui de 2023, malgré un revenu bancaire net moins important. Le résultat de 2024 est difficilement comparable à celui de 2023 étant donné qu'un nouveau barème s'applique à tous les agents, qu'ils soient ex-AXA Bank Belgium ou Crelan, depuis le 1er janvier 2024.

Le ratio coût-revenu (CIR) est remonté à 73,6 % en 2024, contre 66,7 % en 2023, qui était une année exceptionnelle à cet égard.

Charges pour risque de crédit et autres provisions

Le coût du risque de crédit (défini comme le montant total des dépréciations IFRS pour l'année de reporting) a **diminué de 30 millions d'EUR** en 2024. Cette baisse du coût du risque de crédit s'explique principalement par des chiffres exceptionnellement élevés en 2023. Les chiffres plus élevés que la moyenne en 2023 étaient dus à des impacts négatifs expliqués par des éléments précédemment non récurrents tels que l'ajustement de la méthodologie de provisionnement pour les prêts en défaut de longue durée, une augmentation des overlays de gestion macroéconomique liés à la crise énergétique, et une harmonisation des modèles IFRS 9 et de la définition du défaut entre AXA Bank Belgium et Crelan. Comme ces éléments non récurrents ne se sont pas produits en 2024, le coût du risque de crédit observé en 2024 est à nouveau en ligne avec les chiffres historiques.

Pour les **autres provisions**, la baisse de 21 millions d'euros s'explique principalement par la reprise des provisions liées aux coûts d'intégration d'AXA Bank Belgium à Crelan (par exemple, la transformation du réseau d'agents) et la reprise des provisions liées à la fraude et au phishing.

Résultat global

Le **résultat opérationnel** est ainsi passé de **288 millions d'EUR à 260 millions d'EUR**. Les principaux éléments à l'origine de cette baisse sont : le recul de 121 millions d'EUR des produits financiers et opérationnels, partiellement compensé par la baisse de 54 millions d'EUR des charges pour risque de crédit et des provisions, ainsi que le tassement des impôts pour 42 millions d'EUR.

Ainsi, si l'on inclut en plus certains éléments spécifiques comme les coûts et provisions pour l'intégration et les résultats de couverture (après impôts), on aboutit à un résultat net de 192 millions d'EUR, soit 15 millions d'EUR de moins qu'en 2023. Ces éléments spécifiques qui ont encore un impact positif par rapport à 2023 sont principalement dus à des reprises de provisions pour les couts de transformation (22,8 millions d'EUR).

2.

Information Générale

Dénomination officielle et forme juridique de l'entité

Le Groupe Crelan (ci-après appelé "le Groupe") se compose de Crelan SA, la caisse coopérative CrelanCo SC, Europabank , Royal Street SPV, Crelan Finance (NL) B.V., Crelan Home Loan SCF en CASPR SPRL.

Le domicile et le pays dans lequel elle a été enregistrée et l'adresse de son siège social

Crelan SA fut créée et est située en Belgique, son siège principal se trouve au Boulevard Sylvain Dupuis 251 à 1070 Bruxelles.

Activités principales

Le Groupe Crelan compte à présent 4.327 collaborateurs (2023 : 4.455 collaborateurs), 727 points de vente (2023 : 792 points de vente), 1.706.191 clients (2023 : 1.798.373 clients) et 296.751 actionnaires (2023 : 283.629 actionnaires).

Crelan SA est une banque de détail belge de taille moyenne qui, grâce à ses 296.751 actionnaires, possède un solide ancrage coopératif. La banque propose un service bancaire complet aux agriculteurs, horticulteurs, particuliers, indépendants et entreprises grâce à un réseau d'agents indépendants.

Europabank SA est une banque de niche par son offre de produits et de services spécifiques. L'activité d'Europabank SA est l'octroi de crédits à des clients ayant un autre profil de risque que celui de la clientèle de Crelan SA. Les prêts sont effectués par l'intermédiaire d'un réseau d'agences distinct et par l'intermédiaire de courtiers indépendants. Du côté des dépôts, l'accent est mis sur les produits d'épargne traditionnels. En plus, Europabank SA parvient à attirer de plus en plus d'entreprises et de commerçants avec son cards-business unique : Europabank SA possède d'ailleurs une licence Visa et Mastercard internationale.

Le Groupe a décidé de donner à la banque de niche Europabank SA une grande autonomie dans le développement de ses activités spécialisées.

Le 31 décembre 2021, l'acquisition d'AXA Bank Belgium a été réalisée. Le périmètre de consolidation statutaire d'AXA Bank Belgium comprend les activités bancaires belges, les filiales Crelan Finance (NL) B.V. et Crelan Home Loan SCF (Société de Crédit Foncier), la SPV Royal Street SA et la Caspr SARL fondée en 2020. La filiale Beran SA n'a pas été incluse dans la consolidation en raison de son importance négligeable. En 2024, la fusion juridique et opérationnelle de Crelan SA et d'AXA Bank Belgium a été réalisée.

Structure du Groupe Crelan

Crelan SA et la Caisse coopérative agréée CrelanCo SC, dont les engagements sont solidaires entre elles, forment ensemble, conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 sur l'état des établissements de crédit et leur surveillance, une fédération d'établissements de crédits au sens de l'article 61 de la loi du 22 mars 1993 sur le statut des établissements de crédit, Crelan SA assumant le rôle d'établissement central. Il y a une solidarité totale entre les différentes entités du Groupe.

CrelanCo SC a été fondée le 5 novembre 2015 suite à la fusion de Lanbokas SC, de Agricaisse SC et de huit sociétés coopératives régionales. De cette manière, les valeurs coopératives sont regroupées dans une société coopérative solide et solvable.

Le capital coopératif de CrelanCo SC est détenu par 296.751 actionnaires, agriculteurs et particuliers. La gestion opérationnelle de CrelanCo SC est assurée par le Comité de Direction de Crelan SA.

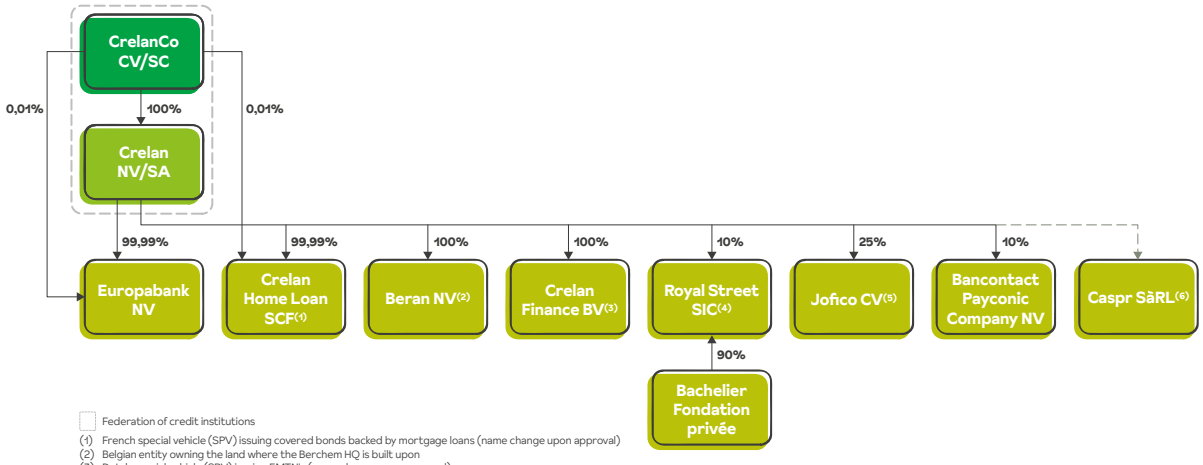
Depuis la mi-2015 la caisse coopérative agréée CrelanCo SC détient 100% du nombre total d'actions et des droits de vote dans Crelan SA. Au 31 décembre 2021, la caisse coopérative CrelanCo SC détient également 100% d'AXA Bank Belgium.

Crelan SA détient 100% des actions d'Europabank SA. Europabank SA fait partie du Groupe Crelan depuis 2004.

Les comptes annuels consolidés du Groupe Crelan comprennent par conséquent les chiffres de la Caisse coopérative agréée CrelanCo SC, de Crelan SA ainsi que de ses filiales Europabank SA, Royal Street SPV, Crelan Finance (NL) B.V., Crelan Home Loan SCF en CASPR SPRL.

Aucune restriction importante ne s'applique au Groupe quant à sa capacité d'accès ou d'utilisation des actifs au sein du Groupe ; ni à procéder au règlement des passifs au sein du Groupe.

Le schéma ci-dessous donne une vue simplifiée de la structure du Groupe.



Localisation géographique

Le Groupe Crelan se concentre uniquement sur le marché belge. Les entités situées en France, aux Pays-Bas et au Luxembourg exercent des activités de soutien financier et de gestion des risques.

Les collaborateurs du Groupe

Fin décembre 2024, le Groupe compte 4.327 collaborateurs, dont 1.719 employés et 2.608 agents indépendants et employés d'agences, contre 4.455 collaborateurs fin 2023 (respectivement 1.713 employés et 2.743 agents indépendants et employés d'agences).

En ce qui concerne les engagements de retraite, le Groupe dispose de différents régimes à prestations définies (cf. note 4.13).

Evénements postérieurs à la date de clôture

Dividende

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2025 que CrelanCo SC verse un dividende de 4,25% aux coopérateurs pour un montant total de 43,8 millions d'EUR (2024 : 38,7 millions d'EUR). Ce dividende offre un rendement intéressant dans le contexte actuel des taux d'intérêt.

Événements importants survenus après la date de clôture du bilan

Avec effet au 1er janvier 2025, les conventions RH existant chez Crelan et l'ancienne AXA Bank Belgium ont été harmonisées et alignées, créant ainsi une politique RH transparente et conforme au marché.

2025 est également l'année où Crelan lance sa feuille de route de transformation avec l'objectif d'améliorer et de renforcer continuellement la banque dans tous ses aspects afin qu'elle soit à l'épreuve du temps et continue à répondre aux besoins et aux attentes de ses clients et de ses agents bancaires.

Le 14 janvier, Crelan a conclu la vente de son siège à Anderlecht. Cela signifie qu'à partir de ce moment, Crelan n'est plus propriétaire, mais est locataire du bâtiment. Cela n'a pas d'impact direct sur les employés de Crelan.

Le nouveau propriétaire du bâtiment est GML Estate NV, un spécialiste du développement immobilier résidentiel et industriel depuis 1990, tant en Belgique qu'en France et en Suisse.

Crelan a également l'intention de vendre ses bureaux à Gembloux et un déménagement dans le nouvel immeuble locatif à Wavre est prévu pour le deuxième trimestre 2025.

Conformément à son plan de liquidité, Crelan a également émis une nouvelle obligation sécurisée au début du mois d'avril.

Aucun autre événement important n'est survenu depuis la date du bilan qui nécessiterait un ajustement des états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2024 ou des notes y afférentes.

3.

Déclaration de conformité IAS/IFRS

Les comptes annuels consolidés des sociétés cotées en bourse au sein de l'Union Européenne doivent être rédigés, depuis le 1er janvier 2005 avec bilan d'ouverture le 1er janvier 2004, conformément aux normes de l'International Financial Reporting Standards ("IFRS") adoptées par l'Union Européenne. Dans plusieurs pays, dont la Belgique, les régulateurs nationaux ont déterminé que toutes les institutions financières établissant des comptes annuels consolidés devaient également les rédiger selon les normes IFRS, indépendamment du fait qu'elles soient cotées en bourse ou non. Par conséquent, le Groupe Crelan présente également les états financiers consolidés (rapports périodiques) établis conformément aux normes IAS et IFRS applicables à la date de clôture, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le 28 mars 2025, le Conseil d'Administration a examiné les états financiers et les a approuvés pour publication. Les comptes annuels seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 2025.

Nouvelles normes, interprétations et amendements entrant en vigueur au 1er janvier 2024

- **Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers** : Classification de dettes parmi les éléments courants ou non-courants et classifications des dettes non-courantes assorties de covenants
- Les amendements clarifient les critères permettant de déterminer si une dette doit être classée comme courante ou non courante et améliorent également les informations à fournir si l'entité a le droit de différer le règlement de sa dette d'au moins 12 mois et si elle est soumise à des clauses restrictives (covenants).
- Étant donné que les membres du groupe sont principalement des établissements de crédit pour lesquels une présentation à court ou à long terme n'est pas vraiment pertinente, les amendements à l'IAS 1 Présentation des états financiers pour déterminer si une dette est à court ou à long terme n'ont pas d'impact.
- **Amendements à IFRS 16 Contrats de location** : Dettes de location dans un contrat de cession-bail
- Les amendements précisent les exigences relatives à l'évaluation ultérieure des transactions de vente et de cession-bail.
- Le Groupe n'a pas été impliqué dans de telles transactions de vente et de cession-bail, par conséquent ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.
- **Amendements à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie et IFRS 7 Instruments financiers** : Informations à fournir : Accords de financement de fournisseurs
- De nouvelles exigences en matière d'informations à fournir pour ces accords de financement avec les fournisseurs afin de :
    - évaluer comment ces derniers affectent les passifs et les flux de trésorerie d'une entité ; et
    - comprendre l'impact de ces accords sur l'exposition au risque de liquidité et comment l'entité pourrait être affectée si ces accords n'étaient plus disponibles.

Le Groupe n'utilise pas actuellement de tels accords de financement de fournisseurs, par conséquent ces nouvelles exigences n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Normes, interprétations et amendements émis mais non encore en vigueur au 1er janvier 2024

Les normes, interprétations et amendements qui ont été publiés, mais qui ne sont pas encore en vigueur, à la date de publication des états financiers de la société, seront adoptés par la société dès qu'ils entreront en vigueur dans l'UE.

- **Amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères** : Absence de Convertibilité (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2025)
- **Améliorations annuelles des normes IFRS** – Volume 11 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2026)
  - Prix de transaction (amendement à IFRS 9 'Instruments financiers')
  - Introduction & explications concernant le risque de crédit (clarification au directives d'accompagnant pour la mise en œuvre d'IFRS7 'Instruments financiers : informations à fournir')
  - Comptabilité de couverture pour un nouvel adoptant (amendement à IFRS1 'Première application des normes internationales d'information financière')
  - Profit ou perte sur décomptabilisation d'instruments financiers (amendement à IFRS7 'Instruments financiers : informations à fournir')
  - Présentation concernant l'écart différé entre la juste valeur et le prix de transaction (modification des directives d'accompagnant pour la mise en œuvre d'IFRS7)
  - Détermination de "mandataire de fait" (modification à 'États financiers consolidés' IFRS10)
  - Décomptabilisation de dettes de location (modification à IFRS9 'Instruments financiers')
  - Méthode du coût (changement vers IAS7 'Tableau des flux de trésorerie')
- **Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Instruments financiers** : Classement et évaluation des instruments financiers (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2026)
- **Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 Instruments financiers** : Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2026)
- **IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers** (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027)
- **IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public** : Informations à fournir (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1 janvier 2027)

Concernant les amendements à IFRS 9 et IFRS 7, ces amendements permettront principalement d'appliquer une évaluation appropriée aux actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels contiennent des éléments dérivés d'indicateurs de durabilité (les caractéristiques dites 'ESG'). Les informations nécessaires concernant ces instruments et l'évaluation appliquée doivent également figurer dans l'annexe aux comptes annuels.

Par ailleurs, compte tenu de l'objet de la nouvelle norme IFRS 18, qui remplacera la norme IAS1 actuelle, elle aura principalement un impact sur la manière dont les comptes annuels du Groupe Crelan sont présentés (en ajoutant des (sous)totaux, (dis)agrégation d'informations, insertion de nouvelles catégories) et davantage d'informations seront ajoutées concernant les indicateurs et la manière dont la direction évalue la performance du Groupe.

Les autres normes, améliorations et amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes annuels du Groupe.

4.

Notes relatives au bilan

Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales au 31 décembre 2024 et 2023 se présentent comme suit :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie	89.101.506	104.941.772
Comptes à vue auprès de banques centrales	5.296.245.455	5.380.646.337
Autres dépôts à vue	121.155.590	80.524.794
Total Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	**5.506.502.551**	**5.566.112.903**

Le poste “Trésorerie” correspond aux liquidités présentes dans les agences.

A côté de cela, cette rubrique comprend les “dépôts auprès des banques centrales” ainsi que les dépôts de réserve monétaire auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Pour plus d’informations sur la gestion de la liquidité de la banque, nous renvoyons à la note 7.3. “Risque de liquidité”.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Actifs		
Derivés détenus à des fins de négociation	49.556.548	8.987.711
Titres de créance	1.077.377	728.996
Total Actifs financiers détenus à des fins de négociation	**50.633.925**	**9.716.707**
Passifs		
Derivés détenus à des fins de négociation	25.094.677	22.299.112
Titres de créance	0	0
Total Passifs financiers détenus à des fins de négociation	**25.094.677**	**22.299.112**

Pour plus d’informations sur les produits dérivés du Groupe, veuillez vous référer à la note 4.14.

Portefeuille d'investissement

Compte tenu de l'acquisition d'AXA Bank Belgium le 31 décembre 2021, les principes de politique d'AXA Bank Belgium diffèrent de ceux appliqués par le Groupe Crelan. Les informations ci-dessous sont réparties entre le Groupe Crelan hors AXA Bank Belgium d'une part et AXA Bank Belgium d'autre part pour l'exercice 2023. Comme AXA Bank Belgium est juridiquement et opérationnellement fusionnée avec Crelan SA en juin 2024, cette répartition n'est plus pertinente pour l'exercice 2024.

Les tableaux ci-dessous détaillent la composition du portefeuille titres au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

(en EUR)	2024			
	Au coût amorti	À la juste valeur via résultat global (OCI)	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	A la juste valeur via le compte de résultat
Obligations d'Etat	1.389.440.099	178.143.927	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	286.760.401	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	5.021.024	0
Immobilisations financières	0	14.006.821	0	0
Total	1.676.200.500	192.150.748	5.021.024	0

(en EUR)	2023			
	Au coût amorti	À la juste valeur via résultat global (OCI)	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	A la juste valeur via le compte de résultat
Obligations d'Etat				
- Crelan	489.745.257	0	0	0
- AXA Bank Belgium	63.463.274	159.087.534	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe				
- Crelan	0	0	0	0
- AXA Bank Belgium	46.798.180	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable				
- Crelan	0	0	6.526.593	0
- AXA Bank Belgium	0	38.463	0	0
Immobilisations financières				
- Crelan	0	13.426.959	0	0
- AXA Bank Belgium	0	108.229	0	0
Total	600.006.711	172.661.185	6.526.593	0

Groupe Crelan

Les portefeuilles sont classés sur la base des lignes directrices de l'IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation des actifs financiers. La catégorie de classification est basée sur le modèle d'entreprise et le test de paiement du principal et des intérêts (test SPPI, c'est-à-dire "uniquement des paiements de principal et d'intérêts"). Sur la base du modèle d'entreprise documenté par la stratégie financière du groupe, le portefeuille est presque entièrement alloué à la catégorie HTC ("Hold-to-Collect"), évaluée au coût amorti. Le modèle d'entreprise de Crelan consiste à investir dans des actifs à faible risque et à les conserver jusqu'à leur échéance.

Une partie du portefeuille obligataire est évaluée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) si elle remplit les conditions suivantes et si elle n'est pas désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- la détention de l'actif financier correspond au modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'obtenir à la fois les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers ("détenus pour encaissement et pour vente").
- les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu à des flux de trésorerie contractuels consistant uniquement en un remboursement du capital et des intérêts sur le montant restant dû, à des dates spécifiques.

Cette catégorie d'évaluation est utilisée pour la partie du portefeuille obligataire détenue à des fins de liquidité,

de gestion du bilan et d'optimisation du risque par rapport au rendement. L'exposition à cette catégorie en 2024 concerne principalement des titres d'État à court terme avec une échéance de moins d'un an - en plus des investissements dans le portefeuille de fonds de capital-investissement et d'un nombre limité de participations.

Enfin, des certificats immobiliers et un investissement limité dans un fonds d'obligations et d'actions ont été obligatoirement catalogués comme FVPL ("Fair Value through Profit and Loss"), car ils ne correspondent pas aux critères de la SPPI.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du portefeuille financier au cours des exercices 2024 et 2023:

(en EUR)	2024			
	Au coût amorti	À la juste valeur via résultat global (OCI)	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	A la juste valeur via le compte de résultat
Solde d'ouverture	600.006.711	172.661.185	6.526.593	0
Acquisitions	1.158.002.345	176.782.031	0	0
Ventes et échéances	-85.470.823	-159.040.974	-1.520.452	0
Fluctuations de la juste valeur				
- via résultat	38.469	0	-85.539	0
- via fonds propres	0	1.393.324	0	0
Mutations des provisions (stage 1)	-28.892	0	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur	0	0	0	0
Fluctuations du taux de change	0	0	0	0
Autres mouvements	3.652.690	355.182	100.422	0
Solde de clôture	1.676.200.500	192.150.748	5.021.024	0

(en EUR)	2023			
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	Obligatoirement à la juste valeur via le compte de résultat	A la juste valeur via le compte de résultat
Solde d'ouverture	969.923.456	242.148.851	6.494.954	0
Acquisitions	103.777.684	103.618.468	0	0
Ventes et échéances	-474.356.537	-172.972.650	0	0
Fluctuations de la juste valeur				
- via résultat	-1.282.852	0	28.632	0
- via fonds propres	0	371.922	0	0
Mutations des provisions (stage 1)	3.209	0	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur	0	0	0	0
Fluctuations du taux de change	0	0	0	0
Autres mouvements	1.941.751	-505.406	3.007	0
Solde de clôture	600.006.711	172.661.185	6.526.593	0

Groupe Crelan

Aucun titre de créance n'a été vendu en 2024. Les titres arrivant à échéance (244 millions d'EUR) ont été réinvestis dans des titres similaires et un total de plus de 1,09 milliard d'EUR de titres de créance supplémentaires ont été achetés. La grande majorité (environ 78 %) des nouveaux achats a été investie dans des titres d'État belges et flamands. Le reste a été investi dans des obligations sécurisées de très haute qualité.

Outre les orientations mentionnées ci-dessus, la norme IFRS 9 comprend également des exigences relatives à un modèle de provisionnement selon lequel les pertes de crédit potentielles sont comptabilisées sur la base d'un modèle de perte attendue. La perte estimée est calculée sur tous les instruments de dette classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des OCI. La perte estimée calculée sur la base de ce modèle a diminué de 28.892 EUR à la fin de 2024.

La macro-couverture est appliquée à une partie du portefeuille financier. Le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'obligations aux caractéristiques analogues est couvert à l'aide d'un portefeuille de contrats de swap de taux d'intérêt. Les variations de la juste valeur du portefeuille obligataire attribuables au risque couvert donnent lieu à un ajustement de la valeur comptable de ces obligations en contrepartie du compte de résultat. Les variations

de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement inverse dans le compte de résultat. Les éventuelles inefficacités de la relation de couverture restent dans les résultats sous la rubrique "Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture (hedge accounting)".

Certains titres à revenu fixe du portefeuille d'investissement sont couverts individuellement au moyen d'un swap de taux d'intérêt afin de compenser la partie de la fluctuation de la juste valeur des titres résultant des variations des taux d'intérêt ("micro couverture"). Seul le risque de taux d'intérêt est couvert. Cela constitue généralement la plus grande partie de la fluctuation totale de la juste valeur. Les autres risques non couverts sont essentiellement les spreads de crédit et la liquidité. Le ratio de couverture individuel correspond au rapport entre le montant notionnel du swap de taux d'intérêt et le montant notionnel du titre couvert. Si l'efficacité de cette couverture de juste valeur peut être démontrée, la variation de valeur de l'instrument couvert résultant de la variation du taux d'intérêt du titre à taux fixe est incluse dans le résultat. Pour tous les nouveaux achats d'obligations à long terme en 2024, le risque de taux d'intérêt a été couvert par une "micro-couverture".

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt du portefeuille d'investissement, nous nous référons au point 7.4.

Pour une analyse du risque de marché du portefeuille d'investissement, nous renvoyons au point 7.6.

Prêts et créances

Prêts et créances

La ventilation des prêts et créances est exprimée comme suit :

(en EUR)	31/12/2024				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI's	Total
Encours total	**45.171.796.679**	**3.880.692.870**	**529.755.708**	**147.485.050**	**49.729.730.307**
Crédits interbancaires	776.997.797	0	0	0	776.997.797
Crédits logement	34.858.792.642	2.957.769.967	269.466.261	108.517.732	38.194.546.602
Crédits particuliers	825.582.037	103.589.109	60.328.513	184.665	989.684.324
Crédits agricoles	1.919.344.828	151.600.057	50.473.777	0	2.121.418.662
Crédits entreprises	4.138.881.883	515.591.022	100.428.836	34.360.301	4.789.262.042
Prêts à tempérament	1.955.824.839	121.520.050	19.423.369	2.365.682	2.099.133.940
Garanties en espèces déposées	1.573.554	0	0	0	1.573.554
Autres prêts et avances	694.799.099	30.622.665	29.634.952	2.056.670	757.113.386
Dépréciations	**-41.205.884**	**-39.415.180**	**-124.822.312**	**-19.652.053**	**-225.095.429**
Crédits interbancaires	-18.911	0	0	0	-18.911
Crédits logement	-5.474.476	-22.102.920	-28.924.499	-13.190.202	-69.692.097
Crédits particuliers	-7.150.097	-2.176.278	-15.300.273	-23.830	-24.650.478
Crédits agricoles	-11.299.205	-1.386.445	-21.378.272	0	-34.063.922
Crédits entreprises	-8.568.101	-7.771.760	-34.932.189	-5.824.065	-57.096.115
Prêts à tempérament	-6.034.898	-4.384.578	-7.113.061	-594.941	-18.127.478
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	-2.660.196	-1.593.199	-17.174.018	-19.015	-21.446.428
Total des prêts et créances	**45.130.590.795**	**3.841.277.690**	**404.933.396**	**127.832.997**	**49.504.634.878**

(en EUR)	31/12/2023				
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	POCI's	Total
Encours total	44.724.284.419	3.931.818.058	399.502.216	166.740.749	49.222.345.442
Crédits interbancaires Crelan	35.025.028	0	0	0	35.025.028
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	543.337.359	0	0	0	543.337.359
Crédits logement Crelan	12.524.359.507	882.171.924	61.961.550	0	13.468.492.981
Crédits logement AXA Bank Belgium	21.966.324.111	2.195.674.287	111.442.217	125.666.173	24.399.106.788
Crédits particuliers	859.221.800	81.895.969	51.611.906	0	992.729.675
Crédits agricoles	1.879.497.999	148.371.701	45.760.352	0	2.073.630.052
Crédits entreprises	2.100.324.884	180.823.555	59.241.840	0	2.340.390.279
Prêts à tempérament Crelan	842.386.792	22.614.816	4.641.355	0	869.642.963
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	903.905.032	82.914.434	6.716.533	1.766.283	995.302.282
Garanties en espèces déposées	186.806.782	0	0	0	186.806.782
Prêts à terme AXA Bank Belgium	2.213.982.094	297.409.445	31.157.413	36.863.353	2.579.412.305
Autres prêts et avances Crelan	471.596.051	30.246.260	24.043.537	0	525.885.848
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	197.516.980	9.695.667	2.925.513	2.444.940	212.583.100
Dépréciations	-49.468.483	-44.851.730	-105.148.210	-10.968.695	-210.437.118
Crédits interbancaires Crelan	-7.551	0	0	0	-7.551
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	-3.426.724	-9.595.813	-12.755.559	0	-25.778.096
Crédits logement AXA Bank Belgium	-5.093.531	-15.193.571	-9.330.865	-7.368.413	-36.986.380
Crédits particuliers	-6.661.289	-1.606.232	-8.960.837	0	-17.228.358
Crédits agricoles	-13.829.748	-1.268.187	-22.060.620	0	-37.158.555
Crédits entreprises	-7.787.473	-2.203.966	-26.438.295	0	-36.429.734
Prêts à tempérament Crelan	-701.228	-189.089	-1.894.021	0	-2.784.338
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	-4.946.179	-5.916.785	-2.284.288	-229.170	-13.376.422
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	-2.789.177	-7.413.268	-6.274.983	-3.100.468	-19.577.896
Autres prêts et avances Crelan	-4.148.799	-1.153.090	-14.079.943	0	-19.381.832
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	-76.784	-311.729	-1.068.799	-270.644	-1.727.956
Total des prêts et créances	44.674.815.936	3.886.966.328	294.354.006	155.772.054	49.011.908.324

Le portefeuille total de crédits augmente encore en 2024 pour atteindre 49,7 milliards d'EUR (+ 508 millions d'EUR).

Malgré les conditions difficiles sur le marché de détail (crédits logement et prêts à tempérament), le Groupe Crelan a réussi à enregistrer une croissance de 1,4% en 2024 également. Les crédits logement augmentent de 326 millions d'EUR et les prêts à tempérament de 234 millions d'EUR.

L'encours sain des crédits augmente pour presque toutes les catégories de crédits.

Dans l'ensemble, la qualité du portefeuille de crédit est restée stable. Il y a une augmentation des crédits en Stage 3, qui est attribuable à la fusion opérationnelle d'AXA Bank Belgium avec Crelan, où la définition du Stage 3 était légèrement différente de celle d'AXA Bank Belgium. Les dépréciations ont légèrement augmenté, ce qui confirme que la qualité intrinsèque du portefeuille de prêts est restée inchangée à un niveau élevé.

Les tableaux ci-dessous montrent la répartition au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 du portefeuille consolidé des prêts et créances à circulation saine, des prêts et créances déjà en souffrance mais ne faisant pas (encore) l'objet d'une dépréciation et des prêts et créances pour lesquels une dépréciation a été comptabilisée.

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Encours sain	48.331.035.759	46.674.537.795
Echu	802.244.412	2.071.045.164
Prêts et créances en défaut	596.450.136	476.762.483
Total	49.729.730.307	49.222.345.442
Dépréciations	-225.095.429	-210.437.118
Total prêts et créances	49.504.634.878	49.011.908.324

Les crédits à encours sain peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2024
Prêts et créances - encours sain	
- Crédits interbancaires	776.997.797
- Crédits logement	37.669.672.516
- Crédits particuliers	587.616.261
- Crédits agricoles	2.069.391.293
- Crédits entreprises	4.563.463.552
- Prêts à tempérament	2.049.113.716
- Garanties en espèces déposées	1.573.554
- Autres prêts et avances	613.207.070
Total encours sain	48.331.035.759
Dépréciations	-71.091.885
Total des prêts et créances sains	**48.259.943.874**

(en EUR)	31/12/2023
Prêts et créances - encours sain	
- Crédits interbancaires Crelan	35.025.028
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	543.337.359
- Crédits logement Crelan	12.335.137.018
- Crédits logement AXA Bank Belgium	24.078.968.861
- Crédits particuliers	613.764.779
- Crédits agricoles	1.932.729.398
- Crédits entreprises	2.077.833.942
- Prêts à tempérament Crelan	838.069.522
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	906.450.881
- Garanties en espèces déposées	186.806.782
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	2.517.030.255
- Autres prêts et avances Crelan	404.263.190
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	205.120.780
Total encours sain	46.674.537.795
Dépréciations	-82.424.200
Total des prêts et créances sains	**46.592.113.595**

Les prêts en retard de paiement pour lesquels aucune dépréciation individuelle n'a été (encore) enregistrée se détaillent au 31 décembre 2024 et 2023 comme suit :

(en EUR)	31/12/2024	
Prêts en souffrance	**<= 30 jours**	**> 30 jours**
- Crédits interbancaires	0	0
- Crédits logement	85.263.686	122.214.773
- Crédits particuliers	298.765.825	42.789.049
- Crédits agricoles	4.100	1.549.492
- Crédits entreprises	86.770.813	22.303.606
- Prêts à tempérament	21.719.133	7.606.232
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Autres prêts et avances	105.743.555	7.514.148
Total Prêts en souffrance	598.267.112	203.977.300
Dépréciations	-5.457.097	-4.516.377
Total des prêts et créances en souffrance	**592.810.015**	**199.460.923**

(en EUR)	31/12/2023	
Prêts en souffrance	**<= 30 jours**	**> 30 jours**
- Crédits interbancaires Crelan	0	0
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0
- Crédits logement Crelan	1.038.509.331	32.885.082
- Crédits logement AXA Bank Belgium	127.603.988	18.664.103
- Crédits particuliers	295.405.981	31.947.010
- Crédits agricoles	94.213.071	927.232
- Crédits entreprises	191.725.503	11.588.993
- Prêts à tempérament Crelan	24.612.800	2.319.285
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	77.357.031	3.920.206
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	14.147.321	4.561.357
- Autres prêts et avances Crelan	92.111.248	5.467.871
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	2.600.875	476.876
Total Prêts en souffrance	1.958.287.149	112.758.015
Dépréciations	-9.624.105	-3.008.034
Total des prêts et créances en souffrance	**1.948.663.044**	**109.749.981**

Le tableau ci-dessous détaille les prêts et créances pour lesquels une dépréciation (Stage 3) a été comptabilisée :

(en EUR)	31/12/2024	
Prêts et créances dépréciés	**Brut**	**Dépréciations**
- Crédits interbancaires	0	0
- Crédits logement	317.395.627	-41.924.616
- Crédits particuliers	60.513.189	-15.324.101
- Crédits agricoles	50.473.777	-21.378.272
- Crédits entreprises	116.724.071	-40.529.012
- Prêts à tempérament	20.694.859	-7.682.117
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Autres prêts et avances	30.648.613	-17.191.952
Total Prêts et créances dépréciés	**596.450.136**	**-144.030.070**

(en EUR)	31/12/2023	
Prêts et créances dépréciés	**Brut**	**Dépréciations**
- Crédits interbancaires Crelan	0	0
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0
- Crédits logement Crelan	61.961.550	-12.755.559
- Crédits logement AXA Bank Belgium	173.869.835	-16.369.791
- Crédits particuliers	51.611.906	-8.960.837
- Crédits agricoles	45.760.352	-22.060.620
- Crédits entreprises	59.241.840	-26.438.295
- Prêts à tempérament Crelan	4.641.355	-1.894.021
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	7.574.164	-2.458.894
- Garanties en espèces déposées	0	0
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	43.673.370	-9.048.997
- Autres prêts et avances Crelan	24.043.539	-14.079.943
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	4.384.572	-1.313.822
Total Prêts et créances dépréciés	**476.762.483**	**-115.380.779**

Des dépréciations en Stage 3 sont constituées lorsqu'il existe des indications objectives que le client ne peut pas (ou ne peut plus) respecter ses obligations de paiement. Les indications objectives comprennent, par exemple : les retards de paiement et l'ouverture d'une procédure de faillite. Les dépréciations reflètent la perte que le Groupe s'attend à subir. Ce montant est déterminé comme étant le risque de crédit maximal du client moins la juste valeur des cautionnements et autres garanties reçus.

Si une contrepartie fait défaut après des tentatives répétées du Groupe pour parvenir à un règlement à l'amiable, les sûretés et garanties reçues sont éteintes. Lorsque tous les efforts normaux de recouvrement ont été épuisés, le solde impayé est radié.

Le tableau ci-dessous présente les variations des dépréciations :

	Solde d'ouverture 01/01/2024	Ajouts	Récupération et Amortissements	Autres	Solde de clôture 31/12/2024
Crédits interbancaires Crelan	**7.551**	**0**	**0**	**11.359**	**18.911**
Stage 1	7.551	0	0	11.359	18.911
Stage 2	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0
POCI	0	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0
Stage 1	0	0	0	0	0
Stage 2	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0
POCI	0	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	**25.778.096**	**3.841.298**	**-1.042.016**	**41.114.719**	**69.692.097**
Stage 1	3.426.724	192.781	-21.567	1.876.538	5.474.476
Stage 2	9.595.813	977.496	-347.504	11.877.115	22.102.920
Stage 3	12.755.559	2.671.021	-672.944	14.170.864	28.924.499
POCI	0	0	0	13.190.202	13.190.202
Crédits logement AXA Bank Belgium	36.986.380	0	0	-36.986.380	0
Stage 1	5.093.531	0	0	-5.093.531	0
Stage 2	15.193.571	0	0	-15.193.571	0
Stage 3	9.330.865	0	0	-9.330.865	0
POCI	7.368.413	0	0	-7.368.413	0
Particuliers	**17.228.358**	**8.976.578**	**-1.908.754**	**354.296**	**24.650.478**
Stage 1	6.661.289	499.773	-3.460	-7.505	7.150.097
Stage 2	1.606.232	584.018	-4.780	-9.191	2.176.278
Stage 3	8.960.837	7.892.787	-1.900.514	347.163	15.300.273
POCI	0	0	0	23.830	23.830
Crédits agricoles	**37.158.555**	**1.237.161**	**-1.083.321**	**-3.248.473**	**34.063.922**
Stage 1	13.829.748	119.610	-17.876	-2.632.278	11.299.205
Stage 2	1.268.187	347.605	-47.872	-181.475	1.386.445
Stage 3	22.060.620	769.946	-1.017.574	-434.720	21.378.272
POCI	0	0	0	0	0
Entreprises	**36.429.734**	**5.051.021**	**-3.870.744**	**19.486.104**	**57.096.116**
Stage 1	7.787.473	-1.496.070	-66.429	2.343.127	8.568.101
Stage 2	2.203.966	973.074	-90.472	4.685.193	7.771.760
Stage 3	26.438.295	5.574.017	-3.713.843	6.633.719	34.932.189
POCI	0	0	0	5.824.065	5.824.065
Prêts à tempérament Crelan	**2.784.338**	**877.555**	**-771.147**	**15.236.731**	**18.127.478**
Stage 1	701.228	112.330	-157.045	5.378.385	6.034.898
Stage 2	189.089	319.734	-208.771	4.084.526	4.384.578
Stage 3	1.894.021	445.490	-405.330	5.178.879	7.113.061
POCI	0	0	0	594.941	594.941
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	**13.376.422**	**0**	**0**	**-13.376.422**	**0**
Stage 1	4.946.179	0	0	-4.946.179	0
Stage 2	5.916.785	0	0	-5.916.785	0
Stage 3	2.284.288	0	0	-2.284.288	0
POCI	229.170	0	0	-229.170	0
Garanties en espèces déposées	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Stage 1	0	0	0	0	0
Stage 2	0	0	0	0	0
Stage 3	0	0	0	0	0
POCI	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	19.577.896	0	0	-19.577.896	0
Stage 1	2.789.177	0	0	-2.789.177	0
Stage 2	7.413.268	0	0	-7.413.268	0
Stage 3	6.274.983	0	0	-6.274.983	0
POCI	3.100.468	0	0	-3.100.468	0
Autres prêts et avances Crelan	19.381.832	2.257.981	-1.787.289	1.593.905	21.446.429
Stage 1	4.148.799	-1.476.380	-10.560	-1.662	2.660.197
Stage 2	1.153.090	454.025	-40.292	26.375	1.593.198
Stage 3	14.079.943	3.280.336	-1.736.437	1.550.177	17.174.019
POCI	0	0	0	19.015	19.015
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	**1.727.956**	**0**	**0**	**-1.727.956**	**0**
Stage 1	76.784	0	0	-76.784	0
Stage 2	311.729	0	0	-311.729	0
Stage 3	1.068.799	0	0	-1.068.799	0
POCI	270.644	0	0	-270.644	0
Total	**210.437.118**	**22.241.594**	**-10.463.270**	**2.879.987**	**225.095.429**
Stage 1	**49.468.483**	**-2.047.956**	**-276.937**	**-5.937.706**	**41.205.884**
Stage 2	**44.851.730**	**3.655.952**	**-739.691**	**-8.352.811**	**39.415.180**
Stage 3	**105.148.210**	**20.633.598**	**-9.446.642**	**8.487.146**	**124.822.312**
POCI	**10.968.695**	**0**	**0**	**8.683.358**	**19.652.053**

Forbearance

Les créances soumises à des mesures de renégociation (i.e. “forbearance”) sont définies par l’EBA (“European Banking Authority”) comme des contrats pour lesquels, en raison de difficultés financières, le client ne peut ou ne sera plus en mesure de faire face à ses obligations et pour lesquels les établissements de crédit appliquent des mesures visant à atténuer les difficultés financières de l’emprunteur. Cela peut se faire, par exemple, par :

- Une adaptation des conditions du contrat de manière à ce que le client puisse rembourser sa dette
- Un refinancement total ou partiel du contrat

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des prêts et créances considérés au sein du Groupe comme forborne:

(en EUR)	31/12/2024								
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées		
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's	Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	POCI's	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement	330.133.223	98.226.175	0	-1.250.531	-7.666.319	0	316.124.509	90.422.380	0
Crédits particuliers	13.424.147	7.410.017	0	-155.127	-1.171.832	0	19.194.608	6.948.754	0
Crédits agricoles	24.548.835	27.857.854	0	-108.867	-12.500.483	0	23.372.440	15.155.274	0
Crédits entreprises	42.525.329	39.987.282	0	-505.373	-10.946.729	0	39.914.623	28.662.617	0
Prêts à tempérament	1.382.384	737.946	0	-10.269	-808.310	0	0	0	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	635.196	516.020	0	-23.422	-111.551	0	333.495	368.897	0
Total forborne des prêts et créances	412.649.114	174.735.294	0	-2.053.589	-32.705.224	0	398.939.675	141.557.922	0

(en EUR)	31/12/2023								
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées		
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's	Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	POCI's	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	POCI's
Crédits interbancaires Crelan	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	87.708.146	20.079.523	0	-555.339	-2.674.396	0	84.416.473	17.347.306	0
Crédits logement AXA Bank Belgium	332.653.288	77.474.551	0	-1.649.410	-5.502.418	0	321.659.893	70.117.187	0
Crédits particuliers	12.922.479	6.380.012	0	-128.191	-190.073	0	12.093.247	5.957.133	0
Crédits agricoles	16.810.122	26.511.784	0	-147.359	-13.037.942	0	16.412.226	13.384.008	0
Crédits entreprises	18.297.395	26.334.789	0	-151.999	-9.430.906	0	16.987.399	16.629.176	0
Prêts à tempérament Crelan	26.784	26.033	0	-73	-7.890	0	0	0	0
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	34.464.239	21.404.871	0	-570.937	-3.730.675	0	33.877.371	17.468.338	0
Autres prêts et avances Crelan	625.692	531.332	0	-16.528	-116.012	0	384.416	361.611	0
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total forborne des prêts et créances	503.508.145	178.742.895	0	-3.219.836	-34.690.312	0	485.831.025	141.264.759	0

Il y a eu une augmentation de 2020 à 2022 en raison de la crise du coronavirus et de la crise énergétique. À partir de 2023, l’impact de cette situation a diminué et le nombre de clients bénéficiant de mesures de renégociation a déjà baissé. Compte tenu de la période d’observation de deux ans pour ces prêts, l’impact en 2023 était encore limité. En 2024, nous constatons toujours une baisse significative du nombre de clients bénéficiant des mesures de renégociation, ce qui est conforme aux attentes pour les particuliers.

Cette baisse dans le segment des particuliers est due aux nombreux reports de paiement accordés dans le passé à la suite de la crise énergétique. Toutes les personnes bénéficiant de tels reports de paiement ont été automatiquement considérées comme interdites de paiement. Un très grand nombre de ces clients radiés ont maintenant payé correctement pendant deux ans, de sorte que leur période d’observation a expiré.

Les dépréciations sur les crédits restructurés/forborn ne sont pas reprises tant que les conditions suivantes ne sont pas remplies :

- Le contrat n'a plus le moindre jour de retard et il n'y a plus d'indications d'une difficulté de paiement
- Au moins 1 an s'est écoulé depuis la prise de mesures de renégociation (forbearance).

Lorsque les deux conditions sont remplies et que la dépréciation est annulée, le contrat est soumis à une période d'essai de deux ans appelée période d'observation. Cela signifie que si le contrat a un retard de paiement de plus de 30 jours pour un montant supérieur à 50 EUR, une dépréciation est à nouveau déterminée.

Les prêts et créances ne sont plus considérés comme forborne ou under forbearance lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur l'ensemble des dettes en cours du débiteur au cours des deux dernières années
- Le débiteur n'a pas de dette en cours envers la banque avec un retard de paiement de plus de 30 jours et d'un montant supérieur à 50 EUR

Expositions performantes et non-performantes

Les expositions performantes et non performantes ont augmenté en 2024. Le portefeuille d'expositions non performantes représente 1,20 % du portefeuille total (0,98 % en 2023).

Il n'y a pas de détérioration intrinsèque de la qualité du portefeuille de crédits, mais l'augmentation est due à la migration d'AXA Bank Belgium vers Crelan, où la définition de non-performance a été interprétée de manière plus large.

Par type d'exposition

La composition des expositions performantes et non-performantes au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2024				
	Valeur comptable brute / montant nominal				
	Expositions performantes		Expositions non-performantes		
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable, mais non en souffrance ou ≤ 1 an	En souffrance > 1 an mais ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans
Crédits interbancaires	776.997.797	0	0	0	0
Crédits logement	37.754.936.637	122.214.773	265.795.303	36.898.162	14.701.727
Crédits particuliers	886.382.086	42.789.049	42.876.025	17.028.679	608.485
Crédits agricoles	2.069.395.393	1.549.492	41.654.752	5.483.234	3.335.791
Crédits entreprises	4.650.233.930	22.303.606	86.236.894	23.293.616	7.193.996
Prêts à tempérament	2.070.832.849	7.606.233	15.811.385	3.210.016	1.673.457
Garanties en espèces déposées	1.573.554	0	0	0	0
Autres prêts et avances	718.950.614	7.514.148	22.681.310	7.454.105	513.209
Total des expositions performances et non-performantes en fonction des arriérés	48.929.302.860	203.977.301	475.055.669	93.367.812	28.026.665

(en EUR)	31/12/2023				
	Valeur comptable brute / montant nominal				
	Expositions performantes		Expositions non-performantes		
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable, mais non en souffrance ou ≤ 1 an	En souffrance > 1 an mais ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans
Crédits interbancaires Crelan	35.025.028	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	543.337.359	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	13.373.646.348	32.885.082	43.792.982	11.484.954	6.683.615
Crédits logement AXA Bank Belgium	24.206.572.849	18.664.103	134.848.630	27.878.732	11.142.473
Crédits particuliers	909.170.759	31.947.010	36.851.314	14.243.254	517.338
Crédits agricoles	2.026.942.469	927.231	38.052.463	3.823.545	3.884.344
Crédits entreprises	2.269.559.446	11.588.993	39.404.444	14.569.131	5.268.266
Prêts à tempérament Crelan	862.682.321	2.319.286	3.055.895	1.466.647	118.814
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	983.807.912	3.920.206	6.168.666	1.385.977	19.521
Garanties en espèces déposées	186.806.782	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	2.531.177.576	4.561.357	33.667.295	9.284.452	721.623
Autres prêts et avances Crelan	490.961.514	5.467.871	21.944.736	6.987.870	523.858
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	207.721.654	476.876	3.089.813	687.481	607.277
Total des expositions performances et non-performantes en fonction des arriérés	**48.627.412.017**	**112.758.015**	**360.876.238**	**91.812.043**	**29.487.129**

Par Stage

Ci-dessous, la présentation des expositions performantes et non-performantes par Stage en 2024 :

(en EUR)	31/12/2024						
PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's Stage 1 et 2	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's Stage 3	
Crédits interbancaires	776.997.797	0	0	-18.911	0	0	0
Crédits logement	34.858.792.642	2.957.769.967	60.588.366	-5.474.476	-22.102.920	-190.085	36.366.590.270
Crédits particuliers	830.954.250	98.216.885	0	-7.150.095	-2.176.278	0	870.320.741
Crédits agricoles	1.919.344.828	151.600.057	0	-11.299.205	-1.386.445	0	1.674.995.419
Crédits entreprises	4.138.881.883	515.591.023	18.055.066	-8.568.100	-7.771.760	-227.242	3.933.614.736
Prêts à tempérament	1.955.824.839	121.520.050	1.094.193	-6.034.898	-4.384.578	-25.884	0
Garanties en espèces déposées	1.573.554	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	694.799.100	30.622.664	1.042.998	-2.660.198	-1.593.199	-1.081	230.987.195
Total des expositions performantes par stages	**45.177.168.893**	**3.875.320.646**	**80.780.623**	**-41.205.883**	**-39.415.180**	**-444.292**	**43.076.508.361**

(en EUR)	31/12/2024						
NON-PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's Stage 1 et 2	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's Stage 3	
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement	0	269.466.261	47.929.366	0	-28.924.499	-13.000.117	262.057.466
Crédits particuliers	0	60.328.524	184.665	0	-15.300.275	-23.830	45.431.339
Crédits agricoles	0	50.473.777	0	0	-21.378.272	0	27.058.961
Crédits entreprises	0	100.428.835	16.295.235	0	-34.932.190	-5.596.823	68.544.201
Prêts à tempérament	0	19.423.369	1.271.489	0	-7.113.061	-569.057	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	0	29.634.952	1.013.672	0	-17.174.016	-17.034	6.731.381
Total des expositions non-performantes par stages	**0**	**529.755.718**	**66.694.427**	**0**	**-124.822.313**	**-19.207.261**	**409.823.348**

Ci-dessous, la présentation des expositions performantes et non-performantes par Stage en 2023 :

(en EUR)	31/12/2023						
PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's	dont Stage 1	dont Stage 2	POCI's	
Crédits interbancaires Crelan	35.025.028	0	0	-7.551	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	543.337.359	0	0	0	0	0	75.593.331
Crédits logement Crelan	12.524.359.507	882.171.924	0	-3.426.724	-9.595.813	0	12.999.255.071
Crédits logement AXA Bank Belgium	21.966.324.111	2.195.674.287	63.238.554	-5.093.531	-15.193.571	-329.487	23.456.157.868
Crédits particuliers	859.221.800	81.895.969	0	-6.661.289	-1.605.232	0	745.655.414
Crédits agricoles	1.879.497.999	148.371.701	0	-13.829.749	-1.268.187	0	1.703.525.547
Crédits entreprises	2.100.324.884	180.823.555	0	-7.787.473	-2.203.966	0	1.872.440.887
Prêts à tempérament Crelan	842.386.792	22.614.816	0	-701.228	-189.089	0	0
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	903.905.032	82.914.434	908.651	-4.946.179	-5.916.785	-54.564	12.729.121
Garanties en espèces déposées	186.806.782	0	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	2.213.982.094	297.409.445	24.347.395	-2.789.177	-7.413.268	-326.454	2.330.896.830
Autres prêts et avances Crelan	471.596.051	30.246.258	0	-4.148.799	-1.153.090	0	175.223.740
Belgium	197.516.979	9.695.667	985.885	-76.784	-311.729	-25.621	20.146.065
Total des expositions performantes par stages	44.724.284.418	3.931.818.056	89.480.485	-49.468.484	-44.851.730	-736.126	43.391.623.874

(en EUR)	31/12/2023						
NON-PERFORMANT	Valeur comptable brute/montant nominal			Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's	dont Stage 2	dont Stage 3	POCI's	
Crédits interbancaires Crelan	0	0	0	0	0	0	0
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0	0	0
Crédits logement Crelan	0	61.961.550	0	0	-12.755.559	0	48.439.465
Crédits logement AXA Bank Belgium	0	111.442.217	62.427.618	0	-9.330.865	-7.038.926	149.854.165
Crédits particuliers	0	51.611.906	0	0	-8.960.837	0	36.239.164
Crédits agricoles	0	45.760.352	0	0	-22.060.620	0	23.114.013
Crédits entreprises	0	59.241.841	0	0	-26.438.295	0	29.832.973
Prêts à tempérament Crelan	0	4.641.355	0	0	-1.894.021	0	0
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	0	6.716.533	857.631	0	-2.284.288	-174.606	26.755
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0	0
Prêts à terme AXA Bank Belgium	0	31.157.413	12.515.957	0	-6.274.983	-2.774.014	33.672.827
Autres prêts et avances Crelan	0	24.043.538	0	0	-14.079.943	0	4.355.847
Belgium	0	2.925.513	1.459.058	0	-1.068.798	-245.023	1.559.847
Total des expositions non-performantes par stages	0	399.502.218	77.260.264	0	-105.143.208	-10.232.569	327.095.056

Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2024 eu au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en EUR)	2024					
	Terrains et constructions	Infrastructure informatique	Matériel de bureau	Autre matériel	IFRS 16	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2024	54.090.171	5.556.181	2.087.631	15.356.150	7.601.685	84.691.819
Prix d'acquisition	127.752.808	44.008.568	15.891.178	50.247.628	15.289.809	253.189.990
Amortissements cumulés	73.662.636	38.452.386	13.803.547	34.891.478	7.688.124	168.498.171
Valeur comptable nette	54.090.171	5.556.181	2.087.631	15.356.150	7.601.685	84.691.819
Variations 2024						
Acquisitions	443.996	3.422.640	818.291	14.376.677	3.040.880	22.102.484
Désaffections	0	0	0	94.045	0	94.045
Amortissements	6.085.094	2.610.166	602.099	5.442.884	2.056.812	16.797.056
Reprises suite aux désaffectations	-1.223	0	0	-274.334	0	-275.557
Autres	21	-27	-122	-13.151	-1.316	-14.595
Solde de clôture 31 décembre 2024	48.447.871	6.368.628	2.303.701	23.908.413	8.584.437	89.613.050
Solde de clôture 31 décembre 2024						
Prix d'acquisition	128.196.802	47.206.641	16.427.378	64.185.494	18.032.692	274.049.008
Amortissements cumulés	79.748.932	40.838.013	14.123.677	40.277.081	9.448.255	184.435.958
Valeur comptable nette	48.447.871	6.368.628	2.303.701	23.908.413	8.584.437	89.613.050

(en EUR)	2023					
	Terrains et constructions	Infrastructure informatique	Matériel de bureau	Autre matériel	IFRS 16	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2023	55.007.932	6.814.955	2.103.693	13.201.782	7.484.120	84.612.482
Prix d'acquisition	125.426.128	44.090.007	15.444.748	49.552.468	13.674.738	248.188.089
Amortissements cumulés	70.418.197	37.275.050	13.341.055	36.350.687	6.190.618	163.575.607
Valeur comptable nette	55.007.931	6.814.957	2.103.692	13.201.782	7.484.120	84.612.482
Variations 2023						
Acquisitions	3.115.802	1.065.825	605.010	4.447.292	2.004.994	11.238.923
Désaffections	2.350	77.924	124.759	678.955	0	883.988
Amortissements	3.832.770	2.245.385	618.126	2.476.162	1.879.665	11.052.108
Reprises suite aux désaffectations	0	0	127.704	664.665	7.764	800.133
Autres	-198.442	-1.291	0	197.528	0	-2.205
Solde de clôture 31 décembre 2023	54.090.171	5.556.182	2.087.631	15.356.150	7.601.685	84.691.819
Solde de clôture 31 décembre 2023						
Prix d'acquisition	127.752.808	44.008.568	15.891.178	50.247.628	15.289.809	253.189.990
Amortissements cumulés	73.662.636	38.452.386	13.803.547	34.891.478	7.688.124	168.498.171
Valeur comptable nette	54.090.171	5.556.181	2.087.631	15.356.150	7.601.685	84.691.819

Les droits d'usage comptabilisés selon la norme IFRS 16 ont été classés dans les immobilisations corporelles. Par souci de clarté, nous avons séparé les mouvements liés au leasing des autres immobilisations corporelles et les avons placés dans la même colonne, quelle que soit leur nature. La colonne IFRS 16 comprend tous les actifs de leasing, à savoir les voitures et les distributeurs automatiques de billets.

Plus de détails concernant les différents mouvements sont décrits dans la section 4.9. (IFRS 16).

Comme on peut le voir dans le tableau, il n'y a pas de changements majeurs dans cette section.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La composition du goodwill et des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en EUR)	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels acquis	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2024	23.642.059	13.497.399	4.535.893	0	41.675.352
Prix d'acquisition	23.642.059	38.315.023	41.395.290	0	103.352.372
Amortissements cumulés	0	24.817.624	36.859.397	0	61.677.021
Valeur comptable nette	23.642.059	13.497.399	4.535.893	0	41.675.352
Variations 2024					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	8.299.377	4.252.663	0	12.552.040
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	7.022.960	5.680.165	0	12.703.125
Amortissements	0	3.962.156	2.143.296	0	6.105.451
Reprises suite aux désaffectations	0	5.126.743	5.973.768	0	11.100.511
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture 31 décembre 2024	**23.642.059**	**15.938.404**	**6.938.864**	**0**	**46.519.327**
Solde de clôture 31 décembre 2024	0	0	0	0	0
Prix d'acquisition	23.642.059	39.591.440	39.967.788	0	103.201.287
Amortissements cumulés	0	23.653.037	33.028.924	0	56.681.961
Valeur comptable nette	23.642.059	15.938.404	6.938.864	0	46.519.327

(en EUR)	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels acquis	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2023	23.642.059	20.674.826	2.801.692	0	47.118.577
Prix d'acquisition	23.642.059	34.130.402	38.444.937	0	96.217.398
Amortissements cumulés	0	13.455.576	35.643.245	0	49.098.821
Valeur comptable nette	23.642.059	20.674.826	2.801.692	0	47.118.577
Variations 2023					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	4.184.622	2.950.352	0	7.134.974
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements	0	11.362.047	1.216.151	0	12.578.198
Reprises suite aux désaffectations	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture 31 décembre 2023	**23.642.059**	**13.497.401**	**4.535.893**	**0**	**41.675.353**
Solde de clôture 31 décembre 2023	23.642.059	13.497.401	4.535.893	0	41.675.353
Prix d'acquisition	23.642.059	38.315.023	41.395.290	0	103.352.372
Amortissements cumulés	0	24.817.624	36.859.397	0	61.677.020
Valeur comptable nette	23.642.059	13.497.399	4.535.893	0	41.675.352

A l'exception du Goodwill, toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie économique limitée. Contrairement aux immobilisations incorporelles, le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel (c'est-à-dire un "impairment test") en raison de l'application de la norme IAS 36. Si la valeur comptable de l'entité concernée est supérieure à sa valeur de réalisation estimée, une dépréciation (c'est-à-dire un "impairment") est comptabilisée dans le compte de résultat.

Actuellement, seul le goodwill de 23,6 millions d'EUR résultant de l'acquisition d'Europabank SA est inclus dans cette rubrique. Aucun indicateur de dépréciation n'a été observé en 2024.

Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés aux 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023. Les actifs et passifs d'impôts différés sont répartis par entité juridique du Groupe.

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts exigibles		
Actifs	15.374.038	10.880.929
Passifs	30.338.224	26.083.737
Total impôts exigibles	**-14.964.186**	**-15.202.808**
Impôts différés		
Actifs	10.223.015	59.453.832
Passifs	1.647.940	40.236.196
Total impôts différés	**8.575.075**	**19.217.636**

Le tableau ci-dessous détaille la composition des actifs et passifs d'impôts différés au bilan au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Repris dans le compte de résultat	**1.965.474**	**7.634.687**
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*4.257.583*	*18.690.235*
Autres	*-2.292.109*	*-11.055.548*
Repris dans les réserves de réévaluation	**6.609.601**	**11.582.949**
Ajustement portefeuille d'investissement	*3.404.204*	*1.706.781*
Avantages du personnel	*3.205.397*	*9.876.168*
Total impôts différés	**8.575.075**	**19.217.636**

Depuis 2018, les conditions d'utilisation des revenus définitivement taxés et des pertes reportées ont été renforcées. Dès lors, seuls 70 % de ces crédits d'impôt sont admis en déduction chaque année et ce, sur des revenus supérieurs à 1 million d'EUR. Les impôts différés ne sont comptabilisés que s'ils peuvent être compensés par des bénéfices futurs.

L'évolution des actifs et passifs d'impôts différés en 2024 et 2023 peut être représentée comme suit :

(en EUR)	2024	2023
Solde d'ouverture	**19.217.637**	**3.996.347**
Inclus dans le résultat de l'exercice	**-5.669.213**	**10.420.154**
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*-14.432.652*	*5.538.042*
Autres	*8.763.439*	*4.882.112*
Repris dans les réserves de réévaluation	**-4.973.349**	**4.801.136**
Ajustement portefeuille d'investissement	*1.697.423*	*4.970.429*
Avantages du personnel	*-6.670.772*	*-169.293*
Solde de clôture	**8.575.075**	**19.217.637**

Aux 31 décembre 2024 et 2023, les actifs d'impôts différés suivants n'étaient pas comptabilisés au bilan en raison d'incertitudes quant au bénéfice imposable futur. Ceux-ci ont été largement utilisés après la fusion. Une DTA de 4,3 millions d'EUR a été enregistrée pour le solde restant.

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Réductions de valeur sur crédits	0	0
Provisions	0	0
Pertes fiscales	0	13.135.689
Impact non reconnu du revenu définitivement imposé (IDE)	0	39.131.561
Intérêts notionnels	0	0
Total des actifs d'impôts différés non inclus dans le bilan	**0**	**52.267.250**

Autres actifs et passifs

La composition des autres actifs aux 31 décembre 2024 et 2023 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Avantages du personnel	369.797	210.083
Charges payées d'avance	4.667.607	8.523.036
Produits à recevoir	40.487.854	42.163.031
Métaux précieux, biens et marchandises	315.657	341.338
Autres avances	4.600.246	12.685.683
Impôts à récupérer	0	0
Autres	127.360.775	132.058.212
Total autres actifs	**177.801.936**	**195.981.383**

La composition des autres passifs aux 31 décembre 2024 et 2023 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Régimes de pension à prestations définies	0	5.142
Autres avantages du personnel	26.573.276	11.860.704
Charges sociales	10.670.202	22.756.816
Charges à payer	111.332.215	129.921.593
Produits à reporter	59.502	4.984.410
Dettes fiscales	15.970.610	8.936.313
Autres passifs	36.602.099	44.376.295
Total autres passifs	**201.207.904**	**222.841.273**

Le montant total des autres actifs diminue de 18,2 millions d'EUR en 2024.

Le montant total des autres passifs baisse de 21,6 millions d'EUR en 2024.

IFRS 16

La norme IFRS 16 a été introduite le 1er janvier 2019 pour améliorer l'information financière sur les contrats de location.

Les bailleurs doivent désormais comptabiliser ces contrats au bilan par la comptabilisation d'un actif de droit d'utilisation (actifs - répartis en "Immobilisations corporelles") d'une part et d'un passif de location (passifs - "Autres passifs financiers") d'autre part. Il existe deux exceptions à cette règle : d'une part, les contrats de location à court terme sont exclus (moins de 12 mois) et, d'autre part, les contrats de location de faible valeur sont également exclus (moins de 5 000 USD).

Pour les contrats de location qui relèvent des règles de la norme IFRS 16, nous déterminons ensuite la durée du contrat de location. Les contrats de location ont une durée fixe mais incluent souvent la possibilité de prolonger le contrat. L'entité décide de prolonger ou non le contrat en fonction de toutes les informations disponibles. Si le contrat est susceptible d'être renouvelé, cela prolonge la durée ; le cas inverse est également possible, bien sûr.

Impact sur le bilan

En vertu de l'IFRS 16, nous comptabilisons le droit d'utilisation et le passif du contrat de location dans le bilan, ce qui entraîne une augmentation des actifs et des passifs à chaque nouveau contrat. Il est possible que la valeur comptable du droit d'utilisation diminue plus rapidement que la valeur comptable du passif locatif si la période d'amortissement est plus courte que la période de remboursement.

Le Groupe a identifié deux catégories principales d'actifs soumis à un passif de location :

- Voitures de société ;
- Distributeurs automatiques de billets (i.e. "ATM").

Pour chacun de ces actifs, Crelan devait également déterminer le taux d'intérêt implicite à appliquer pour financer ces contrats :

- Voitures de société : taux d'intérêt sur un prêt automobile de 5 ans (+/- 2,9%) ;
- Distributeurs d'argent: taux d'intérêt sur crédits professionnels à 7 ans (+/- 3,3%).

Ci-dessous le détail de l'évolution du droit d'utilisation au 31 décembre 2024 :

	2024				
(en EUR)	Solde d'ouverture	Entrées	Dépréciations	Impairment	Solde de clôture
Crelan	4.645.096	8.715.834	-3.293.762	0	10.067.168
Bâtiments	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Voitures	*2.729.968*	*7.029.141*	*-1.990.859*	*0*	*7.768.250*
ATM	*1.915.127*	*1.686.693*	*-1.302.903*	*0*	*2.298.917*
Europabank	7.601.685	3.040.880	-2.056.812	-1.316	8.584.437
Bâtiments	*6.292.414*	*1.964.901*	*-1.422.058*	*0*	*6.835.257*
Voitures	*1.309.271*	*1.075.979*	*-634.754*	*-1.316*	*1.749.180*
ATM	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Total	12.246.781	11.756.714	-5.350.574	-1.316	18.651.605

Ci-dessous le détail de l'évolution du droit d'utilisation au 31 décembre 2023 :

	2023				
(en EUR)	Solde d'ouverture	Entrées	Dépréciations	Impairment	Solde de clôture
Crelan	4.592.739	618.112	-565.755	0	4.645.096
Bâtiments	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Voitures	*2.322.100*	*461.946*	*-54.078*	*0*	*2.729.968*
ATM	*2.270.639*	*156.166*	*-511.678*	*0*	*1.915.127*
Europabank	7.484.120	1.997.229	-1.879.664	0	7.601.685
Bâtiments	*6.519.192*	*1.153.195*	*-1.379.973*	*0*	*6.292.414*
Voitures	*964.928*	*844.034*	*-499.691*	*0*	*1.309.271*
ATM	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Total	12.076.859	2.615.341	-2.445.419	0	12.246.781

Ci-dessous, le détail de l'évolution des dettes de location en date du 31 décembre 2024 :

	2024		
(en EUR)	Crelan	Europabank	Total
Solde d'ouverture	4.939.710	7.403.594	12.343.304
Ajouts	12.780.240	3.040.880	15.821.120
Retraits	0	-1.315	-1.315
Paiement du leasing	-8.537.778	-2.216.526	-10.754.304
Intérêt	1.182.834	-102.548	1.080.286
Solde de clôture	10.365.006	8.124.085	18.489.091

Ci-dessous, le détail de l'évolution des dettes de location en date du 31 décembre 2023 :

	2023		
(en EUR)	Crelan	Europabank	Total
Solde d'ouverture	4.855.500	7.169.936	12.025.436
Ajouts	4.148.616	1.997.229	6.145.845
Retraits	0	0	0
Paiement du leasing	-5.152.507	-2.025.594	-7.178.101
Intérêt	1.088.101	262.023	1.350.124
Solde de clôture	**4.939.710**	**7.403.594**	**12.343.304**

Impact sur le résultat

L'intérêt sur la dette de location est comptabilisé comme une charge d'intérêt, augmentant ainsi les charges financières.

Ci-dessous, le détail de l'impact sur le compte de résultat en date des 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023 :

(en EUR)	2024	2023
Amortissements sur le droit d'utilisation	-5.350.574	-2.445.420
Intérêts sur les obligations de location	-1.080.287	-1.350.124
Paiement leasing	10.754.304	7.178.101
Différence en plus ROU et LL	-4.064.406	-3.530.504
Total	**259.037**	**-147.947**

Ci-dessous, le détail de l'impact sur les flux de trésorerie aux 31 décembre 2024 et 2023 :

(en EUR)	2024	2023
Total des flux de trésorerie sortants liés au leasing	-6.321.252	-7.178.101

Crelan loue également une partie du bâtiment à Berchem. Comme Crelan conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété du bâtiment, il s'agit d'un contrat de location simple.

(en EUR)	CRELAN
Pour le bailleur - Durée résiduelle	
< 1 an	1.909.310
> 1 an ≤ 5 ans	5.864.346
> 5 ans	2.096.909
MONTANT NOMINAL TOTAL	**9.870.565**

Ce montant comprend à la fois le loyer et les charges locatives.

Comme décrit ci-dessus, l'impact de l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme a été très limité pour le Groupe.

PILLAR II : Impact IAS 12

Le “Cadre inclusif sur l’érosion de la base d’imposition et le transfert de bénéfices” (BEPS) de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20 a publié les règles types du Pilier II destinées à répondre aux défis fiscaux posés par la numérisation de l’économie mondiale.

Cette législation est entrée en vigueur pour l’exercice financier du Groupe commençant le 1er janvier 2024. Le Groupe entre dans le champ d’application de la législation promulguée ou pratiquement promulguée et a procédé à une évaluation de l’exposition potentielle du Groupe aux impôts du Pilier II. L’évaluation de l’exposition potentielle aux impôts sur le revenu au titre du Pilier II est basée sur les déclarations fiscales, les rapports pays par pays et les états financiers des entités constitutives du Groupe. Sur la base de cette évaluation, il a été conclu que le Groupe respecte les règles de la sphère de sécurité temporaire, sur la base des données CbCR et des états financiers préparés conformément aux GAAP locaux pour l’année 2022, pour toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe opère (France, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) et ce, pour les exercices financiers allant jusqu’au 31 décembre 2026. Aucun changement important dans la structure du Groupe n’est attendu en 2025 qui pourrait modifier cette évaluation, mais il va de soi que Crelan suivra de près toute évolution de la législation et de l’interprétation du Pilier II afin d’évaluer l’impact potentiel sur la situation fiscale du Groupe. Par conséquent, cette législation n’a pas non plus eu d’impact sur les calculs des résultats fiscaux exigibles pour l’exercice 2024.

Le Groupe continue de bénéficier de l’exception temporaire obligatoire du paragraphe 4A de l’IAS 12 “Impôts sur les bénéfices”, ce qui signifie qu’il n’y aura pas de comptabilisation et d’informations à fournir concernant les actifs et passifs d’impôts différés.

Passifs financiers

Passifs financiers évalués au coût amorti

Dépôts

La composition des dépôts au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts d'établissements de crédit	288.312.880	1.164.677.515
- dépôts des banques centrales	0	884.075.729
- dépôts à vue	1.565.014	1.219.004
- dépôts à terme	83.459.368	72.243.597
- passifs financiers liés aux actifs financiers transférés (repos)	203.288.498	207.139.185
Dépôts (autres que d'établissements de crédit)	44.311.535.649	42.390.668.879
- dépôts à vue	8.703.806.318	9.180.031.199
- dépôts à terme	8.034.235.437	6.932.758.680
- dépôts d'épargne	27.304.187.644	26.070.928.534
- autres dépôts	269.306.250	206.950.466
Total dépôts	**44.599.848.529**	**43.555.346.394**

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie dans le cadre du CSA	720.561.698	583.993.935

Les dépôts des établissements de crédit ont fortement diminué.

Fin 2023, le montant notionnel de 866 millions d’EUR d’AXA Bank Belgium était encore en suspens. Tous les prêts TLTRO ont été remboursés en 2024.

Dans l'ensemble, les dépôts autres que ceux des établissements de crédit ont augmenté.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté en raison des fonds libérés au titre du bon d'État émis en septembre 2023, qui a expiré en 2024.

La diminution des dépôts à vue s'explique par l'augmentation des dépôts à terme et des dépôts d'épargne. Cette évolution est due à la hausse des taux d'intérêt sur ces derniers produits.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des transactions de repo du Groupe aux 31 décembre 2024 et 2023:

31/12/2024 (en EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de négociation*	*Titres de créance au coût amorti*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	742.387.417	0
Valeur comptable du passif associé pour le netting	0	710.197.031	0
Netting	0	-506.908.532	0
Valeur comptable du passif associé après netting	0	203.288.498	0

31/12/2023 (en EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de négociation*	*Titres de créance au coût amorti*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	1.431.091.831	0
Valeur comptable du passif associé pour le netting	0	1.376.186.051	0
Netting	0	-761.314.145	0
Valeur comptable du passif associé après netting	0	614.871.907	0

Titres de créance, y compris les obligations

Les titres de créance se composent comme suit au 31 décembre 2024 ainsi qu'au 31 décembre 2023 :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Bons de caisse	143.165.895	259.207.619
Certificats de dépôt	0	0
Covered Bonds	4.248.220.272	4.650.284.404
Credit Linked Notes	32.581.910	37.566.617
Senior Non Preferred	2.235.959.212	1.430.643.719
Total titres de créances	**6.659.927.289**	**6.377.702.359**

Les bons de caisse sont également en baisse en 2024. Le prix de ces produits n'est plus attractif.

Une macro-couverture est appliquée à une partie du portefeuille des bons de caisse. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous référer à la note 4.14.

Les obligations sécurisées ont diminué de 402 millions d'EUR.

En 2024, des obligations Senior Non-Preferred ont été émises pour 750 millions d' EUR.

Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés consistent uniquement en des certificats subordonnés destinés à la clientèle et l'émission de titres afin d'augmenter le capital Tier 2 de la banque.

La durée restante au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 peut être détaillée comme suit :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Echéance		
Exercice en cours	0	0
Exercice en cours +1	0	5.677.122
Exercice en cours +2	0	0
Exercice en cours +3	0	0
Exercice en cours +4	0	0
Au delà de l'exercice en cours +4	508.602.470	199.568.539
Total dettes subordonnées	**508.602.470**	**205.245.661**

En 2024, la dette subordonnée a augmenté de 303 millions d'EUR en raison de l'émission d'un nouvel emprunt subordonné.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
IFRS16	18.489.092	12.343.304
Comptes d'attente	346.399.536	389.604.088
Total autres passifs financiers	**364.888.628**	**401.947.392**

Les comptes d'attente ont fortement diminué. Il s'agit principalement de comptes transitoires utilisés pour enregistrer des opérations temporaires avant qu'elles ne soient transférées dans un compte permanent.

Prêts TLTRO

Comme indiqué ci-dessus, les prêts TLTRO ont été remboursés en 2024.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les EMTN (European Medium Term Notes) sont inclus dans cette rubrique. Ils sont émis par Crelan Finance (NL) B.V., une filiale de Crelan, à l'exception d'une émission réalisée directement par la banque elle-même. Crelan a choisi de désigner les EMTN comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat et a donc évalué ces émissions dans le bilan à la juste valeur. Toutefois, les variations du risque de crédit propre (DVA) ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI) à partir de l'exercice 2017. La réserve OCI a été annulée à la date du closing lors de l'application de la norme IFRS 3.

Provisions

Les provisions peuvent être détaillées par type pour les années 2024 et 2023 comme suit :

31/12/2024 (in EUR)	Restructurations	Pensions et autres obligations de retraite au titre de régimes à prestations définies	Questions juridiques en cours et litiges fiscaux	Engagements de prêts et de garanties	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	36.880.533	63.459.017	31.681.351	3.482.570	163.178.178	298.681.649
Ajouts	4.151.251	577.895	249.288	688.081	159.853	5.826.368
Montants utilisés	-2.172.477	-1.447.979	-2.531.432	0	-51.627	-6.203.515
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-14.839.054	-7.021.072	-10.855.469	-33.703	-8.048.632	-40.797.930
Autres mouvements	821.710	-3.594.841	-2.453.438	-2.501.560	2.764.733	-4.963.396
Solde de clôture	24.841.963	51.973.020	16.090.300	1.635.388	158.002.505	252.543.177

31/12/2023 (in EUR)	Restructurations	Pensions et autres obligations de retraite au titre de régimes à prestations définies	Questions juridiques en cours et litiges fiscaux	Engagements de prêts et de garanties	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	5.305.974	71.722.777	24.385.415	4.277.877	141.066.380	246.758.423
Ajouts	32.569.851	583.242	7.670.468	462.868	24.499.074	65.785.503
Montants utilisés	-995.292	-4.649.999	-192.265	-1.251.272	-2.727.800	-9.816.628
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0	-3.621.667	-182.267	-105.455	0	-3.909.389
Autres mouvements	0	-575.336	0	98.552	340.524	-136.260
Solde de clôture	36.880.533	63.459.017	31.681.351	3.482.570	163.178.178	298.681.649

Une provision pour réorganisation a été constituée en 2023 pour restructurer le réseau d'agences. La transformation du réseau d'agences est un processus qui prend plusieurs années. En 2024, des progrès significatifs ont déjà été réalisés dans cette transformation, ce qui a conduit à un ajustement à la baisse de la provision de 17 millions d'EUR.

Dans la sous-rubrique "Pensions et autres obligations de retraite au titre de régimes à prestations définies", une diminution de la provision de 11,5 millions d'EUR a été enregistrée entre décembre 2023 et décembre 2024, en raison de changements dans les données relatives aux plans de pension et aux provisions correspondantes, conformément à la norme IAS 19.

Les litiges en cours concernent diverses affaires juridiques et réclamations. Le montant de chaque provision est calculé individuellement au cas par cas par le département juridique ou par le département des ressources humaines dans le cas d'une réclamation impliquant un employé. La variation de -15,6 millions d'EUR concerne à la fois de nouveaux dossiers et des modifications de dossiers existants. La plupart de ces dossiers concernent des litiges juridiques avec des agents et des organismes externes.

Le poste "Engagement de prêts et garanties" concerne les provisions constituées en vertu de la norme IFRS 9 sur les passifs éventuels et les garanties dans le cadre de plus de lignes de crédit et de comptes courants. En 2024, nous constatons une diminution de -1,8 million d'EUR.

Le poste "Autres provisions" affiche une diminution de -5,2 millions d'EUR en 2024, en raison de la reprise de diverses provisions.

Crelan utilise des obligations sécurisées comme méthode de financement. Les obligations sécurisées sont une méthode de financement bien connue qui consiste à proposer des obligations adossées à des créances hypothécaires sur les marchés financiers internationaux afin de renforcer la position de financement de la banque émettrice. Ces transactions sont effectuées par Crelan Home Loan SCF, une filiale française de Crelan. Ni les clients ni Crelan ne tirent d'avantage fiscal de cette structure, qui est en outre parfaitement conforme à la législation européenne sur la libre circulation des services et des capitaux au sein de la Communauté européenne, cette dernière prévalant sur la législation nationale. Cela a été confirmé à plusieurs reprises dans le passé et à nouveau sans équivoque en 2024 par d'éminents experts fiscaux externes.

Avantages du personnel

Avantages du personnel Crelan (et Europabank)

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisés dans la section “Provisions”. Crelan SA a deux “régimes à prestations définies” couvrant les employés de l’ancien Crédit Agricole SA et de l’ancienne Centea SA. Europabank SA a mis en place un plan belge à cotisations définies.

Depuis 2012, il n’est plus intéressant de souscrire à des régimes à prestations définies. Ceux-ci sont financés par des contrats d’assurance de groupe ou des engagements individuels de pension conclus avec des assureurs belges. Le mode de financement choisi par l’employeur prévoit une allocation annuelle au fonds de financement. Ce fonds tient compte des hypothèses d’augmentation des salaires, d’inflation, de taux d’actualisation, d’âge de départ à la retraite et de rotation du personnel, tout en respectant le financement minimum légal.

À l'âge de la retraite, les employés reçoivent un certain capital, calculé sur la base de la rémunération annuelle et de l'ancienneté.

Les régimes à prestations définies couvrent aussi le risque actuariel, principalement le risque de taux d’intérêt, le risque de marché et le risque d’inflation.

Crelan et Europabank disposent de quatre régimes “à cotisations définies”, un pour les anciens employés du Crédit Agricole SA entrés en service depuis 2008, deux pour les anciens employés de Centea SA entrés en service avant 1999 et un pour Europabank SA. En outre, les anciens employés du Crédit Agricole SA qui sont inscrits dans des régimes à prestations définies sont transférés vers des régimes à cotisations définies s’ils restent actifs au-delà de l’âge de la retraite. La filiale Europabank SA dispose également de son propre régime à cotisations définies pour tous ses employés. Tous ces régimes de pension sont financés par une assurance de groupe, l’assureur garantissant un rendement minimum.

Les régimes belges à cotisations définies étaient soumis à un rendement minimum légal de 3,25 % sur les cotisations patronales et de 3,75 % sur les cotisations personnelles devant être garanties par l’employeur. Ce taux de rendement garanti pouvait être modifié par arrêté royal. Dans ce cas les nouveaux rendements devaient être appliqués aux cotisations accumulées dans le passé et aux cotisations futures. Compte tenu du risque limité, ces régimes de pension étaient considérés comme des régimes à cotisations définies et traités comme tels selon la norme IAS 19.

La loi belge sur les pensions a été modifiée le 1er janvier 2016 : le rendement minimum à garantir par l’employeur varie en fonction de la performance de l’OLO sur 10 ans, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Pour les cotisations versées à partir de 2016, le rendement minimum garanti est de 1,75 %. A partir du 1 janvier 2025, ce taux sera de 2,50 % pour les nouvelles cotisations versées à partir de cette date.

Pour les régimes de pension financés par des contrats d’assurance de groupe en vertu desquels l’assureur garantit un taux d’intérêt contractuel, le taux de 3,25 % ou 3,75 % continue de s’appliquer aux cotisations accumulées au 31 décembre 2015, jusqu’à la date de départ à la retraite du salarié actif. De facto, ces régimes belges à cotisations définies sont donc classés comme des régimes à prestations définies en vertu de la norme IAS19 à partir de 2016.

A partir de 2016, le Groupe effectue le calcul complet des engagements pour les régimes à cotisations définies conformément à la norme IAS 19. Les engagements bruts au titre de ces régimes à prestations définies sont évalués à l'aide de la “méthode des unités de crédit projetées” la “méthode PUC1” (i.e. “Projected Unit Credit method”).

La valeur actuelle de l’obligation brute au titre des prestations définies est ensuite comparée à la juste valeur des placements (fonds de pension ou contrat d’assurance admissible). Une provision est constituée pour tout déficit éventuel. Compte tenu des coûts de pension attribuables à l’année de service qui sont comptabilisés dans le compte de résultat, les changements relatifs aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L’évaluation des actifs investis (par l’intermédiaire de fonds de pension ou de contrats d’assurance admissibles)

1 La méthode “Projected Unit Credit” est une méthode actuarielle qui permet, d’une part, de déterminer le passif brut de pension (obligation de prestations définies, = paiements futurs attendus à la retraite) à la date de clôture sur la base de la valeur actuelle des prestations (pension benefit) acquises jusqu’à cette date et calculées sur la période de service écoulée, en tenant compte éventuellement des salaires projetés, et, d’autre part, de déterminer également les coûts annuels de pension à affecter à l’année de service (current service cost).

dans le cadre de régimes à cotisations définies repose sur l'application du paragraphe 115[2] de l'IAS 19, en tenant compte du risque standard des institutions d'assurance (voir ci-dessous). Les régimes à prestations définies sont évalués sur la base des indications relatives à la juste valeur (IFRS 13), en utilisant la méthode selon laquelle les actifs sont égaux à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, en tenant compte du risque de défaut de paiement.

Pour déterminer la juste valeur des actifs, le risque de défaut de paiement est estimé :

- Pour la juste valeur des actifs restant dans les limites des réserves mathématiques, le risque de défaut de paiement est assimilé au risque de défaut de paiement des obligations d'entreprises notées AA. Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle est identique au taux d'actualisation utilisé pour calculer le DBO (i.e. "Defined Benefit Obligation" - passif brut de pension).
- Pour la juste valeur des actifs dépassant les réserves mathématiques, un risque standard supplémentaire est pris en compte, qui est inclus dans le taux d'actualisation comme suit : la prime de risque supplémentaire est égale aux rendements des obligations d'entreprises notées AA moins les rendements des institutions financières ayant la notation des compagnies d'assurance concernées.

Cette méthode prend donc en compte le risque que la compagnie d'assurance ne remplisse pas ses obligations, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas en mesure d'atteindre le rendement garanti convenu contractuellement.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur actuelle de l'engagement brut des régimes à prestations définies et des régimes de pension belges à cotisations définies :

(en EUR)	31/12/2024		31/12/2023	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Solde d'ouverture	56.024.895	65.638.629	55.174.511	59.511.228
Coût des services rendus au cours de la période	1.979.519	3.098.052	1.994.138	2.648.226
Coût financier	1.826.683	2.038.856	2.045.274	2.234.462
Cotisations des participants au régime	142.480	1.137.091	161.051	1.045.869
Impôts	0	0	-509.710	-433.147
Ecarts actuariels - ajustements liés à l'expérience	25.599	-346.379	961.403	0
Ecarts actuariels - hypothèses démographiques	0	0	-602.871	0
Ecarts actuariels - hypothèses financières	-1.882.985	-1.043.905	2.133.584	3.242.786
Prestations payées	-3.116.088	-12.686.844	-5.332.485	-2.610.795
Acquisition/vente	0	0	0	0
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0	0
Avantages de la cessation d'emploi	0	0	0	0
Reclassements de régime des cotisations définies	0	0	0	0
Business combinations	0	191.450	0	0
Autre méthodologie	-1.384.854	-4.133.807	0	0
Solde de clôture	**53.615.249**	**53.893.142**	**56.024.895**	**65.638.629**

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

2 Cela signifie que l'actif est égal à la valeur actualisée des capitaux assurés des contrats d'assurance de groupe prévoyant un taux d'intérêt garanti par l'assureur (Branche 21).

(en EUR)	31/12/2024		31/12/2023	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Solde d'ouverture	53.552.888	64.124.982	53.523.515	58.215.396
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	0	0	2.117.349	2.244.985
Rendement des actifs du régime supérieur/(inférieur) au taux d'actualisation	-94.820	-89.787	-2.427.486	2.310.004
Contributions de l'employeur	2.233.476	3.748.949	4.279.749	3.352.671
Cotisations des participants au régime	142.480	1.137.091	161.051	1.045.869
Plafonnement des actifs	0	0	1.740.906	0
Acquisition/vente	0	0	0	0
Prestations versées	-3.116.088	-12.686.844	-5.332.486	-2.610.796
Taxes	0	0	-509.710	-433.147
Reclassements de régime à cotisations définies	0	0	0	0
Business combinations	0	113.910	0	0
Autre méthodologie	-4.284.121	-3.375.149	0	0
Solde de clôture	**48.433.815**	**52.973.152**	**53.552.888**	**64.124.982**

Les actifs ne comprennent pas les instruments financiers émis par le Groupe, les immeubles de placement ou les actifs utilisés par le Groupe. Tous les actifs sont investis dans des contrats d'assurance de groupe qui prévoient un taux d'intérêt contractuel garanti par l'assureur (contrats de la branche 21).

Le tableau ci-dessous détaille le rapprochement entre la valeur actuelle du passif brut et la juste valeur des actifs relatifs aux régimes belges à prestations et à cotisations définies, ainsi que les actifs et passifs figurant au bilan :

(en EUR)	31/12/2024		31/12/2023	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	53.615.250	53.893.141	56.024.895	65.638.628
Juste valeur des actifs du régime	-48.433.815	-52.973.151	-53.552.888	-64.124.981
Passif net pour les régimes à prestations	**5.181.435**	**919.990**	**2.472.007**	**1.513.647**
Montants comptabilisés au bilan				
Engagements pour les plans d'engagements fermes	5.181.435	919.990	2.472.007	1.513.647
Actifs pour les régimes à prestations définies	0	0	0	0
définies	**5.181.435**	**919.990**	**2.472.007**	**1.513.647**

Le tableau ci-dessous présente le total des charges comptabilisées dans le résultat global (compte de résultat et autres éléments du résultat global) au cours de l'année :

(en EUR)	31/12/2024		31/12/2023	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Coût des services rendus au cours de la période	1.979.519	3.098.052	1.994.138	2.648.226
Charges d'intérêts	1.826.683	2.038.856	2.045.274	2.234.462
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0	0
Plafonnement des actifs	0	0	0	0
Indemnité de licenciement	0	0	0	0
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	-1.717.154	-1.933.105	-2.117.349	-2.244.985
Total des charges comptabilisées en résultat	**2.089.048**	**3.203.803**	**1.922.063**	**2.637.703**
Réserves de réévaluation comptabilisées dans	2.853.855	-48.510	4.919.602	932.782
Plafonnement des actifs	0	0	0	0
Total des charges comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**4.942.903**	**3.155.293**	**6.841.665**	**3.570.485**

Les principales hypothèses actuarielles relatives aux régimes belges à prestations définies et à cotisations définies sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2024		2023	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Taux d'actualisation	3,25%-3,50%	3,15%-3,60%	3,15% - 3,24%	3,20% - 3,24%
Augmentations salariales prévues en pourcentage	3,15%	3,15%	3,15%	3,15%
Inflation attendue	2,15%	2,15%	2,15%	2,15%

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer le total des charges comptabilisées dans le compte de résultat au cours de l'année sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	2024		2023	
	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies	Régimes de pension à prestations définies	Ex-régimes de pension à cotisations définies
Taux d'actualisation	3,15%-3,24%	3,20%-3,24%	3,76% - 3,87%	3,64% - 3,91%
Augmentations salariales prévues en pourcentage	3,15%	3,15%	3,30%	3,30%
Inflation attendue	2,15%	2,15%	2,30%	2,30%

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur des engagements du plan de pension est différent pour ex-Centea SA, Crelan SA et pour les régimes belges à prestations définies et les régimes belges à cotisations définies. Dans le régime à prestations définies de Crelan SA, il y a des employés (relativement) âgés. Le régime à prestations définies (" Defined Benefit Plan") de l'ex-Centea SA n'a été mis en place qu'en 2009 et s'applique à tous ceux rentrés en service après 1998. Étant donné que la période moyenne à financer est plus longue pour ex-Centea SA que pour Crelan SA, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de l'"obligation de prestations définies" est plus élevé pour ex-Centea SA que pour Crelan SA. Le même constat s'applique aux régimes belges à cotisations définies.

Avantages du personnel ex-AXA Bank Belgium

Depuis le 31 décembre 2021, AXA Bank Belgium fait partie du Groupe Crelan. Une fusion opérationnelle et juridique entre AXA Bank Belgium et Crelan a eu lieu en 2024. Les statuts du personnel ont été harmonisés et sont entrés en vigueur le 1er janvier 2025. Cette section contient des informations supplémentaires concernant les avantages sociaux de l'ex-AXA Bank Belgium.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
	Régimes de pension à prestations définies	Régimes de pension à prestations définies
Solde d'ouverture	148.759.996	151.286.020
Frais de pension	4.678.389	4.753.908
Intérêts sur la dette actuarielle	4.790.768	5.660.530
Cotisations des employés	354.570	352.359
Gains (pertes) actuariels liés aux changements basés sur l'expérience	-352.732	-4.376.300
Écarts actuariels dus aux changements d'hypothèses démographiques	0	0
Écarts actuariels dus à des changements d'hypothèses financières	-2.116.524	4.161.760
Prestations versées	-9.049.242	-12.934.306
Prestations payées directement par l'employeur	-103.468	-143.975
Changement de méthodologie	-4.584.379	0
Solde de clôture	**142.377.379**	**148.759.996**

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
	Régimes de pension à prestations définies	Régimes de pension à prestations définies
Solde d'ouverture	92.449.589	88.066.613
Rendement implicite des éléments d'actif individuels	3.053.357	3.251.744
Rendement réel des éléments d'actif individuels, à l'exclusion du rendement implicite des éléments d'actif individuels	173.155	4.922.956
Contributions de l'employeur	13.962.425	8.934.198
Cotisations des employés	354.570	352.359
Prestations versées	-9.152.710	-13.078.281
Changement de méthodologie	0	0
Solde de clôture	**100.840.387**	**92.449.589**

Le tableau ci-dessous détaille le rapprochement entre la valeur actuelle du passif brut et la juste valeur des actifs relatifs aux régimes belges à prestations et à cotisations définies, ainsi que les actifs et passifs figurant au bilan :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
	Régimes de pension à prestations définies	Régimes de pension à prestations définies
Position nette (à l'exclusion des éléments d'actif individuels)	-142.377.379	-148.759.996
Juste valeur des éléments d'actifs individuels à la fin de la période	100.840.387	92.449.589
Financement économique net (dont éléments d'actif individuels)	**-41.536.992**	**-56.310.407**

Chez AXA Bank Belgium, les plans de pension relèvent du type de régimes à prestations définies.

Le montant comptabilisé en tant que passif net au titre des prestations définies est constitué du total net des montants suivants :

- la valeur actuelle de l'obligation brute au titre des prestations définies à la date de clôture, en utilisant la méthode "Projected Unit Credit" ;
- moins la juste valeur à la date de clôture d'éventuels actifs de couverture sur lesquels les obligations doivent être réglées directement.

Les actifs de couverture de ce dernier régime peuvent comprendre des actifs de fonds de pension ainsi que des actifs de contrats d'assurance.

Les hypothèses et les estimations sont revues et ajustées périodiquement.

Le tableau ci-dessous détaille les charges totales comptabilisées dans le résultat global au cours de l'exercice :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
	Régimes de pension à prestations définies	Régimes de pension à prestations définies
Frais de pension	5.032.959	5.106.267
Cotisations des employés	-354.570	-352.359
Intérêts sur la dette actuarielle	4.790.768	5.660.530
Rendement implicite des actifs du régime / postes individuels de l'actif	-3.053.357	-3.251.744
Total des charges comptabilisées en résultat	**6.415.800**	**7.162.694**
Réserves de réévaluation comptabilisées en capitaux propres	-7.226.790	-5.137.496
Total des charges comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	**-810.990**	**2.025.198**

Dérivés (instruments dérivés) et traitement comptable

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur dépend de la valeur d'un actif sous-jacent (par exemple, un taux d'intérêt, un taux de change, un cours de bourse, un indice, etc.), nécessitant un investissement initial limité et dont le règlement intervient à une date ultérieure.

Le Groupe ne détient des produits dérivés que dans le cadre d'opérations de couverture, auxquelles la comptabilité de couverture peut ou non être appliquée. Les types de dérivés suivants sont utilisés au sein du Groupe :

- Un **swap de taux** d'intérêt est un contrat par lequel deux parties conviennent d'échanger périodiquement des paiements d'intérêts.
- Un **cap** est une option de taux d'intérêt qui limite le taux d'intérêt maximum pour l'acheteur du cap à un niveau prédéterminé et sur différentes périodes.
- Un **swaption** est une option sur un swap de taux d'intérêt où le propriétaire du swaption a le droit, mais pas l'obligation, de conclure un swap. Les payer swaptions, où le propriétaire a le droit de conclure un swap dans lequel il paie l'intérêt fixe et reçoit l'intérêt variable, et les receiver swaptions, où le propriétaire a le droit de conclure un swap dans lequel il reçoit l'intérêt fixe et paie l'intérêt variable, sont tous deux utilisés. Les payer swaptions sont effectués dans le cadre d'une relation de couverture afin de couvrir les plafonds inhérents aux prêts hypothécaires à taux variable. Les receiver swaptions sont conclus pour couvrir le risque économique créé par le remboursement anticipé potentiel des prêts hypothécaires.

Cela inclut la possibilité de recevoir la valeur du swap en espèces au moment de l'exercice (règlement en espèces ou règlement physique).

Le Groupe applique uniquement une couverture de la juste valeur, qui couvre le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Pour ce faire, le Groupe utilise des stratégies de micro-couverture et de macro-couverture.

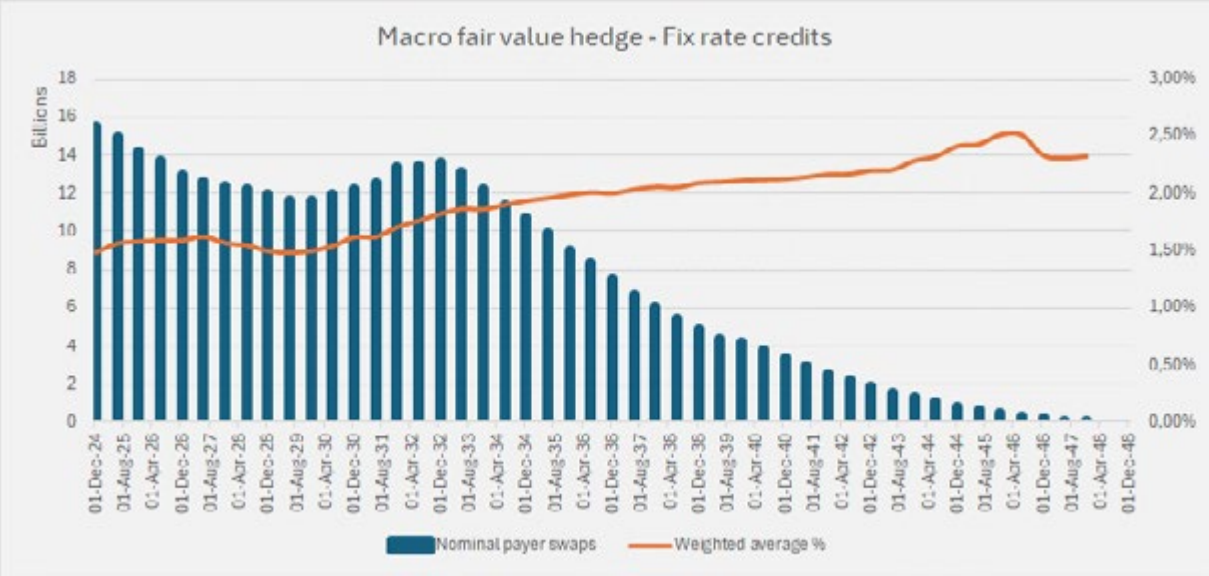
En ce qui concerne la couverture de la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, quatre portefeuilles ont été constitués chez Crelan SA, chacun étant couvert séparément par un portefeuille de swaps de taux d'intérêt, les trois premiers en macro fair value hedge et le dernier en micro fair value hedge :

- Portefeuille d'actifs composé de crédits à la consommation, de crédits hypothécaires et de crédits à l'investissement
- Portefeuille d'investissement
- Portefeuille de passifs composé de bons de caisse, de comptes à terme et d'émissions propres
- Portefeuille d'obligations sécurisées émises

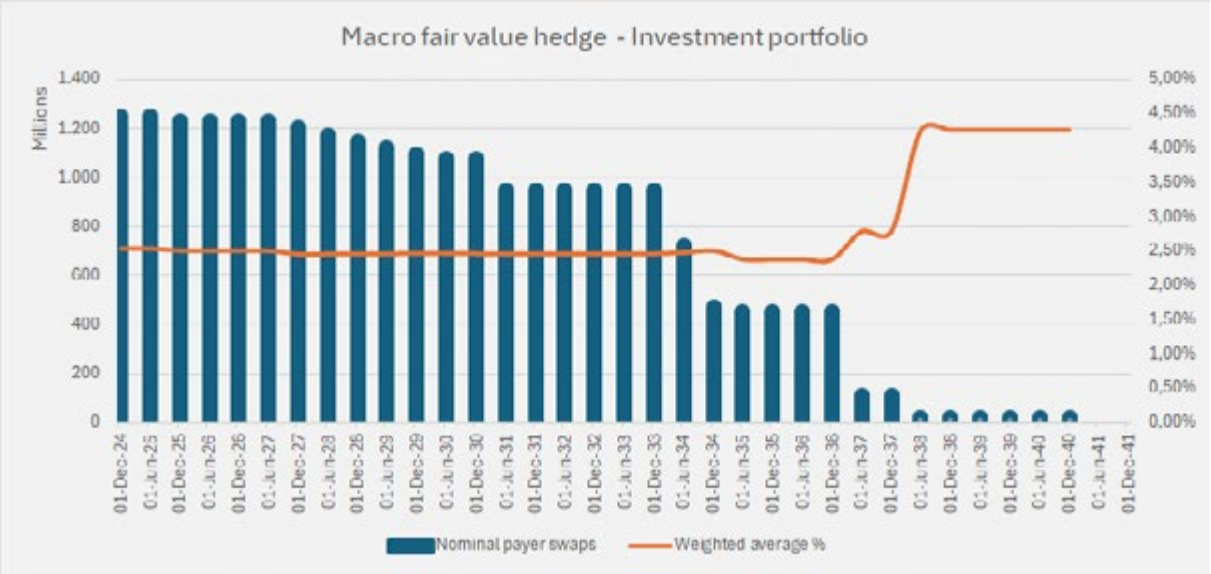
La macro-couverture consiste à couvrir le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille présentant des caractéristiques similaires à l'aide d'un portefeuille de swaps de taux d'intérêt. La micro-couverture consiste à couvrir le risque de taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif à l'aide d'un ou plusieurs contrats de swap de taux d'intérêt présentant des caractéristiques identiques. Les variations de la juste valeur du portefeuille sous-jacent, attribuables au risque couvert, donnent lieu à un ajustement de la valeur comptable du portefeuille sous-jacent au compte de résultat pour les éléments évalués au coût amorti et à un reclassement des autres éléments du résultat global au compte de résultat pour les éléments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans les autres éléments du résultat global.

Les graphiques suivants donnent un aperçu des swaps de taux d'intérêt, des montants notionnels en cours par exercice ainsi que du taux d'intérêt moyen pondéré de la jambe fixe de l'instrument de couverture (montants en milliers d'EUR).

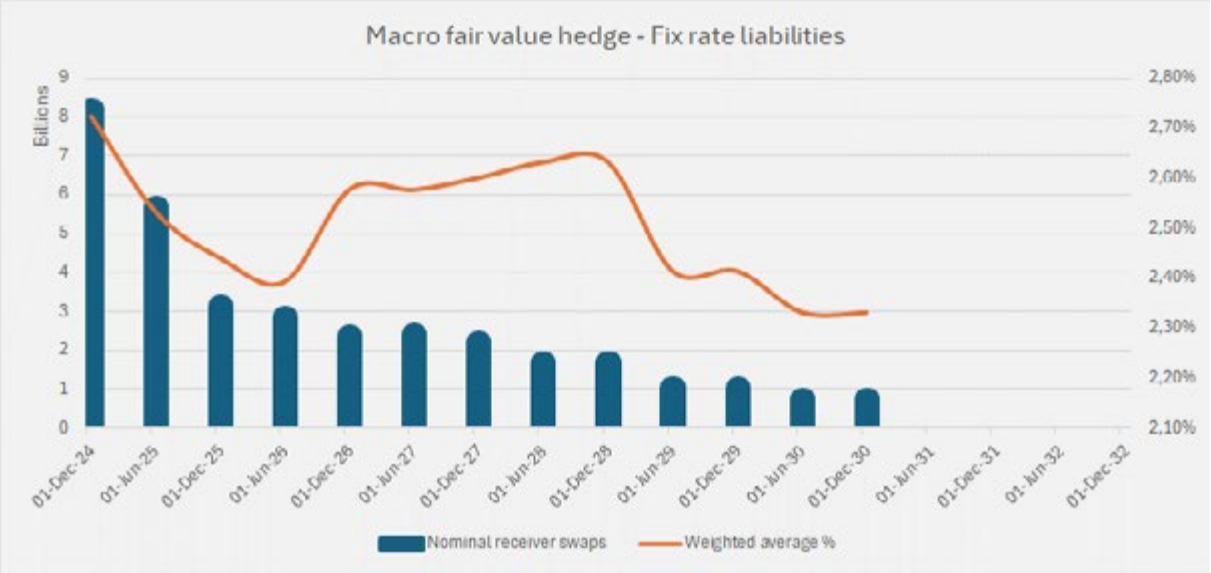
Portefeuille d'actifs composé de crédits à la consommation, de crédits hypothécaires et de crédits à l'investissement :



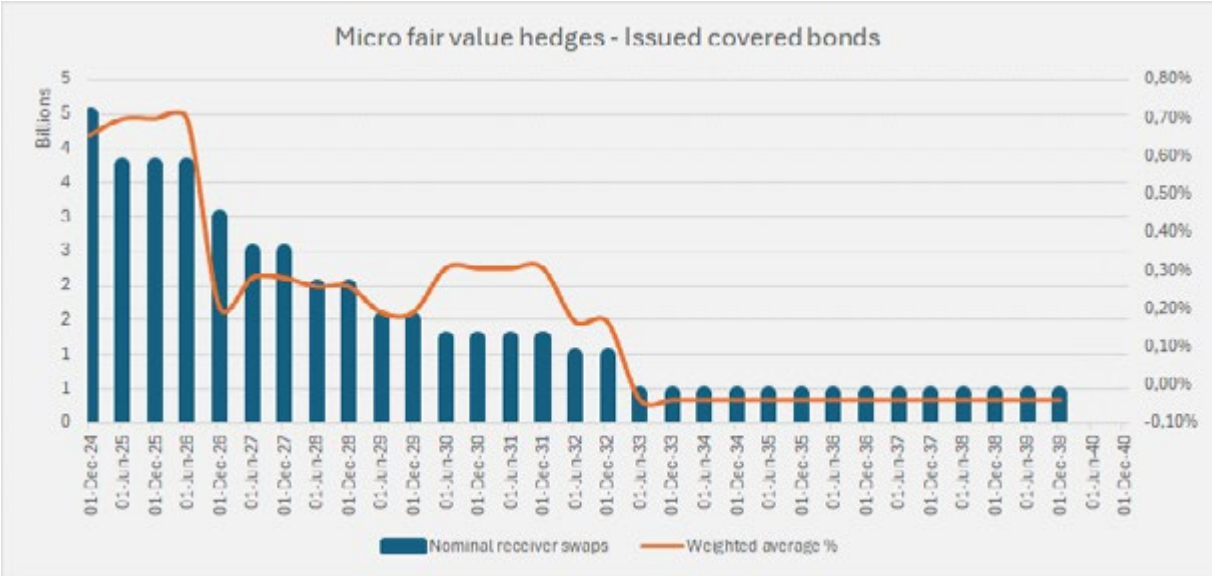
Portefeuille d'investissement :



Portefeuille de passifs composé de bons de caisse, de comptes à terme et d'émissions propres :



Portefeuille d'obligations sécurisées émises



En ce qui concerne les éléments évalués au coût amorti, les variations au bilan sont comptabilisées dans la section "Variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille" à l'actif ou au passif du bilan (en fonction du côté où se trouve le portefeuille couvert : actif ou passif).

Les changements dans le compte de résultat ainsi que toute inefficacité de la relation de couverture sont comptabilisés dans la section "Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture (hedge accounting)".

Depuis 2011, le Groupe applique également la comptabilité de couverture de la juste valeur avec des caps et des swaptions (payer). Auparavant, Crelan SA plaçait implicitement les portefeuilles synthétiques de caps liés à des prêts hypothécaires à taux variable comme un élément couvert auquel la comptabilité de couverture de la juste valeur est appliquée.

L'efficacité réelle des opérations de couverture est déterminée sur une base mensuelle. Le Groupe ne conclut que des opérations de couverture qui sont très efficaces au moment de leur mise en place et dont on s'attend à ce qu'elles soient également très efficaces au cours des périodes ultérieures pour compenser les variations de la juste valeur attribuables au risque couvert. L'efficacité réelle des opérations de couverture est déterminée sur une base mensuelle, sauf dans le cas des structures de micro-couverture de la juste valeur, pour lesquelles l'efficacité est déterminée sur une base trimestrielle, à l'aide d'une analyse de régression linéaire basée sur 30 observations. Les conditions suivantes doivent être remplies : R^2 et R^2 ajusté > 0,8 ; [0,8 <= coefficient ? <= 1,25] ; Niveau de confiance > 0,95. Si ce n'est pas le cas, la relation de couverture est interrompue. Ce test d'efficacité mensuel/trimestriel est également conçu pour détecter une éventuelle surcouverture dans des périodes futures. Si tel est le cas, certains produits dérivés sont retirés de la relation de couverture afin de réduire la surcouverture observée. La jambe flottante de l'IRS tient compte de l'inefficacité.

L'inefficacité des swaps de taux d'intérêt résulte de :

- d'un changement dans l'évaluation de la jambe flottante du swap de taux d'intérêt ;
- d'un changement de l'évaluation dérivée du risque de base, qui est la différence entre l'évaluation des dérivés de taux d'intérêt basés sur la courbe de swap Ester et l'évaluation de la composante de taux d'intérêt couverte par rapport à la courbe de swap Euribor. Ceci n'est encore effectif que pour les swaps de taux d'intérêt conclus avant 2022 et les swaps résultant de l'exercice de swaptions. En effet, à partir de 2022, seuls les dérivés de taux d'intérêt basés sur la courbe de swap Ester seront encore utilisés.

Le tableau ci-dessous détaille la juste valeur des instruments de couverture détenus aux 31 décembre 2024 et 2023 :

(en EUR)	31/12/2024 Notionnel	Valeur comptable Actif	Passif
Couverture de juste valeur (macro couverture)	48.923.072.707	60.049.220	6.589.684
Couverture de juste valeur (micro couverture)	4.500.000.000	1.440.907	26.287
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	**53.423.072.707**	**61.490.127**	**6.615.971**

(en EUR)	31/12/2023 Notionnel	Valeur comptable Actif	Passif
Couverture de juste valeur Crelan (macro couverture)	14.141.752.792	98.578.690	0
Couverture de juste valeur AXA Bank Belgium (macro couverture)	27.247.656.650	124.782.495	12.438.465
Couverture de juste valeur AXA Bank Belgium (micro couverture)	5.150.500.000	304.348	4.440.810
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	**46.539.909.442**	**223.665.533**	**16.879.275**

Le tableau suivant nous donne un aperçu de la valeur comptable des éléments couverts pour 2024 et 2023 :

(en EUR)	31/12/2024 Valeur Comptable Actif Actif Crelan	Actif AXA Bank Belgium	Passif Crelan	Passif AXA Bank Belgium
Valeur comptable de l'élément couvert				
dont prêts à la clientèle au coût amorti	37.543.706.150	0	0	0
dont titres de créance au coût amorti ACTIF	1.378.055.066	0	0	0
dont titres de créance OCI ACTIF	0	0	0	0
dont titres de créance au coût amorti PASSIF	0	0	14.236.480.016	0
Total	**38.921.761.216**	**0**	**14.236.480.016**	**0**

(en EUR)	31/12/2023 Valeur Comptable Actif Actif Crelan	Actif AXA Bank Belgium	Passif Crelan	Passif AXA Bank Belgium
Valeur comptable de l'élément couvert				
dont prêts à la clientèle au coût amorti	14.093.752.792	21.187.556.650	0	0
dont titres de créance au coût amorti ACTIF	48.000.000	110.261.453	0	0
dont titres de créance OCI ACTIF	0	55.454.634	0	0
dont titres de créance au coût amorti PASSIF	0	0	0	4.647.802.666
Total	**14.141.752.792**	**21.353.272.737**	**0**	**4.647.802.666**

Comme expliqué ci-dessus, le Groupe couvre ses positions principalement par une couverture de juste valeur. Cela implique le regroupement d'actifs ayant les mêmes caractéristiques (par exemple, date d'échéance/de révision et taux d'intérêt contractuel) en portefeuilles synthétiques. Chacun de ces portefeuilles est entièrement couvert par ses dérivés respectifs, la différence de valeur provenant principalement du delta entre les indices de référence utilisés, l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Pour 2024, l'inefficacité totale enregistrée est de +7,5 millions d'EUR.

Le tableau suivant donne un aperçu du résultat net dû à l'inefficacité de la comptabilité de couverture :

(en EUR)	31/12/2024			
	Gains Crelan	Pertes Crelan	Gains AXA Bank Belgium	Pertes AXA Bank Belgium
Couverture à la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel	**162.120.357**	**-164.418.900**	**0**	**0**
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	56.175.698	-164.418.900	0	0
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	105.944.659	0	0	0
Couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	**803.491.018**	**-793.665.210**	**0**	**0**
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	299.911.863	-7.642.506	0	0
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	430.731.550	-780.539.157	0	0
- amortissements et autres ajustements de valeur	72.847.605	-5.483.547	0	0
Total des pertes et profits	**965.611.375**	**-958.084.110**	**0**	**0**
Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture	**7.527.265**		**0**	

(en EUR)	31/12/2023			
	Gains Crelan	Pertes Crelan	Gains AXA Bank Belgium	Pertes AXA Bank Belgium
Couverture à la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel	**0**	**0**	**290.815.893**	**-295.414.634**
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	0	8.534.563	-231.260.559
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	0	0	282.281.330	-64.154.075
Couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	**246.847.498**	**-242.336.472**	**798.574.523**	**-794.669.879**
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	246.847.498	0	798.574.523	0
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	0	-242.336.472	0	-794.669.879
- amortissements et autres ajustements de valeur	0	0	0	0
Total des pertes et profits	**246.847.498**	**-242.336.472**	**1.089.390.416**	**-1.090.084.513**
Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture	**4.511.026**		**-694.097**	

Lors de l'acquisition de Centea SA, Crelan SA a été confrontée à des produits dérivés qui ne pouvaient pas être documentés comme une couverture sur la base des règles IFRS (bien qu'ils soient économiquement liés à une couverture). En outre, les opérations de swaption susmentionnées utilisent de plus en plus des primes à terme, dont la valeur est incluse dans la juste valeur totale de l'option. Une stratégie de macro-couverture est également appliquée à cette partie par le biais des 'receiver' swaps. Ceux-ci sont également comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan et constituent donc une couverture naturelle du résultat de l'évaluation de la prime à terme.

Ces produits dérivés ont donc dû être placés dans le portefeuille de négociation ("Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de négociation"). Il s'agit de contrats de swap de taux d'intérêt, de caps et de swaptions.

Le tableau ci-dessous présente la composition des actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation aux 31 décembre 2024 et 2023 et se compose donc entièrement de dérivés pour lesquels aucune couverture n'a été documentée conformément aux règles IFRS :

(en EUR)	31/12/2024			31/12/20223		
	Geconsolideerd (A + B)	AXA Bank Belgium (A)	Crelan (B)	Geconsolideerd (A + B)	AXA Bank Belgium (A)	Crelan (B)
Actifs						
Dérivés détenus à des fins de négociation	1.077.377	0	1.077.377	8.758.583	8.758.583	0
Titres de créance	50.633.926	0	50.633.926	958.125	728.996	229.129
Total actifs détenus à des fins de transaction	**51.711.303**	**0**	**51.711.303**	**9.716.708**	**9.487.579**	**229.129**
Passifs						
Dérivés détenus à des fins de négociation	0	0	0	22.100.904	22.100.904	0
Titres de créance	25.094.677	0	25.094.677	198.208	0	198.208
Total passifs détenus à des fins de négociation	**25.094.677**	**0**	**25.094.677**	**22.299.112**	**22.100.904**	**198.208**

Le tableau ci-dessous détaille la composition des dérivés détenus à des fins de négociation aux 31 décembre 2024 et 2023.

(en EUR)	31/12/2024		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Instruments d'intérêt			
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	4.704.992.000	43.024.809	1.738.763
- Caps	88.557.766	292.890	89.353
- Swaptions	4.193.000.000	0	8.990.470
Instruments de capitaux propres			
- Contrats à terme sur actions	0	0	0
- Autres	285.411.854	4.575.468	10.400.110
Instruments de change			
- Swap de devises	13.013.474	219.436	2.818.695
- Opérations de change à terme	128.331.933	1.443.946	1.057.287
Total dérivés détenus à des fins de négociation	9.413.307.027	49.556.549	25.094.678

(en EUR)	31/12/2023		
	Notionnel	Valeur comptable	
		Actif	Passif
Instruments d'intérêt Crelan			
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	77.000.000	0	0
- Caps	178.165.154	229.129	198.208
- Swaptions	0	0	0
Instruments d'intérêt AXA Bank Belgium			
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	8.117.149.999	695.191	5.009.609
- Caps	20.700.000	638.417	0
- Swaptions	32.200.000	0	0
Instruments de capitaux propres AXA Bank Belgium			
- Contrats à terme sur actions	4.148.690	0	0
- Autres	252.453.311	6.091.840	13.177.485
Instruments de change AXA Bank Belgium			
- Swap de devises	17.820.381	1	3.392.214
- Opérations de change à terme	205.208.049	1.333.134	521.596
Total dérivés détenus à des fins de négociation	8.904.845.584	8.987.712	22.299.112

Vous trouverez ci-dessous un tableau des échéances liées à la comptabilité de couverture pour 2024 :

(en EUR)	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans	Total
31 décembre 2024						
Caps	0	0	110.162	10.144.582	199.432	10.454.175
Swaps de taux d'intérêt	21.725.845	-1.392.336	-7.011.070	141.284.331	439.894.130	594.500.900
Payer swaptions - prime à terme	205.740	824.408	13.053.725	10.286.580	13.998.877	38.369.329
Payer swaptions - prime spot	77.867	48.336	14.360.828	22.172.862	9.590.398	46.250.291

Vous trouverez ci-dessous un tableau des échéances liées à la comptabilité de couverture pour 2023 :

(en EUR)	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans <= 10 ans	> 10 ans	Total
31 décembre 2023						
Caps	0	0	11.466.335	39.939.110	22.252.739	73.658.185
Swaps de taux d'intérêt	15.371.479	29.868.615	50.922.068	28.691.543	744.145.229	868.998.934
Swaps de performance sur taux d'inté	0	0	0	0	-10.528.186	-10.528.186
Payer swaptions - prime à terme	2.454.832	11.817.906	15.803.757	27.048.174	12.177.597	69.302.265

Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Sur base de l'observabilité des paramètres, la juste valeur est divisée en 3 catégories :

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques ;

Niveau 2 : utilisation de paramètres autres que les prix cotés, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : utilisation de paramètres non observables, ou lorsqu'un input observable nécessite un ajustement utilisant un input non observable et que cet ajustement entraîne une variation significative de la juste valeur.

En ce qui concerne les activités de détail, les instruments sont évalués au coût amorti.

Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous indique la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs inclus dans le bilan au coût amorti :

(en EUR)	31/12/2024				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Prêts et créances	49.504.634.879	47.617.236.851	0	0	47.617.236.851
Crédits interbancaires	*776.978.887*	*776.978.887*	*0*	*0*	*776.978.887*
Crédits logement	*38.124.854.506*	*36.567.366.347*	*0*	*0*	*36.567.366.347*
Crédits particuliers	*965.033.849*	*922.757.311*	*0*	*0*	*922.757.311*
Crédits agricoles	*2.087.354.740*	*2.031.441.270*	*0*	*0*	*2.031.441.270*
Crédits entreprises	*4.732.165.927*	*4.549.179.583*	*0*	*0*	*4.549.179.583*
Prêts à tempérament	*2.081.006.462*	*2.053.229.167*	*0*	*0*	*2.053.229.167*
Garanties en espèces déposées	*1.573.554*	*1.573.554*	*0*	*0*	*1.573.554*
Autres prêts et avances	*735.666.954*	*714.710.732*	*0*	*0*	*714.710.732*
Titres	1.676.200.502	1.648.364.270	1.624.335.203	24.029.067	0
Au coût amorti	*1.676.200.502*	*1.648.364.270*	*1.624.335.203*	*24.029.067*	*0*
Passifs	0	0	0	0	0
Dépôts	44.599.848.529	44.628.178.357	0	0	44.628.178.357
Titres de créance	6.659.927.289	6.808.947.077	0	6.669.629.985	139.317.091
Passifs subordonnés	508.602.470	534.218.974	0	534.218.974	0

(en EUR)	31/12/2023				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Prêts et créances	49.011.908.324	44.979.274.238	0	0	44.979.274.238
Crédits interbancaires Crelan	*35.017.477*	*35.017.477*	*0*	*0*	*35.017.477*
Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	*543.337.359*	*543.337.359*	*0*	*0*	*543.337.359*
Crédits logement Crelan	*13.442.714.885*	*12.540.812.227*	*0*	*0*	*12.540.812.227*
Crédits logement AXA Bank Belgium	*24.362.120.408*	*21.735.059.027*	*0*	*0*	*21.735.059.027*
Crédits particuliers	*975.501.317*	*891.562.153*	*0*	*0*	*891.562.153*
Crédits agricoles	*2.036.471.497*	*1.945.407.948*	*0*	*0*	*1.945.407.948*
Crédits entreprises	*2.303.960.545*	*2.194.441.392*	*0*	*0*	*2.194.441.392*
Prêts à tempérament Crelan	*866.858.625*	*851.218.567*	*0*	*0*	*851.218.567*
Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	*981.925.861*	*974.863.452*	*0*	*0*	*974.863.452*
Garanties en espèces déposées	*186.806.782*	*186.806.782*	*0*	*0*	*186.806.782*
Crédits à terme AXA Bank Belgium	*2.559.834.407*	*2.374.559.653*	*0*	*0*	*2.374.559.653*
Autres prêts et avances Crelan	*506.504.016*	*494.596.087*	*0*	*0*	*494.596.087*
Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	*210.855.146*	*211.592.114*	*0*	*0*	*211.592.114*
Titres	600.006.710	581.922.218	508.172.252	73.749.967	0
Au coût amorti Crelan	*489.745.257*	*476.378.168*	*402.628.202*	*73.749.967*	*0*
Au coût amorti AXA Bank Belgium	*110.261.453*	*105.544.050*	*105.544.050*	*0*	*0*
Passifs	0	0	0	0	0
Dépôts Crelan	20.407.385.665	20.419.293.531	0	0	20.419.293.531
Dépôts AXA Bank Belgium	23.147.960.728	23.147.960.728	0	0	23.147.960.728
Titres de créance Crelan	1.689.851.338	1.769.112.229	0	0	1.769.112.229
Titres de créance AXA Bank Belgium	4.687.851.021	4.534.643.280	0	4.497.076.663	37.566.617
Passifs subordonnés Crelan	205.245.661	205.180.926	0	0	205.180.926
Passifs subordonnés AXA Bank Belgium	0	0	0	0	0

Pour les actifs et les passifs à court terme ou remboursables sur demande, le Groupe considère la valeur comptable comme la meilleure approximation. Par conséquent, pour les dépôts à un an au plus, la juste valeur est supposée être égale à la valeur comptable. Pour les autres actifs et passifs, la juste valeur est déterminée sur la base de :

- L'évolution du taux sans risque : il s'agit d'examiner la différence entre le taux d'intérêt historique et le taux actuel. En tant que taux sans risque, le taux IRS est appliqué sur une structure de flux de trésorerie comparable.
- L'évolution des marges sur l'actif et le passif : nous examinons ici la différence entre les marges historiques et actuelles sur différents produits. La marge est calculée comme le taux d'intérêt payé par le client, moins le taux sans risque. La moyenne pondérée des marges sur la production des différents produits au cours des 12 derniers mois est prise comme marge actuelle.

Pour obtenir l'impact sur la juste valeur, la variation de la marge est multipliée par l'encours restant et actualisée avec le taux d'intérêt sans risque. La même marge est utilisée pour la durée restante du prêt/passif et ne tient donc pas compte des variations des taux d'intérêt.

Les flux de trésorerie liés au crédit prennent en compte le capital à rembourser, les intérêts, les remboursements anticipés et l'indemnité de remploi correspondante ;

- les flux de trésorerie sont ensuite ajustés pour les crédits afin de prendre en compte :
  - des remboursements anticipés conditionnels par tranche d'intérêt et par type de prêt, prêt par prêt ;
  - les plafonds et les planchers intégrés dans les prêts résidentiels variables ;
  - les pertes de crédit attendues.
- enfin, les flux de trésorerie (ajustés) sont actualisés sur la base de la courbe OIS, majorée d'une marge de liquidité et d'une marge couvrant d'autres coûts (administratifs).

Évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, Crelan utilise des informations provenant de Bloomberg, de Markit ou d'intermédiaires fiables. Ces informations consistent en des cotations de prix observables, des prix modèles si nécessaire, des paramètres de marché tels que les taux d'intérêt dans plusieurs devises, les taux de change, la volatilité des taux d'intérêt, les corrélations de différentes natures et les rendements des dividendes. Certains paramètres sont dérivés de ces informations lorsqu'ils ne sont pas directement observables.

Ces instruments financiers peuvent être divisés en trois catégories :

Actifs financiers

Titres appartenant au portefeuille d'investissement

La juste valeur des titres est calculée sur la base des prix du marché lorsque ceux-ci sont fréquemment observables et représentent donc un marché actif, ce qui est le cas pour la plupart des titres du portefeuille d'investissement de Crelan.

L'existence d'un marché actif est généralement assez claire, les informations sur le marché étant facilement accessibles au public et aux investisseurs. Il n'existe pas de limite claire ou de seuil d'activité minimum définissant les "transactions fréquentes sur le marché", de sorte que le niveau des transactions réelles doit être évalué en tenant compte de la volatilité et du volume de ces transactions. Toutefois, un faible volume de transactions représente toujours un prix s'il est déterminé dans un environnement normal et neutre et sur une base impartiale. Le volume des transactions est un indicateur important de la juste valeur.

Un nombre limité de titres (flexibonds) qui ne sont pas activement négociés sur un marché actif et pour lesquels il n'existe donc pas de prix observables sont évalués au coût amorti.

Créances sur les autres banques

Les créances sur les autres banques comprennent les placements interbancaires et les opérations de rachat inversé. Ces transactions sont comptabilisées au coût amorti.

Actifs financiers détenus à des fins de négociation

La juste valeur estimée ici est représentée par le montant actualisé des flux de trésorerie futurs attendus, les données de marché observables les plus significatives étant un taux d'intérêt du marché, un taux de change ou le prix des actifs sous-jacents. D'autres données de marché telles que les corrélations, les volatilités "de référence" ou le rendement des dividendes "de référence" peuvent également être utilisées le cas échéant.

Passifs financiers

Dépôts et prêts

Les dépôts, les opérations de rachat et les autres prêts à taux fixe sont évalués au coût amorti.

Titres de créance émis

Les certificats de dépôt émis sont évalués au coût amorti.

Passifs financiers évalués à la juste valeur (European Medium Term Notes - EMTN)

Les EMTN sont émis par Crelan Belgium Finance, une filiale de Crelan, à l'exception d'une émission réalisée directement par la banque elle-même. Crelan a exercé l'option d'affecter ces instruments à l'évaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat et a donc comptabilisé ces émissions dans le bilan et a continué à les évaluer à leur valeur de marché. Depuis l'exercice 2017, les variations du risque de crédit propre (DVA, "debit value adjustment") sont incluses dans les autres éléments du résultat global (OCI). La juste valeur estimée représente ici aussi la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, où les données de marché observables les plus importantes sont un taux d'intérêt du marché, un taux de change ou le prix des actifs sous-jacents. D'autres données de marché telles que les corrélations, les volatilités "de référence" ou le rendement des dividendes "de référence" peuvent également être utilisées le cas échéant.

Opérations sur produits dérivés

Dérivés simples de taux d'intérêt

Ces dérivés sont des swaps de taux d'intérêt, des caps de taux d'intérêt, des swaptions, des swaps de devises et

des swaps de change pour lesquels la juste valeur est estimée sur la base de paramètres observables tels que les courbes de rendement, la volatilité des taux d'intérêt et les taux de change. Ces transactions sont utilisées à des fins de couverture dans le cadre de relations de macro ou micro-couverture ou pour la gestion de trésorerie.

Swaps de performance

Ces produits dérivés sont liés aux émissions d'EMTN (European Medium Term Notes) et visent plus spécifiquement à couvrir le paiement de frais structurés encapsulés dans ces transactions. Là encore, la juste valeur estimée représente le montant actualisé des flux de trésorerie futurs attendus, les principales données de marché observables étant un taux d'intérêt du marché, un taux de change ou le prix des actifs sous-jacents. D'autres données de marché telles que les corrélations, les volatilités "de référence" ou le rendement des dividendes "de référence" peuvent également être utilisées le cas échéant.

Résultats du "premier jour"

Aucun résultat "day one" n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2024.

Les tableaux ci-dessous donnent la classification de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux Niveaux 1, 2 et 3 en fonction de l'observabilité des paramètres utilisés :

	Juste valeur des actifs financiers 2024			
	Total	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat	**0**	**0**	**0**	**0**
Crédits	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Détenus à des fins de négociation				
Titres de créance	1.077.377	0	0	1.077.377
Dérivés	49.556.549	0	1.736.836	47.819.713
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**50.633.925**	**0**	**1.736.836**	**48.897.090**
A la juste valeur par le biais des OCI				
Titres de créance	178.143.927	0	178.143.927	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	14.006.821	42.474	414.926	13.549.422
TOTAL	**192.150.748**	**42.474**	**178.558.853**	**13.549.422**
À la juste valeur par le résultat				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	5.021.024	0	0	5.021.024
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**5.021.024**	**0**	**0**	**5.021.024**
Au coût amorti				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	-33.583.668	0	-33.583.668	0
Swaptions	95.073.796	0	95.073.796	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	**61.490.127**	**0**	**61.490.127**	**0**
Détenus pour la vente				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

	Juste valeur des passifs financiers 2024			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Détenus à des fins de négociation				
Titres de créance	0	0	0	0
Dérivés	25.094.678	0	0	25.094.678
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**25.094.678**	**0**	**0**	**25.094.678**
A la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Titres de créance	245.191.620	0	31.977.981	213.213.640
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	6.615.971	0	6.615.971	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	**6.615.971**	**0**	**6.615.971**	**0**

	Juste valeur des actifs financiers 2023			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat				
Crédits				
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Détenus à des fins de négociation				
Titres de créance	728.995	0	0	728.995
Dérivés	8.987.712	0	2.895.871	6.091.841
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**9.716.707**	**0**	**2.895.871**	**6.820.836**
A la juste valeur par le biais des OCI				
Titres de créance	159.241.385	159.087.534	153.851	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	13.419.800	38.258	60.664	13.320.879
TOTAL	**172.661.185**	**159.125.792**	**214.515**	**13.320.879**
À la juste valeur par le résultat				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	6.526.593	1.520.452	0	5.006.141
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**6.526.593**	**1.520.452**	**0**	**5.006.141**
Au coût amorti				
Titres de créance	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	80.705.083	0	80.705.083	0
Swaptions	131.868.760	0	131.868.760	0
Caps	11.091.690	0	11.091.690	0
TOTAL	**223.665.533**	**0**	**223.665.533**	**0**
Détenus pour la vente				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

	Juste valeur des passifs financiers 2023			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Détenus à des fins de négociation				
Titres de créance	0	0	0	0
Dérivés	22.299.111	0	9.121.625	13.177.486
Autres	0	0	0	0
TOTAL	22.299.111	0	9.121.625	13.177.486
A la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Titres de créance	295.405.427	0	74.702.051	220.703.375
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	16.879.275	0	16.879.275	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	16.879.275	0	16.879.275	0

Les dérivés, à l'exception de ceux figurant au Niveau 3, sont comptabilisés au Niveau 2. Leur juste valeur représente le montant actualisé des flux de trésorerie futurs estimés pour lesquels les paramètres clés sont des données de marché observables telles que les taux d'intérêt du marché, les taux de change ou le prix des actifs sous-jacents.

Comme indiqué ci-dessus, les actifs et passifs financiers pour lesquels aucun prix coté n'est disponible sont évalués sur la base des évaluations de marché de contreparties financières externes réputées ou par le biais d'un modèle interne. Ces évaluations sont systématiquement vérifiées par le département des marchés financiers et le back-office. En raison de l'absence de prix de marché, deux obligations sont évaluées sur la base d'un modèle de prix. Pour ces obligations, les flux de trésorerie obligataires sont évalués sur la base du spread des obligations liquides du même émetteur.

En raison de la nature de l'investissement, les obligations du portefeuille de négociation de Niveau 3 ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt car leur performance est liée à des indices (marché boursier).

Enfin, il y a les investissements dans le portefeuille de capital-investissement et ceux catalogués à la juste valeur par le biais de l'OCI pour un montant de 13,5 millions d'EUR (Niveau 3).

En ce qui concerne certains EMTN émis et les dérivés connexes qui reflètent la structure des frais, leur juste valeur est déterminée à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés, en utilisant comme données non observables des volatilités basées sur des données historiques, dans ce cas basées sur des indices de référence tels que, par exemple, l'Eurostoxx 50. Ces deux types d'instruments sont donc également inclus dans cette catégorie.

Les passifs financiers au coût pour lesquels la juste valeur a été calculée sont les obligations sécurisées pour lesquelles la juste valeur est basée sur des informations préparées par plus de 20 acteurs du marché ou peut être obtenue auprès de Bloomberg.

En ce qui concerne les hypothèses utilisées pour les calculs de Niveau 3, aucun ajustement significatif n'a été effectué en 2024, à l'exception des ajustements normaux de la valeur de marché.

En 2024, aucun transfert significatif d'actifs ou de passifs financiers n'a eu lieu entre les différents niveaux.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du Niveau 3 en 2024 :

31/12/2024	Actifs financiers détenus à des fins de négociation		À la juste valeur via OCI		A la juste valeur par le compte de résultat	
	Titres de créance	Dérivés	Autres	Fonds	Titres de créance	Fonds
Solde d'ouverture	728.996	6.091.841	13.273.109	47.770	0	5.006.141
Résultats						
via des résultats obtenus	348.381	41.727.872	0	0	0	14.883
via des résultats non réalisés	0	0	276.313	-47.770	0	0
Achats	0	0	0	0	0	0
Ventes	0	0	0	0	0	0
Arrivés à échéance finale	0	0	0	0	0	0
Transferts in/out Niveau 3	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture	1.077.377	47.819.713	13.549.422	0	0	5.021.024

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du Niveau 3 en 2023 :

31/12/2023	Actifs financiers détenus à des fins de négociation		À la juste valeur via OCI		A la juste valeur par le compte de résultat	
	Titres de créance	Dérivés	Autres	Fonds	Titres de créance	Fonds
Solde d'ouverture	535.496	6.558.518	13.060.819	47.770	5.097.759	0
Résultats						
via des résultats obtenus	66.212	1.544.647	0	0	0	0
via des résultats non réalisés	0	0	-832.751	0	-91.618	0
Achats	127.288	0	1.108.965	0	0	0
Ventes	0	0	-63.924	0	0	0
Arrivés à échéance finale	0	-2.011.324	0	0	0	0
Transferts in/out Niveau 3	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture	728.996	6.091.841	13.273.109	47.770	5.006.141	0

Compensation des actifs et passifs financiers

Pour atténuer les risques lors de la conclusion de produits dérivés et de conventions d'achat et de rachat, un contrat-cadre ISDA, une annexe de soutien au crédit (Credit Support Annex - CSA) et un accord-cadre global de rachat (Global Master Repurchase Agreement - GMRA) sont conclus avec chaque contrepartie financière. Ces contrats stipulent qu'en cas de défaillance, une compensation peut être effectuée sur tous les droits et obligations découlant des produits dérivés négociés avec cette contrepartie. Le risque est encore atténué par l'obligation contractuelle de fournir une garantie en espèces en cas de valeur de marché nette négative du portefeuille de produits dérivés. Si la valeur de marché nette est positive, une garantie en espèces sera reçue. Dans le cas des accords de rachat, les titres sous-jacents servent de garantie en combinaison avec tout appel de marge.

Dans le cas des produits dérivés, un risque résiduel subsiste également, car en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle des produits dérivés ont été conclus, une nouvelle contrepartie doit être trouvée, le coût de remplacement pouvant être supérieur à la garantie en espèces.

Pour réduire encore le risque associé aux opérations sur produits dérivés, les nouvelles transactions sont réglées depuis plusieurs années par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (Clearing Member - membre compensateur). Dans ce cas, c'est principalement le risque de contrepartie qui est ainsi fortement réduit.

L'IAS32 vise à déterminer les principes de classification des instruments financiers en tant que passifs ou en tant que fonds propres et les circonstances dans lesquelles les actifs et les passifs financiers doivent être compensés.

Cette norme fournit donc des indications sur la compensation des actifs et des passifs financiers. Elle prévoit qu'un actif financier et un passif financier doivent être compensés et que le montant net doit être comptabilisé au bilan uniquement si l'entité (IAS32.42) :

- a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés. Cela signifie que le droit de compenser :
  - ne doit pas dépendre d'un événement futur
  - doit être juridiquement exécutoire dans chacune des circonstances suivantes :
  - au cours du déroulement normal de la transaction
    - en cas de défaut de paiement
    - en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'entité et de toutes les contreparties
- a une intention clairement démontrable soit de régler le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif en même temps que le passif est réglé (IAS 32.48).

Le tableau suivant donne un aperçu des actifs et passifs financiers auxquels s'appliquent ces contrats exécutoires (par exemple, un accord ISDA ou un accord-cadre GMRRA prévoyant les termes ci-dessus). Cela s'applique aujourd'hui au Groupe Crelan à certaines transactions dérivées ainsi qu'à des accords de vente et de rachat de titres. Les montants compensés dans le bilan sont indiqués dans les trois premières colonnes de chiffres.

Les montants des accords qui prévoient la compensation dans des situations spécifiques mais qui ne répondent pas aux conditions de l'IAS32 sont indiqués dans les autres colonnes de chiffres, ainsi que le montant net restant après déduction de ces montants.

31/12/2024 (en EUR)	Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts effectivement compensés comptablement	Montants net présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Actifs financiers						
Dérivés	2.067.743.145	1.956.696.469	111.046.676	61.781.949	0	49.264.727
- Trading	96.079.470	46.522.922	49.556.549	291.822	0	49.264.727
- Hedging	1.464.755.142	1.403.265.015	61.490.127	61.490.127	0	0
Repo's & reverse repo's	506.908.532	506.908.532	0	0	0	0
Total actif	**2.574.651.677**	**2.463.605.001**	**111.046.676**	**61.781.949**	**0**	**49.264.727**
Passifs financiers						
Dérivés	1.327.164.174	1.295.069.244	32.094.930	384.282	0	31.710.648
- Trading	44.697.076	19.602.399	25.094.677	0	0	25.094.677
- Hedging	775.174.284	768.558.313	6.615.971	0	0	6.615.971
Repo's & reverse repo's	507.292.814	506.908.532	384.282	384.282	0	0
Total passif	**1.834.456.988**	**1.801.977.776**	**32.479.212**	**768.564**	**0**	**31.710.648**

31/12/2023 (en EUR)	Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts effectivement compensés comptablement	Montants net présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Actifs financiers						
Dérivés	2.286.740.932	2.054.087.687	232.653.245	16.371.015	123.562.636	92.719.594
- Trading	29.559.870	20.572.158	8.987.712	1.847.702	5.493.017	1.646.993
- Hedging	1.847.867.729	1.624.202.196	223.665.533	14.523.313	118.069.619	91.072.601
Repo's & reverse repo's	1.193.602.775	1.170.627.478	22.975.298	22.975.298	0	0
Total actif	**3.480.343.707**	**3.224.715.165**	**255.628.543**	**39.346.313**	**123.562.636**	**92.719.594**
Passifs financiers						
Dérivés	1.293.268.700	1.254.090.314	39.178.386	16.371.015	19.428.441	3.378.931
- Trading	37.533.792	15.234.680	22.299.112	9.694.155	11.407.509	1.197.448
- Hedging	846.421.575	829.542.301	16.879.274	6.676.860	8.020.932	2.181.483
Repo's & reverse repo's	1.785.499.384	1.170.627.478	614.871.907	598.492.337	8.070.000	8.309.570
Total passif	**3.078.768.084**	**2.424.717.792**	**654.050.293**	**614.863.352**	**27.498.441**	**11.688.501**

Dans le cas des produits dérivés, les garanties obtenues et données consistent entièrement en des garanties en espèces. Le montant de cette garantie est réglementé et donc légalement exécutoire sur la base d'un accord CSA ("Credit Support Annex") ajouté à l'accord ISDA.

Fonds propres

La composition des fonds propres aux 31 décembre 2024 et 2023 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Capital	1.138.290.597	940.638.816
Autres instruments de capitaux propres émis	244.670.115	244.559.551
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	4.750.807	2.406.067
Variations de la juste valeur des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat dans les autres éléments du résultat global	-2.500.631	-1.454.118
Variations de la juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat en raison de changements dans leur risque de crédit	5.178.914	8.250.034
Gains / pertes actuariels sur les régimes de retraite	-9.616.150	-13.301.963
Réserves	1.277.258.962	1.121.950.890
Bénéfice net de l'exercice	192.268.189	207.016.756
Intérêts minoritaires	0	0
Total fonds propres	**2.850.300.803**	**2.510.066.033**

Le capital a augmenté de 198 millions d'EUR. Les réserves ont augmenté de 155 millions d'EUR. Le résultat a diminué de 15 millions d'EUR.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital en 2024 et 2023 :

	2024		2023	
(en EUR)	nombre d'actions	capital	nombre d'actions	capital
Solde d'ouverture	75.857.969	940.638.816	73.572.457	912.298.467
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coöperatives	75.857.969	940.638.816	73.572.457	912.298.467
Variations	15.939.660	197.651.782	2.285.512	28.340.349
- entrées/sorties de coöperateurs	15.939.660	197.651.782	2.285.512	28.340.349
- autres	0	0	0	0
Solde de clôture	**91.797.629**	**1.138.290.598**	**75.857.969**	**940.638.816**
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coöperatives	91.797.629	1.138.290.598	75.857.969	940.638.816

Les parts sociales ont une valeur nominale de 12,40 EUR par part ; le capital de Crelan est entièrement constitué de parts sociales. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les demandes de remboursement faites en cours d'année par les actionnaires ne sont exécutées qu'après approbation par l'assemblée générale annuelle. Ces demandes sont exécutées de la manière suivante :

Date d'introduction de la demande de remboursement	Date de paiement
Entre le 01/01 et le 30/06 de l'année X	Après l'Assemblée Générale de l'année X+1
Entre le 01/07 et le 31/12 de l'année X	Après l'Assemblée Générale de l'année X+2

Il n'existe qu'une exception à la règle générale de remboursement des parts coopératives :

En cas de décès du coopérateur ou de son conjoint, le remboursement des parts coopératives se fait immédiatement avec date valeur au 1er janvier.

Évolution des autres éléments du résultat global

Les réserves issues de la réévaluation des autres éléments du résultat global dans le tableau ci-dessous se rapportent aux variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il s'agit de résultats non réalisés.

L'évolution des variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	Brut	Impôts différés	Total
Solde d'ouverture 01/01/2024	3.208.089	802.022	2.406.067
Réévaluation des actifs	3.126.320	781.580	2.344.740
Titres vendus et échus	0	0	0
Dépréciations	0	0	0
Micro-couverture de la juste valeur	0	0	0
Macro-couverture de la juste valeur	0	0	0
Autres	0	0	0
Solde de clôture 31/12/2024	**6.334.409**	**1.583.602**	**4.750.807**

La distribution du dividende a déjà été expliquée dans la section 2.7. "Événements postérieurs à la date du bilan".

Actifs grevés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et non grevés en 2024 et 2023 :

31/12/2024 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	102.622.343	5.403.880.208
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	5.021.024
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	192.150.748
Actifs financiers au coût amorti	6.723.588.007	44.457.247.371
Autres actifs	0	-1.081.547.968
Total actif	**6.826.210.350**	**48.976.751.384**

31/12/2023 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	60.833.243	5.505.279.660
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec comptabilisation des ajustements de valeur dans le compte de résultat	0	6.526.593
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	16.003.820	156.657.365
Actifs financiers évalués au coût amorti	9.600.901.766	40.011.013.269
Autres actifs	32.221.405	-1.401.449.791
Total actif	**9.709.960.234**	**44.278.027.096**

À la fin de 2024, 12,24 % du total des actifs étaient considérés comme grevés (2023 : 17,99 %). La diminution est principalement due au remplacement des financements basés sur des garanties (par exemple, les financements de la BCE) par des financements qui ne nécessitent pas de garanties : SNP, T2 ...

Ces actifs ne peuvent pas être utilisés immédiatement pour soutenir des financements futurs.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et les passifs connexes :

31/12/2024 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	31.710.648	336.726.090
Dépôts	0	0
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	4.280.802.182	5.392.203.610
Autres dettes financières	0	0
Repos	731.588.498	947.383.164
Autres passifs (éventuels)	156.353.395	149.897.486
Total	**5.200.454.723**	**6.826.210.350**

31/12/2023 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	39.178.386	696.274.844
Dépôts	476.343.007	800.911.274
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	4.487.732.377	6.097.536.579
Autres dettes financières	0	0
Repos	1.045.034.905	1.391.548.160
Autres passifs (éventuels)	701.796.722	723.689.376
Total	**6.750.085.397**	**9.709.960.233**

Risque de crédit maximal

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le montant qui représente le mieux le risque de crédit maximal auquel l'entité est exposée à la date de clôture, sans tenir compte des garanties, sûretés ou autres rehaussements de crédit.

Le risque de crédit maximal est égal à la valeur comptable moins les pertes de valeur déjà comptabilisées pour les éléments du bilan. Pour les lignes de crédit non utilisées, le risque de crédit maximum est égal au montant non utilisé et pour les garanties bancaires, au montant de la garantie.

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	5.506.502.550	5.566.112.903
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	50.633.925	9.716.708
Prêts et créances	0	0
- Crédits interbancaires Crelan	776.978.886	35.017.477
- Crédits interbancaires AXA Bank Belgium	0	543.337.359
- Crédits logement Crelan	38.124.854.505	13.442.714.885
- Crédits logement AXA Bank Belgium	0	24.362.120.407
- Crédits particuliers	965.033.846	975.501.317
- Crédits agricoles	2.087.354.740	2.036.471.497
- Crédits entreprises	4.732.165.927	2.303.960.545
- Prêts à tempérament Crelan	2.081.006.462	866.858.625
- Prêts à tempérament AXA Bank Belgium	0	981.925.859
- Garanties en espèces déposées	1.573.554	186.806.782
- Crédits à terme AXA Bank Belgium	0	2.559.834.408
- Autres prêts et avances Crelan	735.666.958	506.504.016
- Autres prêts et avances AXA Bank Belgium	0	210.855.147
Portefeuille titres	0	0
- Titres de gouvernement	1.567.584.026	712.296.065
- Obligations et autres titres à revenu fixe	286.760.401	46.798.180
- Actions et autres titres à revenu variable	5.021.024	6.565.056
- Immobilisations financières	14.006.821	13.535.188
Lignes de crédit non utilisées	2.300.948.947	1.979.540.607
Garanties bancaires	61.849.416	58.106.366
Risque de crédit maximal	**59.297.941.989**	**57.404.579.397**

Pour atténuer le risque de crédit, le Groupe reçoit certaines garanties ou sûretés. Pour les prêts et créances sur la clientèle (hors prêts à la consommation et des avances en compte courant), il s'agit principalement de prêts hypothécaires, de fonds commerciaux et de privilèges agricoles.

En outre, comme indiqué précédemment, le Groupe reçoit des garanties en espèces pour les produits dérivés dont la valeur de marché nette est positive.

5.

Notes relatives au compte de résultat

Produits et charges d'intérêt

La ventilation des produits et charges d'intérêt aux 31 décembre 2024 et 2023 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'intérêts		
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	250.773.120	231.232.034
Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	748.884	594.285
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	4.003.055	3.192.595
Prêts et créances au coût amorti	1.371.124.924	1.283.688.679
Titres au coût amorti	22.266.550	159.113.752
Produits d'intérêts sur les passifs financiers	0	3.425.432
Dérivés utilisés à des fins de couverture	855.580.743	189.246.832
Autres	930.910	5.308.777
Total produits d'intérêts	2.505.428.185	1.875.802.386
Charges d'intérêts		
Passifs financiers détenus à des fins de négociation	266.159.137	257.607.480
Dépôts	582.385.361	524.202.229
Dettes représentées par un titre (y compris les obligations)	164.956.109	98.283.477
Dettes subordonnées	18.327.861	7.005.284
Charges d'intérêt sur actifs financiers	0	548.001
Dérivés utilisés à des fins de couverture	650.186.960	0
Autres	94.733	478.952
Total charges d'intérêts	1.682.110.162	888.125.423
Revenu net d'intérêts	**823.318.024**	**987.676.963**

Les produits et charges d'intérêts ont globalement diminué de 164 millions d'EUR par rapport à 2023. Cette diminution est principalement due à l'augmentation des coûts de financement par le biais de dépôts ou d'émissions de titres et aux mesures de réserve monétaire de la BCE. Des instruments SNP et T2 supplémentaires ont été émis pour répondre aux exigences du MREL. Il s'agit de coussins de capital supplémentaires qui rendent la banque encore plus solide et offrent ainsi une protection supplémentaire aux épargnants. Les réserves supplémentaires ont également contribué à une évolution positive de la notation. En outre, en 2023 également, une partie du résultat de la trésorerie était due à la hausse des taux d'intérêt à court terme, qui ne se reproduira pas à plus long terme en 2024.

En revanche, l'évolution de la marge commerciale a contribué positivement au produit net bancaire, principalement grâce à l'afflux de dépôts de détail et à l'impact de l'environnement des taux d'intérêt sur les dépôts de détail.

Produits et charges d'honoraires et de commissions

Les produits nets d'honoraires et de commissions s'établissent comme suit aux 31 décembre 2024 et 2023 :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières		
- titres émis	35.387.679	71.319.684
- ordres de transferts	5.553.846	8.824.094
- autres	347.795	2.494.919
Garde, surveillance et gestion des actifs		
- gestion d'actifs	191.800	207.607
- garde	2.441.546	1.778.933
Engagements de crédit et garanties financières	1.796.622	757.410
Services de paiement	93.030.576	84.904.562
Commissions de gestion reçues	105.746.394	50.974.730
Commissions reçues des compagnies d'assurance	23.542.474	8.213.396
Autres services financiers	8.446.909	25.854.178
Total produits d'honoraires et de commissions	276.485.642	255.329.513
Commissions versées aux agents (frais d'acquisition)	239.097.150	195.655.002
Compensation et règlement	88.841	1.047.821
Autres services financiers	3.704.197	46.023.660
Total charges d'honoraires et de commissions	242.890.187	242.726.483
Revenu net d'honoraires et de commissions	**33.595.455**	**12.603.030**

Les revenus de commissions ont augmenté de 20 millions d'EUR, principalement pour le segment "invest", en raison de l'augmentation des commissions sur les portefeuilles. En ce qui concerne les paiements, il y a également de bons chiffres dans le contexte de l'activité des cartes de crédit chez Europabank.

Changements dans les rapports par rapport à 2023 :

- Une partie sous la ligne "Commissions de gestion reçues" a été reprise l'année dernière sous la ligne "Valeurs mobilières – titres émis" et ce pour un montant de 45 millions d'EUR.
- Une partie sous la ligne "Commissions versées aux agents (frais d'acquisition)" était incluse l'année dernière sous la ligne "Autres services financiers" et ce à hauteur de 39 millions d'EUR.

Il s'agit de commissions sur les dépôts.

Dividendes

Le tableau ci-dessous détaille les dividendes reçus en 2024 et 2023 :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Actifs financiers détenus à des fins de négociation	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	572.367	303.195
Total dividendes	**572.367**	**303.195**

Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-dessous détaille la composition des pertes et profits réalisés sur les actifs et passifs financiers non désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat aux 31 décembre 2024 et 2023 :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Profits réalisés		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	0
Actifs / passifs financiers au coût amorti		
Titres de créance	0	0
Prêts et créances	4.894.694	3.872.604
Total profits réalisés	4.894.694	3.872.604
Pertes réalisées		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	4.958
Actifs / passifs financiers au coût amorti		
Titres de créance	0	19.387.659
Prêts et créances	0	0
Total pertes réalisées	0	19.392.617
Profits réalisés nets	**4.894.694**	**-15.520.013**

Les bénéfices nets ont augmenté de 20,4 millions d'EUR par rapport à 2023.

Les plus-values réalisées sur les prêts et créances concernent le produit de la vente de dossiers de crédit radiés et les indemnités de remploi à une agence de recouvrement. Il s'agit principalement de crédits de caisse et de crédits à tempérament radiés qui ont été définitivement décomptabilisés par le passé. Pour ce poste, la plus-value réalisée est supérieure de 1,0 million d'EUR à la plus-value réalisée en 2023.

Les pertes réalisées en 2023 sur les "Actifs/passifs financiers au coût amorti", en l'occurrence les titres de créance, sont liées à la vente exceptionnelle (ou à l'échéance) de titres, d'obligations de couverture et d'obligations d'entreprise.

Gains et pertes sur les actifs et passifs financiers comptabilisés en résultat, comptabilité de couverture et différences de change

Le résultat positif des rubriques "Gains ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation, net", "Gains ou (-) pertes sur actifs et passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, net", "Gains ou (-) pertes de la comptabilité de couverture, net" et "Différences de change" doit être considéré ensemble. L'impact sur le compte de résultat des activités EMTN et du transfert des swaps de couverture vers le portefeuille de négociation est réparti sur plusieurs rubriques.

Badwill

En 2024, il n'y a plus d'ajustements sur le badwill.

Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des gains et des pertes réalisés sur la décomptabilisation d'actifs:

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Profits		
Immobilisations corporelles	366.918	35.769
Pertes		
Immobilisations corporelles	0	26.121
Total profits et pertes	**366.918**	**9.648**

Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation peuvent être détaillés aux 31 décembre 2024 et 2023 comme suit :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Récupération de frais sur crédits	4.634.865	3.107.662
Contributions dépôts	10.321.161	5.371.384
Primes nettes sur contrats d'assurance	0	0
Commissions reçues par la compagnie d'assurances	0	0
Récupération sur créances irrécouvrables	9.436.733	7.818.000
Résultat de refacturation	5.179	89.534
Autres produits d'exploitation	16.698.413	12.725.525
Total autres produits d'exploitation	41.096.351	29.112.104
Autres charges d'exploitation	231.841	168.559
Total autres charges d'exploitation	231.841	168.559
Autres produits nets d'exploitation	**40.864.510**	**28.943.545**

Le total des autres produits nets d'exploitation diminue de -11,9 millions d'EUR par rapport à 2023.

Charges administratives

Charges de personnel

À la fin de décembre 2024, le Groupe comptait 4.327 employés en service contre 4.455 à la fin de 2023.

Le total des charges de personnel peut être décomposé comme suit :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations	140.693.345	135.133.629
Charges sociales	36.378.837	33.757.044
Primes patronales pour assurances extralégales	20.569.502	17.396.247
Pensions de retraite et de survie et dépenses assimilées	24.550	33.556
Autres	5.811.374	7.559.751
Total dépenses de personnel	**203.477.608**	**193.880.227**

Nous avons enregistré une augmentation de 9,6 millions d'EUR des dépenses de personnel, principalement due aux indexations successives des salaires.

Dépenses générales et administratives

Les frais généraux et administratifs peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Dépenses de marketing	17.121.500	15.844.048
Honoraires	25.475.709	33.117.352
Dépenses IT	218.376.454	204.609.183
Loyers	5.921.507	3.260.185
Contrats de location exploitation	0	1.122.503
Charges fiscales d'exploitation	60.323.207	58.931.132
Autres	103.785.573	79.214.634
Total	**431.003.950**	**396.099.037**

Les frais généraux et administratifs augmentent de +34,9 millions d'EUR.

Parmi ceux-ci, nous constatons une diminution du poste Honoraires, principalement en raison de la baisse des services de consultance.

Les dépenses informatiques ont augmenté de 13,8 millions d'EUR, toujours dans le cadre de l'intégration.

Contributions aux Fonds de résolution et aux Systèmes de garantie des dépôts

Les contributions aux Fonds de résolution et aux Systèmes de garantie des dépôts peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Système de garantie des dépôts	32.626.783	40.212.688
Single Resolution Funds	-56.747	6.835.187
Total	**32.570.036**	**47.047.875**

Dépréciations

Les dépréciations peuvent être détaillées aux 31 décembre 2024 et 2023 comme suit :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Dépréciations sur actifs financiers		
- titres de créance désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0
- titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)	0	0
- titres de créance au coût amorti	-168.264	48.060
- prêts et créances	-20.921.669	-50.691.729
Dépréciations sur actifs non financiers		
- immobilisations corporelles	0	0
- immeubles de placement	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
- autres	0	0
Total	**-21.089.933**	**-50.643.669**

Les actifs non financiers tels que les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles n'ont pas été dépréciés au cours de l'exercice 2024.

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a comptabilisé des dépréciations pour un montant de 21,1 millions d'EUR.

Crelan a enregistré des dépréciations de 7,3 millions d'EUR, contre 43,8 millions d'EUR en 2023. Europabank a enregistré des dépréciations de 13,6 millions d'EUR, contre 6,4 millions d'EUR en 2023.

Des informations détaillées sur la dépréciation des actifs financiers ont déjà été fournies dans les notes 4.3. et 4.4.

Impôts sur les bénéfices

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des impôts exigibles et des impôts différés :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts exigibles	20.155.780	79.558.925
Impôts différés	28.012.511	-10.309.302
Total impôts sur le résultat	**48.168.291**	**69.249.623**

Pour plus d'informations concernant les impôts différés repris dans le compte de résultat, veuillez vous reporter à la note 4.7.

Le bénéfice imposable comporte les dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que les bénéfices non soumis à l'impôt sur le résultat.

Le tableau suivant illustre la relation entre l'impact fiscal théorique statutaire attendu et les impôts sur le revenu effectivement payés :

(en EUR)	31/12/2024		31/12/2023	
	Taux d'impôt	Charge d'impôt	Taux d'impôt	Charge d'impôt
Résultat net avant impôt		240.436.481		276.266.381
Taux d'impôt légal	25,00%	60.109.120	25,00%	69.066.595
Effets fiscaux des taux d'imposition dans d'autres juridictions fiscales	-0,20%	-490.873	-1,87%	-5.167.161
Effets fiscaux de l'exonération de plus-value réalisée sur actions	0,00%		0,00%	0
Effets fiscaux des produits non imposables	-3,93%	-9.448.307	-3,20%	-8.850.100
Effets fiscaux des charges non fiscalement déductibles	6,61%	15.903.599	4,99%	13.774.690
Effets fiscaux de l'utilisation d'actifs d'impôts non comptabilisés antérieurement	-8,90%	-21.389.081	-24,88%	-68.742.304
Effets fiscaux des mouvements de provisions ou de réserves	-4,49%	-10.792.677	3,17%	8.754.782
Eliminations comptables	6,25%	15.018.934	21,67%	59.877.497
Autres	-0,31%	-742.424	0,19%	535.625
Taux d'impôt effectif de l'exercice	**20,03%**	**48.168.291**	**25,07%**	**69.249.623**

Le taux d'imposition est basé sur le taux d'imposition statutaire belge de 25%.

Honoraires des commissaires

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires du collège des commissaires du Groupe pour l'exercice :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	1.082.800	1.089.031
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	288.986	320.407
a. Autres missions d'audit	172.686	165.477
b. Missions de conseil fiscal	0	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	116.300	154.930
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	106.172	63.800
a. Autres missions d'audit	0	0
b. Missions de conseil fiscal	26.915	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	79.257	63.800
Total honoraires payés aux réviseurs	**1.477.958**	**1.473.238**

Les services fournis par EY ont été approuvés par le Comité d'Audit.

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées du Groupe sont les membres du Conseil d'Administration (y compris les membres du Comité de Direction) et les sociétés liées au Groupe.

À la fin de 2024, le Groupe Crelan avait un encours de 0,7 millions d'EUR de prêts et créances envers les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, garantis par 0,5 million d'EUR d'engagements de prêts, de garanties financières et d'autres engagements pris. Toutes les transactions avec les parties liées ont été effectuées aux conditions du marché.

Les honoraires suivants ont été versés aux membres du Conseil d'Administration en 2024 et 2023 :

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Avantages à court terme	5.812.102	5.616.689
Indemnité de sortie	1.089.585	1.003.376
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnité de rupture	0	0
Avantages sur base d'actions	0	0
Total	**6.901.687**	**6.620.066**

La politique de rémunération est conforme à la réglementation de la BNB.

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe Crelan :

- qui exercent des activités commerciales dont elles peuvent tirer des revenus et engager des dépenses;
- dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le Comité de Direction de Crelan pour prendre des décisions sur l'allocation des ressources aux secteurs et pour évaluer leur performance ;
- et pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles.

Le Comité de Direction de Crelan est considéré comme le principal décideur opérationnel tel que défini dans la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels suivants sont présentés séparément sur la base des directives de l'IFRS 8 :

- Fédération Crelan (SA + SC, Royal Street SPV, Crelan Finance (NL) B.V., Crelan Home Loan SCF, CASPR sprl)
- Europabank SA

L'activité bancaire de la Fédération Crelan consiste principalement en une activité de détail, à savoir la collecte de fonds (opérations quotidiennes, produits d'épargne) et l'octroi de prêts à ses clients (ménages, indépendants et petites entreprises) par le biais de son réseau d'agents indépendants. Les chiffres rapportés comprennent également les résultats du BSM (Balance Sheet Management), dont le but principal est de gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de liquidité et de change. L'activité de trésorerie, qui fait également partie des responsabilités de l'équipe BSM, consiste à fournir des liquidités et des financements à court terme afin de soutenir la croissance des activités de détail. Les deux banques ont un Comité de Direction commun et une stratégie commune.

L'activité d'Europabank consiste également en une activité de détail mais avec une stratégie propre et un positionnement correspondant sur le marché. En plus de cela, elle propose également des services de leasing et des services de paiement spécifiques liés à Visa et Mastercard.

Les transactions entre les différents segments opérationnels ont lieu dans des conditions de pleine concurrence.

Les chiffres sont basés sur les informations également fournies au principal décideur opérationnel, en tenant compte des diverses entités juridiques du Groupe consolidé qui contribuent aux résultats actuels.

Les rapprochements entre le total des secteurs opérationnels et le résultat du Groupe sont principalement :

2024 - en millions d'EUR	Federation Crelan	Europabank	Reconciliation	Chiffres rapportés dans le compte de résultat consolidé
Produit net bancaire (Marge d'intérêt + commissions et plus-values)	1.076,1	115,3	280,9	910,5
Charges d'exploitation et prélèvements bancaires	-514,8	-64,8	110,4	-690,0
Commissions	-287,8	-9,4	-297,2	0,0
Dépréciations de prêts et autres provisions	11,9	-9,4	-17,4	19,9
Impôts et taxes	-49,5	-7,8	-9,1	-48,2
Éléments non récurrents et IFRS3	-67,5	0,0	-67,5	0,0
Frais bancaires nets non encore amortis	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat net	**168,4**	**23,9**	**0,0**	**192,3**

Groupe Crelan : le bilan au niveau du segment opérationnel n'est pas inclus dans le rapport fourni au principal décideur opérationnel, et ne doit donc pas non plus être rapporté dans les états financiers consolidés.

6.

Notes relatives aux transactions hors bilan

Le tableau ci-dessous donne le détail des droits éventuels et des engagements hors bilan du Groupe aux 31 décembre 2024 et 2023:

(en EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Engagements résultant d'emprunts		
- octroyés	2.301.517.631	1.978.783.459
- reçus	35.000.000	45.000.000
Garanties financières		
- octroyées	61.849.416	58.423.366
- reçues	285.807.097	2.611.384.931
Garanties		
- octroyées	6.033.538.206	7.371.958.253
- reçues	52.727.812.235	48.738.604.635
Engagements résultant de contrats de location-financement		
- octroyés à une autre contrepartie	14.790.228	19.199.966
- reçus d'une autre contrepartie	62.628.713	47.864.847

Les engagements de prêt accordés se rapportent aux lignes de crédit accordées aux clients, qui n'ont pas (encore) été utilisées. Les engagements de prêt reçus (= droit) se rapportent aux lignes de crédit non (encore) détenues par le Groupe vis-à-vis d'autres contreparties financières, auxquelles il peut être fait appel dans le cadre d'un manque de liquidités.

Les garanties financières et les sûretés reçues servent à garantir les engagements des clients dans le cadre de l'octroi de crédits. La plus grande partie concerne les hypothèques reçues. La garantie cédée est principalement constituée de dépôts de garantie versés dans le cadre de la "Credit Support Annex" (CSA) de la documentation ISDA sur les produits dérivés (voir note 4.4.).

Les dettes envers une autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent des obligations d'achat envers des fournisseurs. Les obligations envers toute autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les options d'achat accordées aux clients.

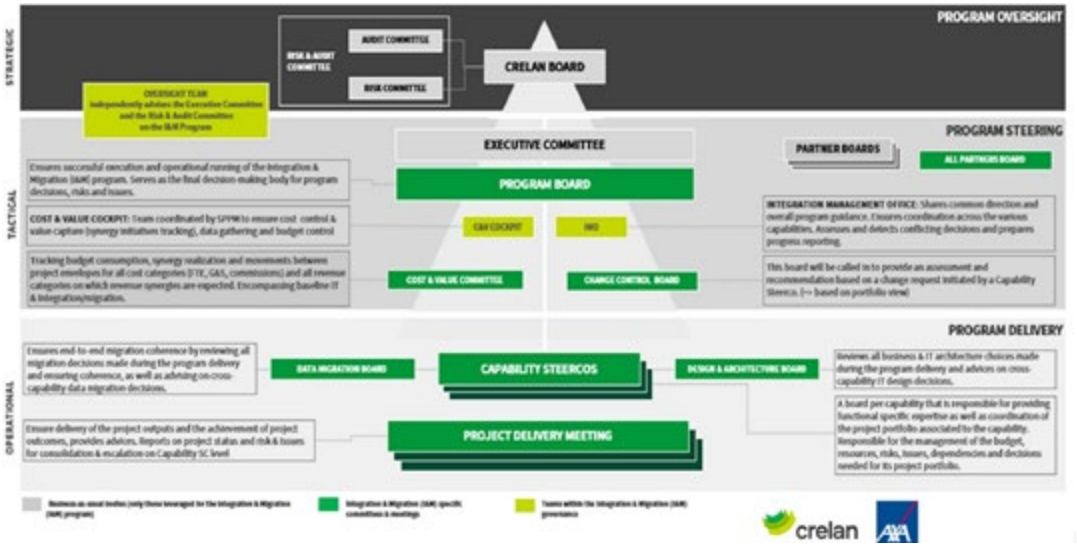
7. Gestion des risques

Introduction

Gestion des risques pendant une procédure d'intégration et de migration, dans la perspective de la préparation du plan de transformation de la Banque

Le 31 décembre 2021, le Groupe Crelan a racheté AXA Bank Belgium au Groupe AXA. Un programme de migration et d'intégration a été mis en place pour réaliser l'intégration opérationnelle, qui s'est achevée à la mi-2024.

Vu l'importance et l'ampleur de ce plan, une gouvernance spécifique est mise en place pour assurer le suivi nécessaire.



Pour assurer la supervision et la qualité, un suivi de deuxième et troisième ligne est prévu. Vu la nature et l'ampleur de ce programme, une partie externe, expérimentée dans les fusions, soutient le CRO dans le suivi de deuxième ligne.

Au niveau du Conseil d'administration, un comité spécial, l'ABARC, est créé pour permettre de se concentrer sur les risques liés à l'intégration et à la migration. Des instruments spécifiques sont créés pour le suivi des risques liés au programme d'Intégration et de Migration : un registre des risques, un tableau de bord des indicateurs clés de risque ('Key Risk Indicator' - KRI). Chacun d'entre eux fait l'objet d'une évaluation au moins trimestrielle au niveau de l'ABARC. Le service de gestion des risques fournit également un second avis à l'ABARC sur des sujets spécifiques (état de préparation de l'infrastructure, état au moment du transfert, approche de la migration...). Enfin, un rapport trimestriel à la BCE est également en vigueur.

Le week-end des 8 et 9 juin, la migration des données d'AXA Bank Belgium vers Crelan a été réalisée.

Grâce aux efforts considérables et à la préparation intensive des équipes informatiques, commerciales et de support, cette opération s'est déroulée sans problème.

Une organisation dédiée à l'après-migration a permis à Crelan de réagir rapidement et de manière appropriée au suivi de la migration. Actuellement, seul un nombre limité d'actions de rattrapage (principalement des automatisations supplémentaires) dans le domaine des risques et des finances est en cours.

Afin de poursuivre l'expansion des activités de Crelan, un plan de transformation est en cours d'élaboration, définissant les priorités de l'entreprise. Du point de vue du risque, aucune gouvernance distincte n'a été mise en place. La gestion des risques est assurée par les délégués aux risques qui font partie de la gouvernance de la transformation.

Le Risk management a supervisé et supervisera le plan de transformation, en accordant une attention particulière, entre autres, à un processus de priorisation juste et clair, à une bonne gestion de projet et à un processus de construction solide, à un personnel adéquat et à des plans de capacité, au respect des règles de gouvernance, ...

Gestion des risques dans un contexte de crise

Avec la guerre en Ukraine et au Moyen-Orient, et après le récent changement de politique des États-Unis, notamment en matière de droits de douane, la situation macroéconomique (prix de l'immobilier, inflation, PIB, incertitude géopolitique) suscite des inquiétudes. Le Groupe Crelan est une banque de détail qui cible les particuliers, les indépendants et les micro-entreprises belges. Dans ce contexte, la guerre en Israël et en Palestine n'a pas d'impact direct sur la banque, mais comme dans le cas de l'Ukraine, elle pourrait avoir un impact sur les emprunteurs si elle entraîne une nouvelle hausse des prix de l'énergie et de l'inflation, notamment en raison de la menace qui pèse sur les échanges commerciaux à travers la mer Rouge.

En ce qui concerne les principaux indicateurs macroéconomiques, la croissance du PIB a été faible (1 %), tandis que le taux de chômage est resté stable (5,7 %) en 2024. Après une forte hausse en 2022 due à la crise énergétique et aux effets post-Covid en Chine, l'inflation a diminué mais reste supérieure au niveau de 2 % (objectif de la politique monétaire) et à la moyenne de l'UE. Les prix de l'immobilier sont restés stables en 2024, l'efficacité énergétique des biens immobiliers devenant de plus en plus importante.

Tant les ménages que les entreprises ont continué à être touchés par cette augmentation des coûts. En Belgique, l'indexation automatique des salaires et les tarifs sociaux protègent dans une large mesure le pouvoir d'achat des salariés, de sorte que la baisse du pouvoir d'achat en Belgique est l'une des plus faibles de l'UE.

Le nombre de faillites en 2024 a augmenté de 8% par rapport à 2023. La construction, le commerce de gros et de détail restent les secteurs où le nombre de faillites est le plus élevé. Cette augmentation s'explique par le niveau élevé des taux d'intérêt et de l'inflation.

Pour les clients professionnels, comme en temps normal, Crelan utilise ses propres mesures de soutien pour les entreprises saines qui connaissent des problèmes temporaires de liquidité en raison de la crise énergétique, sous la forme de lignes de crédit à court terme. Celles-ci sont traitées comme une nouvelle demande de crédit et font l'objet d'une analyse de crédit individuelle. En fonction du profil de risque de l'emprunteur, une proposition adaptée peut être faite.

Jusqu'à la fin de 2024, la crise n'a pas eu d'impact significatif sur la qualité des portefeuilles de crédits de Crelan. Dans l'ensemble, le portefeuille de crédits continue d'afficher de bonnes performances à la fin de 2024, comme le montrent les signaux d'alerte précoce, les niveaux de NPL, les expositions, les créances en souffrance et les créances en défaut de la banque, mais dans ce contexte, il est important de rester prudent et de veiller à ce que le niveau de provisionnement approprié soit maintenu. La banque continuera à surveiller attentivement la qualité de ses portefeuilles et la production de nouveaux crédits. Après la baisse de la demande de nouveaux crédits en 2022-2023, une tendance positive se dessine à nouveau en 2024 suite à la baisse des taux d'intérêt.

Gouvernance interne

En 2024, la banque a continué à gérer activement le risque de crédit en fonction de l'environnement macroéconomique. Outre le suivi "régulier" du portefeuille, les mesures suivantes (entre autres) ont été prises :

- Mise à jour de l'analyse de la capacité de remboursement des clients de détail;

- Quantification ESG intégrée dans les processus de risque de crédit;
- Suivi du portefeuille à haut risque;
- Détection des clients vulnérables dans les portefeuilles professionnels et agricoles ;
- Suivi régulier de l'application des attentes du régulateur belge concernant la qualité des nouveaux prêts hypothécaires ;
- L'octroi au cas par cas de mesures de soutien aux emprunteurs sains rencontrant des difficultés temporaires.

Pour s'assurer que la banque identifie les problèmes émergents en temps utile et qu'elle peut faire face à l'augmentation des crédits pendant la période précontentieuse, elle dispose d'un cadre d'alerte précoce composé de méthodes ou d'indicateurs clés qui alertent les gestionnaires de relations et les gestionnaires de risques sur les tendances potentiellement défavorables (par exemple, la détérioration du profil du client) qui peuvent affecter la santé économique d'une institution. Crelan tire ses signaux d'alerte précoce du comportement de paiement des clients, des informations financières et du comportement des comptes à partir de sources de données internes et externes.

Parallèlement, les processus suivants sont en place :

- Évaluation individuelle des grands postes à fort impact ;
- Tableaux de bord trimestriels discutés au sein du comité de risque de crédit, avec de nombreux indicateurs de performance clés pour les différents portefeuilles et, entre autres, un accent sur les jours de retard (ou rappels) afin d'identifier les retards de paiement à un stade précoce.

Liquidité

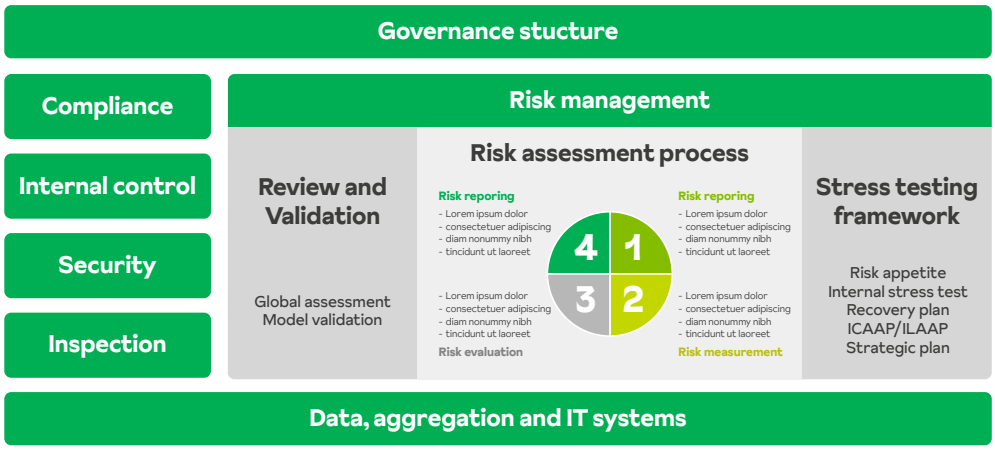
Au printemps 2023, un certain nombre d'institutions financières américaines se sont effondrées à la suite d'une ruée sur les banques. Les craintes d'une nouvelle crise bancaire systémique ont persisté, car il est apparu clairement que la confiance globale des investisseurs dans les banques était tombée à son plus bas niveau. Quelques semaines plus tard, UBS a repris son concurrent Credit Suisse après que les clients et les investisseurs aient perdu confiance en ce dernier. En général, Crelan n'a pas de positions non garanties significatives avec d'autres banques. L'échange de garanties réduit considérablement le risque de la banque. En termes d'impact indirect, Crelan (et ses filiales) a distribué des billets garantis par plusieurs banques européennes à travers son réseau. En cas de défaillance de la banque en question, il pourrait en résulter une perte en capital pour les clients qui ont acheté ces produits.

Un événement majeur en matière de liquidité en 2024 a été l'échéance de l'obligation d'État à 1 an de 2023, qui s'est avéré être un succès sans précédent. Le gouvernement belge s'est positionné comme un concurrent direct pour l'épargne avec l'intention claire de faire pression sur les banques belges pour qu'elles augmentent la rémunération de l'épargne. À l'échéance de l'obligation d'État, les banques se sont livrées à une concurrence pour ne pas perdre de parts de marché et pour attirer de nouveaux clients. Dans ce contexte, Crelan a proposé à ses clients des produits compétitifs qui leur ont assuré une base de dépôts stable avec des effets de liquidité limités.

Cadre de gestion des risques

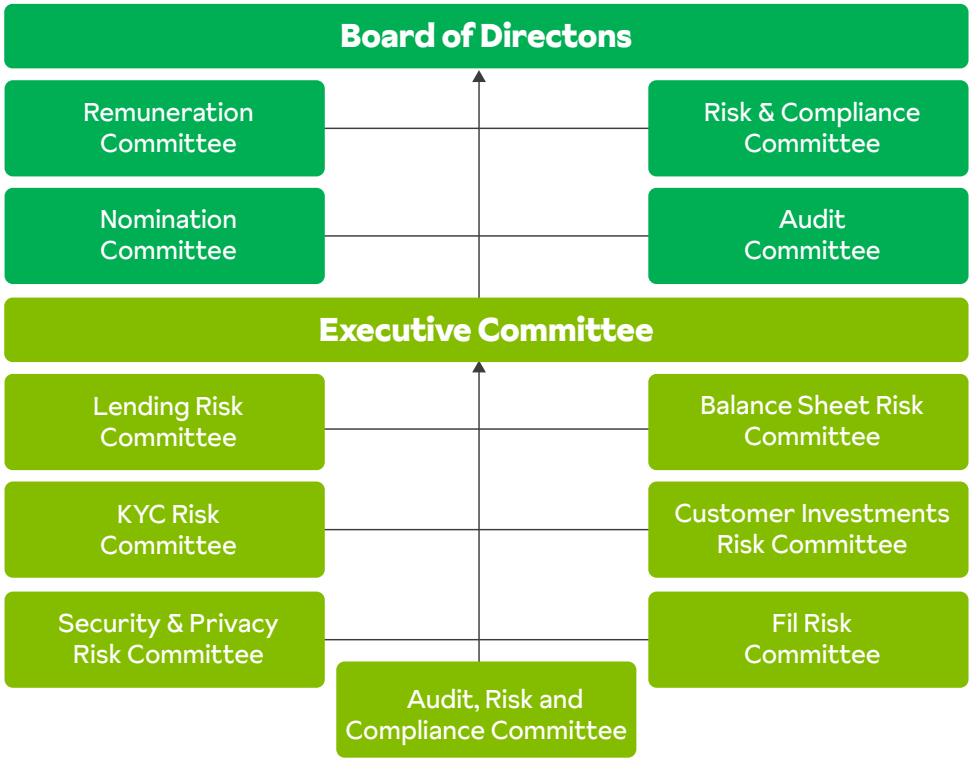
En 2024, le Groupe Crelan a continué à mettre en place une gestion cohérente et prudente des risques en appliquant son cadre de gestion des risques. La banque a mis en place des stratégies, des politiques, des processus et des systèmes solides pour identifier, mesurer, gérer et contrôler ses risques. Le cadre de gestion des risques s'articule autour de cinq composantes :

- Gestion des risques;
- Processus d'évaluation des risques, comprenant l'identification des risques, la mesure des risques, l'atténuation des risques et l'établissement de rapports sur les risques;
- Cadre de simulation de crise;
- Examen et validation;
- Données sur les risques, agrégation et systèmes informatiques.



Structure de gouvernance des risques

Une structure efficace de gouvernance des risques exige une compréhension et une sensibilisation correctes des risques à tous les niveaux de l'organisation, facilitées par une structure efficace de suivi, d'établissement de rapports et de communication. La gouvernance et l'organisation de la gestion des risques du Groupe Crelan sont illustrées ci-dessous.

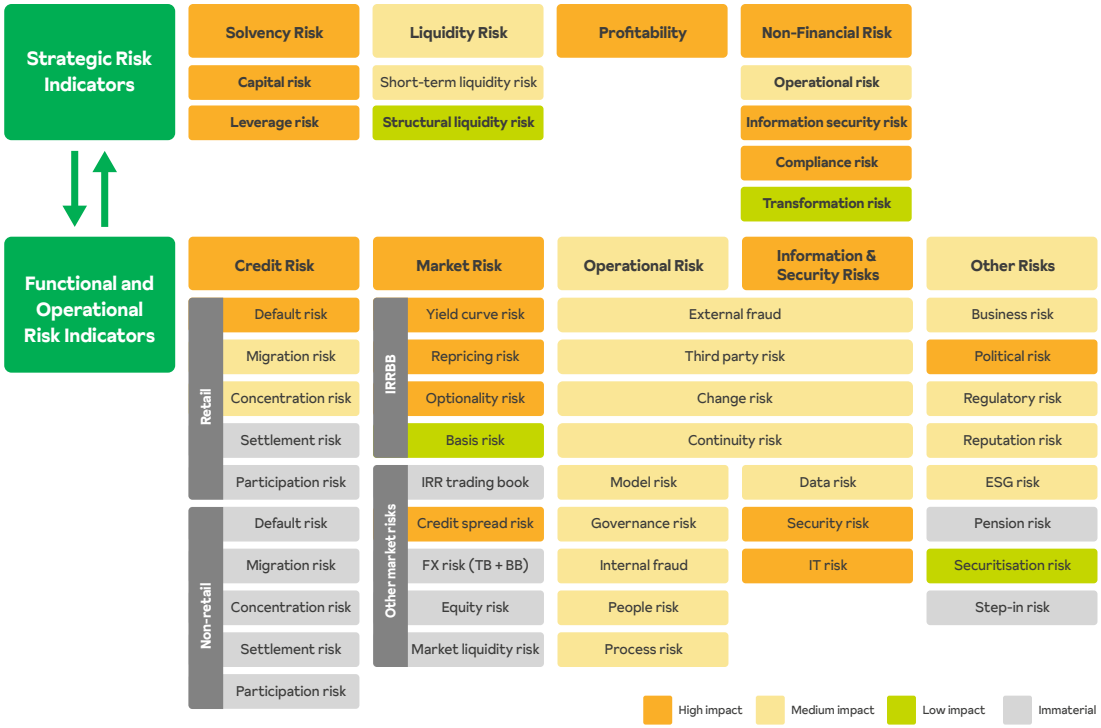


Processus d'évaluation des risques et cadre d'appétit pour le risque

Le Groupe Crelan a mis en place un processus annuel d'évaluation des risques. Cet exercice est réalisé par le département de gestion des risques et comprend l'identification des risques, la mesure des risques, l'évaluation et l'atténuation des risques (y compris les limites) et le rapport sur les risques. L'identification des risques conduit à une taxonomie des risques qui identifie tous les risques importants auxquels le Groupe Crelan est confronté.

Les méthodes de mesure des risques peuvent aller de modèles quantitatifs à des expressions qualitatives d'opinions d'experts. L'importance des risques est évaluée avant leur atténuation (risque inhérent) et après leur atténuation et leur diversification (risque résiduel).

Voici un résumé de l'identification et de l'évaluation des risques :



Le processus d'évaluation (ou de mesure) des risques est étroitement lié au cadre d'appétit pour le risque (RAF - Risk Appetite Framework) de la banque. Pour tous les risques matériels identifiés, la banque définit une stratégie d'évaluation : accepter, atténuer, éviter ou transférer. L'évaluation des risques est l'élément central d'un cadre d'appétit pour le risque, avec l'établissement de déclarations quantitatives ou qualitatives d'appétit pour le risque et de limites associées.

Un appétit pour le risque stratégique est déterminé pour les principaux domaines (capital, liquidité, rentabilité et activités commerciales), en tenant compte de la sensibilité au stress de ces domaines. Cet appétit pour le risque stratégique est traduit en limites de risque fonctionnelles. Ce modèle d'appétit pour le risque a été approuvé par le Conseil d'administration et a été utilisé par cet organe directeur et le Comité de Direction comme outil central pour la gestion des risques du Groupe Crelan en 2024.

Tous les risques importants sont traduits en indicateurs pertinents, résumés dans le 'tableau de bord des risques' (rapports sur les risques). Il s'agit d'indicateurs juridiques et internes. Différents niveaux de gravité sont définis pour chaque indicateur, de sorte que la direction soit alertée suffisamment tôt lorsqu'un indicateur se rapproche de l'appétit pour le risque. Ce 'tableau de bord des risques' fait partie intégrante du processus général de surveillance des risques et fait l'objet d'un rapport trimestriel au Comité de Direction et au Conseil d'administration. Ces risques font l'objet d'un suivi plus détaillé par les sous-comités de risque spécialisés du Groupe Crelan.

L'appétit pour le risque et sa traduction en limites ne sont pas des éléments isolés. Elles sont aussi importantes que la définition de la stratégie. C'est pourquoi le cadre de l'appétit pour le risque est pleinement intégré dans le processus de planification stratégique et financière de la banque et la mise à jour annuelle du plan stratégique va de pair avec l'examen du cadre d'appétit pour le risque et de ses limites respectives. L'objectif du cadre d'appétit pour le risque est de rester stable dans le temps et de servir de moteur à la stratégie de la banque. En outre, des tests de résistance sont appliqués au plan stratégique afin d'en vérifier la robustesse.

Pour les risques liés au capital financier et à la liquidité, outre le cadre réglementaire, il existe également un cadre économique qui génère des prévisions pour différents horizons. Le capital économique est distribué à toutes les activités de la banque, sur la base des objectifs de risque du Groupe Crelan. La direction du Groupe Crelan impose une limite au capital économique total appliqué afin de s'assurer que la banque dispose toujours de ressources financières suffisantes. La banque a également développé une approche de liquidité interne pour suivre sa position de liquidité.

Le cadre de l'appétit pour le risque du Groupe Crelan définit la gouvernance appropriée, les exigences en matière de rapports, les limites, les contrôles et les processus de prise de décision afin d'orienter les décisions de la direction.

L'appétit pour le risque du Groupe Crelan est documenté et présenté dans divers rapports à usage interne et externe (superviseur, audit externe et interne). Tout dépassement des limites d'alerte doit être porté à la connaissance des membres du Comité de Direction ou du Conseil d'administration afin qu'ils prennent des mesures correctives, si nécessaire.

Cadre des tests de résistance

Les tests de résistance sont une analyse menée pour identifier les vulnérabilités de la banque afin de déterminer si celle-ci dispose de suffisamment de fonds propres et/ou de liquidités pour résister à l'impact d'évolutions défavorables, telles que l'impact de scénarios économiques défavorables. Ces tests sont conçus pour identifier les faiblesses de la banque à un stade précoce afin qu'elle puisse prendre elle-même des mesures préventives. Il joue un rôle important pour :

- Fournir des évaluations prospectives des risques ;
- Surmonter les limites des modèles et/ou des données historiques ;
- Alimenter les procédures de planification des capitaux et des liquidités ;
- ICAAP/ILAAP ;
- Contribuer à la définition de la tolérance/appétence d'une banque à l'égard du risque ;
- Faciliter l'élaboration de plans d'urgence ;
- Informer les régulateurs pour l'examen annuel du SREP.

Le cadre des tests de résistance vise à fournir la méthodologie et le processus pour la réalisation de tests de résistance par le Groupe Crelan dans le cadre du processus de gestion des risques, en tenant compte de la réglementation applicable. Le champ d'application du programme s'étend à toutes les entités gérées ou contrôlées par le Groupe Crelan. Lors de la réalisation des tests de résistance, tous les domaines de risques matériels de toutes les entités relevant du programme sont pris en compte.

Évaluation et validation

Le processus d'évaluation des risques et le cadre de simulation de crise prennent en compte les risques dans des environnements de marché normaux et en situation de crise, respectivement. Ces méthodes d'évaluation et de mesure doivent être revues régulièrement. L'évaluation globale sert d'examen annuel du traitement des risques individuels. En outre, la fonction de validation des modèles remet régulièrement en question les méthodes quantitatives utilisées pour mesurer les risques.

D'autres examens du processus d'évaluation des risques sont également effectués par :

- L'audit interne de Crelan ;
- Les auditeurs externes ;
- Compliance ;
- Les régulateurs (c'est-à-dire la Banque Nationale de Belgique et la BCE).

Données sur les risques, agrégation et systèmes informatiques

La gestion, le contrôle et la surveillance des données sur les risques, l'agrégation et les systèmes informatiques sont restés un pilier essentiel en 2024. Le Groupe Crelan a été en mesure de satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de rapports. Depuis que la Banque est devenue une institution importante, ces exigences en matière de reporting se sont accrues. En outre, des investissements importants ont été réalisés dans le cadre du projet d'intégration et de migration afin de sécuriser les données de risque et les capacités d'agrégation de la banque.

Dans les sections suivantes, l'accent sera d'abord mis sur les catégories de risques les plus importantes auxquelles le Groupe Crelan était exposé en 2024, à savoir les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels. Tous ces risques ont un impact potentiel sur les objectifs de la Banque en termes de solvabilité, de liquidité et de rentabilité. Les autres risques de la Banque sont décrits au chapitre 7.8.

Risque de solvabilité

Gestion

En vertu du règlement et de la directive de l'UE sur les exigences de fonds propres (CRR/CRD IV) ainsi que des accords de Bâle, le Groupe Crelan doit maintenir un niveau minimum de fonds propres pour couvrir ses risques de crédit, de marché et opérationnels. Cette obligation est connue sous le nom de "Pilier I - Minimum de capital réglementaire requis". Les banques doivent également mettre en place des stratégies saines, efficaces et complètes, ainsi que des processus permettant d'évaluer et de maintenir en permanence les montants, les types et la répartition des fonds propres internes qu'elles considèrent comme adéquats pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elles sont ou pourraient être exposées. Cette obligation est connue sous le nom d'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et constitue l'exigence du Pilier II du dispositif de Bâle.

Tant pour le capital réglementaire que pour le capital économique, le "capital disponible" des banques est comparé aux "exigences de capital" mesurées. Les différences entre les deux sont dues à leurs méthodologies de mesure[3] et à l'étendue des risques couverts[4].

Le risque de capital est le risque que la banque ait ou puisse avoir un capital insuffisant pour couvrir les risques auxquels elle est exposée. Dans la pratique, cela se traduit par une vérification croisée des fonds propres par rapport aux exigences minimales de fonds propres réglementaires (Pilier I) et aux exigences de fonds propres économiques (Pilier II).

La base de capital fait l'objet d'un suivi attentif de la part du "Comité des risques du bilan" (ou 'Balance Sheet Risk Committee' - BSRC). Le comité est soutenu dans cette mission par un groupe de travail : le Comité des fonds propres et du financement (ou 'Capital and Funding Committee' - CFC). Le CFC surveille les nouvelles réglementations ("veille réglementaire"), suit les ratios de solvabilité actuels et projetés, anticipe et gère les exigences en matière de capital économique et réglementaire.

Les calculs du capital réglementaire sont communiqués au superviseur (COREP) sur une base trimestrielle.

La banque communique le capital économique requis à l'autorité de surveillance dans un dossier ICAAP annuel. En outre, le capital économique requis est calculé trimestriellement et utilisé dans plusieurs rapports internes et incorporé dans l'appétit pour le risque. L'ICAAP est le processus d'examen interne de l'institution elle-même, qui lui permet d'évaluer l'adéquation de ses fonds propres compte tenu de son profil de risque et de son organisation.

Cadre réglementaire

À la suite de la crise financière, l'UE a introduit des règles plus strictes en matière de fonds propres pour les banques, sur la base des accords de Bâle III. Les exigences applicables aux banques sont définies dans le règlement sur les exigences de fonds propres (CRR) et la directive sur les exigences de fonds propres (CRD IV). Le CRR/CRD IV a été introduit progressivement depuis le 1er janvier 2014 et est pleinement en vigueur depuis 2019. À partir de juin 2021, CRR2/CRD V est entré en vigueur.

Les ratios minimaux de capital (exigences de Pillar I) qui doivent être respectés conformément au CRR/CRD IV sont de 4,5 % pour les fonds propres de base (CET1), de 6,0 % pour le ratio de fonds propres de base (Tier 1) et de 8,0 % pour le ratio du total des fonds propres.

Outre les exigences minimales en matière de fonds propres prévues par le CRR, le Groupe Crelan doit également se conformer aux différents tampons imposés conformément à la CRD IV.

La directive CRD IV prévoit un volant de conservation du capital. En période d'essor économique, ce coussin peut atteindre 2,5 %. L'idée est de réserver du capital supplémentaire en période de prospérité financière. En période de stress financier, l'institution pourra utiliser ce capital. La condition est alors que l'institution ne puisse pas verser de dividendes aux actionnaires. Ce coussin de sécurité a été introduit progressivement pour atteindre un niveau final de 2,5 %.

3 Dans le cadre du Pilier I, les méthodes sont définies par le régulateur, tandis que dans le cadre du Pilier II, les méthodes sont définies par le groupe Crelan.
4 Seuls trois risques sont couverts par le Pilier I, tandis que tous les risques importants doivent être couverts par le Pilier II.

Le Groupe Crelan peut également être obligé de constituer un coussin de fonds propres anticyclique représentant une exigence supplémentaire de fonds propres de base Tier 1. Ce coussin a pour but de protéger la banque contre les risques liés au cycle financier et peut atteindre 2,5 %, voire plus. Cette exigence est entrée en vigueur en 2016. À la suite de COVID-19, l'activation du coussin de capital contracyclique de 0,5 % pour la Belgique a été reportée, ce qui a entraîné un taux de coussin contracyclique de 0 % pour la Belgique. Le 31 août 2023, la Banque Nationale de Belgique (BNB) a annoncé sa décision d'activer le coussin de capital contracyclique (CCyB - Countercyclical Capital Buffer). Le coussin est construit en deux phases : d'abord un taux de 0,5 % à partir du 1er avril 2024 et ensuite un taux de 1 % à partir du 1er octobre 2024.

L'autorité de surveillance belge a désigné le Groupe Crelan comme 'Other Systemically Important Institution' (O-SII) et est donc soumis à une exigence supplémentaire de fonds propres de base Tier 1 (tampon O-SII) de 0,75 % à compter du 1er janvier 2023.

À partir du deuxième trimestre 2022, la BNB a imposé un coussin de sécurité sectoriel pour le risque systémique (ou 'Sectoral Systemic Risk Buffer' - SSRB), qui remplace les compléments macroprudentiels. Ce tampon est calculé sur la base d'un pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche IRB pour les expositions garanties par des biens immobiliers belges. Depuis la date de reporting du 30 juin 2024, ce pourcentage est de 6 % (il était auparavant de 9 %). En pratique, cela se traduit par une exigence de capital supplémentaire de 1,57 % au 31 décembre 2024.

À l'issue de son processus de révision et d'évaluation (ou 'Supervisory Review and Evaluation Process' -SREP), l'autorité de surveillance compétente (la Banque Centrale Européenne pour le Groupe Crelan) peut imposer des ratios minimaux plus élevés (= exigences du Pilier II) lorsque, par exemple, tous les risques ne sont pas correctement pris en compte dans les calculs réglementaires du Pilier I. L'exigence du Pilier II (P2R) du Groupe Crelan est de 3,00 % et il existe également une ligne directrice du Pilier II (P2G) de 1,5 % conformément au cycle SREP 2024.

Le Groupe Crelan est également soumis aux exigences de l'autorité nationale compétente et de la SRB en ce qui concerne le MREL. En octobre 2024, lors d'un atelier avec le SRB, Crelan a reçu de manière informelle les exigences suivantes :

- Objectif MREL externe basé sur les actifs pondérés par le risque (TREA) et l'effet de levier (TEM) (maximum des 2). Pour le Groupe Crelan, cela se traduit par un niveau requis de fonds propres et d'engagements éligibles de 3.421 millions d'EUR, soit un objectif de 5,91 % (exprimé en termes d'exposition) à atteindre d'ici le 30 juin 2025.
- Outre l'objectif de MREL externe, le Groupe Crelan doit également satisfaire à une exigence de subordination (BNB). Celle-ci est, comme prévu, de 8 % du total des engagements et des fonds propres. Cela conduit à une exigence de subordination de 4.545 millions d'EUR, soit un objectif de 7,85 % (exprimé en termes d'exposition) à atteindre d'ici le 02 mai 2026.

Engagements éligibles aux fonds propres

Les fonds propres pour les exigences de solvabilité sont légèrement différents des fonds propres comptables.

Les fonds propres de base comptables sont rectifiés avec :

- Des filtres prudentiels qui excluent certains postes des fonds propres, telles que les variations de la valeur du risque de crédit propre et les corrections de valeur supplémentaires dans le cadre d'une évaluation prudente ; et
- D'autres déductions, telles que les immobilisations incorporelles, la déduction CET1 pour la titrisation, les actifs d'impôts différés qui sont basés sur la rentabilité future, les déficits en termes de provision de l'approche fondée sur la notation interne ('Internal Rating Based' approach - IRB). Si l'approche IRB est appliquée pour calculer le risque de crédit, les banques sont tenues de comparer leurs provisions réelles avec leurs pertes anticipées. Tout déficit doit être déduit de Tier 1, tandis qu'un excédent pourra être inclus dans les fonds propres de Tier 2 sous réserve d'un plafond.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement des fonds propres comptables sur la base des normes IFRS avec les fonds propres pour les exigences de solvabilité :

COMPOSITION DU CAPITAL UTILE (en 000 EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Capital libéré	1.138.291	940.639
Réserves (y compris les bénéfices non distribués)	1.054.941	859.601
Résultat de l'exercice en cours	148.455	168.335
Autres réserves	222.317	262.349
Cumul des autres éléments du résultat global	-2.187	-4.100
FONDS PROPRES DE BASE COMPTABLES TIER 1	**2.561.817**	**2.226.824**
Filtres prudentiels	-6.152	-10.457
Ajustement de valeur du risque de crédit propre	*-5.185*	*-9.520*
Ajustement de valeur de l'évaluation prudente	*-967*	*-937*
Déductions des fonds propres Tier 1	-106.142	-71.729
Ajustements réglementaires cumul des autres éléments du résultat global	*0*	*0*
Actifs incorporels	*-43.277*	*-27.974*
Actifs d'impôts différés qui dépendent de la rentabilité future	*0*	*0*
Autres déductions	*-13.755*	*-28.494*
Titrisation	*-1.786*	*-2.118*
Insuffisance de la provision IRB	*-47.324*	*-13.143*
COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)	**2.449.523**	**2.144.638**

Le CET1 s'élève à 2.449 millions d'EUR en 2024 contre 2.145 millions d'EUR en 2023.

Cette augmentation du CET1 est principalement causée par :

- L'augmentation du capital coopératif de 197,6 millions d'EUR : évolution nette du capital coopératif au cours de l'année 2024 ;
- L'augmentation du résultat non distribué de 175 millions d'EUR;
- La diminution des autres réserves de 40 millions d'EUR;
- L'évolution du cumul des autres éléments du résultat global de 1,9 millions d'EUR;
- Les ajustements aux filtres prudentiels de 4,3 millions d'EUR;
- L'évolution des autres immobilisations incorporelles de -15,3 millions d'EUR;
- L'évolution du déficit de l'IRB de -34,1 millions d'EUR.

Cela renforce les fonds propres du Groupe Crelan.

Les fonds propres prudentiels et la dette senior non-preferred de 1,9 milliard d'EUR sont des passifs éligibles qui sont pertinents pour le ratio MREL à la fin de 2024.

Le total des fonds propres pour les exigences de solvabilité comprend :

- Le CET1 ;

- Les fonds propres supplémentaires Tier 1 constitués d'obligations convertibles applicables ;
- Fonds propres Tier 2, constitués de la valeur éligible des prêts subordonnés ; il n'y a actuellement pas de prêts subordonnés perpétuels et de mesure transitoire de Bâle III.

TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LES BESOINS DE SOLVABILITÉ (en 000 EUR)	31/12/2024	31/12/2023
CET1	2.449.523	2.144.638
Capital additionnel Tier 1	244.670	244.560
TIER 1	2.694.194	2.389.198
TIER 2	508.602	202.795
Dettes subordonnées	508.602	199.926
Dettes subordonnées perpétuelles	0	2.869
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LES EXIGENCES DE SOLVABILITÉ	**3.202.796**	**2.591.993**

Le total des fonds propres du Groupe Crelan est passé de 2.592 millions d'EUR en 2023 à 3.203 millions d'EUR fin 2024. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des parts coopératives ou des instruments de capital entièrement libérés et à l'émission supplémentaire de Tier 2 en 2024.

Exigences réglementaires de fonds propres

Les exigences de fonds propres réglementaires sont basées sur le concept d'actifs pondérés en fonction des risques (RWA). Les méthodes de calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires du Pilier 1 sont définies spécifiquement dans la réglementation. L'approche fondée sur les notations internes (IRB) est appliquée pour la majeure partie de l'activité de crédit belge (voir 7.4.5). L'approche standardisée est utilisée pour une plus petite partie de l'exposition (voir 7.4.4).

Les actifs pondérés en fonction des risques pour le Groupe Crelan selon les règles de Bâle III s'élevaient à 9.078 millions d'EUR en décembre 2024, contre 8.415 millions d'EUR à la fin de 2023. Cette augmentation de 663 millions d'EUR des RWA est due à :

- Risque de crédit +388 millions d'EUR
- Cette augmentation est principalement due à la migration des données d'AXA Bank Belgium vers les systèmes Crelan et à son impact en termes de méthodologie de calcul, conduisant à un résultat plus conservateur.
- Risque de marché -9,5 million d'EUR
- Risque opérationnel +242 millions d'EUR
- Les informations sur le risque opérationnel sont mises à jour une fois par an. Il en résulte un besoin en fonds propres de 146,1 millions d'EUR avec un niveau pondéré en fonction du risque correspondant de 1.826 millions d'EUR.
- Ajustement de la valeur du crédit ('Credit Valuation Adjustment' - CVA) +41,9 millions d'EUR
- Le CVA des actifs pondérés en fonction des risques du Groupe Crelan a augmenté en 2024, en partie en raison d'une augmentation des expositions aux produits dérivés dans le calcul du CVA.

MONTANTS DE L'EXPOSITION AU RISQUE (en 000 EUR)	31/12/2024	31/12/2023
Montants de l'exposition pondérée au risque de crédit	7.153.591	6.765.020
Montant de l'exposition au risque de marché	1.553	11.069
Montant de l'exposition au risque opérationnel	1.826.511	1.584.828
Montant de l'exposition au risque pour l'ajustement de la valeur du crédit	96.508	54.575
MONTANT TOTAL DE L'EXPOSITION AU RISQUE	**9.078.163**	**8.415.492**

Titrisation – Transfert de risque important

En décembre 2020, la sous-entité AXA Bank Belgium du Groupe Crelan a mis en place, jusqu'en juin 2024, une titrisation synthétique sur son portefeuille de prêts hypothécaires, afin d'optimiser l'équilibre risque-rendement du Groupe Crelan et de soutenir la croissance du portefeuille de prêts tout en maintenant les niveaux de solvabilité envisagés (tels que définis dans le cadre de l'appétit pour le risque de la banque). Il s'agit d'une titrisation

synthétique de bilan avec transfert de risque significatif ('Significant Risk Transfer' - SRT) par laquelle le Groupe Crelan (initiateur et vendeur) vend les tranches mezzanine à un tiers tout en conservant les tranches senior et de première perte ainsi qu'une tranche verticale de 5 % de l'ensemble du portefeuille.

La tranche des premières pertes est entièrement déduite des fonds propres CET1. Elle est calculée comme la somme de toutes les expositions qui seraient pondérées à 1250 %. Ainsi, dans ce cas, la déduction s'élève à 1,79 million d'EUR au quatrième trimestre 2024, contre 2,1 millions d'EUR au quatrième trimestre 2023.

La valeur de la déduction calculée est directement déduite du capital CET1. Par conséquent, seule la tranche senior conservée doit être pondérée en fonction des risques. Les actifs pondérés en fonction des risques de la tranche senior conservée s'élèvent à 51,1 millions d'EUR à la fin de 2024, contre 52,1 millions d'EUR au 4e trimestre 2023. Les actifs pondérés de cette tranche senior sont mesurés selon la méthode SEC-IRBA, car tous les crédits sous-jacents sont des expositions IRB. Des ajustements sont effectués pour tenir compte des asymétries d'échéances entre la protection du crédit et les expositions sous-jacentes, et la pondération de risque de la tranche senior est fixée à la pondération de risque moyenne pondérée qui serait applicable aux expositions sous-jacentes si elles n'avaient pas été titrisées. La pondération de risque finale de la tranche senior est de 15 %, ce qui correspond au plancher de pondération de risque applicable dans le cadre de la titrisation.

Ratios de capital

Les ratios de solvabilité réglementaires comparent les fonds propres du Groupe Crelan à ses actifs pondérés par le risque.

Ratios de fonds propres	31/12/2024	31/12/2023
Définition de l'introduction progressive		
Ratio de Fonds Propres de base Tier 1	26,98%	25,48%
Ratio TIER 1	29,68%	28,39%
Ratio de capital	35,28%	30,80%

Le Groupe Crelan affiche de solides ratios de solvabilité à la fin de 2024. L'augmentation des ratios de solvabilité s'explique en grande partie par le bénéfice net de 2024 entièrement inclus dans le capital (voir section 7.2.3) et par l'augmentation du capital coopératif. Au 31 décembre 2024, le ratio Tier I du Groupe Crelan s'élève à 29,68 % (28,39 % en 2023) et le ratio de capital total à 35,28 % (30,80 % en 2023).

Capital économique

Les banques doivent également disposer de stratégies et de processus sains, efficaces et complets pour évaluer et maintenir en permanence les montants, les types et la répartition des fonds propres internes qu'elles jugent adéquats pour couvrir la nature et le niveau des risques auxquels elles sont ou peuvent être exposées (exigence de fonds propres économiques au titre du pilier II).

Tout comme la perspective normative, la perspective économique examine l'offre de capital (capital interne ou économique) et les exigences de capital économique dans des conditions de marché normales.

En plus de la perspective réglementaire (normative) pour la gestion du risque de capital, le Groupe Crelan mesure depuis 2022 l'adéquation de son capital avec une approche économique interne.

L'approche pour la gamme consolidée au 31 décembre 2024 est la suivante :

- Il assume les risques les plus importants pour la banque, y compris les risques financiers tels que le risque IRRBB et le risque de marché, ainsi que le risque de crédit ;
- Pour ces risques, le Groupe Crelan mesure des chocs de 1 sur 1 000 ans par type de risque ;
- Pour le risque de crédit de détail, le point de départ est le modèle ECAP interne (facteur de risque unique asymptotique avec un niveau de confiance de 99,9%) développé par AXA Bank Belgium. Comme le modèle ECAP est adapté aux modèles PD et LGD d'AXA Bank Belgium, une simple règle de 3 a été appliquée pour extrapoler les exigences ECAP à l'ensemble du portefeuille. La règle de 3 est appliquée sur la base de la part relative des deux banques dans le total des actifs pondérés en fonction des risques de la banque combinée ;

- Pour l'IRRBB, le Groupe Crelan applique l'approche suivante :
  - Les six chocs définis par le Groupe Crelan sont calculés (déplacement parallèle vers le bas, déplacement parallèle vers le haut, baisse des taux courts, hausse des taux courts, pentification de la courbe et aplatissement de la courbe). Cela montre clairement qu'au niveau consolidé, le choc parallèle vers le haut est le plus grave ;
  - Le Groupe Crelan s'est ensuite appuyé sur ses modèles internes de tests de résistance, où les données historiques sur les taux d'intérêt sont utilisées pour vérifier ce que sont les chocs ayant une probabilité de 1 sur 1000 ans.
- Pour le risque opérationnel, une approche simplifiée a été utilisée : approche réglementaire normalisée ;
- Pour le risque d'entreprise, une approche par scénario est appliquée ;
- Pour le risque de pension, une approche par scénario est appliquée ;
- Le risque d'intégration a été mis en œuvre depuis 2022, en supposant un délai de migration de 6 mois. Après la fusion en juin 2024, ce risque n'est plus calculé ;
- La matrice de corrélation d'AXA Bank Belgium a été conservée ;
- Pour les autres risques moins importants, le Groupe Crelan se base sur l'approche réglementaire où les actifs pondérés sont convertis en exigences de fonds propres.

Le Groupe Crelan mesure ses exigences économiques de fonds propres en utilisant les méthodes décrites dans le tableau ci-dessous :

	Catégorie de risque	Economique	Réglementaire
Risque de crédit de la clientèle de détail	Risque de crédit de détail - Prêts hypothécaires, à la consommation et professionnels Risque de crédit de détail - Autres prêts	Facteur de risque unique asymptotique SA	IRB SA
Risque de crédit hors détail	Risque de crédit hors détail	SA	SA
Risque de marché	Trading Book - Risque non structurel de taux d'intérêt, de change et d'écart de crédit Banking Book - Risque structurel de taux d'intérêt et risque de base*	SA SOT (le plus mauvais des 6)	SA N/A
Risque opérationnel*	Risque opérationnel	TSA	TSA
Risque lié aux pensions	Risque lié aux pensions	Chocs d'inflation/IR	-
Risque d'entreprise	Risque d'entreprise	Chocs de volume/marge	-
Risque ESG	Risques liés au climat et à l'environnement	Basé sur des scénarios	-

* En cours d'évaluation et de validation

Il convient de noter que les approches du risque de crédit de détail et du risque de crédit IRRBB sont en cours de révision. La matrice de corrélation est également mise à jour.

L'excédent de capital du Groupe Crelan se mesure en soustrayant du capital interne de la banque (après la période de crise) ses exigences économiques de fonds propres totales (ECAP). Le Groupe Crelan mesure ses exigences économiques de fonds propres en supposant un niveau de confiance de 99,9 %.

Ratio de levier

Le ratio de levier est défini comme le capital Tier 1 par rapport à la mesure d'exposition totale de la banque, qui comporte à la fois les éléments du bilan et hors bilan. Le but est de limiter l'effet de levier excessif et d'aligner davantage les actifs des établissements par rapport à leurs fonds propres.

Le ratio de levier du Groupe Crelan en vertu de la législation CRR actuelle ("Acte délégué") a augmenté pour atteindre un niveau de 4,71 % au quatrième trimestre 2024, contre 4,34 % au quatrième trimestre 2023. L'augmentation du ratio de levier en 2024 s'explique en grande partie par l'augmentation des fonds propres Tier 1. Par rapport au quatrième trimestre 2023, les fonds propres Tier 1 ont augmenté de 2.389 millions d'EUR à 2.694 millions d'EUR. En revanche, l'exposition à l'effet de levier a augmenté de 55.049 millions d'EUR à 57.170 millions d'EUR.

	31/12/2024	31/12/2023
Ratio de levier	4.71%	4.34%

Risque de liquidité

Le “Comité de Bâle sur le contrôle bancaire” (ou ‘Basel Committee on Banking Supervision’ - BCBS) définit le risque de liquidité comme le risque de ne pas être à même d’augmenter rapidement et facilement la position de trésorerie pour absorber les chocs résultant d’un stress financier et économique.

La taxonomie des risques du Groupe Crelan prend en compte les deux aspects suivants du risque de liquidité qui entrent tous deux dans le cadre de la gestion du risque de liquidité :

- Le risque de liquidité à court terme est défini comme le risque que le Groupe Crelan ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières à leur échéance (dans un délai d’un mois), à un coût raisonnable et en temps opportun. Il résulte de positions de trésorerie et de sûretés à court terme (intrajournalières, au jour le jour, d’un jour à un mois).
- Le risque structurel de liquidité est le risque que le Groupe Crelan ne puisse pas satisfaire à ses obligations financières à leur échéance à moyen et long terme (dans un délai de plus d’un mois), à un coût raisonnable et en temps opportun.

Gestion du risque de liquidité

Politique de risque, cadre de limites et rapports

Le Groupe Crelan dispose de sources stables de financement à court et à long terme. Elle dispose d’une solide base de dépôts de détail et d’un programme d’obligations sécurisées bien établi (via Crelan Home Loan SCF) pour attirer un financement de gros à bon prix et non volatile.

Pour évaluer et gérer le risque de liquidité consolidé, le Comité des risques du bilan du Groupe Crelan surveille :

- Les indicateurs internes : Stress de liquidité interne (‘Internal Liquidity Stress’ - ILS)et cadre de liquidité à court terme (‘Short-Term Liquidity Framework’ - STeLF) ;
- Les indicateurs réglementaires : LCR, NSFR, ALMM et nantissement d’actifs.

Tous ces indicateurs sont basés sur une approche commune : garantir que le coussin de liquidité du Groupe Crelan est suffisant pour faire face à une série d’événements de crise. Plus spécifiquement, l’indicateur de liquidité interne du Groupe Crelan a été conçu pour garantir que la banque conserve un coussin de liquidité adéquat pour faire face à une combinaison de stress idiosyncratique et de stress de marché sur un horizon de trois mois.

Stress de liquidité interne (‘Internal Liquidity Stress’ - ILS)

La méthodologie de stress de liquidité interne est dérivée des exigences réglementaires en matière de rapports sur le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio). Les données du rapport prudentiel LCR sont utilisées pour calculer l’exigence de liquidité interne en situation de crise. Toutefois, lorsque des décotes bien définies doivent être appliquées dans le cadre du LCR, la méthodologie interne de simulation de crise s’en écarte en appliquant à l’actif et au passif des banques des chocs spécifiques plus importants afin de simuler l’impact sur la valeur des actifs, les entrées et les sorties de fonds au cours d’une période de crise définie.

Le stress de liquidité interne est mesuré comme un coussin de liquidité en EUR, c’est-à-dire le montant des actifs liquides de haute qualité dépassant les sorties nettes de liquidités du scénario de crise défini. Le Groupe Crelan a défini un scénario de crise couvrant une période plus longue que les 30 jours civils du LCR. La durée du scénario de crise a été fixée à 3 mois, ce qui donne à la banque le temps de s’adapter à une nouvelle situation de liquidité et de considérer à la fois un marché financier sévère et un choc idiosyncratique.

Les tensions extrêmes sur les marchés financiers supposent les deux circonstances suivantes qui sont censées se produire en même temps :

La sûreté en espèces du portefeuille de produits dérivés dépend des fluctuations des taux d’intérêt. Le Groupe Crelan doit ajouter des sûretés en espèces en cas de mouvement négatif des taux d’intérêt. Nous définissons ce stress comme un déplacement parallèle vers le bas de la courbe des taux d’intérêt. Deuxièmement, un élargissement instantané de 175 points de base des écarts de taux sur les obligations.

Le stress idiosyncratique suppose que le comportement des clients de détail et de gros change par rapport aux conditions normales du marché. Cela conduit à des débits sortants jusqu'à 50 % supérieurs au calcul du LCR. En outre, des débits sortants supplémentaires sont prévus pour les crédits dans le pipeline, car en cas de situation de crise, le comportement de retrait des clients peut changer. Enfin, le montant des entrées reçues des clients particuliers est limité aux paiements du principal, sans tenir compte des intérêts.

Enfin, le stress de liquidité interne du Groupe Crelan prévoit également une mesure d'atténuation pour remédier aux tensions ressenties au cours de l'horizon de 3 mois considéré. Cette action consiste en l'émission d'obligations sécurisées par l'intermédiaire du véhicule Crelan Home Loan SCF.

en 000 EUR	31/12/2024	Limiet	Buffer
Indicateur de stress de liquidité interne	6.275.573	1.300.000	4.975.573

Cadre de liquidité à court terme (STeLF)

Pour compléter le cadre de liquidité réglementaire et les calculs de stress de liquidité interne, le Groupe Crelan a créé un indicateur de liquidité calculé quotidiennement, qui évalue la position de liquidité pour les 5 prochains jours ouvrables. Cet indicateur est appelé cadre de liquidité à court terme (ou 'Short-Term Liquidity Framework' - STeLF). Il mesure le coussin de liquidité, défini comme la somme des titres admissibles non grevés de la BCE et des soldes de trésorerie en EUR, et est calculé pour deux scénarios. Dans le scénario habituel, le coussin de liquidités STeLF prend en compte les entrées et les sorties pour les cinq jours ouvrables suivants. Dans le scénario de crise, seuls les flux sortants et un flux sortant supplémentaire sont pris en compte.

Indicateurs réglementaires

Le Groupe Crelan surveille le LCR et le NSFR du cadre de Bâle III.

- Le LCR ('Liquidity Coverage Ratio' ou ratio de couverture de liquidité) est devenu contraignant en octobre 2015, tandis que le NSFR ('Net Stable Funding Ratio' ou ratio de financement stable net) est devenu contraignant avec l'introduction du CRR II en juin 2021.
- L'ALMM ('Additional Liquidity Monitoring Metrics' ou indicateur additionnel de suivi de la liquidité) est signalé à l'organisme de contrôle depuis avril 2016. Les ratios des actifs grevés (au sens large et au sens strict) sont calculés conformément à la réglementation belge.

Politiques de gestion du risque de liquidité

Le plan d'urgence de liquidité du Groupe Crelan a été adapté et la banque a mis en place un groupe de travail spécial qui, lors de crises de liquidité systémiques ou idiosyncratiques, doit immédiatement intervenir et prendre les mesures appropriées. Des projections prospectives régulières des principaux ratios de liquidité soutiennent la gestion active du risque de liquidité au sein de la banque.

Évaluation du coussin de liquidité

Le Groupe Crelan dispose d'une forte position de liquidité, comme en témoigne son solide coussin de liquidité qui dépasse clairement les limites réglementaires et internes.

Les deux indicateurs de Bâle III sont largement supérieurs aux exigences minimales à la fin de 2024 (limite de 100 %) grâce à un confortable stock d'actifs liquides et à une structure de financement solide.

Ratio	31/12/2024	31/12/2023	Limiet
LCR	196%	188%	100%
NSFR	132%	142%	100%

Financement

Les principales sources de financement stable de la banque sont les dépôts de détail (43 milliards d'EUR au 31 décembre 2024) et les obligations sécurisées (4,5 milliards d'EUR au 31 décembre 2024). Le Groupe Crelan a également émis des obligations Senior Non-Preferred (SNP) pour un montant de 1,35 milliard d'EUR. Le tableau ci-dessous donne plus de détails à ce sujet.

Analyse des échéances

31/12/2024 (en 000 EUR)	< 6 mois	6-12 mois	> 12 mois	Total
Capital	0	0	3.246.611	3.246.611
Financement de détail	38.172.226	2.745.852	2.120.178	43.038.256
Financement de détail stable	28.385.363	1.966.717	1.513.426	31.865.506
Autres financements de détail	9.786.863	779.135	606.752	11.172.750
Clients non financiers	1.052.414	63.415	40.402	1.156.231
Financement par la banque centrale	0	0	0	0
Clients financiers	1.022.460	6.203	3.755.314	4.783.977
Obligations couvertes	750.000	0	3.750.000	4.500.000
Autres clients financiers	272.460	6.203	5.314	283.977
Autres contreparties	1.827.066	411.690	2.108.506	4.347.262
Total	**42.074.166**	**3.227.160**	**11.271.011**	**56.572.337**

Dans ce tableau, la juste valeur des produits dérivés n'est pas incluse, car nous ne considérons pas ces dérivés comme un "financement".

Obligations sécurisées

AXA Bank Belgium, qui fait partie du Groupe Crelan, a créé AXA Bank Europe SCF pour émettre des obligations sécurisées, AXA Bank Europe SCF achetant des prêts hypothécaires directement auprès d'AXA Bank Belgium. Bien qu'elle n'ait pas encore été mise en œuvre, la création permet également une transaction de prêt garanti entre AXA Bank Belgium et AXA Bank Europe SCF avec des hypothèques comme garantie sous-jacente afin d'émettre des obligations sécurisées avec une échéance plus courte.

La grande qualité sous-jacente du portefeuille d'hypothèques de détail du Groupe Crelan en Belgique est la garantie idéale pour un programme d'obligations sécurisées. Ce programme permet au Groupe Crelan de gérer son risque de liquidité. Il offre à la banque une diversification des sources de financement et minimise les concentrations de financement dans les tranches d'échéances. Le programme d'obligations sécurisées permet au Groupe Crelan d'accéder au marché des obligations sécurisées, ce qui permet de réduire le coût du financement institutionnel à long terme. Ce programme offre à la banque un accès à des marchés de financement qui restent ouverts en période de tensions sur les marchés. La banque a lancé sa première obligation sécurisée en novembre 2010. Le programme d'obligations sécurisées s'élève à 10 milliards d'EUR en 2024, dont 4,5 milliards d'EUR restent à un niveau consolidé : 4,5 milliards d'EUR sont placés sur le marché et 5,5 milliards d'EUR de ces obligations sécurisées sont conservés par le Groupe Crelan (utilisés dans des transactions de financement garanti) et ont été supprimés du bilan consolidé.

Étant donné que les obligations émises dans le cadre de ce programme sont couvertes par des prêts hypothécaires, une partie du portefeuille de prêts hypothécaires de la banque est considérée comme grevée. Pour s'assurer que le montant des actifs grevés ne devienne pas trop important, le Groupe Crelan calcule l'indicateur d'encombrement de l'actif économique. Cet indicateur précise le montant des actifs grevés par rapport au total du bilan. Le tableau ci-dessous montre que même en utilisant des prêts hypothécaires pour émettre des obligations sécurisées, le taux d'encombrement de l'actif économique reste inférieur à sa limite.

En %	31/12/2024	Limite
Economic Asset Encumbrance Ratio	12%	25%

Risque de crédit

Gestion du risque de crédit

Le Groupe Crelan définit le risque de crédit comme le risque de perte associé à l'incapacité du débiteur à remplir pleinement les obligations financières convenues contractuellement. L'objectif de la gestion du risque de crédit est de s'assurer qu'un événement ou ensemble d'événements de crédit ne menaceront pas de manière significative la solvabilité ou la rentabilité de la banque. Afin d'atteindre cet objectif, les expositions au risque de crédit sont maintenues dans des limites strictes. La gestion efficace du risque de crédit est un élément essentiel d'une approche globale de la gestion des risques et est essentielle au succès à long terme de toute organisation bancaire.

L'activité principale du Groupe Crelan est de fournir des prêts hypothécaires (79 %), professionnels (13 %), agricoles (4 %) et à la consommation (4 %), les prêts hypothécaires représentant la part la plus importante. Ces produits sont proposés en Belgique uniquement.

Management overlay

Crelan a entamé l'année 2023 avec d'importantes superpositions de stocks pour les incertitudes liées aux effets de second ordre résultant de la crise en Ukraine. Pour le segment de la vente au détail, il s'agissait principalement de la question des prix de l'énergie, tandis que pour le segment professionnel, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont également créé une incertitude quant à la capacité de remboursement de nos clients. Plus spécifiquement pour le secteur agricole, il y a beaucoup d'incertitude concernant les réglementations liées à l'écologie.

Au cours de l'année 2023, la banque a choisi de maintenir les différents overlays en raison du niveau élevé d'incertitude qui subsiste. Au quatrième trimestre, les différents overlays ont été revus pour refléter le niveau d'incertitude lié au niveau de provisionnement.

En 2024, la banque a continué d'identifier dans ses portefeuilles des poches de risque constituées de clients qui pourraient être confrontés à des problèmes de remboursement si les prix de l'énergie et l'inflation restaient historiquement élevés dans les mois à venir.

Prêts hypothécaires et à la consommation

Les prêts hypothécaires constituent le principal produit du portefeuille de prêts de Crelan et se concentrent sur l'immobilier résidentiel belge.

La capacité de remboursement du client est un paramètre de risque essentiel dans le domaine des prêts. Dans le cas des prêts hypothécaires, tous les revenus et toutes les dépenses, y compris ceux liés aux prêts, sont pris en compte pour obtenir un revenu net qui est comparé à ce que l'on appelle le revenu minimum disponible, c'est-à-dire ce qui devrait rester au client pour les dépenses quotidiennes telles que l'alimentation, le chauffage, etc. Si ce revenu minimum n'est pas atteint, le prêt est refusé.

Tout comme en 2023, un exercice a été réalisé pour identifier les clients qui pourraient rencontrer des difficultés de paiement en raison de l'augmentation des prix de l'énergie. Le même exercice a été réalisé cette année pour tenir compte de l'environnement macroéconomique total : sur base des revenus disponibles dans notre base de données, nous avons indexé ces revenus et les avons réduits de 300 EUR/mois (impact moyen de la crise énergétique sur les factures d'énergie en Belgique).

Sur base de la sélection des clients qui n'atteindraient plus le revenu disponible minimum, nous envisageons un transfert en Stage 2 des dossiers qui sont en Stage 1. L'estimation du management overlay est basée sur l'application du taux de couverture du Stage 2 aux postes qui donnent le niveau de management overlay. Le nombre de clients à risque est plus faible qu'en 2023, alors que le taux de conversion est passé de 80 à 100%. L'overlay est formé pour les clients qui ont un montant sur le compte d'épargne de Crelan inférieur à 2.500 EUR.

Prêts professionnels et agricoles

Pour le portefeuille professionnel, l'année 2023 a été marquée par des indexations salariales historiquement élevées en début d'année, entraînant une augmentation significative des dépenses d'exploitation. Cela a conduit à des taux d'insolvabilité élevés, principalement dans des secteurs tels que la construction, l'hôtellerie et les transports. En 2024, la crise n'a pas eu d'impact significatif sur les portefeuilles de prêts professionnels.

Dans la lignée de l'exercice de l'année dernière, Risk a mené une analyse pour identifier les dossiers de crédit les plus risqués. Nous identifions les clients à haut risque sur la base d'une série de signaux négatifs. Chaque client du portefeuille se voit attribuer un score basé sur différents indicateurs internes et externes. Plus le score est élevé, plus le risque est important. Pour les clients identifiés comme plus risqués, nous envisageons de transférer en Stage 2 les dossiers qui sont en Stage 1. En appliquant le ratio de couverture du Stage 2 à ces expositions, on obtient le niveau de management overlay. La banque applique donc le ratio de couverture S2, mais n'a pas transféré les prêts en Stage 2 parce qu'elle estime que les règles de phasage fonctionnent bien et que le phasage pour ces dossiers se fera à un stade ultérieur si les risques se matérialisent effectivement. Il s'agit de la même méthodologie que celle appliquée l'année dernière.

Provision sectorielle sur le marché agricole

Crelan a une exposition historique au secteur agricole. Chaque année, les experts de la banque effectuent une analyse pour saisir l'évolution des incertitudes dans le secteur. La crise énergétique, l'inflation et les nouvelles réglementations maintiennent les incertitudes pour ce secteur à un niveau élevé. Toutefois, le montant de 12 millions d'EUR a été considéré comme trop prudent compte tenu des derniers développements dans ce secteur et est donc réduit à 9,5 millions d'EUR.

Politique de risque, cadre des limites et rapports

L'objectif de la gestion du risque de crédit est d'identifier et de mesurer correctement le risque de crédit dans le bilan, de surveiller le risque de crédit et de prendre les mesures nécessaires pour maintenir le risque de crédit dans les limites de l'appétit pour le risque, empêchant ainsi les événements de crédit d'affecter significativement la solvabilité ou la rentabilité de la banque.

Pour atteindre cet objectif, les portefeuilles de prêts doivent rester dans certaines limites prédéterminées. Ces limites sont déterminées par un cadre d'appétit pour le risque (RAF) préétabli définissant des limites fonctionnelles. Ces limites fonctionnelles se traduisent par des limites opérationnelles qui sont utilisées quotidiennement pour s'assurer que l'activité de crédit fonctionne en respectant le cadre d'appétence au risque défini par le Conseil d'administration.

Les risques liés aux prêts hypothécaires, prêts personnels, prêts agricoles crédits professionnels du Groupe Crelan en Belgique sont gérés en quatre phases (acquisition, gestion, recours et recouvrement) sur la base des politiques de crédit.

Les prêts hypothécaires sont acceptés en fonction d'un ensemble de normes d'acceptation et de règles de politique. Les modèles de notation des acquisitions sont élaborés en interne et examinés régulièrement, afin d'évaluer la validité de ces modèles de risque internes. Le Groupe Crelan se conforme aux directives de la BNB (appelées "limites de vitesse").

Le service des recours de la banque représente une partie essentielle de la gestion du risque de crédit. Ce service adopte des mesures visant à minimiser le risque de crédit de la banque en fonction de la nature et de la gravité de l'incident. De plus, il détermine le montant des provisions mensuelles à constituer pour les radiations futures. Les procédures et les contrôles relatifs à la radiation des prêts non performants sont intégrés dans une politique de radiation conformément aux directives de l'ABE.

Conformément aux attentes réglementaires, le Groupe Crelan effectue des tests de résistance pour le risque de crédit pour les particuliers. L'objectif principal est d'évaluer la sensibilité des pertes de crédit du portefeuille de crédits existant, ainsi que d'évaluer la solvabilité de la banque en situation de crise.

L'évolution du risque de crédit fait l'objet d'un suivi actif dans le cadre des rapports destinés au Comité du risque de crédit, qui examine régulièrement le risque. Tous ces principes conduisent à un système de gestion des risques très efficace avec des processus de contrôle qui empêchent les manipulations indésirables. Ce système est fortement intégré dans les opérations de la division "Risque financier et de crédit" et fait l'objet d'un suivi permanent par le Comité du risque au niveau du Conseil d'administration.

Portfolio

Le portefeuille de prêts se compose de prêts hypothécaires, professionnels, agricoles, à la consommation et autres, les prêts hypothécaires représentant la part la plus importante.

Compte tenu de la bonne couverture par des garanties et de la faible probabilité de défaut de paiement, le profil de risque de l'ensemble du portefeuille de crédits est faible.

Exposition au risque de crédit

Pour la grande majorité des prêts belges, la mesure du risque de crédit est effectuée au moyen de modèles fondés sur la notation interne (NI ou 'Internal Rating Based' - IRB) chez Crelan. Une proportion résiduelle des prêts est mesurée par l'approche normalisée. Europabank mesure toutes ses expositions avec l'approche normalisée, car elle cible un segment de clientèle spécifique. Le Groupe Crelan applique l'approche normalisée au portefeuille d'investissement et aux participations, comme indiqué à la section 7.4.4.

Les expositions au risque de crédit sont pondérées à 18 %, selon l'approche normalisée et à 82 %, selon l'approche IRB. Si l'on considère uniquement le portefeuille de détail, 93,5 % sont pondérés selon l'approche IRB.

Pour les éléments du bilan, la valeur nette est la valeur comptable brute de l'exposition diminuée des réductions/pertes de valeur. Pour les éléments hors bilan, la valeur nette est la valeur comptable brute (montant nominal) de l'exposition diminuée des provisions.

Le portefeuille de détail du Groupe Crelan se concentre principalement sur les ménages. Crelan propose à ces ménages des prêts hypothécaires, des prêts à la consommation et des facilités de crédit sur les comptes courants. En outre, le Groupe Crelan a une certaine exposition aux sociétés non financières et financières. Ces expositions correspondent à notre portefeuille de prêts professionnels ciblant les agriculteurs, les clients indépendants, les professions libérales et les microentreprises. Crelan dessert un ensemble diversifié de secteurs industriels.

Le portefeuille de prêts hypothécaires a augmenté de 1,2 % en 2024 en raison de la demande croissante pour les nouveaux crédits et reste de bonne qualité (conformément aux limites de vitesse).

Pour le portefeuille de crédits à la consommation, nous avons enregistré une baisse de 23% en 2024, principalement en raison d'une reclassification des produits dans le cadre de la migration du portefeuille AXA Bank Belgium.

Le portefeuille de crédits professionnels du Groupe Crelan, y compris l'agriculture, a augmenté de 8,1 % en 2024 à la suite de la reclassification des crédits aux particuliers (voir ci-dessus).

Qualité du crédit

Définition du défaut de paiement

Crelan a une définition du défaut de paiement pour les prêts aux particuliers conforme à la définition harmonisée du défaut de paiement telle que formulée par l'ABE.

La banque considère qu'un client/établissement est en défaut, si une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies :

- Le client est en contentieux. Dans ce cas, le contrat avec le client a été annulé et des mesures telles que la réclamation de garanties sont prises pour recouvrer le montant total de l'exposition ;
- Le client a des arriérés importants de plus de 90 jours. Le seuil de signification pour les arriérés est fixé à 100 EUR et à au moins 1 % de l'exposition du client ;
- Le remboursement du client est jugé "improbable". Les banques perçoivent des indications selon lesquelles le client ne sera probablement pas en mesure de rembourser pleinement son crédit sans une réclamation éventuelle des garanties. Les indications de remboursement improbable comprennent la faillite, la fraude, la contagion par l'intermédiaire de clients liés et la détérioration de la solvabilité des prêts soumis à des pratiques accommodantes.

Si un client appartient aux 2 dernières catégories, il est fait référence à une "perte éventuelle". Au contraire, un crédit/établissement qui est en contentieux est dit douteux.

Lorsqu'un client/établissement est en défaut de paiement, il est considéré comme déprécié et une provision spécifique doit donc être comptabilisée. Cette provision est évaluée selon une approche individuelle. À ce moment, il y a toujours lieu d'évaluer si ce défaut de paiement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier et si, par conséquent, une dépréciation doit être comptabilisée.

Politique d'acceptation

Crelan a une politique d'acceptation sélective et soigneusement harmonisée. En conséquence, la nouvelle production de la banque s'est caractérisée par une qualité élevée et l'ensemble du portefeuille de crédits a affiché une bonne performance en 2024 malgré les défis macroéconomiques tels que la crise énergétique.

Stages de la qualité du crédit

Performant – Stage 1

Selon la norme IFRS 9, dans le segment des prêts performants, une distinction est opérée entre les prêts sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur octroi, d'une part, et les prêts avec une augmentation significative du risque de crédit depuis leur octroi, d'autre part. Les prêts qui se trouvent dans le segment performant sans augmentation significative du risque de crédit sont classés en Stage 1. Pour le Stage 1, les dépréciations sont comptabilisées pour une perte de crédit anticipée sur 12 mois. En l'absence des déclencheurs qualitatifs ou quantitatifs décrits aux Stages 2 et 3, un prêt est classé en Stage 1.

Sous-performant – Stage 2

Crelan considère que les conditions suivantes, à la fois quantitatives et qualitatives, attribuent une augmentation significative du risque de crédit (SICR ou 'Significant Increase in Credit Risk') et les prêts qui répondent à ces conditions sont donc classés en Stage 2 (sous-performant) :

- Retard de paiement supérieur ou égal à 30 jours ;
- Inscription au volet négatif de la base de données de la CPP 12 ;
- Mesures de report sur le crédit ;
- Note de probabilité actuelle de défaut de paiement dans la catégorie la plus défavorable (note 9/E).
- Notation actuelle déclassée en dehors du cadre d'appétit pour le risque (RAF ou 'Risk Appetite Framework') après l'octroi (notation C- ou inférieure).
- Abaissement de la notation (équivalent à une augmentation de la PD sous-jacente à 12 mois d'au moins 200 % par rapport à la notation initiale).
- Transfert vers la liste sous contrôle par décision du Comité de crédit, sur la base des signaux qualitatifs négatifs identifiés lors des examens et du processus de suivi du portefeuille.

Si une seule des conditions qualitatives ou quantitatives de déclenchement est remplie, le prêt sera classé en Stage 2.

Il est à noter que les critères ont été harmonisés entre Crelan et l'ancienne entité AXA Bank Belgium et qu'une approche de phasing commune est en place.

Non performant – Stage 3

Le Stage 3 contient tous les prêts en défaut de paiement, voir la section 7.4.3.1 pour sa définition.

Lorsqu'un client devient non performant, une dépréciation doit être comptabilisée sur toutes ses expositions. À ce moment, il y a toujours lieu d'évaluer si ce défaut de paiement a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

En outre, le statut de défaut de paiement est entièrement aligné sur les statuts "non performant" et "déprécié" et donc en Stage 3.

Ajustements spécifiques et généraux pour risque de crédit

Sur la base de la définition du CRR, les ajustements pour risque de crédit sont les montants des provisions spécifiques et générales pour pertes sur prêts pour risque de crédit qui ont été comptabilisés dans les états financiers, conformément au cadre comptable applicable. Les états financiers consolidés du Groupe Crelan sont établis conformément à la norme IFRS – y compris les normes internationales de comptabilité et les interprétations acceptées au sein de l'Union européenne.

Selon la norme IFRS 9, le risque de crédit et les pertes de crédit potentielles qui y sont associées sont pris en compte par les principes des pertes de crédit anticipées et tous les ajustements pour risque de crédit sont classés comme spécifiques. Il n'existe pas de provision pour perte générale au sens de la Directive concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques (directive 86/635/CEE du Conseil).

Toutes les pertes de crédit attendues calculées à partir de modèles statistiques développés en interne et d'autres données historiques sont considérées comme des provisions évaluées collectivement.

Tous les prêts en défaut (contentieux et pré-contentieux) sont provisionnés individuellement. Le Groupe Crelan calcule les pertes de crédit attendues à partir de la première comptabilisation du prêt dans le bilan. Pour les engagements de prêt, la date à laquelle le Groupe Crelan devient partie à l'engagement irrévocable est considérée comme la date de comptabilisation initiale aux fins de l'application des exigences en matière de dépréciation.

Sur la base des éléments clés suivants :

- Exposition en cas de défaut de paiement
- Perte en cas de défaut de paiement
- Probabilité de défaut de paiement

les pertes de crédit attendues sont calculées comme un résultat pondéré par la probabilité sur la base de trois scénarios : un scénario à la hausse, un scénario de base et un scénario à la baisse.

Le Groupe Crelan utilise un compte de provision séparé, qui reflète la dépréciation de l'actif financier sous-jacent due à des pertes de crédit. Le calcul des pertes attendues tient également compte de l'impact de la valeur temporelle et l'ajustement correspondant est comptabilisé dans les produits d'intérêts.

Les différences négatives entre les montants recouvrables calculés et la valeur comptable sont comptabilisées dans le compte de résultat en tant que dépréciation. Chaque augmentation due à une baisse est comptabilisée par les comptes de dépréciation dans le compte de résultat. Chaque diminution due à des indicateurs objectifs qui montrent que le montant recouvrable augmente à la suite d'une amélioration du flux de trésorerie recouvrable évalué est comptabilisée par la reprise sur dépréciations dans le compte de résultat. Cependant, cela ne doit jamais entraîner un coût amorti qui serait supérieur au coût amorti si aucune dépréciation n'avait eu lieu. Les provisions sont directement amorties par rapport aux créances, s'il n'existe plus de possibilité de recouvrement.

Atténuation du risque de crédit (CRM)

Crelan définit dans sa politique de crédit la nécessité de fournir des garanties pour atténuer le risque de crédit.

Principaux types de garanties reçues

Sur la base du produit, différents types de garanties sont fournies.

Garantie pour les prêts hypothécaires

Le crédit est généralement garanti par une hypothèque (inscription ou mandat) sur un bien immobilier (pleine propriété) en Belgique. Le bien doit être normalement négociable. L'hypothèque qui doit être fournie peut être réutilisée dans le cadre d'éventuels prêts hypothécaires ultérieurs (et même utilisée pour d'autres prêts). Toutes les garanties complétant l'hypothèque doivent être fournies avant l'enregistrement officiel du prêt.

Garantie pour les prêts professionnels

Ces garanties sont les suivantes :

- La garantie matérielle désigne un bien mobilier ou immobilier ayant une valeur intrinsèque, dans la plupart des cas une inscription hypothécaire ou un mandat.
- Les garanties personnelles consistent en des créances sur une personne.
- Les garanties morales ne permettent pas à la banque de les faire valoir et reposent sur l'honnêteté de ceux qui les ont émises.

Garantie pour les prêts agricoles

Elles s'apparentent à des prêts professionnels avec des hypothèques et des mandats sur les biens immobiliers (y compris les terrains) et des privilèges sur les biens mobiliers (matériel, bétail, etc.).

Garantie pour les prêts à la consommation

Pour les crédits à la consommation, le transfert de recouvrement de créances ou l'acte de renonciation aux salaires et autres revenus sont utilisés comme garantie. Pour les clients qui ont également un prêt hypothécaire, l'hypothèque peut également être considérée comme garantie.

Politique d'évaluation des prêts non performants

Les clients ayant des prêts en souffrance constituent une partie limitée du portefeuille de la banque, mais l'application d'une approche d'indexation peut ne pas être appropriée pour ces prêts, car l'évaluation des pertes potentielles à ce stade dépend davantage de la valeur du bien immobilier. Le Groupe Crelan procède donc à une évaluation externe au moment où des doutes apparaissent pour les biens pour lesquels aucune évaluation individuelle récente (c'est-à-dire ≤ trois ans) n'est disponible. Un contrôle annuel est effectué pour s'assurer que la dernière évaluation externe date de moins de trois ans. Dans le cas d'évaluations externes plus anciennes, une (nouvelle) évaluation sera effectuée.

Évolution du portefeuille en 2024 dans le contexte de l'évolution macroéconomique

Malgré la crise récente, le portefeuille de crédits du Groupe Crelan reste sain et ne présente aucun signe important de détérioration en 2024. Ceci est principalement dû à la qualité intrinsèque du portefeuille de crédits et à la politique prudente de souscription.

En 2024, le ratio des crédits non performants (NPL - Non-Performing Loans) passe de 0,9% à 1,0%, mais reste faible malgré l'environnement macroéconomique et après l'application de la définition Crelan du défaut au portefeuille d'AXA Bank Belgium en juin au cours de la migration. Les prêts en Stage 2 avec une augmentation significative du risque de crédit post-création chutent de 8,2% à 7,8%, tandis que les crédits marqués forborne continuent à revenir après la période d'essai de 2 ans en Stage 1.

Le ratio de couverture pour le Stage 3 a fortement diminué, passant de 24,7 % à 22,0 % en 2024 après la mise à jour des superpositions de gestion au quatrième trimestre 2024, ce qui implique une réduction de 2,7 millions d'EUR liée à la mise à jour de l'impact de la crise énergétique, une réduction de 2,5 millions d'EUR de la provision agricole générale et une réduction de 2,8 millions d'EUR au Stage 3 liée à une évolution moins prudente de l'indice des prix de l'immobilier.

Approche standardisée (STA)

Portefeuilles selon l'approche standard

Le Groupe Crelan utilise l'approche standard pour déterminer le risque de crédit pour une partie limitée de son portefeuille. Europabank mesure toutes ses expositions avec l'approche standard, car elle cible un segment de clientèle spécifique (clients ayant un profil de risque légèrement plus élevé). L'approche standard mesure le risque de crédit soit en fonction de pondérations de risque fixes, prédéfinies par l'organisme de contrôle, soit par l'application de notations externes.

Plus précisément, l'approche standard est utilisée pour déterminer le risque de crédit en ce qui concerne :

- Les produits dérivés et (transaction(s)) de repo ;
- Le portefeuille d'investissement ;
- Les participations ;
- Les autres petits portefeuilles.

Ces expositions sont examinées en détail dans la section suivante.

Produits dérivés et (transaction(s)) de repo

L'exposition sur les produits dérivés et (transaction(s)) de repo est calculée selon l'approche standard pour le risque de crédit de contrepartie ('Counterparty Credit Risk' - SA-CCR) et est donc définie dans la section 7.5 "Risque de crédit de contrepartie".

Portefeuille d'investissement

La valeur de marché du portefeuille d'investissement a augmenté au cours de l'année 2024 (1.089 millions d'EUR supplémentaires au total), principalement en raison des nouvelles obligations d'État belges et des obligations sécurisées. Le portefeuille d'investissement à la fin du mois de décembre 2024 s'élève à 1.847 millions d'EUR.

Le portefeuille d'investissement du Groupe Crelan se compose principalement d'obligations d'État de haute qualité (72 %), d'obligations sécurisées et de titres d'État régionaux (11 %).

Le graphique suivant illustre les positions du portefeuille d'investissement du Groupe Crelan (en millions d'EUR).

En outre, les notations de crédit et les variations des prix de marché des positions du Groupe Crelan font l'objet d'un suivi attentif, afin d'examiner la vulnérabilité du portefeuille de crédits à un certain nombre d'évolutions défavorables. Il n'y a pas une seule position ayant une note inférieure à la catégorie d'investissement.

Géographiquement, le risque de crédit du portefeuille d'investissement est principalement limité aux pays membres de l'Union européenne.

Participations

Le portefeuille de participations du Groupe Crelan est limité (13 millions d'EUR fin décembre 2024). Ces actions représentent des participations dans des filiales non consolidées (Beran SA), des entités intermédiaires financières (par exemple, Visa Belgium et Payconiq).

Autres petits portefeuilles

D'autres petits portefeuilles sont traités selon l'approche standard. Cela concerne notamment les immobilisations corporelles et autres créances. Une très faible proportion de prêts de détail qui ne peuvent plus être classés comme "de détail" en raison de leur taille sont classés dans la catégorie d'exposition "Corporate" et traités dans le cadre de l'approche standard. Les petits portefeuilles de détail tels que les crédits d'impôt, les garanties et les comptes courants négatifs sont également traités selon l'approche standard. Les actifs d'impôts différés qui reposent sur la rentabilité future et découlent de différences temporaires en dessous du seuil font également partie de l'approche standard. Europabank mesure toutes ses expositions avec l'approche standard, car elle cible un segment de clientèle spécifique.

Approche fondée sur la notation interne (NI)

Généralités

Au sein du Groupe Crelan, Crelan et l'ancienne entité AXA Bank Belgium ont reçu l'approbation de la BNB/BCE pour appliquer l'approche (A) IRB à leur activité belge de crédit de détail. Il s'agit de l'approche la plus avancée disponible dans le cadre prudentiel du risque de crédit, qui permet à une banque d'utiliser des modèles de notation internes et des estimations internes des paramètres de risque qui en découlent. Ces méthodes et paramètres sont des éléments clés de la gestion interne des risques de la banque et du processus d'approbation des crédits, du calcul des fonds propres économiques, des provisions et des pertes attendues, ainsi que du suivi interne et des rapports sur le risque de crédit. AXA Bank Belgium a reçu l'autorisation de la BNB en 2008 et Crelan, en décembre 2011. Pour AXA Bank Belgium, l'autorisation d'utiliser l'approche IRB a été de nouveau confirmée par la BCE à l'issue de l'examen ciblé des modèles internes ('Targeted Review of Internal Models' - TRIM) en 2017. Au quatrième trimestre 2022, les modèles IRB d'AXA Bank Belgium ont été recalibrés sur la nouvelle définition du défaut de paiement en respectant les lignes directrices réglementaires pour la modélisation interne conformément au programme de redressement de l'ABE, rétablissant ainsi la confiance dans les modèles internes utilisés pour calculer les exigences de fonds propres. De même, AXA Bank Belgium a apporté des modifications à son modèle LGD en décembre 2023, conformément aux lignes directrices de l'ABE pour l'estimation des chutes.

Le paysage IRB de Crelan et d'AXA Bank Belgium sera harmonisé dans les années à venir. Un exercice de modélisation a été réalisé en 2023/2024 et une inspection sur place par les régulateurs a eu lieu à la fin de 2024, jusqu'à la fin du mois de janvier 2025. Une réunion officielle de clôture est prévue au début du mois de mars 2025. Par la suite, le rapport d'inspection sera analysé par le JST (Équipes communes de surveillance) et son équipe horizontale. La décision est attendue pour la fin de cette année/début 2026.

Modèles de notation interne

Pour appliquer l'approche IRB, Crelan et AXA Bank Belgium ont développé des modèles prédictifs internes conformes à l'approche fondée sur la notation interne de Bâle III.

Les paramètres pertinents sont les suivants :

- Probabilité de défaut (PD) des crédits de détail ;
- Perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD) ;
- Exposition au défaut (Exposure At Default - EAD), y compris le facteur de conversion de crédit (Credit Conversion Factor - CCF).

Les données d'entrée de ces modèles sont les caractéristiques des produits, les données sociodémographiques des demandeurs, les données financières et les données externes qui doivent répondre à certains critères de qualité. Compte tenu de la grande quantité d'informations disponibles, il a été possible d'utiliser des techniques statistiques pour développer des modèles de notation qui sont très puissants pour prédire le comportement futur en matière de défaut de paiement.

Les modèles de PD attribuent un score à chaque prêt, en fonction des caractéristiques du produit et des critères de l'emprunteur. Sur la base de ces scores, des catégories de PD sont créées et une PD à long terme est associée à chaque catégorie. Cette probabilité de défaut de paiement **à long terme est le taux de défaut moyen historique.** De cette manière, 11 classes de PD sont formées chez Crelan, la note A+ étant la classe de risque la plus faible et la note E la classe de risque la plus élevée. Les classes de notation F et Z contiennent des prêts en défaut de paiement. Pour le portefeuille d'AXA Bank Belgium, 10 classes de probabilité de défaut sont créées, 1 étant la classe de risque la plus faible et 9 la classe de risque la plus élevée. La 10ème classe contient des prêts en défaut.

Les modèles LGD évaluent l'ampleur de la perte pour les prêts en défaut. Pour ce faire, on utilise l'approche LGD workout. Les niveaux de perte sont différenciés en fonction de diverses caractéristiques, telles que la valeur de la garantie couvrant le prêt. La LGD est calculée sur la base de deux éléments distincts : la probabilité de recouvrement et la perte en cas de recouvrement. La combinaison de ces deux éléments aboutit à un chiffre final de LGD, auquel une correction est appliquée pour tenir compte des conditions de baisse.

L'EAD est le montant dû par l'emprunteur au moment du défaut de paiement. Ce montant comprend le capital restant dû au moment du défaut de paiement, les remboursements de capital en retard et les intérêts et pénalités. Pour les lignes de crédit non utilisées et les offres en cours d'élaboration, des modèles de CCF ont été développés sur la base de données historiques. Ces modèles estiment la part du hors-bilan qui sera utilisée par le client au moment du défaut de paiement.

Dans le cadre de l'élaboration du modèle, il existe un processus de calibrage qui relie la notation et la PD/ LGD. Ce calibrage est revu et ajusté – si nécessaire – au cours du processus annuel de révision du modèle.

Pertes attendues (Expected Loss - EL)

Il s'agit de la valeur attendue des pertes dues au défaut de paiement sur une période donnée. Elle est généralement calculée en multipliant la probabilité de défaut de paiement (pourcentage) par la perte en cas de défaut de paiement (pourcentage) et l'exposition en cas de défaut de paiement (montant). Elle est considérée comme une attente par le facteur de probabilité de défaut. La probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, l'exposition en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut sont les éléments constitutifs du calcul des exigences de fonds propres pour le risque de crédit dans le cadre de l'approche IRB.

Dépréciations

À partir de 2018, les pertes de valeur sont comptabilisées conformément aux exigences de la norme IFRS 9 (calculées sur la base de la perte de crédit attendue (ECL) sur la durée de vie) pour les prêts en souffrance et sur la base d'une ECL sur 12 mois ou sur toute la durée de vie pour les créances sans arriérés ; selon qu'il y a ou non une détérioration du risque de crédit et un passage correspondant du Stage 1 au Stage 2. Des modèles spécifiques à l'IFRS 9 sont utilisés à cette fin, qui sont en fait une extension des modèles de notation existants (voir section 7.4.3.3 pour plus de détails). Des modèles spécifiques de l'IFRS 9 sont utilisés à cette fin, qui sont en fait une extension des modèles de notation existants (voir la section 7.4.3.3 pour plus d'informations sur les étapes de la dépréciation).

Mécanismes de contrôle des systèmes de notation

Le principe des trois lignes de défense est appliqué au système de notation. L'équipe d'analyse des risques est responsable du développement, de la maintenance et du suivi des performances des modèles de l'approche IRB. En outre, l'équipe de validation joue le rôle de deuxième ligne de défense en contrôlant et en validant les activités de modélisation de l'équipe d'analyse des risques conformément aux lignes directrices internes. Enfin, l'audit interne du Groupe Crelan constitue la troisième ligne de défense, en réalisant des audits internes sur les modèles conformément au processus d'audit existant.

Expositions selon l'approche IRB

Le Groupe Crelan utilise des modèles IRB pour calculer les exigences de fonds propres pour les expositions des PME et des particuliers :

- Le portefeuille de détail mesuré par les modèles IRB a augmenté de 44.910 millions d'EUR à la fin de 2023 à 45.049 millions d'EUR à la fin de 2024. La qualité du portefeuille de détail est restée stable en 2024 et les actifs pondérés par le risque sont restés stables et ont augmenté de 3.454 millions d'EUR en 2023 à 3.459 millions d'EUR à la fin de 2024.
- Le portefeuille d'affaires PME mesuré par les modèles IRB a augmenté de 1.634 millions d'EUR à la fin de 2023 à 1.809 millions d'EUR à la fin de 2024, ce qui a entraîné une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques de 505 millions d'EUR en 2023 à 561 millions d'EUR à la fin de 2024. La qualité du portefeuille d'affaires des PME est restée stable au cours de l'année 2024.

Planchers réglementaires

Le Groupe Crelan applique la limite inférieure statutaire de 10 % de LGD à ses prêts hypothécaires et la limite inférieure de 15 % de LGD à ses prêts hypothécaires commerciaux.

Réglementation spécifique belge

À partir du deuxième trimestre 2022, l'add-on macroprudentiel sur les positions hypothécaires ne s'appliquera plus et sera remplacé par le Sector Systemic Risk Buffer ("SSRB"). La mesure macroprudentielle impose la création d'un coussin de capital CET1 sous la forme d'un coussin de risque systémique sectoriel pour les expositions immobilières résidentielles belges des banques utilisant des modèles internes pour calculer les expositions pondérées (banques IRB). Les expositions visées sont les mêmes que celles de la mesure précédente applicable jusqu'au 30 avril 2022, conformément à l'article 458 du CRR. En d'autres termes, les expositions immobilières visées par la mesure sont les expositions de détail couvertes par des biens immobiliers résidentiels situés en Belgique. Elles comprennent également les expositions partiellement ou totalement couvertes par des mandats hypothécaires et incluent à la fois les prêts en défaut et les prêts non en défaut.

Ce coussin sectoriel pour le risque systémique est calculé en multipliant par 6 % au 30 juin 2024 (précédemment 9%) les actifs pondérés en fonction des risques liés aux expositions pertinentes mentionnées ci-dessus. Contrairement à la précédente mesure de l'article 458 du CRR, cette mesure n'entraîne pas une augmentation des actifs pondérés en fonction des risques, mais la création d'un coussin de capital CET1 spécifique appelé coussin de risque systémique (sectoriel). Les exigences globales de fonds propres (OCR) pour le SSRB du Groupe Crelan se situent à un niveau de 1,57 % à la fin du quatrième trimestre 2024.

Perspectives macroéconomiques

À partir de décembre 2024, les scénarios macroéconomiques (SME) ont été mis à jour conformément à la méthodologie Crelan.

En résumé :

- PIB% : affecté négativement par le choc externe, et devrait se normaliser vers 2029 ;
- Chômage : augmentation du chômage à court terme (2025-2027) ;
- Inflation : baisse de l'inflation due à un choc externe et soutenue par la réduction des taux d'intérêt à court terme ;
- Prix de l'immobilier : l'incertitude économique et le conservatisme des clients font baisser les prix de l'immobilier de 5 % au cours des trois prochaines années. Cet effet devrait être plus important pour les maisons économes en énergie, compte tenu des investissements supplémentaires nécessaires.

Les perspectives de croissance pour la Belgique restent inférieures au potentiel. La confiance des consommateurs et des entreprises est légèrement meilleure qu'à la fin de 2023, mais reste historiquement à un niveau plutôt bas.

Les pondérations des scénarios ont été fixées à 65 % pour le scénario de base et à 35 % pour le scénario baissier, ce qui donne les résultats suivants :

- Produit intérieur brut (PIB):

Résultat	2024	2025	2026	2027	3 Ans Moy.	3 Ans Total
Déclin	1,01%	-2,23%	0,01%	0,83%	-0,46%	-1,39%
Base	1,01%	0,99%	1,26%	1,27%	1,17%	3,52%
Reprise	1,01%	4,20%	2,43%	1,78%	2,81%	8,42%

- Chômage:

Résultat	2024	2025	2026	2027
Déclin	5,65%	4,65%	4,92%	5,09%
Base	5,65%	5,67%	5,66%	5,62%
Reprise	5,65%	6,68%	6,39%	6,14%

- Indice des prix des logements (IPL):

Résultat	2025	2026	2027	3 Ans Moy.	3 Ans Total
Déclin	-4,61%	-3,73%	-1,59%	-3,31%	-9,93%
Base	-2,96%	-1,92%	-0,02%	-1,63%	-4,89%
Reprise	-1,31%	-0,21%	1,71%	0,06%	0,19%

L'élément le plus notable des scénarios macroéconomiques est l'évolution des prix de l'immobilier, qui a augmenté par rapport à l'année dernière. Une baisse de l'IPL d'environ 5 % est suggérée pour la période 2025-2027 (cumul de 3 ans) :

- Après une période d'assouplissement des conditions de prêt, la baisse des taux d'intérêt sur les nouveaux prêts hypothécaires devrait se traduire par un retour aux conditions de prêt moyennes à long terme. Cette prévision est conforme à la stratégie de Crelan, qui consiste à être utile pour une société durable. Il est justifié de supposer que les ménages et les banques belges visent à opérer dans des conditions de prêt moyennes à long terme ;
- En outre, nous constatons que les ménages belges doivent faire face à un certain nombre d'investissements supplémentaires pour améliorer l'efficacité énergétique des habitations (EPC). Ces investissements supplémentaires ont un impact négatif sur le pouvoir d'achat des ménages belges et exercent par conséquent une pression à la baisse sur les prix de l'immobilier ;
- Pour la période 2025-2027, les prévisions récentes tablent sur une croissance économique modérée. Un climat de croissance modérée tempère également le pouvoir d'achat des ménages belges.

Cela conduit à une diminution du montant de la provision directement issue des modèles IFRS 9 (notons que pour S3, il y a également l'impact du MO overlay décrit dans la section 7.1.4) de 4,9 millions d'EUR, en raison d'une LGD plus faible.

Nous notons que lors du calcul de l'ECL de décembre 2024, les pourcentages de LGD utilisés pour le scénario baissier étaient les mêmes que pour le scénario de base (c'est-à-dire que l'IPL de -5 % a été utilisé au lieu de -10 %). Avec une pondération de 35 % pour le scénario baissier, cela a entraîné une sous-estimation de l'ECL de 1,3 million d'EUR. Cette erreur a été corrigée en janvier 2025.

Sensibilité des pertes de crédit attendues (ECL) aux perspectives macroéconomiques

L'ECL a été calculé pour chacun des scénarios macroéconomiques définis en interne (scénario de base, scénario défavorable et scénario de reprise)[5]. Ces calculs permettent de mesurer la sensibilité du niveau de l'ECL aux perspectives macroéconomiques. Le tableau ci-dessous présente les résultats. Comme on peut le voir, l'ECL est le plus faible dans le scénario de hausse et le plus élevé dans le scénario de baisse. La sensibilité au scénario macroéconomique est principalement influencée par les prix de l'immobilier, qui ont un impact direct sur les recouvrements de prêts non performants. L'évolution des prix de l'immobilier est la plus négative dans le scénario défavorable.

31/12/2024	BASE	BAISSE	HAUSSE	Total pondéré
Stage 1	7.998.064	8.032.889	7.965.730	8.010.253
Stage 2	34.688.288	38.093.275	32.673.798	35.880.033
Stage 3	103.211.282	103.211.282	103.211.282	103.211.282
Total	145.897.634	149.337.446	143.850.810	147.101.568
Pondération %	65,00%	35,00%	0,00%	100,00%

Il convient de noter que les résultats figurant dans le tableau ci-dessus ne tiennent pas compte des mesures de gestion.

Risque de crédit de contrepartie

Le Groupe Crelan utilise différents types de produits dérivés pour couvrir les risques de son bilan. Pour mesurer le risque de crédit de la contrepartie de ces produits dérivés, nous tenons compte de l'évolution future possible de la valeur du produit dérivé en cas de défaillance de la contrepartie. Pour ce faire, les produits dérivés sont évalués après avoir subi des chocs de marché. Les pertes causées par ces chocs de marché doivent rester inférieures à la limite de contrepartie autorisée.

Outre les produits dérivés, le Groupe Crelan négocie régulièrement des contrats de repo dans lesquels ses propres obligations sécurisées sont échangées contre des liquidités ou un actif éligible au LCR. Comme les obligations sécurisées émises en propre ne sont pas incluses dans le coussin de liquidités du ratio de couverture des liquidités, ce type de contrat de rachat a un effet positif sur le LCR (voir section 7.3 Risque de liquidité). Pour mesurer le risque de crédit de la contrepartie sur les mises en pension, on utilise une méthode similaire à celle utilisée pour les produits dérivés : des chocs de marché sont appliqués à tous les titres placés et reçus. Ces chocs reflètent les fluctuations futures possibles des titres en cas de défaut de la contrepartie. En outre, une décote supplémentaire est appliquée en cas de risque de mauvaise orientation.

L'exposition du Groupe Crelan aux produits dérivés et aux transactions sur le marché monétaire, décrits dans la section précédente, est limitée par une politique très stricte concernant les exigences en matière de garanties. L'exposition à ces transactions fait l'objet d'un suivi quotidien du risque de crédit et des garanties sont déposées quotidiennement auprès des contreparties du marché et des parties centrales de compensation. Les garanties échangées se limitent à des liquidités et à des titres de haute qualité afin de garantir une atténuation adéquate de l'exposition au risque de crédit.

Accords d'atténuation des risques

Pour tous les produits dérivés, il est obligatoire de conclure un "contrat-cadre ISDA" et un "contrat de service de garantie" ('Collateral Service Agreement' - CSA)). Ces CSA doivent être conformes à la réglementation EMIR. Les nouvelles transactions ne sont pas autorisées avec les contreparties avec lesquelles aucun CSA conforme à la réglementation EMIR n'a été conclu. Pour les opérations de repo, il est obligatoire de conclure un "Global Master Repurchase Agreement". Toute nouvelle contrepartie doit être soumise et approuvée par le Comité des risques du bilan.

5 Les pondérations pour le quatrième trimestre 2023 sont les suivantes : 64 % pour le scénario de base, 35 % pour le scénario de baisse et 3 % pour le scénario de hausse.

Exposition au défaut de paiement

Dans cette section, nous donnons un aperçu de notre exposition au risque de défaut de paiement de la contrepartie par rapport à l'activité de la salle de marché, tant pour les produits dérivés que pour les opérations de repo. Nous utilisons la définition prudentielle, qui tient compte de la nature des instruments et simule le montant de l'exposition au risque de défaut de paiement de la contrepartie. Nous utilisons la définition légale, qui tient compte de la nature des instruments et simule le montant de l'exposition en cas de défaut de paiement de la contrepartie. Cette exposition est utilisée pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques et les exigences de fonds propres.

→ Repo et reverse repo

L'exposition réglementaire de l'activité de repo est calculée de la manière suivante :

- Le risque est calculé par transaction (aucun ensemble de compensation n'est utilisé).
- Des décotes prudentielles pour volatilité sont appliquées aux titres non monétaires reçus/placés dans le cadre de l'opération de repo. Ces décotes reflètent l'évolution négative potentielle des titres échangés.

Au 31 décembre 2024, l'exposition réglementaire de l'activité de repo s'élevait à 54,61 millions d'EUR;

- dont 20,89 millions d'EUR sont dus à la différence entre l'exposition et les garanties reçues ;
- dont 33,72 millions d'EUR résultent des corrections pour volatilité fondées sur les paramètres prudentiels appliquées aux titres comptabilisés et reçus.

→ Produits dérivés

La méthode réglementaire pour déterminer l'exposition en cas de défaut des contreparties de produits dérivés comprend les étapes suivantes :

a. Les transactions sont regroupées en "ensembles de compensation", dans lesquels il est légalement possible de rassembler les valeurs de marché positives et négatives, les garanties reçues et les garanties données. Le résultat de ce calcul est le coût de remplacement net, plafonné à zéro en cas de somme négative ;

b. Pour chaque transaction, un facteur de risque est déterminé, qui reflète l'évolution négative possible de la valeur de la transaction en cas de défaut de paiement de la contrepartie ;

c. (a) et (b) sont additionnés et multipliés par le facteur alpha réglementaire de 1,4. Le résultat de ce calcul donne l'exposition en défaut de paiement pour chaque contrepartie.

Nous avons également divisé l'exposition entre l'exposition aux contreparties bilatérales et l'exposition à la plateforme centrale de compensation (('Central clearing platform' - CCP)) pour les swaps de taux d'intérêt auxquels nous accédons par l'intermédiaire des courtiers en compensation HSBC et ABN Amro.

Les résultats agrégés au 31 décembre 2024 sont présentés étape par étape ci-dessous.

d. La somme de toutes les valeurs de marché positives s'élève à 754 millions d'EUR. Ces montants de valeurs de marché positives sont neutralisés par des valeurs de marché négatives (12 millions d'EUR de valeurs de marché négatives). Cette neutralisation va au-delà de la simple compensation comptable des éléments hors bilan qui est basée sur les droits d'équilibrage juridiquement exécutoires. Au total, le Groupe Crelan a donné 14 millions d'EUR de garanties et a reçu 745 millions d'EUR de garanties. Cela conduit à un coût de remplacement net de 688 millions d'EUR.

e. La somme des facteurs de risque s'élève à 256 millions d'EUR. Pour clarifier, il s'agit du calcul prudentiel de l'évolution négative du portefeuille de produits dérivés en cas de défaut de paiement simultanée de toutes les contreparties dans des conditions de marché tendues.

f. Après application du facteur alpha prudentiel de 1,4, nous arrivons à une exposition totale en défaut de paiement de 1.322 millions d'EUR dans des conditions de tensions sur les marchés et au défaut de paiement simultané de toutes les contreparties. Il est important de noter que 677 millions d'EUR (avant l'application du facteur alpha) proviennent des exigences élevées en matière de garantie de la contrepartie centrale LCH Clearnet.

Le Groupe Crelan a des normes très élevées concernant la qualité de ses contreparties et aucun des produits dérivés n'est en souffrance ou déprécié.

Risque de concentration

Le Groupe Crelan respecte les exigences réglementaires concernant la limitation des grands risques, selon lesquelles l'exposition à un groupe de contreparties liées ne peut dépasser 25 % des fonds propres éligibles. En raison de la diversification des contreparties, le risque de concentration du Groupe Crelan est très faible : il n'y a pas d'exposition à des groupes de clients liés dépassant 10 % des fonds propres éligibles.

Risque de marché

Pour le risque de marché, le Groupe Crelan opère une distinction entre le risque de marché lié au "portefeuille de négociation" (nomenclature comptable) et le risque de taux d'intérêt lié au "portefeuille bancaire". Le portefeuille de négociation comprend tous les instruments financiers utilisés dans le cadre d'activités de négociation spécifiques. Le Groupe Crelan n'exerce aucune activité de négociation pour son propre compte. Les instruments financiers relevant de la nomenclature comptable "portefeuille de négociation" englobent le traitement des ordres primaires et secondaires des clients pour l'activité des billets structurés. Le portefeuille bancaire comprend tous les autres instruments financiers qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation. Il s'agit principalement des activités de détail de la banque.

Risque de taux d'intérêt "Banking Book"

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire est défini comme le risque d'une diminution de la valeur économique ou du produit net d'intérêts du portefeuille bancaire en raison des variations des taux d'intérêt et des marges.

Le risque de taux d'intérêt du Groupe Crelan provient principalement des produits/activités suivants :

- En tant que banque de détail principalement, le Groupe Crelan attire les dépôts de détail (principalement les comptes épargne et les dépôts à vue) et accorde des prêts aux particuliers (principalement des prêts hypothécaires) ; les premiers ont généralement des échéances plus courtes que les seconds. L'asymétrie des échéances de ces produits entraîne un risque de taux d'intérêt ; plus précisément, un risque lié à la courbe de rendement.
- La majeure partie des dépôts de détail du Groupe Crelan sont non échus avec des taux, bien que discrétionnaires par nature, liés indirectement aux taux du marché en raison d'un environnement bancaire fortement concurrentiel. En outre, les comptes épargne en Belgique bénéficient d'un taux plancher légal de 11 points de base. Ces caractéristiques sont prises en compte dans des modèles spéciaux intégrés dans la gestion globale du risque lié à la courbe de rendement du Groupe Crelan, mais qui, à leur tour, donnent lieu à un risque de modèle.
- Les prêts hypothécaires belges, qui constituent la plus grande part des prêts aux particuliers du Groupe Crelan, sont principalement des prêts hypothécaires à taux fixe (84 %) et les prêts hypothécaires à taux variable sont tous assortis de plafonds qui créent une couverture partielle du taux d'intérêt pour le client. Tous les prêts hypothécaires se caractérisent par une option légale de remboursement anticipé, assez peu coûteuse pour le client. Au cours des dernières années, cette caractéristique s'est traduite par d'importantes vagues de remboursement anticipé. Ce risque de remboursement anticipé est également pris en compte dans des modèles spéciaux intégrés dans la gestion globale du risque de taux d'intérêt du Groupe Crelan.
- Une autre spécificité du marché belge des prêts hypothécaires est le fait que les taux des prêts hypothécaires à taux variable des clients sont indexés sur les taux OLO et légalement plafonnés. Ces caractéristiques créent respectivement un risque de base et un risque lié aux options (cap).

Gestion du risque de taux d'intérêt

Politique de risques, cadre de limites et rapports

Cadre de risques

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire est largement couvert dans le cadre d'appétence au risque du Groupe Crelan :

- Les déclarations d'appétence au risque les plus stratégiques du Groupe Crelan en matière de solvabilité, de bénéfice et de valeur ont défini un coussin à conserver au-dessus des exigences réglementaires en fonction, notamment, de la sensibilité du revenu net d'intérêts du Groupe Crelan.
- Les tests de valeurs aberrantes réglementaires sont inclus dans les déclarations stratégiques d'appétit pour le risque.
- Des déclarations spécifiques sur l'appétit pour le risque fonctionnel fixent des limites à la sensibilité de la valeur économique des fonds propres ('Economic Value of Equity' – EVE) et du revenu net d'intérêts ('Net Interest Income' – NII) du portefeuille bancaire du Groupe Crelan.
- Outre les limites susmentionnées, des indicateurs opérationnels sont utilisés pour surveiller toutes les autres composantes du risque de taux d'intérêt (risques de base, d'option et de spread).

En outre, les activités de trésorerie incluses dans le portefeuille bancaire du Groupe Crelan sont également soumises à des limites de sensibilité et de VAR qui font l'objet d'un suivi quotidien.

Rapports sur les risques

Les principaux rapports du Groupe Crelan sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire sont inclus dans le rapport mensuel du Comité des risques du bilan (BSRC) et dans le rapport trimestriel sur les risques.

Ces rapports comprennent les indicateurs de risque suivants :

- Sensibilité de la valeur économique du portefeuille bancaire à différents scénarios de taux : déplacements parallèles de -200 points de base à +300 points de base, scénarios de pentification de la courbe et d'aplatissement de la courbe.
- Sensibilité du revenu net d'intérêts du portefeuille bancaire à différents scénarios de taux : déplacements parallèles de -200 points de base à +300 points de base, scénarios de pentification de la courbe et d'aplatissement de la courbe.
- Gaps d'échéances et de taux (cumulatifs inversés).
- Indicateurs de sensibilité réglementaires de la valeur économique et du revenu net d'intérêts.
- Analyse de la valeur en risque (Value at Risk - VAR) à 99,9 % (dans le rapport trimestriel sur les risques).
- Indicateurs spéciaux du risque de capitalisation, risque de modèle, risque de base OLO et risque de base Euribor.

Cet ensemble d'indicateurs fournit au BSRC une vue d'ensemble de toutes les sous-composantes de l'IRRBB. Ils sont produits par un outil de gestion IRRBB spécial géré en coordination entre les services ALM et Risk Management.

Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques

Le Groupe Crelan applique les politiques de couverture suivantes pour atténuer le risque de taux d'intérêt dans son portefeuille bancaire :

- Afin de maintenir les sensibilités aux taux d'intérêt dans les limites réglementaires et internes, la banque gère activement un portefeuille de produits dérivés dans le cadre de ses activités de portefeuille bancaire. La production mensuelle d'actifs et de passifs de détail (y compris le pipeline) est systématiquement couverte afin de maintenir les niveaux d'exposition du Groupe Crelan dans la fourchette souhaitée.
- Le risque de plafonnement des prêts hypothécaires à taux variable est couvert par une politique active d'achat de caps de marché et de swaptions.
- Le risque de base OLO intégré dans les prêts hypothécaires à taux variable est couvert par le maintien d'un portefeuille OLO : la baisse des spreads OLO générant des revenus plus faibles sur les prêts hypothécaires est ensuite compensée par des plus-values sur les OLO.

Le risque de remboursement anticipé est géré au moyen de modèles spécifiques (chez Crelan et AXA Bank Belgium), comprenant des remboursements anticipés naturels et dépendants des intérêts. L'objectif est d'harmoniser complètement les modèles de remboursement anticipé d'ici 2024.

Exposition au risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le portefeuille bancaire du Groupe Crelan, y compris ses filiales, se compose principalement de prêts aux particuliers et d'investissements du côté de l'actif, d'épargne et de dépôts de détail et de financements à long terme hors détail, y compris les obligations sécurisées et les EMTN, du côté du passif.

La plus grande part des prêts aux particuliers sont des prêts hypothécaires belges, dont 84 % sont assortis d'un taux d'intérêt fixe et 16 %, d'un taux d'intérêt flottant. Les intérêts des hypothèques à taux variable sont liés à l'évolution des taux OLO. La loi belge impose un plafond aux taux d'intérêt variables de ces prêts. Le tableau suivant reprend les valeurs de 2 indicateurs internes : le SI de la Banque ('Solvency Indicator' ou "indicateur de solvabilité") et le NII de la Banque.

Le SI absolu de la Banque indique l'impact d'une hausse parallèle de 1 % des taux d'intérêt du marché sur la valeur économique du portefeuille bancaire. Le SI relatif de la banque exprime cet impact en pourcentage des fond@ propres réglementaires.

Le NII de la Banque indique l'impact d'un déplacement parallèle de 10 points de base vers le haut et vers le bas des taux d'intérêt du marché sur le résultat des intérêts du portefeuille bancaire.

Indicateurs de risque de taux d'intérêt (000 EUR)	31/12/2024	31/12/2023
SI de la banque (absolu)	-63.941	-31.996
SI de la banque (relatif)	-2,4%	-1,3%
NII de la banque (+ 10 bps)	1.656	1.644
NII de la banque (- 10 bps)	-2.328	-2.875

Risque de marché dans le portefeuille de négociation

Le risque de marché dans le portefeuille de négociation du Groupe Crelan est le risque de perte résultant de mouvements défavorables des taux d'intérêt, des prix de marché ou des fluctuations des taux de change du portefeuille de négociation. Le Groupe Crelan a une faible appétence au risque de marché et le risque du portefeuille de négociation est donc très limité.

Gestion du risque de marché

Politique de risques, cadre de limites et rapports

Le Groupe Crelan garde une approche très prudente du risque de marché de son portefeuille de négociation. Les expositions au risque de marché font l'objet d'un suivi continu. Ces expositions sont comparées à une limite globale de capital économique couvrant l'ensemble des risques de marché du Groupe Crelan. Cette limite d'appétit pour le risque est complétée par différentes limites de VaR et de sensibilité. Le service de gestion des risques du Groupe Crelan utilise également des procédures de déclenchement et de transmission des alertes pour s'assurer que la banque reste dans ses limites prudentes d'appétence au risque de marché.

Pour répondre aux exigences minimales de fonds propres de Bâle III, le Groupe Crelan utilise l'approche normalisée définie au titre IV du règlement CRD/CRR pour mesurer, surveiller, rapporter et gérer ses risques de marché.

Cette approche mesure les composantes suivantes des risques de marché :

- Risque général de taux d'intérêt
- Risque spécifique de taux d'intérêt
- Risque de change

L'approche standard du risque de change s'applique à toutes les positions de la banque, c'est-à-dire aux positions des portefeuilles de négociation et bancaire du Groupe Crelan.

Politiques relatives aux techniques de couverture et d'atténuation des risques

Le portefeuille de négociation est soumis à des seuils de signification qui ont été introduits par la Banque nationale de Belgique (BNB) en 2015 dans le cadre de la nouvelle législation bancaire belge. Pour le Groupe Crelan, le "ratio non basé sur les risques" ('Non Risk Based Ratio'), qui est basé uniquement sur le volume, est bien inférieur au seuil

défini par la BNB. Pour le Groupe Crelan, le “ratio basé sur les risques”, qui reflète les risques sous-jacents, est aussi remarquablement inférieur au seuil réglementaire. Cela peut s’expliquer par la stratégie de risque de marché limité de son portefeuille de négociation, ce qui se traduit par de faibles actifs pondérés en fonction du risque de marché.

En outre, le cadre de limites de risque du Groupe Crelan garantit que la VaR avec un niveau de confiance de 99 % et une période de détention de 1 jour ne dépasse pas 0,25 % des fonds propres T1, comme l’exige également la loi bancaire belge.

Expositions au risque de marché pour le portefeuille de négociation

Le risque de marché du Groupe Crelan se compose principalement du risque de taux d’intérêt. En outre, le risque d’actions découlant de l’émission d’Euro Medium Term Notes (EMTN) est faible, car le Groupe Crelan couvre ce risque sur les marchés financiers. Par ailleurs, le Groupe Crelan n’est pas impliqué dans des activités de négoce de matières premières.

Le Groupe Crelan propose également aux clients de détail des EMTN émis en externe. La conséquence de ce produit est que le front office convient d’une transaction avec l’émetteur externe 6 à 8 semaines avant l’émission de l’obligation. Conformément à la loi bancaire belge, ce produit est considéré comme une activité de portefeuille de négociation, car le Groupe Crelan supporte un certain risque de marché pendant cette période. Le Groupe Crelan calcule actuellement la VaR de l’EMTN de tiers de manière conservatrice. À la fin du mois de décembre 2024, le Groupe Crelan ne commercialisait pas ce type d’EMTN.

Les activités mentionnées au paragraphe précédent sont surveillées de près par le service de gestion des risques du Groupe Crelan dans un cadre de limites très strict. La limite de VaR pour toutes les activités liées au portefeuille de négociation est fixée à 5,73 millions d’EUR. La VaR avec un niveau de confiance de 99,5 % et un horizon temporel de 10 jours est calculée quotidiennement à l’aide d’une simulation historique d’une série chronologique de deux ans. La VaR pour l’ensemble des activités du portefeuille de négociation fin 2024 est égale à 0,75 million d’EUR et donc bien inférieure à la limite prédéfinie. Enfin, ce modèle est soumis chaque année à un contrôle a posteriori approprié et à la validation par un auditeur externe, afin d’en préserver la précision et la pertinence.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. Le Groupe Crelan a pour politique de minimiser l’exposition au risque de change. Toutes les positions résiduelles importantes sont systématiquement couvertes. Par conséquent, le Groupe Crelan n’est pas exposé au risque de change en 2024.

Risque opérationnel

Le Groupe Crelan définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes.

Dans le cadre de Bâle, le risque opérationnel est divisé en 7 catégories :

- **Fraude interne** : rapports financiers frauduleux, activités financières abusives ou frauduleuses, ainsi que détournement d'actifs et autres fraudes internes
- **Fraude externe** : vol et fraude, ainsi que fraude dans le système d'information
- **Pratiques d'emploi et de sécurité au travail** : relations avec les employés, diversité et discrimination, environnement sûr, perte d'employés clés et gestion des talents
- **Pratiques liées aux clients, aux produits et aux activités commerciales** : conformité, diffusion d'informations et devoir fiduciaire, pratiques commerciales ou de marché inappropriées, y compris les activités de conseil, violation de la réglementation et de la législation, activité non autorisée, défauts de production
- **Dommage aux actifs physiques** : catastrophes naturelles, vandalisme, terrorisme, etc.
- **Perturbation des activités et défaillances des systèmes : défaillances des systèmes et atteintes à la sécurité de l'information**
- **Exécution, livraison et gestion des processus** : erreurs de saisie de données, erreurs comptables, défaut de déclaration obligatoire, perte négligente d'actifs de clients, etc.

Pour le Groupe Crelan, la définition du risque opérationnel inclut le risque juridique et le risque de conformité, mais pas le risque de réputation ni le risque stratégique.

Toutefois, les dommages potentiels à la réputation sont inclus dans l'évaluation de l'impact de tous les risques opérationnels, tandis que les dommages importants sont surveillés par le Comité de Direction.

Gestion des risques opérationnels

Politique de risque, cadre de limites et rapports

Le Groupe Crelan a mis en place un comité spécial (au niveau du Comité de Direction), le Comité d'audit, de risque et de conformité ('Audit Risk & Compliance Committee' - ARCC), pour gérer les risques d'audit, opérationnel, d'information et de sécurité, et de conformité.

Le processus de gestion du risque opérationnel s'articule autour de quatre composantes interconnectées : la collecte de données sur les pertes, l'évaluation du risque et du contrôle (auto), les indicateurs de risque clés et les plans d'action. Tous ces éléments ont un rôle unique dans l'identification, la mesure, le contrôle, la surveillance et la communication des risques opérationnels.

Afin d'orienter ces activités, une charte de gestion du risque opérationnel ('ORM Charter'), ainsi qu'une charte et un manuel de contrôle interne ('Internal Control Charter en Handbook') ont été mis en place. La charte ORM inclut le cadre d'appétence au risque, dans lequel le champ d'application pour le risque opérationnel dans les procédures de Crelan est défini et surveillé.

Le Groupe Crelan utilise un outil GRC qui combine toutes les activités ORM et peut utiliser les capacités de reporting et d'affichage intégré de l'application.

Les équipes Risk & Compliance travaillent en permanence sur la "sensibilisation aux risques" au sein de l'ensemble de l'organisation (en organisant des formations pour les différentes branches d'activité, en participant à des projets d'envergure et à des lancements de produits, en mettant en place un réseau de correspondants Risques). La principale priorité pour 2024 a été la poursuite du déploiement de l'analyse des processus (mise en place des cadres de contrôle interne pour tous les processus et systèmes de Crelan, comprenant les risques clés et les contrôles d'atténuation des risques associés), en mettant l'accent sur les processus bancaires de base. En outre, un exercice d'auto-évaluation des risques de haut niveau ('High Level Risk Self-Assessment exercise') (une auto-évaluation descendante des risques) a été mené à l'échelle de l'entreprise.

La priorité pour 2025 est de poursuivre le déploiement de l'analyse des processus, en mettant l'accent sur les technologies de l'information et la portée du projet, compte tenu de la transformation à venir.

Cadre de contrôle et d'atténuation des risques opérationnels

Des mesures d'atténuation sont définies pour nos risques opérationnels les plus importants. Différentes options sont possibles :

- Transfert du risque (contrats d'assurance pour les incendies, les incidents de cybersécurité et la fraude des agents).
- Plans d'action visant à renforcer la procédure et à réduire le risque à un niveau inférieur/acceptable. Ces plans d'action sont définis par l'entreprise, remis en question et suivis par les équipes Risque de 2e ligne et rapportés trimestriellement à la direction.
- Éviter (une partie du) le risque, par exemple en abandonnant progressivement certaines activités ou en réduisant la portée des projets.

Le Groupe Crelan surveille son risque opérationnel au moyen d'un tableau de bord des risques opérationnel, d'information et de conformité, dans lequel les indicateurs de risque clés ('Key Risk Indicators' – KRI) sont mesurés sur une base trimestrielle. Ces tableaux de bord sont présentés à l'ARCC chaque trimestre et sont conformes aux limites fixées dans le cadre d'appétence au risque opérationnel. En outre, un inventaire de tous les risques est tenu à jour dans notre outil GRC SCALA. Cet inventaire est revu annuellement ou de manière ad hoc. Des rapports périodiques sont également présentés à l'ARCC sur les principaux risques opérationnels pour Crelan.

L'équipe Risque opérationnel et Contrôle interne effectue la surveillance et les tests de seconde ligne des contrôles clés, couvrant les principaux risques dans les procédures et les systèmes. Pour Crelan, les tests initiaux sont en grande partie terminés pour nos processus de banque centrale et certains autres processus dans le cadre du projet d'analyse des processus. Les autres sont prévus pour 2025.

Selon la méthodologie IC, tous les contrôles existants doivent être testés tous les trois ans, à l'exception des contrôles clés, qui sont testés annuellement.

En ce qui concerne le capital réglementaire, le Groupe Crelan applique l'approche standardisée (TSA) (c'est-à-dire qu'elle est égale à la moyenne des exigences de fonds propres (OFR) pour toutes les lignes d'activité au cours des trois dernières années, tandis que l'OFR est le résultat de la multiplication du produit bancaire net par ligne d'activité par le coefficient bêta de la ligne d'activité). Europabank applique l'approche de l'indicateur d'activité (BIA).

Risques de sécurité

Le Groupe Crelan définit le risque de sécurité comme une menace ou une vulnérabilité potentielle susceptible de compromettre ses opérations, ses actifs ou sa réputation.

L'équipe chargée de la sécurité et de la protection de la vie privée est dirigée par le CSO (responsable de la sécurité) et fait partie de la deuxième ligne de défense. Le CSO rend compte au CRO (responsable des risques).

L'équipe chargée de la sécurité et de la protection de la vie privée, qui est responsable des risques de sécurité, est composée de 4 divisions :

- Governance Risk & Compliance & Operational Resilience ;
- Continuité des activités
- Technical & Physical Security ;
- DPO Office (Privacy) – en ligne directe avec le CRO.

Les activités de gestion des risques de sécurité sont centralisées au sein de l'équipe Governance Risk and Compliance et exercées par l'expert en risques de sécurité. L'expert en risques de sécurité est chargé de coordonner la gestion des risques de sécurité au sein de toute l'équipe Security en Privacy.

La mission de Security Risk Management est d'identifier, d'évaluer et de gérer les expositions aux risques de la banque d'une manière qui soutient l'atteinte de ses objectifs stratégiques, tout en protégeant la réputation et l'intégrité de la banque. Pour ce faire, nous fournirons des conseils indépendants et objectifs en matière de gestion des risques, en élaborant et en mettant en œuvre des politiques, des procédures et des contrôles efficaces en matière de gestion des risques, et en surveillant continuellement le profil de risque de la banque et en produisant des rapports à ce sujet.

Les rôles et responsabilités comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- Identifier les risques potentiels de sécurité pour les actifs de l'organisation, y compris les actifs physiques, la propriété intellectuelle et les informations sensibles.
- Évaluer la probabilité et l'impact des risques identifiés.
- Inclure tous les risques de sécurité identifiés dans le registre des risques
- Classer les risques par ordre de priorité en fonction de la probabilité et de l'impact de la menace potentielle.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des risques qui comprend des mesures visant à atténuer ou à éliminer les risques identifiés.
- Surveiller et examiner l'efficacité du plan de gestion des risques et apporter les changements nécessaires.
- Communiquer avec la direction et les autres parties prenantes au sujet de l'état des risques de sécurité et de l'efficacité des mesures de gestion des risques.
- L'équipe Security Risk Management est responsable de la mise en œuvre du plan de gestion des risques et de la surveillance de son efficacité, mais elle peut également faire participer d'autres services et employés pour l'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques.

Le cadre de gouvernance qui sous-tend la gestion des risques de sécurité :



En outre, la "sensibilisation aux risques de sécurité" est constamment mise en avant dans l'ensemble de l'organisation. En 2023, une feuille de route structurée de sensibilisation à la sécurité a été établie et mise en œuvre avec divers éléments tels que l'organisation de la journée annuelle de la sécurité, une formation continue de sensibilisation par le biais de la plateforme PHISHED et des publications régulières sur l'intranet de Crelan sur divers sujets liés à la sécurité pour s'assurer que tous les employés sont au courant des nouvelles menaces et des développements dans le monde de la sécurité. Pour guider les employés internes et externes, un nouveau registre général des risques de sécurité a été créé en 2023. En 2025, l'accent sera mis sur l'élargissement du champ d'application du registre des risques de sécurité afin de s'assurer que tous les risques de sécurité sont couverts, et sur la diffusion de la sensibilisation à la sécurité dans l'ensemble de l'organisation.

En collaboration avec Operational Risk et afin d'accroître la sensibilisation aux risques (de sécurité) au sein du Groupe Crelan, un exercice d'auto-évaluation des risques de haut niveau (une auto-évaluation descendante des risques) est réalisé chaque année à l'échelle de l'entreprise.

La gestion des risques de sécurité utilise le cadre d'appétit pour le risque tel qu'il est inclus par le risque opérationnel dans sa charte ORM.

En 2023, le projet conceptuel du nouveau cadre de contrôle de la sécurité et de la conformité de Crelan a été préparé. Sur la base de ce projet, l'équipe de projet a commencé à décrire les objectifs de contrôle et les contrôles mineurs liés à la sécurité pour assurer la conformité avec toutes les réglementations applicables (par exemple, DORA, GDPR, NIS2) et les exigences légales. Le déploiement du nouveau cadre de contrôle a commencé fin 2023 et se poursuivra tout au long de 2025. L'équipe de sécurité communique régulièrement avec la direction et les autres parties prenantes sur l'état des risques et l'efficacité des contrôles.

Le Groupe Crelan procède à des évaluations régulières de la sécurité. Ces examens sont menés par des équipes indépendantes qui évaluent les politiques et procédures ISMS de la banque, l'efficacité des contrôles et la conformité avec les normes et réglementations utilisées. Ce processus permet d'identifier les vulnérabilités, les domaines à améliorer et de démontrer aux clients et aux organismes de contrôle que le Groupe Crelan prend la sécurité au sérieux, et qu'il s'agit d'un aspect important de la stratégie globale de sécurité. Elle aide la banque à être consciente des menaces actuelles et à ajuster les mesures de sécurité en conséquence.

Risques de conformité

Le risque de conformité représente le risque qu'une institution et/ou ses employés soient sanctionnés au niveau judiciaire, administratif ou réglementaire en raison du non-respect des règles d'intégrité et de conduite légale et réglementaire, avec pour conséquence une perte de réputation et un préjudice financier possible. Cette perte de réputation peut également être la conséquence du non-respect de la politique interne en la matière, ainsi que de ses propres valeurs et règles de conduite en termes d'intégrité des activités de l'institution. Une perte de réputation peut entacher la crédibilité de l'institution et de ses employés. La crédibilité représente l'élément fondamental pour pouvoir évoluer dans le secteur financier.

Les risques de "compliance" peuvent être multiples :

- Atteinte à la réputation, qui ternit l'image de Crelan,
- Publicité négative qui nuit à la confiance des clients,
- Sanctions judiciaires, y compris à l'encontre de personnes physiques dont la responsabilité serait mise en cause,
- Sanctions administratives, qui peuvent entraîner des limitations ou des retraits d'agréments ou de licences,
- Perte financière subie par la Banque du fait du non-respect des lois bancaires applicables, des réglementations externes émises par les autorités de contrôle (BNB/FSMA), ainsi que des codes de conduite ou des normes de bonnes pratiques applicables au secteur bancaire.

La gestion des risques de conformité dans le Groupe Crelan est basée sur une politique d'intégrité générale, une charte de conformité, des politiques concernant les domaines de conformité et une politique de lancement d'alerte. Ces documents sont revus régulièrement pour tenir compte de l'évolution constante du cadre réglementaire et en raison des changements observés dans l'opinion publique.

L'organisation et le fonctionnement du service Compliance sont les suivants :

Le **Compliance Officer (CO)** qui coordonne et supervise la fonction de conformité. Le responsable de la conformité assume donc la responsabilité globale de la conformité de Crelan et de ses filiales et assure l'exécution de la politique d'intégrité.

Une équipe de plusieurs conseillers et collaborateurs Compliance, avec une certaine spécialisation notamment :

- Un groupe, principalement chargé des activités récurrentes liées à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme ('Anti-Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism - LBC/FT).
- Une équipe consacrée à la formulation d'avis et à la réalisation d'analyses plus spécifiques ou ad hoc et qui traite également d'autres sous-domaines tels que la directive MiFID, la protection des investisseurs et des consommateurs, etc.
- Un groupe dédié aux activités de surveillance.

De**s correspondants Compliance** au sein de plusieurs services de la banque où ils exercent leur fonction principale.

Le fonctionnement de cette structure est détaillé dans le rapport de Compliance annuel.
Le service Compliance intervient dans plusieurs activités clés de la banque, en utilisant des politiques, des procédures et des contrôles de deuxième ligne. Il s'agit notamment des éléments suivants : prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, y compris dans le domaine de l'octroi et de la gestion des crédits, des sanctions et embargos, du respect des exigences légales et réglementaires en matière de MiFID, d'abus de marché, de conflit d'intérêts, de gouvernance des produits, etc.
Le Groupe Crelan utilise un cadre général (politiques et procédures, formation et contrôles) pour s'assurer que la banque respecte toutes les exigences matérielles de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA), de la Banque Nationale de Belgique (BNB) et d'autres autorités de régulation nationales et étrangères. Il existe cependant des domaines spécifiques dans lesquels les régulateurs attendent des mesures correctives. Ces domaines sont la MiFID et l'AML. Crelan a lancé des plans correctifs qui comprennent toute une série d'actions liées aux domaines suivants :

- Procédures de contrôle des transactions AML ;
- Plateforme de vente pour les produits d'investissement.

Autres risques

Risque politique et réglementaire

Les risques géopolitiques sont les risques associés aux conflits entre pays. Ces conflits peuvent aller de sanctions et de mesures protectionnistes à de véritables guerres et à attaques terroristes.

Le risque géopolitique le plus important à l'heure actuelle est la guerre en Ukraine. Cette guerre affectera la qualité du portefeuille de prêts, compte tenu de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie. Les ménages seront touchés, ainsi que les entreprises dont la capacité de remboursement est limitée. Crelan est également fortement exposée à l'agriculture, où certains secteurs sont confrontés à la fois à une forte volatilité des prix de vente sur le marché et à une hausse des prix de l'énergie (par exemple, l'élevage porcin et l'horticulture sous serre). Outre cette guerre, d'autres conflits géopolitiques entraînent des effets similaires.

Il est actuellement difficile d'évaluer l'impact financier potentiel sur la banque; cela dépendra de l'évolution de la situation géopolitique, mais jusqu'à présent, il n'y a aucun signe de détérioration du portefeuille. En Belgique, des mesures sociales protègent également les emprunteurs telles que l'indexation automatique des salaires ou les tarifs sociaux.

Jusqu'à présent, Crelan n'observe aucun signe de détérioration de la qualité de ses emprunteurs ou de leur capacité de remboursement. En cas de difficultés futures, la banque prendra des mesures pour soutenir ses clients conformément aux procédures et règles de gestion des risques.

Pour les secteurs agricoles intensifs fortement dépendants de l'énergie (par exemple, l'élevage porcin et l'horticulture), des directives prudentes s'appliquent en matière de prêts. L'exposition à ces secteurs représente une part limitée du portefeuille, compte tenu des limites de prêt sectorielles applicables et se concentre sur un petit nombre de contreparties que la banque connaît bien et qui sont régulièrement examinées par le comité. La banque a également constitué une provision collective de 9,5 millions d'EUR pour couvrir les incertitudes liées à ce secteur.

Hormis l'impact secondaire du conflit sur le portefeuille de prêts du Groupe, ce dernier ne subit actuellement aucun autre impact significatif sur d'autres risques.

Crelan a mis en place un certain nombre de mesures d'atténuation pour faire face à ce risque. Crelan suit de près la situation et rend régulièrement compte aux comités internes et à l'organisme de contrôle de l'impact de la crise sur le portefeuille de crédits. La banque évalue également les provisions liées à l'évolution des risques. Fin 2024, Crelan a baissé la management overlay de gestion de 7,6 millions d'EUR par rapport à 2023.

Risque de modèle

Le risque de modèle fait référence à la perte potentielle qu'une institution peut subir du fait de décisions basées sur des résultats de modèles incertains. Les modèles étant souvent complexes, des problèmes opérationnels sont également possibles. La définition du risque de modèle a donc été élargie pour inclure les pertes causées par des erreurs dans le développement et la mise en œuvre, ou par une mauvaise utilisation des modèles.

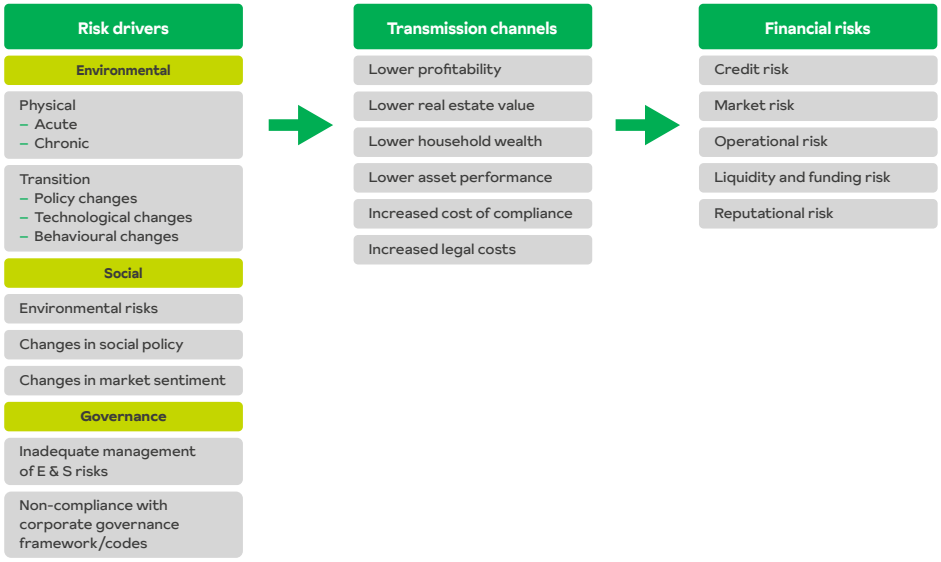
Le risque de modèle est traité par Crelan comme un type de risque distinct des risques financiers et non financiers habituels auxquels la banque est confrontée. La gestion du risque de modèle réduit l'impact négatif du risque de modèle par les moyens suivants

- **La surveillance des modèles** (gouvernance forte) pour contrôler la création de nouveaux modèles, les modifications apportées aux modèles existants et la performance des modèles utilisés dans la production d'une manière bien documentée et vérifiable.
- **Les mesures d'atténuation des risques**, telles que les marges prudentes, la sensibilisation interne à l'existence et à l'impact potentiel des risques de modèle, et la promotion de l'utilisation appropriée des modèles et de leurs résultats.

Risque ESG

Le processus général de gestion des risques relatif à l'identification, à l'évaluation et à la mesure, au traitement et au rapportage des risques s'applique également aux risques ESG.

L'identification des risques du Groupe Crelan est effectuée au moins une fois par an avec la révision de la taxonomie des risques de la banque, qui inclut le risque ESG. Le risque ESG est considéré comme un facteur de risque affectant d'autres risques dans la taxonomie des risques. L'illustration ci-dessous montre comment les risques ESG peuvent entraîner d'autres risques (financiers) par le biais de canaux de transmission économiques.



Conformément à la définition de l'ABE[6], la banque a défini les risques ESG comme les risques de tout impact financier négatif sur l'établissement découlant des impacts actuels ou futurs des facteurs climatiques et environnementaux, sociaux et/ou de gouvernance sur ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs et opérations.

Il convient de noter que pour la gestion des risques, les risques climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte séparément dans les évaluations des risques et les plans d'action d'atténuation, l'accent étant actuellement mis davantage sur le pilier "climat et environnement". Les risques climatiques et environnementaux sont les risques de conséquences financières négatives pour l'institution découlant des effets actuels ou futurs du changement climatique ou de la dégradation de l'environnement sur ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs et opérations. Ces risques peuvent être divisés en deux groupes : les risques physiques et les risques de transition.

Les risques physiques sont des risques de conséquences financières négatives pour l'établissement qui résultent des conséquences actuelles ou futures d'un changement du climat et de la détérioration de l'environnement, sur ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs et activités. Cela comprend les risques liés aux conditions météorologiques extrêmes fréquentes comme les inondations, les ouragans, les incendies de forêt (risques physiques aigus) et les risques liés aux changements climatiques progressifs tels que l'élévation du niveau des mers et la température (risques physiques chroniques).

Les risques de transition désignent la perte financière de l'établissement qui peut résulter, directement ou indirectement, du processus d'ajustement vers une économie à plus faibles émissions de carbone et plus durable sur le plan environnemental pour ses contreparties, ses actifs investis ou ses propres actifs/opérations. Les risques liés à la transition comprennent les risques politiques et réglementaires, les risques technologiques, les risques liés à l'évolution du marché et les risques liés à l'évolution du sentiment des consommateurs et des investisseurs.

À la suite de l'examen annuel de la taxonomie des risques de la banque, une évaluation des risques est effectuée afin de déterminer l'importance des risques identifiés. Dans le cadre de ce processus, une évaluation de l'importance relative du risque C&E est réalisée.

Une première évaluation de l'importance relative des risques a été réalisée en 2022, suivie d'une deuxième évaluation en 2023. Les facteurs de risque identifiés lors de l'évaluation de 2023 ont servi de base à l'évaluation de

6 Référence au paragraphe 38 (page 28) du rapport suivant de l'ABE : Document de discussion de l'ABE sur le risque ESG

2024. L'objectif de cette évaluation était de confirmer si chaque facteur de risque pouvait encore être considéré comme important et si la liste était complète. Elle a également élargi la section sur le risque de réputation et introduit une nouvelle section sur la perte de biodiversité.

L'évaluation de chaque risque combine des approches quantitatives et qualitatives. La partie quantitative de l'évaluation est importante car elle utilise des scénarios de crise publiquement disponibles comme point de départ pour différents facteurs de risque, en calculant un impact pour chacun de ces facteurs de risque et en le comparant à un seuil d'importance relative. Pour les facteurs de risque pour lesquels il est difficile de produire un scénario de crise, une approche qualitative a été appliquée, en utilisant une matrice SAT/FAT[7] pour calculer un montant d'impact qui peut également être comparé au seuil d'importance relative.

Depuis 2023, l'évaluation de l'importance relative du risque C&E utilise quatre catégories d'horizons temporels (au lieu de trois) pour plus de granularité :

- Court terme : 1 an
- Court à moyen terme : 1 à 5 ans
- Moyen à long terme : 5 à 10 ans
- Long terme : plus de 10 ans

Les risques financiers sont déterminés par les risques C&E suivants :

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte si un emprunteur ne rembourse pas un prêt. Chez Crelan, ce type de risque peut se produire avec des clients particuliers et professionnels.

Hypothèques – risques de transition

La performance énergétique joue un rôle de plus en plus important dans l'évaluation d'un logement. Les maisons dont la valeur PEB est inférieure peuvent perdre de la valeur à l'avenir, ce qui a un impact sur la valeur LGD (Loss Given Default). La consommation d'énergie supplémentaire pour ce type de logement peut également avoir un impact négatif sur la capacité de paiement ('Capacity To Pay' - CTP) et la probabilité de défaut de paiement (PD), compte tenu de la forte augmentation des prix de l'énergie. Comme cela est lié à des mesures de transition vers une économie à faible émission de carbone, il s'agit d'un risque de transition.

Prêts professionnels – risques de transition

Le principal risque est l'impact de diverses initiatives législatives qui ont une incidence sur les modèles d'entreprise des clients, comme la taxe carbone. Comme pour les hypothèques, ce risque est également lié aux mesures de transition vers une économie à plus faible intensité de carbone et constitue donc un risque de transition.

Hypothèques & prêts professionnels – risques physiques

Des conditions météorologiques plus extrêmes dues au changement climatique peuvent affecter la probabilité de défaut (PD) et la capacité de paiement (CTP). Les dommages causés par des événements tels que des inondations extrêmes peuvent obliger les clients à utiliser leur budget pour payer les primes d'assurance et les réparations nécessaires, ce qui exerce une pression sur la probabilité de défaut et la capacité de paiement. En outre, la valeur des garanties des prêts diminue également.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont définis comme les incertitudes et les dangers auxquels une entreprise est confrontée dans le cadre de ses activités. Le principal risque opérationnel est lié aux diverses modifications du cadre réglementaire. Il est crucial pour les institutions financières de mettre en œuvre correctement et à temps les exigences et les attentes des régulateurs en matière de reporting, tout en veillant à la disponibilité de données de haute qualité. Ce défi peut également être décrit comme un risque réglementaire. Le risque opérationnel tient également compte du risque de réputation.

7 Une matrice SAT/FAT permet de calculer l'impact financier et de le comparer au seuil de matérialité. Elle permet donc de classer les facteurs de risque comme importants, même s'ils ne sont évalués que de manière qualitative, en utilisant deux axes : la fréquence et la gravité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entreprise ne dispose pas de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations financières en temps voulu. Le risque de liquidité peut résulter d'un événement météorologique grave et de grande ampleur, entraînant des retraits de liquidités et une suspension temporaire des remboursements de prêts pour réparer les dégâts. Dans un scénario encore plus extrême, le changement climatique peut entraîner une dépréciation ou une réévaluation des actifs, provoquant des pertes dans les bilans des banques, perturbant l'infrastructure financière et ayant donc un impact négatif sur la liquidité des banques. Pour les banques qui dépendent des investisseurs institutionnels pour financer une partie de leurs opérations, un problème de réputation ou l'absence d'objectifs clairs en matière de durabilité peut limiter l'accès au marché et donc empêcher le refinancement, entraînant également un problème de liquidité.

Risque de marché

Les risques de marché sont des risques liés à des pertes potentielles dues à des changements dans les conditions du marché. La valeur des investissements peut varier parce que les émetteurs d'obligations ou d'actions sont également soumis au risque climatique, ce qui entraîne des fluctuations de la valeur de marché.

Tous les risques matériels connus et identifiés sont évalués et atténués au moyen de techniques et/ou de processus d'atténuation appropriés. Afin de garantir que les risques climatiques et environnementaux sont correctement intégrés dans la stratégie commerciale globale et le cadre de gestion des risques de la banque, les risques climatiques et environnementaux sont inclus dans le cadre de gestion des risques (RAF) et le cadre d'appétit pour le risque (RAF) de la banque et sont signalés dans le rapport trimestriel sur les risques (QRR - 'Quarterly Risk Report).

Le QRR est présenté chaque trimestre au Conseil d'administration, au Comité exécutif et au comité Risk & Compliance (RCC), qui, le cas échéant, prennent des mesures en fonction des résultats des discussions menées. Il convient de noter que la BCE est également informée des résultats du rapport trimestriel d'activité. Les différents risques climatiques sont suivis et évalués au sein des différents organes de gouvernance applicables à l'entité Crelan.

Risque lié à la pension

Le Groupe définit le risque lié à la pension comme le risque de contributions supplémentaires aux régimes de pension appartenant au Groupe et le risque de variation des résultats IAS19 et, par conséquent, de la solvabilité. Si le Groupe doit verser des cotisations supplémentaires importantes, cela pourrait avoir un effet négatif sur sa situation financière.

Risque commercial

Le risque commercial est le risque découlant de la stratégie commerciale à long terme d'une banque. Il s'agit de l'incapacité de la banque à suivre le bilan présumé, ce qui implique une incertitude quant aux bénéfices ou un risque de perte. Le risque commercial peut également découler d'un mauvais choix de stratégie de la part de la banque. Le risque commercial est identifié, mesuré et atténué au moyen de fonds propres et de procédures (scénarios ECAP + tests de résistance). Le scénario ECAP part du scénario du plan stratégique central et suppose des tensions sur les volumes de production de prêts hypothécaires et les marges sur une période de 3 ans (scénario défavorable). Le scénario de risque commercial est mis à jour en supposant des marges plus faibles (pertes et profits plus faibles) ainsi que des niveaux de production plus élevés (actifs pondérés en fonction des risques plus élevés). En outre, le scénario prévoit une diminution des investissements des clients et une évolution négative du marché boursier (impact sur le compte de résultat par le biais des honoraires et commissions).

Risque de règlement

Le risque de règlement est le risque qui survient lorsque les paiements ne sont pas échangés simultanément. Le cas le plus simple est lorsqu'une banque effectue un paiement à une contrepartie, mais ne sera pas rémunérée simultanément. Le risque est que la contrepartie soit en défaut de paiement avant d'avoir effectué le paiement compensatoire ou avant la livraison de l'instrument financier.

Ce risque peut théoriquement apparaître dans plusieurs domaines chez le Groupe Crelan : opérations à risque de gros (opérations sur produits dérivés, opérations de change et opérations sur obligations) et opérations à risque de détail. Ce risque est considéré comme peu important par le Groupe Crelan.

Risque de titrisation

Le risque de titrisation est le risque lié à la mise en place d'opérations de titrisation telles que le rapportage réglementaire correct, la compréhension et la mesure du risque de transfert de crédit, les tests de résistance, etc. Le risque de titrisation est applicable depuis 2021, car AXA Bank Belgium a mis en place une opération de titrisation synthétique. Comme le Groupe Crelan calcule les exigences réglementaires de fonds propres selon l'approche SEC-IRBA, le risque est atténué par les fonds propres et les procédures.

8.

Sommaire des principes comptables pour le reporting financier

Généralités

Les principes comptables suivants s'appliquent au Groupe Crelan (ci-après "Crelan" ou "le Groupe" ou "le Groupe Crelan"). Ces principes comptables sont fondées sur les normes internationales d'information financière (IFRS) au 31 décembre 2022, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les principes comptables qui ne sont pas spécifiquement mentionnées ci-après correspondent aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Crelan SA, CrelanCo et de ses filiales au 31 décembre 2024, y compris les entités structurées contrôlées. Le Groupe Crelan consolide une filiale lorsqu'il en détient le contrôle. Le contrôle est établi lorsque la Banque est exposée, ou a des droits, à des rendements variables du fait de son implication dans l'entité concernée et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en exerçant son pouvoir sur cette entité.

De manière générale, il existe une présomption selon laquelle la détention de la majorité des droits de vote entraîne le contrôle. Toutefois, dans certaines circonstances, le Groupe peut exercer un contrôle avec une participation inférieure à 50 % ou, à l'inverse, ne pas être en mesure d'exercer un contrôle malgré une participation supérieure à 50 % dans une entité. Lors de l'évaluation du pouvoir qu'il détient sur une entité et, par conséquent, de sa capacité à influencer la variabilité des rendements de celle-ci, le Groupe prend en compte l'ensemble des faits et circonstances pertinents, notamment :

- L'objectif et la structure de l'entité concernée
- Les activités pertinentes, la manière dont les décisions relatives à ces activités sont prises et la capacité de la Banque à diriger ces activités
- Les accords contractuels, tels que les options d'achat, les options de vente et les droits de liquidation.

En dérogation à ce principe, le Groupe a décidé, sur la base des principes de pertinence et d'immatérialité, de ne pas inclure certaines filiales dans leur intégralité aux fins des états financiers consolidés IFRS. Une filiale dont le total du bilan de l'exercice précédent est inférieur à 0,15% du total du bilan du Groupe Crelan est considérée comme non significative et, à ce titre, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation, sauf décision contraire du Conseil d'Administration. Il est inclus dans le bilan sous une ligne distincte "Participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises".

Dans la préparation des états financiers consolidés, le Groupe Crelan intègre les états financiers individuels de toutes les entités à consolider, poste par poste, en additionnant des éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Pour que les états financiers consolidés du Groupe présentent des informations comme s'il s'agissait des états financiers d'une entité économique distincte, les étapes suivantes doivent être suivies :

- La valeur comptable de la participation dans chaque filiale et la quote-part dans les capitaux propres de chaque filiale sont éliminées en totalité;
- Les positions du bilan et les gains et pertes résultant de transactions intra-groupes (y compris les produits, les charges et les dividendes) sont éliminés en totalité;
- Les différences temporaires résultant de l'élimination des gains et des pertes sur les transactions au sein du Groupe sont soumises à la norme IAS 12, Impôts sur le résultat.

Comptabilisation au bilan

Comptabilisation au / décomptabilisation du bilan

Les actifs ou passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers ne sont plus repris dans le bilan dès que les droits contractuels sur les flux de trésorerie expirent ou que le Groupe transfère les droits contractuels sur les flux de trésorerie, transférant ainsi tous les risques et avantages associés au bien.

C'est le cas dans le Groupe Crelan pour tous les prêts qui arrivent à échéance et ceux qui sont entièrement remboursés avant l'échéance. Toute différence entre la valeur comptable et le montant reçu est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme "modifiés" si les flux de trésorerie contractuels sont renégociés ou autrement modifiés, sauf lorsque ces actifs financiers sont décomptabilisés ou réévalués périodiquement (actifs financiers à taux variable). Dans ce cas, la valeur comptable brute de l'actif financier doit être recalculée (valeur actuelle des flux de trésorerie contractuels modifiés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial) et la différence (profit ou perte sur modification) doit être comptabilisée en résultat.

Les passifs financiers sont décomptabilisés du bilan lorsque les obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent.

Une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie de celui-ci doit être comptabilisée comme la dissolution du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Une modification de plus de 10 % de la valeur actuelle par laquelle les flux de trésorerie modifiés sont actualisés au taux d'intérêt effectif initial est considérée comme une modification "substantielle".

Tous les coûts ou frais encourus sont comptabilisés dans le cadre du profit ou de la perte lié à la dissolution.

Date de transaction et date de règlement

Tous les passifs financiers du Groupe Crelan sont toujours comptabilisés au bilan à la date de règlement, à l'exception des passifs liés aux produits dérivés qui sont comptabilisés à la date de transaction.

Tous les achats et ventes d'actifs financiers, qui doivent être réglés dans les délais impartis par la réglementation ou une convention de marché, sont comptabilisés au bilan à la date de règlement, qui est la date à laquelle un actif est livré au ou par le Groupe Crelan. Les actifs liés aux produits dérivés sont comptabilisés à la date de la transaction (la date à laquelle une entité s'engage à acheter ou à vendre un actif)

Actifs financiers

Le Groupe Crelan évalue les actifs financiers sur la base des règles définies dans la norme IFRS 9.

La classification dépend des éléments suivants :

- Le business model
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier
- Des règles spécifiques (dans les cas où des choix facultatifs sont autorisés)

Business model (modèle économique)

La première étape du processus de classification consiste à déterminer le Business Model dans lequel l'actif est acquis. On distingue les modèles économiques suivants :

- Hold To Collect : le modèle économique vise à recevoir des flux de trésorerie contractuels
- Hold To Collect and Sell : le modèle économique vise à recevoir des flux de trésorerie contractuels ainsi qu'à vendre des actifs financiers
- Autres modèles économiques (y compris le Trading)

Flux de trésorerie contractuels de l'actif financier

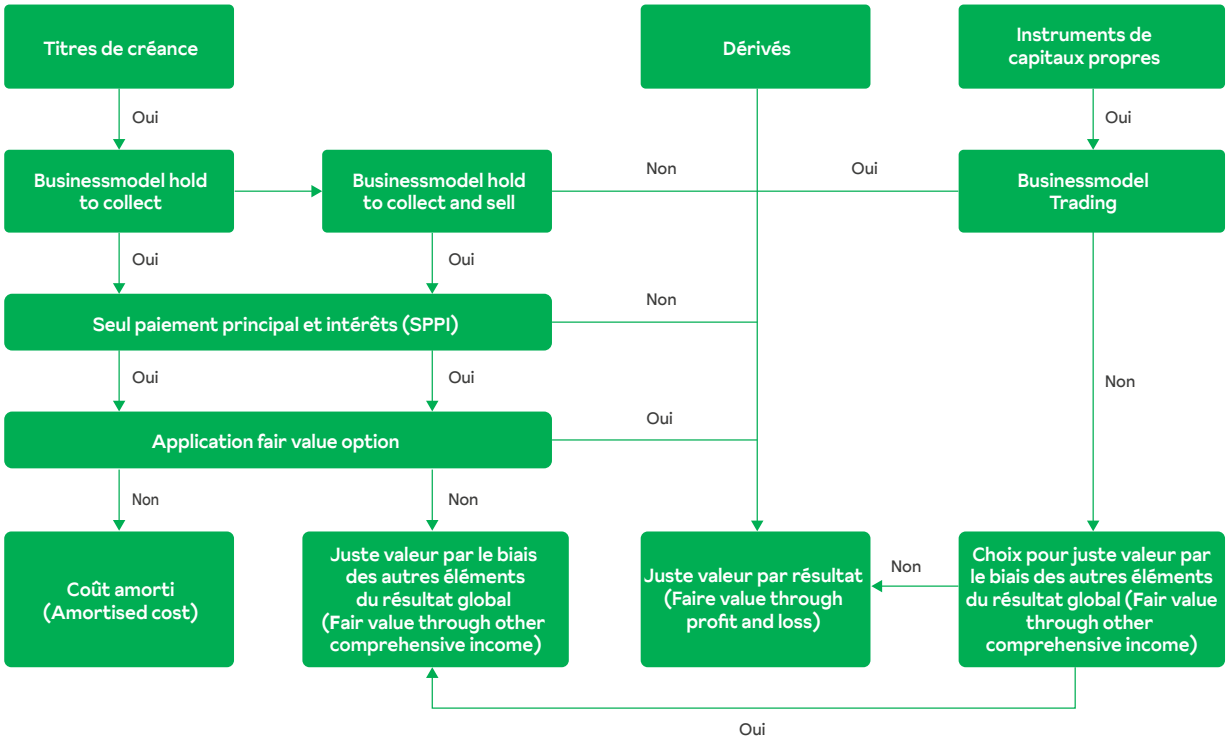
En ce qui concerne les flux de trésorerie contractuels, on évalue si les flux de trésorerie sont uniquement liés aux remboursements et aux paiements d'intérêts sur le principal en cours : le terme "Solely Payment of Principal and Interest" (SPPI) est utilisé.

Règles spécifiques

- Dans le cas d'instruments de capitaux propres, Le Groupe peut, à la comptabilisation initiale choisir d'utiliser les autres éléments du résultat global (OCI -réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres) pour traiter initialement les fluctuations de valeur qui sont normalement traitées par le biais du compte de résultat lors de l'acquisition d'instruments de capitaux propres. Ce choix est irrévocable.
- Lors de la comptabilisation initiale et de manière irrévocable, le Groupe peut choisir d'évaluer un actif financier ou un passif financier à la juste valeur avec les variations de valeur en résultat si ce choix élimine ou réduit de manière significative une asymétrie comptable (une incohérence dans la valorisation d'actifs financiers et de passifs financiers qui sont liés et pour lesquelles il y'a des différents mesures comptables).

Classifications

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes classifications pouvant s'appliquer :



Sur la base de la classification ci-dessus, on distingue les rubriques suivantes dans le bilan :

Actifs financiers détenus à des fins de négociation

Cette catégorie est évaluée à la juste valeur ("Fair Value") avec fluctuations de valeur comptabilisées dans le compte de résultat. A priori, Crelan n'effectue pas d'opérations de Trading. Les produits dérivés pour lesquels aucune relation de couverture effective ne peut être définie conformément à IAS39(soi-disant 'couverture économique') sont inclus dans cette catégorie.

Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie est également évaluée à la juste valeur avec les fluctuations de valeur par le biais du compte de résultat. Les titres de créance qui n'ont pas passé le test SPPI sont classés dans cette catégorie.

Actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Finalement cette catégorie est également évaluée à la juste valeur, les fluctuations de valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat. Cela inclut les titres que Crelan désignerait spécifiquement d'évaluer à la valeur de marchéavec les fluctuations de valeur étant comptabilisées dans le compte de résultat.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI)

Cette catégorie est évaluée à la juste valeur, les fluctuations de la valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, via OCI. Cette catégorie comprend les instruments de capitaux propres pour lesquels Crelan a choisi de les évaluer à la juste valeur avec des fluctuations de valeur via d'autres éléments OCI car il s'agit d'intérêts stratégiques durables à long terme. D'autre part, cette catégorie comprend également la partie du

portefeuille obligataire détenue et gérer activement à des fins de liquidité au court terme, de gestion du bilan et d'optimisation du risque par rapport au rendement, c'est-à-dire les obligations détenues dans le modèle "Hold To Collect and Sell".

Actifs financiers au coût amorti

Le portefeuille de crédit ainsi que les titres de créance selon le modèle de gestion Hold To Collect qui ont passé le test SPPI sont inclus dans cette catégorie.

Reclassements

Les actifs financiers ne peuvent être reclassés que si le Groupe Crelan change son modèle économique pour la gestion des actifs financiers. L'attente est que les changements futurs d'un modèle d'entreprise se produisent que sporadiquement et doivent résulter de changements externes ou internes importants dans les activités du Groupe Crelan qui sont visibles pour les parties externes. Toute modification d'un modèle économique doit être approuvée par les organes internes compétents.

Les reclassements sont effectués uniquement de manière prospective et sans ajustement des gains, pertes ou intérêts comptabilisés précédemment :

- Reclassement d'un actif financier mesuré au coût amorti vers une mesure à la juste valeur par le biais du compte de résultat : tout gain ou perte résultant de la différence entre le coût amorti précédent et la juste valeur à la date de reclassement est comptabilisé(e) dans le compte de résultat
- reclassement d'un actif financier mesuré à la juste valeur par le biais du compte de résultat vers la catégorie au coût amorti : la juste valeur lors du reclassement est la nouvelle valeur comptable brute
- reclassement d'un actif financier mesuré au coût amorti vers une mesure à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI): tout gain ou perte résultant de la différence entre le coût amorti précédent et la juste valeur est comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI)
- reclassement d'un actif financier en dehors de la catégorie de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) vers la catégorie au coût amorti : l'actif financier est reclassé à la juste valeur à la date de reclassement. En outre, le gain ou la perte cumulé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI) est retiré(e) des capitaux propres et ajusté(e) à la juste valeur de l'actif financier à la date du reclassement.
- reclassement de la juste valeur par le biais du compte de résultat à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) : l'actif financier continue d'être évalué à la juste valeur mais avec une comptabilisation appropriée des fluctuations de juste valeur dans la nouvelle catégorie à compter de la date de reclassement.
- reclassement de la juste valeur de la catégorie de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) à la juste valeur par le biais du compte de résultat : l'actif financier continue d'être évalué à la juste valeur et le gain ou la perte cumulé(e) dans les autres éléments du résultat global (OCI) est reclassé(e) des capitaux propres au compte de résultat

Le reclassement d'un passif financier est interdit.

Réductions de valeur

Les pertes de valeur liées aux actifs financiers au coût amorti sont déterminées sur la base d'un modèle interne qui calcule la perte attendue. Les actifs financiers sont subdivisés en 3 stages conformément à la norme IFRS 9 :

- Stage 1 : cette catégorie comprend les actifs qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis que l'actif a été comptabilisé initialement au bilan. Pour ces actifs, une réduction de valeur est calculée sur la base de la perte attendue sur un horizon d'un an.
- Stage 2 : cette catégorie comprend les actifs qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif au bilan. Pour ces actifs, une réduction de valeur est calculée sur la base de la perte attendue sur un horizon temporel de la durée de vie totale de l'actif.
- Stage 3 : cette catégorie couvre les actifs en défaut de paiement (aligné avec la définition de défaut de paiemnet du CRR/ non performants (basé sur les lignes directrices de l'EBA).

Le Groupe Crelan utilise des informations prospectives sur 3 ans. Les paramètres macro-économiques utilisés pour les réductions de valeur selon IFRS 9 (Stage 1 + 2) sont les suivants :

- Le taux de croissance du PIB en Belgique (prévision sur 3 ans) ;
- Taux de chômage en Belgique (prévision sur 3 ans) ;
- L'évolution des prix de l'immobilier résidentiel en Belgique (prévision sur 30 ans).

Trois scénarios sont utilisés pour chaque paramètre :

- Un scénario de Base ;
- Un scénario Positif ;
- Un scénario Négatif.

Faible risque de crédit

Le Groupe Crelan considère que le risque de crédit d'un instrument financier est faible si l'instrument financier :

- présente un faible risque de défaut de paiement
- l'emprunteur a une forte capacité à faire face à ses obligations de trésorerie dans un avenir proche en tenant compte des changements dans les conditions économiques et commerciales qui pourraient réduire la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations de crédit.

Par conséquent, les expositions non liées le retail qui sont évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (OCI) et classées dans la catégorie "investment grade" (BBB- et plus) à la date de clôture sont automatiquement incluses dans le Stage 1 (pertes de crédit attendues sur un horizon de 12 mois). Pour les expositions souveraines, un classification dans le Stage 1 s'applique à BB- et plus.

Estimation du risque de crédit

Pour déterminer si un actif est soumis à une augmentation significative du risque de crédit, une sélection de paramètres (ceux-ci peuvent varier en fonction de l'actif, par exemple la probabilité de défaut), ou l'évolution de ceux-ci, indique un risque de crédit accru. La présence d'au moins un de ces paramètres entraîne alors le transfert de Stage selon IFRS 9. Il s'agit de facteurs à la fois quantitatifs et qualitatifs qui peuvent évoluer dans le temps. Un arriéré de 30 jours est utilisé comme filet de sécurité, ce qui signifie qu'une augmentation significative du risque de crédit est assumée à ce moment-là.

Dans le portefeuille retail, le Groupe Crelan utilise la "probabilité de défaut de paiement" ("probability of default") comme critère pour déterminer s'il y a une augmentation significative du risque de crédit. Le Groupe Crelan transfère tous les instruments financiers dont la probabilité de défaut de paiement sur 12 mois a augmenté entre la première comptabilisation et la date du rapport d'un montant relatif, basé sur une dégradation de la note, et jusqu'à un maximum. Des déclencheurs supplémentaires sont alors :

- mention négative dans la centrale de crédits aux particuliers
- octroi de mesures de restructuration de crédit ("forbearance")
- une liste de suivi individuel ("liste de suivi de crédit") des clients tenant compte, entre autres, d'un score individuel attribué à chaque client, d'une analyse périodique des clients dont le chiffre d'affaires est > 1 million d'EUR. Les mesures de restructuration susmentionnées sont un des éléments pris en compte dans le jugement visant à inscrire un client sur cette liste.

Dans le portefeuille non retail, une augmentation significative du risque de crédit est déterminée sur la base de la notation des instruments financiers, c'est-à-dire une diminution avec un nombre minimum de "crans" depuis la date d'achat et jusqu'à un certain niveau absolu (généralement inférieur à "investment grade").

Détermination de la réduction de valeur

La réduction de valeur elle-même est déterminée comme la perte future attendue sur les flux de trésorerie des actifs. En pratique, elle est calculée pour les actifs des Stages 1 et 2 comme un produit de la probabilité de défaut de paiement (PD : "Probability of Default"), de la perte en cas de défaut de paiement(LGD : "Loss Given Default") et de l'exposition en cas de défaut de paiement (EAD : "Exposure At Default") :

PD : la probabilité de défaut de paiement dans un horizon temporel donné.

EAD : l'exposition attendue au moment du défaut de paiement. (hors commerce de détail : exposition brute).

LGD : différence entre les flux de trésorerie attendus sans défaut de paiement et les flux de trésorerie attendus en cas de défaut de paiement.

Regroupement

La modélisation des paramètres se fait sur une base collective. Les instruments financiers sont regroupés sur la base de caractéristiques de risque communes telles que :

- type d'instrument
- notations du risque de crédit
- type de garantie
- ratio prêt/valeur pour les prêts hypothécaires de détail
- date de la comptabilisation initiale
- échéance résiduelle
- nombre d'années dans les comptes.

Les regroupements sont revus régulièrement pour s'assurer que les différents groupes restent homogènes.

Pour les actifs du Stage 1, une PD est calculée sur un horizon de 12 mois, pour les actifs de Stage 2 sur toute la durée de vie de l'instrument.

Pour les actifs du Stage 3, la dépréciation correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels attendus et les flux de trésorerie futurs attendus (en tenant compte de la valeur temps).

Les PD, LGD et EAD utilisés pour déterminer la réduction de valeur sont basés sur les PD, LGD et EAD utilisés pour le reporting prudentiel du risque de crédit (Bâle). Des ajustements sont effectués pour rendre ces paramètres conformes aux exigences des IFRS. L'ajustement le plus important concerne le passage d'une approche par moyenne pondérée sur une période plus longue ("Through The Cycle") à une approche à un moment précis dans le temps ("Point In Time"). En outre, les dispositions conservatrices demandées par les régulateurs (prudent valuation adjustments) sont supprimées et des éléments prospectives sont ajoutés.

Pour le portefeuille non retail, ces paramètres sont dérivés de données historiques et ajustés à des paramètres statistiquement significatifs. Il convient de noter que le portefeuille non retail se compose uniquement de positions de qualité supérieure (high investment grade) et qui sont pour la plupart garanties: obligations d'État et supranationales, opérations de rétrocession et prêts garantis. Par conséquent, les pertes de crédit attendues sont non significatives.

Défaut de paiement

La définition du défaut de paiement est conforme aux orientations de l'EBA sur le défaut de paiement (EBA/GL/2016/07).

Le défaut de paiement peut être traité selon des critères quantitatifs ou qualitatifs. Les mêmes critères que ceux utilisés pour la gestion du modèle interne de risque de crédit sont utilisés. Un arriéré important de plus de 90 jours est utilisé comme référence.

Un actif financier du portefeuille non retail est considéré comme étant en défaut de paiement dès que le défaut est identifié sur la base des termes du contrat.

Dépréciations relatives à des actifs financiers achetés ou à des actifs financiers déjà dépréciés à l'origine

A la date de clôture, le Groupe Crelan ne comptabilise comme réduction de valeur pour pertes attendues sur les actifs financiers acquis ou les actifs financiers déjà dépréciés à l'origine que les changements cumulés des pertes de crédit attendues calculées sur la durée de vie totale des actifs, depuis leur comptabilisation initiale au bilan.

Par la suite, à chaque date de reporting, le montant de la variation des pertes de crédit attendues calculées sur la durée de vie totale doit être comptabilisé comme un profit ou une perte de réduction de valeur. Ce faisant, les variations favorables des pertes de crédit attendues calculées sur la durée de vie totale doivent être comptabilisées comme un profit de réduction de valeur, même si les pertes de crédit attendues calculées sur la durée de vie totale sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues incluses dans les flux de trésorerie estimés lors de la comptabilisation initiale.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les passifs financiers détenus à des fins de négociation, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers les clients, les titres de créance, les dettes subordonnées et les autres financements.

La valorisation et l'affectation des résultats dépendent de la catégorie IFRS utilisées pour ces passifs financiers, à savoir les passifs financiers détenus à des fins de négociation et les autres passifs financiers (valorisés au coût amorti sauf s'ils sont désignés à la juste valeur par le biais de compte de résultat).

Passifs financiers détenus à des fins de négociation

Le Groupe considère qu'un passif financier est détenu à des fins de négociation si :

- il est acquis principalement dans le but de le vendre ou de le racheter à court terme ;
- il s'agit d'un dérivé de couverture qui n'est pas conforme aux exigences de couverture d'IAS39.

Les passifs détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les fluctuations de la juste valeur sont ensuite comptabilisées dans le compte de résultat.

Passifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

En outre, le Groupe peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un passif financier comme étant valorisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cette désignation élimine ou réduit de manière significative une incohérence de valorisation ou de comptabilisation qui résulterait de la valorisation des actifs et des passifs ou de la comptabilisation des gains et des pertes sur une base différente.

De plus, lorsqu'un contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés, le Groupe peut désigner l'ensemble du contrat hybride comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf :

- si le ou les dérivés incorporés ne modifient pas de manière significative les flux de trésorerie qui seraient autrement requis par le contrat ou;
- s'il est clair, sans ou avec peu d'analyse, que la séparation du ou des dérivés incorporés n'est pas autorisée.

Le Groupe a fait usage de cette possibilité dans le cas des EMTN (European Medium Term Notes) émis par Crelan ou Crelan Belgium Finance (NL).

Pour cette dernière catégorie, le Groupe a choisi de comptabiliser toutes les variations de la juste valeur en résultat, à l'exception des variations du risque de crédit du passif (DVA, Debit Valuation Adjustment) qui doivent être comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI), comme l'exige la norme IFRS9.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent les dettes envers les établissements de crédit, les dettes envers les clients, les titres de créance, les (titres de) créance chirographaires subordonnés (Senior non preferred debt), les dettes subordonnées et les autres passifs financiers.

Il s'agit notamment de l'encours des dépôts à vue et à terme d'autres établissements de crédit auprès du Groupe Crelan, des dépôts à vue, des dépôts à terme et des comptes d'épargne des clients, ainsi que des certificats de dépôt (subordonnés).

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les amortissements périodiques sont comptabilisés dans le compte de résultat en tant que composant d'intérêts.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers est le prix coté pour ces actifs et passifs ou des actifs et passifs similaires sur un marché actif (Niveau 1). S'il n'existe pas de marché actif pour un instrument financier, la juste valeur est déterminée en utilisant une analyse des flux de trésorerie actualisés basée sur des données de marché observables (Niveau 2). Si une valorisation vers la juste valeur basée uniquement sur des données de marché observables n'est pas possible, la juste valeur est déterminée en utilisant des données non observables (Niveau 3).

Cessions-rétrocessions de titres

Les conventions de cessions et de rétrocession sont plutôt considérées étant des transactions de financement que de ventes et d'achats de titres.

Les titres liés à une convention de cession de titres (Repo) ne sont pas décomptabilisés et restent à l'actif du bilan. Le passif qui découle du transfert de fonds est inscrit au passif du bilan sous forme de dettes envers des établissements de crédit ou de dettes envers des établissements autres que de crédit, selon la contrepartie.

Les titres reçus liés à une convention de rétrocession de titres (Reverse Repo) ne sont pas comptabilisés au bilan. Toutefois, les fonds empruntés sont comptabilisés à l'actif du bilan en tant que créances sur les établissements de crédit ou créances sur les établissements autres que de crédit, selon la contrepartie.

La différence entre le prix de vente et le prix de remboursement des titres est traitée comme un revenu/une charge d'intérêt, étalé sur la durée du contrat dans le cadre du calcul du taux d'intérêt effectif.

Garanties financières émises

La comptabilisation initiale des garanties financières émises dans le bilan a lieu à la date du contrat. Elle est comptabilisée à sa juste valeur, qui correspond généralement à la prime reçue pour l'octroi de la garantie financière. Si la prime reçue ne correspond pas à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, la différence avec la juste valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

La prime reçue est amortie pro rata temporis sur la durée du contrat. Cela se fait "contrat par contrat". On vérifie (sur la base d'une approche 'portefeuille') si aucune provision ne doit être constituée pour des exécutions possibles ou certaines de ces garanties. Cette provision est actualisée si l'impact est significatif.

La décomptabilisation a lieu à l'expiration du terme du contrat. En cas d'exécution, la garantie fournie sera décomptabilisé pour le montant garanti, qui a été constitué par la provision.

Compensation d'un actif et d'un passif financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan uniquement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de procéder au règlement du passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Ceci est appliqué aux dérivés et leurs collatéraux et les opérations de cession et de rétrocession.

Dérivés et transactions de couverture

Comptabilisation et valorisation à la juste valeur

Les produits dérivés sont des instruments financiers dont la valeur varie en fonction de l'évolution du sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, indice, action), qui nécessitent un investissement net initial faible ou nul et qui sont réglés à une date ultérieure. Des exemples de produits dérivés sont des swaps, les contrats à terme, les futures et les options (émis et achetés).

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les intérêts courus sont comptabilisés dans le compte de résultat pro rata temporis quand ils sont contractuellement dus ou perçus.

Le Groupe classe les dérivés comme suit :

- Les dérivés qui ne sont pas admissible pour la comptabilisation de couverture sont détenus en tant qu'actifs ou passifs financiers détenus à des fins de négociation.
- Les dérivés de couverture.

Couverture

A l'origine du dérivé, le contrat est reconnu comme une couverture de juste valeur, qui couvre l'exposition à la variation de la juste valeur attribuable à un certain risque d'un actif ou d'un passif comptabilisé. Le Groupe peut distinguer la couverture de la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel ("micro-couverture") ou d'un groupe d'actifs ou d'un groupe de passifs et finalement la couverture de la juste valeur d'un risque de taux d'intérêt d'un portefeuille ("macro-couverture"), pour une partie du portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers qui partagent le risque couvert. Dans ce dernier cas, le montant attribué est un montant d'actifs ou un montant de passifs. L'attribution d'un montant net d'actifs et de passifs n'est pas permit.

Documentation

Les dérivés de couverture répondent aux conditions et critères des instruments de couverture imposés par l'IAS 39. Les actifs et/ou passifs couverts répondent également aux conditions et critères des éléments couverts définis dans l'IAS 39. Au début de la couverture, la relation de couverture est formellement désignée et documentée, de même que l'objectif de gestion des risques du Groupe et la stratégie de couverture. La documentation comprend l'identification du ou des instruments de couverture, du ou des éléments couverts, de la nature du risque couvert et de la manière dont le Groupe déterminera que le ou les instruments de couverture sont efficaces pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur du risque couvert.

Tests d'efficacité

Le Groupe ne conclut que des opérations de couverture pour lesquelles l'attente est qu'ils sont hautement efficaces pour compenser les variations de la juste valeur attribuables au risque couvert à l'origine et au cours des périodes ultérieures. L'efficacité réelle des opérations de couverture est déterminée sur une base mensuelle. Le résultat du rapport entre la variation de la juste valeur du ou des instruments de couverture et le ou les éléments couverts doit se situer dans une fourchette de 80 à 125 %. Si tel n'est pas le cas, la relation de couverture est interrompue.

Valorisation à la juste valeur

Le gain ou la perte résultant des variations de la juste valeur du ou des instruments de couverture est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

En ce qui concerne les instruments mesurés au coût amorti, le gain ou la perte sur le ou les éléments couverts attribuable au risque couvert, d'une part, entraîne un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert et, d'autre part, est comptabilisé dans le compte de résultat. La comptabilisation du gain ou la perte attribuable au risque couvert par le compte de résultat s'applique si l'élément couvert est un actif financier mesuré à la juste valeur par le biais d'autre éléments dans le résultat global. De cette manière, les variations de la juste valeur dans le compte de résultat dues à l'instrument ou aux instruments de couverture, d'une part, et à l'élément couvert ou au portefeuille des éléments couverts, d'autre part, sont entièrement ou partiellement compensées et toute inefficacité restante de la relation de couverture est comptabilisée en résultat.

Si une relation de couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture tels que définis par l'IAS 39, la relation de couverture est interrompue de manière prospective. Les dérivés de couverture sont reclassés en "Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de négociation". Les ajustements à la valeur comptable du ou des éléments couverts est par suite amortis par le compte de résultat. L'amortissement est basé sur un taux effective recalculé à la date que l'amortissement commence. Néanmoins, si dans le cas d'une couverture de la juste valeur d'un risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financier et d'un passif financier (et seulement pour ce type de couverture) l'application d'un taux effective n'est pas possible en pratique, l'ajustement sera amorti en utilisant une méthode linéaire. L'ajustement sera totalement amorti à la maturité de l'instrument ou, dans le cas d'une couverture du risque de taux d'un portefeuille, à l'expiration du délai de révision des prix concernés.

Les produits et charges d'intérêts résultant des instruments de couverture, d'une part, et des positions couvertes, d'autre part, sont comptabilisés en résultat d'intérêts.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui comprend également un contrat de base non dérivé ce qui a comme effet que certains des flux de trésorerie de l'instrument combiné évoluent de la même manière que ceux d'un dérivé autonome.

Si un contrat hybride comprend un contrat de base qui est un actif financier, la réglementation du paragraphe 8.4 s'applique à l'ensemble du contrat hybride.

Si un contrat hybride contient un contrat de base qui est un passif financier, un dérivé incorporé est séparé du contrat de base et comptabilisé comme un dérivé si et seulement si :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat de base ;
- un instrument distinct présentant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride n'est pas valorisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat (c'est-à-dire qu'un dérivé incorporé dans un passif financier qui est valorisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat n'est pas séparé).

Toutefois, si le contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés et que le contrat de base est un passif financier, le Groupe peut décider de désigner l'ensemble du contrat hybride comme étant valorisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat, pour autant que les conditions de la section 8.5.2 "Passifs financiers désignés comme étant valorisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat" soient remplies.

Immobilisations corporelles

Le Groupe traite les immobilisations corporelles suivant le modèle du coût. Cela signifie que les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan à leur coût (y compris les coûts d'acquisition directement imputables), diminué par la suite du cumul des amortissements et du cumul des réductions de valeur. Le coût correspond au montant payé pour acquérir l'actif, majoré de tous les coûts directement imputables encourus pour le transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et/ou à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le montant amortissable d'un actif correspond à son prix d'achat diminué de sa valeur résiduelle. Dans la pratique, la valeur résiduelle est généralement insignifiante. Si tel est le cas, le Groupe a décidé de ne pas prendre en compte la valeur résiduelle lors de la détermination du montant à amortir. Les amortissements sont alloués sur la durée d'utilisation prévue de l'actif. La durée d'utilisation estimée d'un actif est révisée à chaque date de clôture annuelle. Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis mais font l'objet de réductions de valeur. La dotation aux amortissements de chaque période est comptabilisée dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise les durées d'amortissement suivantes :

Bâtiments

Gros œuvre bâtiments non commerciaux: 33 ans

Aménagements bâtiments non commerciaux: 10 ans

Gros œuvre bâtiments commerciaux: 30 – 40 ans

Aménagements bâtiments commerciaux: 9 – 10 ans

Hardware: 5 ans

Installations: 10 ans

Coffres: 10 – 20 ans

Publicité lumineuse: 3 – 5 ans

Machines et matériels: 3 – 5 ans

Meubles: 10 ans

Matériel roulant: 4 – 5 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés dans le compte de résultat sur la période au cours de laquelle ces coûts sont encourus. Les coûts des pièces détachées sont capitalisés et ensuite amortis si ces dépenses sont important et procurent des avantages économiques futurs au Groupe. La valeur comptable potentielle des pièces remplacées est immédiatement décomptabilisée.

Le profit ou la perte résultant du retrait d'un actif du bilan en raison d'une désaffectation ou d'une déplacement est comptabilisé dans le compte de résultat. Si un actif est détruit, le montant restant à amortir est immédiatement porté au compte de résultat.

Si une immobilisation corporelle est détenue en vue de la vente, elle est classée dans la rubrique 'détenue en vue de la vente', les amortissements sont arrêtés et l'actif est valorisé au plus bas de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans forme physique qui n'est comptabilisé au bilan que s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus pouvant être attribués à l'actif iront à l'entité et que son coût peut être déterminé de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles concernent des logiciels achetés ou générés en interne à usage interne et des portefeuilles clients achetés. Pour les logiciels générés en interne, seuls les coûts directement attribuables, lié au développement et conforme à d'autres critères, y compris la classification des dépenses, la démonstration de la faisabilité technique et financière, l'intention et la capacité d'achever et d'utiliser ou de vendre l'actif, sont activés.

Une immobilisation incorporelle est mesuré au coût lors de la comptabilisation initiale. Ensuite, le modèle du coût est appliqué. Le logiciel est repris au bilan au coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles réductions de valeur accumulées. Les logiciels et les portefeuilles clients sont amortis de façon linéaire. Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle correspond à son coût diminué de sa valeur résiduelle. Dans la pratique, la valeur résiduelle est généralement insignifiante. Si tel est le cas, le Groupe a décidé de ne pas prendre en compte la valeur résiduelle lors de la détermination du montant à amortir.

Pour les immobilisations incorporelles les durées d'amortissement suivantes sont appliquées :

Logiciels développés en interne: 3-10 ans

Logiciels acquis:5-10 ans

Portefeuille de clientèle: 10 ans

Aides d'État

La BCE, en tant qu'institution publique supranationale au sein de l'Union Européenne, est considérée par le Groupe comme un organe équivalent aux autorités publiques locales, nationales ou internationales.

Les conditions plus favorables incluses dans ses opérations de refinancement à plus long terme ("opérations TLTRO") sont donc considérées comme une subvention publique. La valeur de l'avantage est déterminée comme étant la différence entre le montant reçu et la valeur initiale du prêt, conformément à la norme IFRS 9 - Instruments financiers.

Elles sont comptabilisées dans le bilan lorsqu'il existe une certitude raisonnable que :

- le Groupe respectera les conditions liées à la subvention ;
- les subventions seront reçues.

Elles sont comptabilisées en tant que produits dans le compte de résultat sur une base systématique au cours des périodes pendant lesquelles les coûts associés qu'elles sont censées compenser sont encourus.

Regroupements d'entreprises (IFRS 3)

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le Groupe achète les actifs nets et comptabilise les actifs acquis et les passifs repris (y compris les passifs conditionnels s'il s'agit d'une obligation actuelle qui découle d'événements du passée et dont la juste valeur peut être mesurée de manière fiable). Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lors d'un regroupement d'entreprises le goodwill est comptabilisé lorsque le total des éléments suivants :

- la contrepartie versée,
- la juste valeur des intérêts ne donnant pas le contrôle, et
- la juste valeur de tout intérêt en capital précédemment détenu dans l'entreprise acquise (en cas de regroupement d'entreprises réalisé par étapes),

dépasse la valeur nette des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Cet excédent, s'il peut être valorisé de manière fiable, représente des avantages économiques futurs provenant d'actifs qui ne sont ni identifiables séparément ni comptabilisés individuellement.

Le goodwill payé lors de l'acquisition de sociétés du périmètre de consolidation (une filiale) est comptabilisé au bilan comme une immobilisation incorporelle et est initialement évalué à son coût d'acquisition., . Le goodwill négatif (badwill) est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises n'est pas amorti. Le Groupe Crelan soumet le goodwill à un test de dépréciation annuel, ou plus d'une fois par an si certains événements indiquent que la valeur comptable pourrait être supérieure à la valeur recouvrable. Les réductions de valeur du goodwill comptabilisées antérieurement ne sont pas reprises.

Le test annuel de valorisation du goodwill est basé sur le modèle des flux de trésorerie actualisés (discounted cash flow model). Si la valeur actuelle nette des prévisions de bénéfices, basée sur le plan stratégique de la filiale en question, est inférieure au goodwill comptabilisé, la différence entre les deux montants est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt sans risque majoré d'une prime de risque dépendant du profil de risque de la filiale en question.

Réduction de valeur d'actifs non financiers

Le Groupe évalue au moins annuellement s'il existe une indication d'une éventuelle réduction de valeur d'un actif non financier. Une réduction de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilisation.

La valeur comptable des actifs non financiers dépréciés est ramenée à leur valeur recouvrable estimée et le montant de la réduction de valeur est comptabilisé dans le compte de résultat de l'exercice en cours.

Si le montant de la réduction de valeur des actifs non financiers (à l'exclusion du goodwill) diminue au cours d'une période ultérieure et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la dépréciation, la réduction de valeur précédemment comptabilisée est reprise.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont les échéances ou les montants sont incertains.. Le Groupe comptabilise une provision au bilan si - à la date de clôture - une obligation actuelle découle d'événements passés, s'il est probable que l'extinction de l''obligation nécessitera un flux de trésorerie sortant et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Au sein du Groupe Crelan, les provisions sont principalement liées à des affaires juridiques, des sinistres, des dettes fiscales et des engagements de retraite.

- Pour les affaires juridiques et les sinistres, les provisions sont calculées individuellement (par dossier juridique ou par sinistre), sur la base des montants dus et redevables aux bénéficiaires. Le montant et la répartition des flux de trésorerie futurs sont incertains et dépendent du calendrier des affaires juridiques ou des sinistres.
- Pour les provisions pour engagements de retraite, nous nous référons à la section sur les avantages du personnel (voir notes 8.18. & 4.13.).

– Tous les passifs individualisables dont les échéances ou les montants sont incertains et, qui ne peuvent être inclus dans les catégories ci-dessus, sont inclus dans les autres provisions.

Un passif éventuel est indiqué si le Groupe a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisé car il est improbable qu'une sortie de ressources soit nécessaire ; ou pour laquelle le montant de l'obligation ne peut être déterminé de manière fiable. Un passif éventuel donne lieu à la fourniture d'information dans les annexes, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible

Les actifs (droits) éventuels ne sont pas comptabilisés dans le bilan ; ils sont toutefois mentionnés dans les annexes si une entrée d'avantages économiques est probable.

Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts mesurés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode est utilisée pour calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et de répartir les produits et charges d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise le flux attendu de paiements futurs ou de soldes de trésorerie sur la durée de vie prévue de l'instrument financier pour obtenir exactement la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier. Ce calcul inclut toutes les commissions et les frais payés ou reçus par les parties contractantes qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction et toutes autres primes ou ristournes. Les coûts de transaction sont les coûts supplémentaires directement attribuables à l'acquisition ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Ils comprennent les commissions versées aux agents, conseillers, courtiers et négociants en valeurs mobilières, les frais de dossier facturés aux clients ainsi que les prélèvements effectués par les régulateurs, les bourses et divers types d'impôts.

Les intérêts courus sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au prorata dans le compte de résultat.

Produits et charges de commissions

Le Groupe distingue différents types de commissions :

– Dans le cas des commissions reçues en échange de services spécifiques, la comptabilisation a lieu dans le compte de résultat lorsque les services sont fournis. C'est le cas des commissions perçues pour les activités de gestion d'actifs et d'assurance.
– Les commissions de production et les commissions d'expertise (commissions payées sur l'augmentation de nouvelle production) versées aux agents bancaires sur la production de crédits sont étalées sur la durée des crédits concernés et comptabilisées dans le compte de résultat sur la base du taux d'intérêt effectif.
– Les autres commissions sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat.

Dividendes

Les dividendes reçus sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le droit définitif de les percevoir est établi.

Gains et pertes réalisés et non réalisés

Un gain ou une perte latente sur un actif financier valorisé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, conformément aux normes IFRS, doit être comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des pertes de valeur ainsi que des gains et pertes de change, et ce, jusqu'à la décomptabilisation ou le reclassement de l'actif financier. Lors de la décomptabilisation de l'actif financier, le gain ou la perte cumulée précédemment comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) des capitaux propres vers le résultat net en tant qu'ajustement de reclassement.

La différence entre le gain ou la perte (non) réalisé des actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation (les dérivés inclut mais sans les intérêts courus) à la fin de la période en cours et à la fin de la période précédente est reprise dans les "Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation". Les intérêts courus sont inclus dans les produits et charges d'intérêts.

Les gains ou pertes non réalisés et réalisés relatifs aux instruments de capitaux propres restent dans les autres éléments du résultat global (OCI), à l'exception des dividendes reçus (cf. 8.14).

Impôts sur le résultat

Ce poste contient les impôts exigibles et différés de l'exercice.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale.

Des provisions sont constituées pour les dettes fiscales de l'exercice sur la base du montant d'impôt attendu selon les taux d'imposition applicables à la date de clôture.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés lorsqu'une différence temporaire déductible apparaît entre la valeur comptable et la base fiscale d'un actif ou d'un passif. La comptabilisation n'est possible que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles et sur lesquels des différences temporaires peuvent être utilisées.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'imposition attendu au cours de l'année de réalisation de l'actif ou de règlement du passif. Ceci sur la base des taux d'imposition (et des législations fiscales) adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de la période de reporting.

Contrats de location

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe Crelan opère en tant que bailleur ("lessor") dans le cadre de la location d'une partie de son bâtiment situé à Berchem et par le biais de sa filiale Europabank il accorde également des contrats de location-financement à ses clients. Presque tous les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (à l'exception de la propriété juridique) sont transférés au preneur ("lessee"). En outre, il est possible qu'un transfert de propriété ait lieu à la fin du contrat.

Ces contrats de location-financement sont initialement comptabilisés comme des créances au bilan pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. L'investissement net dans un contrat de location-financement est l'investissement brut dans ledit contrat, actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le montant de la créance comprend également les coûts initiaux directement imputables ainsi que la valeur résiduelle du contrat de location, à savoir la valeur déterminée à laquelle le preneur peut acquérir le bien loué à la fin du contrat.

Le taux d'intérêt effectif est calculé sur la base des flux de trésorerie futurs. Sur la base de ce taux d'intérêt effectif, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à la date du bilan pour obtenir une valeur actuelle nette qui est égale à la juste valeur de l'actif loué (y compris les coûts initiaux directement imputables).

Les produits financiers non acquis correspondent à la différence entre l'investissement brut et l'investissement net dans le contrat de location et sont comptabilisés dans le compte de résultat sur la base du taux d'intérêt effectif mentionné ci-dessus, étalé sur la durée de la créance.

Les créances de location sont comptabilisées au bilan à leur valeur nette, c'est-à-dire après déduction d'une éventuelle réduction de valeur.

Le Groupe en tant que preneur

Sous IFRS 16 les entités doivent montrer leur obligations de bail auxquelles ils sont exposés. Ces passifs sont représentés par une obligation de location qui donne lieu à un droit d'utilisation ("Right-of-Use") à l'actif.

Les contrats couverts par la nouvelle norme concernent principalement la location d'immeubles, de voitures de société et de terminaux de paiement. Comme les taux d'intérêt implicites ne sont pas disponibles, Crelan met à jour les montants périodiques avec le taux d'intérêt approprié pour chaque produit 8.

Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme comme les rémunérations, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, sont imputés à la période au cours de laquelle les services sont rendus. Des charges à payer non actualisées sont constituées dans le cadre des avantages devant être versés l'année suivant la fin de l'exercice en cours (p. ex. pécule de vacances, primes, etc.).

Toutefois, les indemnités de cessation d'emploi ne sont comptabilisées que lorsque l'entité ne peut plus retirer l'offre de ces avantages.

Engagements de retraite (avantages postérieurs à l'emploi)

Le Groupe dispose de divers régimes de retraite à cotisations définies et de divers régimes de retraite à prestations définies. Les engagements de retraite sont tous financés par le versement de cotisations aux compagnies d'assurance.

Concernant les régimes à cotisations définies, l'employeur et l'employé versent périodiquement un montant fixe pour constituer le capital de retraite. Cette cotisation fixe est comptabilisée comme un passif, d'une part, et comme une charge, d'autre part, dans la période au cours de laquelle l'employé a fourni les prestations.

En conséquence de la législation belge applicable aux régimes de pension du deuxième pilier (la loi sur les pensions complémentaires), tous les régimes de pension belges à cotisations définies doivent être considérés comme des régimes de pension à prestations définies selon les normes IFRS.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, l'obligation est déterminée au moins une fois par an en prenant en compte des éléments actuariels.. La méthode PUC ("Projected Unit Credit") est utilisée pour calculer la valeur actuelle des engagements bruts à comptabiliser au bilan, et d'autre part, pour calculer les coûts de services rendus au court de la période et, où applicable, les coûts de services passés.

Les coûts de services nets (coût de services rendus au court de la période et si applicable les coûts de services passés ou les pertes et profits en cas de liquidation) et les intérêts nets sur le passif (actif) net(déficit ou excédent entre la valeur actuelle de l'obligation définie et les polices d'assurance éligibles correspondantes) sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat..

8 Il s'agit respectivement pour les voitures de société et distributeurs ATM : du taux d'un prêt auto à 5 ans et du taux s'appliquant aux crédits professionnels à 7 ans.

Les actifs du régime du Groupe comprennent des contrats d'assurance éligibles conformément à l'IAS 19. Les contrats d'assurance sont émis par des assureurs non liés et le produit de ces contrats ne peut être utilisé que pour financer des avantages du personnel dans le cadre de régimes à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme des employés sont tous les avantages des employés autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi.

Pour les autres avantages du personnel à long terme, qui sont prévu pour ne pas être réglé entièrement avant douze mois après la fin de la période de reporting annuelle au cours de laquelle les employés fournissent le service correspondant.(tels que absences à long terme, des primes, et l'assurance hospitalisation), la même méthode que pour les avantages postérieurs à l'emploi s'applique mais le résultat lié à la revue périodique des hypothèses et des estimations actuarielles sont, cependant, repris dans le compte de résultat.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur . Les flux de trésorerie sont les entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Crelan rapporte ses flux de trésorerie opérationnels en utilisant la méthode indirecte. Selon cette méthode, le résultat net de l'exercice est ajusté pour tenir compte des opérations non monétaires, des impôts différés, des provisions, de la variation des dettes ou des créances commerciales (e.g. envers les fournisseurs), ainsi que des produits et charges liés aux activités d'investissement ou de financement.

Effets des variations de taux de change

Les éléments monétaires et non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en EUR lors de la comptabilisation initiale au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Ensuite, un processus d'évaluation monétaire quotidien est effectué pour les positions monétaires. Tous les soldes monétaires restant en devises sont convertis au taux de clôture du mois. Toutes les différences positives et négatives sont comptabilisées dans le compte de résultat, quelle que soit la catégorie de mesure.

Les éléments non monétaires du Groupe Crelan se composent exclusivement d'instruments de capitaux propres en devises étrangères. Quand ils sont comptabilisés initialement les éléments non monétaires sont valorisés à leur juste valeur. Ensuite, le processus de valorisation dépend de la catégorie de mesure. Dans le cas de la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de négociation ou de la catégorie d'actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat il y'a une revalorisation qui comprend deux éléments : le changement de la juste valeur et le résultat de change. Les deux éléments sont repris dans le compte de résultat..

Dans le cas de la catégorie des actifs financiers 'Hold To Collect and Sell', il y'a également une revalorisation périodique à la juste valeur qui consiste de deux éléments : la juste valeur en soit et le résultat de change. Ces deux éléments sont reportés dans les capitaux propres.

Les éléments monétaires et non monétaires en devises étrangères sont convertis en EUR lorsqu'ils sont décomptabilisés du bilan à la date de la transaction.

Fonds propres

Les fonds propres comprennent le capital émis sous forme de parts ordinaires et de parts coopératives, les autres éléments du résultat global, ainsi que les résultats reportés et toutes réserves permis par la loi des société.

En outre, les capitaux propres comprennent également tous les instruments financiers émis ou leurs composantes qui devraient être classés comme instruments de capitaux propres sur la base de leurs caractéristiques économiques de l'accord contractuel.

Une distinction importante avec la classification en tant qu'instrument de dette ici est que le Groupe Crelan ne peut pas être obligé contractuellement de :

- livrer des espèces ou des autres actifs financiers
- d'échanger des instruments financiers à des conditions qui pourraient être potentiellement défavorables pour le Groupe
- de livrer un nombre variable de ses propres instruments de capitaux propres

Tant les distributions d'un tel instrument que les coûts de transaction associés à son émission sont déduits directement des capitaux propres.

Informations complémentaires

Principales sources d'incertitude de l'estimation

La préparation des comptes annuels conformément aux normes IFRS nécessite un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Bien que toutes les informations disponibles soient utilisées pour rendre ces estimations et hypothèses aussi fiables que possible, les résultats réels peuvent différer de celles-ci.

Les estimations et les hypothèses sont principalement faites dans les domaines suivants :

- estimation de la valeur recouvrable en cas de réduction de valeur (voir sections 4.3 et 4.4) ;
- détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés (voir chapitre 4.15.2) ;
- évaluation de la CVA et de la DVA sur les produits dérivés et sur les passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat (voir chapitre 4.11.2) ;
- détermination des durées d'utilité attendues des immobilisations corporelles et incorporelles (voir chapitres 4.5 et 4.6) ;
- estimation des obligations actuelles dus à des événements passés lors de la comptabilisation des provisions (voir chapitre 4.12) ;
- hypothèses actuarielles lors de l'évaluation des engagements de retraite (voir chapitre 4.13) ;
- estimation des actifs d'impôts différés (voir chapitre 4.7) ;
- détermination de la réserve de couverture lors de l'application de la couverture de la juste valeur (voir chapitre 4.14) ;
- détermination du contrôle lors de la préparation du périmètre de consolidation (voir chapitre 8.2) ;
- estimation de la production future de crédits éligibles lors de l'examen des conditions relatives aux opérations de refinancement à plus long terme (voir chapitre 4.11.1.5) ;

Événements postérieurs à la clôture du bilan

Les événements postérieurs à la clôture qui révèlent des circonstances qui existaient à la date de clôture (par exemple, des informations supplémentaires sur des estimations déjà faites), nécessiteront un ajustement des états financiers s'ils sont importants.

Les événements postérieurs à la clôture du bilan qui indiquent des circonstances survenues après la date de clôture (par exemple, les variations du dollar ou de la juste valeur des titres), ne nécessiteront pas d'ajustement dans le bilan, le compte de résultat, le tableau des variations des fonds propres ou le tableau des flux de trésorerie. Toutefois, s'ils sont importants, des informations sur la nature et l'impact financier estimé sont fournies pour éviter que les états financiers ne soient trompeurs.

Changements d'estimations et de méthodes comptables

Lorsqu'il est difficile de décider s'il s'agit d'un changement d'estimation comptable ou d'un changement de méthode comptable, le changement est traité comme un changement d'estimation comptable conformément aux IFRS.

Un changement d'estimation comptable est appliqué de manière prospective. Dans la mesure où un changement d'estimation comptable entraîne des changements dans les actifs et les passifs, ou concerne un élément des capitaux propres, il est comptabilisé dans la période au cours de laquelle le changement se produit en ajustant la valeur comptable de l'actif, du passif ou de l'élément des capitaux propres concerné.

Dans le cas d'un changement de méthode comptable, celui-ci doit être appliqué de manière rétrospective.

Lorsqu'il n'est pratiquement pas faisable de déterminer les effets du changement de méthode comptable sur les informations comparatives d'une ou plusieurs périodes antérieures présentées, la nouvelle méthode comptable est appliquée à la valeur comptable des actifs et des passifs au début de la première période pour laquelle une application rétrospective est praticable, qui peut être la période en cours. Ce faisant, le solde d'ouverture de chaque composante des capitaux propres concernée est retraité pour cette période.

Lorsqu'il n'est pratiquement pas faisable de déterminer l'effet cumulé, au début de la période comptable, de l'application d'une nouvelle méthode comptable à toutes les périodes antérieures, les informations comparatives sont modifiées pour appliquer la nouvelle méthode comptable de manière prospective à partir de la date la plus proche possible.

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Groupe Crelan (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 8 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Groupe Crelan, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables , dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 55.802.961.732 et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 192.268.189.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS Accounting Standards telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Shape the future with confidence

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque de crédit lié au portefeuille de prêts

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2024, la valeur du portefeuille de prêts du Groupe Crelan représente € 49.729.730.307 (brute, mesurée au coût amorti) et les réductions de valeur correspondantes s'élèvent à € 225.095.429. Ce portefeuille de prêts est principalement constitué de crédits accordés aux particuliers et aux entreprises.

Les réductions de valeur représentent la meilleure estimation du Groupe des pertes de crédit attendues, à la date de clôture. Elles sont calculées sur la base du risque de défaut sur différents horizons temporels, selon que le risque de crédit de l'emprunteur a augmenté de manière significative ou non depuis l'octroi du crédit :

- la réduction de valeur pour les expositions dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative (expositions dites "de stade 1") est basée sur des pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois;
- la réduction de valeur pour les expositions ayant subi une augmentation significative du risque de crédit (expositions dites "de stade 2" et "stade 3") est basée sur les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie du crédit.

Les calculs de pertes de crédit attendues sont des estimations, pondérées en fonction de la probabilité, de la valeur actuelle des pertes pécuniaires, pour lesquelles il est fait usage de modèles, des scénarios sont appliqués, et il est tenu compte d'une part des pertes historiques, et d'autre part d'informations prospectives. Les inputs pour ces modèles sont notamment basés sur les pourcentages de pertes historiques, sur les conditions des crédits et sur les projections de flux de trésorerie, sur lesquels un jugement est appliqué afin de déterminer les hypothèses utilisées pour calculer les réductions de valeur.

Les principaux domaines de jugement dans ce processus sont les suivants :

- Les critères utilisés pour identifier les expositions présentant une augmentation significative du risque de crédit (et le «stade» correspondant).
- Les hypothèses utilisées dans le modèle de perte de crédit attendue, telles que la situation financière de l'emprunteur (et sa probabilité de défaut correspondante) et la perte qui serait subie en cas de défaut (qui dépend elle-même de la valeur recouvrable attendue de la garantie, le cas échéant).
- La prise en compte d'informations prospectives (au moyen de scenarios macro-économiques assortis de probabilités).
- Les ajustements manuels appliqués lorsque des paramètres ou des calculs basés sur ceux-ci ne sont pas considérés par la direction comme étant représentatifs du risque ou des conditions actuelles du portefeuille (management overlays).

Considérons les réductions de valeur correspondantes aux crédits étant significatifs pour le bilan et le résultat consolidés du Groupe, et étant donné le degré de jugement impliqué et l'incertitude y-relative quant à l'estimation des réductions de valeur, nous considérons qu'il s'agit là d'un point clé de l'audit.

Shape the future with confidence

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles clés au niveau de l'octroi du crédit, du processus de gestion du risque de crédit (y compris l'évaluation périodique des crédits, le suivi de la solvabilité des emprunteurs au moyen d'indicateurs tels que les dépassements d'échéance et les concessions accordées (« forbearance »), et la détermination du rating), du flux d'informations entre les systèmes source et le calculateur des pertes de crédit attendues, ainsi que le développement et le monitoring des modèles (en particulier, le processus de validation indépendante).
- Nous avons comparé l'inventaire des crédits sur lesquels les pertes de crédit attendues ont été calculées avec les emprunts inclus dans les comptes consolidés.
- Pour les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons fait appel à nos spécialistes internes pour évaluer le caractère approprié de la méthodologie et la modélisation (à la lumière des exigences des normes IFRS).
- Pour les réductions de valeur sur crédits déterminées sur une base individuelle, nous avons sélectionné un échantillon de crédits (en stades 2 et 3) et procédé à un examen détaillé des dossiers de crédit. Nous avons évalué si le Groupe :
  - a appliqué sa politique en matière de risque de crédit.
  - a correctement estimé la qualité et le « stade » du crédit.
  - a correctement évalué les garanties reçues, le cas échéant, et
  - a correctement estimé la récouvrabilité du prêt et la réduction de valeur.
- Pour évaluer le caractère raisonnable des informations prospectives incorporées dans les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons passé en revue les prévisions et les probabilités allouées aux différents scénarios envisagés, et nous les avons comparées avec des éléments probants (informations économiques publiques), le cas échéant. En particulier, nous avons vérifié si ces informations prospectives tiennent suffisamment compte des impacts de l'environnement économique et sont en ligne avec les anticipations de Produit Intérieur Brut, les prix des maisons et de taux de chômage telles que publiées par les régulateurs.
- Pour évaluer la pertinence des ajustements manuels appliqués par la direction (management overlays), nous avons considéré la possibilité que les dépréciations soient impactées par des événements ou des tendances qui ne sont pas pris en compte par les modèles du Groupe, ou par des limitations des données et nous avons évalué si les management overlays sont suffisamment supportés.
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et la précision dans les notes 4.4 et 7.2 des comptes consolidés conformément aux exigences des normes IFRS.

Migration IT des anciens systèmes ABB

Description du point clé de l'audit

Depuis l'acquisition d'AXA Bank Belgique ("ABB") le 31 décembre 2021, Crelan s'est préparé à l'intégration des deux banques d'un point de vue opérationnel et juridique. Au cours du week-end des 8 et 9 juin 2024, l'intégration opérationnelle a eu lieu, avec la migration de toutes les informations des systèmes ex-ABB vers les systèmes Crelan, y incluant les chiffres comptables, les inventaires de crédits, les actifs et passif financiers, et les dépôts clients. Dans certains cas, de nouveaux systèmes informatiques ont également été mis en œuvre.

Étant donné l'impact opérationnel et comptable significatif de cette intégration sur le bilan et le compte de résultat consolidé, et compte tenu du niveau d'analyse nécessaire pour garantir que l'intégration a été réalisée avec succès et que la qualité des données est assurée, nous considérons qu'il s'agit là d'un point clé de l'audit.

Shape the future with confidence

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons évalué l'impact global de la migration sur le processus de clôture et de la validation des nouveaux flux comptables avec le département comptable. Dans ce cadre, nous avons également eu une conversation avec le consultant externe engagé par la direction pour soutenir le département comptable dans la migration.
- Nous avons comparé les inventaires des systèmes ex-ABB avec les inventaires importés dans les systèmes Crelan, en menant des discussions avec les responsables du processus de migration pour comprendre comment ceux-ci ont été validés.
- Nous avons effectué une comparaison détaillée du compte de résultat des 5 premiers mois de l'année (avant la migration) avec les 7 derniers mois de l'année, afin d'obtenir une assurance analytique substantielle sur le résultat réalisé par la Banque après la migration.
- Nous avons engagé nos spécialistes informatiques internes pour évaluer la pertinence de la gouvernance de la migration informatique.
- Nous avons réalisé une évaluation du cadre de contrôle interne, en prêtant une attention particulière à la question de savoir si tous les contrôles sont effectués sur la bonne population, c'est-à-dire y compris les transactions ex-ABB.
- Pour évaluer la pertinence des écritures manuelles appliquées par la direction pour résoudre les différences d'intégration et de migration, nous avons vérifié si ces écritures manuelles étaient suffisamment justifiées.
- Enfin, nous avons évalué l'exhaustivité et la précision dans la note 7.1 des comptes consolidés conformément aux exigences des normes IFRS.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Shape the future with confidence

Rapport du commissaire du 3 avril 2025 sur les Comptes Consolidés de Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;

- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;

- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Shape the future with confidence

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés des autres informations contenues dans le rapport annuel .

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés contient l'information consolidés en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information consolidés en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion.

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Chiffres clés consolidés et Ratios consolidés
- Bilan consolidé et Résultat consolidé IFRS

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Shape the future with confidence

Rapport du commissaire du 3 avril 2025 sur les Comptes Consolidés de Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (suite)

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 3 avril 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Christel Weymeersch (Signature)
Digitally signed by Christel Weymeersch (Signature)
DN: cn=Christel Weymeersch (Signature), c=BE
Date: 2025.04.03 09:34:36 +02'00'

Christel Weymeersch *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

Christophe Boschmans (Signature)
Digitally signed by Christophe Boschmans (Signature)
DN: cn=Christophe Boschmans (Signature), c=BE
Date: 2025.04.03 08:35:23 +02'00'

Christophe Boschmans *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

25CBO0179

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Kouterveldstraat 7B 001
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Crelan sa

A l'Assemblée Générale

Dans le cadre de la mission légale d'assurance limitée relative à l'information consolidée en matière de durabilité de Crelan sa (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur cette mission.

Nous sommes nommés par l'assemblée générale , conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise » de Crelan sa pour réaliser une mission d'assurance limitée portant sur l'information en matière de durabilité de la Société, incluse dans section États de durabilité du rapport de gestion au 31 décembre 2024 et pour l'année clôturée à cette date (ci-après l'« information en matière de durabilité »).

Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons effectué notre mission d'assurance sur l'information en matière de durabilité de Crelan sa durant 1 exercice.

Conclusion d'assurance limitée

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité de la Société.

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information en matière de durabilité de la Société, dans tous ses aspects significatifs :

- n'a pas été établie conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, y compris la conformité avec les normes européennes applicables pour l'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* (« ESRS's »)) ;
- n'est pas conforme avec le processus mis en œuvre par la Société « le Processus » pour déterminer l'information en matière de durabilité publiée conformément aux ESRS's, comme repris dans section 4. Gestion des incidences, des riques et des opportunités du chapitre Informations générales à publier - ESRS 2; et
- ne respecte pas les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie »), relatives à la publication des informations reprises dans sous-section A.1.5 Publication d'informations relatives à la taxonomie de l'UE de la partie en matière d'environnement du rapport de gestion.

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la norme ISAE 3000 (Révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique (« ISAE 3000 (Révisée) »), telle qu'applicable en Belgique.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport « Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité .

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à la mission d'assurance de l'information en matière de durabilité en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Shape the future with confidence

Nous appliquons la norme internationale de gestion de la qualité 1 (« ISQM 1 »), qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et assure le fonctionnement d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre mission d'assurance limitée.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Autres points

L'étendue de nos travaux se limite à notre mission l'assurance limitée de l'information de durabilité de la Société relatif à la période de ce rapport. Notre mission d'assurance limitée ne s'étend pas aux informations relatives aux chiffres comparatifs.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement de l'information en matière de durabilité

L'organe d'administration de la Société est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Processus et de la publication de ce Processus dans la section 4. Gestion des incidences, des riques et des opportunités du chapitre Informations générales à publier - ESRS 2 de l'information en matière de durabilité. Cette responsabilité inclut :

- la compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les activités et les relations d'affaires de la Société et le développement d'une compréhension des parties prenantes concernées ;
- l'identification des impacts réels et potentiels (négatifs et positifs) liés aux questions de durabilité, ainsi que des risques et des opportunités qui affectent, ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils affecteront, la situation financière de la société, ses performances financières, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital à court, moyen ou long terme ;
- l'évaluation du caractère significatif des impacts, des risques et des opportunités identifiés en matière de durabilité, en sélectionnant et en appliquant des seuils appropriés ; et
- la formulation d'hypothèses et des estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration de la Société est également responsable de l'établissement de l'information en matière de durabilité, qui comprend l'information identifiée par le Processus :

- conformément aux exigences visées à l'article 3:32/2 du Code des sociétés et des associations, - y compris aux ESRS's ; et
- en respectant les obligations de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement taxonomie ») relatives à la publication des informations reprises dans sous-section A.1.5 Publication d'informations relatives à la taxonomie de l'UE de la partie en matière d'environnement du rapport de gestion

Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en œuvre et le maintien des contrôles internes que l'organe d'administration juge nécessaires pour permettre l'établissement de l'information en matière de durabilité exempte d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur ; et
- la sélection et l'application de méthodes appropriées de publication de l'information en matière de durabilité et la formulation d'hypothèses et d'estimations raisonnables au vu des circonstances.

L'organe d'administration est responsable de la supervision du processus de publication de l'information en matière de durabilité de la Société.

Shape the future with confidence

Limites inhérentes à l'établissement de l'information de durabilité

En publiant des informations prospectives conformément aux ESRS, l'organe d'administration de la Société est tenu de préparer les informations prospectives sur la base d'hypothèses divulguées concernant des événements susceptibles de se produire à l'avenir et des actions futures possibles de la part de la Société. Le résultat réel est susceptible d'être différent car les événements anticipés ne se produisent souvent pas comme prévu, et les écarts pourraient être significatifs.

Responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission d'assurance afin d'obtenir une assurance limitée que l'information en matière de durabilité ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'assurance limitée comprenant notre conclusion. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions que les utilisateurs de l'information en matière de durabilité prennent en se fondant sur celle-ci.

Dans le cadre d'une mission d'assurance limitée conforme à la norme ISAE 3000 (révisée), telle qu'applicable en Belgique, et tout au long de celle-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. Ces procédures, pour lesquelles nous renvoyons à la section « Résumé des travaux effectués » sont moins approfondies que les procédures d'une mission d'assurance raisonnable. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'assurance raisonnable dans la cadre de cette mission.

Étant donné que les informations prospectives incluses dans les informations en matière de durabilité, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent, se rapportent à l'avenir, elles peuvent être influencées par des événements qui pourraient se produire et/ou par d'éventuelles actions de la Société. Les résultats réels différeront probablement des hypothèses, car les événements supposés ne se produiront généralement pas comme prévu, et ces écarts pourraient être significatifs. Par conséquent, notre conclusion ne garantit pas que les résultats réels rapportés correspondront à ceux figurant dans les informations prospectives des informations de durabilité.

Nos responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité, en ce qui concerne le Processus, sont les suivantes :

- Comprendre le Processus, mais pas dans le but de fournir une conclusion sur l'efficacité du Processus, y compris sur le résultat du Processus ; et

- Concevoir et mettre en œuvre des procédures pour évaluer si le Processus est cohérent avec la description de ce Processus par la Société [comme indiqué dans la section 4. Gestion des incidences, des riques et des opportunités du chapitre Informations générales à publier - ESRS 2 ;

Nos autres responsabilités à l'égard de l'information en matière de durabilité sont les suivantes :

- Prendre connaissance de l'environnement de contrôle de la Société, des processus et systèmes d'information pertinents pour l'établissement de l'information en matière de durabilité, mais sans évaluer la conception d'activités de contrôle spécifiques, acquérir des éléments probants sur leur mise en œuvre ou tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles mis en place.,

- Identifier les domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire au niveau de l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs ; et

Shape the future with confidence

Rapport relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Crelan sa pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)

- Concevoir et mettre en œuvre des procédures adaptées aux domaines où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures visant à obtenir des éléments probants sur l' information en matière de durabilité. La nature et la forme des procédures effectuées dans une mission d'assurance limitée varient, et leur étendue est moindre que dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures sélectionnées dépendent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas où des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'information en matière de durabilité, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne le Processus, nous avons:

- Acquis une compréhension du Processus en :
  - Obtention d'informations sous-jacentes utilisées par la direction (par exemple, engagement des parties prenantes, chaîne de valeur cartographiée, analyses)
  - Examen de l'évaluation de la matérialité, réalisée par la Société en utilisant les principes de matérialité financière et de matérialité des impacts, y compris la détermination des seuils de matérialité, aboutissant à l'identification des impacts, risques et opportunités significatifs (« IRO »)
  - Obtention de documentation interne et externe pour soutenir l'identification des IRO importants qui constituent le résultat du processus et
- Évalué si les preuves obtenues à partir de nos procédures concernant le Processus mis en œuvre par la Société étaient cohérentes avec la description du Processus présentée dans la section 4. Gestion des incidences, des riques et des opportunités du chapitre Informations générales à publier - ESRS 2 .

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée, en ce qui concerne l'information en matière de durabilité, nous avons:

- Acquis une compréhension des processus de *reporting* de la Société concernant l'établissement de son information en matière de durabilité en:
  - entretien avec la direction et le personnel responsable de la consolidation et rédaction des notes; et
  - Lorsque cela est jugé approprié, obtenir les documents justificatifs relatifs aux processus de reporting
- Évalué si les informations identifiées par le Processus sont incluses dans l'information en matière de durabilité ;
- Evalué si la structure et l'établissement de l'information en matière de durabilité est conforme aux ESRS's ;
- Effectué [des demandes de renseignement auprès du personnel concerné et des procédures analytiques sur une sélection d'informations contenues dans l' information en matière de durabilité ;
- Effectué des procédures d'assurance substantives sur la base d'un échantillon d'informations sélectionnées dans l'information en matière de durabilité ;

Shape the future with confidence

Rapport relatif à l'assurance limitée de l'information consolidée en matière de durabilité de Crelan sa pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 (suite)

- Obtenu des éléments probants sur les méthodes d'élaboration des estimations et des informations prospectives telles que décrites dans la section relative au responsabilités du commissaire relatives à la mission d'assurance limitée de l'information en matière de durabilité;
- Compris le processus d'identification des activités économiques éligibles à la taxonomie et des activités économiques alignées sur la taxonomie, ainsi que les informations correspondantes dans l'information en matière de durabilité ;

Déclarations concernant l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec la mission d'assurance limitée, et notre cabinet de révision est resté indépendant de la société pendant la durée de notre mandat.

Bruxelles, le 3 avril 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
représentée par

Christel Weymeersch (Signature)
Digitally signed by Christel Weymeersch (Signature)
DN: cn=Christel Weymeersch (Signature), c=BE
Date: 2025.04.03 14:44:12 +02'00'

Christel Weymeersch*
Partner
* Handelend in naam van een BV

Christophe Boschmans (Signature)
Digitally signed by Christophe Boschmans (Signature)
DN: cn=Christophe Boschmans (Signature), c=BE
Date: 2025.04.03 14:36:31 +02'00'

Christophe Boschmans*
Partner
* Handelend in naam van een BV

25CBO0184



crelan